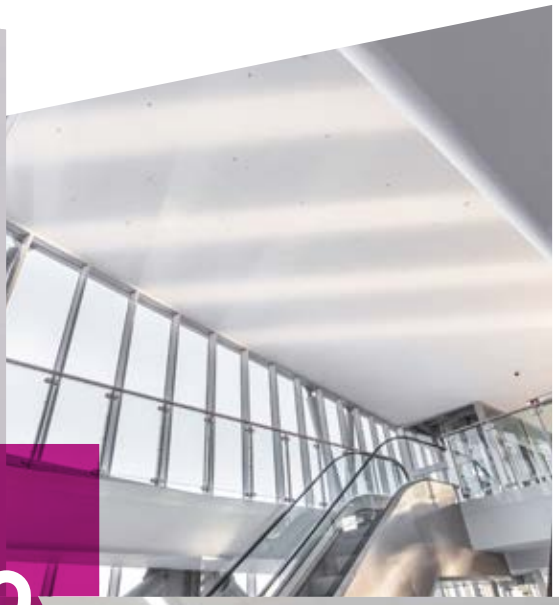
siniat





MÉMENTO
2017
2018





MATÉRIAUX
ET SOLUTIONS
TECHNIQUES POUR
L'AMÉNAGEMENT
INTÉRIEUR

SYSTÈMES PLAQUES DE PLÂTRE

etex building performance

MÉMENTO SINIAT :
LA RÉFÉRENCE TECHNIQUE POUR LES SYSTÈMES CLOISONS ET PLAFONDS.

C'EST SIGNÉ SINIAT !

Architectes, économistes, négociants, entreprises, vous avez fait du MÉMENTO SINIAT le document Plâtrerie isolation de référence de la profession.

Vous trouverez dans cette édition nos dernières innovations, notre guide de prescription enrichi de nouvelles solutions, les performances et les descriptifs de nos solutions, et enfin les pages actualisées consacrées à la réglementation.

Pratique et précis, le MÉMENTO SINIAT est conçu pour vous permettre de trouver rapidement le service qui pourra vous aider et vous conseiller, ainsi que le système SINIAT adapté aux exigences de vos projets et de vos chantiers.

À vos côtés chaque jour, SINIAT innove sur des systèmes plaques de plâtre toujours plus performants, économiques et respectueux de l'environnement et de la santé, pour des bâtiments d'aujourd'hui et de demain.

Avec SINIAT, gagnez en expertise.

siniat.fr

SOMMAIRE

004 ASSISTANCE ET SERVICES SINIAT
016 RECHERCHE ET INNOVATIONS SINIAT

01 GUIDE DE CHOIX ET PRESCRIPTION

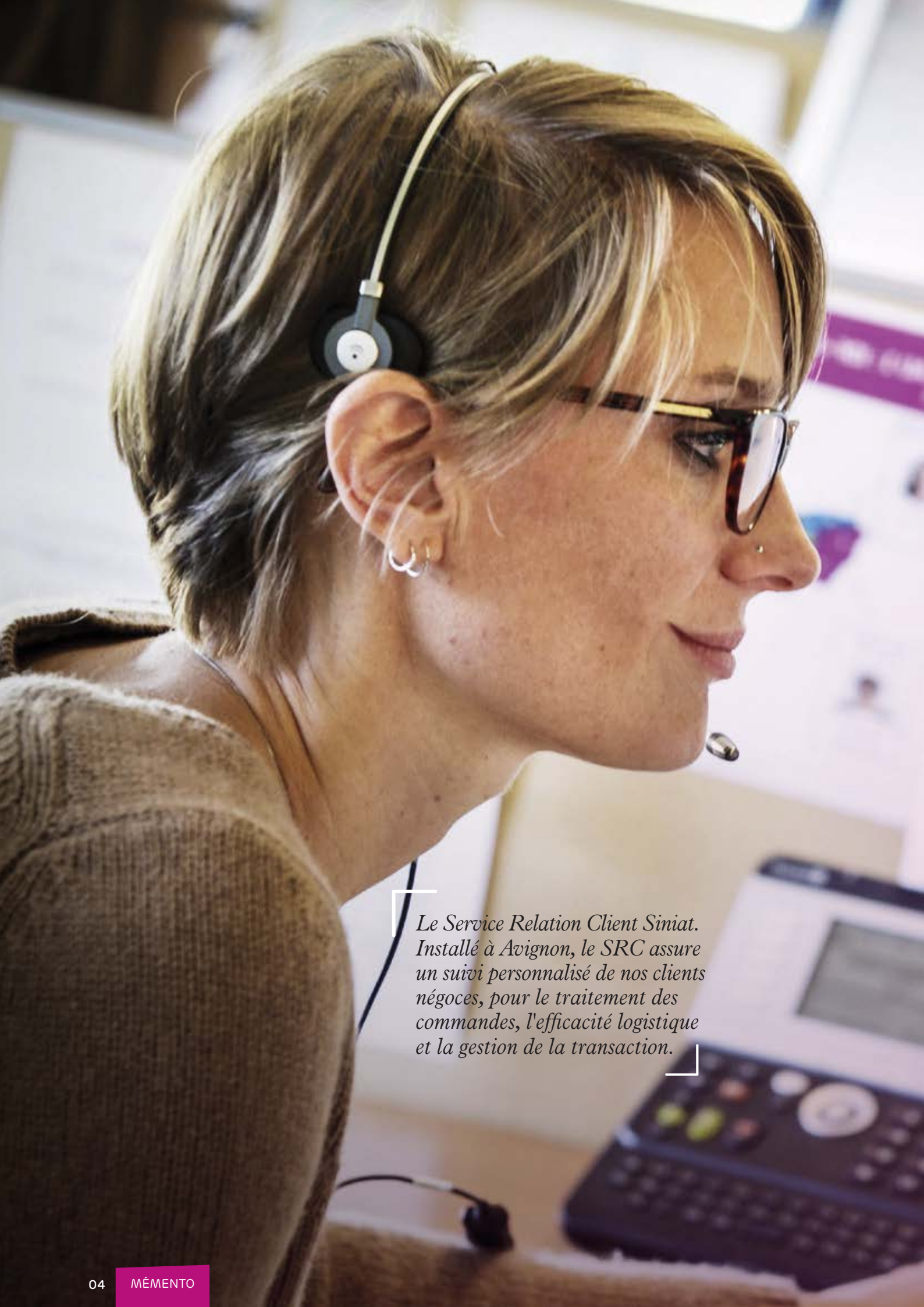
032 CONSTRUCTION DURABLE
034 ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
038 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
042 CENTRES COMMERCIAUX ET LOCAUX INDUSTRIELS
046 SALLES DE CINÉMA ET DE SPECTACLE
050 ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS
054 PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES
058 BÂTIMENTS DE BUREAUX
062 BÂTIMENTS D'HABITATION
068 CONSTRUCTIONS À OSSATURE BOIS
074 ARCHITECTURE DESIGN

02 SYSTÈMES ET PRODUITS

080 CLOISONS PRÉGYMÉTAL
148 CONTRE-CLOISONS PRÉGYMÉTAL
172 DOUBLAGES PRÉGY COLLÉS
186 PRÉGYFAYLITE ET CARREAUX PF3
208 PLAFONDS PRÉGYMÉTAL ET SOLS PRÉGYCHAPE
272 GAINES TECHNIQUES, CONDUITS VERTICAUX ET PROTECTION DE STRUCTURES
284 PRODUITS ET ACCESSOIRES

03 RÉGLEMENTATION TECHNIQUE

328 ENVIRONNEMENT
336 QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR
340 ACOUSTIQUE
354 INCENDIE
370 THERMIQUE
380 MÉCANIQUE
388 SISMIQUE
394 HUMIDITÉ
398 MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION



Le Service Relation Client Siniat. Installé à Avignon, le SRC assure un suivi personnalisé de nos clients négoces, pour le traitement des commandes, l'efficacité logistique et la gestion de la transaction.



ASSISTANCE ET SERVICES SINIAT

L'EXPERTISE ET LA SATISFACTION CLIENTS

SINIAT fait de la **proximité clients**, une priorité absolue. Son siège social et les différents services d'assistance sont implantés à Avignon et ses sites industriels sont exclusivement et durablement implantés en France.

L'organisation des directions régionales des ventes complète une **organisation résolument centrée sur la relation client.**

CONSEIL PRO

Votre assistance technique Siniat > p. 6

SYSTÈMES MODÉLISÉS BIM

Siniat vous accompagne pour vos projets BIM > p. 8

RECYCLAGE ÉCO PLÂTRE

Un recyclage intelligent, c'est signé Siniat > p. 10

FORMATION TECHNIQUE

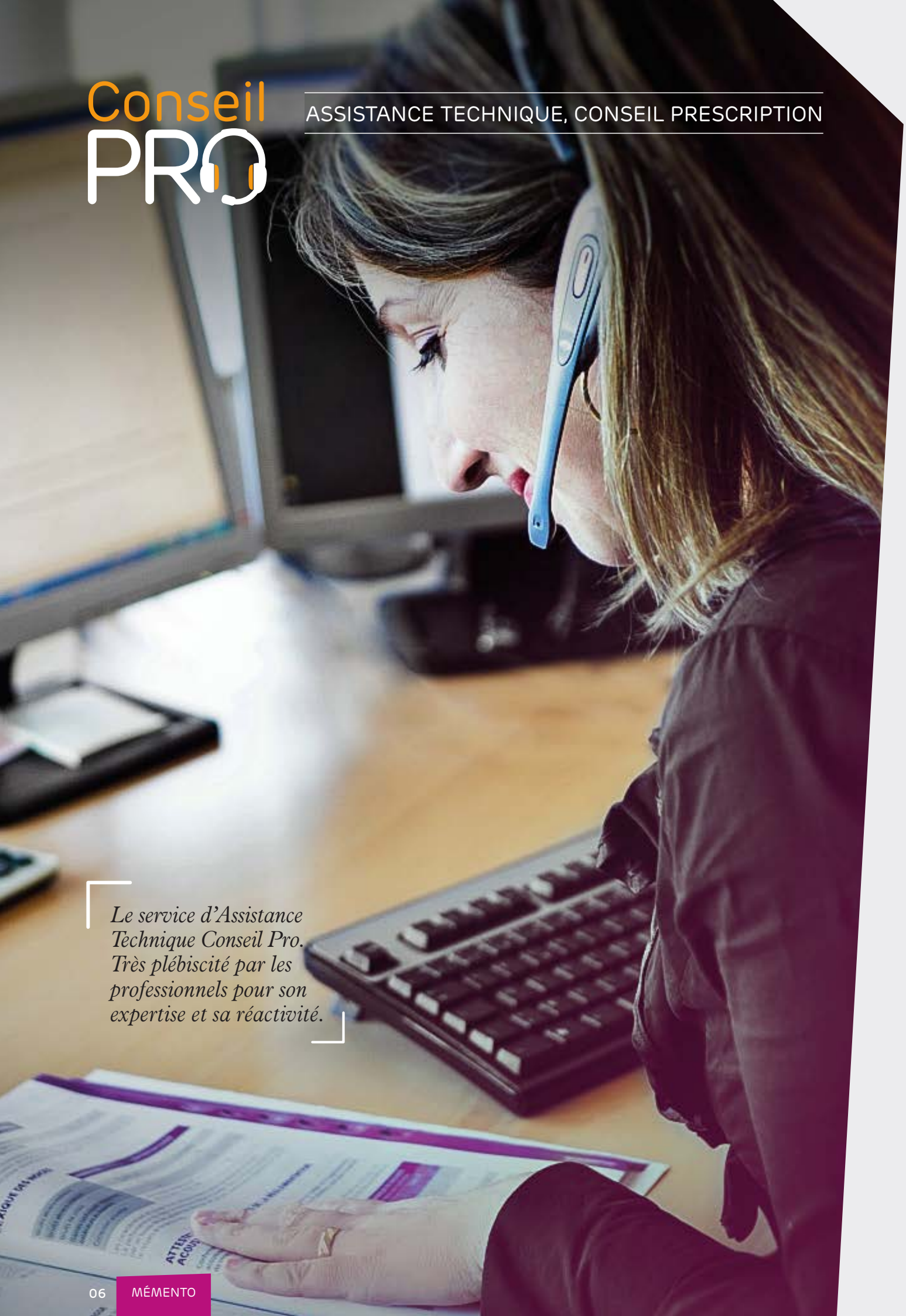
Développez vos compétences avec Siniat > p. 12

SERVICES CONNECTÉS

Retrouvez tout Siniat sur siniat.fr > p. 14

Conseil PRO

ASSISTANCE TECHNIQUE, CONSEIL PRESCRIPTION



Le service d'Assistance Technique Conseil Pro. Très plébiscité par les professionnels pour son expertise et sa réactivité.

CONSEIL PRO, VOTRE ASSISTANCE TECHNIQUE SINIAT

Des **réponses d'experts** sur les systèmes et les réglementations, un **accompagnement et des conseils sur mesure** dans l'élaboration et le montage de vos projets.

- Une équipe **qualifiée** et **disponible** formée sur les dernières innovations produits et systèmes et sur la réglementation.
- **Une qualité de conseil** pour vous aider à optimiser les solutions techniques et économiques sur tout type de chantier.
- Des **supports informatisés** pour une plus grande réactivité et pour vous remettre des documents personnalisés.

7 CONSEILLERS EXPERTS À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS GUIDER





Conseil Pro

0 825 000 013 Service 0,09 € / min + prix appel

conseilpro@siniat.com

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

PRODUITS ET SYSTÈMES

> **Vous informer** sur les performances des solutions Siniat et les points singuliers de mise en œuvre.

RÉGLEMENTATIONS

> **Vous renseigner** sur les exigences réglementaires (incendie, thermique, acoustique...) selon le type de bâtiment ou d'ouvrage.

PRESCRIPTION

> **Vous prescrire** les meilleures solutions techniques et économiques propres à votre chantier ; vous aider dans la rédaction de courriers spécifiques.

DOCUMENTATIONS

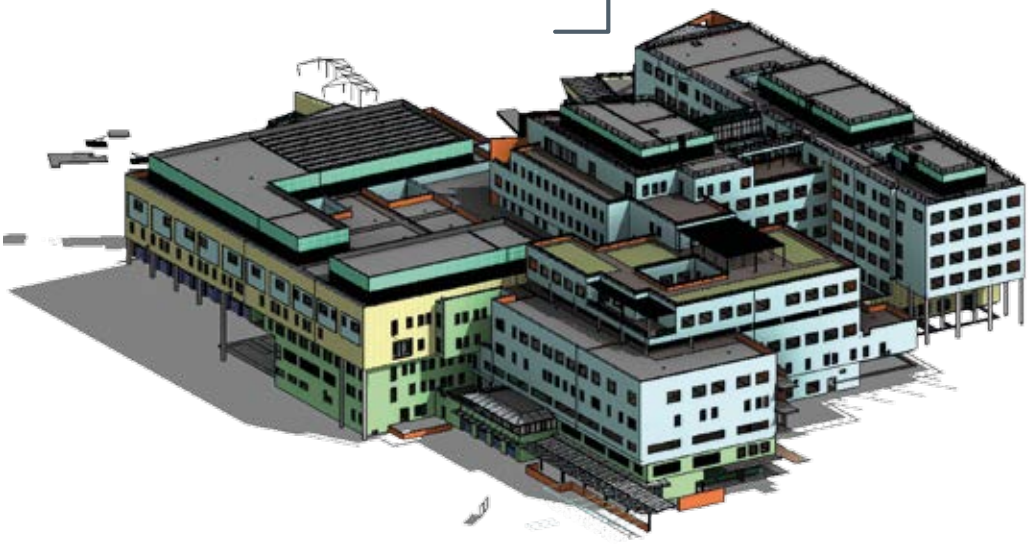
> **Vous envoyer** les documentations et les justificatifs techniques : procès-verbaux, rapports d'essais, avis techniques, notes de calculs...

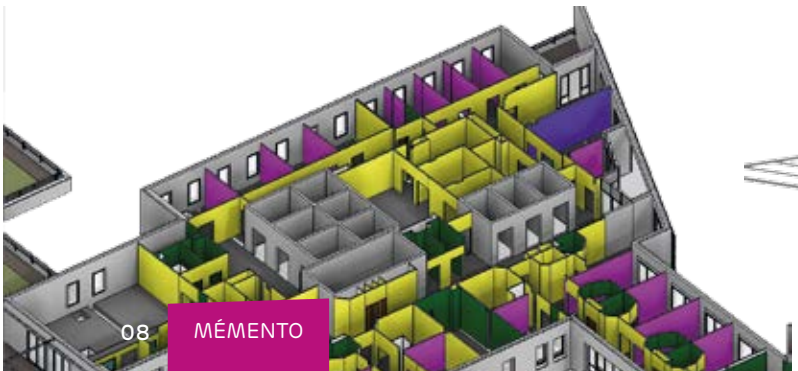
système modélisé BIM

MAQUETTE NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT



Une expertise BIM à vos côtés.
Hôpital d'Ajaccio : un projet
100 % Full BIM en cloisons Siniat.







SINIAT
VOUS ACCOMPAGNE POUR
VOS PROJETS EN BIM

Le **BIM (Building Information Management)** est un **processus collaboratif** permettant de concevoir, de construire ou de rénover un bâtiment **virtuellement** (3D) et d'en simuler les performances.

C'est une **nouvelle manière de concevoir et de construire** pour faciliter, optimiser et mieux maîtriser l'entretien, la maintenance et la gestion du cycle de vie des bâtiments.

SINIAT vous propose, au travers de la **plateforme Bimobject**, des objets BIM relatifs à ses systèmes de cloisons et de murs sur ossatures bois.

D'autres systèmes constructifs viennent enrichir régulièrement ce catalogue afin de répondre aux attentes et aux exigences des acteurs de la construction.

Objets 3D disponibles aux formats :

- REVIT
- ARCHICAD
- IFC (standard)

TÉLÉCHARGEZ NOS SYSTÈMES MODÉLISÉS BIM SUR BIMOBJECT.COM ou SINIAT.FR



Conseil Pro
0 825 000 013 Service 0,09 € / min + prix appel
conseilpro@siniat.com

DÉCOUVREZ LE BIM AVEC SINIAT

CONCEVOIR

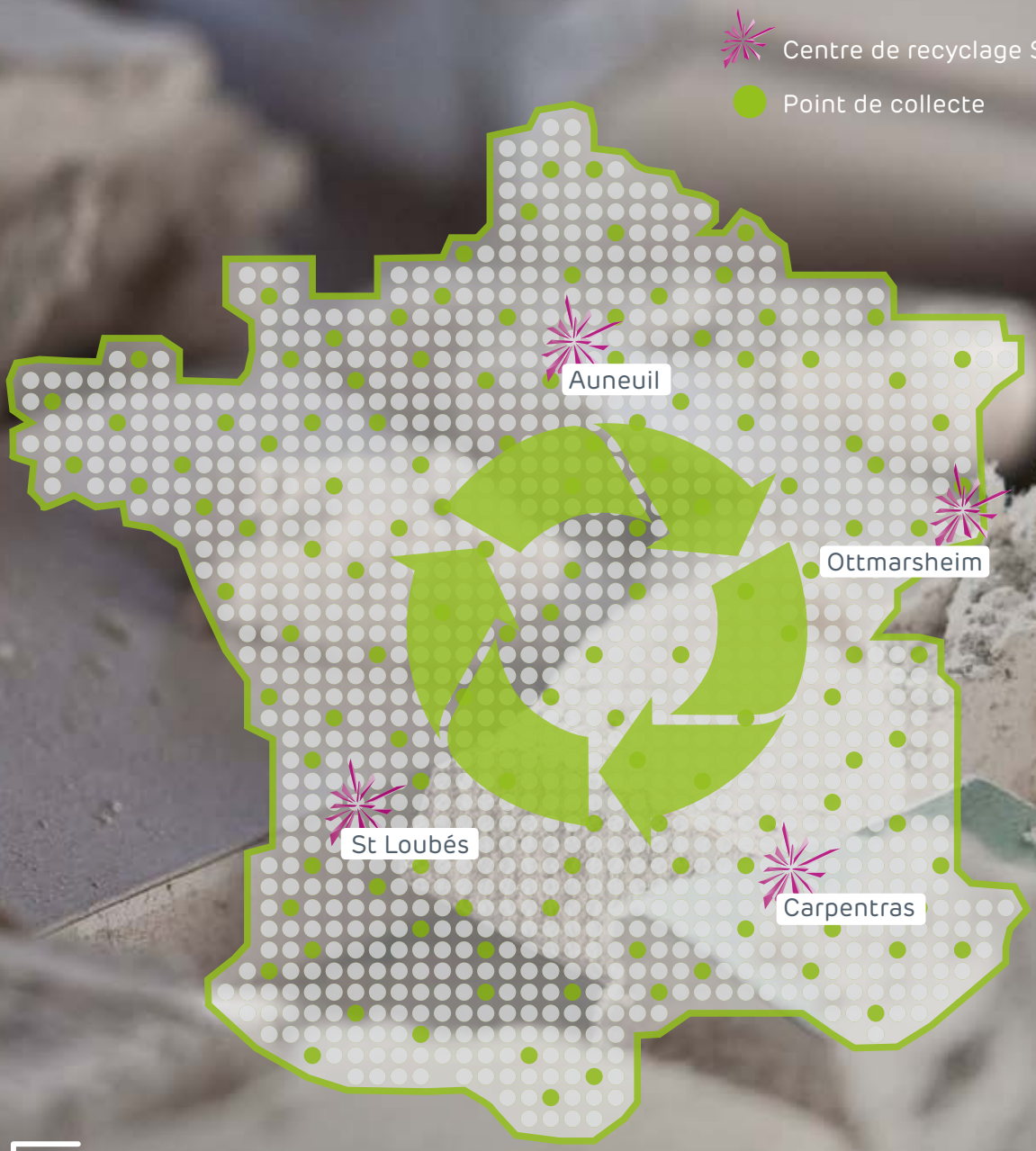
> Chaque acteur du projet **collabore plus efficacement à la conception** du futur bâtiment en s'assurant continuellement de l'adéquation parfaite du projet à l'ouvrage attendu.
La maquette numérique devient le lieu unique dans lequel est stocké l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

CONSTRUIRE

> La maquette numérique va permettre d'**anticiper les problèmes techniques** et de détecter des interférences entre plusieurs éléments d'un bâtiment, mais aussi d'évaluer les modifications et leurs impacts sur l'ouvrage, les quantités et les délais.

MAINTENIR

> **Le DOE numérique** (Dossier des Ouvrages Exécutés), livré avec l'ouvrage, répertorie toutes les données nécessaires à la gestion et à l'entretien de ces installations. Cette base de données va être le composant essentiel de la mise en place d'une **GMAO** (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur).



Service Éco Plâtre.
Un recyclage intelligent,
c'est signé Siniat !

VOUS CONSTRUISEZ ? NOUS RECYCLONS

Acteur engagé pour la valorisation des déchets à base de plâtre, Siniat propose son **programme Éco Plâtre**, à toute entreprise signataire d'un Contrat de recyclage déchets plâtre.

- Une liste régionalisée des collecteurs partenaires, agréés par Siniat.
- Un accès direct aux 4 centres de recyclage (Carpentras, Saint Loubès, Auneuil et Ottmarsheim).
- Un tarif de recyclage préférentiel, dégressif en fonction des volumes.
- Un certificat Siniat Éco Plâtre.
- Un suivi détaillé des déchets jusqu'à leur traitement.
- Sur demande, une attestation de valorisation des déchets pour un chantier identifié (HQE).
- Sur demande, une formation de 2 heures sur le tri et la gestion des déchets auprès de son personnel.

ÉCO DIAGNOSTIC
100 % GRATUIT
ENTREPRISES ET NÉGOCES



ÉCO PLÂTRE
Tél. 04 32 44 44 77
recyclage@siniat.com

ÉCONOMISER ET RECYCLER, C'EST SIMPLE, EN 3 ÉTAPES

1 | Réalisez en ligne, avec votre responsable commercial Siniat, **un Éco Diagnostic sur siniat.fr/recyclage, pour optimiser vos coûts** de gestion des déchets de plâtre.

2 | **Le service Éco Plâtre** prend contact avec vous.

3 | Utilisez l'un des **150 collecteurs partenaires** Siniat ou votre collecteur habituel, à proximité. Les déchets de plâtre sont apportés chez Siniat pour être recyclés.

RÉGLEMENTATION

> La loi de transition énergétique (LTE) impose aux professionnels de recycler ou réutiliser 70% des déchets de chantiers d'ici 2020.

ÉCONOMIE

> Recycler c'est économiser jusqu'à 40% du coût de gestion des déchets de plâtre, en réduisant la part des déchets enfouis.

ÉCOLOGIE

> Vous vous associez à Siniat pour préserver les ressources naturelles des carrières de gypse, en utilisant un matériau recyclable à l'infini.

FORMATION

SE FORMER AVEC SINIAT



Formation technique. Des formations pratiques à la mise en œuvre des systèmes et des nouveautés Siniat.

FORMATION SINIAT
POUR DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES

Constitué de formateurs internes diplômés et certifiés par le ministère du Travail, le service formation Siniat **définit les besoins** des entreprises de pose et des négociants en matériaux pour concevoir et délivrer une **formation sur mesure**.

- Toutes les formations dispensées peuvent être éligibles au titre de la formation professionnelle, et remboursable par les O.P.C.A. (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).
- Les thèmes sont divers et peuvent concerner : les réglementations techniques, la santé et la sécurité, l'aménagement, l'isolation, la finition, la mise en œuvre d'un produit ou un argumentaire de vente.

UN PÔLE **FORMATION CERTIFIÉ**

CERTIBAT FORMATION PROFESSIONNELLE

- Certifié CERTIBAT depuis 2013 et **qualifié CERTIBAT Formation Professionnelle** en janvier 2017, nous accompagnons les entreprises dans leur démarche pour devenir professionnel RGE.
  La mention RGE est un signe de qualité permettant aux particuliers d'identifier les entreprises compétentes en matière de travaux d'amélioration énergétique.

FORMATION
Tél. 04 32 44 41 69
Fax. 04 32 44 85 43
pole.formation@siniat.com

RETROUVEZ TOUTE L'OFFRE FORMATION SUR SINIAT.FR

Qu'elle soit pratique, théorique ou continue en **e-learning** (nouveauté 2017), la formation Siniat vous permet d'améliorer les compétences de vos équipes.
Elle est dispensée dans nos centres de formation ou dans vos entreprises.

LES CENTRES DE FORMATION

> **Centre de formation SINIAT**
Chemin de Sinancourt, 60390 AUNEUIL

> **Centre de formation SINIAT**
1033 Avenue John F. Kennedy,
84200 CARPENTRAS

> **Centre de formation SINIAT partenaire du BTP-CFA Vendée**
23 Rond point du Coteau, 85000 LA ROCHE-SUR-YON

> **Centre de formation SINIAT partenaire du BTP-CFA Saône et Loire**
Route du bois de Sapins, 71400 AUTUN



SERVICES **CONNECTÉS**

PROFITEZ DE L'EXPERTISE SINIAT OÙ QUE VOUS SOYEZ



CONNECTEZ-VOUS
ET RETROUVEZ
TOUT SINIAT

siniat.fr
UN SITE UNIQUE ET RÉFÉRENT



⊕ ERGONOMIQUE
Votre recherche en quelques clics
- Par types de produits
- Par projets
- Par besoins spécifiques

⊕ DE CONTENUS
Toutes les informations pratiques
- Fiches produits
- Vidéos de mise en œuvre
- Actualités réglementaires

⊕ ACCESSIBLE
Adapté pour un usage nomade
- Mobile
- Tablette
- Ordinateur

Système de localisation des points de vente dans toute la France

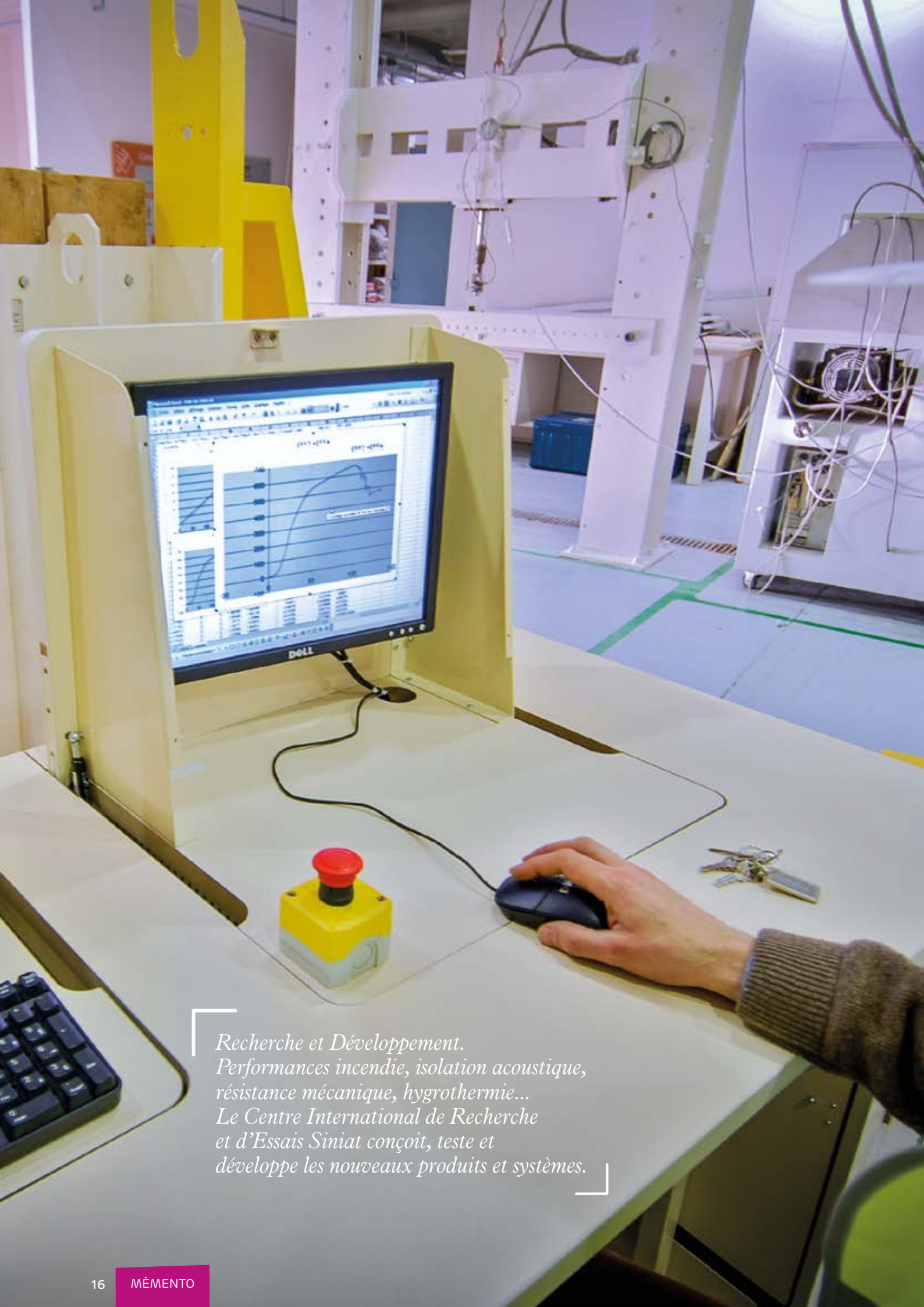
TOUS LES SYSTÈMES SINIAT SUR SMARTPHONE ET SUR TABLETTE



Découvrez et testez une application mobile entièrement destinée aux prescripteurs : architectes, maîtres d'œuvre, économistes de la construction, bureaux d'études.

- Les solutions Siniat adaptées à votre projet
- Navigation par type de bâtiment ou d'ouvrage
- Sélecteur dynamique de performances
- Descriptifs types téléchargeables
- Bibliothèque, brochures et vidéos
- Disponible pour smartphone et tablette sur ios et android

TOUTE L'ACTUALITÉ SINIAT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Recherche et Développement.
Performances incendie, isolation acoustique, résistance mécanique, hygrothermie...
Le Centre International de Recherche et d'Essais Siniat conçoit, teste et développe les nouveaux produits et systèmes.



RECHERCHE ET INNOVATIONS

PRODUITS ET SYSTÈMES SIGNÉS SINIAT

Pour répondre aux enjeux techniques et économiques des différents marchés de la construction, **SINIAT place l'innovation au cœur de sa stratégie**.

Son **Centre International de Recherche et d'Essais** est équipé de toutes les technologies nécessaires pour tester et développer des solutions constructives innovantes **répondant aux besoins des différents acteurs ainsi qu'aux normes et labels en vigueur**.

PRÉGY**WAB**® > p. 18

SINE**MAX**® > p. 20

PRÉGY **AIR**® > p. 22

AQUABOARD® > p. 24

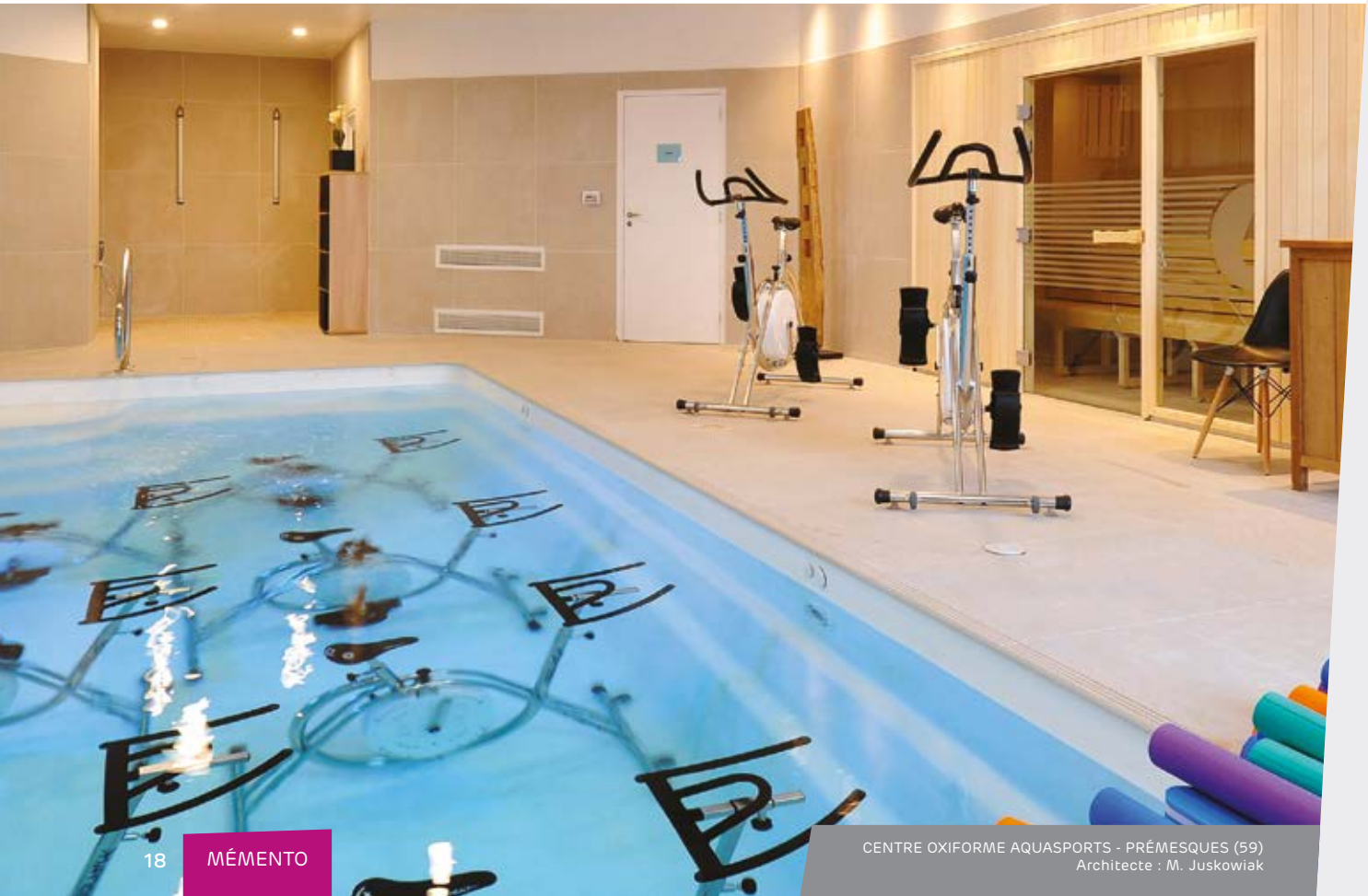
PRÉGY **XL**® > p. 26

SINIAT **DESIGN**® > p. 28

SYSTÈME PRÉGY**WAB®**



FOLIE DIVINE - MONTPELLIER (34)
Architecte : Farshid Moussavi



CENTRE OXIFORME AQUASPORTS - PRÉMESQUES (59)
Architecte : M. Juskowiak

UNE INNOVATION POUR DES OUVRAGES SAINS ET DURABLES QUI RÉSISTENT À L'HUMIDITÉ

PRÉGY**WAB**®

La première plaque de plâtre brevetée et certifiée pour les locaux très humides et les plafonds extérieurs abrités.
Des performances inégalées, testées et approuvées sur plus de 10 000 chantiers.

- Faible reprise d'eau par immersion
- Haute adhérence du voile sur le cœur permettant une résistance optimum
- Haute résistance aux moisissures
- Faible absorption d'eau par capillarité
- Haute Dureté pour résister aux chocs
- Voile non cartonné spécifique

Un système complet pour des chantiers plus sereins.

- Des ossatures et des accessoires spécifiques traités pour une protection optimale contre la corrosion et le brouillard salin.

3 DTA DU CSTB
ET PLUS DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE

CC FAT
DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION
PRÉGYWAB

PRÉGYWAB
- Cloisons doublages n°9+13/14-1004*V1 publié le 08/01/2016
- Plafond intérieur n°9/15-1009 publié le 13/05/2015
- Plafond extérieur n°9/15-1002 publié le 23/10/2015



Système **Breveté**

UNE COULEUR, DEUX FORMATS

> **PRÉGYWAB BA13** dans les logements
> **PRÉGYWAB BA18 S** dans les ERP

PRÉGYWAB EN INTÉRIEUR
CLOISONS, CONTRE-CLOISONS, PLAFONDS

> **Dans tous les types de bâtiments.**
Hôpitaux, écoles, hôtels, bureaux, logements...

> **Dans tous les locaux humides y compris les plus exposés (EB+p, EB+c et EC).**
Douches à l'italienne, douches collectives, sanitaires accessibles au public, laveries collectives, cuisines de restaurants ou de collectivités, centres aquatiques et piscines...

PRÉGYWAB EN EXTÉRIEUR
PLAFONDS ABRITÉS

> Porches, balcons, auvents, coursives de bâtiment, loggias, préaux.

PERFORMANCES CLOISON PRÉGYWAB D98/62 XTRA S

EAU	ACOUSTIQUE	FEU	CHOC
Haute résistance **à l'humidité**	Rw+C **49 dB**	Performance incendie **EI 60**	Parement **Haute Dureté**

SYSTÈME SINEMAX®



CINÉPARADIS - FONTAINEBLEAU (77)

L'EXPERTISE ACOUSTIQUE POUR LES SALLES DE CINÉMA ET DE SPECTACLE

SINE**MAX**®

Un nouveau système de cloisons et de contre-cloisons grande hauteur à hautes performances pour atteindre des objectifs acoustiques irréprochables, dès les basse fréquences, avec un budget maîtrisé et une productivité chantier optimisée.

⊕ NOUVEAU PAREMENT

> **01** PRÉGYPLAC dB BA13
Plaque acoustique de haute densité, pour des performances dès les basses fréquences. Largeur 120 cm - Pose horizontale.

> **02** PRÉGYPLAC BA18 S
Plaque haute dureté pour la résistance aux chocs. Largeur 90 cm - Pose verticale.

⊕ NOUVEL ENTRAXE

> **03** Montant PRÉGYMÉTAL
Ossature légère 6/10° à entraxe 90 cm pour diminuer de 30% la densité des montants.

⊕ NOUVEL ACCESSOIRE

> **04** Liaison SINEMAX antivibratile
Nouvel élastomère plus performant qui réduit la transmission dès les basses fréquences.

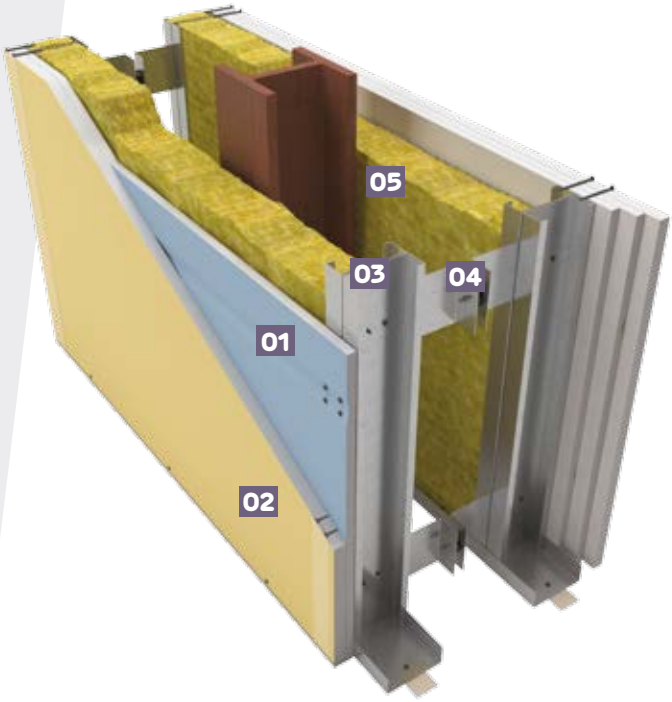


⊕ NOUVELLE ÉPAISSEUR D'ISOLANT

> **05** Laine de verre 2 x 85 mm

Cloison SINE*MAX* 420
avec structure métallique encloisonnée

Dnt		Global
63 Hz	25 Hz	DnTa
44 dB	**59 dB**	**≥ 73 dB**



SINIAT À L'ÉCOUTE DES NOUVELLES SALLES

PERFORMANCES SINEMAX

HAUTEUR	ACOUSTIQUE	FEU	CHOC	ÉPAISSEUR
Jusqu'à **14,10 m**	Rw+C **69 à 76 dB**	**EI 60 R 60**	Parement **Haute Dureté**	**260 à 640 m**

SYSTÈME PRÉGY **AIR®**



UNE TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

PRÉGY **AIR**®

Gamme de plaques de plâtre anti C.O.V (Composés Organiques Volatils : polluants atmosphériques) et Très Haute Dureté.

⊕ CŒUR PLÂTRE FILTRANT

Le cœur spécialement formulé capture jusqu'à 80% des formaldéhydes (le C.O.V le plus présent et le plus nocif dans l'air), et les transforme en composés inertes et neutralisés.

⊕ RÉSISTANCE AUX CHOCS

PRÉGYROC AIR BA 13 et BA18 S sont classées Très Haute Dureté (THD).

⊕ ÉTIQUETAGE SANITAIRE

Les plaques de la gamme PRÉGY AIR sont toutes étiquetées A+.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions), à C (fortes émissions).

⊕ LABEL

Les plaques PRÉGYROC AIR bénéficient du label Zone Verte Gold du laboratoire Excell.

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DÈS 2018 DANS CERTAINS ERP



PRÉGYPLAC AIR BA13 POUR ASSAINIR L'AIR INTÉRIEUR DES MAISONS INDIVIDUELLES

> **PRÉGYPLAC AIR** est le matériau à privilégier dans les chambres d'enfants et dans toutes les pièces que l'on souhaite assainir.

PRÉGYROC AIR BA18 S POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

> **PRÉGYROC AIR** réduit les polluants atmosphériques et est adaptée aux contraintes acoustiques, incendie, et de résistance aux chocs des établissements recevant du public : crèches, maternelles, écoles, hôpitaux, EHPAD, ...

PRÉGYROC AIR BA13 POUR LES MAISONS À OSSATURE BOIS

> **La résistance de PRÉGYROC AIR BA13** en contreventement intérieur a été validée par l'ATEX n°2068.

PERFORMANCES CLOISON PRÉGYROC AIR D98/62 XTRA S

AIR INTÉRIEUR	ACOUSTIQUE	FEU	CHOC
Réduction des polluants atmosphériques	Rw+C **49 dB**	Performance incendie **EI 60**	Parement **Très haute dureté**

SYSTÈME **AQUA**BOARD®



GROUPE SCOLAIRE ANDRÉE CHEDID - ANSTAING (59)
Architecte : ASK, Sylvie Kastel



BÉGUINAGE DE 5 LOGEMENTS - NORRENT FONTES (62)
Architecte : Evelyne Caron

PREMIÈRE PLAQUE DE PLÂTRE DÉDIÉE AU BARDAGE EXTÉRIEUR VENTILÉ

AQUABOARD®

L'innovation plaque de plâtre en façade extérieure, certifiée pour des conditions climatiques très sévères (pluie, gel-dégel, chaleur) et une très haute résistance aux chocs.

- Stabilité dimensionnelle de l'ouvrage,
- Absence de fissures et d'infiltration d'eau,
- Adhérence de l'enduit dans le temps
- Traitement des points singuliers pour l'étanchéité,
- Résistance aux fortes sollicitations en rez de chaussée

Une solution économique et esthétique, dans le neuf ou la rénovation, adaptée aux constructions sur ossature bois ainsi qu'aux constructions bétons ou maçonnées.

- Réhabilitation de façade abîmée
- Isolation thermique par l'extérieur avec un isolant
- Finition enduite traditionnelle
- Large choix décoratif, y compris teintes foncées
- Mise en œuvre simple et rapide, fractionnement limité
- Plaques légères, faciles à manipuler et découper (cutter).



PERFORMANCES ET DURABILITÉ

> 01 Voile haute technologie
Fibres techniques imprégnées procurant une haute stabilité dimensionnelle et une excellente adhérence avec l'enduit de finition.

> 02 Cœur plâtre renforcé
Résine hydrofuge et fongicide assurant la stabilité de la plaque dans l'eau et la très faible capillarité.



CC FAT
AVIS TECHNIQUE
AQUABOARD
n°2/14-1632 publié le 02/02/2015

SYSTÉME SINIAT COMPLET
QUALITÉ GARANTIE

PERFORMANCES AQUABOARD

EAU	THERMIQUE	FEU	CHOC
Excellent pouvoir hydrofuge **3 fois > Hydro**	Testée en conditions extrêmes **-25° / + 70°**	**Réaction au feu A2-s1,d0** (système complet)	**Haute résistance aux chocs Q4**

SYSTÈME PRÉGY XL®



UNE NOUVELLE SOLUTION PLAFOND POUR GAGNER EN PRODUCTIVITÉ

PRÉGY XL®

Système plaque de plâtre à entraXe éLargi 800 mm pour installer les plafonds des logements plus rapidement en utilisant moins d'ossatures et d'accessoires.



NOUVEL ENTRAXE 800 MM POUR DE RÉELLES ÉCONOMIES

Test comparatif de mise en œuvre entre un système plafond standard et un plafond PRÉGY XL BA13 de 100 m² :

- **Meilleure productivité**
  Jusqu'à 30% de temps gagné pour le plaquiste.
- **Quantité de matériel optimisée**
  25% de profilés et 25% de suspentes en moins.
- **Facilité de mise en œuvre**
  Découpe et pose identiques aux techniques traditionnelles du plaquiste, avec ossatures et accessoires Siniat standard. Pose de l'isolant dans le plénum plus facile.

GAIN DE TEMPS
+
GAIN DE MATÉRIEL



AVIS TECHNIQUE CC FAT
PRÉGY XL
n°5/16-1035 publié le 04/10/2016

CŒUR PLATRE ULTRA RIGIDE

› La formulation spécifique de la plaque PRÉGY XL BA13 **permet une mise en œuvre optimisée** en plafond par rapport au DTU 25.41.

RÉGLEMENTATION ET CERTIFICATION

› Système sous Avis Technique du CSTB.

› Conforme aux exigences réglementaires de résistance au feu dans les bâtiments d'habitation de 1ère et 2ème famille.

› Conforme à la norme NF et certifiée A+

*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions), à C (fortes émissions).

PERFORMANCES PLAFOND PRÉGY XL

ENTRAXE	MATÉRIEL	FEU	TEMPS DE POSE
Entraxe augmenté **80 cm**	**-25%** de profilés et accessoires	**REI 30** avec 2 PRÉGY XL BA13	Gain de temps **30%**

SINIAT **DESIGN®**



Ellipse de 38 m sur puits de lumière.
CENTRE COMMERCIAL LECLERC - SAINTES (17)



BOUTIQUES SEPHORA - Plafond à gorges lumineuses

PLAFONDS, CLOISONS, AGENCEMENT... DONNEZ UNE DIMENSION DESIGN À LA PLAQUE DE PLÂTRE

SINIAT **DESIGN**®

Les éléments SINIAT DESIGN® sont des solutions décoratives et techniques sur mesure réalisées avec des plaques de plâtre standards ou techniques préformées.

ARCHITECTURE INTÉRIEURE ESPACES PUBLICS ET COMMERCIAUX

Quels que soient les volumes ou les formes imaginées, SINIAT DESIGN® permet un montage simple, rapide et précis, en supprimant les pertes sur chantier.

PLAQUE PRÉFORMÉE PRÊTE À MONTER

SINIAT DESIGN® préfabrique et préassemble les différentes pièces en atelier.

Découpe au 10e de mm. Montage de haute précision. Prototypes, petites et grandes séries.

- **Fraisage ou rainurage** pour tous les angles de pliage.
- **Forme courbe ou vague** pour réaliser des effets de volume.
- **Cintrage des plaques** pour des rayons fixes ou variables.
- **Perforation, coloration, digital print** pour personnaliser et se différencier.



PLAQUES DE PLÂTRE PRÉFORMÉES ET TOUT DEVIENT POSSIBLE...

INNOVATION DESIGN



PRÉGYDRO COURB : première cloison cintrée hydrofuge pour hôpitaux, cliniques, Ehpad.

Permet d'installer rapidement, entre la salle de bain et le couloir, une cloison courbée, résistante au feu et respectant la réglementation des locaux humides.

EXPERTISE TECHNIQUE



Le **bureau d'études** SINIAT DESIGN® étudie en amont les projets et réalise des modélisations 2D ou 3D, et fournit les éléments de repérage et les plans de montage des pièces.

SINIAT DESIGN®
Études et chiffrages
Tél. **04 76 35 82 40**
siniat-design@siniat-design.com

01 | GUIDE DE CHOIX ET PRESCRIPTION

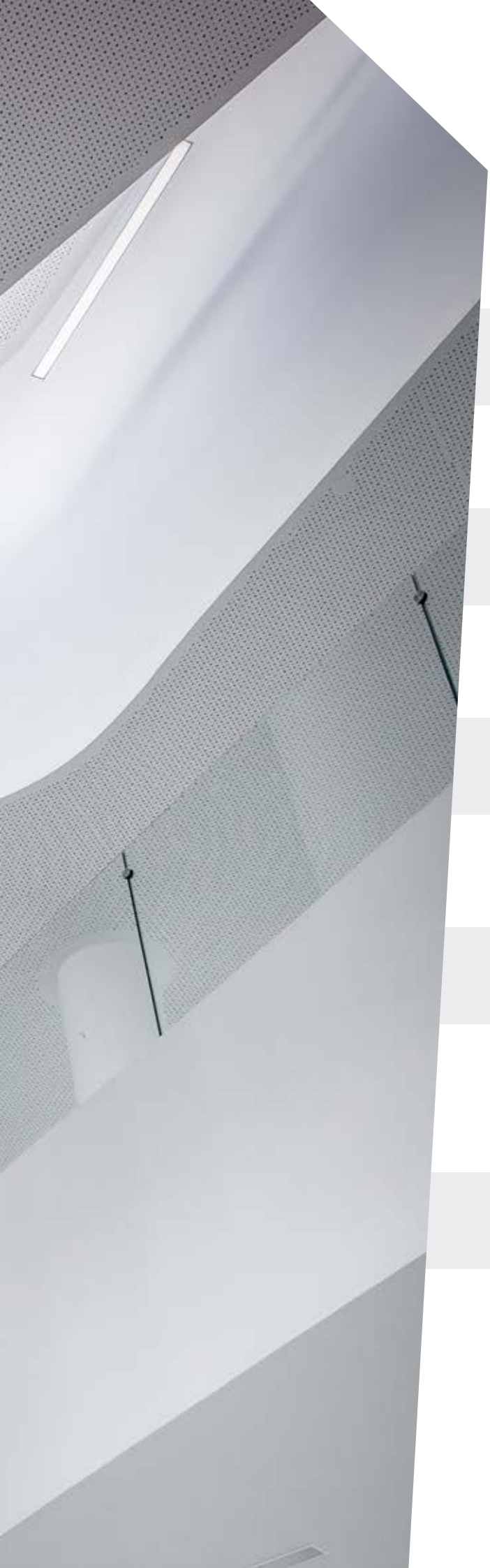
LES SOLUTIONS SINIAT

SINIAT propose des solutions innovantes adaptées aux différentes exigences réglementaires et répondant aux défis de la construction durable, de la performance économique et du confort de vie.

Protection incendie, confort acoustique, isolation thermique, locaux humides, ouvrages de grandes hauteurs, résistance aux chocs, qualité de l'air intérieur : les produits et systèmes SINIAT offrent une large gamme de solutions pour la conception de l'aménagement des espaces intérieurs dans tous les types de bâtiments.



INTERMÉDIATHÈQUE - VITROLLES (13)
Architecte : Jean-Pierre Lott



Engagements SINIAT pour une construction durable > p. 32

1 Établissements de santé > p. 34

2 Établissements d'enseignement > p. 38

3 Centres commerciaux et locaux industriels > p. 42

4 Salles de cinéma et de spectacle > p. 46

5 Établissements hôteliers > p. 50

6 Piscines et centres aquatiques > p. 54

7 Bâtiments de bureaux > p. 58

8 Bâtiments d'habitation
Logements collectifs
Maisons individuelles > p. 62

9 Constructions ossature bois > p. 68

10 Siniat Design® > p. 74

ENGAGEMENTS SINIAT
POUR UNE CONSTRUCTION DURABLE



BÉGUINAGE DE 5 LOGEMENTS - NORRENT FONTES (62)
Architecte : Evelyne Caron



Acteur pionnier de l'industrie de plâtre depuis plus de 110 ans, SINIAT œuvre pour :

- Conduire ses activités dans le souci de préserver l'équilibre environnemental ;
- Développer des systèmes et produits innovants et durables afin de garantir à chacun une meilleure qualité de vie dans son habitat.

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

- Réduire les consommations d'énergie et des ressources ;
- Limiter les émissions de CO_2 lors de la production et du transport ;
- Limiter les déchets générés par différentes activités ;
- Recycler les déchets de fabrication et des chantiers.

CONSTRUIRE DURABLEMENT

- Assurer la qualité et la durabilité des produits et systèmes par le respect des normes et le recours à la certification ;
- Évaluer les impacts environnementaux des produits et systèmes à travers les FDES ;
- Offrir des produits et systèmes durables pour des milieux spécifiques tels les locaux humides ;
- Développer des systèmes légers et secs facilitant l'adaptabilité des bâtiments.

ŒUVRER POUR LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ

- Utiliser les matières premières reconnues sans risque pour la santé ;
- Réduire les émissions de poussières et de polluants sur les sites de production ;
- Développer des produits et systèmes performants, légers et faciles à mettre en œuvre ;
- Promouvoir des produits et systèmes contribuant au confort thermique, acoustique et visuel des occupants ;
- Participer à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

1 ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE BÂTIMENT



Publics ou privés, les établissements de santé ont de fortes contraintes fonctionnelles, réglementaires et économiques. Leur conception doit intégrer la présence d'espaces très spécialisés, répondre à la sécurité des usagers et du personnel, limiter les coûts d'entretien, et prendre en compte les besoins de modularité. Au-delà des contraintes techniques, une nouvelle approche place l'humain au cœur des nouveaux programmes de construction ou de modernisation et permet une véritable liberté d'expression pour l'architecte. L'accent est mis sur le confort de vie, la fonctionnalité et l'esthétique des lieux.

HÔPITAL PRIVÉ PAYS DE SAVOIE- ANNEMASSE (74)
Architectes : AIA Associés

SINIAT propose des solutions spécifiquement adaptées à vos nouveaux projets, en conciliant la **pérennité** des ouvrages, les exigences de **maintenance** et de **flexibilité** du secteur de la santé.

RÉFÉRENCES CHANTIERS

Hôpital - Ajaccio (20)
Hôpital Hautepierre - Strasbourg (67)
Hôpital Rothschild - Paris (75)
Clinique Sarrus Teinturiers - Toulouse (31)
Ehpad - Heyrieux (38)
Ehpad - Ploumagoar (22)
Ehpad Costrejean - Fontainebleau (77)



LES ENJEUX DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES, CONCEPTEURS, ENTREPRISES :

- **Respect des différentes réglementations**
- **Optimisation économique et technique par le choix des systèmes constructifs**
- **Pérennité des ouvrages, flexibilité et modularité des espaces de soins et d'hébergement**
- **Gain de productivité, rapidité de la mise en œuvre des ouvrages**

LA SOLUTION SINIAT

LES PLAQUES PRÉGY BA18 S HAUTE DURETÉ - LARGEUR 90 CM

Des performances plus élevées avec des coûts maîtrisés.

DES SYSTÈMES ADAPTÉS À TOUTES LES CONTRAINTES

SINIAT propose une gamme complète de plaques de plâtre, d'enduits, d'ossatures métalliques et d'accessoires, pour **répondre aux spécificités du marché des établissements de santé** : confort acoustique dans les chambres et salles d'opérations, résistance aux chocs des parois exposées, forte humidité des cuisines collectives et des laveries, amélioration de la qualité de l'air par la réduction des COV...
Gamme SINIAT BA18 S : PRÉGYPLAC - PRÉGYTWIN - PRÉGYROC AIR - PRÉGYDRO - PRÉGYWAB

HAUTES PERFORMANCES

- Isolation acoustique **Rw+C jusqu'à 64 dB** en cloison distributive monoparement
- **Hauteur mécanique** jusqu'à 5,60 m pour une cloison de 98 mm
- Plaques **Haute Dureté ou Très Haute Dureté**
- Système PRÉGYWAB pour **locaux très humides**

ÉCONOMIE ET PRODUCTIVITÉ

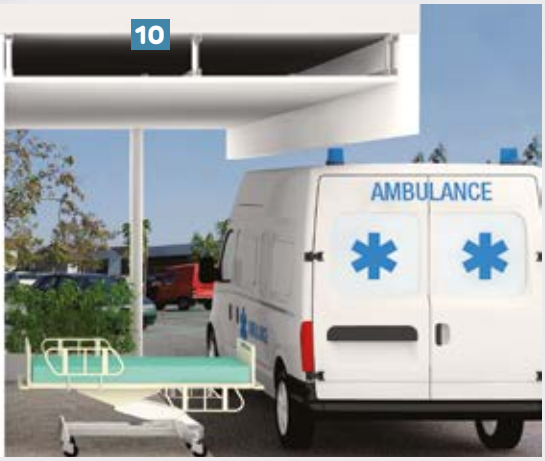
- **Rapidité de montage** : facilite le respect du planning d'exécution des ouvrages
- **Monoparement** : une seule plaque PRÉGY BA18 S par parement au lieu de deux BA13 standard pour des performances plus élevées
- **Entraxe de 90 cm** : 20 à 50 % d'ossature en moins
- Ergonomie et **confort de mise en œuvre** : une largeur de 90 cm au lieu de 120 cm pour une meilleure prise en main et un poids limité
- **Gestion des stocks** simplifiée et organisation du chantier facilitée
- **Réduction des déchets de chantier**
- **Pérennité** des ouvrages et entretien facilité pour les services techniques

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

› Hôpitaux (CHU, CH...), cliniques, polycliniques, centres psychiatriques, centres gérontologiques, centres médicaux sociaux (ERP de type U).







CLOISONS

EXIGENCES ACOUSTIQUES RÉGLEMENTAIRES* (Arrêté du 25/04/2003)	SOLUTIONS CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE		RÉFÉRENTIEL** HQE ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ Cible 9 – Acoustique DnTA + 3 dB		DÉTAILS
	TYPE ET PERFORMANCES	PAREMENTS	TYPE ET PERFORMANCES	PAREMENTS	
01 ENTRE CHAMBRES DnTA : 42 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 XTRA S (laine 60 mm) Rw+C : 49 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S TWIN (laine 60 mm) Rw+C : 53 dB EI 60 H max : 5,15 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA18 S Haute Dureté	p.92
02 CLOISONS SUR CIRCULATION DnTA : 27 dB DnTA : 32 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S (sans laine) Rw+C : 37 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S (laine 60 mm) Rw+C : 48 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté	p.92
03 ENTRE SALLES D'OPÉRATION ET CHAMBRES DnTA : 47 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S TWIN (laine 60 mm) Rw+C : 53 dB EI 60 H max : 5,15 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA18 S Haute Dureté	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/48 S TWIN (laine 60 mm) Rw+C : 57 dB EI 60 H max : 5,00 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	p.92 p.94

FEU :
Les hauteurs maximales peuvent êtres réduites en cas d'exigence incendie. Consulter la page indiquée. Pour une performance EI 120 dans le cas 03, nous consulter.

ACOUSTIQUE :
La différence entre DnTA et Rw+C (transmissions latérales) est une estimation basée sur l'expérience de SINIAT. Seule une étude acoustique globale du projet menée par un professionnel spécialisé peut déterminer cette valeur avec précision.

*Pour tout détail spécifique relatif à la réglementation acoustique, voir p.340
** Les établissements de type EHPAD et EHPA sont exclus du champ d'application de ce référentiel. Pour ce type d'établissements, se référer au Référentiel Habitat et Environnement « EHPA-EHPAD Millésime 2009 ».

CLOISONS SPÉCIFIQUES

04 CLOISONS RADIOLOGIQUES	CLOISON PRÉGYMÉTAL PRÉGYPLAC BA13 PLOMBÉE PTM	p.114
05 CLOISONS ANTI-EFFRACTION Pharmacie, locaux informatiques ...	CLOISON PRÉGYMÉTAL DÉFI D98/62 S + GRILLE DÉFI	p.112
06 CLOISONS COURBES	CLOISON PRÉGYMÉTAL CONTOUR OU CLOISON PRÉGYDRO COURB	p.110

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES SINIAT

07 GAINES TECHNIQUES	1 PRÉGYTWIN BA25 S OU 2 PRÉGYPLAC BA18 S	p.274
08 LOCAUX HUMIDES ET TRÈS HUMIDES	PRÉGYDRO OU PRÉGYWAB	p.18 p.84
09 DOUBLAGES INTÉRIEURS	PRÉGYTHERM OU PRÉGYMAX	p.172
10 PLAFONDS EXTÉRIEURS ABRITÉS	PRÉGYWAB	p.18 p.210
11 PLAFONDS ACOUSTIQUES ABSORBANTS	PRÉGYBEL	p.242
⚠ Les plafonds sous combles communicants doivent s'opposer à la propagation du feu par le comble et assurer la stabilité de la charpente. Vérifiez les solutions incendie spécifiques		p.122

2 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DES ESPACES AGRÉABLES À VIVRE

Les établissements d'enseignement sont le cadre de vie et de travail quotidien de millions d'élèves et de professeurs, des maternelles jusqu'aux lycées et aux universités. Le confort et le bien-être y constituent un élément majeur de la réussite du projet éducatif. Repères architecturaux des villages, des villes et des quartiers, ce sont des lieux d'éducation mais aussi des espaces de sociabilisation et d'épanouissement personnel. Ils sont également un investissement important des collectivités et de l'Etat en termes d'attractivité et de compétitivité des territoires.

LYCÉE RAPHAEL ÉLIZÉ - SABLÉ SUR SARTHE (72)
Architecte : William Gohier

SINIAT propose des solutions techniques et économiques adaptées aux enjeux et aux contraintes du secteur scolaire : durabilité des ouvrages, **résistance aux chocs**, confort acoustique, sécurité incendie, **qualité de l'air intérieur**.

RÉFÉRENCES CHANTIERS

École des Mines - Alès (30)
Institut des Mathématiques - Orsay (91)
Campus Green-ER - Grenoble (38)
Lycée Léon Blum - Le Creusot (71)
Lycée Raphaël Elizé - Sablé sur Sarthe (72)
Lycée Andréossy - Castelnaudary (11)
Collège Jean de La Varende - Creully (14)
Collège public - Elven (56)



LES ENJEUX DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES, CONCEPTEURS, ENTREPRISES :

- **Respect des réglementations incendie et acoustique**
- **Qualité de l'air intérieur**
- **Optimisation économique par le choix des systèmes constructifs**
- **Pérennité des ouvrages**
- **Gain de productivité, rapidité de la mise en œuvre des ouvrages**

LA SOLUTION SINIAT

LA PLAQUE PRÉGYROC AIR BA18 S TRÈS HAUTE DURETÉ ET ANTI COV

UNE PLAQUE QUI AMÉLIORE LA QUALITÉ DE L'AIR

En absorbant 80 % du formaldéhyde présent dans l'air, la plaque PRÉGYROC AIR BA18 S répond parfaitement aux nouvelles **exigences réglementaires** sur la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments, notamment dans les écoles et les crèches.

HAUTES PERFORMANCES

La plaque PRÉGYROC AIR BA18 S, classée **Très Haute Dureté**, est utilisée dans des systèmes à hautes performances :

- Isolation acoustique **Rw+C jusqu'à 50 dB** en cloison distributive monoparement
- **Hauteur mécanique** jusqu'à 5,60 m pour une cloison de 98 mm d'épaisseur

ÉCONOMIE ET PRODUCTIVITÉ

- **Rapidité de montage** : facilite le respect du planning d'exécution des ouvrages
- **Monoparement** : une seule PRÉGYROC AIR BA18 S par parement au lieu de deux BA13 standard pour des performances plus élevées
- **Entraxe de 90 cm** : 20 à 50 % d'ossature en moins
- Ergonomie et **confort de mise en œuvre** : une largeur de 90 cm au lieu de 120 cm pour une meilleure prise en main et un poids limité
- **Gestion des stocks simplifiée** et organisation du chantier facilitée
- **Réduction des déchets de chantier**
- **Pérennité** des ouvrages et entretien facilité pour les services techniques

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

› Crèches, écoles maternelles et primaires, collèges, lycées, universités, centres de formation (ERP de type R).







CLOISONS

EXIGENCES ACOUSTIQUES RÉGLEMENTAIRES* (Arrêté du 25/04/2003)	SOLUTIONS CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE		RÉFÉRENTIEL HQE BÂTIMENTS TERTIAIRES Cible 9 - Acoustique DnTA + 3 dB		DÉTAILS
	TYPE ET PERFORMANCES	PAREMENTS	TYPE ET PERFORMANCES	PAREMENTS	
01 ENTRE LOCAUX D'ENSEIGNEMENT *MATERNELLE : ENTRE SALLE DE REPOS ET ADMINISTRATION* DnTA : 43 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 XTRA S (laine 60 mm) Rw+C : 49 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté ou 2 X 1 PRÉGYROC AIR BA18 S Très Haute Dureté et anti-COV	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S TWIN (laine 60 mm) Rw+C : 53 dB EI 60 H max : 5,15 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA18 S Haute Dureté	p.86 p.92
02 ENTRE CANTINE ET LOCAL D'ENSEIGNEMENT *MATERNELLE : ENTRE SALLE DE REPOS ET SALLE DE JEUX* DnTA : 53 à 55 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL S180 TWIN 25 (laine 2x60 mm) Rw+C : 67 dB EI 60 H max : 4,40 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S	NOUS CONSULTER		p.104
03 ENTRE LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET LOCAL MÉDICAL *MATERNELLE : ENTRE SALLE DE REPOS ET LOCAL D'ENSEIGNEMENT* DnTA : 50 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/48 S TWIN (laine 60 mm) Rw+C : 57 dB EI 60 H max : 5,00 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	CLOISON PRÉGYMÉTAL S200 TWIN 18 (laine 2x60 mm) Rw+C : 62 dB EI 60 H max : 5,20 m	2X1 PRÉGYTWIN BA18 S Haute Dureté	p.94 p.104
04 ENTRE CIRCULATION ET LOCAL MÉDICAL *MATERNELLE : ENTRE CIRCULATION ET SALLE DE REPOS* DnTA : 35 à 40 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S (laine 60 mm) Rw+C : 48 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté ou 2 X 1 PRÉGYROC AIR BA18 S Très Haute Dureté et anti-COV	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 XTRA S (laine 60 mm) Rw+C : 49 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYROC AIR BA18 S Très Haute Dureté et anti-COV	p.86 p.92
05 ENTRE CIRCULATION ET LOCAL D'ENSEIGNEMENT DnTA : 30 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S (sans laine) Rw+C : 37 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté ou 2 X 1 PRÉGYROC AIR BA18 S Très Haute Dureté et anti-COV	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S (laine 60 mm) Rw+C : 48 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYROC AIR BA18 S Très Haute Dureté et anti-COV	p.86 p.92

FEU :
Les hauteurs maximales peuvent êtres réduites en cas d'exigence incendie. Consulter la page indiquée.

ACOUSTIQUE :
La différence entre DnTA et Rw+C (transmissions latérales) est une estimation basée sur l'expérience de SINIAT. Seule une étude acoustique globale du projet menée par un professionnel spécialisé peut déterminer cette valeur avec précision.
*Pour tout détail spécifique relatif à la réglementation acoustique, voir p.340.

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES SINIAT

GAINES TECHNIQUES	1 PRÉGYTWIN BA25 S OU 2 PRÉGYPLAC BA18 S	p.274
06 LOCAUX HUMIDES ET TRÈS HUMIDES	PRÉGYDRO OU PRÉGYWAB	p.18 p.84
07 DOUBLAGES INTÉRIEURS	PRÉGYTHERM OU PRÉGYMAX	p.172
08 PLAFONDS EXTÉRIEURS ABRITÉS	PRÉGYWAB	p.18 p.210
09 PLAFONDS ACOUSTIQUES ABSORBANTS	PRÉGYBEL	p.242

3 CENTRES COMMERCIAUX ET LOCAUX INDUSTRIELS SOLUTIONS GRANDES HAUTEURS



Autrefois réalisés sous forme de cubes austères, identiques et sans âme, les centres commerciaux entrent dans une nouvelle dimension. Ils évoluent, se différencient, et proposent à présent une incontestable qualité architecturale pour des clients à la fois consommateurs et promeneurs. Shopping centers, galeries, malls... les programmes intègrent une offre de services et de loisirs de plus en plus large. Ils se dessinent désormais autour d'un concept et d'une identité spécifiques pour jouer la carte de l'attractivité et se démarquer de la concurrence. Comme pour les locaux industriels, l'aménagement intérieur des espaces de grandes hauteurs nécessite des systèmes constructifs légers, rapides à mettre en œuvre et performants.

CAP 3000 - SAINT LAURENT DU VAR (06)
Architectes : Mark Wilson - Groupe-6 architectes

Conçus pour les ouvrages de grandes hauteurs, les systèmes PRÉGYMÉTAL INDUSTRIE apportent des **solutions techniques**, **esthétiques** et **économiques** pour répondre aux exigences des marchés des centres commerciaux et des locaux industriels.

RÉFÉRENCES CHANTIERS

Les Terrasses du Port - Marseille (13)
Le Prado - Marseille (13)
Cap 3000 - Saint Laurent du Var (06)
La Capelle - Millau (12)
Carrefour Alma - Rennes (35)
Super U - Mazé (49)
Airbus Helicopters - Le Bourget (93)

LES ENJEUX DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES, CONCEPTEURS, ENTREPRISES :

> **Cloisons légères de grandes hauteurs (35 à 39 kg/m²)**

> **Mise en œuvre rapide, simple et économique**

> **Alternative technique et économique aux solutions maçonnées (construction sèche, montage et démontage facilités)**

> **Performances mécaniques et feu élevées**

> **Résistance aux chocs, modularité des espaces**

> **Grande liberté de création architecturale**



LA SOLUTION SINIAT

PRÉGYMÉTAL INDUSTRIE - SYSTÈMES GRANDES HAUTEURS

Montants PRÉGYMÉTAL M125-50 et M150-50 en acier 6/10° associés aux PRÉGYPLAC BA18 S et PRÉGYPLAC BA25 S.

HAUTES PERFORMANCES

> Hauteur mécanique **jusqu'à plus de 12 m**
> **Résistance incendie** jusqu'à 3 h
> Pressions de service de 20, 40 ou 60 daN/m²
> Plaques **Haute Dureté**

ÉCONOMIE ET PRODUCTIVITÉ

> **Rapidité de montage :** facilite le respect du planning d'exécution des ouvrages
> **Monoparement :** une seule plaque PRÉGY BA18 S ou BA25 S par parement au lieu de deux BA13 pour des performances plus élevées
> **Entraxe de 90 cm :** 20 à 50 % d'ossature en moins
> Ergonomie et confort de mise en œuvre : une largeur de 90 cm au lieu de 120 cm pour une meilleure prise en main et un poids limité
> **Gestion des stocks** et organisation chantier simplifiées.

UN SYSTÈME DE PLAFOND GRANDE PORTÉE COMPLÉMENTAIRE

Plafond avec suspente PRÉGYMÉTAL Industrie et montant PRÉGYMÉTAL M125-50.
> Portées jusqu'à plus de 5,20 m
> Résistance incendie jusqu'à 2 h

CENTRES COMMERCIAUX ET LOCAUX INDUSTRIELS

- Magasins de vente, centres commerciaux (ERP de type M)
- Locaux industriels : stockage, logistique, production...
- Halls d'exposition (ERP de type T)







CLOISONS

EXIGENCES TECHNIQUES		SOLUTIONS		DÉTAILS
HAUTEUR	FEU	TYPE ET PERFORMANCES	PAREMENTS	
01 12,75 m	EI 60	CLOISON PRÉGYMÉTAL Industrie D186/150 S Ossature M150-50 (laine 150 mm) Rw+C : 50 dB	2 X 1 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté	p.98
02 12,75 m	EI 120	CLOISON PRÉGYMÉTAL Industrie D200/150 S Ossature M150-50 (laine 150 mm) Rw+C : 49 dB	2 X 1 PRÉGYPLAC BA25 S Haute Dureté	p.98
03 8,40 m	EI 180	CLOISON PRÉGYMÉTAL Industrie D225/150 S Ossature M150-50 (laine 150 mm) Rw+C : 53 dB	2 + 1 PRÉGYPLAC BA25 S Haute Dureté	p.98

CONTRE-CLOISONS

8,25 m	EI 60	CONTRE-CLOISON PRÉGYMÉTAL Industrie C186/150 Ossature M150-50	2 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté	p.158
7,95 m	EI 120	CONTRE-CLOISON PRÉGYMÉTAL Industrie C195/150 Ossature M150-50	2 PRÉGYPLAC BA25 S Haute dureté	p.158

HAUTEUR :
Les hauteurs sont données pour une pression au vent de 20 daN/m² en cloisons et 10 daN/m² en contre-cloisons ; elles peuvent être réduites pour des pressions supérieures.

PLAFONDS GRANDES PORTÉES

PORTÉE	TYPE	OSSATURE	
04 Jusqu'à 5,20 m*	PLAFOND PRÉGYMÉTAL Industrie	PRÉGYMÉTAL M125-50	p.220

* Selon parements, performance incendie, pression de vent et surcharges.

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES SINIAT

05 LOCAUX HUMIDES ET TRÈS HUMIDES	PRÉGYDRO OU PRÉGYWAB	p.18 p.84
06 PLAFONDS EXTÉRIEURS ABRITÉS	PRÉGYWAB	p.18 p.210
AGENCEMENTS DÉCORATIFS SUR MESURE PRÊTS À POSER	SINIAT DESIGN	p.74

4 SALLES DE CINÉMA ET DE SPECTACLE L'ACOUSTIQUE DES GRANDS VOLUMES

Maîtriser l'acoustique et la qualité sonore dans des espaces de très grands volumes, tel est le défi des salles dédiées au cinéma, à la musique ou au théâtre. Les systèmes de sonorisation de plus en plus sophistiqués (son THX, Dolby Atmos) imposent des cahiers des charges acoustiques de plus en plus exigeants. Une étude acoustique globale, réalisée par un bureau acoustique spécialisé, permettra de garantir les performances acoustiques in situ en prenant en compte l'ensemble des ouvrages du projet (transmissions latérales, enceintes désolidarisées, VMC isolée...).

CGR AVEC SON DOLBY ATMOS - VITROLLES (13)
Architecte : ABP Architectes

Siniat s'est appuyé sur son expertise chantier acquise depuis plus de 20 ans auprès des architectes et des acousticiens pour concevoir un **nouveau système de cloisons de grande hauteur à hautes performances acoustiques : SINEMAX®**.

RÉFÉRENCES CHANTIERS

CGR - Clermont-Ferrand (63)
Kinepolis - Fenouillet (31)
Gaumont Alésia - Paris (75)
Pôle culturel Le Cyel - La Roche sur Yon (85)
Arena - Aix en Provence (13)
Palais de la Musique et des Congrès - Strasbourg (67)
Cité des Congrès - Valenciennes (59)

LES ENJEUX DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES, CONCEPTEURS, ENTREPRISES :

> **Étude préalable détaillée du dossier d'exécution des ouvrages : choix des systèmes, détails constructifs, moyens de manutentions et d'échafaudages adaptés, planning d'approvisionnement**

> **Rapport acoustique pour l'isolement des bruits intérieurs et extérieurs et la correction interne. Le choix des parements, de l'ossature et de l'entraxe entre liaisons SINEMAX doit tenir compte de l'acoustique, de la mécanique, et de la sécurité incendie. Cette dernière exigence doit être considérée comme prioritaire.**



LA SOLUTION SINIAT

CLOISONS ET CONTRE-CLOISONS SINEMAX®

La référence pour les systèmes grande hauteur et hautes performances acoustiques.

HAUTES PERFORMANCES

> **Rw+C de 69 à 76 dB** grâce aux nouvelles liaisons SINEMAX®. et aux plaques PRÉGYPLAC dB BA13 et PRÉGYPLAC BA18 S
> **Hauteur jusqu'à 14,10 m** avec des montants standard PRÉGYMÉTAL
> **Épaisseur de 260 à 640 mm** pour s'adapter à toutes les configurations
> **Résistance au feu EI 60 et stabilité au feu R 60** des structures encloisonnées
> **Résistance aux chocs** avec PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté

ÉCONOMIE ET PRODUCTIVITÉ

> Ossatures métalliques légères pour faciliter la mise en œuvre en **grande hauteur**
> Composants habituels des ouvrages PRÉGYMÉTAL pour un approvisionnement aisé
> Mise en œuvre selon les **techniques traditionnelles** des cloisons sèches en plaque de plâtre
> **Travail du plaquiste facilité** : les PRÉGYPLAC BA18 S ont une largeur réduite de 90 cm et les ossatures standard PRÉGYMÉTAL sont en acier 6/10°
> **Budget optimisé avec la diminution de 30% de la densité d'ossature**, grâce à l'entraxe de 90 cm des montants associés aux plaques PRÉGY BA18 S

SALLES DE CINÉMA ET DE SPECTACLE

- Cinémas, théâtres, centres de conférences, salles d'audition (ERP de type L)
- Studios d'enregistrement





SYSTÈME SINEMAX® :

CLOISONS ET CONTRE-CLOISONS DE GRANDE HAUTEUR À HAUTES PERFORMANCES ACOUSTIQUES ET LIAISON ANTIVIBRATILE AVEC ÉLASTOMÈRE

CLOISONS SINEMAX®

LOCALISATION	SOLUTIONS SINIAT					DÉTAILS
	TYPE DE CLOISON ET ÉPAISSEUR	PERFORMANCES	PAREMENT 1 — PAREMENT 2	OSSATURE	ISOLANT (MM)	
01 ENTRE SALLE ET CABINE DE PROJECTION	SINEMAX 260	DnTA ≥ 62 dB Rw+C = 69 dB H max : **12,55 m** EI 60	1 BA18 S + 1 BA13 dB — 1 BA18 S + 1 BA13 dB	2 x 2 M70-35	2 x 85 mm	p.20 p.108
02 ENTRE SALLE ET CIRCULATION OU ACCUEIL	SINEMAX 330	DnTA ≥ 68 dB Rw+C = 71 dB H max : **13,20 m** EI 60	1 BA18 S + 1 BA13 dB — 1 BA18 S + 1 BA13 dB	2 x 2 M90-35	2 x 85 mm	p.20 p.108
03 ENTRE 2 SALLES	SINEMAX 420	DnTA ≥ 73 dB Rw+C = 74 dB H max : **13,20 m** EI 60	1 BA18 S + 2 BA13 dB — 1 BA18 S + 1 BA13 dB	2 x 2 M90-35	2 x 85 mm	p.20 p.108
	SINEMAX 500	DnTA ≥ 73 dB Rw+C = 76 dB H max : **14,10 m** EI 60	1 BA18 S + 2 BA13 dB — 1 BA18 S + 2 BA13 dB	2 x 2 M100-50	2 x 85 mm	p.20 p.108

HAUTEUR :
Les hauteurs maxi sont données pour une pression au vent de 10 daN/m² et pour un entraxe des liaisons SINEMAX de 2 m.

ACOUSTIQUE :
La différence entre DnTA et Rw+C (transmissions latérales) est une estimation basée sur l'expérience de SINIAT. Seule une étude acoustique globale du projet menée par un professionnel spécialisé peut déterminer cette valeur avec précision.

CONTRE-CLOISONS SINEMAX®

TYPE DE FAÇADE*	SOLUTIONS SINIAT				DÉTAILS
	TYPE DE CONTRE-CLOISON	OSSATURE	ENTRAXE LIAISON SINEMAX	PAREMENT	
04 FAÇADE LÉGÈRE NON VENTILÉE LOCAL DE PERMÉABILITÉ P0 OU P1 (P ≤ 15 daN/M²)	CONTRE-CLOISON SINEMAX	2 M70-35	4,55 m	2 BA18 S ou 1 BA18 S + 1 BA13 dB	p.156

* Autres supports (murs maçonnés, façades légères faiblement ventilées) : consulter la perméabilité des locaux p.385

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES SINIAT

05 PLAFONDS POUR L'ISOLATION ACOUSTIQUE	PLAFONDS AVEC SUSPENTES ANTIVIBRATILES PRÉGYMÉTAL	p.241
06 PLAFONDS ACOUSTIQUES ABSORBANTS	PRÉGYBEL	p.242
07 SANITAIRES ACCESSIBLES AU PUBLIC	PRÉGYWAB	p.18 p.84
08 PLAFONDS EXTÉRIEURS ABRITÉS	PRÉGYWAB	p.18 p.210
09 AGENCEMENTS DÉCORATIFS SUR MESURE PRÊTS À POSER	SINIAT DESIGN	p.74

5 ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS
LE NOUVEAU VISAGE DE L'HÔTELLERIE



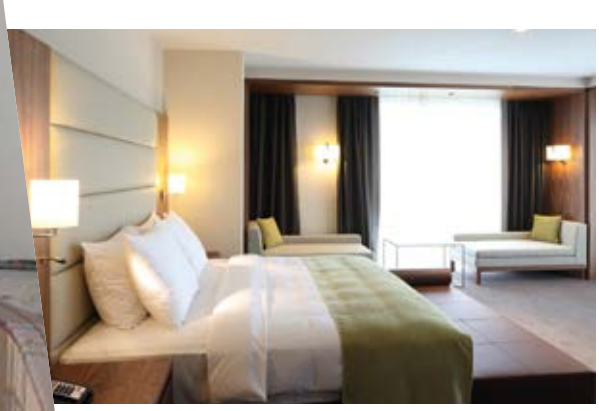
Qu'il s'agisse de constructions neuves ou de rénovations, les hôtels sont confrontés à de multiples réglementations. L'acoustique, l'optimisation des surfaces, les ambiances, la décoration, toute l'architecture se met au service d'une clientèle exigeante, attentive au confort et au design, soucieuse des services et du rapport qualité/prix.
De nouveaux espaces de détente et de travail viennent compléter la simple offre de nuitées : salons, salles de réunions ou de conférences, auditorium, spa et fitness, bars lounge, restaurants piscines, etc...
Petits hôtels indépendants familiaux, grands palaces centenaires, ou chaines internationales intégrées, la préoccupation environnementale est également de plus en plus présente.

RÉNOVATION HÔTEL IBIS - POITIERS (86)

Les produits et systèmes SINIAT offrent des solutions techniques à la fois **esthétiques et économiques** en cloisons, doublages, plafonds, tout en répondant aux différentes **exigences réglementaires** du marché hôtelier.

RÉFÉRENCES CHANTIERS

Golden Tulip - Saint Malo (35)
Le Crillon - Paris (75)
Vertigo - Dijon (21)
Grand Hôtel Dieu - Lyon (69)
Le Martinez - Cannes (06)
Hôtel Tour Gamma - Paris (75)
Intercontinental - Marseille (13)



LES ENJEUX DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES, CONCEPTEURS, ENTREPRISES :

- **Respect des réglementations incendie et acoustique**
- **Performance économique par le choix des systèmes constructifs**
- **Optimisation des surfaces**
- **Design et pérennité des ouvrages**
- **Gain de productivité, rapidité de mise en œuvre des ouvrages**

LA SOLUTION SINIAT

LES PLAQUES PRÉGY BA18 S
HAUTE DURETÉ - LARGEUR 90 CM

La gamme PRÉGY BA18 S

PRÉGYPLAC - PRÉGYTWIN - PRÉGYROC AIR - PRÉGYDRO - PRÉGYWAB.

DES CLOISONS MONOPAREMENT ADAPTÉES À TOUTES LES CONTRAINTES

Plaques de plâtre et ossatures métalliques, pour répondre aux spécificités du marché des établissements hôteliers : **confort acoustique** des clients, **résistance aux chocs** des parois exposées, solutions pour locaux humides.

HAUTES PERFORMANCES

- Isolation acoustique **Rw+C jusqu'à 64 dB** en cloison distributive monoparement
- Hauteur mécanique **jusqu'à 5,60 m** pour une cloison de 98 mm d'épaisseur
- Plaques **Haute Dureté ou Très Haute Dureté**
- Système PRÉGYWAB pour **locaux très humides**

ÉCONOMIE ET PRODUCTIVITÉ

- **Rapidité de montage** : facilite le respect du planning d'exécution des ouvrages
- **Monoparement** : une seule plaque PRÉGY BA18 S par parement au lieu de deux BA13 standard pour des performances plus élevées
- **Entraxe de 90 cm** : 20 à 50 % d'ossature en moins
- Ergonomie et **confort de mise en œuvre** : une largeur de 90 cm au lieu de 120 cm pour une meilleure prise en main et un poids limité
- **Gestion des stocks simplifiée** et organisation du chantier facilitée
- **Réduction des déchets de chantier**

ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

› Hôtels classés ou non en catégorie tourisme, pensions de famille (ERP de type O).





CLOISONS

EXIGENCES ACOUSTIQUES RÉGLEMENTAIRES* (Arrêté du 25/04/2003)	SOLUTIONS CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE		RÉFÉRENTIEL HQE BÂTIMENTS TERTIAIRES Cible 9 – Acoustique DnTA + 3 dB		DÉTAILS
	TYPE ET PERFORMANCES	PAREMENTS	TYPE ET PERFORMANCES	PAREMENTS	
01 ENTRE 2 CHAMBRES ENTRE 1 CHAMBRE ET BUREAUX OU RÉCEPTION ENTRE 1 CHAMBRE ET 1 SALLE DE BAIN VOISINE DnTA : 50 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/48 S TWIN (laine 60 mm) Rw+C : 57 dB EI 60 H max : 5,00 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	CLOISON PRÉGYMÉTAL S120 TWIN 25 (laine 60 mm) Rw+C : 61 dB EI 60 H max : 3,50 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	p.94 p.104
	CLOISON PRÉGYMÉTAL S120 TWIN 18 (laine 70 mm) Rw+C : 57 dB EI 60 H max : 3,40 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA18 S Haute Dureté			
02 ENTRE 1 CHAMBRE ET 1 SALLE DE BAIN ENTRE 2 SALLES DE BAIN DnTA : 45 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S TWIN (laine 60 mm) Rw+C : 53 dB EI 60 H max : 5,15 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA18 S Haute Dureté	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/48 S TWIN (laine 60 mm) Rw+C : 57 dB EI 60 H max : 5,00 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	p.92 p.94
03 SUR CIRCULATION DnTA : 38 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 S (laine 60 mm) Rw+C : 48 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté	CLOISON PRÉGYMÉTAL D98/62 Xtra S (laine 60 mm) Rw+C : 49 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 PRÉGYPLAC BA18 S Haute Dureté	p.92
04 ENTRE 1 CHAMBRE ET 1 RESTAURANT ENTRE 1 CHAMBRE ET 1 GARAGE DnTA : 55 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL S180 TWIN 25 (laine 2 x 60 mm) Rw+C : 67 dB EI 60 H max : 4,40 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	CLOISON PRÉGYMÉTAL S250 TWIN 25 (laine 85 mm) Rw+C : 68 dB EI 60 H max : 5,35 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	p.104

FEU :
Les hauteurs maximales peuvent êtres réduites en cas d'exigence incendie. Consulter la page indiquée.

ACOUSTIQUE :
La différence entre DnTA et Rw+C (transmissions latérales) est une estimation basée sur l'expérience de SINIAT. Seule une étude acoustique globale du projet menée par un professionnel spécialisé peut déterminer cette valeur avec précision.
*Pour tout détail spécifique relatif à la réglementation acoustique, voir p.340.

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES SINIAT

05 GAINES TECHNIQUES	1 PRÉGYTWIN BA25 S OU 2 PRÉGYPLAC BA18 S	p.274
06 LOCAUX HUMIDES ET TRÈS HUMIDES	PRÉGYDRO OU PRÉGYWAB	p.18 p.84
07 DOUBLAGES INTÉRIEURS	PRÉGYTHERM OU PRÉGYMAX	p.172
08 PLAFONDS EXTÉRIEURS ABRITÉS	PRÉGYWAB	p.18 p.210
09 PLAFONDS ACOUSTIQUES ABSORBANTS	PRÉGYBEL	p.242
AGENCEMENTS DÉCORATIFS SUR MESURE PRÊTS À POSER	SINIAT DESIGN	p.74

6 PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES
LE DÉFI DES MILIEUX TRÈS HUMIDES



Les centres aquatiques et piscines (y compris balnéothérapie, thalassothérapie) sont des locaux à fortes sollicitations hygrothermiques demandant un choix de matériaux adaptés et hautement résistants aux contraintes élevées d'humidité et de condensation.

PISCINE MUNIPALE DE DACHSTEIN (67)
Architectes : URBANE KULTUR
Dominique Cornaert - Philippe Dahan

Innovant et performant, PRÉGY**WAB®** est le premier système de plaque de plâtre du marché sous Avis technique, pour les centres aquatiques et piscines, conforme aux contraintes sévères d'utilisation.

RÉFÉRENCES CHANTIERS

Centre aquatique - Venelles (13)
Centre aquatique - Mazamet (81)
Aquaparc - Saint Nazaire (44)
Piscine municipale - Dachstein (67)
Piscine municipale - Coulaines (72)
Club Med - Samoëns (74)
Thalassothérapie - Bagnoles de l'Orne (61)



LES ENJEUX DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES, CONCEPTEURS, ENTREPRISES :

- **Contraintes élevées d'humidité, de condensation, de corrosion**
- **Choix de matériaux adaptés**
- **Solutions sous Avis techniques**
- **Design et pérennité des ouvrages**
- **Rapidité de mise en œuvre**



LA SOLUTION SINIAT

PRÉGY**WAB®**
SYSTÈME BREVETÉ

Technologie exclusive validée selon les protocoles d'essai du GS9 et du GS13.

HAUTES PERFORMANCES

- **Haute Dureté** pour résister aux chocs
- Voile non cartonné spécifique
- Cœur spécialement formulé
- **Faible reprise d'eau par immersion**
- Faible absorption d'eau par capillarité
- **Haute résistance aux moisissures**
- Ossatures et accessoires WAB ou Ultra WAB

ÉCONOMIE ET PRODUCTIVITÉ

- **Mise en œuvre simple et traditionnelle**, se pose, se découpe et se visse comme une plaque de plâtre standard
- **Une large gamme** (PRÉGYWAB BA13 largeur 120 cm, PRÉGYWAB BA18 S largeur 90 cm) parfaitement adaptée aux ERP
- **Entretien et maintenance** des locaux facilités et limités
- Solutions pour cloisons, contres-cloisons et plafonds

PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES

› Balnéothérapie, thalassothérapie, Spa





SYSTÈME PRÉGYWAB® :

CLOISONS - CONTRE-CLOISONS - PLAFONDS
TRÈS HAUTE RÉSISTANCE À L'HUMIDITÉ

CLOISONS PRÉGYWAB®

LOCALISATION	SOLUTIONS SINIAT					DÉTAILS
	TYPE DE CLOISON ET ÉPAISSEUR	PERFORMANCES	PAREMENTS	OSSATURE	ISOLANT	
01 CLASSEMENT EC	D98/62 Xtra S WAB	Rw+C : 49 dB H max : 4,65 m EI 60	2 PRÉGYWAB BA18 S	M62-35 Xtra WAB	60 mm	p.18 p.84

CONTRE-CLOISONS PRÉGYWAB®

LOCALISATION	SOLUTIONS SINIAT			DÉTAILS
	TYPE DE CONTRE-CLOISON	PAREMENTS	OSSATURE	
02 CLASSEMENT EC	CONTRE-CLOISON WAB	1 PRÉGYWAB BA18 S	Fourrures ou montants PRÉGYMÉTAL WAB	p.18 p.155

PLAFOND PRÉGYWAB®

LOCALISATION	SOLUTIONS SINIAT			DÉTAILS
	TYPE DE PLAFOND	PAREMENTS	OSSATURE	
03 CLASSEMENT EC	PLAFOND WAB	1 PRÉGYWAB BA13	Fourrures ou montants ULTRAWAB	p.18 p.212

7 BÂTIMENTS DE BUREAUX
DES ESPACES DE TRAVAIL ET DE VIE

Dans le neuf comme dans la rénovation, les chantiers des bâtiments de bureaux doivent concilier la dimension économique, la fonctionnalité, la modularité, et la qualité de vie au travail. L'espace se gère et s'organise comme une ressource à part entière de l'entreprise, avec ses dimensions à la fois humaines et opérationnelles, ses enjeux de compétitivité et d'efficacité. Bureaux individuels, partagés ou collectifs, salles de réunions, espaces d'accueil, show room, zones de restauration, les différents espaces de l'entreprise, comme l'entreprise elle-même, doivent pouvoir s'adapter et évoluer.

BÂTIMENT DE DIRECTION "AGORA" CHU DE POITIERS (86)
Architectes : Brenac & Gonzalez & Associés

Rapides, propres, faciles à mettre en œuvre, les systèmes de construction sèche SINIAT répondent parfaitement aux évolutions de l'immobilier de bureaux, en neuf comme en rénovation : **optimisation des surfaces**, espaces évolutifs, mais aussi confort acoustique et **démarche HQE**.

RÉFÉRENCES CHANTIERS

Tour La Marseillaise - Marseille (13)
@7 Center - Montpellier (34)
Technopôle Agronov - Bretenières (21)
Thalès Services - Labège (31)
Agora Bureaux CHU - Poitiers (86)
CPAM - Vannes (56)
Reconversion des Magasins généraux - Pantin (93)



LES ENJEUX DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES, CONCEPTEURS, ENTREPRISES :

- **Mode constructif économique**
- **Cloisons légères et de faible encombrement**
- **Flexibilité des aménagements**
- **Confort acoustique**
- **Facilité d'entretien**



LA SOLUTION SINIAT

LES PLAQUES PRÉGY BA18 S POUR DES CLOISONS MONOPAREMENT DE 98 MM ADAPTÉES À TOUTES LES CONTRAINTES

- **PRÉGYPLAC :** pour des cloisons standard de bureaux et de circulations
- **PRÉGYTWIN :** pour une performance acoustique renforcée
- **PRÉGYROC AIR :** Très Haute Dureté pour les zones exposées aux chocs et pour la qualité intérieure de l'air
- **PRÉGYWAB :** pour les locaux très humides

ÉCONOMIE ET PRODUCTIVITÉ

- **Rapidité de montage :** facilite le respect du planning d'exécution des ouvrages
- **Monoparement :** une seule plaque PRÉGY BA18 S par parement au lieu de deux BA13 standard pour des performances plus élevées
- **Entraxe de 90 cm :** 20 à 50 % d'ossature en moins
- **Ergonomie et confort de mise en œuvre :** une largeur de 90 cm au lieu de 120 cm pour une meilleure prise en main et un poids limité
- **Gestion des stocks** simplifiée et organisation du chantier facilitée
- **Réduction des déchets de chantier**
- **Pérennité des ouvrages** et entretien facilité pour les services techniques

BÂTIMENTS DE BUREAUX

- Administrations, banques et bureaux recevant du public (ERP de type W)
- Bureaux ne recevant pas de public

Attention la réglementation incendie diffère entre ces deux catégories de bureaux







CLOISONS

EXIGENCES ACOUSTIQUES RÉFÉRENTIEL HQE BÂTIMENTS TERTIAIRES Cible 9 Confort acoustique	SOLUTIONS CONFORMES À L'EXIGENCE TYPE ET PERFORMANCES	 PAREMENTS	DÉTAILS
01 ENTRE BUREAUX INDIVIDUELS ENTRE BUREAUX INDIVIDUELS ET AUTRES ESPACES D'ACTIVITÉ DE BUREAU DnTA : 43 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL **D98/62 XTRA S** (laine 60 mm) Rw+C : 49 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 **PRÉGYPLAC BA18 S** Haute Dureté	p.92
02 ENTRE BUREAUX COLLECTIFS ENTRE BUREAUX COLLECTIFS ET ESPACES OUVERTS DnTA : 40 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL **D98/62 S** (laine 60 mm) Rw+C : 48 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 **PRÉGYPLAC BA18 S** Haute Dureté	p.92
03 ENTRE BUREAUX OUVERTS ET BUREAUX COLLECTIFS ENTRE BUREAUX OUVERTS ET LES AUTRES ESPACES OUVERTS ENTRE BUREAUX ET ESPACES DE DÉTENTES FERMÉS OU SALLES DE RÉUNION DnTA : 38 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL **D98/62 S** (laine 60 mm) Rw+C : 48 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 **PRÉGYPLAC BA18 S** Haute Dureté	p.92
04 ENTRE BUREAUX ET CIRCULATION DnTA : 28 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL **D98/62 S** (sans laine) Rw+C : 37 dB EI 60 H max : 5,60 m	2 X 1 **PRÉGYPLAC BA18 S** Haute Dureté	p.92
05 ENTRE SALLES DE RÉUNION OU POUR BUREAUX DE DIRECTION DnTA : 50 dB	**S120 TWIN 18** (laine 60 mm) Rw+C : 57 dB EI 60 H max : 3,40 m	2 X 1 **PRÉGYTWIN BA18 S** Haute Dureté	p.104

FEU :
Les hauteurs maximales peuvent êtres réduites en cas d'exigence incendie. Consulter la page indiquée.

ACOUSTIQUE :
En l'absence de réglementation SINIAT recommande ces valeurs basées sur le Référentiel HQE Bâtiments tertiaires - Cible 9 Confort acoustique (Septembre 2011)
Bureau collectif : 2 à 5 personnes
Bureau ouvert : plus de 5 personnes
Il est également possible de se référer à la norme NF S31-080 (voir p.352)

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES SINIAT

GAINES TECHNIQUES	1 PRÉGYTWIN BA25 S OU 2 PRÉGYPLAC BA18 S	p.274
LOCAUX HUMIDES ET TRÈS HUMIDES	PRÉGYDRO OU PRÉGYWAB	p.18 p.84
06 DOUBLAGES INTÉRIEURS	PRÉGYTHERM OU PRÉGYMAX	p.172
07 PLAFONDS EXTÉRIEURS ABRITÉS	PRÉGYWAB	p.18 p.210
08 PLAFONDS ACOUSTIQUES ABSORBANTS	PRÉGYBEL	p.242

8 BÂTIMENTS D'HABITATION

LOGEMENTS COLLECTIFS MAISONS INDIVIDUELLES

Les projets de construction ou de rénovation des bâtiments d'habitation sont soumis à un cadre réglementaire de plus en exigeant : RT 2012, isolation acoustique, protection incendie, règles d'accessibilité, normes, labels certifications environnementales etc... Aux objectifs d'économie d'énergie, de confort, de santé, s'ajoutent des enjeux économiques et sociaux toujours plus importants. Plus que jamais, tous les acteurs de la construction sont mobilisés pour répondre au double défi de la construction durable et des besoins des populations.

RÉSIDENCE LES SEPT COLLINES - BESANÇON (24)
Architectes : Jacquet & Associés

Initiateur de nouvelles manières de construire et de vivre, SINIAT propose des nouvelles solutions techniques de construction sèche pour répondre aux exigences réglementaires et lutter contre le renchérissement du coût des bâtiments.

RÉFÉRENCES CHANTIERS

Domaine Perceval - Rambouillet (78)
Campus Triolet - Montpellier (34)
Cap Mail - Rennes (35)
Logements Zac des Girondins - Lyon (69)
Résidence Universitaire Jean Zay - Antony (92)
Les Sept Collines - Besançon (24)



LES ENJEUX DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES, CONCEPTEURS, ENTREPRISES :

- **RT 2012, étanchéité à l'air**
- **Confort acoustique**
- **Qualité de l'air intérieur**
- **Démarche HQE**
- **Économie et productivité**

LA SOLUTION SINIAT ENTRE LOGEMENTS

LES CLOISONS SÉPARATIVES ACOUSTIQUES AVEC PRÉGYTWIN BA18 S - BA25 S

SYSTÈMES À HAUTES PERFORMANCES POUR UN MEILLEUR CONFORT ACOUSTIQUE

- **Monoparement :** une seule plaque par parement au lieu de deux BA13 standard pour des performances plus élevées
- **Plaques PRÉGYTWIN Haute Dureté**
- **Rapidité de montage :** facilite le respect du planning d'exécution des ouvrages
- **Entraxe de 90 cm :** 20 à 50 % d'ossature en moins
- **Ergonomie et confort de mise en œuvre :** une largeur de 90 cm au lieu de 120 cm pour une meilleure prise en main et un poids limité
- **Gestion des stocks simplifiée** et organisation du chantier facilitée
- **Réduction des déchets de chantier**

LA SOLUTION SINIAT À L'INTÉRIEUR DES LOGEMENTS

UNE GAMME COMPLÈTE DE PLAQUES

INNOVATIONS SINIAT POUR DES PIÈCES AGRÉABLES À VIVRE

- **PRÉGYPLAC BA13 dB :** acoustique renforcée pour les cloisons, plafonds, contre-cloisons
- **PRÉGYPLAC AIR :** anti COV pour améliorer la qualité de l'air intérieur
- **PRÉGYWAB :** plaque haute dureté pour les locaux très humides
- **PRÉGYMAX :** doublage collé pour le confort thermique et acoustique



LOGEMENTS COLLECTIFS





CLOISONS SÉPARATIVES DES LOGEMENTS

LOCALISATION ET EXIGENCES ACOUSTIQUES RÉGLEMENTAIRES* Arrêté du 30/06/99	SOLUTIONS CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE		SOLUTIONS HAUTE PERFORMANCE SIMPLE PAREMENT		DÉTAILS
	TYPE ET PERFORMANCES	PAREMENTS	TYPE ET PERFORMANCES	PAREMENTS	
01 ENTRE 2 PIÈCES PRINCIPALES (SÉJOUR, CHAMBRES) ENTRE UNE CIRCULATION COMMUNE SANS PORTE PALIÈRE ET UNE PIÈCE PRINCIPALE DnTA : 53 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL S180 NRA (laine 2x45 mm) Rw+C : 63 dB EI 60 H max : 4,10 m	2 + 3 PRÉGYPLAC BA13	CLOISON PRÉGYMÉTAL S200 TWIN 25 (laine 85 mm) Rw+C : 66 dB EI 60 H max : 5,35 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	p.104 p.106
	CLOISON PRÉGYMÉTAL S160 TWIN 25 (laine 2x45 mm) Rw+C : 65 dB EI 60 H max : 4,40 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté			
02 ENTRE UNE CIRCULATION COMMUNE AVEC PORTE PALIÈRE ET PIÈCE PRINCIPALE ** DnTA : 40 dB ENTRE UNE CIRCULATION COMMUNE AVEC PORTE PALIÈRE ET PIÈCE DE SERVICE ** DnTA : 37 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL S120 (laine 2x30 mm) Rw+C : 57 dB EI 60 H max : 3,30 m	2 X 2 PRÉGYPLAC BA13	CLOISON PRÉGYMÉTAL S120 TWIN 25 (laine 60 mm) Rw+C : 61 dB EI 60 H max : 3,50 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	p.104 p.106
03 ENTRE UN GARAGE ET UNE PIÈCE DE SERVICE DnTA : 52 dB	CLOISON PRÉGYMÉTAL S180 (laine 2x45 mm) Rw+C : 62 dB EI 60 H max : 4,70 m	2 X 2 PRÉGYPLAC BA13	CLOISON PRÉGYMÉTAL S200 TWIN 25 (laine 85 mm) Rw+C : 66 dB EI 60 H max : 5,35 m	2 X 1 PRÉGYTWIN BA25 S Haute Dureté	p.104 p.106

FEU :
Les hauteurs maximales peuvent êtres réduites en cas d'exigence incendie. Consulter la page indiquée.

ACOUSTIQUE :
La différence entre DnTA et Rw+C (transmissions latérales) est une estimation basée sur l'expérience SINIAT. Seule une étude acoustique globale du projet menée par un professionnel spécialisé peut déterminer cette valeur avec précision.
* Pour tout détail spécifique relatif à la réglementation acoustique, voir p.340
** Ces cloisonnements doivent être réalisés par une cloison séparative double ossature afin de préserver l'intimité (absence de mouvement d'un côté lors d'un choc côté opposé).

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES SINIAT

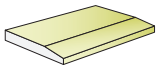
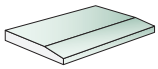
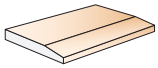
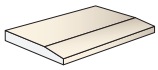
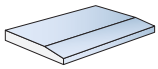
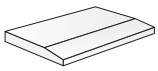
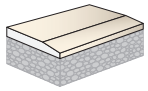
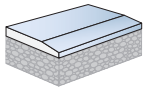
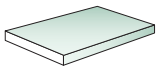
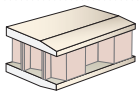
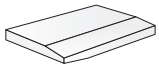
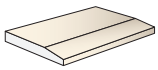
GAINES TECHNIQUES	PRÉGYROCHE DUO OU PRÉGYTWIN BA25 S	p.274
04 PLAFONDS EXTÉRIEURS ABRITÉS	PRÉGYWAB	p.210
05 DOUBLAGES INTÉRIEURS	PRÉGYMAX	p.210
06 La mise en œuvre de **plafonds PRÉGYBEL** sur une surface égale à la moitié de la surface au sol permet de respecter l'exigence réglementaire de correction acoustique en circulations communes.		p.242
⚠ Les plafonds sous combles communicants doivent s'opposer à la propagation du feu par le comble et assurer la stabilité de la charpente. Vérifiez les solutions incendie spécifiques.		p.122

MAISONS INDIVIDUELLES





AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

SOLUTIONS SINIAT POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DES LOGEMENTS				DÉTAILS
01		**PRÉGYPLAC AIR** Absorbe environ 80% des formaldéhydes	Améliore la qualité de l'air intérieur, notamment dans les chambres d'enfants	p.22 p.291
		PRÉGYROC AIR Très Haute Dureté	Forte résistance aux chocs, pour les salles de jeux ou les couloirs	p.22 p.86
02		**PRÉGYDRO** Pièces humides	Obligatoire dans les salles de bains, garages, celliers non chauffés, et conseillée dans les cuisines et WC	p.294 p.396
03		**PRÉGYWAB** Pièces très humides	Très haute résistance à l'humidité pour les salles de bains avec douche à l'italienne, douche à jets hydromassants, piscines intérieures	p.18 p.84
04		**PRÉGYPLAC Std** Solution standard de qualité	Cloisons, plafonds et contre cloisons sans exigences particulières	p.89 p.290
05		**PRÉGYPLAC dB** Acoustique	Améliore le confort acoustique pour la séparation des espaces jour/nuit, salon, home cinéma	p.89 p.291
06		**PRÉGYPLAC DÉCO** **PRÉGYDRO DÉCO** Parement blanc pré-imprimé	Prête à peindre Finition parfaite et gain de temps	p.289 p.295
07		**PRÉGYTHERM** Gamme de doublages collés	Isolation thermique des murs Version hydro avec parement vert pour les pièces humides et les locaux non chauffés	p.176 p.307
08		**PRÉGYMAX** Gamme de doublages collés	Isolation thermo-acoustique des murs Version hydro avec parement vert pour les pièces humides et les locaux non chauffés	p.174 p.306
09		**PRÉGYCHAPE** Chape sèche légère	Pour plancher porteur et continu en neuf ou en rénovation	p.266 p.302
10		**PRÉGYFAYLITE** Panneau préfabriqué	Cloison de 50 mm économique et facile à poser	p.186 p.304
11		**SYNIA DÉCO** 4 bords amincis et parement blanc pré-imprimé	Finition optimale des plafonds	p.289
12		**PRÉGY XL** EntraXe éLargi 800 mm	Plaque spéciale plafonds pour gagner en productivité	p.26 p.216





9 CONSTRUCTIONS OSSATURE BOIS

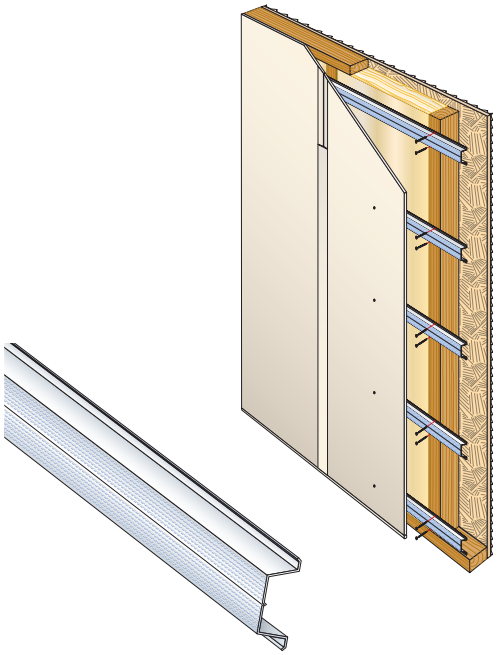
La part de marché de la construction sur ossature bois en France se développe et une véritable filière se met en place, comprenant industriels, concepteurs, artisans. Les projets concernent non seulement la construction neuve de maisons individuelles, mais aussi les opérations d'extension-surélévation, les logements collectifs, les bâtiments tertiaires publics et privés.

LYCÉE AIMÉ CÉZAIRE - CLISSON (44)
Architectes : ATAUB et LINEA Architectures

Le bois s'associe parfaitement aux qualités traditionnelles du plâtre et aux **systèmes de construction sèche** développés par SINIAT.

PRÉGYMOB FOURRURE SPÉCIALE OSSATURE BOIS

La fourrure PRÉGYMOB est un profilé métallique en acier galvanisé, de type oméga.
Elle est destinée essentiellement aux doublages dans les constructions à ossature bois.
PRÉGYMOB permet de faciliter le passage des réseaux électriques.



RÉFÉRENCES CHANTIERS

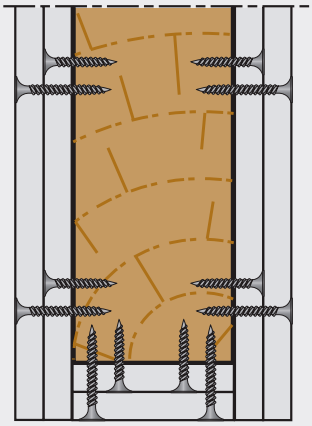
Résidence étudiante Luzard II - Noisiel (77)
Ilot CJ4 Cambridge - Grenoble (38)
Polyclinique - Saint Grégoire (35)
Maison de Santé - Baden (56)
Eco Résidence universitaire
Ponsan Bellevue - Toulouse (31)
Ehpad - rue de Flore - Le Mans (72)

GAMME PRÉGY BA18 PROTECTION INCENDIE

Les plaques PRÉGY BA18 vissées directement sur les poteaux et poutres en bois assurent la protection incendie de ces structures.

PLAQUES	STABILITÉ AU FEU
1 PRÉGY BA18	R30 (SF 1/2 h)
2 PRÉGY BA18	R60 (SF 1 h)

Retardement du démarrage de la combustion de 36 et 61 mn calculé selon NF EN 1995 1-2 Eurocode 5



PRÉGYROC AIR BA13 ET BA18 S IDÉALES EN OSSATURE BOIS

Contreventement

Les caractéristiques des plaques de plâtre PRÉGYROC AIR leur permettent de participer à la stabilité globale de la structure du bâtiment.
PRÉGYROC AIR BA13 participe au contreventement à hauteur de 13.5 kN*.

* Charge maximale supportée par un panneau 2,4 x 2,4 m sur ossature bois mesurée selon la norme EN 594. Résultats d'essais réalisés avec une plaque PRÉGYROC AIR BA13 clouée. Contreventement intérieur uniquement. Nous vous rappelons qu'une étude de l'ensemble de la structure doit être réalisée afin de valider la stabilité du bâtiment concerné.

LES + DE PRÉGYROC AIR

- Anti COV
- Très Haute Dureté
- Existe en BA13 (logements) et en BA18 S (ERP)
- PRÉGYROC AIR bénéficie du label Zone Verte Gold du laboratoire Excell

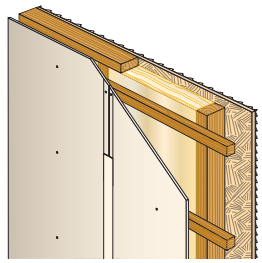
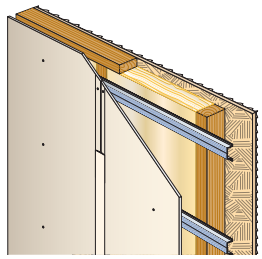
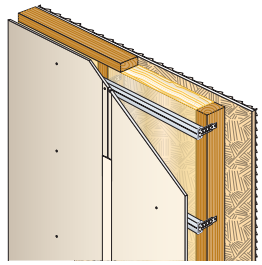
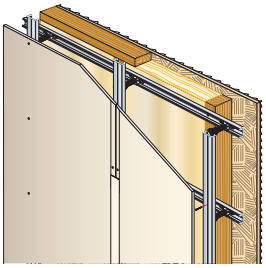
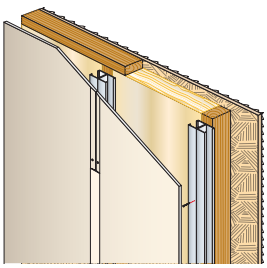
CONSTRUCTIONS OSSATURE BOIS



01	HABILLAGES DES MURS OSSATURE BOIS	p.71
02	MURS DE REFEND SIMPLE OU DOUBLE OSSATURE	p.72
03	MURS DE FAÇADE PORTEUSE OU NON PORTEUSE	p.73
04	BARDAGE AQUABOARD A2-s1;d0	p.24
05	PLAFOND SOUS RAMPANT OU PLANCHER BOIS	p.226

01 HABILLAGES DE MURS OSSATURE BOIS

LE DTU 31.2 précise que la fixation de plaques de plâtre sur une structure bois doit se faire par l'intermédiaire d'une ossature secondaire (tasseau bois ou profilé métallique).

EXEMPLES DE SYSTÈMES			PERFORMANCES FEU			
	OSSATURE Non porteuse	ENTRAXE	REI 15 (1)	REI 30 (1)	REI 30 (1)	REI 60 (2)
			PAREMENTS			
			1 BA13	2 BA13	1 BA18 ou BA18 S	2 BA18 ou BA18 S
			DISTANCE MAXI ENTRE APPUIS			
	- Tasseaux bois horizontaux - Fixation directe - Distance entre support et plaque : selon tasseau	60 cm	60 cm	60 cm	60 cm	60 cm
	- Fourrure PRÉGYMOB horizontale - Fixation directe - Distance entre support et plaque : 25 mm	60 cm	60 cm	60 cm	1,50 m	1,50 m
		1,20 m	-	-	1,50 m	1,50 m
	- Fourrure S47 horizontale - P11 ou Pivot - Distance entre support et plaque : 17 à 45 mm (P11) 21 à 45 mm (pivot)	60 cm	1,20 m	1,20 m	-	-
		1,20 m	-	-	1,50 m	1,50 m
	- Fourrure S47 verticale - Appui intermédiaire - Distance entre support et plaque : 60 à 200 mm	90 cm	-	-	1,25 m	1,25 m
		60 cm	1,35 m	1,35 m	1,35 m	1,35 m
		45 cm	-	-	1,45 m	1,45 m
		40 cm	1,50 m	1,50 m	1,50 m	1,50 m
	- Montants M48-35 accolés][- Sans appuis - Distance entre support et plaque : 48 mm	90 cm	-	-	2,35 m	2,80 m
		60 cm	2,40 m	2,40 m	2,60 m	3,10 m
		45 cm	-	-	2,80 m	3,35 m

Procès-verbaux incendie

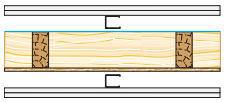
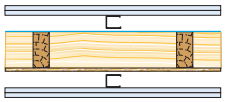
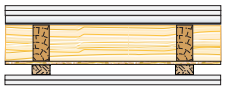
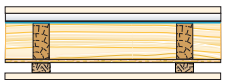
(1) Eurocode EN1995-1-1/NA

(2) Estimation base Efectis 06-V-384 et Efectis 11-A-582

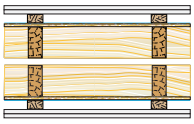
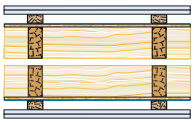
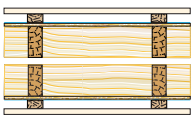
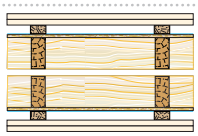
02 MURS DE REFEND

Les refends sont des murs porteurs intérieurs qui peuvent être constitués d'une ou deux lignes d'ossatures bois en fonction des performances de transmissions acoustiques recherchées.

SIMPLE OSSATURE

EXEMPLES DE SYSTÈMES				PERFORMANCES	
	PAREMENT 1	OSSATURE	PAREMENT 2	FEU	ACOUSTIQUE (Rw+C en dB)
	2 PRÉGYPLAC Std BA13 vissées sur montants PRÉGYMÉTAL	Ossature bois 145 mm avec laine de verre - Contreventement OSB	2 PRÉGYPLAC Std BA13 vissées sur montants PRÉGYMÉTAL	REI 30 (1)	58 (1)
	2 PRÉGYPLAC dB BA13 vissées sur montants PRÉGYMÉTAL		2 PRÉGYPLAC dB BA13 vissées sur montants PRÉGYMÉTAL	REI 30 (1)	62 (1)
	2 PRÉGYPLAC Std BA13 vissées sur tasseaux		2 PRÉGYPLAC Std BA13 vissées sur fourrure PRÉGYMOB horizontale	REI 30 (1)	52 (2)
	1 PRÉGYPLAC Std BA18 vissée sur tasseaux		1 PRÉGYPLAC Std BA18 vissée sur fourrure PRÉGYMOB horizontale	REI 30 (2)	45 (2)

DOUBLE OSSATURE

EXEMPLES DE SYSTÈMES				PERFORMANCES	
	PAREMENT 1	OSSATURE	PAREMENT 2	FEU	ACOUSTIQUE (Rw+C en dB)
	2 PRÉGYPLAC Std BA13 vissées sur tasseaux	Ossature bois 2 x 100 mm avec laine de verre - Contreventement extérieur OSB	2 PRÉGYPLAC Std BA13 vissées sur tasseaux	REI 30 (1)	58 (1)
	2 PRÉGYPLAC dB BA13 vissées sur tasseaux		2 PRÉGYPLAC dB BA13 vissées sur tasseaux	REI 30 (1)	61 (1)
	1 PRÉGYPLAC Std BA18 vissées sur tasseaux		1 PRÉGYPLAC Std BA18 vissée sur tasseaux	REI 30 (4)	56 (1)
	2 PRÉGYPLAC Std BA18 vissées sur tasseaux		2 PRÉGYPLAC Std BA18 vissées sur tasseaux	REI 60 (3)	61 (1)

Procès-verbaux incendie

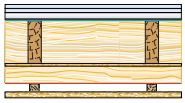
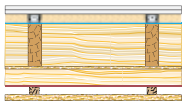
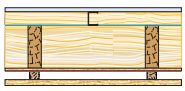
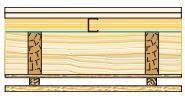
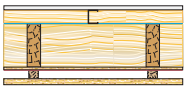
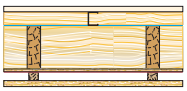
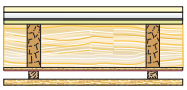
1. Estimation base Efectis 07-A-030
2. Estimation base Efectis 12-A-443
3. Estimation base Efectis 06-V-384
4. Eurocode 5

Références acoustiques

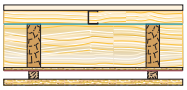
(1) Acoubois
(2) Simulation Acous STIFF

03 MURS DE FAÇADE

FAÇADE PORTEUSES

EXEMPLES DE SYSTÈMES				PERFORMANCES	
	PLAQUES ET FIXATIONS	FAÇADE	RÉSISTANCE EN SURPLOMB 900 JOULES	FEU	ACOUSTIQUE (Rw+Ctr en dB)
	2 PRÉGYPLAC dB BA13 vissées sur fourrure PRÉGYMOB horizontale	Bardage ventilé avec isolation rapportée - Contreventement extérieur OSB - Ossature bois 145 mm avec laine de verre	OUI	REI 30 (1)	43 (1)
	2 PRÉGYPLAC Std BA13 vissées sur fourrure PRÉGYMÉTAL S47 verticale + 45 mm laine chanvre		OUI	REI 30 (1)	51 (1)
	1 PRÉGYPLAC dB BA13 vissée sur montants PRÉGYMÉTAL + LV45	Bardage ventilé - Contreventement extérieur OSB - Ossature bois 145 mm avec laine de verre	OUI*	REI 15 (5)	48 (1)
	2 PRÉGYPLAC Std BA18 vissées sur montants PRÉGYMÉTAL + LV45		OUI	REI 60 (3)	54 (2)
	1 PRÉGYPLAC BA13 sur montants PRÉGYMÉTAL	Bardage ventilé - Contreventement extérieur Duripanel ou OSB - Ossature bois 145 mm avec laine de verre	OUI*	REI 15 (5)	46 (1)
	1 PRÉGY BA18 sur montants PRÉGYMÉTAL		OUI*	REI 30 (4)	50 (2)
	1 PRÉGY BA18 sur montants PRÉGYMÉTAL	Bardage ventilé - Contreventement extérieur OSB 9 mm - Ossature bois ≥ 90 mm avec laine de verre - Contreventement intérieur PRÉGYROC AIR BA13	OUI*	REI 60 (6) int → ext	47 (1)

FAÇADE NON PORTEUSE

	1 PRÉGY BA18 sur montants PRÉGYMÉTAL	Bardage ventilé - Voile de stabilité Duripanel - Ossature bois 145 mm avec laine de verre	OUI*	EI 60 (7) int → ext EI 30 (7) ext → int	44 (2)

* Avec décalage de 30 cm entre ossature bois et ossature métal.

Procès-verbaux incendie

1. Estimation base Efectis 07-A-030
2. Estimation base Efectis 12-A-443
3. Estimation base Efectis 06-V-384
4. Eurocode EN1995-1-1/NA
5. Classement conventionnel
6. EFR-14-U-002161
7. Efectis 14-V-000512 + ext

Références acoustiques

(1) Acoubois

(2) Simulation Acous STIFF

10 SINIAT DESIGN®

PLAQUE DE PLÂTRE PRÉFORMÉE POUR PLAFOND, CLOISON, AGENCEMENT











Éclairages indirects, plafonds à redent, en pointe de diamant, îlots acoustiques avec perforations personnalisées ... Siniat design® a mis à profit sa **proximité avec les créateurs et les poseurs**, ainsi que son écoute attentive des tendances, pour développer une technologie innovante unique qui permet de **concrétiser les créations les plus audacieuses.**



SINIAT DESIGN®

Études et chiffrages
Tél. : 04 76 35 82 40
siniat-design@siniat-design.com

LES ENJEUX DU PROJET

MAÎTRES D'OUVRAGES, CONCEPTEURS, ENTREPRISES :

> **RAPIDITÉ DE POSE**
Mise en place des plaques préformées simplifiée, temps de séchage des joints en 1 heure

> **FACILITÉ DE MISE EN ŒUVRE**
Ossatures standard, accessoires adaptés, plans de montage fournis

> **QUALITÉ DES FINITIONS**
Primaire d'accrochage et joint sans bande pour une finition parfaite

> **PROPRETÉ DU CHANTIER**
Pièces et éléments pré-découpés à la demande, pas de déchets sur chantier

> **DES COÛTS MAÎTRISÉS**
Solutions prêtes à poser, 2 fois plus rapide à mettre en œuvre

SINIAT DESIGN® ET TOUT DEVIENT POSSIBLE

Siniat design® préfabrique des éléments sur mesure prêts à poser en plaques de plâtre, tels que des ouvrages courbes, ellipses et/ou vagues ainsi que des ouvrages à angles saillants comme les corniches, les gorges lumineuses ou encore les joints creux.

LES 6 ÉTAPES CLÉS DU PROJET DESIGN

> **01 RÉCEPTION DES PLANS**
par le bureau d'étude Siniat design

> **02 ÉTUDE DE FAISABILITÉ**
modélisation 2D ou 3D, proposition, validation

> **03 CALEPINAGE**
avec repérage, plan de montage des pièces

> **04 FABRICATION**
des éléments décoratifs et/ou techniques

> **05 EMBALLAGE**
Préparation et palettisation

> **06 LIVRAISON SUR SITE**

4 NIVEAUX DE COMPLEXITÉ TECHNIQUE

> **NIVEAU 1 / DÉCOUPE À DIMENSION**
Définissez et travaillez avec vos standards

> **NIVEAU 2 / SÉRIE DE PIÈCES IDENTIQUES**
Gagnez en finition et en rapidité de pose grâce à ces pièces réalisées par pliage et découpe numérique

> **NIVEAU 3 / FORMES COMPLEXES**
Démarquez-vous avec des pièces techniques angulaires, courbes ou à porte-à-faux, dans le respect du DTU 25-41 (ouvrages de parement en plaques de plâtre)

> **NIVEAU 4 / PIÈCES LIVRÉES AVEC LEURS OSSATURES**
Intégration de structures en bois ou en serrurerie permettant une mise en œuvre simple, rapide et de qualité dans des environnements difficiles (pose en grande hauteur, intégration de conduits de ventilation, chemins de câbles, etc...).
Le carnet de détails et le plan de pose sont fournis.

SINIAT DESIGN® VOUS ACCOMPAGNE SUR TOUS TYPES DE PROJETS













DONNEZ UNE DIMENSION DESIGN À LA PLAQUE DE PLÂTRE

RETAIL

L'**architecture commerciale** s'inspire des identités de marque et des tendances décoratives pour se renouveler et s'exprimer. Siniat design® accompagne des designers et architectes d'intérieur dans cette **recherche créative** avec une qualité de finition inégalée.

MARINE

Siniat design® a réalisé pour le paquebot **Harmony of the Seas (STX)** plus de 3200 pièces destinées à aménager les trémies des **ascenseurs panoramiques sur 16 étages** par exemple. Habiller les plafonds des espaces de restauration, de réception ou de jeux pour sublimer les plus gros navires du monde est une signature de Siniat design®.

SANTÉ

Siniat design® propose **la 1re cloison cintrée hydrofuge** (jusqu'à un rayon minimum de 700 mm) à destination des hôpitaux, cliniques et Ehpad. Les plaques de plâtre préformées permettent aussi d'intégrer lumières, câbles et aérations dans les plafonds des **établissements de santé**.

CULTURE

La maîtrise d'un **savoir-faire technique** permet de répondre aux attentes des maîtres d'ouvrages. **Personnalisation d'un espace**, d'un lieu d'exposition ou de réception, Siniat design® intègre à l'esthétique les performances acoustiques, mécaniques ou feu pour les établissements recevant du public.

HÔTEL

Les **solutions créatives et sur-mesure** Siniat design® permettent aux hôteliers (chaînes ou indépendants) d'échapper à la standardisation et apportent plus de singularité dans leurs établissements. **Chaque projet est unique.**

BUREAUX

Les éléments simples ou complexes sont étudiés par le bureau d'étude intégré de Siniat design® en considérant à la fois les qualités techniques de la plaque de plâtre et les **contraintes économiques** de l'affaire pour recommander une solution globale appropriée.



RÉFÉRENCES CHANTIERS

MCDONALD'S, NESPRESSO, SEPHORA, CÉLIO, BURBERY, LANCEL, NOVOTEL, MARRIOT, HARMONY OF THE SEAS (STX), HÔPITAL PAYS DE SAVOIE, CINÉMA CGR, THÉÂTRE DE CHOLET, MUSÉE DU QUAI BRANLY...

02 | SYSTÈMES ET PRODUITS SINIAT





1 Cloisons Prégymétal > p. 80

2 Contre-cloisons Prégymétal > p. 148

3 Doublages Prégy collés > p. 172

4 Prégyfaylite et carreaux pf3 > p. 186

5 Plafonds Prégymétal et sols Prégychape > p. 208

6 Gaines techniques, conduits verticaux et protection de structures > p. 272

7 Produits et accessoires > p. 284

1 CLOISONS PRÉGYMÉTAL



CITÉ DES CONGRÉS - VALENCIENNES (59)
Architectes : Chabanne et Partenaires



RÉSUMÉ DES PERFORMANCES > p. 82

DESCRIPTIFS

CLOISONS DE DISTRIBUTION

PRÉGYWAB Parements BA13 - BA18 S > p. 84
PRÉGYMÉTAL Parements PRÉGYROC AIR BA13 - BA18 S > p. 86
PRÉGYMÉTAL Parements simples BA13 - BA15 > p. 88
PRÉGYMÉTAL Parements simples BA18 (120 cm) > p. 90
PRÉGYMÉTAL Parements simples BA18 S (90 cm) > p. 92
PRÉGYMÉTAL Parements simples BA25 S (90 cm) > p. 94
PRÉGYMÉTAL Parements doubles BA13 - BA15 > p. 96

CLOISONS DE GRANDE HAUTEUR PRÉGYMETAL INDUSTRIE

Parements simples BA18 S - BA25 S (90 cm) > p. 98
Parements Prégytwin BA18 S - BA25 S (90 cm) > p. 100
Parements doubles BA13 - BA15 > p. 102

CLOISONS DE SÉPARATION HAUTES PERFORMANCES ACOUSTIQUES

PRÉGYMÉTAL S Parements simples PRÉGYTWIN BA18 S - BA25 S > p. 104
PRÉGYMÉTAL S Parements BA13 - BA15 > p. 106

CLOISONS DE GRANDE HAUTEUR HAUTES PERFORMANCES ACOUSTIQUES

SINEMAX > p. 108

CLOISONS SPÉCIFIQUES

PRÉGYMÉTAL Contour > p. 110
PRÉGYMÉTAL Défi > p. 112
PRÉGYMÉTAL RX > p. 114

MONTAGES SPÉCIFIQUES

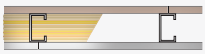
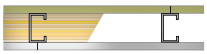
ACOUSTIQUE > p. 116
MÉCANIQUE > p. 119
PROTECTION INCENDIE > p. 122
PERFORMANCE THERMIQUE > p. 129

MISE EN ŒUVRE > p. 130

QUANTITATIFS > p. 138

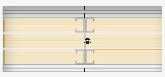
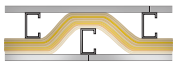
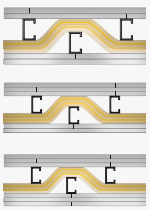
RÉSUMÉ DES PERFORMANCES

Les tableaux sont des exemples de performances et servent à orienter vers une solution.
Pour le choix final et détaillé, consultez la page du descriptif.

Système	Type	Épaisseur (mm)	Hauteur maxi* selon plaques, montants et entraxe (m)	Résistance au feu selon plaques et isolant (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C maxi selon plaques et isolant (dB)	Page
Cloisons de distribution						
PRÉGYWAB BA13 - BA18 S 	D72/48 WAB	72	3,40	EI 60	41	84
	D98/48 WAB	98	4,15	EI 60	50	
	D120/70 WAB	120	5,40	EI 60	51	
	D84/48 S WAB	84	3,95 (3,70)	EI 60	45	
	D98/62 Xtra S WAB	98	4,65	EI 60	49	
	D102/48 S WAB	102	3,95	EI 120	48	
PRÉGYMÉTAL Parements PRÉGYROC AIR BA13 - BA18 S 	D72/48 ROC AIR	72	4,40 (4,00)	EI 30	43	86
	D125/100 ROC AIR	125	7,00 (4,00)	EI 30	45	
	D72/36 S ROC AIR	72	4,05 (3,40)	EI 60	44	
	D98/62 S ROC AIR	98	5,60 (5,50)	EI 60	48	
	D98/62 Xtra S ROC AIR	98	5,60 (5,50)	EI 60	49	
	D120/84 dB S ROC AIR	120	6,65 (5,80)	EI 60	50	
	D102/48 S ROC AIR	102	4,80 (4,00)	EI 120	48	
PRÉGYMÉTAL Parements simples BA13 - BA15 	D72/48 dB BA13	72	3,95	EI 30	43	88
	D100/70	100	5,05 (4,00)	EI 30	43	
	D120/90 FLAM	120	6,15	EI 60	44	
	D130/100 FLAM	130	6,60	EI 60	44	
PRÉGYMÉTAL Parements BA18 (120 cm) 	D72/36	72	3,55 (3,40)	EI 60	41	90
	D84/48	84	4,20 (3,70)	EI 60	42	
	D98/62	98	5,10	EI 60	45	
	D98/62 Xtra S	98	5,00	EI 60	48	
	D120/84	120	6,10	EI 60	46	
	D120/84 dB	120	6,10	EI 60	49	
	D102/48	102	4,20	EI 120	47	
PRÉGYMÉTAL Parements BA18 S (90 cm) 	D72/36 S	72	4,05 (3,40)	EI 60	44	92
	D84/48 S	84	4,80 (3,70)	EI 60	45	
	D98/62 S	98	5,60 (5,50)	EI 60	48	
	D98/62 Xtra S	98	5,60 (5,50)	EI 60	49	
	D120/84 S	120	6,65 (5,80)	EI 60	49	
	D120/84 dB S	120	6,65 (5,80)	EI 60	50	
	D102/48 S	102	4,80 (4,00)	EI 120	48	
	D98/62 S TWIN	98	5,15 (4,40)	EI 60	53	
	D120/84 S TWIN	120	6,10 (5,20)	EI 60	55	

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTU 25.41, des DTA SINIAT, d'essais et de calculs de dimensionnement conformément aux référentiels du CSTB.
Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte.

Système	Type	Épaisseur (mm)	**Hauteur maxi*** selon plaques, montants et entraxe (m)	Résistance au feu selon plaques et isolant (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C maxi selon plaques et isolant (dB)	Page
Cloisons de distribution						
PRÉGYMÉTAL Parements BA25 S 	D98/48 S	98	5,20 (4,00)	EI 180	45	94
	D120/70 S	120	6,35 (6,00)	EI 120	46	
	D140/90 S	140	7,00 (6,50)	EI 120	47	
	D150/100 S	150	7,00 (6,50)	EI 120	47	
	D98/48 S TWIN	98	5,00	EI 60	57	
	D120/70 S TWIN	120	6,20 (6,00)	EI 60	57	
	D140/90 S TWIN	140	7,00 (6,90)	EI 60	58	
PRÉGYMÉTAL Parements doubles BA13 - BA15 	D85/48 FLAM	85	3,80 (3,60)	EI 60	42	96
	D98/48	98	4,30	EI 60	47	
	D98/48 FLAM	98	5,05 (4,25)	EI 120	49	
	D140/90	140	6,45	EI 60	51	
	D150/100 FLAM	150	7,00 (6,45)	EI 120	52	
Cloisons de grande hauteur						
PRÉGYMÉTAL Industrie Parements BA18 S - BA25 S 	D186/150 S	186	12,75	EI 60	50	98 100
	D186/150 S TWIN	186	9,05 (5,50)	EI 60	60	
	D200/150 S	200	12,75	EI 120	49	
	D225/150 S	225	12,80 (8,40)	EI 180	53	
PRÉGYMÉTAL Industrie Parements doubles BA13 - BA15 	D200/150	200	11,85	EI 30	51	102
	D210/150	210	11,60	EI 60	52	
	D210/150 FLAM	210	11,00	EI 120	47	
	D210/150 FEU	210	10,80	EI 180	56	
Cloisons acoustiques						
SINEMAX Parements BA13 dB - BA18 S 	SINEMAX 260	260	12,55	EI 60	69	108
	SINEMAX 330	330	13,20	EI 60	71	
	SINEMAX 420	420	13,20	EI 60	74	
	SINEMAX 500	500	14,10	EI 60	76	
PRÉGYMÉTAL S Parements simples PRÉGYTWIN BA18 S - BA25 S 	S120 TWIN 18	120	3,40	EI 60	57	104
	S160 TWIN 18	160	5,20 (4,00)	EI 60	60	
	S180 TWIN 18	180	5,20 (4,00)	EI 60	62	
	S200 TWIN 18	200	5,20 (4,00)	EI 60	62	
	S120 TWIN 25	120	3,50	EI 60	61	
	S160 TWIN 25	160	5,05	EI 60	66	
	S180 TWIN 25	180	5,35	EI 60	67	
	S200 TWIN 25	200	5,35	EI 60	67	
PRÉGYMÉTAL S Parements doubles et triples 	S120 FLAM	120	3,30	EI 120	57	106
	S140 FLAM	140	4,10	EI 120	59	
	S160 FLAM	160	4,70	EI 120	61	
	S180 FLAM	180	5,00	EI 120	62	
	S180 NRA	180	4,70 (4,25)	EI 60	63	
	S175	175	4,55 (4,00)	EI 120	65	
	S195	195	5,60 (4,00)	EI 120	65	
	S205	205	5,60 (4,00)	EI 120	67	

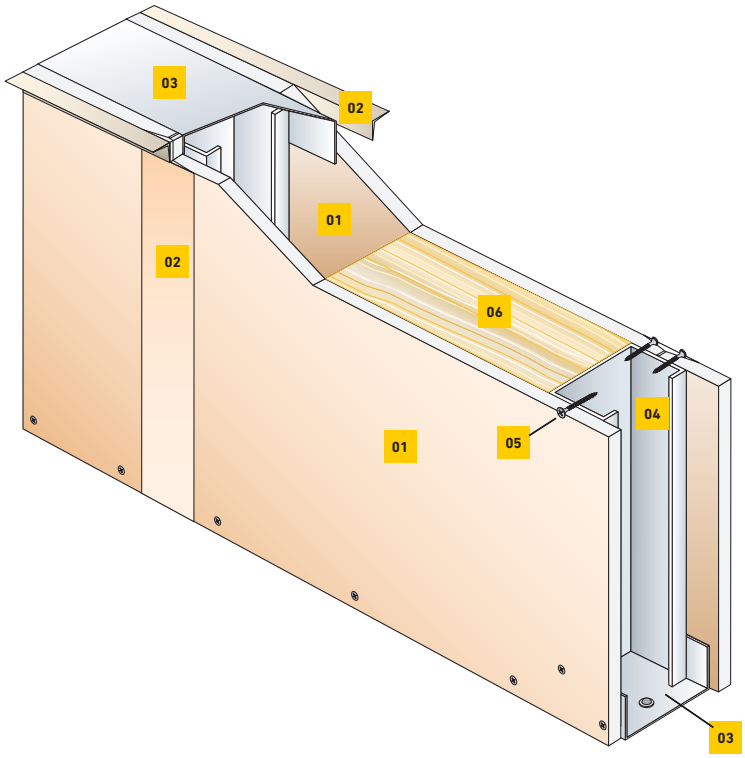
Cloisons pour locaux très humides

PRÉGYWAB®

Parements BA13 - BA18 S

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 72 à 140 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de plaques à très haute résistance à l'humidité et haute dureté **PRÉGYWAB** vissées sur une ossature métallique spécifiquement zinguée pour les fortes humidités délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGYWAB**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGYWAB**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL WAB Z275**

05 Vis **PRÉGYWAB**

06 Isolant éventuel

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Cloisonnement entre un local très humide (EB+c ou EC) et un autre local (habitation ou ERP)
- Cuisines et douches collectives
- Douches à l'italienne avec ou sans jet hydromassant
- Vestiaires collectifs
- Laveries collectives
- Sanitaires accessibles au public
- Piscines, centres aquatiques, balnéothérapies (hors hammam)

LES PLAQUES PRÉGYWAB

Les plaques **PRÉGYWAB** sont classées Haute Dureté
Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYWAB BA13
Locaux très humides



PRÉGYWAB BA18S
Locaux très humides

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m)		Nombre et type de plaques PRÉGY	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C		
			Montants simples	Montants accolés				Sans isolant (dB)	Avec isolant (dB)	Épaisseur d'isolant (mm)
CLOISONS EI 30 AVEC PRÉGYWAB BA13										
D72/48	M48-35 WAB	60	2,50	3,05	2 PRÉGYWAB BA13	26	EI 30 (1)	35	41	45
		40	2,80	3,40						
D95/70	M70-35 WAB	60	3,25	4,05 (4,00)		27		36	44	60
		40	3,70	4,60 (4,00)						
CLOISONS EI 60 AVEC PRÉGYWAB BA13										
D72/48	M48-35 WAB	60	-	3,05 (3,00)	2 PRÉGYWAB BA13	26	EI 60 (2) Avec laine de roche 50 mm (70 kg/m³)	35	41	50
		40	-	3,40						
D95/70	M70-35 WAB	60	-	4,05 (4,00)		27		36	44	50
		40	-	4,60 (4,00)						
D98/48	M48-35 WAB	60	3,00	3,75	4 PRÉGYWAB BA13	50	EI 60 (3)	43	50	45
		40	3,45	4,15						
D120/70	M70-35 WAB	60	3,85	4,90		51		44	51	45
		40	4,45	5,40						
D140/90	M90-35 WAB	60	4,60	5,70		51		-	53	85
		40	5,25	6,25						
CLOISONS EI 60 AVEC PRÉGYWAB BA18 S										
D84/48 S	M48-35 WAB	90	2,50	3,20	2 PRÉGYWAB BA18 S	34	EI 60 (4)	36	45	45
		45	3,20 (3,10)	3,95 (3,70)						
D98/62 Xtra S	M62-35 Xtra WAB	90	2,95	3,75		34		37	49	60
		45	3,75	4,65						
CLOISONS EI 120 AVEC PRÉGYWAB BA18 S										
D102/48 S	M48-35	90	-	3,20	3 PRÉGYWAB BA18 S	50	EI 120 (5)	42	48	45
		45	-	3,95						

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT. Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte.

Procès-verbaux incendie
(voir détails p. 124)

1. Efectis 05-V-151 + ext 06/1, 06/2, 08/5
2. Efectis 09-V-142 + ext 10/2
3. Efectis 06-V-052 + ext 06/1, 06/2, 08/5
4. Efectis 11-A-247 + ext 12/2
5. Efectis 09-V-238 + ext 10/2 , ext 12/4

Références acoustiques

Simulation Acous STIFF

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9+13/14-1004*V1
Cloisons de distribution et de doublage PRÉGYMÉTAL WAB

Quantitatif : p.138

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur
siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

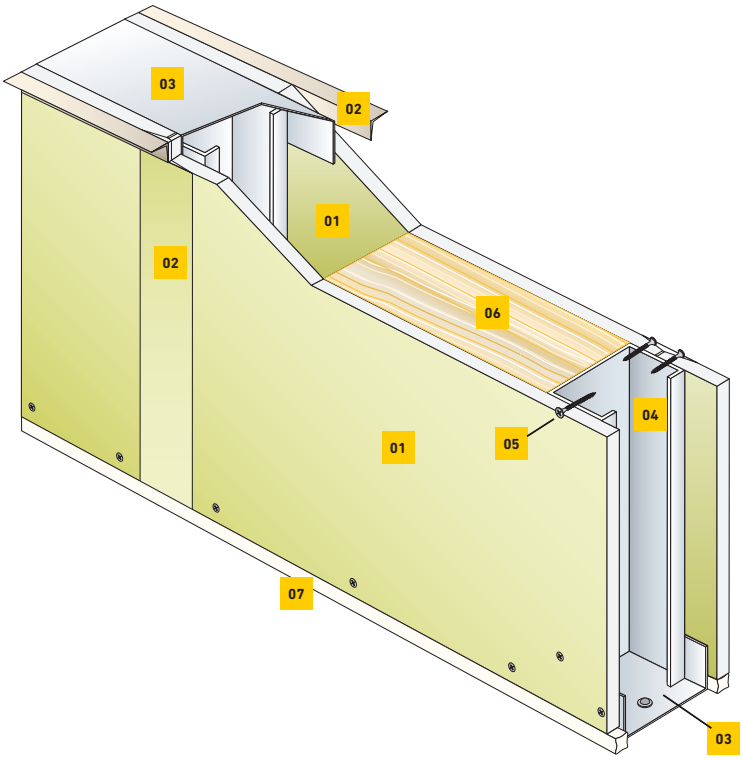
Cloisons anti COV

PRÉGYMÉTAL™

Parements PRÉGYROC AIR BA13 - BA18 S

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 72 à 136 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de 2 plaques très haute dureté **PRÉGYROC AIR** vissées sur une ossature métallique délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGYROC AIR**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGYROC**

06 Isolant éventuel

07 Étanchéité à l'air (pose au sol fini)

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Locaux scolaires et hôpitaux
- Hôtels (entre chambres et circulation)
- Locaux industriels et commerciaux
- Locaux secs ou humides

LES PLAQUES PRÉGYROC AIR

Les plaques **PRÉGYROC AIR** sont classées Très Haute Dureté
Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYROC AIR
BA13 et BA18 S
Très haute dureté
et Anti COV

PRÉGYROC AIR
Hydro
BA13 et BA18 S
Très haute dureté
Anti COV
Locaux humides

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m) Montants simples	Hauteur maxi * (m) Montants accolés	Nombre et type de plaques PRÉGYROC AIR	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C Sans isolant (dB)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C Avec isolant (dB)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C Épaisseur d'isolant (mm)
CLOISONS EI 30 AVEC PRÉGYROC AIR BA13										
D72/48	M48-35	60	3,05	3,80	2 PRÉGYROC AIR BA13	28	EI 30 (1)	36 (1)	43 (1)	45
		40	3,45	4,25 (4,00)						
D95/70	M70-35	60	3,95	5,05 (4,00)		29		37 (1)	45 (1)	70
		40	4,55 (4,00)	5,55 (4,00)						
D115/90	M90-35	60	4,80 (4,00)	5,90 (4,00)		30		36 (1)	45 (1)	85
		40	5,45 (4,00)	6,50 (4,00)						
D125/100	M100-50	60	5,30 (4,00)	6,45 (4,00)		31		36 (1)	45 (1)	85
		40	5,95 (4,00)	7,00 (4,00)						
CLOISONS EI 60 AVEC PRÉGYROC AIR BA18 S										
D72/36 S	M36-40/6	90	2,60	3,30 (3,10)	2 PRÉGYROC AIR BA18 S	37	EI 60 (2)	-	44 (1)	30
		45	3,30 (2,85)	4,05 (3,40)						
D84/48 S	M48-35	90	3,00 (2,80)	3,85 (3,40)		37		-	45 (1)	45
		45	3,85 (3,10)	4,80 (3,70)						
D98/62 S	M62-35	90	3,60	4,60		38		37 (1)	48 (1)	60
		45	4,60	5,60 (5,50)						
D98/62 Xtra S	M62-35 Xtra	90	3,50	4,50		37		-	49 (1)	60
		45	4,50	5,60 (5,50)						
D106/70 S	M70-35	90	3,85	4,90		38		-	49 (1)	70
		45	4,90 (4,80)	5,95 (5,50)						
D120/84 S	M84-35	90	4,35	5,45		38		-	49 (1)	85
		45	5,45	6,65 (5,80)						
D120/84 dB S	M84-35 dB	90	4,35	5,45		38		-	50 (1)	85
		45	5,45	6,65 (5,80)						
D126/90 S	M90-35	90	4,55	5,70 (5,50)		39		-	49 (1)	85
		45	5,70 (5,50)	6,90 (5,80)						
D136/100 S	M100-50	90	5,00	6,20 (5,50)		39		-	49 (1)	85
		45	6,20 (5,50)	7,00 (5,80)						
CLOISONS EI 120 AVEC PRÉGYROC AIR BA18S										
D102/48 S	M48-35	90	-	3,85	3 PRÉGYROC AIR BA18 S	52	EI 120 (3)	-	48 (1)	45
		45	-	4,80 (4,00)						

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT. Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte.

Procès-verbaux incendie
(voir détails p. 124)

(1) Efectis 05-V-151 + ext 06/1 + ext 06/2

(2) Efectis 11-A-247

(3) Efectis 09-V-238 + ext 09/1 + ext 10/2

Références acoustiques

(1) Simulation Acous STIFF

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9/11-931*V1
Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL

> DTA 9/12-962*V1
Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL BA18 S et BA25 S

Quantitatif : p.139-140

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur siniat.fr

> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

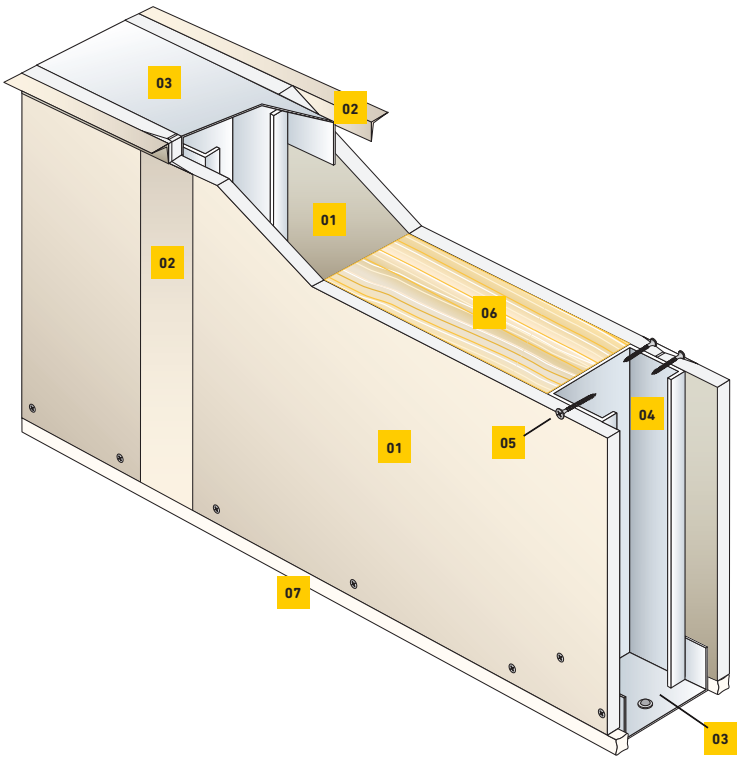
Cloisons de distribution

PRÉGYMÉTAL™

Parements simples BA13 - BA15

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 72 à 130 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de deux plaques **PRÉGY** vissées sur une ossature métallique délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGY**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGY**

06 Isolant éventuel

07 Étanchéité à l'air (pose au sol fini)

DOMAINES D'EMPLOI

- Cloison distributive non porteuse
- Travaux neufs et réhabilitation
- Logements et bureaux
- Locaux secs ou humides

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Qualité de l'air - anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYDUR
Haute dureté

PRÉGYWAB
Locaux très humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et anti COV

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m)		Nombre et type de plaques PRÉGY	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C		
			Montants simples	Montants accolés				Sans isolant (dB)	Avec isolant (dB)	Épaisseur d'isolant (mm)
CLOISONS EI 30 AVEC PRÉGYPLAC BA13 ou PRÉGYPLAC BA15										
D72/48	M48-35	60	2,50	3,05	2 PRÉGY BA13	22	EI 30 (1)	33 (1)	39 (1)	45
		40	2,80	3,40						
	M48-50	60	2,55	3,20						
		40	2,95	3,60						
D72/48 dB	M48-35	60	2,70	3,40	2 PRÉGY dB BA13	28		37 (5)	43 (2)	45
		40	3,10	3,80						
	M48-50	60	2,80	3,50						
		40	3,20	3,95						
D100/70	M70-35	60	3,35	4,25 (4,00)	2 PRÉGY BA15	26		37 (3)	43 (3)	70
		40	3,85	4,80 (4,00)						
	M70-50	60	3,55	4,45 (4,00)						
		40	4,05 (4,00)	5,05 (4,00)						
D120/90	M90-35	60	4,05 (4,00)	5,10 (4,00)		26		37 (4)	44 (4)	85
		40	4,65 (4,00)	5,70 (4,00)						
	M90-50	60	4,25 (4,00)	5,30 (4,00)						
		40	4,90 (4,00)	5,95 (4,00)						
D130/100	M100-50	60	4,60 (4,00)	5,70 (4,00)		27		37 (5)	44 (5)	85
		40	5,25 (4,00)	6,40 (4,00)						
CLOISONS EI 60 AVEC PRÉGYFLAM BA13 ou PRÉGYFLAM BA15										
D72/48	M48-35	60	2,70	3,40	2 PRÉGYFLAM BA13	22	EI 60 (2) Avec laine de roche 40 mm (120 kg/m³)	-	40 (5)	45
		40	3,10	3,80 (3,60)						
	M48-50	60	2,80	3,50						
		40	3,20	3,95 (3,60)						
D100/70	M70-35	60	3,55	4,45	2 PRÉGYFLAM BA15	26	EI 60 (3)	37 (5)	43 (5)	70
		40	4,05	5,05						
	M70-50	60	3,65	4,65						
		40	4,20	5,20						
D120/90	M90-35	60	4,25	5,35		26		37 (5)	44 (5)	85
		40	4,90	5,95						
	M90-50	60	4,40	5,50						
		40	5,05	6,15						
D130/100	M100-50	60	4,80	5,90		27		37 (5)	44 (5)	90
		40	5,45	6,60						

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT. Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte. Ces hauteurs sont données entre le sol brut et la dalle (seule la hauteur 2,50 m de la D72/48 est prise entre sol fini et plafond).

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Efectis 05-V-151 + ext 06/1 + ext 06/2

(2) CTICM 06-V-129 + ext 07/2

(3) Efectis 11-A-249

Références acoustiques

(1) CSTB AC99-016/1-C-1

(2) CSTB AC07-26010799/3

(3) CSTB AC99-016/1-C-6

(4) CSTB AC99-016/1-C-7

(5) Simulation Acous STIFF

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9/11-931*V1
Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL

> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c

> DTA 9/11-930
Système Déco

Quantitatif : p.140

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur siniat.fr

> Descriptifs types

> Fiches produits

> Documentations spécifiques

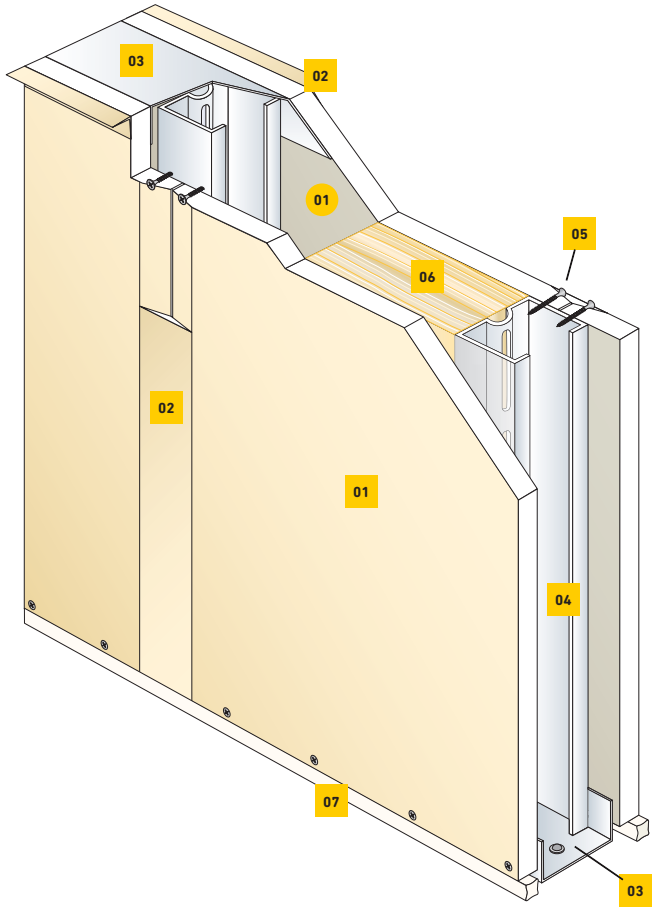
Cloisons de distribution

PRÉGYMÉTAL™

Parements simples BA18 (120 cm)

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 72 à 136 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de 2 plaques **PRÉGY BA18** haute dureté vissées sur une ossature métallique délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGY BA18**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGY**

06 Isolant éventuel

07 Étanchéité à l'air (pose sur sol fini)

DOMAINES D'EMPLOI

- Cloison distributive non porteuse
- Hôtellerie
- Locaux scolaires et hôpitaux
- Locaux industriels et commerciaux
- Logements et bureaux
- Locaux secs ou humides

LES PAREMENTS PRÉGY

Les plaques **PRÉGY BA18** sont classées Haute Dureté
Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC Std
Haute dureté

PRÉGYPLAC A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m)		Nombre et type de plaques PRÉGY	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C		
			Montants simples	Montants accolés				Sans isolant (dB)	Avec isolant (dB)	Épaisseur d'isolant (mm)
CLOISONS EI 60 AVEC PRÉGYPLAC BA18										
D72/36	M36-40/6	60	2,55	3,15 (3,10)	2 PRÉGYPLAC BA18	32	EI 60 (1)	35 (1)	41 (1)	30
		40	2,90 (2,85)	3,55 (3,40)						
D84/48	M48-35	60	3,00 (2,80)	3,75 (3,40)		33		36 (2)	42 (2)	45
		40	3,45 (3,10)	4,20 (3,70)						
D98/62	M62-35	60	3,60	4,55		34		37 (3)	45 (3)	60
		40	4,10	5,10						
D98/62 Xtra	M62-35 Xtra	60	3,55	4,45		34		-	48 (5)	60
		40	4,05	5,00						
D106/70	M70-35	60	3,90	4,90		35		37 (5)	46 (5)	70
		40	4,45	5,40						
D120/84	M84-35	60	4,40	5,50		35		38 (5)	46 (4)	85
		40	5,10	6,10						
D120/84 dB	M84-35 dB	60	4,40	5,50		35		38 (5)	49 (5)	85
		40	5,10	6,10						
D126/90	M90-35	60	4,65	5,75		36		-	46 (5)	85
		40	5,30	6,35						
D136/100	M100-50	60	5,15 (5,05)	6,30		36		37 (5)	47 (5)	100
		40	5,80	7,00						
CLOISONS EI 120 AVEC PRÉGYPLAC BA18										
D102/48	M48-35	60	-	3,75	3 PRÉGYPLAC BA18	50	EI 120 (2)	42 (5)	47 (5)	45
		40	-	4,20						
D144/90	M90-35	60	-	5,75		53		44 (5)	49 (5)	85
		40	-	6,35 (5,80)						

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT. Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Efectis 11-A-249 + ext 11/1, 13/2, 14/3

(2) Efectis 09-V-238 + ext 09/1, 10/2

Références acoustiques

(1) CSTB AC 99016/1-C-3

(2) CSTB AC 99016/1-C-4

(3) CSTB AC 99016/1-C-5

(4) CEBTP B212.0.205-2

(5) Simulation Acous STIFF

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> 9/11-931*V1
Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL

> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c

> DTA 9/11-930
Système Déco

Quantitatif : p.139

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur siniat.fr

> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

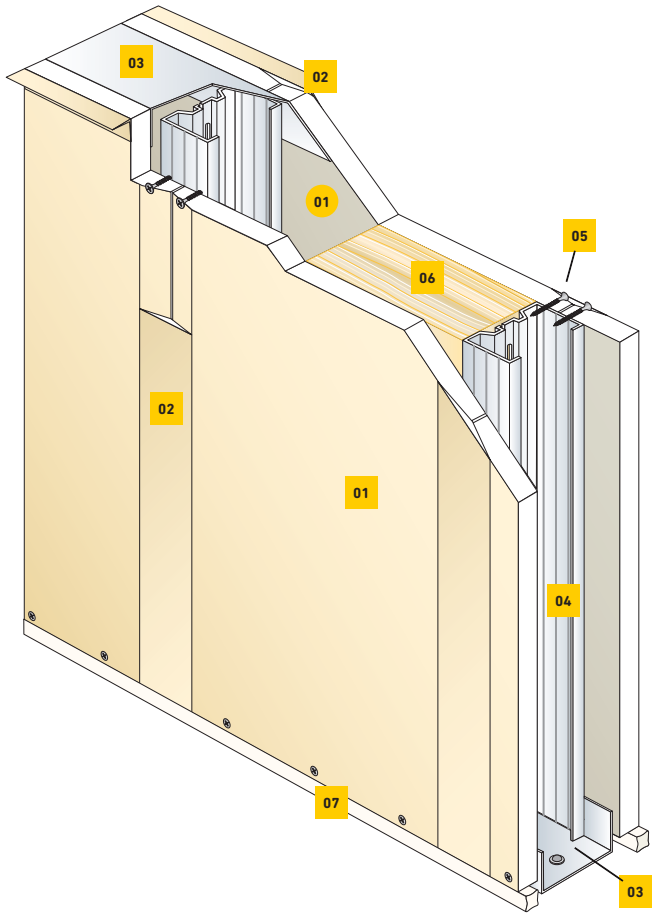
Cloisons de distribution

PRÉGYMÉTAL™

Parements simples BA18 S (90 cm)

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 72 à 136 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de 2 plaques **PRÉGY BA18 S** haute dureté vissées sur une ossature métallique délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGY BA18 S**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGY**

06 Isolant éventuel

07 Étanchéité à l'air (pose sur sol fini)

DOMAINES D'EMPLOI

- Cloison distributive non porteuse
- Hôtellerie
- Locaux scolaires et hôpitaux
- Locaux industriels et commerciaux
- Logements et bureaux
- Locaux secs ou humides

LES PAREMENTS PRÉGY

Les plaques **PRÉGY BA18 S** sont classées Haute Dureté
Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYPLAC Std
Haute dureté

PRÉGYPLAC A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYTWIN
Acoustique

PRÉGYTWIN Hydro
Acoustique

PRÉGYWAB
Locaux très humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et anti COV

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m) Montants simples	Hauteur maxi * (m) Montants accolés	Nombre et type de plaques PRÉGY	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C Sans isolant (dB)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C Avec isolant (dB)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C Épaisseur d'isolant (mm)
Cloisons EI 60 Avec 2 PRÉGYPLAC BA18 S										
D72/36 S	M36-40/6	90	2,60	3,30 (3,10)	2 PRÉGYPLAC BA18 S	32	EI 60 (1)	35 (1)	44 (1)	30
		45	3,30 (2,85)	4,05 (3,40)						
D84/48 S	M48-35	90	3,00 (2,80)	3,85 (3,40)		33		36 (1)	45 (1)	45
		45	3,85 (3,10)	4,80 (3,70)						
D98/62 S	M62-35	90	3,60	4,60		34		37 (1)	48 (1)	60
		45	4,60	5,60 (5,50)						
D98/62 Xtra	M62-35 Xtra	90	3,50	4,50		34		37 (1)	49 (2)	60
		45	4,50	5,60 (5,50)						
D106/70 S	M70-35	90	3,85	4,90		34		38 (1)	48 (1)	70
		45	4,90 (4,80)	5,95 (5,50)						
D120/84 S	M84-35	90	4,35	5,45		35		38 (1)	49 (1)	85
		45	5,45	6,65 (5,80)						
D120/84 dB S	M84-35 dB	90	4,35	5,45		35		38 (1)	50 (1)	85
		45	5,45	6,65 (5,80)						
D126/90 S	M90-35	90	4,55	5,70 (5,50)		36		38 (1)	49 (1)	85
		45	5,70 (5,50)	6,90 (5,80)						
D136/100 S	M100-50	90	5,00	6,20 (5,50)		36		38 (1)	-	-
		45	6,20 (5,50)	7,00 (5,80)						
Cloisons EI 60 avec 2 PRÉGYTWIN BA18 S – Hautes performances acoustiques										
D98/62 S	M62-35	90	3,65	4,35 (4,20)	2 PRÉGYTWIN BA18 S	34	EI 60 (2)	42 (1)	53 (3)	60
		45	4,35 (4,20)	5,15 (4,40)						
D120/84 S	M84-35	90	4,30	5,10		35		-	55 (1)	85
		45	5,10	6,10 (5,20)						
D136/100 S	M100-50	90	5,05	6,00 (5,50)		36		-	57 (1)	90
		45	6,00 (5,50)	7,00 (5,50)						
Cloisons EI 120 avec 3 PRÉGYPLAC BA18 S										
D102/48 S	M48-35	90	-	3,85	3 PRÉGYPLAC BA18 S	50	EI 120 (3)	42 (1)	48 (1)	45
		45	-	4,80 (4,00)						
D144/90 S	M90-35	90	-	5,70		53		44 (1)	50 (1)	85
		45	-	6,90 (5,80)						

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT. Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Efectis 11-A-247 +ext 11/1, 13/3

(2) Efectis 12-V-202 +ext 12/1,12/2, 12/3

(3) Efectis 09-V-238 + ext 10/2, 09/1

Références acoustiques

(1) Simulation Acous STIFF

(2) CEBTP BEB2.F.6025-2

(3) AC0657-E492

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9/12-962*V1
Cloisons distributives PRÉGYMETAL BA18 S et BA25 S

> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c

> DTA 9/13-975*V1
Cloisons de distribution TWIN BA18 S

Quantitatif : p.140

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur siniat.fr

> Descriptifs types

> Fiches produits

> Documentations spécifiques

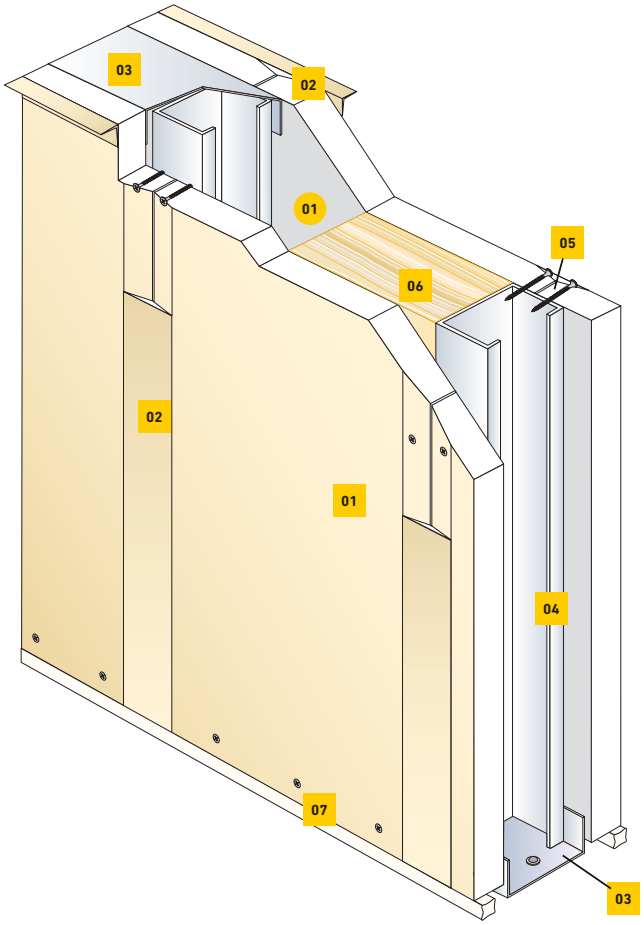
Cloisons de distribution

PRÉGYMÉTAL™

Parements simples BA25 S (90 cm)

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 98 à 150 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de 2 plaques **PRÉGY BA25 S** haute dureté vissées sur une ossature métallique délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGY BA25 S**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGY**

06 Isolant éventuel

07 Étanchéité à l'air (pose sur sol fini)

DOMAINES D'EMPLOI

- Cloison distributive non porteuse
- Hôtellerie
- Locaux scolaires et hôpitaux
- Locaux industriels et commerciaux
- Logements et bureaux
- Locaux secs ou humides

LES PAREMENTS PRÉGY

Les plaques **PRÉGY BA25 S** sont classées Haute Dureté
Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYPLAC Std
Haute dureté

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYTWIN
Acoustique

PRÉGYTWIN Hydro
Acoustique
et locaux humides

PRÉGYTWIN AIR BA25 S
Acoustique
et anti-COV

PRÉGYTWIN Déco
Acoustique
Parement
pré-imprimé

PRÉGYTWIN Hydro Déco
Acoustique
et locaux humides
Parement
pré-imprimé

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m)		Nombre et type de plaques PRÉGY	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C		
			Montants simples	Montants accolés				Sans isolant (dB)	Avec isolant (dB)	Épaisseur d'isolant (mm)
Cloisons EI 60 avec PRÉGYTWIN BA25S – Hautes performances acoustiques										
D98/48 S	M48-35	90	3,35	3,95	2 PRÉGYTWIN BA25 S	44	EI 60 (1)	48 (1)	54 (2)	45
		45	3,95	4,65						
	M48-50	90	3,55	4,20				48 (1)	57 (3)	60
		45	4,20	5,00						
D120/70 S	M70-35	90	4,15	4,90		45		49 (4)	57 (4)	60
		45	4,90	5,85						
	M70-50	90	4,40 (4,20)	5,20 (5,00)				49 (4)	58 (4)	70
		45	5,20 (5,00)	6,20 (6,00)						
D140/90 S	M90-35	90	4,80	5,65		46		49 (4)	58 (4)	85
		45	5,65	6,70						
	M90-50	90	5,05 (4,90)	6,00 (5,80)				49 (4)	60 (4)	85
		45	6,00 (5,80)	7,00 (6,90)						
D150/100 S	M100-50	90	5,35	6,35		46		49 (4)	60 (4)	85
		45	6,35	7,00						
Cloisons EI 120 avec PRÉGYPLAC BA25 S										
D98/48 S	M48-35	90	3,40	4,25	2 PRÉGYPLAC BA25 S	43	EI 120 (2)	35 (4)	45 (5)	45
		45	4,25	5,15 (4,35)						
	M48-50	90	3.45	4,30						
		45	4,30	5,20 (4,40)						
D120/70 S	M70-35	90	4,15	5,10		44		37 (4)	46 (4)	60
		45	5,10	6,25 (5,90)						
	M70-50	90	4,20	5,20						
		45	5,20	6,35 (6,00)						
D140/90 S	M90-35	90	4,75	5,90		44		37 (4)	47 (4)	85
		45	5,90	7,00 (6,50)						
	M90-50	90	4,80	5,95						
		45	5,95	7,00 (6,50)						
D150/100 S	M100-50	90	5,10	6,35		45		38 (4)	47 (4)	100
		45	6,35	7,00 (6,50)						
Cloisons EI 180 avec PRÉGYPLAC BA25 S										
D98/48 S	M48-35	90	-	4,25 (4,00)	2 PRÉGYPLAC BA25 S	64	EI 180 (3)	35 (4)	45 (5)	45
		45	-	5,15 (4,00)						
	M48-50	90	3,45	4,30 (4,00)						
		45	4,30 (4,00)	5,20 (4,00)						

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT. Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Efectis 10-V-320 + ext 11/1, 16/5

(2) Efectis 07-V-407 + ext 09/1, 11/3, 13/4, 13/5, 15/6

(3) Efectis 07-V-407

Références acoustiques

(1) CEBTP BEB 2.F.6032-2

(2) CSTB AC16-26063582/essai 4

(3) PEUTZ A 2625-1F-RA-002

(4) Simulation Acous STIFF

(5) CSTB AC07.26010799/1

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9/12-962*V1
Cloisons distributives PRÉGYMETAL BA18 S et BA25 S

> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c

Quantitatif : p.140

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur siniat.fr

> Descriptifs types

> Fiches produits

> Documentations spécifiques

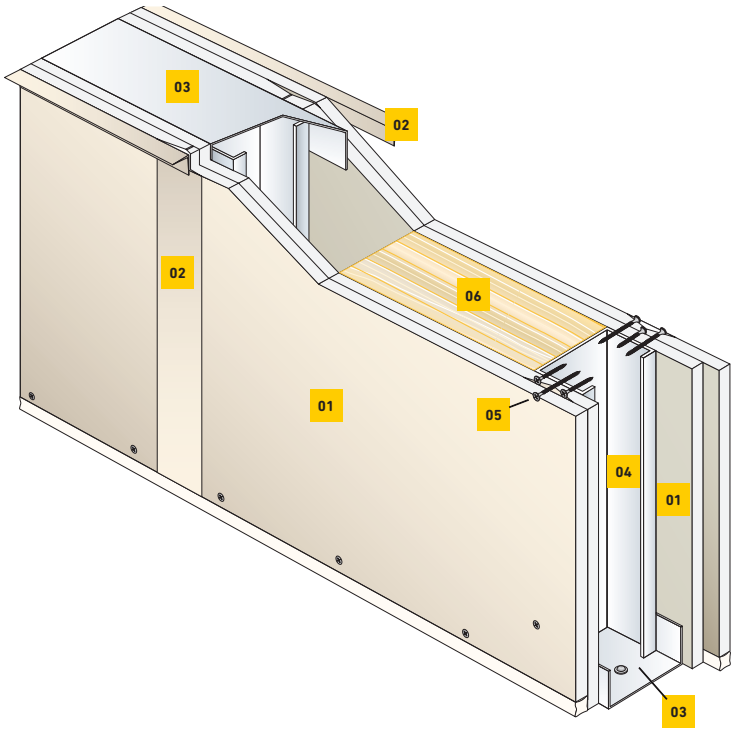
Cloisons de distribution

PRÉGYMÉTAL™

Parements doubles BA13 - BA15

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 98 à 150 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de 4 plaques **PRÉGY** vissées sur une ossature métallique délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGY**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGY TF 212**

06 Isolant éventuel

DOMAINES D'EMPLOI

- Cloison distributive non porteuse
- Travaux neufs et réhabilitation
- Locaux hospitaliers et scolaires
- Locaux industriels et commerciaux
- Logements et bureaux.
- Locaux humides privatifs EB et EB+p avec **PRÉGYDRO** sur toutes les parois
- Locaux humides collectifs EB+c et EC avec **PRÉGYWAB**

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Qualité de l'air Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYDUR
Haute dureté

PRÉGYWAB
Locaux très humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et Anti COV

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m)		Nombre et type de plaques PRÉGY	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C		
			Montants simples	Montants accolés				Sans isolant (dB)	Avec isolant (dB)	Épaisseur d'isolant (mm)
Cloisons EI 30 avec PRÉGYPLAC BA13										
D85/48	M48-35	60	2,50	3,05	3 PRÉGYPLAC BA13	31	EI 30 (1)	37 (1)	42 (1)	45
		40	2,80	3,40						
Cloisons EI 60 avec PRÉGYPLAC BA13										
D98/48	M48-35	60	3,00	3,75	4 PRÉGYPLAC BA13	42	EI 60 (2)	40 (2)	47 (2)	45
		40	3,40	4,15						
	M48-50	60	3,10	3,85						
		40	3,55	4,30						
D98/48 dB	M48-35	60	3,50	4,40	4 PRÉGYPLAC dB BA13	54		45 (3)	52 (3)	45
		40	4,00	4,95						
	M48-50	60	3,55	4,50						
		40	4,10	5,05						
D120/70	M70-35	60	3,85	4,90	4 PRÉGYPLAC BA13	43		42 (4)	50 (4)	70
		40	4,45	5,40						
	M70-50	60	4,00	5,05						
		40	4,60	5,55						
D140/90	M90-35	60	4,60	5,70		43		45 (5)	51 (5)	85
		40	5,25	6,25						
	M90-50	60	4,75	5,85						
		40	5,40	6,45						
D150/100	M100-50	60	5,10	6,25		44		44 (3)	51 (3)	85
		40	5,75	6,90						
Cloisons EI 60 avec PRÉGYFLAM BA13										
D85/48	M48-35	60	2,70	3,40	3 PRÉGYFLAM BA13	36	EI 60 (3)	37 (1)	42 (1)	45
		40	3,10	3,80 (3,60)						
Cloisons EI 120 avec PRÉGYFLAM BA13										
D98/48	M48-35	60	3,50 (3,00)	4,40 (3,60)	4 PRÉGYFLAM BA13	47	EI 120 (4)	42 (3)	49 (3)	45
		40	4,00 (3,30)	4,95 (4,00)						
	M48-50	60	3,55 (3,25)	4,50 (3,85)						
		40	4,10 (3,55)	5,05 (4,25)						
D120/70	M70-35	60	4,45 (3,75)	5,75 (4,45)		48		43 (3)	51 (3)	60
		40	5,20 (4,15)	6,55 (4,95)						
	M70-50	60	4,55 (4,00)	5,85 (4,75)						
		40	5,30 (4,40)	6,70 (5,25)						
D140/90	M90-35	60	5,35 (4,35)	6,90 (5,15)		48		46 (3)	52 (3)	85
		40	6,20 (4,80)	7,00 (5,70)						
	M90-50	60	5,40 (4,60)	7,00 (5,50)						
		40	6,35 (5,10)	7,00 (6,05)						
D150/100	M100-50	60	5,90 (4,90)	7,00 (5,80)		49		46 (3)	52 (3)	85
		40	6,85 (5,40)	7,00 (6,45)						

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT. Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Efectis 05-V-151 + ext 06/1, 06/2, 07/4 (2) Efectis 06-V-052 + ext 06/2, 06/3 (3) CTICM 06-V-129 + ext 07/2 (4) Efectis 09-A-015

Références acoustiques

(1) CSTB 98.013/2-C (2) CSTB AC99.016/1-C-2 (3) Simulation Acous STIFF (4) CSTB AC99.016/1-C-8 (5) CSTB AC99.016/1-C-9

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9/11-931
Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL

> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c

> DTA 9/11-930
Système Déco

Quantitatif : p.141

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

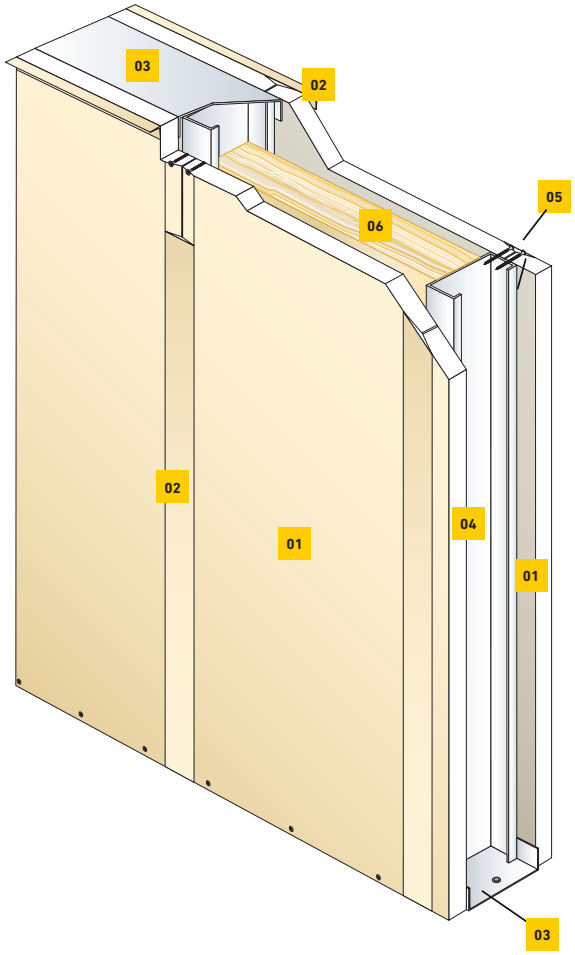
Cloisons de grande hauteur

PRÉGYMÉTAL™ Industrie

Parements simples BA18 S - BA25 S (90 cm)

DESCRIPTION

Cloison grande hauteur de 161 à 225 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de 2 ou 3 plaques haute dureté **PRÉGY S** vissées sur une ossature métallique de 125 ou 150 mm délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGY S**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL 125 ou 150**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL 125 ou 150**

05 Vis **PRÉGY**

06 Isolant éventuel

DOMAINES D'EMPLOI

- Bâtiments industriels
- Bâtiments de stockage
- Centres commerciaux
- Tous cloisonnements des locaux de 5 à 12 m de haut, de résistance au feu EI60 à EI180, d'isolation acoustique Rw+C = 38 à 53 dB et de faible, moyenne ou forte perméabilité à l'air
- Locaux humides collectifs EB+p et EB+c avec **PRÉGYDRO**
- Cloisons légères (34 à 65 kg/m²) se substituant aux murs maçonnés

LES PAREMENTS PRÉGY

Les plaques **PRÉGY BA18 S** et **BA25 S** sont classées Haute Dureté

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC Std
Haute dureté

PRÉGYPLAC A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et Anti COV

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Pression du vent (daN/m²)	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m) Montants simples	Hauteur maxi * (m) Montants accolés	Nombre et type de plaques PRÉGY	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C Sans isolant (dB)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C Avec isolant (dB)
CLOISONS EI 60 AVEC 2 PRÉGYPLAC BA18 S										
D161/125 S	M125-50	20	90	7,00	8,50	2 PRÉGYPLAC BA18 S	34	EI 60 (1)	38 dB	49 dB LV 120 mm
			45	8,50	9,70					
		40	90	5,50	6,00					
			45	6,00	7,70					
D186/150 S	M150-50	20	90	8,40	10,45		35		38 dB	50 dB LV 140 mm
			45	10,45	12,75					
		40	90	6,40	8,00					
			45	8,30	10,10					
CLOISONS EI 120 AVEC 2 PRÉGYPLAC BA25 S										
D175/125 S	M125-50	20	90	6,85	8,20	2 PRÉGYPLAC BA25 S	43	EI 120 (2)	40 dB	49 dB LV 120 mm
			45	8,20	9,70					
		40	90	5,50	6,00					
			45	6,00	7,70					
D200/150 S	M150-50	20	90	8,40	10,45		44		40 dB	49 dB LV 150 mm
			45	10,45	12,75					
		40	90	6,40	8,05					
			45	8,25	10,15					
CLOISONS EI 180 AVEC 3 PRÉGYPLAC BA25 S										
D200/125 S	M125-50	20	90	6,35	6,80	3 PRÉGYPLAC BA25 S	64	EI 180 (3)	46 dB	53 dB LV 120 mm
			45	6,80	8,25					
		40	90	5,50	6,00					
			45	6,00	7,70					
D225/150 S	M150-50	20	90	7.60	7.80		65		46 dB	53 dB LV 150 mm
			45	7.80	8.40					
		40	90	7.60	7.80					
			45	7.80	8.40					

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont issues d'essais et de calculs de dimensionnement conformément aux référentiels du CSTB. Elles prennent en compte les hauteurs limites du Procès-verbal incendie.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Efectis 11-A-247 + ext 16/6

(2) Efectis 07-V-407 + ext 09/1, 11/2, 16/7

(3) Efectis 13-G-746 + ext 13/1, 16/2

Références acoustiques

Simulation Acous STIFF

CHOIX DE LA JONCTION EN PARTIE HAUTE (VOIR SCHÉMA P.142)

Cloison		Jonction haute
Sous structure non déformable type béton	≤ 7 m	Rail 6/10 à ailes de 40 mm + bande et enduit
	≤ 10 m	Rail haut 15/10 à ailes de 50 mm + bande et enduit
	> 10 m	Rail coulisse 20/10 à ailes de 100 mm + bande et enduit
Sous structure déformable	Toutes hauteurs	Rail coulisse 20/10 à ailes de 100 mm + bandeau

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c

> DTA 9/11-930
Système Déco

Quantitatif : p.142

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur siniat.fr

> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

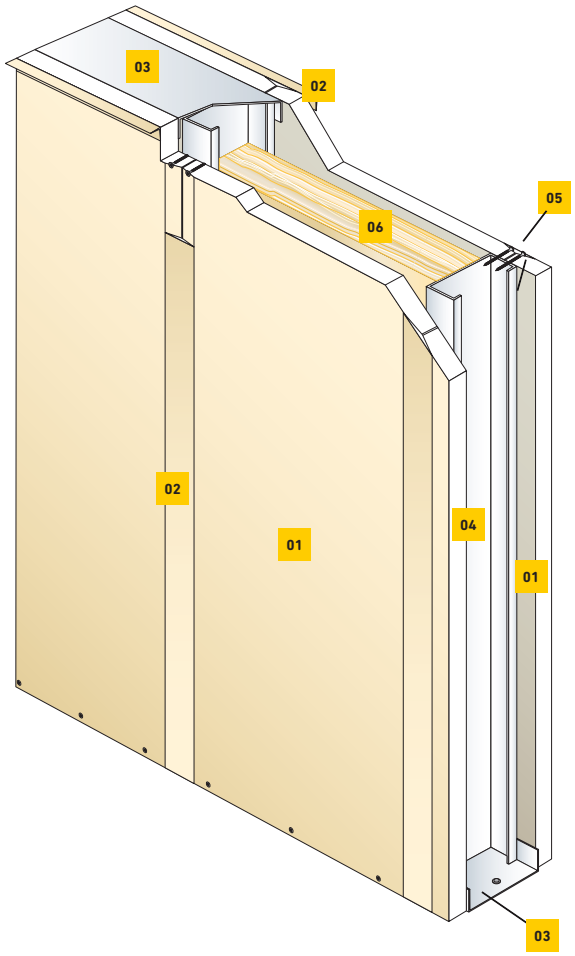
Cloisons de grande hauteur hautes performances acoustiques

PRÉGYMÉTAL™ Industrie

Parements PRÉGYTWIN BA18 S - BA25 S (90 cm)

DESCRIPTION

Cloison grande hauteur de 161 à 236 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de 2 ou 4 plaques haute dureté **PRÉGY S** vissées sur une ossature métallique de 125 ou 150 mm délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGYTWIN**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL 125 ou 150**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL 125 ou 150**

05 Vis **PRÉGY**

06 Isolant éventuel

DOMAINES D'EMPLOI

- Bâtiments industriels
- Bâtiments de stockage
- Centres commerciaux
- Tous cloisonnements des locaux de 5 à 12 m de haut, de résistance au feu EI60 à EI120, d'isolation acoustique Rw+C = 58 à 64 dB et de faible, moyenne ou forte perméabilité à l'air
- Locaux humides collectifs EB+p et EB+c avec **PRÉGYDRO**
- Cloisons légères (34 à 78 kg/m²) se substituant aux murs maçonnés

LES PAREMENTS PRÉGY

Les plaques **PRÉGYTWIN BA18 S** et **BA25 S** sont classées Haute Dureté
Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC Std
Haute dureté

PRÉGYPLAC A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYTWIN
Acoustique

PRÉGYTWIN Hydro
Acoustique

PRÉGYTWIN Déco
Acoustique
Parement pré-imprimé

PRÉGYTWIN Hydro Déco
Acoustique et locaux humides
Parement pré-imprimé

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Pression du vent (daN/m²)	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m) Montants simples	Hauteur maxi * (m) Montants accolés	Nombre et type de plaques PRÉGY	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C Avec isolant (dB)
CLOISONS EI 60 avec PRÉGYTWIN BA18 S									
D161/125 S	M125-50	20	90	5,75 (5,50)	6,85 (5,50)	2 PRÉGYTWIN BA18 S	34	EI 60 1	58 2 LV 120 mm
			45	6,85 (5,50)	8,15 (5,50)				
		40	90	4,80	5,75 (5,50)				
			45	5,75 (5,50)	6,85 (5,50)				
D186/150 S	M150-50	20	90	6,40 (5,50)	7,60 (5,50)		35		60 1 LV 150 mm
			45	7,60 (5,50)	9,05 (5,50)				
		40	90	5,35 (5,50)	6,40 (5,50)				
			45	6,40 (5,50)	7,60 (5,50)				
CLOISONS EI 60 avec PRÉGYTWIN BA25 S									
D175/125 S	M125-50	20	90	6,00	7,05	2 PRÉGYTWIN BA25 S	44	EI 60 2	61 2 LV 125 mm
			45	7,05	8,35				
		40	90	5,05	5,95				
			45	5,95	7,05				
D200/150 S	M150-50	20	90	6,65	7,85		45		64 3 LV 150 mm
			45	7,85	9,30				
		40	90	5,55	6,60				
			45	6,60	7,80				
CLOISONS EI 120 avec PRÉGYPLAC BA25 S + PRÉGYTWIN BA18 S									
D211/125 S	M125-50	20	90	7,00 (6,85)	8,50 (8,20)	2 x (1 PRÉGYPLAC BA25 S + 1 PRÉGYTWIN BA18 S)	77	EI 120 3	65 2 LV 125 mm
			45	8,50 (8,20)	9,70				
		40	90	5,50	6,00				
			45	6,00	7,70				
D236/150 S	M150-50	20	90	8,40	10,45		78		67 2 LV 150 mm
			45	10,45	12,80 (12,75)				
		40	90	6,40	8,05				
			45	8,25	10,15				

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont issues d'essais et de calculs de dimensionnement conformément aux référentiels du CSTB.
Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

1 Efectis 12-V-202 + ext 12/1, 12/2, 13/3

2 Efectis 10-V-320 + est 11/1, 16/5, 16/6

3 Efectis 07-V-407 + ext 11/2, 16/7

Références acoustiques

1 AC16-260063582-3

2 Simulation Acous STIFF

3 AC16-260063582-1

CHOIX DE LA JONCTION EN PARTIE HAUTE (voir schéma p.142)

Cloison		Jonction haute
Sous structure non déformable type béton	≤ 7 m	Rail 6/10 à ailes de 40 mm + bande et enduit
	≤ 10 m	Rail haut 15/10 à ailes de 50 mm + bande et enduit
	> 10 m	Rail coulisse 20/10 à ailes de 100 mm + bande et enduit
Sous structure déformable	Toutes hauteurs	Rail coulisse 20/10 à ailes de 100 mm + bandeau

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c

> DTA 9/11-930
Système Déco

Quantitatif : p.142

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

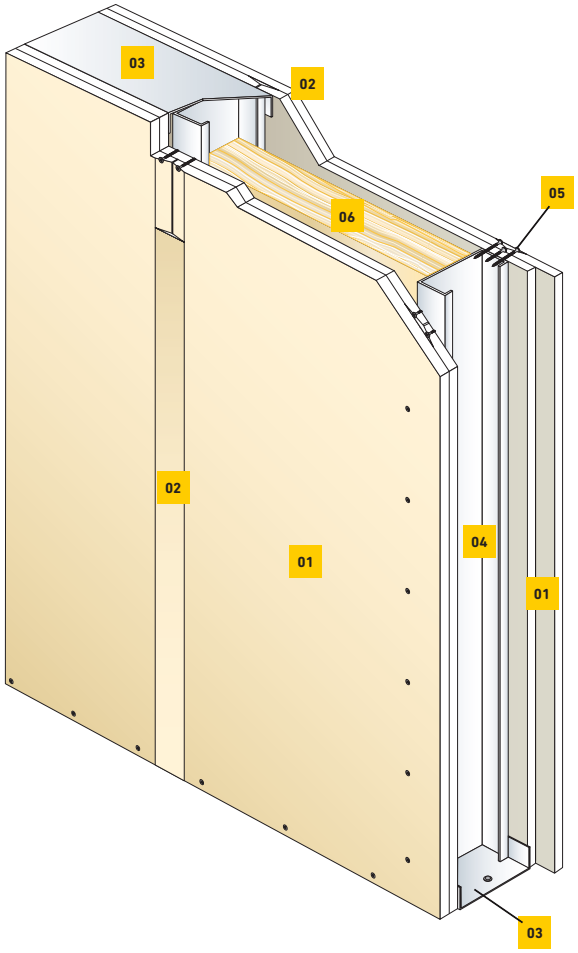
Cloisons de grande hauteur

PRÉGYMÉTAL™ Industrie

Parements doubles BA13 - BA15

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 200 à 210 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de 4 plaques **PRÉGY** vissées sur une ossature métallique de 150 mm délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGY**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL 150**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL 150**

05 Vis **PRÉGY TF 212**

06 Isolant éventuel

DOMAINES D'EMPLOI

- Bâtiments industriels
- Bâtiments de stockage
- Centres commerciaux
- En règle générale tout cloisonnement des locaux de 5 à 12m, de résistance au feu EI 30 à EI 180, d'isolation acoustique Rw+C = 45 à 56 dB et de faible, moyenne ou forte perméabilité à l'air
- Locaux humides EB+p et EB+c avec **PRÉGYDRO**
- Cloisons légères (44 à 62 kg/m²) se substituant aux murs maçonnés

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Qualité de l'air Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYDUR
Haute dureté

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et Anti COV

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type ossature	Pression du vent (daN/m²)	Entraxe montants (cm)	Hauteur maxi * (m) Montants simples	Hauteur maxi * (m) Montants accolés	Nombre et type de plaques PRÉGY	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C Sans isolant (dB)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C Avec isolant (dB)
CLOISONS EI 30 AVEC PRÉGYPLAC BA13										
D200/150	M150-50	20	60	8,80	10,35	4 PRÉGYPLAC BA13	44 à 49	EI 30 (1)	45	51 LV 45 mm
			40	10,30	11,85					
		40	60	6,65	8,00					
			40	7,75	9,35					
		60	60	5,30	6,85					
			40	6,70	8,30					
CLOISONS EI 60 AVEC PRÉGYPLAC BA15										
D210/150	M150-50	20	60	8,05	10,15	4 PRÉGYPLAC BA15	52 à 57	EI 60 (2)	46	52 LV 45 mm
			40	9,20	11,60					
		40	60	6,70	8,30					
			40	8,20	9,75					
		60	60	5,30	6,95					
			40	6,70	8,30					
CLOISONS EI 120 AVEC PRÉGYFLAM BA15										
D210/150	M150-50	20	60	9,00	10,15	4 PRÉGYFLAM BA15	57 à 62	EI 120 (3)	47	-
			40	9,90	11,00					
		40	60	6,70	8,20					
			40	8,70	11,00					
		60	60	5,30	6,85					
			40	6,70	8,55					
CLOISONS EI 180 AVEC PRÉGYFEU A1 BA15										
D210/150	M150-50	20	60	9,50	10,20	4 PRÉGYFEU A1 BA15	57 à 62	EI 180 (4)	47	56 LV 150 mm
			40	10,20	10,80					
		40	60	6,70	8,30					
			40	8,20	9,75					
		60	60	5,30	6,95					
			40	6,70	8,30					

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont issues d'essais et de calculs de dimensionnement conformément aux référentiels du CSTB. Elles prennent en compte les hauteurs limites du Procès-verbal incendie.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Estimation base Efectis 05-V-151 et 06-V-052

(2) Efectis 06-V-052 + ext 06/1, 06/2, 06/3

(3) CTICM 03-G-086B + ext 05/1, 06/4, 06/5

(4) Efectis 11-G-029 + ext 11/1

Références acoustiques

Simulation Acous STIFF

CHOIX DE LA JONCTION EN PARTIE HAUTE (voir schéma p.142)

Cloison		Jonction haute
Sous structure non déformable type béton	≤ 7 m	Rail 150-50/6.2 + bande et enduit
	≤ 10 m	Rail haut 150-50/15 + bande et enduit
	> 10 m	Rail coulisse 150-100/20 + bande et enduit
Sous structure déformable	Toutes hauteurs	Rail coulisse 150-100/20 + bandeau

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c

> DTA 9/11-930
Système Déco

Quantitatif : p.143

Mise en œuvre : p.130

Montages spécifiques : p.116

Télécharger sur siniat.fr

> Descriptifs types

> Fiches produits

> Documentations spécifiques

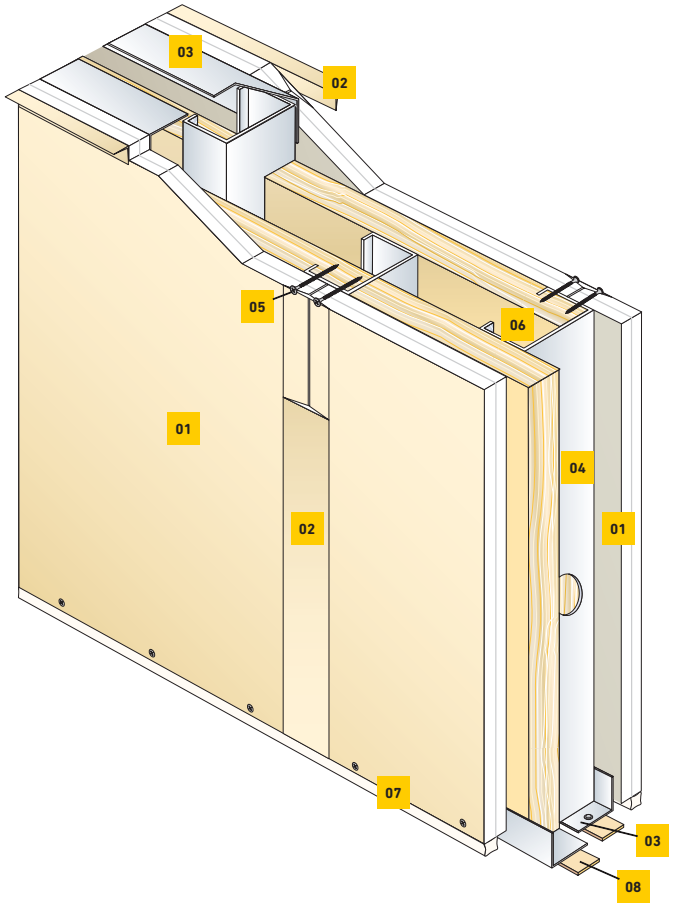
Cloisons de séparation hautes performances acoustiques

PRÉGYMÉTAL™ S

Parements simples PRÉGYTWIN BA18 S - BA25 S

DESCRIPTION

Cloison séparative à hautes performances acoustiques de 120 à 230 mm d'épaisseur, composée de deux demi-cloisons indépendantes délimitant un vide de construction garni par un matelas de laine minérale. Chaque demi-cloison est constituée d'une ossature métallique et d'une plaque haute dureté **PRÉGYTWIN** vissées sur une même face de cette ossature.



01 Plaque **PRÉGYTWIN**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Cornière **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGY TF 212**

06 Isolant

07 Étanchéité à l'air (pose sur sol fini)

08 Joint d'étanchéité 2 en 1

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Cloison séparative de logements
- Hôtellerie et foyers : séparatifs entre chambres et entre chambres et circulation
- Salles de spectacle ou de réunion, cinémas, écoles de musique, studios d'enregistrement
- Tout local nécessitant une isolation acoustique renforcée
- Locaux humides privatifs EB+p et EB+c avec parement **PRÉGYTWIN** Hydro sur toutes les parois

LES PAREMENTS PRÉGY

Les plaques **PRÉGYTWIN** sont classées Haute Dureté
Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYTWIN
Acoustique

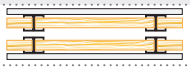
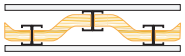
PRÉGYTWIN Hydro
Acoustique
et locaux humides

PRÉGYTWIN Déco
Acoustique
Parement
pré-imprimé

PRÉGYTWIN Hydro Déco
Acoustique
et locaux humides
Parement
pré-imprimé

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Parements Nombre plaques PRÉGYTWIN	Type et épaisseurs de cloisons (mm)	Vide de construction (mm)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C (dB)	Épaisseur d'isolant (mm)	Pose de l'isolant : type de mise en œuvre recommandée selon ossatures M48-35 M48-50	M70-35 M70-50	M90-35 M90-50	M100-50
2 PRÉGYTWIN BA18 S	S120	84 mm	57 (1)	2 x45	b			
				1 x60	c			
	S140	104 mm	59 (4)	2 x 45	b			
	S160	124 mm	60 (2)	2 x 45	a	b		
			60 (1)	1 x 85	b ou c	c	c	c
	S180	144 mm	61 (1)	2 x 45	a	b	b	b
			61 (1)	1 x 85	b ou c	b ou c	c	c
			62 (4)	2 x 60	a	b	b	b
	S200	164 mm	61 (1)	1 x 85	b ou c	b ou c	b ou c	c
			62 (1)	2 x 60	a	a	b	b
2 PRÉGYTWIN BA25 S	S120	70 mm	61 (4)	1 x 60	c			
	S140	90 mm	65 (4)	2 x 45	b			
	S160	110 mm	65 (3)	2 x 45	b	b		
			65 (1)	1 x 85	c	c	c	
			66 (3)	2 x 60	b			
	S180	130 mm	66 (1)	2 x 45	a	b	b	
			66 (1)	1 x 85	b ou c	c	c	c
			67 (4)	2 x 60	a	b		
	S200	150 mm	66 (1)	1 x 85	b ou c	b ou c	c	c
			67 (1)	2 x 60	a	b	b	b
	S250	200 mm	68 (1)	2 x 45	a	a	a	b
			68 (1)	1 x 85	b ou c	b ou c	b ou c	b ou c

Pose de l'isolant * : type de mise en œuvre recommandée selon ossatures			Fixation au support
a		Pose parallèle sans compression de laine	2 rails ou 2 cornières
b		Pose parallèle avec compression éventuelle de laine jusqu'à 20%	1 rail ou 2 cornières
c		Pose croisée sans compression de laine	2 cornières
	Configuration impossible		

* Les isolants souples en rouleau peuvent être compressés. Une compression jusqu'à 20% ne perturbe pas la performance acoustique. Les isolant semi rigides ne doivent pas être compressés pour éviter les défauts de planéité.

Références acoustiques

(1) Simulation AcousSTIFF

(2) CSTB AC12-26036891/3

(3) CSTB AC14-26054062/182

(4) Simulation CSTB/ OTP 16.000292.01.01

PERFORMANCES MÉCANIQUES

Parements Nombre et type de plaques	Hauteurs maxi* (m) Montants	M48-35		M48-50		M70-35		M70-50		M90-35		M90-50		M100-50	
	Entraxe	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][
2 PRÉGYTWIN BA18 S	90 cm	-	2,70	-	2,85	2,85	3,35	3,00	3,60	3,25	3,90	3,45	4,15	3,70	4,40
	45 cm	2,70	3,20	2,85	3,40	3,35	4,00	3,60	4,25	3,90	4,65	4,15	4,90	4,40	5,20
2 PRÉGYTWIN BA25 S	90 cm	2,50**	2,75	2,50	2,95	2,90	3,45	3,10	3,70	3,35	4,00	3,55	4,25	3,80	4,50
	45 cm	2,75	3,25	2,95	3,50	3,45	4,10	3,70	4,40	4,00	4,75	4,25	5,05	4,50	5,35

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTA SINIAT 9/16-1049_V1, sauf (**) validé par essai SINIAT 20170314-401-TA-WTR
Pour une performance incendie, c'est la hauteur maxi du second tableau, ci-dessous, qui s'applique.

PERFORMANCES FEU

Parements Nombre et type de plaques	Hauteurs maxi* (m) Montants	M48-35		M48-50		M70-35		M70-50		M90-35		M90-50		M100-50		Résistance au feu et type d'isolant
	Entraxe	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	
2 PRÉGYTWIN BA18 S	90 cm	-	2,70	-	2,85	-	3,35	-	3,60	-	3,90	-	4,00	-	4,00	EI 60 (1) LV ou LR
	45 cm	-	3,20	-	3,40	-	4,00	-	4,00	-	4,00	-	4,00	-	4,00	
2 PRÉGYTWIN BA25 S	90 cm	2,50**	2,75	2,50	2,95	2,90	3,45	3,10	3,70	3,35	4,00	3,55	4,25	3,80	4,50	EI 60 (2) LV ou LR
	45 cm	2,75	3,25	2,95	3,50	3,45	4,10	3,70	4,40	4,00	4,75	4,25	5,05	4,50	5,35	

* Pour une performance incendie, la hauteur maxi du tableau ci-dessus s'applique, en respectant également les indications sur le montage des ossatures (montants simples ou doubles, entraxe) et le type d'isolant.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Efectis 12-V-496

(2) Efectis 10-V-571 + ext 11/1

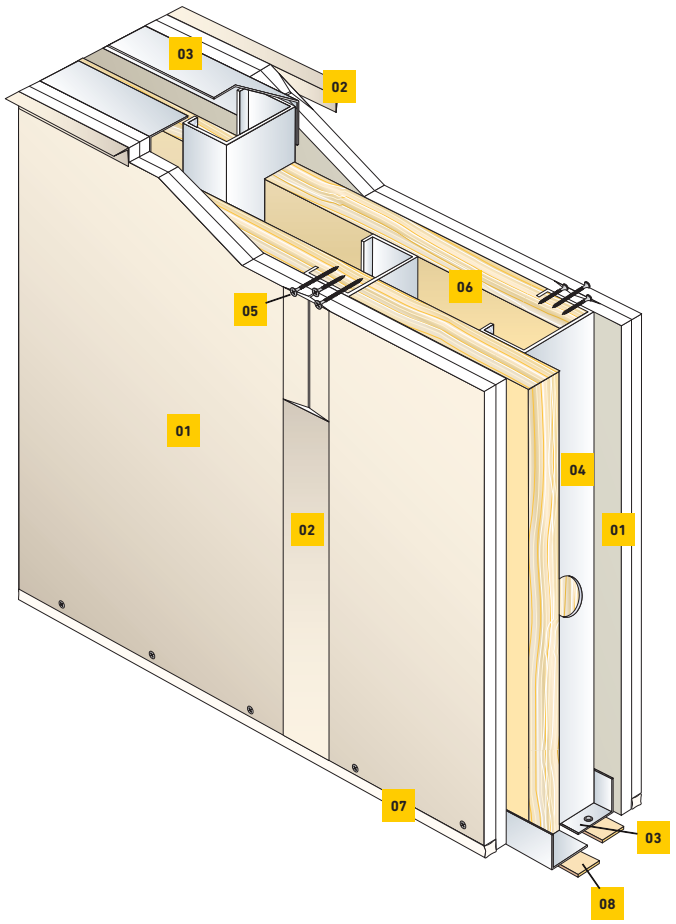
Cloisons de séparation hautes performances acoustiques

PRÉGYMÉTAL™ S

Parements BA13

DESCRIPTION

Cloison séparative à hautes performances acoustiques de 120 à 205 mm d'épaisseur, composée de deux demi-cloisons indépendantes délimitant un vide de construction garni par un matelas de laine minérale. Chaque demi-cloison est constituée d'une ossature métallique et de deux ou trois plaques **PRÉGY** vissées sur une même face de cette ossature.



01 Plaque **PRÉGY**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Cornière **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGY**

06 Isolant

07 Étanchéité à l'air (pose sur sol fini)

08 Joint d'étanchéité 2 en 1

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Logements : cloisons séparatives S180 NRA (5 **BA13**), ...
- Hôtellerie et foyers : séparatifs entre chambres et entre chambres et circulation
- Salles de spectacle ou de réunion, cinémas, écoles de musique, studios d'enregistrement
- Tout local nécessitant une isolation acoustique renforcée.
- Locaux humides privatifs EB et EB+p avec parement **PRÉGYDRO** sur toutes les parois
- Locaux humides collectifs EB+c et EC avec **PRÉGYWAB**

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Qualité de l'air Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

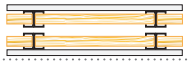
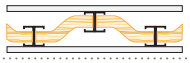
PRÉGYDUR
Haute dureté

PRÉGYWAB
Locaux très humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et Anti COV

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Parements Nombre plaques PRÉGY	Type et épaisseur de cloisons (mm)	Vide de construction (mm)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C (dB)	Épaisseur d'isolant (mm)	Pose de l'isolant : type de mise en œuvre recommandée selon ossatures			
					M48-35 M48-50	M70-35 M70-50	M90-35 M90-50	M100-50
4 PRÉGY BA13	S120	70	57 (1)	2 x 30	b			
				1 x 60	c			
	S140	90	59 (1)	2 x 30	b			
				1 x 60	c	c		
	S160	110	61 (1)	2 x 45	b	b		
				1 x 85	c	c	c	
	S180	130	62 (1)	1 x 85	b ou c	c	c	c
				2 x 45	a	b	b	
5 PRÉGY BA13	S180 NRA	117	63 (2)	2 x 45	b	b		
				1 x 85	c	c	c	
6 PRÉGY BA13	S175	100	65 (1)	2 x 45	b			
				1 x 85	c	c		
	S195	120	65 (3)	2 x 45	a	b		
				1 x 85	b ou c	c	c	c
	S205	130	67 (1)	2 x 45	a	b	b	
				1 x 85	b ou c	c	c	c

Pose de l'isolant * : type de mise en œuvre recommandée selon ossatures			Fixation au support
a		Pose parallèle sans compression de laine	2 rails ou 2 cornières
b		Pose parallèle avec compression éventuelle de laine jusqu'à 20%	1 rail ou 2 cornières
c		Pose croisée sans compression de laine	2 cornières
	Configuration impossible		

* Les isolants souples en rouleau peuvent être compressés. Une compression jusqu'à 20% ne perturbe pas la performance acoustique.
Les isolant semi rigides ne doivent pas être compressés pour éviter les défauts de planéité.

Références acoustiques

(1) Simulation AcousSTIFF

(2) CSTB AC10_26027551/3

(3) CSTB AC96-234/C-1

PERFORMANCES MÉCANIQUES

Parements Nombre de plaques	Hauteurs maxi* (m)															
	Montants	M48-35		M48-50		M70-35		M70-50		M90-35		M90-50		M100-50	
	Entraxe	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][
4 ou 5 PRÉGY BA13	60 cm	-	2,75	2,50	2,95	2,90	3,45	3,10	3,70	3,35	4,00	3,55	4,25	3,80	4,50
	40 cm	2,55	3,05	2,75	3,30	3,20	3,85	3,45	4,10	3,75	4,45	3,95	4,70	4,20	5,00
6 PRÉGY BA13	60 cm	2,60	3,10	2,80	3,30	3,25	3,90	3,50	4,15	3,75	4,50	4,00	4,75	4,25	5,05
	40 cm	2,90	3,40	3,10	3,70	3,60	4,30	3,85	4,55	4,20	4,95	4,40	5,25	4,70	5,60

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTA SINIAT.
Pour une performance incendie, c'est la hauteur maxi du second tableau, ci-dessous, qui s'applique.

PERFORMANCES FEU

Parements Type de plaques	Hauteurs maxi* (m)														Résistance au feu et type d'isolant
	Montants	M48-35		M48-50		M70-35		M70-50		M90-35		M90-50		M100-50	
	Entraxe	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	]	][	
4 ou 5 PRÉGY BA13	60 cm	-	2,75	-	2,95	2,90	3,45	3,10	3,70	3,35	4,00	3,55	4,25	3,80	4,50	EI 60 (1) LV ou LR
4 PRÉGYFLAM BA13	60 cm	-	2,75	2,50	2,95	2,90	3,45	3,10	3,70	3,35	3,90	3,55	4,25	3,80	4,50	EI 120 (2) LV ou LR
	40 cm	2,55	3,05	2,75	3,30	3,20	3,85	3,45	4,10	3,75	4,20	3,95	4,70	4,20	5,00	
6 PRÉGY BA13	60 cm	-	3,10	-	3,30	3,25	3,90	3,50	4,00	3,75	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	EI 120 (1) LR 25 kg/m³

* Pour une performance incendie, la hauteur maxi du tableau ci-dessus s'applique, en respectant également les indications sur le montage des ossatures (montants simples ou doubles, entraxe) et le type d'isolant.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Efectis 07-A-009 + ext 07/1

(2) Efectis 09-E-533 + ext 11/1

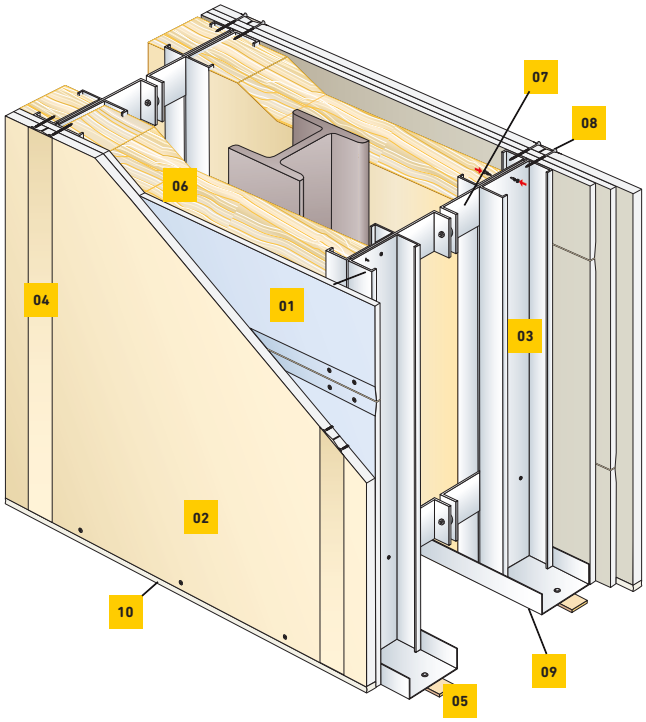
Cloisons de grande hauteur très hautes performances acoustiques

SINEMAX®

Parements dB BA13 - BA18 S (90 cm)

DESCRIPTION

Cloison à très hautes performances acoustiques et de grande hauteur, d'épaisseur de 260 à 500 mm et plus, composée de deux demi-cloisons liaisonnées entre elles par des liaisons **SINEMAX** antivibratiles. Chaque demi-cloison est constituée d'une ossature métallique **PRÉGYMÉTAL** et de deux ou trois plaques **PRÉGY** vissées d'un même côté de cette ossature.



01 **PRÉGYPLAC** dB BA13

02 **PRÉGYPLAC** BA18 S

03 Montant **PRÉGYMÉTAL**

04 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

05 Joint d'étanchéité 2 en 1

06 Laine minérale

07 Liaison **SINEMAX**

08 Vis **PRÉGY TF 212**

09 Rail **PRÉGYMÉTAL**

10 Étanchéité

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Complexes cinématographiques
- Salles de spectacles, théâtres, auditoriums
- Studios d'enregistrement, TV, radio
- Bâtiments industriels à activités multiples
- Centres commerciaux
- Logements collectifs en duplex
- Locaux humides privatifs EB et EB+p avec **PRÉGYDRO** sur toutes les parois

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYPLAC Std
Haute dureté

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PERFORMANCES

Type et épaisseur minimum de cloisons (mm)	Type de liaisons SINEMAX Entraxe 200 cm	Type ossature	Entraxe Montants accolés (cm)	Hauteur maxi * (m)		Nombre et type de plaques PRÉGY		Épaisseur d'isolant (mm)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C (dB)
				Pression de vent		Parement 1	Parement 2			
				P=10 daN/m²	P=15 daN/m²					
SINEMAX 260	Liaison 260	2 x 2 M70-35	90	7,60	6,45	1 BA13 dB + 1 BA18 S	1 BA13 dB + 1 BA18 S	2 x 85	EI 60 (1)	69 (1)
			60	9,80	9,30					
			45	12,55	10,70					
SINEMAX 330	Liaison 260	2 x 2 M90-35	90	9,90	8,35	1 BA13 dB + 1 BA18 S	1 BA13 dB + 1 BA18 S	2 x 85		71 (2)
			60	11,30	10,80					
			45	13,20	11,30					
SINEMAX 420	Liaison 330	2 x 2 M90-35	90	10,05	8,65	2 BA13 dB + 1 BA18 S	1 BA13 dB + 1 BA18 S	2 x 85		74 (2)
			60	12,55	10,80					
			45	13,20	11,30					
SINEMAX 500	Liaison 530	2 x 2 M100-50	90	10,55	9,05	2 BA13 dB + 1 BA18 S	2 BA13 dB + 1 BA18 S	2 x 85		76 (3)
			60	13,25	11,40					
			45	14,10	12,05					

Informations sur les hauteurs
* Les hauteurs maxi prennent en compte les hauteurs limites du Procès-verbal incendie.

Procès-verbaux incendie
(voir détails p. 124)

(1) Efectis EFR-15-G-001488 + ext 15/1, 16/2

Efectis EFR-16-002946 : protection **REI 60** des structures encloisonnées dans le vide de construction (poteau bois, acier ou béton) avec distance mini entre le poteau et la plaque de 20 mm.

Références acoustiques

(1) Rapport d'essai N° AC3237-T60 (2) Simulation Acous STIFF (3) Rapport d'essai N° AC3237-T70

PRINCIPES DE MONTAGE

Ossature
> Les montants PRÉGYMÉTAL sont accolés dos à dos et les liaisons SINEMAX positionnées tous les 200 cm maxi.

Plaques
> Les PRÉGYPLAC dB BA13 sont posées en premier et constituent la face interne.
> Les PRÉGYPLAC BA18 S sont posées en second et constituent le parement externe Haute Dureté.

Choix des entraxes
Selon les caractéristiques du chantier, il est possible d'utiliser les PRÉGYPLAC BA18 S largeur 90 cm ou les PRÉGYPLAC BA18 largeur 120 cm.
> En entraxe 45 et 90 cm avec PRÉGYPLAC BA18 S : les PRÉGYPLAC dB BA13 sont posées horizontalement et les PRÉGYPLAC BA18 S verticalement.
> En entraxe 60 cm avec PRÉGYPLAC BA18 S : les PRÉGYPLAC dB BA13 sont posées verticalement et les PRÉGYPLAC BA18 S horizontalement.
> En entraxe 60 cm avec PRÉGYPLAC BA18 : les PRÉGYPLAC dB BA13 et les PRÉGYPLAC BA18 sont posées verticalement.

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence
> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre
> DTA 9/16-1048
PREGYDRO en locaux humides EB+c
> DTA 9/11-930
Système Déco

Quantitatif : p.146
Mise en œuvre : p.130
Montages spécifiques : p.116

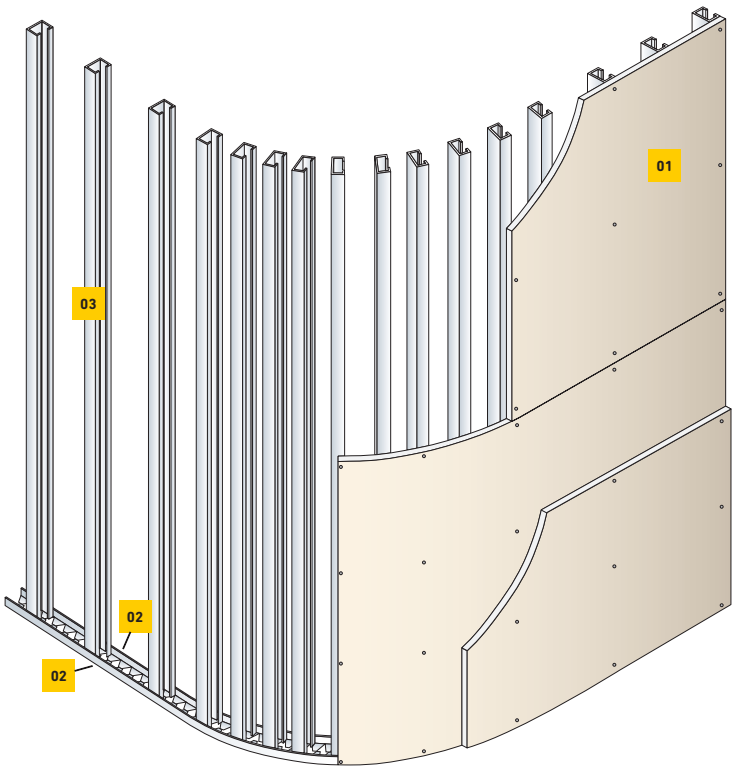
Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Cloisons courbes

PRÉGYMÉTAL™ CONTOUR

DESCRIPTION

Cloison distributive, séparative ou contre-cloison courbe constituée par assemblage de plaques de plâtre **PRÉGY** sur une ossature métallique (cornières courbes au sol et en plafond et montants verticaux) délimitant un vide de construction.



01 Plaque **PRÉGY BA6 ou BA13** (posée horizontalement)

02 Cornière **PRÉGYMÉTAL CONTOUR**

03 Montant **PRÉGYMÉTAL**

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Hôpitaux (cloison sur entrée de chambres, ...)
- Hôtellerie (parties communes)
- Halls d'entrée d'immeubles, de bureaux, d'habitations, d'établissements recevant du public
- Crèches
- Aménagement de locaux (commerces, logements, ...)
- Création de formes décoratives variées

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYPLAC
Std BA6



PRÉGYPLAC
Std BA13

PRESCRIPTION DE POSE ET TYPE DE PLAQUES

Les dispositions constructives dépendent essentiellement du rayon de courbure minimum de l'ouvrage et concernent :
> l'entraxe des montants
> le mode de préparation des plaques

Rayon mini de courbure	40 à 70 cm	70 cm à 1 m	1 à 1,50 m	1,50 à 2 m	2 à 3 m	Plus de 3 m
PRÉGYPLAC BA6						
PRÉGYPLAC BA13						
Entraxe des montants	1/5 du rayon de courbure					60 cm

Pour assurer la continuité des cloisons en **BA18** mettre en œuvre des parements composés de trois **BA6**.
Les modalités de pose sont données pour des rayons qui peuvent sensiblement varier.
Pour les autres types de plaques (**PRÉGYDRO, PRÉGYDUR, PRÉGYFLAM**, **PRÉGYWAB** ...) il est recommandé de procéder au préalable à des tests de cintrage.

NOTA :
Le comportement acoustique et la résistance au feu de ces montages spécifiques pourront différer des performances des ouvrages plans correspondants.

MODE DE PRÉPARATION DES PLAQUES

- Forte humidification et empilage à plat enfermé 2h sous bâche + précintrage sur gabarit conseillé
- Humidification par pulvérisation Cintrage sur gabarit conseillé
- Cintrage à sec sur ossatures

NOMBRE MINIMUM DE PRÉGYPLAC

Type de plaque	Nombre minimum par parement
BA6	2
BA13	1

CLOISON PRÉGYDRO COURB AVEC SINIAT DESIGN®

Grâce à un procédé technique innovant, Siniat design® est capable de cintrer une plaque de plâtre hydrofuge jusqu'à un rayon minimum de 70 cm. **PRÉGYDRO courb** est la réponse aux contraintes réglementaires des locaux humides dans les Établissement de santé sur les cloisons courbes (voir p.29).

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTA 9/11-931
Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL

Quantitatif : p.140

Mise en œuvre : p.130

Télécharger sur
siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Cloisons anti-effraction

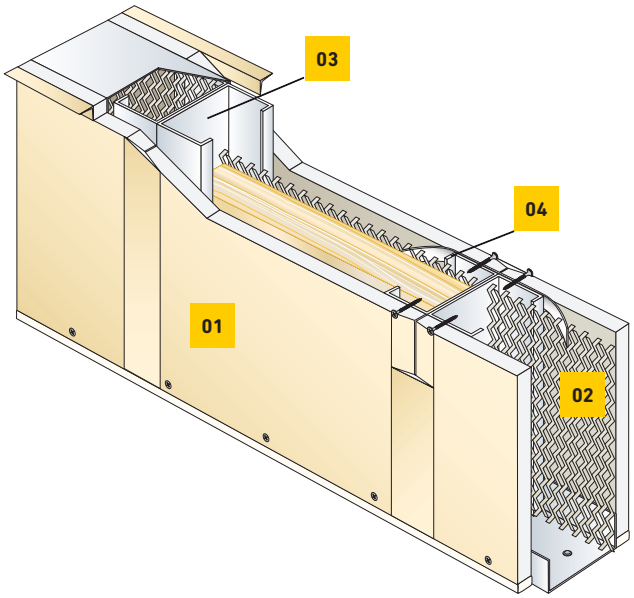
PRÉGYMÉTAL™ DÉFI

Parements simples PRÉGY BA18 S - PRÉGYTWIN BA18 S - PRÉGYTWIN BA25 S

DESCRIPTION

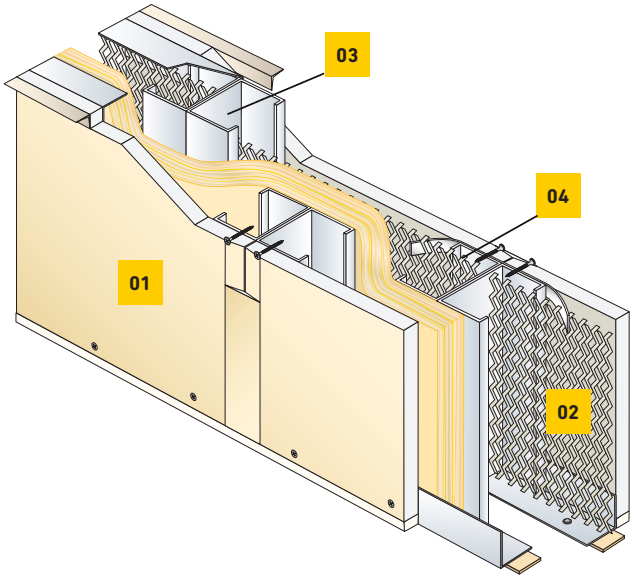
Cloison **PRÉGYMÉTAL** renforcée par incorporation d'une grille en métal déployé de forte épaisseur (e = 3 mm) entre les montants.

CLOISON DÉFI DISTRIBUTIVE



CLOISON DÉFI SÉPARATIVE

D'un parement à l'autre, les ossatures sont décalées de 45 cm.



01 Plaque **PRÉGY** (largeur 90 cm)

02 Grille **DÉFI** (largeur 89 cm)

03 Montants **PRÉGYMÉTAL** accolés X 90 cm

04 Clip **DÉFI** (2 par m²)

DOMAINES D'EMPLOI

- Logements (cloisons sur parties communes et entre appartements).
- Tous locaux nécessitant une résistance renforcée à l'effraction.
- Parement PRÉGYDRO en pièces humides.

INTÉRÊTS SPÉCIFIQUES

- Solution sèche légère et productive en substitution aux parois béton ou maçonnées sans fonction porteuse.
- Unité de produit et de technique avec les doublages, les plafonds et les cloisons PRÉGYMÉTAL.

PERFORMANCES

CLOISONS DISTRIBUTIVES

Type de cloison	Montant accolés entraxe 90 cm	Hauteur maxi * (m)	Nombre et type de plaques PRÉGY	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C		Laine minérale (mm)	Résistance anti effraction
					Sans isolant (dB)	Avec isolant (dB)		
D98/62 S	M62-35	4,60	2 PRÉGYPLAC BA18 S	EI 60 (1)	37 (1)	45 (1)	60	CR2 (1)
D120/84 S	M84-35	5,45			38 (1)	49 (1)	85	CR2 (1)
D98/62 S	M62-35	4,35 (4,20)	2 PRÉGYTWIN BA18 S	EI 60 (2)	42 (1)	53 (2)	60	CR2 (1)
D120/84 S	M84-35	5,10			-	55 (1)	85	CR2 (1)
D120/70 S	M70-35	4,90 (4,70)	2 PRÉGYTWIN BA25 S	EI 60 (3)	49 (1)	57 (1)	60	CR2 (1)
D140/90 S	M90-35	5,65 (4,70)			49 (1)	58 (1)	85	CR2 (1)
D120/70 S	M70-35	5,10	2 PRÉGYPLAC BA25 S	EI 120 (4)	37 (1)	46 (1)	60	CR2 (1)
D140/90 S	M90-35	5,90			37 (1)	47 (1)	85	CR2 (1)

CLOISONS SÉPARATIVES

Type de cloison	Montant accolés entraxe 90 cm	Hauteur maxi * (m)	Nombre et type de plaques PRÉGY	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C	Laine minérale (mm)	Résistance anti effraction
S120	M48-35	2,70	2 PRÉGYTWIN BA18 S	EI 60 (5)	57 (1)	70	CR2 (2)
S160	M48-35	2,70			60 (3)	2x45	CR2 (2)
	M70-35	3,35					CR2 (3)
S180	M48-35	2,70			62 (1)	2x60	CR2 (2)
	M70-35	3,35					CR2 (2)
	M90-35	3,90					CR2 (2)
S120	M48-35	2,75	2 PRÉGYTWIN BA25 S	EI 60 (6)	61 (1)	60	CR2 (2)
S160	M48-35	2,75			65 (4)	2x45	CR2 (2)
	M70-35	3,45					CR2 (2)
S180	M48-35	2,75			66 (1)	2x45	CR2 (2)
	M70-35	3,45					CR2 (2)
	M90-35	4,00					CR2 (2)

Informations sur les hauteurs

* Les hauteurs maxi sont les hauteurs mécaniques issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT. Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthèses qui doit être prise en compte.

Procès-verbaux incendie (voir détails p. 124)

(1) Estimation base Efectis 11-A-247
(2) Estimation base Efectis 12-V-202
(3) Estimation base Efectis 10-V-320
(4) Estimation base Efectis 07-V-407
(5) Estimation base Efectis 12-V-496
(6) Estimation base Efectis 10-V-571

Références acoustiques

(1) Simulation Acous STIFF
(2) AC 0657_E492
(3) CSTB AC12-26036891/3
(4) CSTB AC14-26054062/1

Performance anti effraction

La résistance anti effraction CR2 est mesurée par le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection) conformément aux normes européennes NF EN 1627 et NF EN 1630 et correspond à une durée de résistance de 3 minutes.

(1) CNPP MD140129
(2) CNPP MD150073

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de platre

> DTA 9/11-922*V1
Cloisons séparatives PRÉGYMÉTAL S

> DTA 9/16-1049_V1
Cloisons séparatives PREÉGYMÉTAL S TWIN

> DTA 9/12-962*V1
Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL BA18 S et BA25 S

> DTA 9/13-975*V1
Cloisons distributives TWIN BA18 S

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Cloisons radiologie

PRÉGYMÉTAL™ RX

Plaques plombées

DESCRIPTION

Cloison de distribution ou de séparation pour radiologie constituée par assemblage de plaques **PRÉGY** et d'une **PRÉGYPLAC BA13 plombée PTM** vissées sur une ossature métallique.

01 Plaque **PRÉGYPLAC BA13 plombée PTM**

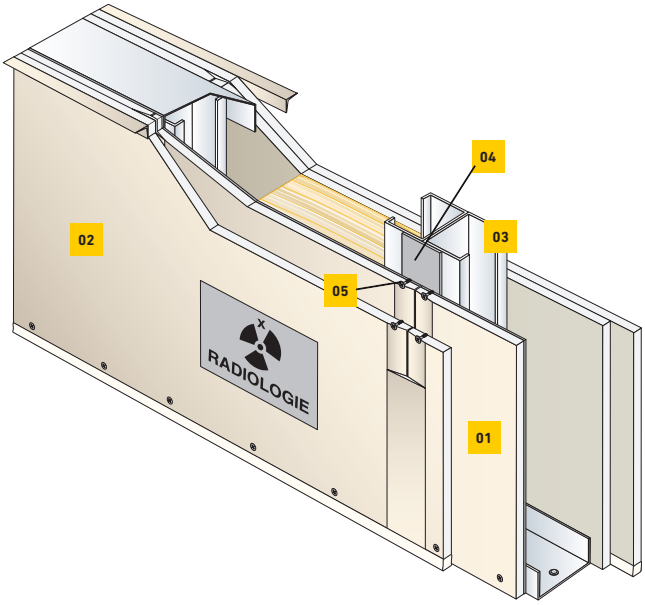
02 Plaque **PRÉGY**

03 Montant **PRÉGYMÉTAL**

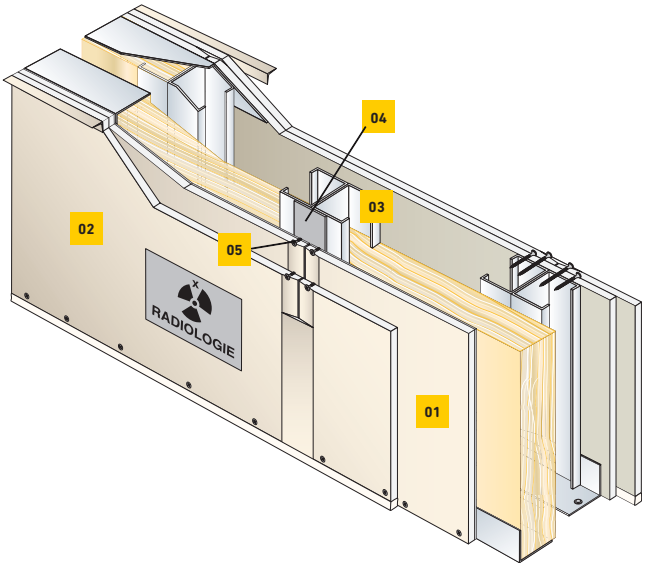
04 Bande de plomb autocollante

05 Vis **PRÉGY** TF 212

CLOISON RX DISTRIBUTIVE



CLOISON RX SÉPARATIVE



DOMAINES D'EMPLOI

- Installations de production de rayons X en travaux neufs ou en aménagement.
- Salles de radiologie.
- Cabinets dentaires.
- Montage compatible avec la majorité des sources de rayon X par adaptation de l'épaisseur de plomb.
- Unité de produit et de technique avec les autres systèmes PRÉGYMÉTAL.

Les PRÉGYPLAC BA13 plombées PTM sont des complexes réalisés par encollage en atelier d'une feuille de plomb sur une PRÉGYPLAC BA13. Ces plaques ne sont pas commercialisées par SINIAT. Pour plus de renseignements consultez Conseil Pro.

- Epaisseurs de plomb disponibles : 0,5 mm – 1 mm – 1,5 mm – 2 mm – 3 mm
- Format unique des PRÉGYPLAC BA13 plombées PTM : 2200 mm x 600 mm
- Produit conforme aux normes C15-160-161-163

PERFORMANCES

PROTECTION AUX RAYONS X

L'épaisseur de la feuille de plomb et la hauteur de protection doivent impérativement être déterminées par un spécialiste en fonction de multiples paramètres (type d'installation, puissance du rayon, volume du local, ...). En particulier, il y a lieu de se référer à la norme C 15-160 « Installation pour la production et l'utilisation du rayon X ».

CLOISONS DISTRIBUTIVES

Type de cloison	Montants accolés entraxe 60 cm	Nombre et type de plaques		Hauteur maxi (m)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C (dB)		Laine minérale (mm)
		Côté salle de radiologie	Côté opposé		Sans isolant (dB)	Avec isolant (dB)	
D72/48	M48-35	1 PRÉGYPLAC BA13 plombée PTM	1 PRÉGYPLAC BA13	3,05	39 (1)	46 (1)	45
D98/48	M48-35	1 PRÉGYPLAC BA13 + 1 PRÉGYPLAC BA13 plombée PTM	2 PRÉGYPLAC BA13	3,75	45 (1)	51 (1)	45
D120/70	M70-35			4,90	46 (1)	53 (1)	70

CLOISONS SÉPARATIVES

Type de cloison	Montants accolés entraxe 60 cm	Nombre et type de plaques		Hauteur maxi (m)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C (dB)	Laine minérale (mm)
		Côté salle de radiologie	Côté opposé			
S160	M48-35	1 PRÉGYPLAC BA13 + 1 PRÉGYPLAC BA13 plombée PTM	2 PRÉGYPLAC BA13	2,75	65 (1)	2 x 45
	M70-35			3,45		
S180	M48-35	1 PRÉGYPLAC BA13 + 1 PRÉGYPLAC BA13 plombée PTM	2 PRÉGYPLAC BA13	2,75	65 (1)	2 x 45
	M70-35			3,45		
	M90-35			4,00		
	M100-50			4,50		
S180 NRA	M48-35	1 PRÉGYPLAC BA13 + 1 PRÉGYPLAC BA13 plombée PTM	3 PRÉGYPLAC BA13	2,75	67 (1)	2 x 45
	M70-35			3,45		
	M90-35			4,00		

Références acoustiques

(1) Simulations Acous STIFF pour une épaisseur de plomb de 1 mm

MISE EN ŒUVRE

- Les PRÉGYPLAC BA13 plombées PTM sont posées au sol et vissées directement tous les 30 cm sur l'ossature PRÉGYMETAL à l'aide de vis standard PRÉGY TF 212. Ce vissage n'altère en rien la radioprotection.
- La continuité de la protection des PRÉGYPLAC BA13 plombées PTM au droit des joints verticaux sera assurée par une bande de plomb nu.
- Au droit des appareillages électriques la protection sera assurée par les carters de protection PTM. La protection est usuellement réalisée sur une hauteur de 2,20 m. Au-delà de cette hauteur et pour des épaisseurs de plomb d'au moins 1 mm, il est nécessaire de compenser la surépaisseur par installation d'une PRÉGYPLAC BA15 ou d'une PRÉGYPLAC BA13 avec un calage.

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

- DTU 25.41
  Ouvrages en plaques de platre
- DTA 9/11-922*V1
  Cloisons séparatives PREGYMETAL S
- DTA 9/11-931*V1
  Cloisons distributives PREGYMETAL

Télécharger sur
siniat.fr
- Descriptifs types
- Fiches produits
- Documentations spécifiques

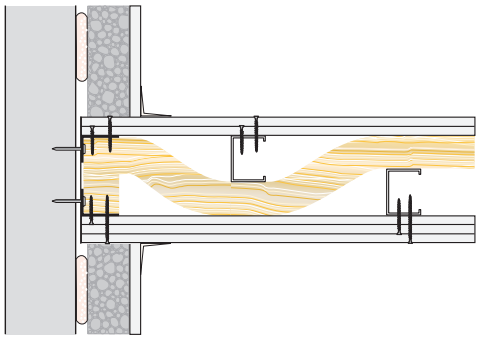
ACOUSTIQUE

1 - Cloisons PRÉGYMÉTAL : limitation des transmissions acoustiques latérales

La performance in situ d'un ouvrage dépend de l'environnement du chantier. Pour respecter les valeurs réglementaires in situ, il est nécessaire de solliciter un bureau d'étude acoustique afin d'appréhender les différents chemin de transmissions latérales et les configurations spécifiques au chantier.

- On pourra par ailleurs utilement se référer aux préconisations du référentiel « QUALITEL » pour les dispositions constructives.

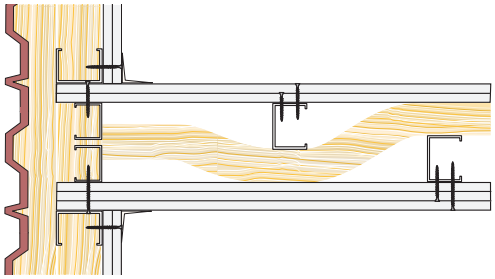
1 - JONCTION SUR FAÇADE LOURDE (type parpaing creux de 20 cm, béton de 15 cm ou brique pleine de 20 cm minimum)



- **Rw+C compris entre 43 et 56 dB**
  - Réaliser les cloisons avant les doublages **PRÉGYTHERM**
- **Rw+C compris entre 57 et 69 dB**
  - remplacer le **PRÉGYTHERM** par un **PRÉGYMAX 13+80** minimum
- **Rw+C supérieur à 70 dB**
  - une étude acoustique est nécessaire

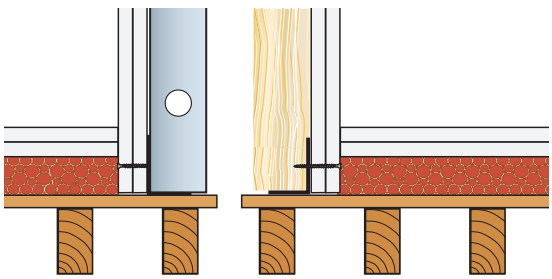
- Pour les façades de type briques creuses à alvéoles verticales, béton cellulaire et autres murs maçonnés allégés à résistance thermique améliorée, le doublage sera réalisé en PRÉGYMAX ou en contre-cloison PRÉGYMÉTAL.

2 - JONCTION SUR FAÇADE LÉGÈRE



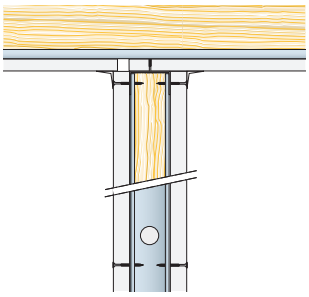
- **Rw+C compris entre 43 et 56 dB**
  Doublage de façade par contre-cloison **PRÉGYMÉTAL** (**1 BA18 OU 2 BA13** avec incorporation de laine minérale ≥10 cm) réalisé après les cloisons séparatives
- **Rw+C supérieur à 57 dB**
  Doublage de façade par contre-cloison **PRÉGYMÉTAL** (**2 BA13** avec incorporation de laine minérale ≥ 15 cm) réalisé après les cloisons séparatives

3 - JONCTION SUR PLANCHER

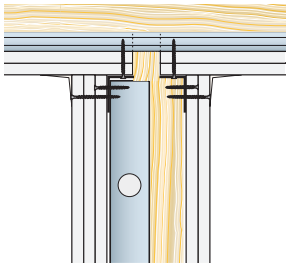


- **Interruption de la chape flottante au niveau de la cloison séparative**
- **En raison de leur faible masse, les planchers bois, les planchers poutrelles-hourdis et les chapes flottantes limitent l'isolement des parois verticales qu'ils supportent. Des dispositions particulières doivent être prises, par exemple :**
  - tronçonnage des parquets
  - augmentation de l'épaisseur des hourdis béton

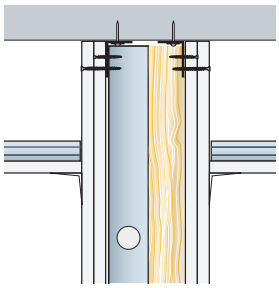
4 - JONCTION HAUTE



› **Rw+C inférieur à 49 dB**
- interrompre le parement des plafonds au droit des cloisons

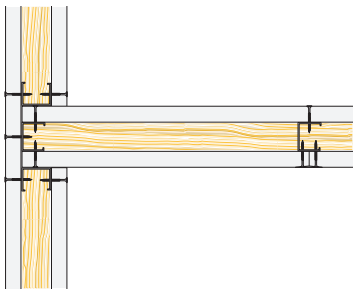


› **Rw+C compris entre 50 et 56 dB**
- plafond avec **2 BA13 MINIMUM**
- interrompre le parement des plafonds au droit des cloisons

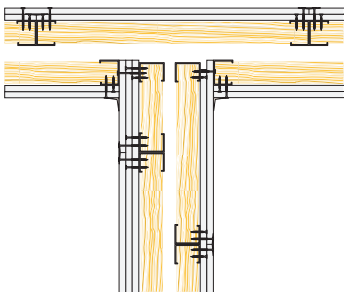


› **Rw+C compris entre 57 et 69 dB**
- réaliser les cloisons avant les plafonds
- réaliser les doublages sur toute la hauteur du niveau
› sous comble :
- plafond avec **2 BA13 MINIMUM**
- la cloison pénètre dans le plafond d'au moins 20 cm
- le plafond contient au moins 100 mm de laine minérale

5 - JONCTION EN T

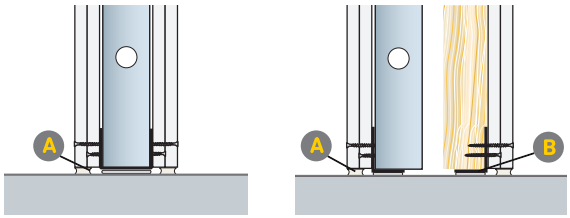


› **Rw+C compris entre 43 et 56 dB**
- La cloison latérale doit être interrompue par la cloison séparant les 2 pièces



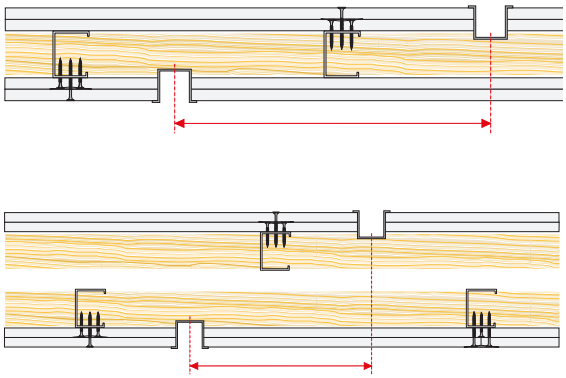
› **Rw+C compris entre 57 et 69 dB**
- La cloison séparative pénètre dans la cloison sur circulation

2 - Étanchéité périphérique



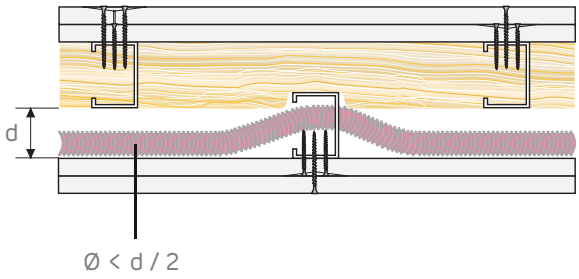
- Sur sol fini, renforcement de l'étanchéité en pied de cloison par un joint à la pompe (A) sous la dernière plaque de chaque parement
- Traitement de joint classique des autres cueillies sur dernier lit de plaques
- Incorporation sous le rail (ou la cornière) d'un ruban de mousse (B) d'épaisseur adaptée aux irrégularités du sol (e > 5 mm) pour certains systèmes conformément au PV acoustique

3 - Incorporation de boîtier



- **Cloisons distributives**
  - Pour les cloisons avec laine minérale avec plaques de largeur 1200 mm, la distance entre les boîtiers est au minimum de 30 cm, sous réserve que ceux-ci soient positionnés de part et d'autre d'un montant
  - La distance est augmentée à 50 cm si l'indice d'affaiblissement acoustique Rw+C est supérieur à 56 dB
- **Cloisons séparatives**
  - Les boîtiers simples sont espacés de 50 cm mini
  - Dans le cas de blocs multiprises, une étude spécifique est à réaliser par un bureau d'étude acoustique. Pour des cloisons séparatives de logement, il est recommandé d'installer le bloc multiprises sur un seul côté de la cloison

4 - Canalisations électriques



- **Dans les cloisons séparatives les gaines électriques seront disposées sur un même parement, leur diamètre n'excédant pas la moitié de la distance entre l'ossature d'un parement et le parement opposé.**

Type de montant	Diamètre des lumières
M36 - M48 - M62	26 mm
M62 Xtra M70 - M90 M100 - M125 - M150	32 mm
M84 dB	35 mm

5 - Paroi hétérogène

Exemple d'une cloison avec porte

Porte (2,4 m² ; Rw+C = 27 dB)
+
Cloison (12 m² ; Rw+C = 42 dB)
||
V
Rw+C global = 35 dB

Cas d'une façade avec fenêtre

Fenêtre (2 m² ; Rw+Ctr = 28 dB)
+
Façade (8 m² ; Rw+Ctr = 50 dB)
||
V
Rw+Ctr global = 35 dB

Quand une paroi est constituée d'au moins deux éléments différents, l'isolement acoustique de la paroi dépend :
- des performances acoustiques de chaque constituant
- de la surface de chaque élément
- de leur jonction

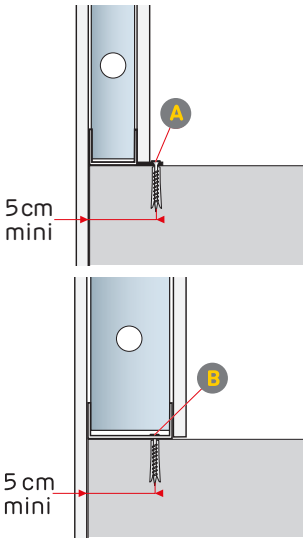
La performance globale est donnée principalement par l'élément le plus défavorable.

MÉCANIQUE

1 - Cloison en surplomb : cage d'escalier, mezzanine, ...

(Choc de sécurité : 400 joules)

1 - LIAISON AU SUPPORT

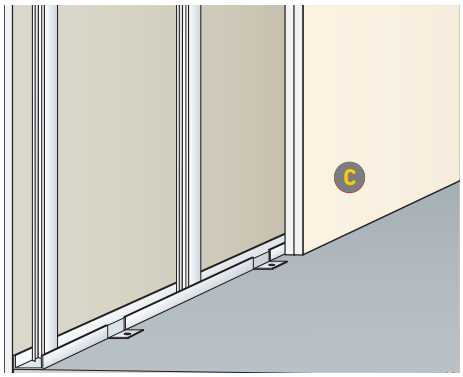


Réalisez la fixation des rails par vis + cheville tous les 60 cm et à 5 cm minimum du bord libre des dalles béton

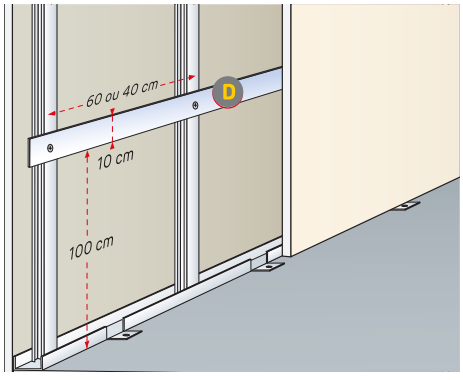
› **Rails 48**
Fixation déportée en entaillant l'aile des rails sur 4 cm et en la rabattant A

› **Rails 62 ou supérieurs**
Fixation dans le rail B

2 - RENFORCEMENT DE LA PAROI



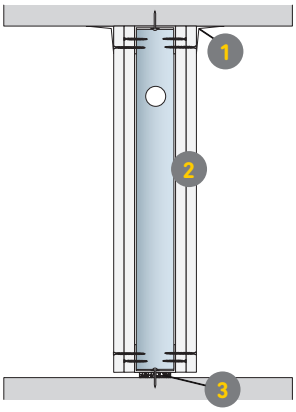
› **Parements simples en BA13 ou BA15**
Renforcez la cloison par une des deux solutions suivantes :
- ajout d'une **BA13** coté interne C



- mise en place d'un feuillard de largeur 10 cm, à 1 m du sol, par vissage, à l'aide de vis **PRÉGY RT421** D

› **Parements simples BA18 ou BA18 S sur montants M62 ou parements doubles BA13**
Ces cloisons ne nécessitent pas de renforcement du parement.

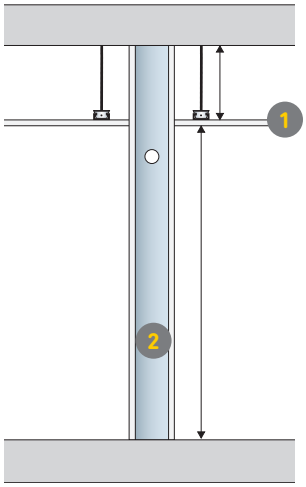
2 - Étanchéité au formol en milieu hospitalier



- **Mise en œuvre sous le rail bas d'un joint d'étanchéité PRÉGY 2 EN 1**
- **Traitement de joint soigné par bande et enduit en cueillies et parties verticales.**

1. Traitement de joint bande et enduit **PRÉGYLYS**
2. Plaques **PRÉGY**
3. Joint souple d'étanchéité

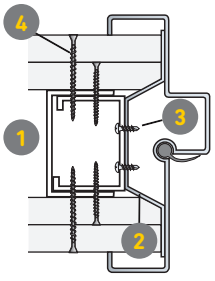
3 - Cloisons PRÉGYMÉTAL avec plafond PRÉGYMÉTAL rapporté

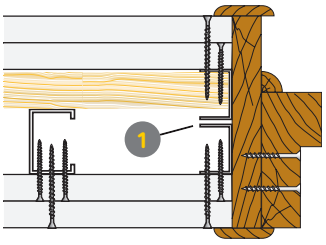


- **Pour les cloisons distributives PRÉGYMÉTAL sans performance feu**
  dont la hauteur du plénum est inférieure à 0,45 fois la hauteur sous plafond, le choix de l'ossature est effectué pour la hauteur sous plafond.
  Si le plafond **PRÉGYMÉTAL** n'est présent que sur une face de la cloison, il y a lieu de renforcer la liaison cloison/plafond par une cornière **PRÉGY 24 X 32** (DTA 9/11-931*V1)
- **Pour les cloisons de séparation PRÉGYMÉTAL S sans performance feu**
  le choix de l'ossature est effectué pour la hauteur sous plafond majorée de la moitié de la hauteur du plénum (laquelle est fixée au maximum à 2.50 m) (avis du GS9 d'avril 1997)

1. Plafond **PRÉGYMÉTAL**
2. Ossature **PRÉGYMÉTAL**

4 - Jonction huisserie pour portes lourdes





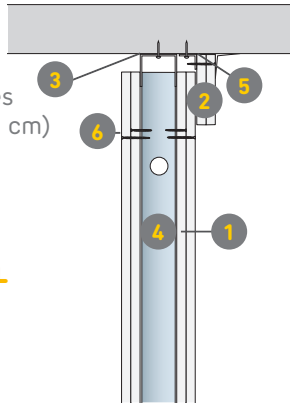
1. Montants + rail emboîté
2. Omega soudé
3. Vis **RT 421**
4. Vis **TF221** ou **TF212**

P : poids de l'ouvrant
M : moment de flexion induit par l'ouvrant M = P.L / 2
L : largeur de l'ouvrant

- **Porte légère (P < 50 daN et M < 20 daN.m)**
  pas de dispositions particulières
- **Porte lourde (50 ≤ P < 90 daN et 20 ≤ M < 50 daN.m)**
  renforcer l'ossature par un rail emboîté sur le montant ou remplacer l'ossature par des montants renforcés 15/10
  Ne pas oublier :
  - de souder 4 Oméga sur chaque côté entre l'huisserie métallique et les montants avec 2 vis **RT 421** par Oméga
  - de fixer directement les pieds de l'huisserie au sol
  - d'emboîter les plaques à refus en fond d'huisserie
- **Porte très lourde (P ≥ 90 daN et/ou M > 50 daN.m)**
  maintenir l'huisserie par une ossature primaire indépendante de la cloison.
- **Portes à 2 vantaux**
  dans le cas des portes à 2 vantaux munies de ferme-portes. SINIAT recommande de considérer le poids et le moment du vantail plus lourd majorés de 25 %.

5 - Jonction souple sous plancher à forte déformation

1. Plaques **PRÉGY**
2. Couvre-joint en plaques pour coupe-feu (h ≥ 12 cm)
3. Rail haut ailes 60mm épaisseur 15/10ème non fourni par SINIAT
4. Montant **PRÉGYMÉTAL**
5. Cornière **PRÉGYMÉTAL 24 X 32**
6. Vis **PRÉGY TF 212**



L étant la portée du plancher, cette disposition concerne les planchers ou éléments de structure dont la déformation sous surcharges postérieures à la pose des cloisons excède :

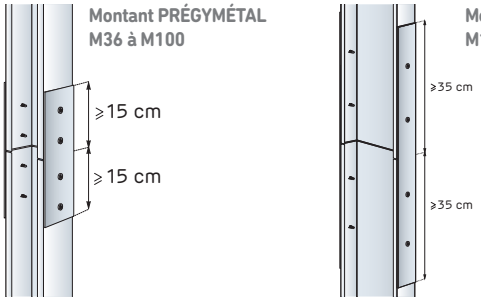
- L/500 si L < ou = à 5 m
- L/1000 + 0.5cm si L > 5 m

Le jeu à ménager en tête de cloison doit être au moins égal à cette déformation.
Les dispositions constructives de ces jonctions peuvent nécessiter le dépôt d'un avis de chantier, pour les cloisons Coupe-Feu. Consulter le contrôleur technique.
Le montage indiqué est valable pour un jeu maximum de 3 cm et pour des cloisons de hauteur courante.

6 - Aboutage des montants

NOTA :
Les raccords ne doivent pas être alignés d'un montant à l'autre.

1 - ABOUTAGE DES MONTANTS SIMPLES



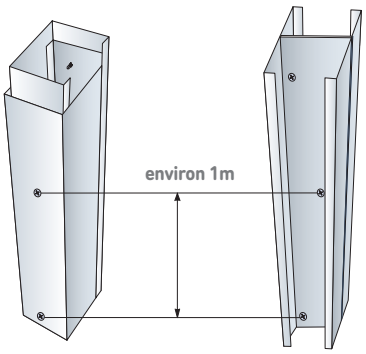
- **Montants PRÉGYMÉTAL M36 à M100 :**
  - Coiffer la jonction des montants par un rail de 30 cm fixé avec 8 vis **PRÉGY RT 421**
- **Montants PRÉGYMÉTAL M125 et M150 :**
  - Coiffer la jonction des montants par un rail de 70 cm fixé avec 8 vis **PRÉGY RT 421**

2 - ABOUTAGE DES MONTANTS ACCOLÉS



- **Montants PRÉGYMÉTAL M36 à M100 :**
  - Coiffer la jonction des montants par un rail de 30 cm fixé avec 8 vis **PRÉGY RT 421** et décaler les raccords de 40 cm
- **Montants PRÉGYMÉTAL M125 et M150 :**
  - Coiffer la jonction des montants par un rail de 70 cm fixé avec 8 vis **PRÉGY RT 421** et décaler les raccords de 1 m

7 - Montant doublés ou accolés (adossés, emboîtés)



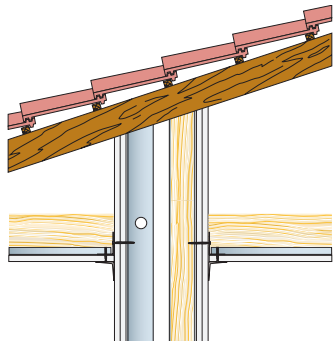
- **Montants PRÉGYMÉTAL M36 à M100 :**
  - Liaisonner les montants tous les mètres par 1 vis **PRÉGY RT 421**
- **Montants PRÉGYMÉTAL M125 et M150 :**
  - Liaisonner les montants tous les mètres par 2 vis **PRÉGY RT 421**

PROTECTION INCENDIE

1 - Jonction cloisons / plafonds

Bâtiments d'habitation (arrêté du 31/1/86 art.6)
Établissementss de soins - ERP de type U (arrêté du 23/05/90)
ERP de type J (arrêté du 14/03/11 modifiant l'arrêté du 22/03/04)

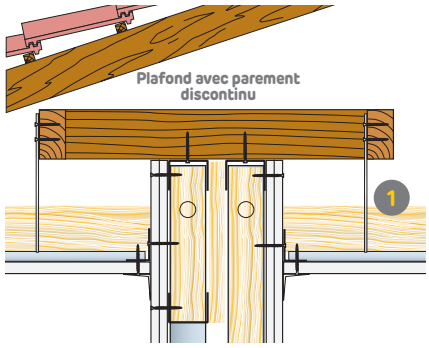
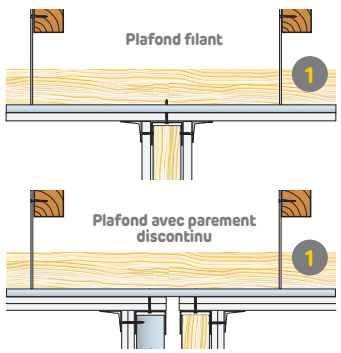
1 - CAS DES COMBLES NON COMMUNICANTS



> **Lorsque les parois verticales du dernier niveau montent jusqu'à la couverture, le plafond du comble assure sa fonction de paroi sans performance feu.**

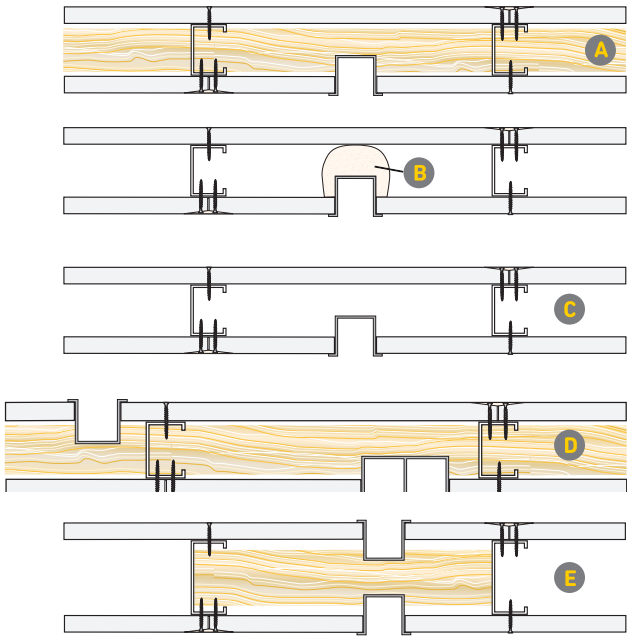
2 - CAS DES COMBLES COMMUNICANTS

> **Lorsque les parois verticales du dernier niveau ne montent pas jusqu'à la couverture, le plafond du comble doit** :
- s'opposer à la propagation du feu par le comble
- assurer la stabilité au feu de la charpente sous laquelle il est suspendu

	Exigence réglementaire	Résistance au feu de la solution à mettre en œuvre
 **Cloison fixée directement sous la structure** > Le coupe-feu de la cloison est celui indiqué dans la réglementation. > Si les exigences de résistance au feu de la cloison et du plafond diffèrent, on retiendra pour la cloison et le plafond l'exigence la plus élevée. > La partie de la cloison située au-dessus du plafond doit être rempli de laine de roche.	Cloison CF 1/2h ou EI 30 Plafond CF 1/2h ou EI 30	Cloison CF 1/2h ou EI 30 Plafond SF 1/2h ou R 30 (*)
	Cloison CF 1h ou EI 60 Plafond CF 1/2h ou EI 30	Cloison CF 1h ou EI60 Plafond SF 1h ou R 60 (*)
	Cloison CF 1h ou EI 60 Plafond CF 1h ou EI 60	Cloison CF 1h ou EI60 Plafond SF 1h ou R 60 (*)
 **Cloison fixée sous plafond filant ou interrompu** > La cloison doit présenter un coupe-feu double de celui exigé par la réglementation. > Si les exigences de résista ce au feu de la cloison et du plafond diffèrent, on retiendra pour le plafond l'exigence la plus élevée et, pour la cloison, le double de l'exigence la plus élevée. 1 Suspente à positionner sur chaque solive de part et d'autre de la jonction cloison/plafond	Cloison CF 1/2h ou EI 30 Plafond CF 1/2h ou EI 30	Cloison CF 1h ou EI60 Plafond SF 1/2h ou R 30 (*)
	Cloison CF 1h ou EI 60 Plafond CF 1/2h ou EI 30	Cloison CF 2h ou E120 Plafond SF 1h ou R 60 (*)
	Cloison CF 1h ou EI 60 Plafond CF 1h ou EI 60	Cloison CF 2h ou E120 Plafond SF 1h ou R 60 (*)

(*) Le choix de la solution doit se porter sur un essai sous comble perdu ou sous plancher bois ou sous plancher typifié, dont la température mesurée dans le plénum n'excède pas 300°C selon les dispositions du CECMI du 12/06/90 et du 11/12/92

2 - Incorporation de boîtiers électriques



Solutions génériques

- **EI 15** : aucune disposition particulière (pas de plot de colle CECMI du 3/2/1987)
- **EI 30 et montage avec laine de roche** : aucune disposition particulière (CECMI du 3/2/1987) A
- **EI 30 à 120** : renforcement des boîtiers électriques par un plot de **PRÉGYCOLLE 120** armé de vis **PRÉGY** B

Solutions EI60 en BA18, BA18 S et BA25 S

- **Boîtier sur une seule face** : aucune disposition particulière C
- **Boîtiers simples ou multiples décalés** : cloisons avec laine de verre 60 mm et boîtiers décalés de 40 cm d'une face à l'autre D
- **Boîtiers en vis à vis** : protection par panneau de laine de roche (40 kg/m³, épaisseur 40 mm, hauteur 40 cm, largeur entre 2 montants) E

3 - Recoupement des vides de construction

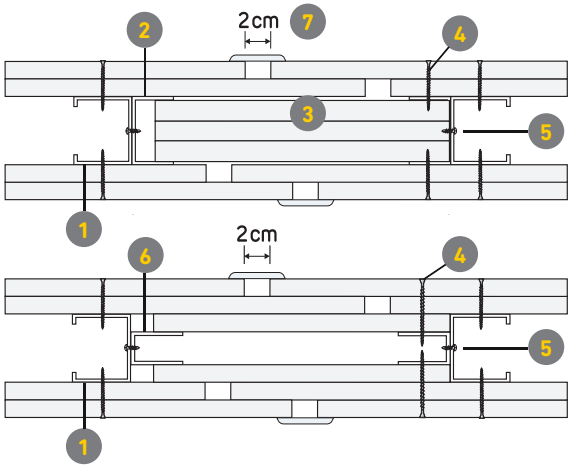
- **Chaque fois qu'un vide de construction peut faciliter la propagation du feu, par effet cheminée notamment, prévoir son obturation au droit des jonctions de parois par un matelas de laine de roche comprimé.**

4 - Protection des joints horizontaux

- **Cloisons PRÉGYMETAL D72/36 S** à **D136/100 S parements simples BA18 S**
  Référence Efectis 11-A-247
  Joints horizontaux en vis à vis :
  à la superposition des plaques complétez l'ossature par un montant horizontal et vissez-y les plaques.
  Joints horizontaux décalés :
  prévoyez un décalage de 40 cm mini.

- **Cloisons PRÉGYMÉTAL D98/48** à **D150/100**
  EI60 Référence Efectis 06-V-052
  EI120 Référence Efectis 09-A-015
  À la superposition des plaques décalez les joints horizontaux de 40 cm minimum et couturez les plaques avec des vis **PRÉGY TF 233**.

5 - Joint de dilatation ou de fractionnement



- **À réaliser tous les 25 m au maximum ainsi qu'au droit des joints du gros-œuvre.**
- **Résistant au feu (RE CTICM 99.V.065).**

1. Montant **PRÉGYMÉTAL**
2. Rail **PRÉGYMÉTAL**
3. **PRÉGYPLAC BA15**
4. Vis **PRÉGY TF 212**
5. Vis **PRÉGY RT 421**
6. Profilé non fourni par SINIAT
7. Couvre joint

6 - Les références des Procès-verbaux incendie

DIMENSIONNEMENT DES CLOISONS ET CONTRE-CLOISONS

Les hauteurs admises pour la résistance au feu ne préjugent pas des hauteurs admissibles du point de vue mécanique, lesquelles doivent être respectées par ailleurs.
Pour chaque système de cloison, contre-cloison ou de plafond, nécessitant une performance incendie il est nécessaire :

1. **De comparer le dimensionnement mécanique dit « à froid » (selon DTU ou DTA) et le dimensionnement dit « à chaud » (selon le PV Feu)**
2. **De retenir systématiquement le plus défavorable.**

LES PROCÈS VERBAUX INCENDIE

Lorsqu'un système est testé dans un laboratoire d'essai de résistance au feu, une description du montage est effectuée précisant l'entraxe des suspentes et des ossatures. Ce dimensionnement dit « à chaud » est spécifique à l'essai feu. Il peut selon les cas être plus favorable ou plus pénalisant que le dimensionnement dit « à froid » correspondant au critère de flèche des ouvrages ou de charge limite des suspentes, donnés soit dans le DTU 25.41 ou dans les DTA concernés.

Compte tenu de la lecture restrictive faite par les contrôleurs techniques et les commissions de sécurité des arrêtés relatifs à la résistance au feu des constructions il est vivement conseillé de s'informer auprès de notre service Conseil PRO de l'actualité et de la validité :

- des performances annoncées pour les systèmes (PV **SINIAT**)
- du descriptif détaillé des montages testés au feu
- de l'étendue du domaine de validité des PV **SINIAT** cités dans les tableaux ci-après

LES ESTIMATIONS SINIAT

Elles ne constituent pas une justification au sens de l'arrêté du 22 mars 2004. Il convient donc de solliciter préalablement aux travaux l'accord du maître d'ouvrage ou de son représentant, et, s'il y a lieu, l'avis du Contrôleur Technique. Si un avis de chantier est demandé, il convient d'en prévoir le coût dans le budget du chantier.

Références	CLOISONS DE DISTRIBUTION
	EI 30 - COUPE FEU 30 min
EFECTIS 05-V-151 + EXT 06/1, 06/2	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGY BA13 OU BA15** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Sans laine : joints horizontaux des plaques décalés de 50 cm • Avec laine : joints horizontaux en vis en vis autorisés si protégés par montant ou feuillard avec vissage des plaques ⅄ 20 cm

Références	CLOISONS DE DISTRIBUTION
	EI 60 - COUPE FEU 1 h
EFECTIS 09-V-142 **+ EXT 10/2**	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGYWAB BA13** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Laine de roche obligatoire (50 mm, 70 kg/m³) • Joints horizontaux des plaques décalés de 1,00 m • Vissage des plaques ⅄ 15 cm
CTICM 06-V-129 **+ EXT 06/1, 07/2, 09/3**	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGYFLAM BA13 ou BA15** **Cloison D72/48** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Laine de roche obligatoire (40 mm, 120 kg/m³) • Joints horizontaux des plaques décalés de 40 cm ou joints en vis en vis autorisés si protégés par montant ou feuillard avec vissage des plaques ⅄ 20 cm **Cloison D100/70** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Laine minérale facultative (60 mm, 29 kg/m³) • Avec laine : joints horizontaux des plaques décalés de 40 cm ou joints en vis en vis autorisés si protégés par montant ou feuillard avec vissage des plaques ⅄ 20 cm • Sans laine : joints horizontaux des plaques en vis-à-vis autorisé si protégés par montant ou feuillard avec vissage des plaques ⅄ 20 cm
EFECTIS 11-A-249 **+ EXT 13/2**	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGYFLAM BA15 ou PRÉGY BA18** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Joints verticaux décalés de 40 ou 60 cm • Joints horizontaux des plaques décalés de 40 cm ou joints en vis-à-vis autorisés si protégés par montant ou feuillard **Cloisons PMI** Pour les cloisons grandes hauteurs (au-delà de 7,00 m) : • Prévoir un jeu de dilatation des montants de 3 mm/m de hauteur • Joints horizontaux des plaques décalés de 1,00 m ou joints en vis-à-vis autorisés, protégés par montant ou feuillard • Rail coulisse avec bandeau complet si structure à forte déformation
EFECTIS 11-A-247 **+ EXT 11/1, 12/2, 13/3, 13/4**	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PLAQUES PRÉGY BA18 S (90 cm)** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Joints horizontaux des plaques décalés de 40 cm ou joints en vis-à-vis autorisés si protégés par montant ou feuillard • Joints verticaux en vis à vis à entraxe 90 cm ou décalés à entraxe 45 cm **Cloisons PMI** Pour les cloisons grandes hauteurs (au-delà de 7,00 m) : • Prévoir un jeu de dilatation des montants de 3 mm/m de hauteur • Joints horizontaux des plaques décalés de 1,00 m ou joints en vis-à-vis autorisés, protégés par montant ou feuillard • Joints verticaux en vis à vis à entraxe 90 cm ou décalés à entraxe 45 cm • Rail coulisse avec bandeau complet si structure à forte déformation
EFECTIS 12-V-202 **+ EXT 12/1, 12/2, 13/3, 13/4, 16/6**	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGYTWIN BA18 S (90 cm)** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Joints horizontaux des plaques décalés de 40 cm ou joints en vis-à-vis autorisés si protégés par montant • Vissage des plaques ⅄ 25 cm jusqu'à 3.40 m, ⅄15 cm au delà • Cloison courbe : rayon de cintrage supérieur ou égal à 700 mm
EFECTIS 10-V-320 **+ EXT 11/1, 13/2, 16/5**	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGYTWIN BA25 S (90 cm)** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Joints horizontaux en vis-à-vis autorisés et non protégés • Vissage des plaques ⅄ 30 cm • Montant M125
EFECTIS 06-V-052 **+ EXT 06/2, 06/3, 09/9**	**CLOISONS PAREMENTS DOUBLES PRÉGY BA13 ou BA15** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Joints horizontaux et verticaux décalés de 40 cm et couturage des plaques par vis PRÉGY TF 233 ⅄30 cm • Cloison courbe **Cloisons PMI** • Prévoir un jeu de dilatation des montants de 3 mm/m de hauteur • Rail coulisse avec bandeau complet si structure à forte déformation

Références	CLOISONS DE DISTRIBUTION
	EI 120 - COUPE FEU 2 h
EFECTIS 09-A-015	**CLOISONS PAREMENTS DOUBLES PRÉGYFLAM BA13** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Joints horizontaux et verticaux décalés de 40 cm et couturage des plaques par vis PRÉGY TF 233 15 cm • Vissage 1ère peau 30 cm, vissage 2ème peau 15 cm
CTICM 03-G-086B + EXT 05/1, 06/4, 06/5	**CLOISONS PMI D210/150 PRÉGYFLAM BA15** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Sans laine • Joints horizontaux décalés de 1,15 m et couturage des plaques par vis PRÉGY TF 233 30 cm • Prévoir un jeu de dilatation des montants de 3 mm/m de hauteur • Rail coulisse avec bandeau complet si structure à forte déformation
EFECTIS 09-V-238 + EXT 09/1, 10/2, 12/4, 11/3, 16/5	**CLOISONS PAREMENTS DISSYMÉTRIQUES PRÉGYPLAC BA18 ou BA18 S (90 cm) - PRÉGYWAB BA18 S (90 cm) - PRÉGYFLAM BA15** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Joints horizontaux des plaques décalés de 40 cm d'une peau à l'autre et d'une face à l'autre • Vissage 1ère peau 60 cm, vissage peaux extérieures 15 cm • Valide le montant M125
EFECTIS 07-V- 407 + EXT 09/01, 11/2, 11/3, 16/7	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGYPLAC BA25 S (90 cm)** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec laine : joints horizontaux des plaques décalés de 40 cm • Sans laine : joints horizontaux des plaques en vis-à-vis autorisés si protégés par montant ou feuillards • Vissage des plaques 25 cm • Valide le montant M125 **Cloisons PMI** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine 150 mm • Prévoir un jeu de dilatation des montants de 3 mm/m de hauteur • Joints horizontaux des plaques en vis-à-vis autorisés si protégés par montant ou joints décalés de 1,00 m • Rail coulisse avec bandeau complet si structure à forte déformation
	EI 180 - COUPE FEU 3 h
EFECTIS 07-V- 407	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGYPLAC BA25 S (90 cm)** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Laine de verre obligatoire 45 mm (13 kg/m³) • Joints horizontaux des plaques en vis-à-vis autorisés si protégés d'un montant horizontal ou feuillards • Vissage des plaques 20 cm
EFECTIS 11-G-029 + EXT 11/01	**CLOISONS PAREMENTS DOUBLES PRÉGYFEU BA15 A1** **Cloison PMI D210/150** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Prévoir un jeu de dilatation des montants de 3 mm/m de hauteur • Joints horizontaux non protégés et décalés de 40 cm d'une peau à l'autre et de 20 cm d'une face à l'autre • Vissage 1ère peau 30 cm, vissage 2ème peau 15 cm • Rail coulisse avec bandeau complet si structure à forte déformation
EFECTIS 13-G-746 + EXT 13/1, 16/2	**CLOISONS PAREMENTS DISSYMÉTRIQUES PRÉGYPLAC BA25 S (90 cm)** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Suppressions de la laine et du traitement des joints entre plaques par bande et enduit : non cumulables • Joints horizontaux côté parement double décalés de 40 cm • Vissage des plaques 25 cm • Valide le montant M125 **Cloisons PMI** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec ou sans laine • Suppressions de la laine et du traitement des joints entre plaques par bande et enduit : non cumulables • Joints horizontaux côté parement double décalés de 40 cm • Vissage des plaques 25 cm • Rail coulisse avec bandeau complet si structure à forte déformation

Références	CLOISONS DE SÉPARATION HAUTES PERFORMANCES ACOUSTIQUES
	EI 60 - COUPE FEU 1 h
EFECTIS 12-V- 496 + EXT 12/1	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGYTWIN BA18 S (90 cm) ou PRÉGYPLAC BA18 S (90 cm)** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec laine • Joints verticaux décalés de 45 cm et joints horizontaux en vis-à-vis protégés par montants • Vissage des plaques ⅄ 25 cm
EFECTIS 10-V-571 + EXT 11/1	**CLOISONS PAREMENTS SIMPLES PRÉGYTWIN BA25 S (90 cm)** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Avec laine • Joints horizontaux en vis-à-vis non protégés • Vissage des plaques ⅄ 30 cm
EFECTIS EFR-15-G-001488 + EXT 15/1, 16/2 EFECTIS EFR-16-002946	**CLOISONS SINEMAX PAREMENTS PRÉGYPLAC dB BA13 + PRÉGYPLAC BA18 S (90 cm) ou PRÉGYPLAC BA18** • Hauteur maxi du PV Feu : 14,10 m • Montants accolés entraxe 90 cm ou 60 cm ou 45 cm - Entraxe 90 cm ou 45 cm : Prégyplac dB BA13 horizontalement sur la face interne et Prégyplac BA 18 S verticalement sur la face externe - Entraxe 60 cm : Prégyplac dB BA13 verticalement sur la face interne et Prégyplac BA 18 horizontalement sur la face externe • Liaisons SINEMAX entraxe 2,00 m • Vissage des plaques ⅄ 25 cm • REI 60 (EFECTIS EFR16-002946) : cloisons SINEMAX avec protection d'un poteau (acier, bois ou béton) intégré dans le vide construction, distance mini de 20 mm entre poteau et plaques
EFECTIS 07-A-009 + EXT 07/1	**CLOISONS PAREMENTS 4 ou 5 PRÉGY BA13** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Laine : mini 2 x 30 mm ou 60 mm • Joints décalés
	EI 120 - COUPE FEU 2 h
EFECTIS 07-A-009 + EXT 07/1	**CLOISONS PAREMENTS 6 PRÉGY BA13** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Laine de roche : mini 45 mm • Bande résiliente sous le rail ou les cornières • Avec boitier Legrand
EFECTIS 09-E-533 + EXT 11/1	**CLOISONS PAREMENTS DOUBLES PRÉGYFLAM BA13** • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Laine de verre : 2 x 45 mm • Joints horizontaux décalés de 50 cm d'une face à l'autre et d'une peau à l'autre • Joints verticaux décalés de 60 cm d'une face à l'autre et d'une peau à l'autre • Vissage 1ère peau ⅄ 60 cm, vissage 2ème peau ⅄ 15 cm

Références	CONTRE-CLOISONS
	EI 30 - COUPE FEU 30 min
EFECTIS 07-A-030 + EXT 09/3, 10/4	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 2 PRÉGY BA13 ou 2 PRÉGYWAB BA13** • EI 30 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu: nous consulter • Montages en montants accolés • Avec ou sans laine
EFECTIS 12-A- 443 + EXT 12/1, 13/2, 13/3	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 1 PRÉGY BA18 S (90 cm), 1 PRÉGY BA18 (120 cm) ou 1 PRÉGYWAB BA18 S** • EI 30 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés • Laine de verre 45 mm
	EI 60 - COUPE FEU 1 h
EFECTIS 06-V-384 + EXT 07/02, 11/5	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 2 PRÉGY BA18 OU 2 PRÉGYFLAM BA15** • EI 60 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés • Avec ou sans laine • Suppression de la laine : s'il n'y a pas de joints horizontaux ou s'ils sont protégés par un couvre-joint vissé de 10 cm de large • Joints verticaux décalés de 40 cm, joints horizontaux décalés de 60 cm • Jeu de dilatation de 3 mm/m en partie haute du montant M150-50
EFECTIS 11-A-582 + EXT 13/1	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 2 PRÉGY BA18 S (90 cm) OU 2 PRÉGYWAB BA18 S (90 cm)** • EI60 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés • Avec laine • Joints horizontaux décalés de 60 cm • Boîtiers électriques protégés par laine de roche 40 kg/m³
	EI 120 - COUPE FEU 2 h
CSTB RS12-076 + EXT 13/1, 13/2	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 3 PRÉGY BA18 S (90 cm), 3 PRÉGY BA18 (120 cm) OU 3 PRÉGYFLAM BA15** • EI 120 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés • 1ère peau horizontale vissage ⋎ 45 cm, 2ème et 3ème peau verticale vissage ⋎ 25 cm
CTICM 05-U-305 + EXT 06/1, 06/2, 06/3	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 3 PRÉGYFLAM BA15** • EI 120 Feu côté plaques devant mur en briques ou en parpaings ou en béton cellulaire d'épaisseur ≤ 25 cm ou bardage métallique simple ou double peau de résistance thermique ≤ 1,64 m².K/W • R120 devant structure acier ou béton, R90 devant structure bois • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés pour des hauteurs de plus de 4,50 m • Laine de verre 100 mm derrière les montants • Prévoir un jeu de dilatation des montants de 3 mm/m de hauteur avec montant M150-50 • Couturage de la 3ème peau par vis PRÉGY TF 233 x 30 cm
EFECTIS EFR-16-G-000163 + EXT 16/1	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 2 PRÉGYPLAC BA 25 S** • Avec ou sans laine • EI 120 Feu côté plaques • Montages en montants accolés • 1ère peau horizontale vissage ⋎ 25 cm, 2ème peau verticale vissage ⋎ 25 cm

PERFORMANCE THERMIQUE

Méthode de calcul du coefficient de transmission thermique

Dans le cas d'une cloison séparant un local chauffé d'un local non chauffé, le respect de la réglementation thermique en vigueur exige le calcul du coefficient thermique des cloisons Up.

Pour les cloisons sur ossature métal, **le coefficient Up** est défini par :

$$Up = \frac{1}{Rp + Ri + Rair + 2 \times Rsi} + \frac{\Psi}{E}$$

Avec

> **Up (W/m².K) : coefficient de transmission thermique surfacique d'une paroi**

> **Rp (m².K/W) : résistance thermique des plaques de plâtre**

(cf norme NF EN 520)

Plaque	BA13	BA15	BA18	BA25
Rp	0,05	0,06	0,07	0,10

> **Ri (m².K/W) : résistance thermique de l'isolant**

(cf certificat Acermi)

> **Rair (m².K/W) : résistance thermique de la lame d'air éventuelle entre l'isolant et la plaque de plâtre**

(cf Règles ThU, fascicule 4/5)

Lame d'air	5	7	10
Rair	0,11	0,13	0,15

> **Ψ (W/m².K) : coefficient de déperdition linéique dû aux montants verticaux. Cette valeur est indépendante du type de cloison et l'entraxe**

	Montants simples	Montants accolés
Ψ	0,10	0,16

> **Rsi (m².K/W) : résistance superficielle interne**
Rsi = 1/7,7

> **E (m) : entraxe des montants**

Exemples de coefficient de transmission thermique de 5 cloisons

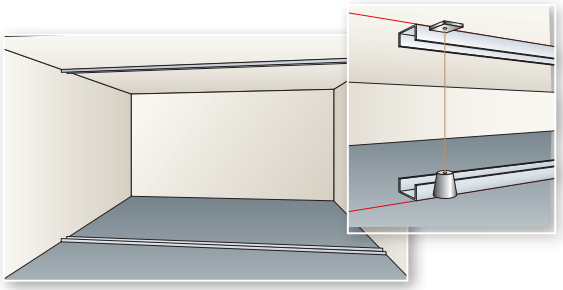
	D175/150/60* LM 2 x 75 mm (λ=35)	D125/100/60* LM 100 mm (λ=35)	D72/48/60* LM 45 mm (λ=35)	D72/48/60** LM 45 mm (λ= 35) + PRÉGYTHERM R3,15 10+100	PRÉGYFAYLITE D50 + PRÉGYTHERM R3,15 10+100
Up (W/m².K)	0,39	0,48	0,79	0,23	0,27
R (m².K/W)	2,56	2,08	1,26	4,34	3,70

> **λ (mW/m.K)** : coefficient de conductivité thermique

* Entraxe 60 cm, montants simples.
** Simulation avec le logiciel Bisco.

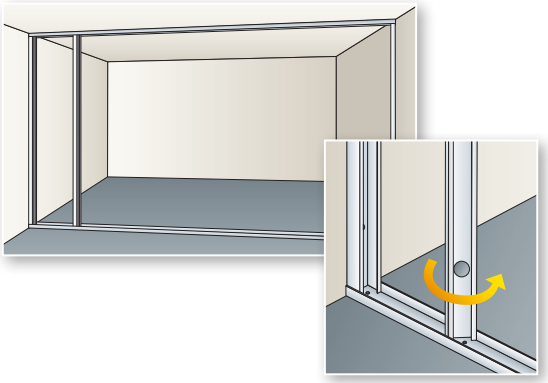
MISE EN ŒUVRE

1 - Traçage et pose des rails PRÉGYMÉTAL



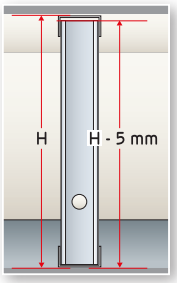
- **Tracez au sol l'emplacement des rails en tenant compte de l'épaisseur des plaques, de l'implantation des huisseries et des repères pour l'accrochage des charges lourdes éventuelles**
- **Fixez les rails au sol mécaniquement tous les 50 à 60 cm (vis + cheville ou pistoscellement)**
- **Reportez le tracé au plafond**
- **Fixez les rails hauts au plafond mécaniquement**

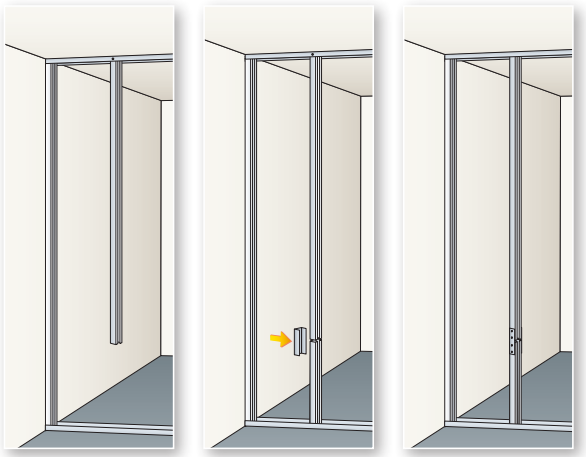
2 - Mise en place des montants PRÉGYMÉTAL



1 - CLOISONS DE HAUTEUR COURANTE

- **Coupez les montants à la hauteur sol / plafond, diminuée de 5 mm**
- **Placez les montants verticalement à l'intérieur des rails** :
  - entraxe selon tableaux et performances
  - ouverture du montant dans le sens de la pose





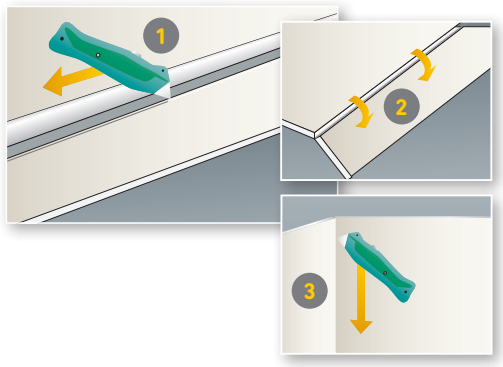
2 - CLOISONS DE GRANDE HAUTEUR

- **La pose des montants s'effectue à partir du rail haut**
- **La longueur des montants étant inférieure à la hauteur sol/plafond, les montants seront donc aboutés**

1. Tracez et fixez les montants sur le rail haut (vis **PRÉGY RT421 X 13**)

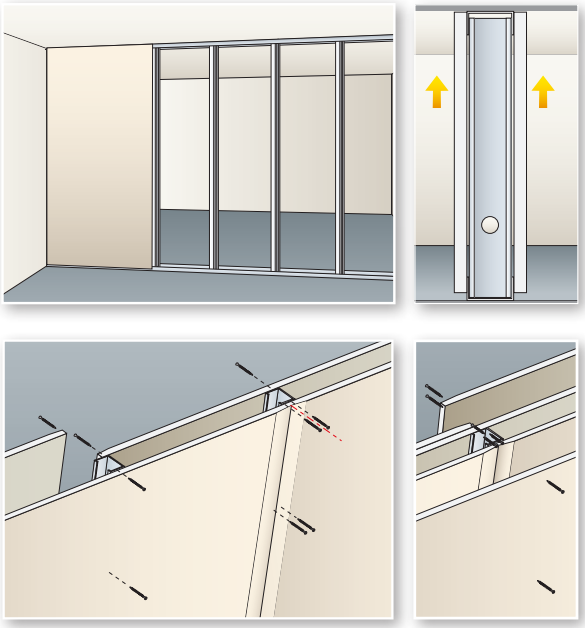
   Découpez et positionnez la partie de montant bas
2. Découpez un bout de rail de 70 cm et vissez-le sur les montants pour en assurer la continuité (voir le détail de l'aboutage p.141)
3. Libérez la jonction haute rail/montant en enlevant les vis de montage. La liaison cloison/plafond est donc souple.

3 - Découpe des plaques de plâtre PRÉGY



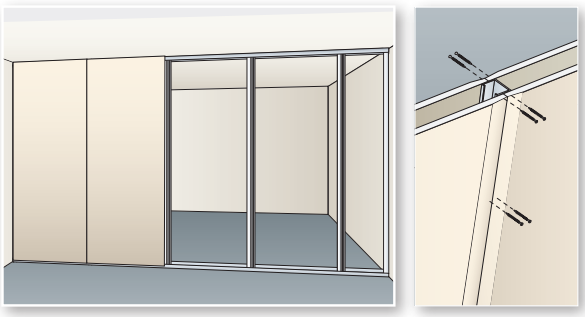
- **Découpez les plaques à la hauteur sol / plafond, diminuée de 1 cm :**
  1. Entaillez le carton crème à l'aide d'un couteau rétractable guidé par une règle métallique
  2. Brisez la plaque d'un coup sec
  3. Tranchez le carton de l'autre face

4 - Pose des plaques de plâtre PRÉGY



LARGEUR 120 CM

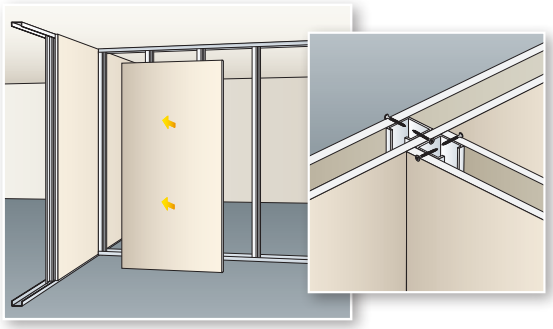
- **Positionnez les plaques de plâtre** :
  - dans le sens de la hauteur
  - jointives sur les montants
  - butées en plafond (sauf cas particulier)
- **Pensez éventuellement à** :
  - incorporer l'isolant laine minérale entre les montants et les parements
  - incorporer les gaines électriques, ...
  - percer l'emplacement des boîtiers électriques à la scie cloche
- **Vissez les plaques avec des vis PRÉGY TF 212** :
  - entraxe 30 cm maximum
  - 1 cm minimum du bord de la plaque
- **Décalez les joints entre parements**
- **Pour une cloison à parement multiple :**
  - décalez les joints entre parements et entre plaques
  - vissez les plaques internes à entraxe 60 cm



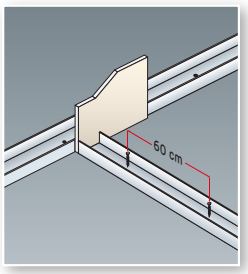
LARGEUR 90 CM

- **Ces plaques sont posées à joints non croisés**
- **Elles peuvent être posées à joints croisés dans le cas de montants à entraxe 45 cm**

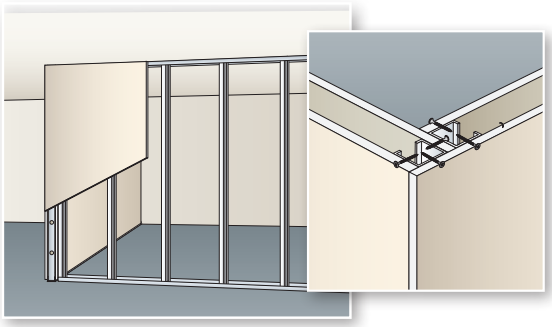
5 - Jonction entre deux cloisons



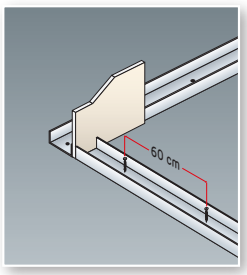
NOTA :
À la mise en place des rails, n'oubliez pas de laisser une épaisseur de plaque entre les rails perpendiculaires



6 - Jonction d'angles

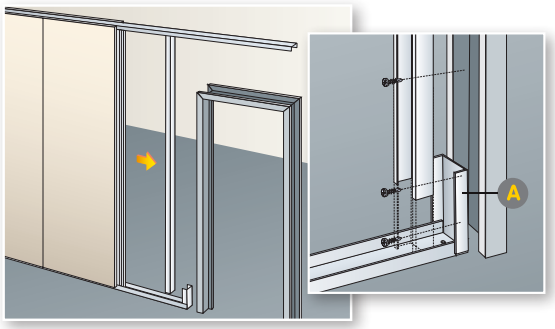


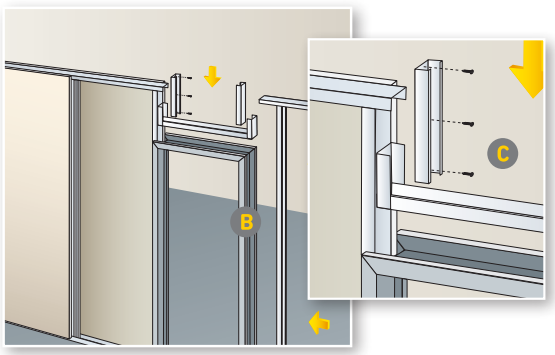
NOTA :
À la mise en place des rails, n'oubliez pas de laisser une épaisseur de plaque entre les rails perpendiculaires



7 - Jonction avec huisserie (porte légère)

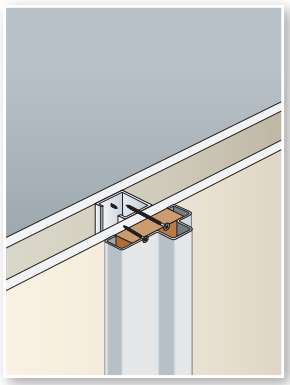
Pour les portes lourdes reportez-vous p.120

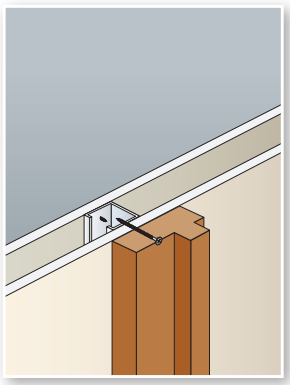




1 - HUISSERIE INCORPORÉE DANS UNE CLOISON

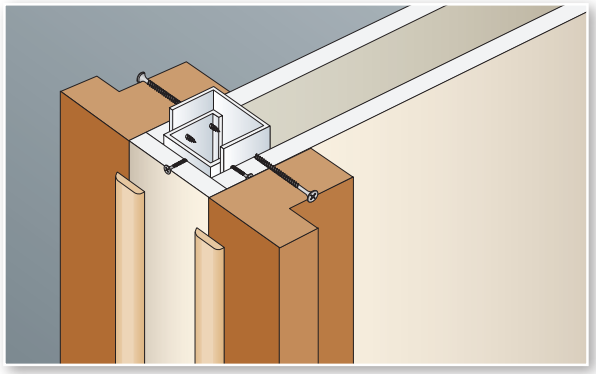
- **Les huisseries sont posées à l'avancement**
- **Effectuez une remontée d'équerre de 15 à 20 cm du rail bas à l'aplomb de l'implantation de l'huisserie en découpant les ailes du rail** A
- **Positionnez l'huisserie et vissez la remontée du rail**
- **Positionnez le montant vertical contre l'huisserie** :
  - ouverture du montant en vis à vis du montant précédent
  - perforations destinées au passage des gaines en partie haute
- **Vissez un montant de part et d'autre :**
  - huisserie bois : vissez en quinconce, y compris le retour d'équerre du rail afin de fixer l'huisserie au sol
  - huisserie métal : vissez sur les 3 Omega soudés B
- **Placez sur la traverse haute de l'huisserie un rail avec 2 remontées d'équerre. Doublez les montants sur la hauteur de l'imposte (liaison par vis PRÉGY RT 421)** C
- **Posez les plaques, joints verticaux décalés de plus de 20 cm du bord de l'huisserie. En imposte, prévoir l'ossature en conséquence**





2 - DÉPART D'HUISSERIE CONTRE UNE CLOISON

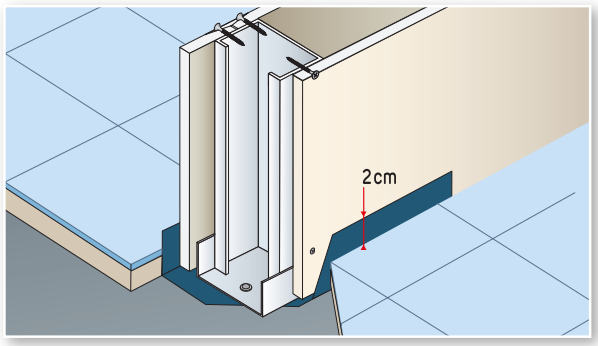
- Prévoir un montant dans la cloison au droit de l'huisserie



3 - DÉPART DE 2 HUISSERIES EN BOUT DE CLOISON

- Dans le cas de 2 huisseries en départ de cloison : recouvrir le montant par un rail pour permettre une bonne rigidité de l'ensemble

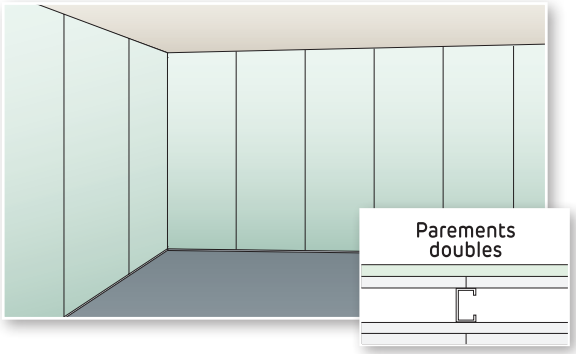
8 - Départ sur sol brut



- Prévoyez une protection du pied de la cloison (film polyéthylène)
- Prenez le soin de remonter la protection 2 cm au-dessus du sol fini

9 - Locaux humides EB+p

Pour le classement des locaux humides voir p.397



1 - POSE DES PLAQUES

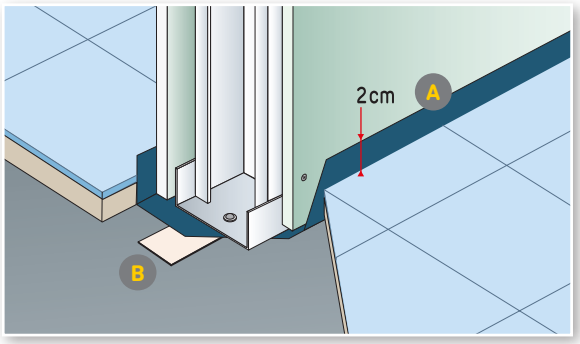
- **Réalisez toutes les parois avec un parement PRÉGYDRO* (vert) ou PRÉGYDRO DÉCO (blanc)**
- **Traitez les joints avec l'enduit PRÉGYDRO**
- **Effectuez les rebouchages avec l'enduit PRÉGYDRO**

* Obligatoirement en EB+p suivant le DTU 25.41, et conseillé par SINIAT en EB

2 - POSE DES MONTANTS

Pour des cloisons en parement simple sous carrelage, l'entraxe doit être au maximum de :

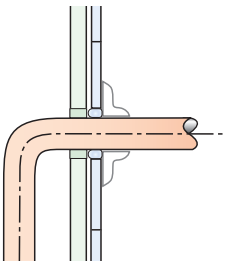
- **40 cm pour BA13**
- **60 cm pour BA18 en 120 cm**
- **90 cm pour BA18 S en 90 cm**



3 - PROTECTION DU PIED DE CLOISON

- **Incorporez sous le rail un film polyéthylène dépassant de 2 cm minimum le niveau du sol fini A**
- **Posez un joint d'étanchéité au passage de l'eau PRÉGY 2 EN 1 entre le sol et le film polyéthylène B**

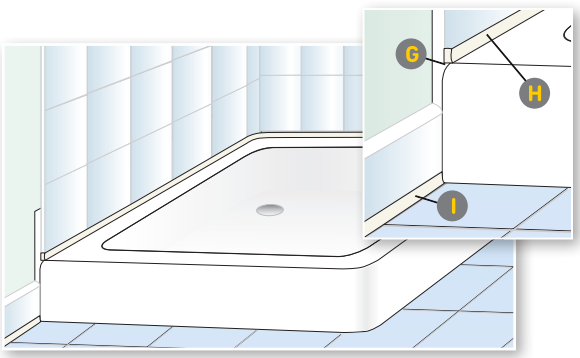
NOTA :
En cas de pose sur sol fini (dalle surfacée, chape incorporée, pose sur carrelage) le film polyéthylène n'est pas nécessaire en pied de cloison **PRÉGYMÉTAL**



4 - TRAVERSÉE DE CANALISATIONS

(Lots plomberie et carrelage)

- **Étanchez les traverses de canalisations avec un joint élastomère**
- **Effectuez les rebouchages avec l'enduit PRÉGYDRO**



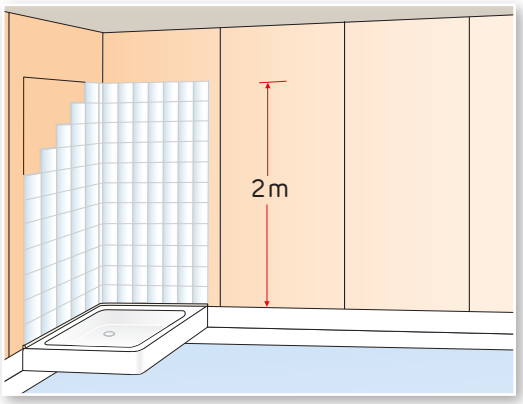
5 - FINITIONS

(Lots plomberie et carrelage)

- **Réalisez un joint mastic élastomère 1ére catégorie :**
  - entre appareil sanitaire et **PRÉGYDRO G**
  - entre appareil sanitaire et revêtement mural **H**
  - entre plinthe et sol carrelé **I**

10 - Locaux très humides EB+c et EC

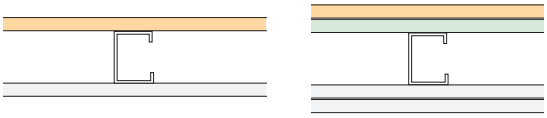
Pour le classement des locaux humides voir p.397

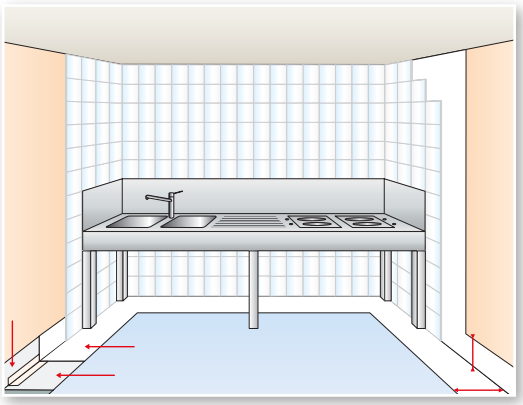


1 - LOCAUX EB+C

› **Protection des zones exposées à l'eau (projection et ruissellements)**
Les DPM (Documents Particuliers du Marché) définissent la position et la hauteur du carrelage avec un minimum de 2 m
Le carrelage est collé directement sur **PRÉGYWAB**

› **Le parement**

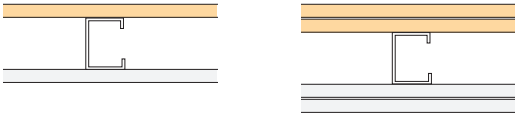


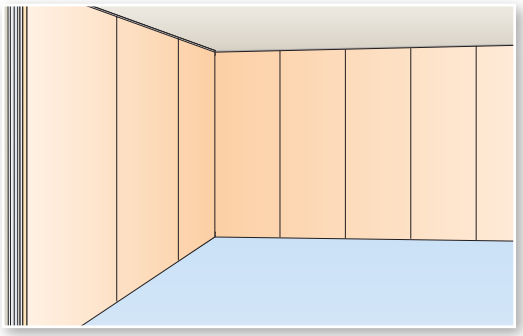


2 - LOCAUX EC

› **Protection des zones exposées à l'eau (projection et ruissellements)**
Le carrelage doit être toute hauteur
Sa position est donnée par le DPM.
Le carrelage est collé sur la sous-couche **PRÉGYTANCHE** (séchage 12 h minimum) avec une colle.
« Certifié CSTB certified » et selon les prescriptions du CPT Murs intérieurs - Travaux neufs - cahier 3265 V4 mai 2006

› **Le parement**

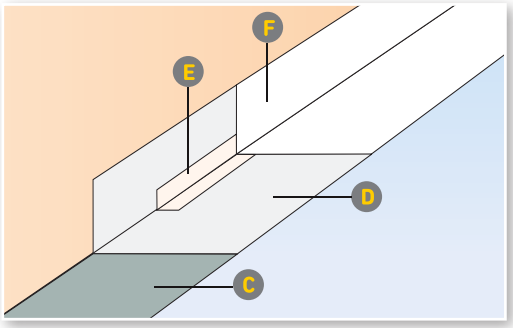




3 - POSE DES PLAQUES

› **Sur les parois du local posez les plaques PRÉGYWAB au sol, bord à bord avec un jeu de 5 mm**
> à la jonction avec le plafond,
> en angle rentrant,
> à la jonction avec les huisseries

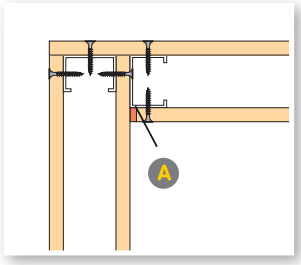
› **Ossatures et Vis**
- Rail **PRÉGYMÉTAL**
- Montant **PRÉGYMÉTAL WAB** Z275
  • entraxe 40 cm pour **BA13**
  • entraxe 90 cm pour **BA18 S** en 90 cm en simple parement pour la finition carrelage ou pour des locaux soumis à des chocs d'occupations sévères
- Vis **PRÉGY WAB** 500h ou vis **PRÉGY TF 212** en EB+c

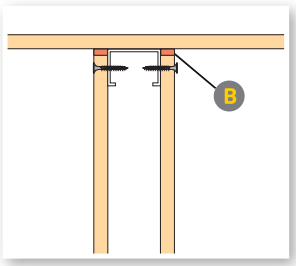


4 - PROTECTION DU PIED DE CLOISON

À la périphérie du local (hauteur de la plinthe et largeur de 20 cm) :

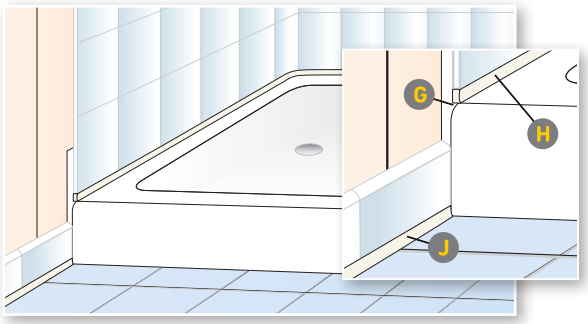
- **Sur sol ciment sain** (dépoussiéré, exempt de corps gras, de laitance), appliquez au rouleau le primaire d'accrochage 124 PROLIPRIM de Parex Lanko (100 à 200 g/m²). Laissez sécher 1/2 h à 2h C
- **Sur le sol et en pied de cloison**, appliquez grassement au rouleau la 1ère couche de **PRÉGYTANCHE** (400 g/m²) D
- **Marouflez une bande PRÉGYTANCHE** à la jonction sol / cloison (400 g/m²) E
- **Dés que la 1ère couche a séché** (hors poisse 3/4 h à 4 h), appliquez une 2ème couche de **PRÉGYTANCHE** (400 g/m²) F





5 - TRAITEMENT DES JOINTS

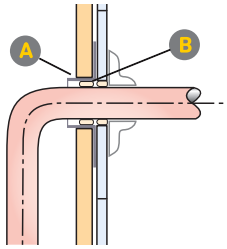
- **Entre plaques BA/BA**
  - Employez l'enduit **PRÉGYWAB** et la bande **PRÉGYWAB** (grille de verre)
- **En angles et à la jonction avec les huisseries**
  - Bourrez le jeu de 5 mm avec un mastic élastomère de 1ère catégorie A
  - Pour une finition peinture, protégez les angles saillants par cornières renfort « CONTOUR » en PVC, collées à l'enduit **PRÉGY WAB**
  - Pour une finition carrelée : pas de renfort
- **Avec le plafond**
  - Bourrez le jeu de 5 mm avec un mastic élastomère de 1ère catégorie B
    Dans les parties non exposées des locaux EB+c, vous pouvez effectuer la finition avec une bande papier posée à l'enduit **PRÉGYWAB** après bourrage du jeu avec l'enduit **PRÉGYDRO**
- **Rebouchez les épaufrures à l'enduit PRÉGYDRO**



6 - FINITIONS

(Lots plomberie et carrelage)

- **Réalisez un joint mastic élastomère 1ére catégorie :**
  - entre appareil sanitaire et **PRÉGYWAB**, G
  - entre appareil sanitaire et revêtement mural, H
  - entre plinthe et sol carrelé J



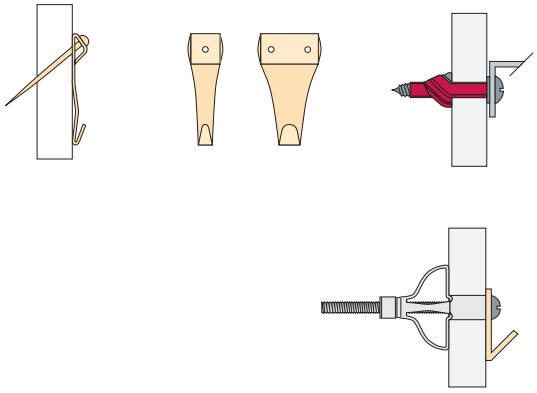
7 - TRAVERSÉE DE CANALISATIONS

(Lots plomberie et carrelage)

- **Positionnez un fourreau à la traverse de canalisation** A
- **Étanchez les traverses avec un joint élastomère** B

11 - Accrochages et fixations

Pour la vérification des exigences de sécurité voir p.382



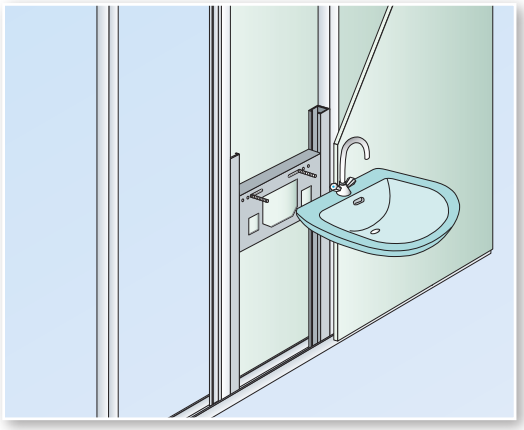
1 - ACCROCHAGE ET FIXATION ≤ 10 KG

- **Fixez vos tableaux, petites glaces, petites étagères et appliques directement dans la plaque à l'aide d'accroches X ou de chevilles pour plaques de plâtre**

2 - ACCROCHAGE ET FIXATION ≤ 30 KG

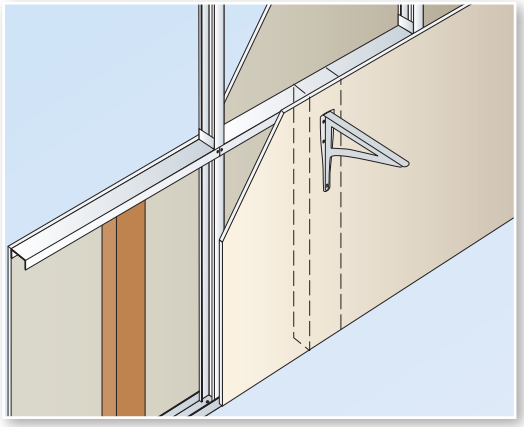
- **Fixez vos armoires de toilette, vitrines, étagères, tringles à rideaux, convecteurs électriques à l'aide de chevilles métalliques à expansion pour plaques de plâtre**
- **Respectez un intervalle de 40 cm minimum entre 2 points de fixation**

NOTA :
Utilisez exclusivement des chevilles pour plaques de plâtre
Ne pas dépasser la charge préconisée par le fabricant



3 - ACCROCHAGE ET FIXATION > 30 KG

- **Incorporez un support sanitaire pour la fixation des sanitaires (WC suspendu, lavabo, bidet)**



- **Pour les meubles de cuisine, radiateurs..., mettez en place des renforts bois liés à la structure PRÉGYMÉTAL**

ATTENTION !
Charge maximale de 75 kg par mètre linéaire dans le cas d'un meuble de 40 cm d'épaisseur.

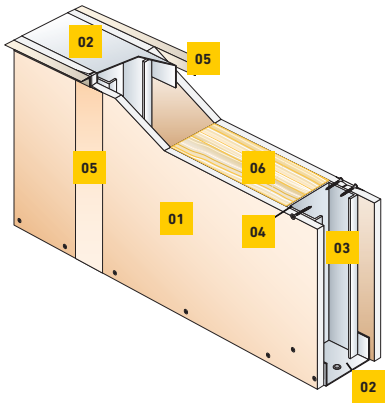
12 - Finitions

Voir p.406

Cloisons pour locaux très humides

PRÉGYWAB®

Parements BA13 - BA18 S



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

Établi sur la base d'une hauteur 2,50 m, vide non déduit. Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS							
	Parement Simple BA13				Parement Simple BA18 S			
	MONTANTS SIMPLES		MONTANTS ACCOLÉS		MONTANTS SIMPLES		MONTANTS ACCOLÉS	
	ϒ60 cm	ϒ40 cm	ϒ60 cm	ϒ40 cm	ϒ90 cm	ϒ45 cm	ϒ90 cm	ϒ45 cm
01 Plaque **PRÉGYWAB**	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²
02 Rail **PRÉGYMÉTAL**	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m
03 Montant **PRÉGYWAB**	2,30 m	3,00 m	3,80 m	5,50 m	1,50 m	2,70 m	2,80 m	5,00 m
04 Vis **PRÉGYWAB 500h 25**	25 u	30 u	35 u	45 u	-	-	-	-
Vis **PRÉGYWAB 500h 41**	-	-	-	-	20 u	30 u	30 u	55 u
Vis **PRÉGY RT 421**	2 u	2 u	6 u	8 u	3 u	5 u	8 u	12 u
05 Enduit pour joint **PRÉGYWAB** prêt à l'emploi	1 kg	1 kg	1 kg	1 kg	1,2 kg	1,2 kg	1,2 kg	1,2 kg
Bande pour joint **PRÉGYWAB**	3 m	3 m	3 m	3 m	3,50 m	3,50 m	3,50 m	3,50 m
06 Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²

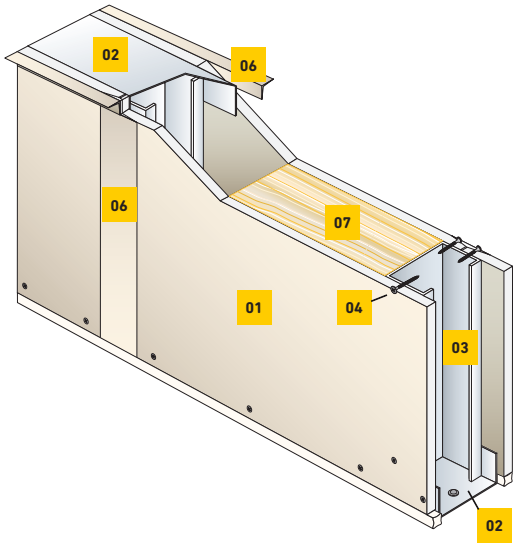
NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Joints souples entre rail et structure, selon nécessité
- Renforts lavabos
- Profilés de jonction avec huisseries
- Étanchéité à l'air en pied de cloison
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)

Cloisons de distribution

PRÉGYMÉTAL™

Parements simples (120 cm)



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

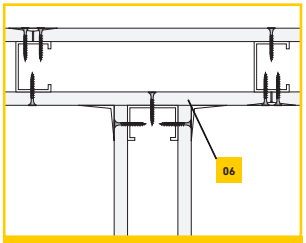
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits.
Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS			
	MONTANTS SIMPLES		MONTANTS ACCOLÉS	
	⅄ 60 cm	⅄ 40 cm	⅄ 60 cm	⅄ 40 cm
01 Plaque **PRÉGY** (Larg. 120 cm)	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²
02 Rail **PRÉGYMÉTAL**	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m
03 Montant **PRÉGYMÉTAL**	2,30 m	3,00 m	3,80 m	5,50 m
04 Vis **PRÉGY** **TF 212X25 (BA13)** **TF 212X35 (BA15 - BA18)**	25 u	30 u	35 u	45 u
05 Vis **PRÉGY RT 421**	2 u	2 u	6 u	8 u
06 Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg
Bande pour joint **PRÉGY**	3 m	3 m	3 m	3 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
07 Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²
08 Oméga soudé				

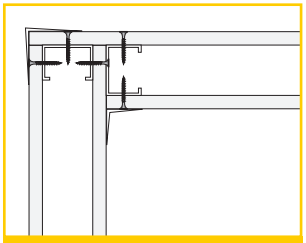
NE PAS OUBLIER :

- Huisserie métallique spécifique avec Oméga soudé
- Support sanitaire avec deux montants pour sanitaire suspendu (si nécessaire support chasse d'eau)
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)
- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Montants renforcés pour portes pleines, châssis vitrés
- Joints souples entre rail et structure, selon nécessité

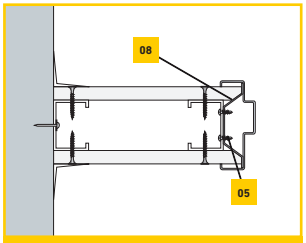
EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



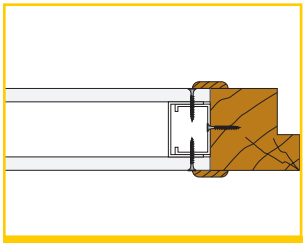
Jonction en T
(si R_w+C ≤ 43 dB)



Jonction d'angle



Jonction huisserie
Porte standard

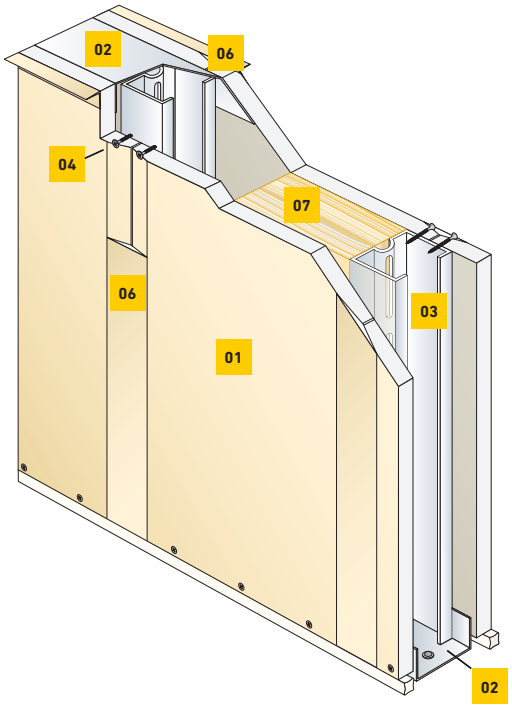


Jonction huisserie
Porte lourde
(ossature renforcée)

Cloisons de distribution

PRÉGYMÉTAL™

Parements simples (90 cm)



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

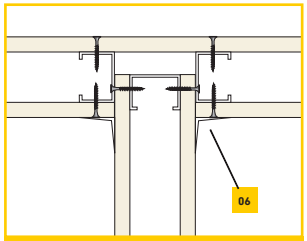
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits.
Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS			
	MONTANTS SIMPLES		MONTANTS ACCOLÉS	
	90 cm	45 cm	90 cm	45 cm
01 Plaque **PRÉGY** (Larg. 90 cm)	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²
02 Rail **PRÉGYMÉTAL**	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m
03 Montant **PRÉGYMÉTAL**	1,50 m	2,70 m	2,80 m	5,00 m
04 Vis **PRÉGY** **TF 212X35 (BA18 - BA25)**	20 u	30 u	30 u	55 u
05 Vis **PRÉGY RT 421**	3 u	5 u	8 u	12 u
06 Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,85 kg 1,2 kg	0,85 kg 1,2 kg	0,85 kg 1,2 kg	0,85 kg 1,2 kg
Bande pour joint **PRÉGY**	3,50 m	3,50 m	3,50 m	3,50 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
07 Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²
08 Oméga soudé				

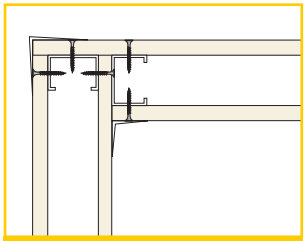
NE PAS OUBLIER :

- Huisserie métallique spécifique avec Oméga soudé
- Support sanitaire avec deux montants pour sanitaire suspendu (si nécessaire support chasse d'eau)
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)
- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Montants renforcés pour portes pleines, châssis vitrés
- Joints souples entre rail et structure, selon nécessité

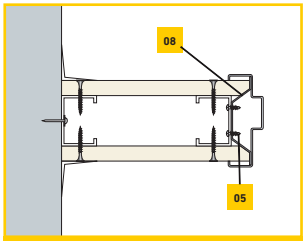
EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



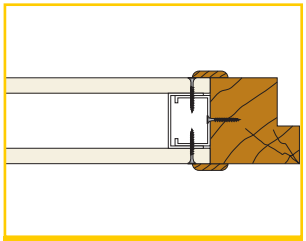
Jonction en T
(si R_w+C ≥ 43 dB)



Jonction d'angle



Jonction huisserie
Porte standard

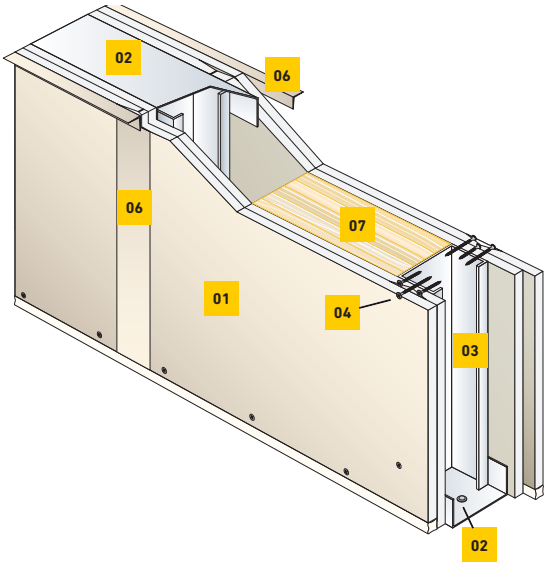


Jonction huisserie
Porte lourde
(ossature renforcée)

Cloisons de distribution

PRÉGYMÉTAL™

Parements doubles BA13 - BA15



NE PAS OUBLIER :

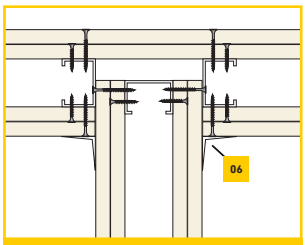
- Huisserie métallique spécifique avec Oméga soudé
- Support sanitaire avec deux montants pour sanitaire suspendu (si nécessaire support chasse d'eau)
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage, collage)
- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Montants renforcés pour portes pleines, châssis vitrés
- Joints souples entre rail et structure, selon nécessité

QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

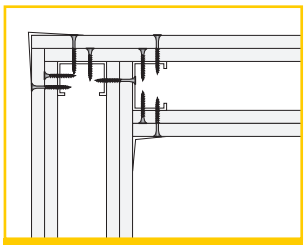
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits.
Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS			
	MONTANTS SIMPLES		MONTANTS ACCOLÉS	
	⅄ 60 cm	⅄ 40 cm	⅄ 60 cm	⅄ 40 cm
01 Plaque **PRÉGY**	4,20 m²	4,20 m²	4,20 m²	4,20 m²
02 Rail **PRÉGYMÉTAL**	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m
03 Montant **PRÉGYMÉTAL**	2,30 m	3,00 m	3,80 m	5,50 m
04 Vis **PRÉGY TF 212 X 25** - 1er parement	6 u	8 u	6 u	8 u
04 Vis **PRÉGY TF 212 X 45** - 2ème parement	25 u	30 u	35 u	45 u
05 Vis **PRÉGY RT 421**	2 u	2 u	6 u	8 u
Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg
Bande pour joint **PRÉGY**	3,00 m	3,00 m	3,00 m	3,00 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
07 Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²
08 Oméga soudé				

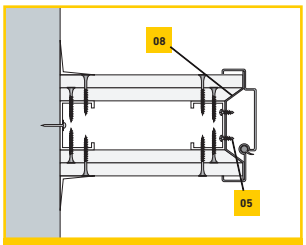
EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



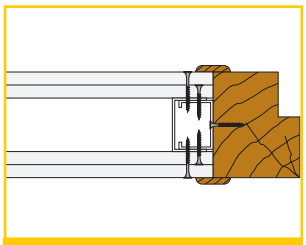
Jonction en T
(si R_w+C ≥ 43 dB)



Jonction d'angle



Jonction huisserie
Porte standard

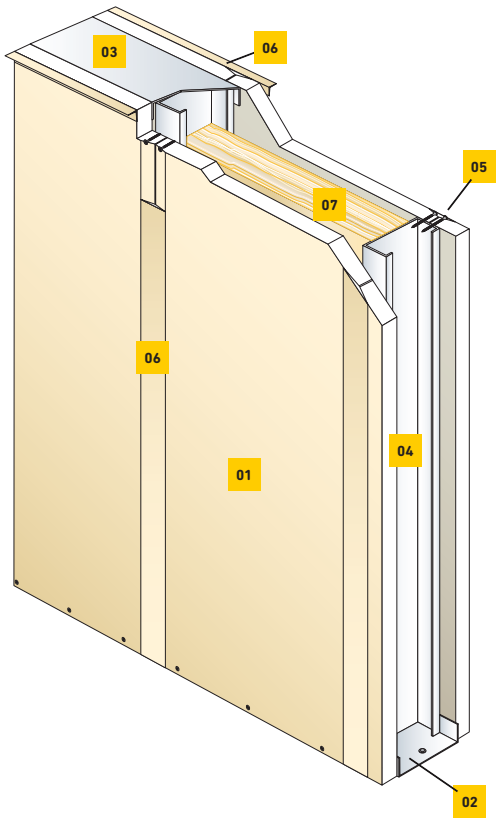


Jonction huisserie
Porte lourde
(ossature renforcée)

Cloisons de grande hauteur

PRÉGYMÉTAL™ Industrie

Parements simples BA18 S - BA25 S (90 cm)



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

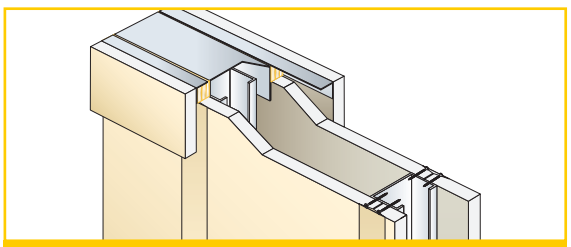
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 8,00 m, vides non déduits.
Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS			
	MONTANTS SIMPLES		MONTANTS ACCOLÉS	
	90 cm	45 cm	90 cm	45 cm
01 Plaque **PRÉGY** (Larg. 90 cm)	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²
02 Rail **PRÉGYMÉTAL** 150-40 (au sol et aboutages)	0,26 m	0,36 m	0,14 m	0,14 m
03 Rail 150-40 ou Rail haut 150-50/15 ou Rail coulisse 150-100/20 (en partie haute)	0,14 m	0,14 m	0,14 m	0,14 m
04 Montant **PRÉGYMÉTAL 150**	1,50 m	2,70 m	2,80 m	5,00 m
05 Vis **PRÉGY TF 212 X 35**	20 u	30 u	30 u	55 u
Vis **PRÉGY RT 421 X 13**	3 u	5 u	8 u	12 u
Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,85 kg 1,2 kg	0,85 kg 1,2 kg	0,85 kg 1,2 kg	0,85 kg 1,2 kg
06 Bande pour joint **PRÉGY**	3,50 m	3,50 m	3,50 m	3,50 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
07 Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²
08 Talon en bandes de plaques **PRÉGY** vissé au rail haut				

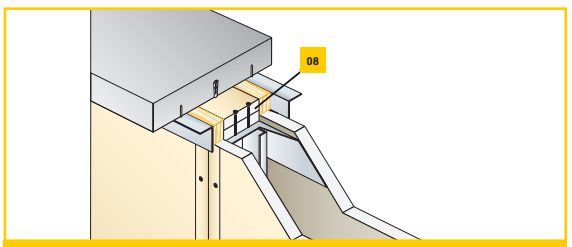
NE PAS OUBLIER :

- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage, ...)
- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Jonction haute sous structure déformable (solution 1)

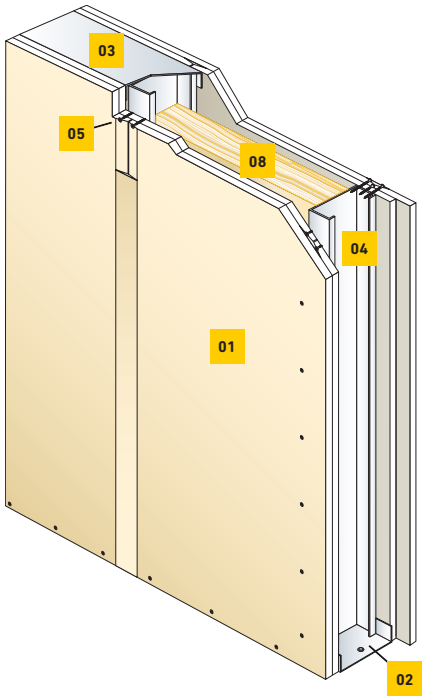


Jonction haute sous structure déformable (solution 2)

Cloisons de grande hauteur

PRÉGYMÉTAL™ Industrie

Parements doubles BA13 - BA15



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

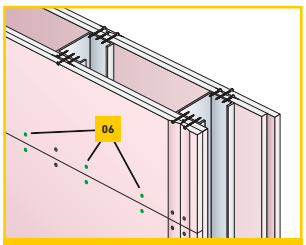
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 8.00 m, vides non déduits.
Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS			
	MONTANTS SIMPLES		MONTANTS ACCOLÉS	
	⅄ 60 cm	⅄ 40 cm	⅄ 60 cm	⅄ 40 cm
01 Plaque **PRÉGY** (Larg. 120 cm)	4,20 m²	4,20 m²	4,20 m²	4,20 m²
02 Rail **PRÉGYMÉTAL** 150-40 (au sol et aboutages)	0,26 m	0,36 m	0,14 m	0,14 m
03 Rail 150-40 ou Rail haut 150-50/15 ou Rail coulisse 150-100/20 (en partie haute)	0,14 m	0,14 m	0,14 m	0,14 m
04 Montant **PRÉGYMÉTAL 150**	1,90 m	2,80 m	3,50 m	5,30 m
05 Vis **PRÉGY TF 212 X 25** 1er parement en **BA13**	6 u	8 u	6 u	8 u
Vis **PRÉGY TF 212 X 35** 1er parement en **BA15**	6 u	8 u	6 u	8 u
Vis **PRÉGY TF 212 X45** 2ème parement	22 u	27 u	31 u	40 u
06 Vis **PRÉGY TF 233 X 45**	-	-	-	-
Vis **PRÉGY RT 421 X 13**	3 u	5 u	8 u	12 u
Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg
07 Bande pour joint **PRÉGY**	3,00 m	3,00 m	3,00 m	3,00 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
08 Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²

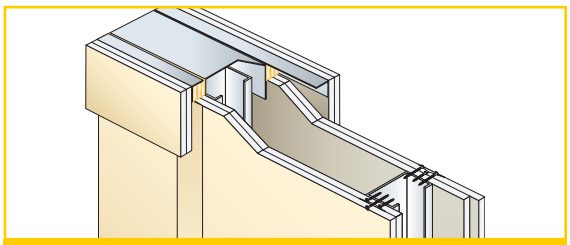
NE PAS OUBLIER :

- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage, ...)
- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Couturage des plaques pour EI60 et EI120

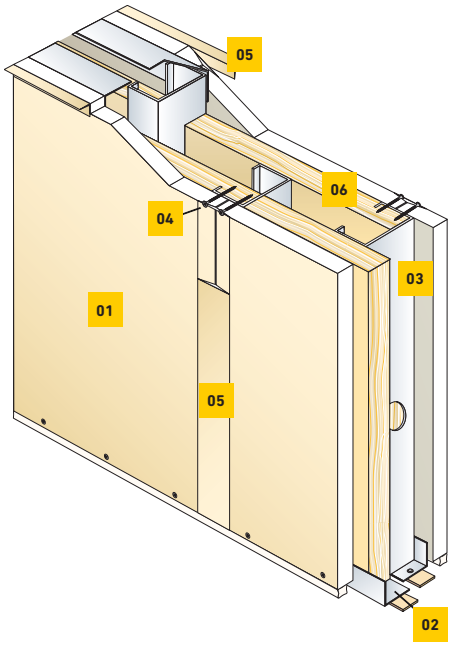


Jonction haute sous structure déformable

Cloisons hautes performances acoustiques

PRÉGYMÉTAL™ S

Parements simples BA18 S - BA25 S (90 cm)



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

Établi sur la base d'une hauteur 2,50 m, vide non déduit. Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS			
	MONTANTS SIMPLES		MONTANTS ACCOLÉS	
	⅄ 90 cm	⅄ 45 cm	⅄ 90 cm	⅄ 45 cm
01 Plaque **PRÉGY** (Larg. 90 cm)	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²
02 Cornière **PRÉGYMÉTAL** 24 x 32	2,60 m	2,60 m	2,60 m	2,60 m
03 Montant **PRÉGYMÉTAL**	2,20 m	4,50 m	4,50 m	9,00 m
04 Vis **PRÉGY TF 212 x 35 (BA18 et BA25)**	20 u	30 u	30 u	55 u
Vis **PRÉGY RT 421**	3 u	6 u	12 u	15 u
Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,85 kg 1,2 kg	0,85 kg 1,2 kg	0,85 kg 1,2 kg	0,85 kg 1,2 kg
05 Bande pour joint **PRÉGY**	3,50 m	3,50 m	3,50 m	3,50 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
06 Laine minérale/couche	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²

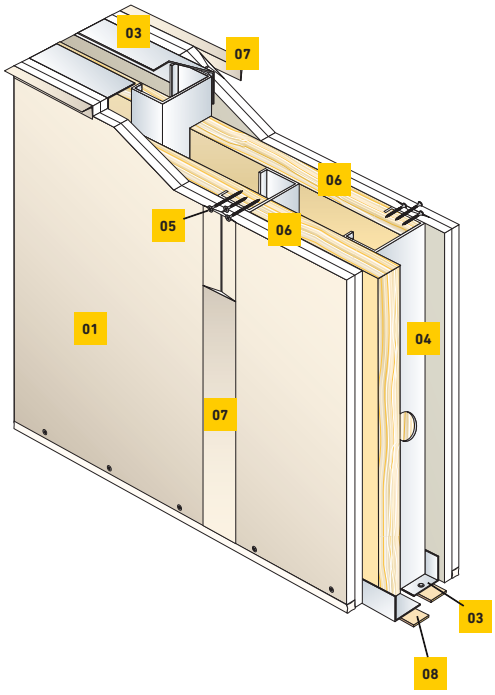
NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Joints souples entre rail et structure, selon nécessité
- Renforts lavabos
- Profilés de jonction avec huisseries
- Étanchéité à l'air en pied de cloison
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)

Cloisons hautes performances acoustiques

PRÉGYMÉTAL™ S

Parements doubles BA13 - BA15



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

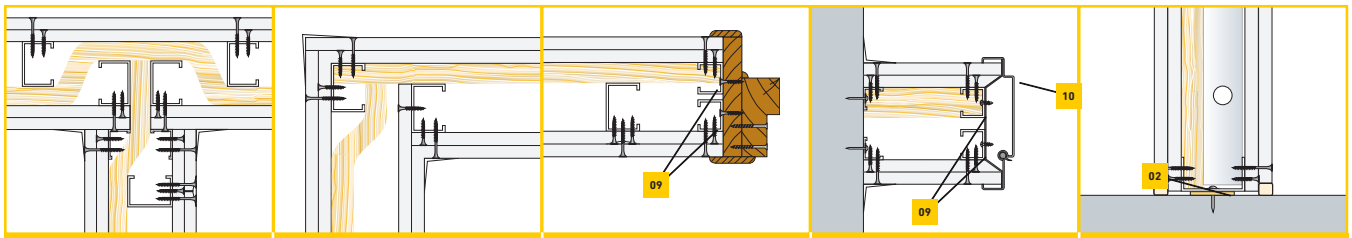
Établi sur la base d'une hauteur de 2,50 m, vide non déduit.
Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS					
	4 PLAQUES		5 PLAQUES		6 PLAQUES	
	ϒ 60 cm		ϒ 60 cm		ϒ 60 cm	
	SIMPLES	ACCOLÉS	SIMPLES	ACCOLÉS	SIMPLES	ACCOLÉS
01 Plaque **PRÉGY**	4,20 m²	4,20 m²	5,25 m²	5,25 m²	6,30 m²	6,30 m²
02 Rail **PRÉGYMÉTAL** (S120-S140-S150)	1,30 m	1,30 m	-	-	-	-
03 ou cornière **PRÉGYMÉTAL** 24 x 32	2,60 m	2,60 m	2,60 m	2,60 m	2,60 m	2,60 m
04 Montant **PRÉGYMÉTAL**	3,80 m	7,00 m	3,80 m	7,00 m	3,80 m	7,00 m
05 Vis **PRÉGY TF 212 x 25**	6 u	6 u	6 u	6 u	6 u	6 u
Vis **PRÉGY TF 212 x 45**	25 u	35 u	15 u	20 u	6 u	6 u
Vis **PRÉGY TF 212 x 55**	-	-	12 u	17 u	25 u	35 u
Vis **PRÉGY RT 421**	3 u	12 u	3 u	12 u	3 u	12 u
06 Laine minérale/couche	1,15 m²	1,15 m²	1,15 m²	1,15 m²	1,15 m²	1,15 m²
Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg
07 Bande pour joint	3,00 m	3,00 m	3,00 m	3,00 m	3,00 m	3,00 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
08 Joint mousse						
09 Montant M48						
10 Oméga soudé						

NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et en plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)
- Renforts pour châssis vitrés

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE

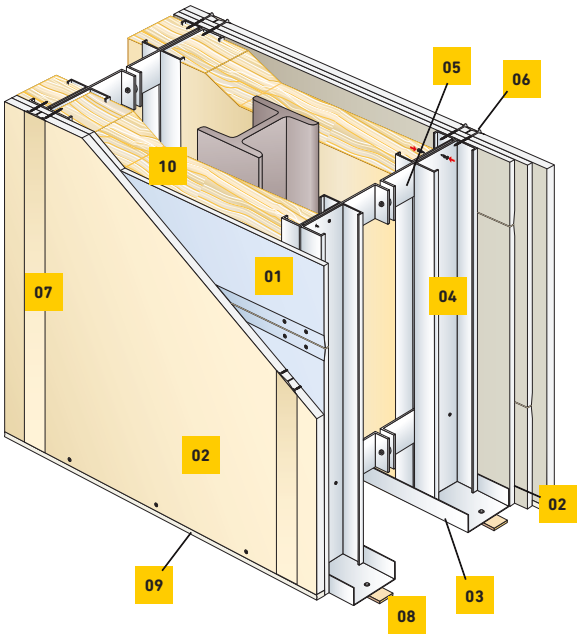


Jonction en T	Jonction d'angle	Jonction huisserie	Jonction huisserie	S120 - S140 - S150 Pose sur rail

Cloisons grande hauteur hautes performances acoustiques

SINEMAX®

Parements dB BA13 - BA18 S (90 cm)



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

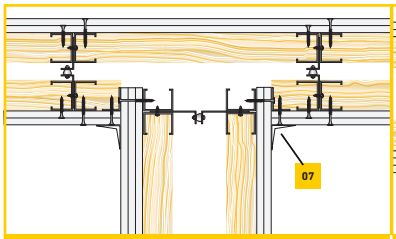
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 7 m (SINEMAX 260) et 10 m (SINEMAX 420). Vides non déduits. Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS MONTANTS ACCOLÉS 90 cm	
	SINEMAX 260	SINEMAX 420
01 PRÉGYPLAC dB BA13	2,10 m²	3,15 m²
02 PRÉGYPLAC BA18 S	2,10 m²	2,10 m²
03 Rail PRÉGYMÉTAL 90	-	0,55 m
04 Montant PRÉGYMÉTAL 90-35	-	4,50 m
03 Rail PRÉGYMÉTAL 48	0,80 m	-
04 Montant PRÉGYMÉTAL 48-35	4,50 m	-
05 Liaison PHONI SL (- 2 m)	0,8 u	0,8 u
06 Vis PRÉGY TF 212 x 25	12 u	12 u
Vis PRÉGY TF 212 x 45	22 u	16 u
Vis PRÉGY TF 212 x 55	-	12 u
Vis PRÉGY RT 421	10 u	10 u
07 Enduit pour joint PRÉGY - en poudre - ou prêt à l'emploi	 0,85 kg 1,20 kg	 0,85 kg 1,20 kg
Bande pour joint PRÉGY	3,50 m	3,50 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg
08 Joint mousse à cellules fermées adhésif sous rail	0,60 m	0,42 m
09 Mastic à la pompe pour étanchéité à l'air	0,07 litre	0,05 litre
10 Laine de verre 85 mm	2,10 m²	2,10 m²

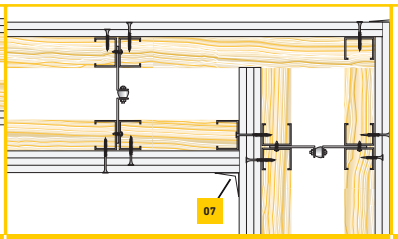
NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)

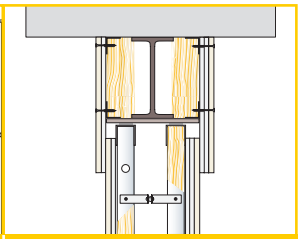
EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Jonction en T



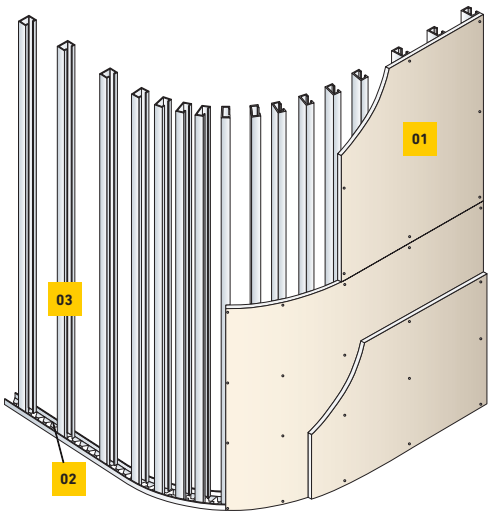
Jonction d'angle



Jonction souple en tête

Cloisons courbes

PRÉGYMÉTAL™ CONTOUR



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

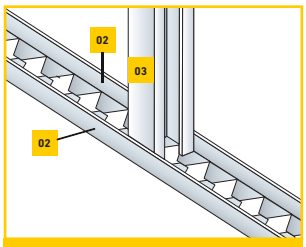
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits.
Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS				
	Parement simple BA13		Parement double BA6 - BA13		
	MONTANTS SIMPLES		MONTANTS SIMPLES		
	⅄ 40 cm	⅄ 60 cm	⅄ 30 cm	⅄ 40 cm	⅄ 60 cm
01 Plaque **PRÉGY**	2,10 m²	2,10 m²	4,20 m²	4,20 m²	4,20 m²
02 Cornière **PRÉGYMÉTAL CONTOUR**	1,80 m	1,80 m	1,80 m	1,80 m	1,80 m
03 Montant **PRÉGYMÉTAL**	3,80 m	3,00 m	5,40 m	3,80 m	3,00 m
Vis **PRÉGY TF 212 x 25** 1er parement	36 u	30 u	23 u	18 u	15 u
Vis **PRÉGY TF 212 x 25** 2ème parement **BA6**	-	-	46 u	36 u	30 u
Vis **PRÉGY TF 212 x 45** 2ème parement **BA13**	-	-	46 u	36 u	30 u
Vis **PRÉGY RT 421**	4 u	3 u	5 u	4 u	3 u
Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg	0,7 kg 1 kg
Bande pour joint **PRÉGY**	3 m	3 m	3 m	3 m	3 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg

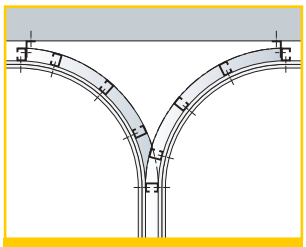
NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Huisserie métallique spécifique avec Omega soudé
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation des cornières contour au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)
- Joints souples entre cornière Contour et structure, selon nécessité

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Détail jonction montant / cornière



Jonction cloison sur doublage

2 CONTRE-CLOISONS PRÉGYMÉTAL



INTERMÉDIATHÈQUE - VITROLLES (13)
Architecte : Jean-Pierre Lott



DESCRIPTIFS

PRÉGYMÉTAL sur fourrures S47 > p. 150

PRÉGYMÉTAL sur montants Parements 120 cm > p. 152

PRÉGYMÉTAL sur montants Parements 90 cm > p. 154

PRÉGYMÉTAL SINEMAX > p. 156

PRÉGYMÉTAL Industrie > p. 158

MONTAGES SPÉCIFIQUES

PERFORMANCES ACOUSTIQUES > p. 160

PERFORMANCES THERMIQUES > p. 160

RÉSISTANCE AUX CHOCS > p. 160

INCENDIE > p. 161

MISE EN ŒUVRE

> p. 162

QUANTITATIFS

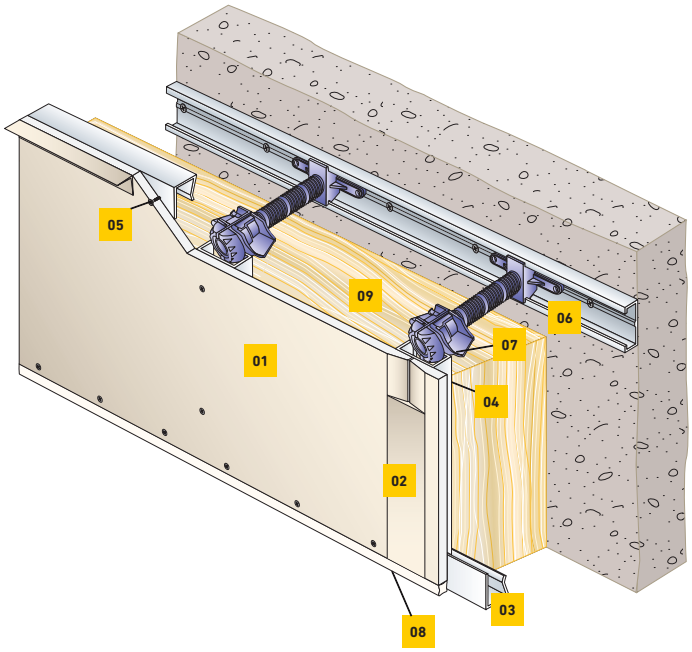
> p. 167

Contre-cloisons sur fourrures

PRÉGYMÉTAL™

DESCRIPTION

Contre-cloison constituée par assemblage d'une ou deux plaques **PRÉGY** vissées sur la même face d'une fourrure **PRÉGYMÉTAL S47** verticale.
Le vide de construction ménagé entre la paroi verticale à doubler et le parement de la contre-cloison permet l'incorporation d'un matelas isolant.



01 Plaque **PRÉGY**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail contre-cloison **PRÉGYMÉTAL**

04 Fourrure **PRÉGYMÉTAL S47**

05 Vis **PRÉGY**

06 Clipsage de l'appui sur lisse horizontale : Fourrure S47

07 Appui intermédiaire

08 Joint d'étanchéité à l'air

09 Isolant

DOMAINES D'EMPLOI

- Logements
- Hôtellerie
- Tous locaux nécessitant une isolation acoustique renforcée
- Locaux humides privatifs EB et EB+p avec **PRÉGYDRO** sur toutes les parois
- Locaux humides collectifs EB+c et EC, cuisines et douches collectives avec **PRÉGYWAB**

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Qualité de l'air Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

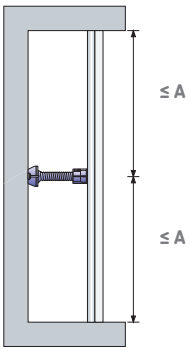
PRÉGYWAB
Locaux très humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et Anti COV

PERFORMANCES MÉCANIQUES

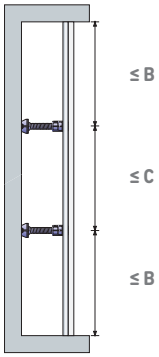
> **Ossature verticale** : Fourrures S47 ⅄ 60 ou 40 cm en plaque de 120 cm (⅄ 40 cm pour un parement monoplaque **BA13** ou **BA15** avec revêtement céramique en local EB+c et EC) et ⅄ 90 ou 45 cm en plaque de 90 cm
> **Ossature horizontale** : Rails contre-cloisons ou cornières 24 x 32
> Parement simple **BA18** ou **BA18 S** ou parement double **BA13**, **BA15** en ERP

> **Hauteur maxi :**
2,70 ou 3,00 m
(avec 1 appui)



Entraxe fourrures S47		1 BA13 ou 1 BA18 ou 1 BA18 S	
		A (m)	Hauteur maxi (m)
Plaque 120 cm	60 cm	1,35	2,70
	40 cm	1,50	3,00
Plaque 90 cm	90 cm	1,25	2,50
	45 cm	1,45	2,90

> **Hauteur maxi :**
4,50 m
(avec 2 ou 3 appuis)



Entraxe fourrures S47		1 BA13		1 BA18 ou 1 BA18 S
		B (m)	C (m)	B C (m)
Plaque 120 cm	60 cm	1,30	1,90	1,35
	40 cm	1,50	1,50	1,50
Plaque 90 cm	90 cm	-	-	1,25
	45 cm	-	-	1,45

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Exemples d'amélioration des performances acoustiques de murs intérieurs de cloisons et de façades.

Paroi à doubler	Contre-cloison PRÉGYMÉTAL	Isolant (mm)	Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C (dB)			
			R_W+C	Δ (R_W+C)	R_W+Ctr	
Carreaux de plâtre PF3 7 cm	1 BA 13 S47 ⅄ 60 cm	LM 30	51	17	44	1
Parpaing creux 20 cm enduit 1 face	1 BA 13 S47 ⅄ 60 cm	LM 100	65	10	60	2
Parpaing creux 20 cm enduit 1 face	1 BA 13 S47 ⅄ 60 cm	PSE 80	63	8	58	3
Parpaing creux 20 cm enduit 1 face	1 BA 18 S47 ⅄ 60 cm	LM 45	67	15	62	4

Références acoustiques

1 CEBTP B212.0.084/1
2 CSTB 26.688/2B
3 CSTB 27.028B
4 TDC-04-ACOU-001RW/10 et 7

PERFORMANCES THERMIQUES

Le calcul de la résistance thermique des contre-cloisons **PRÉGYMÉTAL** doit tenir compte :
> de la résistance thermique de l'isolant et de la plaque de plâtre,
> des ponts thermiques générés par la liaison au gros-oeuvre.

Un appui métallique génère une perte d'environ 10 % (cf guide du CSTB "Concilier efficacité énergétique et acoustique dans le bâtiment" et Règles d'application Th-Bât "Fascicule 4 des règles Th-U, parois opaques" du CSTB).
Le recours à un appui intermédiaire **PREGYMÉTAL** (en PVC) permet de réduire la valeur de cette perte à 3% environ (rapport DER/HTO 2009-124-FL/LS).

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre
> DTA 9/16-1038
Doublage PRÉGYMÉTAL plaques épaisses BA18, BA18 S et BA25 S
> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c
> DTA 9+13/14-1004*V1
Cloisons de distribution et de doublage PRÉGYMÉTAL WAB

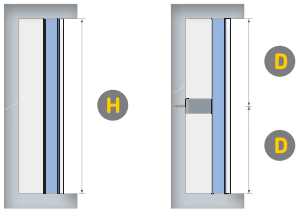
Quantitatif : p.167
Mise en œuvre : p.162
Montages spécifiques : p.160

Télécharger sur
siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Contre-cloisons sur montants

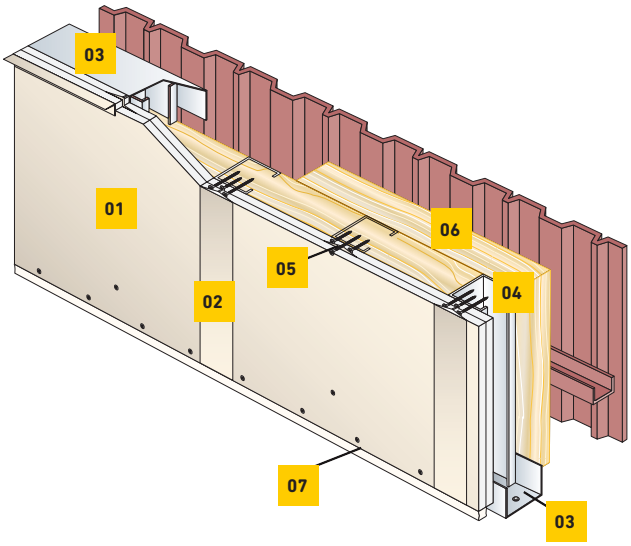
PRÉGYMÉTAL™

Hautes performances - Plaques largeur 120 cm



DESCRIPTION

Contre-cloison constituée par assemblage de une, deux ou trois plaques **PRÉGY** vissées sur la même face d'une ossature **PRÉGYMÉTAL** verticale (montant). Le vide de construction ménagé entre la paroi verticale à doubler et le parement de la contre-cloison permet l'incorporation d'un matelas isolant.



01 Plaque **PRÉGY**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGY**

06 Isolant (2 couches croisées)

07 Joint d'étanchéité à l'air

DOMAINES D'EMPLOI

- Logements
- Hôtellerie
- Salles de spectacle, écoles de musique, studios d'enregistrement...
- Tous locaux nécessitant une isolation acoustique renforcée
- Locaux humides privatifs EB et EB+p avec **PRÉGYDRO**
- Locaux humides collectifs EB+c, cuisines et douches collectives avec **PRÉGYWAB**

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Qualité de l'air Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYWAB
Locaux très humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et Anti COV

PRÉGYPLAC BA18
Haute dureté

PERFORMANCES MÉCANIQUES

Informations sur les hauteurs
Les hauteurs maxi sont de 7 m (montants accolés) ou 6 m (montants simples), pour une pression de 20 daN/m² ; au-delà, nous consulter.
Elles doivent prendre en compte les valeurs du premier tableau qui représentent la distance maxi entre appuis intermédiaires D ou la hauteur maxi sans appuis intermédiaires H. Elles sont issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT.
Pour une performance incendie, c'est la hauteur maxi du second tableau qui s'applique, en respectant également la distance entre appuis D ou la hauteur sans appuis H.

Nombre et type de plaques		1 PRÉGY BA13 ou BA15		2 PRÉGY BA13		1 PRÉGY BA18		2 PRÉGY BA18		2 PRÉGYFLAM BA15		3 PRÉGY BA18		3 PRÉGYFLAM BA15	
Entraxe des montants (cm)		60	40	60	40	60	40	60	40	60	40	60	40	60	40
M48-35	[	2,00	2,20	2,30	2,60	2,20	2,40	2,60	2,90	2,30	2,60	2,90	3,20	-	2,90
	][	2,40	2,65	2,75	3,05	2,60	2,90	3,10	3,45	2,75	3,05	3,45	3,80	3,10	3,45
M48-50	[	2,15	2,40	2,50	2,75	2,35	2,60	2,80	3,10	2,50	2,75	3,10	3,45	2,80	3,10
	][	2,55	2,85	2,95	3,30	2,80	3,10	3,35	3,70	2,95	3,30	3,70	4,10	3,35	3,70
M62-35	[	2,40	2,65	2,75	3,05	2,60	2,85	3,10	3,45	2,75	3,05	3,40	3,80	3,10	3,40
	][	2,85	3,15	3,30	3,65	3,10	3,40	3,70	4,10	3,30	3,65	4,10	4,50	3,65	4,05
M70-35	[	2,50	2,80	2,90	3,25	2,75	3,05	3,30	3,65	2,90	3,25	3,65	4,00	3,30	3,65
	][	3,00	3,35	3,50	3,85	3,25	3,60	3,95	4,35	3,50	3,85	4,30	4,80	3,90	4,30
M70-50	[	2,70	3,00	3,10	3,45	2,90	3,25	3,50	3,90	3,10	3,45	3,85	4,30	3,50	3,85
	][	3,20	3,55	3,70	4,10	3,50	3,85	4,20	4,65	3,70	4,10	4,60	5,10	4,15	4,60
M90-35	[	2,90	3,25	3,40	3,75	3,20	3,50	3,80	4,25	3,40	3,75	4,20	4,65	3,80	4,20
	][	3,50	3,85	4,00	4,45	3,80	4,20	4,55	5,05	4,00	4,45	5,00	5,55	4,50	5,00
M90-50	[	3,10	3,45	3,60	3,95	3,35	3,75	4,05	4,50	3,60	3,95	4,45	4,95	4,00	4,45
	][	3,70	4,10	4,25	4,70	4,00	4,45	4,80	5,35	4,25	4,70	5,30	5,90	4,80	5,30
M100-50	[	3,30	3,65	3,80	4,20	3,60	3,95	4,30	4,75	3,80	4,20	4,75	5,25	4,25	4,70
	][	3,90	4,35	4,55	5,00	4,25	4,70	5,10	5,65	4,55	5,00	5,65	6,00	5,05	5,60

PERFORMANCES FEU

Pour une performance incendie, la hauteur maxi du tableau ci-dessous s'applique, en respectant également la distance entre appuis D ou la hauteur sans appuis H du premier tableau.

Nombre et type de plaques		1 PRÉGY BA13 ou BA15	2 PRÉGY BA13		1 PRÉGY BA18		2 PRÉGY BA18		2 PRÉGYFLAM BA15		3 PRÉGY BA18		3 PRÉGYFLAM BA15	
Résistance au feu (min)		-	EI 30 1 avec ou sans isolant		EI 30 2 avec isolant 45 mm		EI 60 3 avec ou sans isolant		EI 60 4 avec ou sans isolant		EI 120 5 6 avec ou sans isolant		EI 120 5 6 avec ou sans isolant	
Entraxe des montants (cm)			60	40	60	40	60	40	60	40	60	40	60	40
M48-35	][		2,75	3,05	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
M48-50	][		2,95	3,30	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
M62-35	][		3,25	3,60	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
M70-35	][		3,45	3,85	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
M70-50	][		3,70	4,10	4,00	4,00	4,10	4,15	4,10	4,15	4,00	4,00	4,00	4,00
M90-35	][		4,00	4,45	4,00	4,00	4,45	4,65	4,45	4,65	4,00	4,00	4,00	4,00
M90-50	][		4,25	4,70	4,00	4,00	4,75	5,00	4,75	5,00	4,00	4,00	4,00	4,00
M100-50	][		4,50	5,00	4,00	4,00	5,05	5,40	5,05	5,40	5,65 Sans isolant	6,00 Sans isolant	5,05 Sans isolant	5,60 Sans isolant

Stabilité au feu des structures porteuses (min)	R 120 (Acier, béton) 7 R 90 (Bois) 7	3 PRÉGYFLAM BA15 Avec laine 100 mm	Hauteurs maxi du PV Feu : nous consulter

Procès-verbaux incendie (voir détails p.161)

1 Efectis 07-A-030 + ext 09/3

2 Efectis 12-A-443 + ext 12/1, 13/2

3 Efectis 06-V-384 + ext 07/2

4 Efectis 06-V-384 + ext 07/2 + ext 11/5

5 CSTB RS 12-076+ ext 13/1, 13/2 (hauteur maxi 4,00 m)

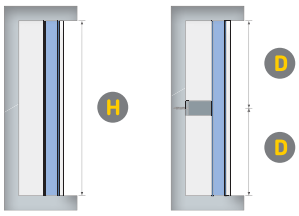
6 EFR-14-G-002860 (sans isolant pour les hauteurs supérieures à 4,00 m et jusqu'à 6,00 m)

7 CTICM 05-U-305 + ext 06/1 + ext 06/2 + ext 06/3

Contre-cloisons sur montants

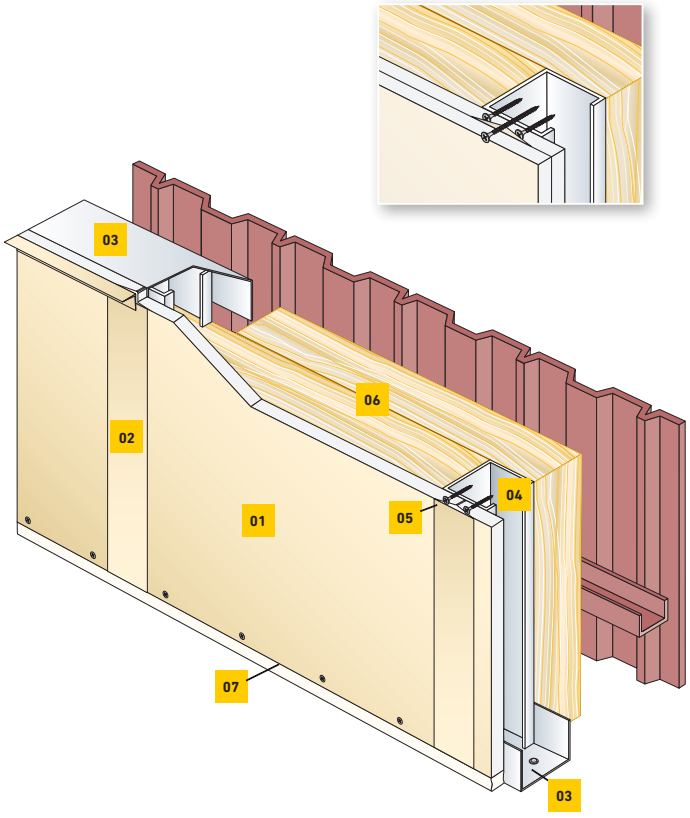
PRÉGYMÉTAL™

Hautes performances - Plaques largeur 90 cm



DESCRIPTION

Contre-cloison constituée par assemblage de deux ou trois plaques **PRÉGY** vissées sur la même face d'une ossature **PRÉGYMÉTAL** verticale (montant).
Le vide de construction ménagé entre la paroi verticale à doubler et le parement de la contre-cloison permet l'incorporation d'un matelas isolant.



01 Plaque **PRÉGY**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL**

05 Vis **PRÉGY**

06 Isolant (2 couches croisées)

07 Joint d'étanchéité à l'air

DOMAINES D'EMPLOI

- Logements
- Hôtellerie
- Salles de spectacle, écoles de musique, studios d'enregistrement...
- Tous locaux nécessitant une isolation acoustique renforcée
- Locaux humides privatifs EB et EB+p avec **PRÉGYDRO**
- Locaux humides collectifs EB+c, cuisines et douches collectives avec **PRÉGYWAB**

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC BA18 S - BA25 S
Haute dureté

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYWAB
Locaux très humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et Anti COV

PERFORMANCES MÉCANIQUES

Informations sur les hauteurs
Les hauteurs maxi sont de 7 m (montants accolés) ou 6 m (montants simples), pour une pression de 20 daN/m² ; au-delà, nous consulter.
Elles doivent prendre en compte les valeurs du premier tableau qui représentent la distance maxi entre appuis intermédiaires D ou la hauteur maxi sans appuis intermédiaires H. Elles sont issues du DTU 25.41 ou des DTA SINIAT.
Pour une performance incendie, c'est la hauteur maxi du second tableau qui s'applique, en respectant également la distance entre appuis D ou la hauteur sans appuis H.

Nombre et type de plaques		1 PRÉGYWAB BA18 S		1 PRÉGY BA18 S		2 PRÉGYWAB BA18 S		2 PRÉGY BA18 S		3 PRÉGYWAB BA18 S		3 PRÉGY BA18 S		2 PRÉGY BA25 S	
Entraxe des montants (cm)		90	45	90	45	90	45	90	45	90	45	90	45	90	45
M48-35	[	-	2,15	1,95	2,35	-	2,15	2,35	2,80	-	2,15	2,60	3,10	2,30	2,70
	][	2,15	2,55	2,35	2,80	2,15	2,55	2,80	3,35	2,15	2,55	3,10	3,70	2,70	3,25
M48-50	[	-	-	2,10	2,50	-	-	2,55	3,05	-	-	2,80	3,35	2,45	2,90
	][	-	-	2,50	3,00	-	-	3,05	3,60	-	-	3,35	3,95	2,90	3,50
M62-35	[	-	-	2,35	2,80	-	-	2,80	3,35	-	-	3,10	3,70	2,70	3,20
	][	-	-	2,80	3,30	-	-	3,35	4,00	-	-	3,70	4,40	3,20	3,85
M70-35	[	2,30	2,70	2,50	2,95	2,30	2,70	3,00	3,55	2,30	2,70	3,30	3,90	2,85	3,40
	][	2,70	3,25	2,95	3,50	2,70	3,25	3,55	4,20	2,70	3,25	3,90	4,65	3,40	4,05
M70-50	[	-	-	2,65	3,15	-	-	3,15	3,80	-	-	3,50	4,15	3,05	3,65
	][	-	-	3,15	3,75	-	-	3,80	4,50	-	-	4,15	4,95	3,65	4,35
M90-35	[	2,65	3,15	2,85	3,40	2,65	3,15	3,45	4,10	2,65	3,15	3,80	4,50	3,35	3,95
	][	3,15	3,75	3,40	4,05	3,15	3,75	4,10	4,90	3,15	3,75	4,50	5,40	3,95	4,70
M90-50	[	-	-	3,05	3,65	-	-	3,65	4,35	-	-	4,05	4,80	3,55	4,20
	][	-	-	3,65	4,30	-	-	4,35	5,20	-	-	4,80	5,70	4,20	5,00
M100-50	[	-	-	3,25	3,85	-	-	3,90	4,65	-	-	4,30	5,10	3,75	4,45
	][	-	-	3,85	4,60	-	-	4,65	5,50	-	-	5,10	6,00	4,45	5,30

PERFORMANCES FEU

Pour une performance incendie, la hauteur maxi du tableau ci-dessous s'applique, en respectant également la distance entre appuis D ou la hauteur sans appuis H du premier tableau.

Nombre et type de plaques		1 PRÉGYWAB BA18 S		1 PRÉGY BA18 S		2 PRÉGYWAB BA18 S		2 PRÉGY BA18 S		3 PRÉGYWAB BA18 S		3 PRÉGY BA18 S		2 PRÉGY BA25 S	
Résistance au feu (min)		EI 30 1 avec isolant 45 mm		EI 30 1 avec isolant 45 mm		EI 60 2 avec isolant ép. du montant		EI 60 2 avec isolant ép. du montant		EI 120 3 avec ou sans isolant		EI 120 3 4 avec ou sans isolant		EI 120 5 avec ou sans isolant	
Entraxe des montants (cm)		90	45	90	45	90	45	90	45	90	45	90	45	90	45
M48-35	][	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	2,70	3,25
M48-50	][	-	-	4,00	4,00	-	-	4,00	4,00	-	-	4,00	4,00	2,90	3,50
M62-35	][	-	-	4,00	4,00	-	-	4,00	4,00	-	-	4,00	4,00	3,20	3,85
M70-35	][	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	3,40	4,05
M70-50	][	-	-	4,00	4,00	-	-	4,10	4,15	-	-	4,00	4,00	3,65	4,35
M90-35	][	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,45	4,65	4,00	4,00	4,00	4,00	3,95	4,70
M90-50	][	-	-	4,00	4,00	-	-	4,75	5,00	-	-	4,00	4,00	4,20	5,00
M100-50	][	-	-	4,00	4,00	-	-	5,05	5,40	-	-	5,10 Sans isolant	6,00 Sans isolant	6,00	6,00

Procès-verbaux incendie (voir détails p.161)

1 Efectis 12-A-443 + ext 12/1

2 Efectis 11-A-582 + ext 13/1

3 CSTB RS 12-076+ ext 13/1, 13/2 (hauteur maxi 4,00 m)

4 EFR-14-G-002860 (sans isolant pour les hauteurs supérieures à 4,00 m et jusqu'à 6,00 m)

5 Efectis EFR-16-G-000163

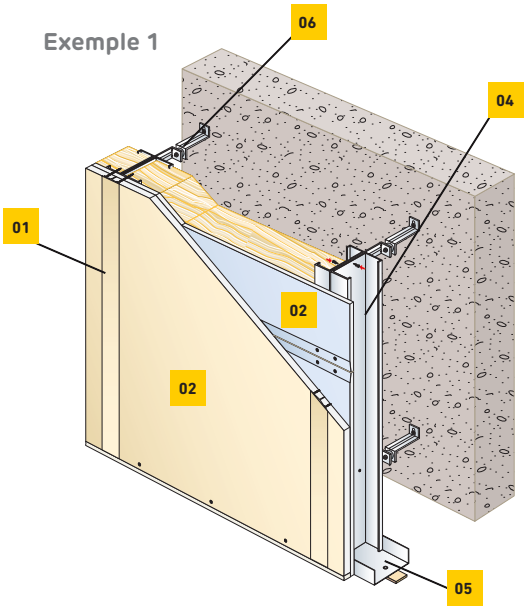
Contre-cloisons acoustique de très grande hauteur

SINEMAX®

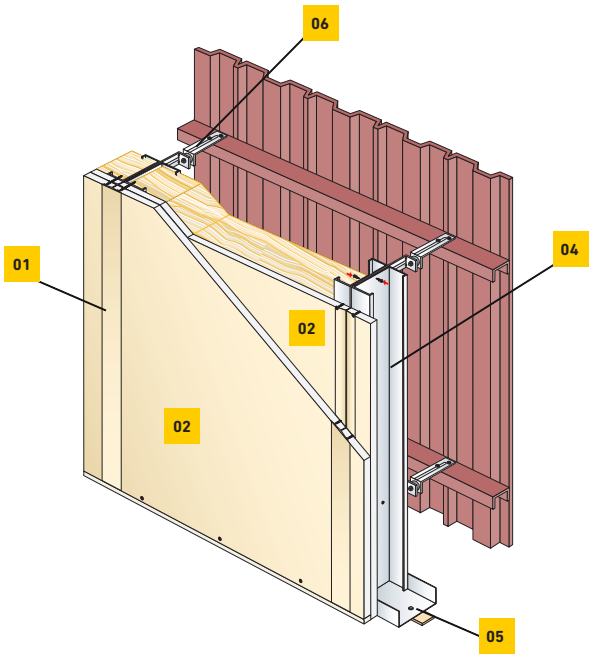
DESCRIPTION

Contre-cloison acoustique de très grande hauteur constituée par assemblage de 2 plaques **PRÉGY** vissées sur la même face d'une ossature verticale (en montants **PRÉGYMÉTAL**) liaisonnée au support par des liaisons **SINEMAX** antivibratiles avec incorporation d'un matelas isolant.

Exemple 1



Exemple 2



01 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

02 PRÉGYPLAC **BA18 S**

03 PRÉGYPLAC **dB BA13**

04 Montants **PRÉGYMÉTAL** accolés

05 Rail **PRÉGYMÉTAL**

06 Liaison **SINEMAX**

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Complexes cinématographiques
- Salles de spectacle, théâtres, auditoriums
- Studios d'enregistrement, TV, radio
- Bâtiments industriels à activités multiples
- Centres commerciaux

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYPLAC BA18 S
Haute dureté



PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PERFORMANCES

Nombre et type de plaques	2 PRÉGYPLAC BA18 S ou 1 PRÉGYPLAC BA18 S + 1 PRÉGYPLAC dB BA13			
Type d'ossature	M70-35 accolés		M90-35 accolés	
Entraxe	Entraxe 90 cm	Entraxe 60 cm	Entraxe 90 cm	Entraxe 60 cm
LIAISONS SINEMAX	Espacement vertical maximum des liaisons selon la pression de vent et le type de paroi Flèche maxi de calcul : H/240			
Pression de vent 10 daN/m² Paroi étanche (voile béton ou maçonnerie) dans un local de perméabilité P0	**4,55 m**	**6,20 m**	**4,55 m**	**6,85 m**
Pression de vent 15 daN/m² Façade légère non ventilée dans un local de perméabilité P0 ou P1	**3,00 m**	**4,55 m**	**3,00 m**	**4,55 m**
Pression de vent 20 daN/m² Façade légère faiblement ventilée dans un local de perméabilité P0, P1 ou P2	**2,25 m**	**3,40 m**	**2,25 m**	**3,40 m**

La perméabilité des locaux est définie p.385

PRINCIPES DE MONTAGE

> Ossature

Les montants PRÉGYMETAL sont accolés dos à dos.

> Choix des entraxes

Selon les caractéristiques du chantier, il est possible d'utiliser les PRÉGYPLAC BA18 S largeur 90 cm ou les PRÉGYPLAC BA18 largeur 120 cm.

- En entraxe 90 cm avec PRÉGYPLAC BA18 S : les PRÉGYPLAC dB BA13 sont posées horizontalement et les PRÉGYPLAC BA18 S verticalement.
- En entraxe 60 cm avec PRÉGYPLAC BA18 S : les PRÉGYPLAC dB BA13 sont posées verticalement et les PRÉGYPLAC BA18 S horizontalement.
- En entraxe 60 cm avec PRÉGYPLAC BA18 : les PRÉGYPLAC dB BA13 et les PRÉGYPLAC BA18 sont posées verticalement.

> Plaques

- Les PRÉGYPLAC dB BA13 sont posées en premier et constituent la face interne.
- Les PRÉGYPLAC BA18 S sont posées en second et constituent le parement externe Haute Dureté.

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25-41
Ouvrages en plaques de plâtre

Quantitatif : p.170

Mise en œuvre : p.162

Télécharger sur siniat.fr

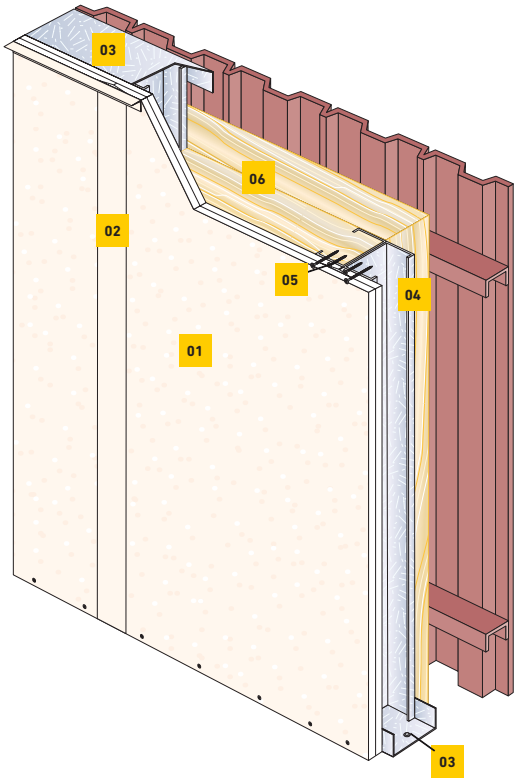
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Contre-cloisons de grande hauteur

PRÉGYMÉTAL™ INDUSTRIE

DESCRIPTION

Contre-cloison constituée par assemblage d'une, deux ou trois plaques **PRÉGY** vissées sur la même face d'une ossature **PRÉGYMÉTAL** verticale (montant). Le vide de construction ménagé entre la paroi verticale à doubler et le parement de la contre-cloison permet l'incorporation d'un matelas isolant.



01 Plaque **PRÉGY**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail **PRÉGYMÉTAL 125 ou 150**

04 Montant **PRÉGYMÉTAL 125 ou 150**

05 Vis **PRÉGY TF 212**

06 Isolant (2 couches croisées)

DOMAINES D'EMPLOI

- Logements
- Hôtellerie
- Salles de spectacle, écoles de musique, studios d'enregistrement...
- Tous locaux nécessitant une isolation acoustique renforcée
- Locaux humides privatifs EB et EB+p avec **PRÉGYDRO**

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYPLAC Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Qualité de l'air Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC et PRÉGYFLAM A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et Anti COV

PRÉGYPLAC BA18 S - BA25 S
Haute dureté

PERFORMANCES

Informations sur les hauteurs

Les hauteurs maxi sont sans appuis intermédiaires. Elles sont issues d'essais et de calculs de dimensionnement conformément aux référentiels du CSTB. Dans les cas où la hauteur limite du Procès-verbal incendie est inférieure à la hauteur mécanique, c'est la valeur du PV indiquée entre parenthésés qui doit être prise en compte.

PLAQUES PRÉGY LARGEUR 90 cm

Résistance au feu (min)			EI 30 1 avec isolant ≥ 45 mm	EI 60 2 avec isolant ép. du montant	EI 120 3 avec ou sans isolant	EI 120 4 sans isolant
Montants accolés	Pression du vent (daN/m²)	Entraxe (cm)	1 PRÉGY BA18 S	2 PRÉGY BA18 S	2 PRÉGY BA25 S	3 PRÉGY BA18 S
M125-50][	10	90	5,20 (4,00)	6,20 (5,05)	6,00	6,85 (6,00)
		45	6,15 (4,00)	7,40 (5,40)	7,15 (6,00)	8,20 (6,00)
	15	90	4,70 (4,00)	5,60 (5,05)	5,40	6,20 (6,00)
		45	5,55 (4,00)	6,70 (5,40)	6,50 (6,00)	7,40 (6,00)
	20	90	4,40 (4,00)	5,25 (5,05)	5,05	5,80
		45	5,20 (4,00)	6,00 (5,40)	6,00	6,00
M150-50][	10	90	5,75 (4,00)	6,95 (5,05)	6,70	7,65 (6,00)
		45	6,85 (4,00)	8,25 (5,40)	7,95	9,05 (6,00)
	15	90	5,20 (4,00)	6,25 (5,05)	6,05	6,90 (6,00)
		45	6,20 (4,00)	7,45 (5,40)	7,20	8,22 (6,00)
	20	90	4,85 (4,00)	5,85 (5,05)	5,65	6,00
		45	5,80 (4,00)	6,00 (5,40)	6,00	6,00

PLAQUES PRÉGY LARGEUR 120 cm

Résistance au feu (min)			EI 30 5 avec isolant ≥ 45 mm	EI 30 1 avec isolant ≥ 45 mm	EI 60 6 avec isolant ≥ 45 mm	EI 120 4 sans isolant	EI 120 7 avec LV 100 mm
Montants accolés	Pression du vent (daN/m²)	Entraxe (cm)	2 PRÉGY BA13	1 PRÉGY BA18	2 PRÉGY BA18	3 PRÉGY BA18	3 PRÉGYFLAM BA15
M125-50][	10	60	6,10	5,75 (4,00)	6,95 (5,85)	7,60 (6,00)	-
		40	6,75	6,35 (4,00)	7,65 (6,45)	8,40 (6,00)	-
	15	60	5,50	5,20 (4,00)	6,25 (5,85)	6,85 (6,00)	-
		40	6,10	5,70 (4,00)	6,90 (6,45)	7,60 (6,00)	-
	20	60	5,15	4,85 (4,00)	5,85	6,00	-
		40	5,70	5,35 (4,00)	6,00	6,00	-
M150-50][	10	60	6,75	6,40 (4,00)	7,70	8,50 (6,00)	7,60
		40	7,55	7,05 (4,00)	8,50	9,35 (6,00)	8,35 (8,00)
	15	60	6,10	5,80 (4,00)	6,95	7,65 (6,00)	6,85
		40	6,80	6,35 (4,00)	7,65	8,45 (6,00)	7,55
	20	60	5,70	5,40 (4,00)	6,00	6,00	6,40
		40	6,35	5,95 (4,00)	6,00	6,00	7,00

Stabilité au feu des structures porteuses (min)	R 120 (Acier) 7 R 90 (Bois, béton) 7	3 PRÉGYFLAM BA15 Avec laine 100 mm	Hauteurs maxi du PV Feu : nous consulter

Procès-verbaux incendie (voir détails p.161)

1 Efectis 12-A-443 + ext 12/1, 13/2

2 Efectis 11-A-582 + ext 13/1

3 EFR-16-G-000163

4 EFR-14-G-002860

5 Estimation base Efectis 07-A-030

6 Montant M150 : Efectis 06-V-384 + ext 07/2 ; Montant M125 (estimation base Efectis 06-V-384)

7 CTICM 05-U-305 + ext 06/1 + ext 06/2 + ext 06/3

Performances acoustiques

Paroi à doubler	Contre-cloison PRÉGYMÉTAL		Isolant (mm)	Indice d'affaiblissement acoustique (dB)			
	Parement	Ossature		R_W+C	Δ (R_W+C)	R_W+Ctr	
PRÉGYFAYLITE	1 PRÉGYPLAC Std BA13	M48 60	LV45	46	20	39	1
Carreaux PF3 70 mm	1 PRÉGYPLAC Std BA13	S47 60	LV30	51	17	44	2
Carreaux PF3 70 mm	2 PRÉGYPLAC dB BA13	M48 60	LV85	63	29	59	3
Parpaing creux 20 cm enduit 1 face	1 PRÉGYPLAC Std BA18	S47 60	LV45	67	15	62	4
Parpaing creux 20 cm enduit 1 face	1 PRÉGYPLAC Std BA13	S47 60	LV100	65	11	60	5
Parpaing creux 20 cm enduit 1 face	1 PRÉGYTWIN BA18 S	M48 90	LV60	69	15	64	3
Parpaing creux 20 cm enduit 1 face	2 PRÉGYPLAC Std BA18 S	M48 90	LV45	71	17	66	3

Références acoustiques

1 CSTB AC98.013/4c
2 CEBTP B212.0.084
3 Simulation AcousSTIFF
4 TDC-04-ACOU-001RW/10 et 7
5 CSTB 26.688/2

Performances thermiques

Le calcul de la résistance thermique des contre-cloisons PRÉGYMÉTAL doit tenir compte :
> de la résistance thermique de l'isolant (et de son épaisseur) et de la plaque de plâtre,
> des ponts thermiques générés par les ossatures et la liaison au gros-œuvre.
Exemple avec une épaisseur d'isolant de 100 mm et un entraxe de 600 mm entre montants :
La mise en œuvre d'un seul matelas de laine minérale entre montants simples génère une perte d'environ 40 % (65 % dans le cas de montants doubles).
Pour assurer une fonction thermique, la contre-cloison doit comprendre 2 couches de laine minérale (une couche entre montants et une couche filante devant la paroi à doubler). Dans ce cas, la perte de résistance thermique est de 20 % (30 % dans le cas de montants doubles).
(Cf Règles d'application Th-Bât "Fascicule 4 des règles Th-U et rapport DER/HTO 06-099-FL/LS)

Résistance aux chocs

Les contre-cloisons dont le parement est constitué d'une seule plaque BA13 ou BA15 ne sont prévues que pour les locaux ou les chocs d'occupation normale ne risquent pas d'être d'un niveau supérieur à ceux des logements.
Les contre-cloisons de doublage de façade légère relèvent de la norme expérimentale « P 08-302 (octobre 1990) - Murs extérieurs des bâtiments - Résistance aux chocs ». Cette norme prescrit un choc intérieur de sécurité de 900 Nm pour l'ensemble du mur de façade. Pour la définition des solutions à mettre en œuvre, nous consulter.

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre
> DTA 9/16-1048
PRÉGYDRO en locaux humides EB+c
> DTA 9+13/14-1004*V1
Cloisons de distribution et de doublage PREGYMETAL WAB
> DTA 9/16-1038
Doublage PRÉGYMÉTAL plaques épaisses BA18, BA18 S et BA25 S

Quantitatif : p.171
Mise en œuvre : p.162

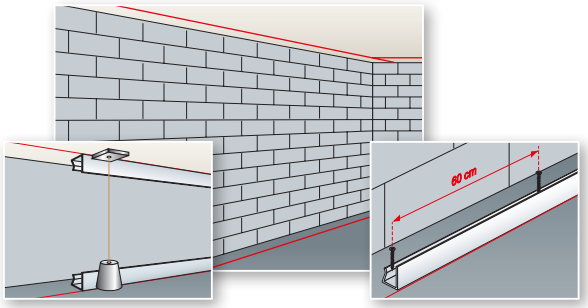
Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Les références des Procès-verbaux incendie

Références	CONTRE-CLOISONS
	EI 30 - COUPE FEU 30 min
EFECTIS 07-A-030 + EXT 09/3, 10/4	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 2 PRÉGY BA13 ou 2 PRÉGYWAB BA13** • EI 30 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu: nous consulter • Montages en montants accolés • Avec ou sans laine
EFECTIS 12-A- 443 + EXT 12/1, 13/2, 13/3	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 1 PRÉGY BA18 S (90 cm), 1 PRÉGY BA18 (120 cm) ou 1 PRÉGYWAB BA18 S** • EI 30 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés • Laine de verre 45 mm
	EI 60 - COUPE FEU 1 h
EFECTIS 06-V-384 + EXT 07/02, 11/5	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 2 PRÉGY BA18 OU 2 PRÉGYFLAM BA15** • EI 60 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés • Avec ou sans laine • Suppression de la laine : s'il n'y a pas de joints horizontaux ou s'ils sont protégés par un couvre-joint vissé de 10 cm de large • Joints verticaux décalés de 40 cm, joints horizontaux décalés de 60 cm • Jeu de dilatation de 3 mm/m en partie haute du montant M150-50
EFECTIS 11-A-582 + EXT 13/1	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 2 PRÉGY BA18 S (90 cm) OU 2 PRÉGYWAB BA18 S (90 cm)** • EI60 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés • Avec laine • Joints horizontaux décalés de 60 cm • Boîtiers électriques protégés par laine de roche 40 kg/m^3
	EI 120 - COUPE FEU 2 h
CSTB RS12-076 + EXT 13/1, 13/2	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 3 PRÉGY BA18 S (90 cm), 3 PRÉGY BA18 (120 cm) OU 3 PRÉGYFLAM BA15** • EI 120 dans les deux sens • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés • 1ère peau horizontale vissage ⅄ 45 cm, 2ème et 3ème peau verticale vissage ⅄ 25 cm
CTICM 05-U-305 + EXT 06/1, 06/2, 06/3	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 3 PRÉGYFLAM BA15** • EI 120 Feu côté plaques devant mur en briques ou en parpaings ou en béton cellulaire d'épaisseur ≤ 25 cm ou bardage métallique simple ou double peau de résistance thermique ≤ 1,64 m².K/W • R120 devant structure acier ou béton, R90 devant structure bois • Hauteur maxi du PV Feu : nous consulter • Montages en montants accolés pour des hauteurs de plus de 4,50 m • Laine de verre 100 mm derrière les montants • Prévoir un jeu de dilatation des montants de 3 mm/m de hauteur avec montant M150-50 • Couturage de la 3ème peau par vis PRÉGY TF 233 ⅄ 30 cm
EFECTIS EFR-16-G-000163 + EXT1 6/1	**CONTRE-CLOISONS PAREMENT 2 PRÉGYPLAC BA 25 S** • Avec ou sans laine • EI 120 Feu côté plaques • Montages en montants accolés • 1ère peau horizontale vissage ⅄ 25 cm, 2ème peau verticale vissage ⅄ 25 cm

MISE EN ŒUVRE

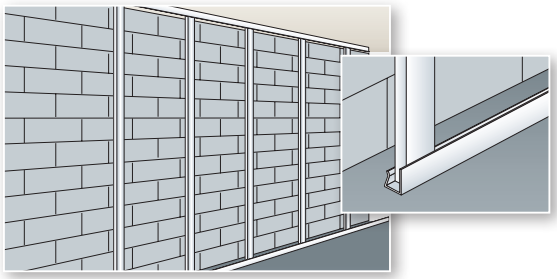
1 - Traçage et pose des rails contre-cloisons



- **Tracez au sol l'emplacement des rails contre-cloisons en tenant compte de l'épaisseur des plaques et des repères pour l'accrochage des charges lourdes éventuelles**
- **Fixez mécaniquement le rail contre-cloison au sol tous les 50 cm (vis + cheville ou pistoscellement)**

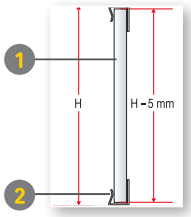
  Départ sur sol brut : reportez-vous au point n° 7
- **Reportez le tracé de la cornière au plafond et sur la paroi de départ.**

2 - Mise en place des fourrures

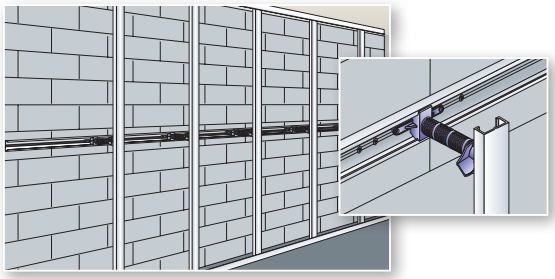


- **Coupez les fourrures à la hauteur sol / plafond, diminuée de 5 mm**
- **Positionnez les fourrures à l'entraxe 60 ou 40 cm pour les plaques de largeur 120 cm (90 ou 45 cm pour des plaques BA18 S ou BA25 S)**

1. Fourrure **S47**
2. Rail contre-cloison

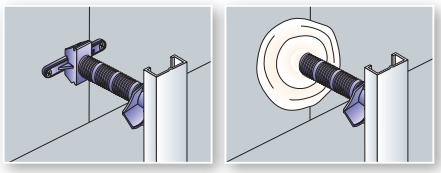


3 - Mise en place des appuis intermédiaires



- **Fixez une fourrure S47 horizontale**
- **Clipsez le pied de l'appui dans la fourrure S47 horizontale**
- **Coupez la tige à la longueur désirée**
- **Faites coulisser la tête ouverte sur la tige et la verrouiller**
- **Bloquez la tête d'appui par un quart de tour dans la fourrure S47 verticale**

Les appuis peuvent aussi se sceller avec un plot de **PRÉGYCOLLE 120** ou se fixer par 2 vis + chevilles



4 - Isolation

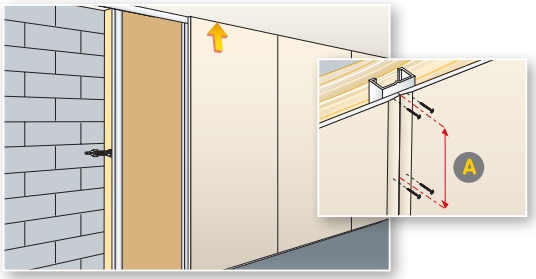


- **Positionnez éventuellement l'isolant entre la paroi et les fourrures, le pare-vapeur côté plaque**

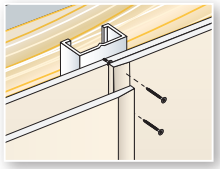
5 - Découpe des plaques de plâtre PRÉGY

Voir p.131

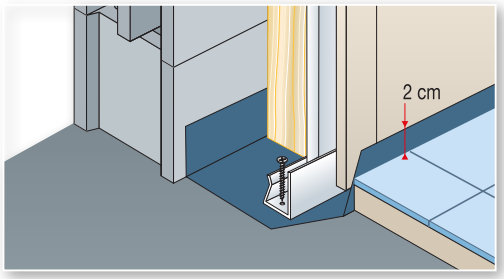
6 - Pose des plaques de plâtre PRÉGY



- **Positionnez les plaques de plâtre jointives sur les fourrures et butez-les en plafond**
- **Vissez les plaques à entraxe 30 cm (25 cm avec des plaques BA18 S ou BA25 S) avec des vis TF 212 A**
- **Dans le cas de parement double :**
  - décalez les joints,
  - vissez les peaux intérieures à entraxe 60 cm

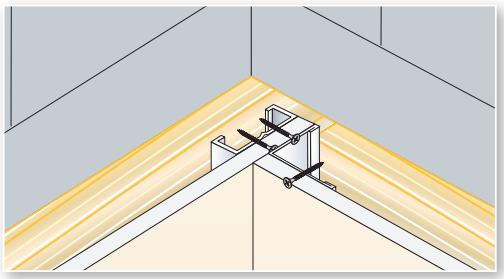


7 - Départ sur sol brut



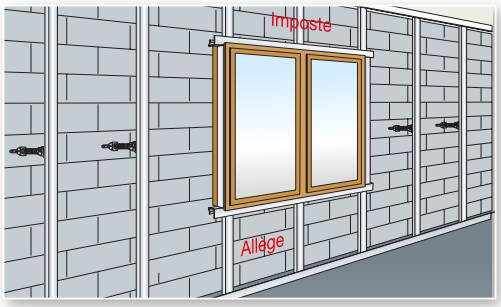
- **Prévoyez une protection du pied de la cloison (polyane)**
- **Prenez le soin de remonter la protection de 2 cm au-dessus du sol fini**

8 - Jonction d'angle



- **Réalisez la jonction d'angle en vissant une cornière 24 x 32 sur la fourrure d'extrémité du parement perpendiculaire**

9 - Jonction avec les menuiseries



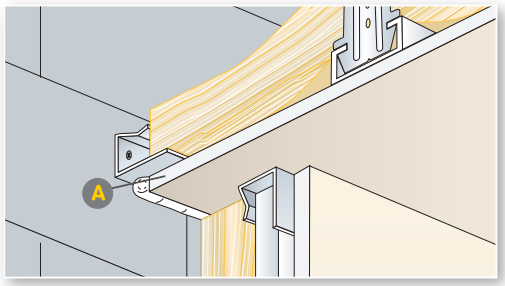


- **Vérifiez l'étanchéité à l'air du raccordement de la menuiserie avec le gros-oeuvre**
- **Vissez préalablement un rail contre-cloison en partie haute et basse de la menuiserie, puis latéralement**
- **Placez les fourrures en allège et imposte en respectant un entraxe maximum de 60 cm (90 cm avec des plaques BA18 S ou BA25 S)**

TRAITEMENT DES JOINTS EN IMPOSTE ET ALLÈGE

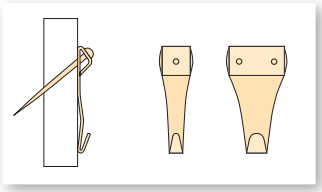
- Tout jeu accidentel entre les plaques doit être bourré au **PRÉGYCOLLE 120** avant traitement du joint.
- Le recouvrement de la bande doit s'effectuer sur une épaisseur équivalente au traitement des bords amincis et sur une largeur de 30 cm minimum (il crée nécessairement une surépaisseur locale).

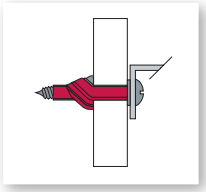
10 - Jonction sous plafond PRÉGYMÉTAL



- **Assurez l'étanchéité de la lame d'air à l'arrière de la contre-cloison par traitement de la jonction plafond / mur par bourrage au PRÉGYCOLLE 120 (A)**
- **Fixez un rail contre-cloison sous le plafond PRÉGYMÉTAL**

11 - Accrochage et fixation

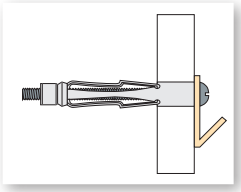




1. ACCROCHAGE ET FIXATION ≤ 10 KG

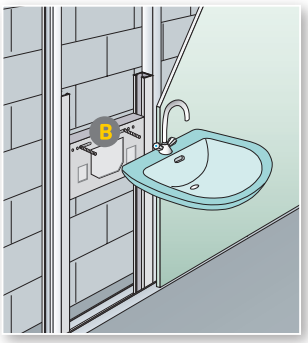
- **Fixez vos tableaux, petites glaces, petites étagères et appliques directement dans le panneau à l'aide d'accroches X ou de chevilles pour plaques de plâtre**

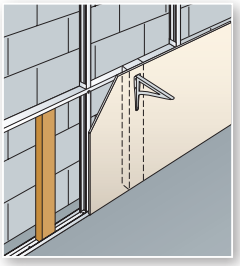
NOTA :
Utiliser exclusivement des chevilles pour plaques de plâtre. Ne dépassez pas la charge donnée par le fabricant.



2. ACCROCHAGE ET FIXATION ≤ 30 KG

- **Fixez vos armoires de toilette, vitrines, étagères, tringles à rideaux, convecteurs électriques à l'aide de chevilles métalliques à expansion pour plaques de plâtre**





3. ACCROCHAGE ET FIXATION > 30 KG

- **Incorporez un support sanitaire (B) pour la fixation des sanitaires (WC suspendu, lavabo, bidet)**
- **Pour les meubles de cuisine, radiateurs..., mettez en place des renforts bois liés à la structure PRÉGYMÉTAL**

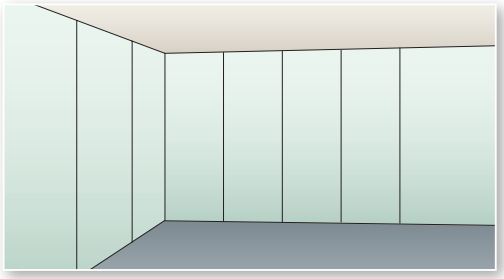
ATTENTION !
Charge maximale de 75 kg par mètre linéaire dans le cas d'un meuble de 40 cm d'épaisseur.

12 - Locaux humides EB+p et EB



1. POSE DES OSSATURES

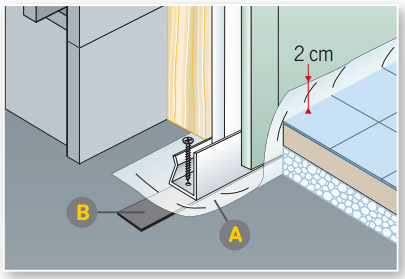
- **Pour des cloisons en parement simple sous carrelage, l'entraxe doit être au maximum de :**
  - 40 cm pour **BA13**
  - 60 cm pour **BA18** en 120 cm
  - 90 cm pour **BA18 S** en 90 cm



2. POSE DES PLAQUES

- **Réalisez les parois avec un parement PRÉGYDRO* (vert) ou PRÉGYDRO Déco (blanc)**
- **Traitez les joints avec l'enduit PRÉGYDRO**
- **Effectuez les rebouchages avec l'enduit PRÉGYDRO**

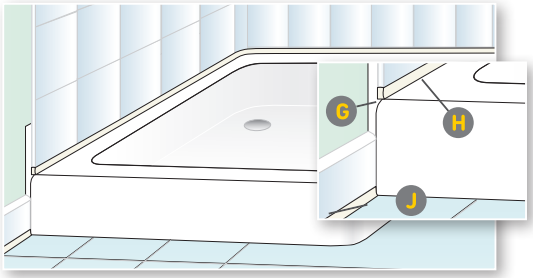
*Obligatoire en EB+p suivant le DTU 25.41, et conseillé par SINIAT en EB



3. PROTECTION DU PIED DE CLOISON

- **Incorporez un film polyéthylène sous le rail et dépassant de 2 cm minimum le niveau du A sol fini**
- **Posez un joint d'étanchéité au passage de l'eau B entre le sol et le film polyéthylène**

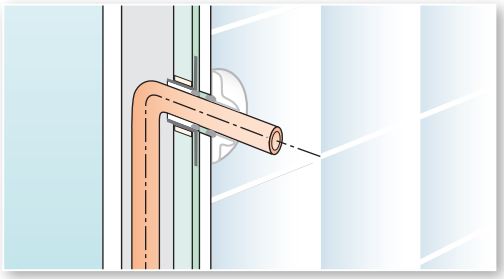
NOTA :
En cas de pose sur sol fini (dalle surfacée, chape incorporée, pose sur carrelage), le film polyéthylène n'est pas nécessaire en pied de cloison et de contre-cloison **PRÉGYMÉTAL**.



4. FINITIONS

(Lots plomberie et carrelage)

- **Réalisez un joint élastomère :**
  - entre appareil sanitaire et **PRÉGYDRO** G
  - entre appareil sanitaire et revêtement mural H
  - entre plinthe et sol carrelé J



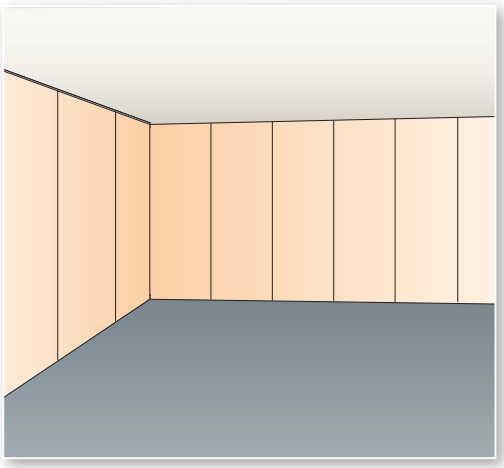
5. TRAVERSÉE DE CANALISATIONS

(Lots plomberie et carrelage)

- **Étanchez les traverses de canalisations avec un joint élastomère.**
- **Effectuez les rebouchages avec l'enduit PRÉGYDRO**

13 - Locaux très humides EB+c et EC

(Cuisines et douches collectives, sanitaires accessibles au public)



- **Sur toutes les parois du local, posez les plaques PRÉGYWAB au sol, bord à bord avec un jeu de 5 mm**
  - à la jonction avec le plafond,
  - en angle rentrant ou sortant,
  - à la jonction avec les huisseries
- **Ossatures et Vis**
  - Rail **PRÉGYMÉTAL**
  - Montant ou fourrure **S47 PRÉGYMÉTAL WAB**
  - Vis **PRÉGYWAB 500 H** ou vis **PRÉGY TF 212** en EB+c
- **Pour tous les détails**
  - Traitements des joints
  - Protection en pied
  - Finitions **(lots plomberie et carrelage)**
  - Traversées

Voir p.135-136

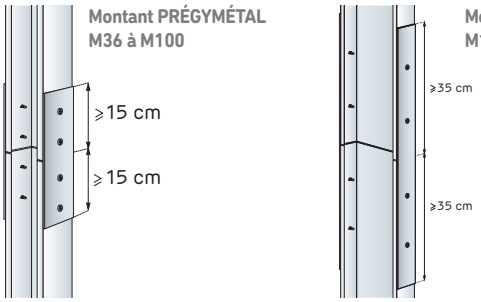
14 - Finitions

Voir p.406

15 - Aboutage des montants

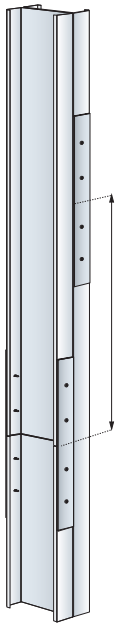
NOTA :
Les raccords ne doivent pas être alignés d'un montant à l'autre.

1 - ABOUTAGE DES MONTANTS SIMPLES



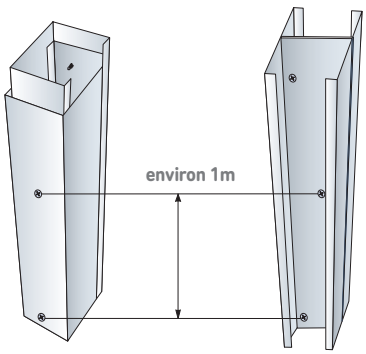
- **Montants PRÉGYMÉTAL M36 à M100 :**
  - Coiffer la jonction des montants par un rail de 30 cm fixé avec 8 vis **PRÉGY RT 421**
- **Montant PRÉGYMÉTAL M125 et M150 :**
  - Coiffer la jonction des montants par un rail de 70 cm fixé avec 8 vis **PRÉGY RT 421**

2 - ABOUTAGE DES MONTANTS ACCOLÉS



- **Montants PRÉGYMÉTAL M36 à M100 :**
  - Coiffer la jonction des montants par un rail de 30 cm fixé avec 8 vis **PRÉGY RT 421** et décaler les raccords de 40 cm
- **Montant PRÉGYMÉTAL M125 et M150 :**
  - Coiffer la jonction des montants par un rail de 70 cm fixé avec 8 vis **PRÉGY RT 421** et décaler les raccords de 1 m

16 - Montant doublés ou accolés (adossés, emboîtés)

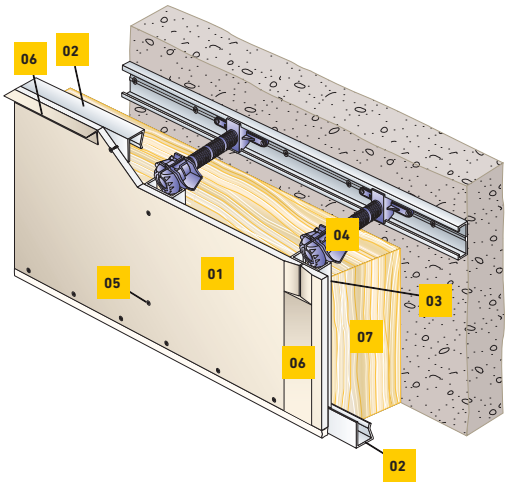


- **Montants PRÉGYMÉTAL M36 à M100 :**
  - Liaisonner les montants tous les mètres par 1 vis **PRÉGY RT 421**
- **Montant PRÉGYMÉTAL M125 et M150 :**
  - Liaisonner les montants tous les mètres par 2 vis **PRÉGY RT 421**

Contre-cloisons sur fourrures

PRÉGYMÉTAL™

Parements 90 et 120 cm



NE PAS OUBLIER :

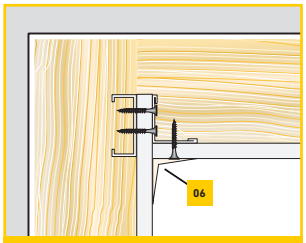
- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et en plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)
- Renforts pour charges lourdes
- Étanchéité à l'air en pied de cloison

QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CONTRE-CLOISON

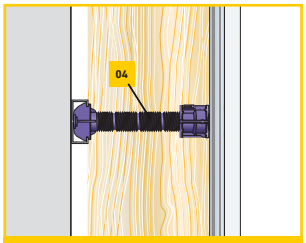
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 2,50 m avec fourrure horizontale sur la structure, vides non déduits. Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS			
	Parements simples		Parements doubles	
	FOURRURES			
	90 cm	60 cm	90 cm	60 cm
01 Plaque **PRÉGY**	1,05 m²	1,05 m²	2,10 m²	2,10 m²
02 Rail contre-cloison	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m
03 Fourrure **PRÉGYMÉTAL** S47	1,90 m	2,70 m	1,90 m	2,70 m
04 Appui **PRÉGYMÉTAL**	0,7 u	1 u	0,7 u	1 u
05 Vis **PRÉGY** 1er parement TF 212 x 25 (BA13) ou TF 212 x 35 (BA15 - BA18 - BA18 S)	10 u	12 u	3 u	3 u
Vis **PRÉGY** 2ème parement TF 212 x 45 (BA13 - BA15) ou TF 212 x 55 (BA18 - BA18 S)	-	-	10 u	12 u
06 Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,45 kg 0,60 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,45 kg 0,60 kg	0,35 kg 0,50 kg
07 Bande pour joints **PRÉGY**	1,75 m	1,5 m	1,75 m	1,5 m
PRÉGYCOLLE 120	0,1 kg	0,1 kg	0,1 kg	0,1 kg
Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Jonction d'angle

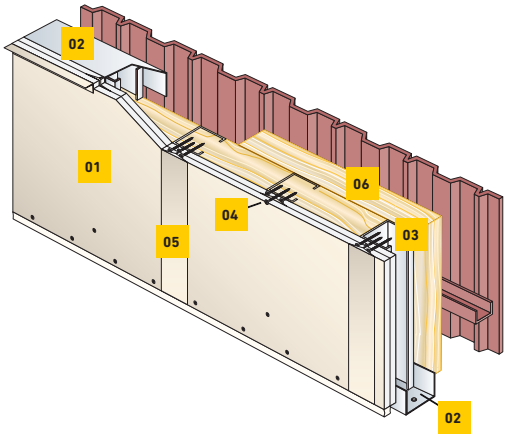


Appui intermédiaire

Contre-cloisons sur montants

PRÉGYMÉTAL™

Parements 120 cm



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CONTRE-CLOISON

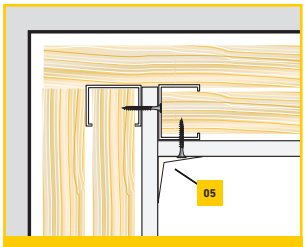
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits.
Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS			
	Parements simples		Parements doubles	
	MONTANTS SIMPLES ⅄ 60 cm	MONTANTS ACCOLÉS ⅄ 60 cm	MONTANTS SIMPLES ⅄ 60 cm	MONTANTS ACCOLÉS ⅄ 60 cm
01 Plaque PRÉGY	1,05 m²	1,05 m²	2,10 m²	2,10 m²
02 Rail PRÉGYMÉTAL	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m
03 Montant PRÉGYMÉTAL	2,30 m	3,80 m	2,30 m	3,80 m
04 Vis PRÉGY TF 212 x 25 1er parement BA13	12 u	18 u	3 u	3 u
Vis PRÉGY TF 212 x 45 2ème parement BA13	-	-	12 u	18 u
Vis PRÉGY RT 421	2 u	6 u	2 u	6 u
05 Enduit pour joint PRÉGY - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg
Bande pour joint PRÉGY	1,50 m	1,50 m	1,50 m	1,50 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
06 Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²

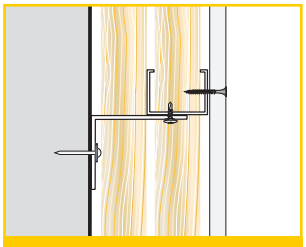
NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques PRÉGYDRO et traitement en pied
- Dispositif d'appui intermédiaire sur paroi à doubler
- Support sanitaire avec deux montants pour sanitaire suspendu (si nécessaire support chasse d'eau)
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)
- Renforts pour charges lourdes
- Étanchéité à l'air en pied de cloison

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Jonction d'angle

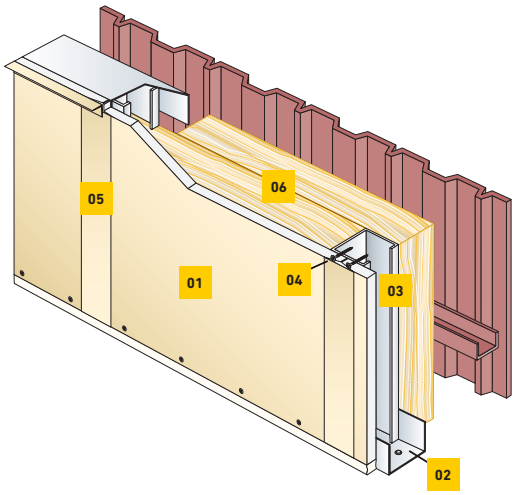


Appui intermédiaire

Contre-cloisons sur montants

PRÉGYMÉTAL™

Parements 90 cm



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CONTRE-CLOISON

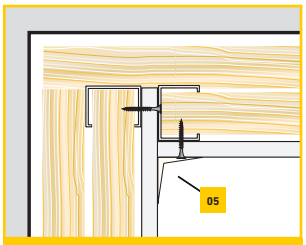
Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits.
Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS			
	Parements simples		Parements doubles	
	MONTANTS SIMPLES ⅄ 90 cm	MONTANTS DOUBLES ⅄ 90 cm	MONTANTS SIMPLES ⅄ 90 cm	MONTANTS DOUBLES ⅄ 90 cm
01 Plaque **PRÉGY**	1,05 m²	1,05 m²	2,10 m²	2,10 m²
02 Rail **PRÉGYMÉTAL**	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m
03 Montant **PRÉGYMÉTAL**	1,50 m	2,80 m	1,50 m	2,80 m
04 Vis **PRÉGY** TF 212 x 35 1er parement BA18	10 u	15 u	3 u	3 u
Vis **PRÉGY** TF 212 x 55 2ème parement BA18	-	-	10 u	15 u
Vis **PRÉGY** RT 421	3 u	6 u	3 u	6 u
05 Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,45 kg 0,60 kg	0,45 kg 0,60 kg	0,45 kg 0,60 kg	0,45 kg 0,60 kg
Bande pour joint **PRÉGY**	1,75 m	1,75 m	1,75 m	1,75 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
06 Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²

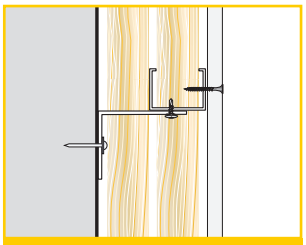
NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Dispositif d'appui intermédiaire sur paroi à doubler
- Support sanitaire avec deux montants pour sanitaire suspendu (si nécessaire support chasse d'eau)
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage)
- Renforts pour charges lourdes
- Étanchéité à l'air en pied de cloison

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Jonction d'angle

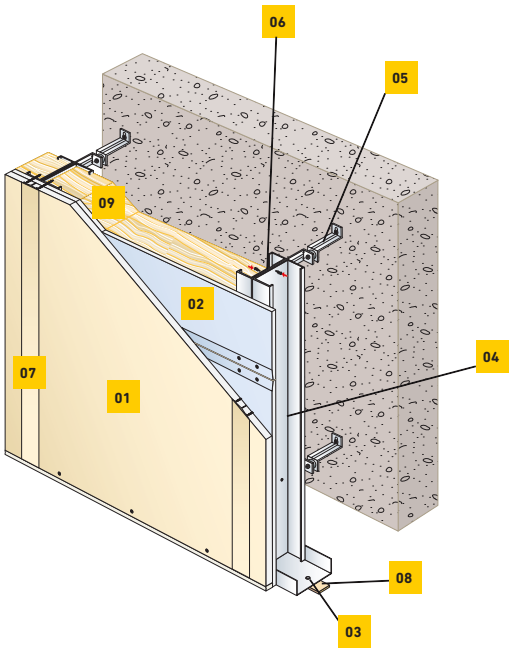


Appui intermédiaire

Contre-cloisons acoustiques de grande hauteur

SINEMAX®

Très hautes performances



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CONTRE-CLOISON

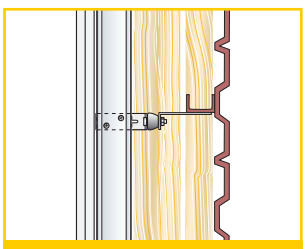
Établi sur la base d'un parement **BA13 dB** + **BA18 S**, d'un entraxe entre appuis de 3,00 m, d'une hauteur sous plafond de 9 m. Vides non déduits. Coefficient de perte 5%

PRODUITS	QUANTITÉS MONTANTS ACCOLÉS ⅄ 90 cm
01 **PRÉGYPLAC BA18 S**	1,05 m²
02 **PRÉGYPLAC BA13 dB**	1,05 m²
03 Rail **PRÉGYMÉTAL**	0,30 m
04 Montant **PRÉGYMÉTAL**	2,25 m
05 Liaison **SINEMAX**	1 u
06 Vis **PRÉGY** TF 212 x 25	6 u
Vis **PRÉGY** TF 212 x 45	11 u
Vis **PRÉGY** RT 421	7 u
07 Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	 0,42 kg 0,60 kg
Bande pour joint **PRÉGY**	1,75 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg
08 Joint mousse à cellules fermées adhésif sous rail	0,22 m
Mastic à la pompe pour étanchéité à l'air	0,03 litres
09 Laine de verre	1,05 m²

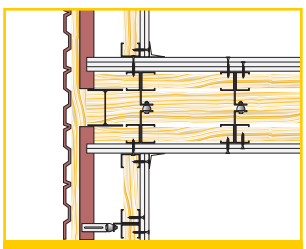
NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Dispositif d'appui intermédiaire sur paroi à doubler
- Support sanitaire avec deux montants pour sanitaire suspendu (si nécessaire support chasse d'eau)
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage, collage)
- Renforts pour charges lourdes
- Étanchéité à l'air en pied de cloison

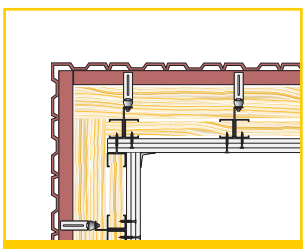
EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Liaison SINEMAX



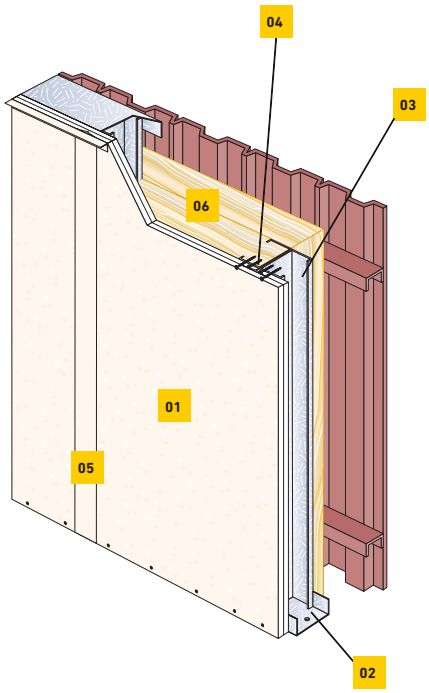
Jonction cloison / doublage



Jonction d'angle

Contre-cloisons de grande hauteur

PRÉGYMÉTAL INDUSTRIE



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CONTRE-CLOISON

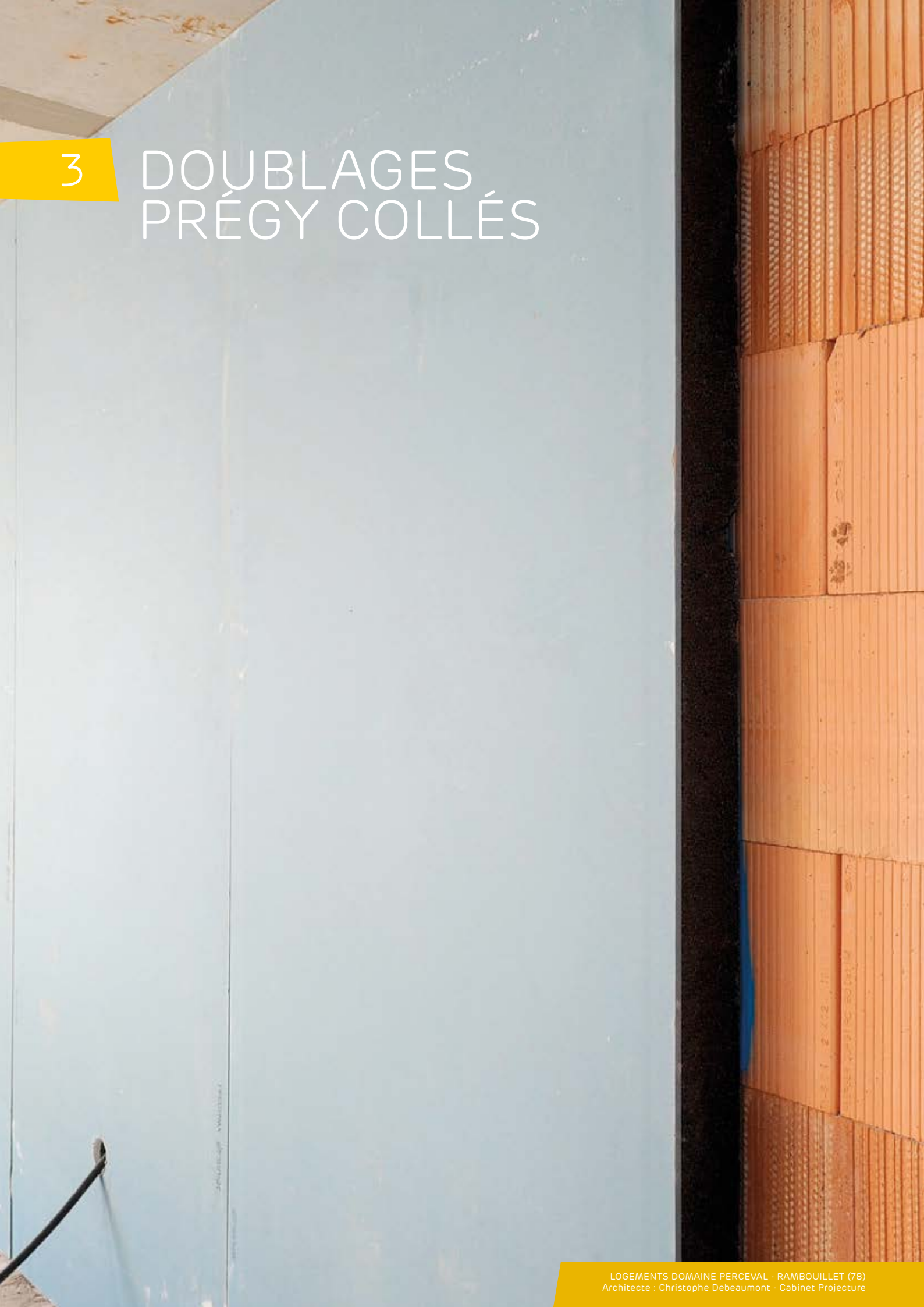
Établi sur la base d'une contre cloison droite de hauteur 5 m - Coefficient de perte 5 %

PRODUITS	QUANTITÉS			
	Plaques largeurs 120 cm Parements doubles		Plaques largeurs 90 cm Parements doubles	
	MONTANTS SIMPLES 60 cm	MONTANTS DOUBLES 60 cm	MONTANTS SIMPLES 90 cm	MONTANTS DOUBLES 90 cm
01 Plaque **PRÉGY**	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²	2,10 m²
02 Rail **PRÉGYMÉTAL**	0,45 m	0,45 m	0,45 m	0,45 m
03 Montant **PRÉGYMÉTAL**	2,30 m	3,80 m	1,50 m	3,80 m
04 Vis **PRÉGY** 1er parement BA18	3 u	3 u	3 u	3 u
Vis **PRÉGY** 2ème parement BA18	12 u	18 u	10 u	15 u
Vis **PRÉGY** RT 421	2 u	6 u	3 u	6 u
05 Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,45 kg 0,60 kg	0,45 kg 0,60 kg
Bande pour joint **PRÉGY**	1,50 m	1,50 m	1,75 m	1,75 m
PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
06 Isolant (option)	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²

NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Dispositif d'appui intermédiaire sur paroi à doubler
- Support sanitaire avec deux montants pour sanitaire suspendu (si necessaire support chasse d'eau)
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage / vissage, collage)
- Renforts pour charges lourdes
- Etanchéité à l'air en pied de cloison

3 DOUBLAGES PRÉGY COLLÉS



LOGEMENTS DOMAINE PERCEVAL - RAMBOUILLET (78)
Architecte : Christophe Debeaumont - Cabinet Projecture



DESCRIPTIFS

PRÉGYMAX > p. 174

PRÉGYTHERM > p. 176

CONDITIONS D'EMPLOI > p. 178

MISE EN ŒUVRE > p. 180

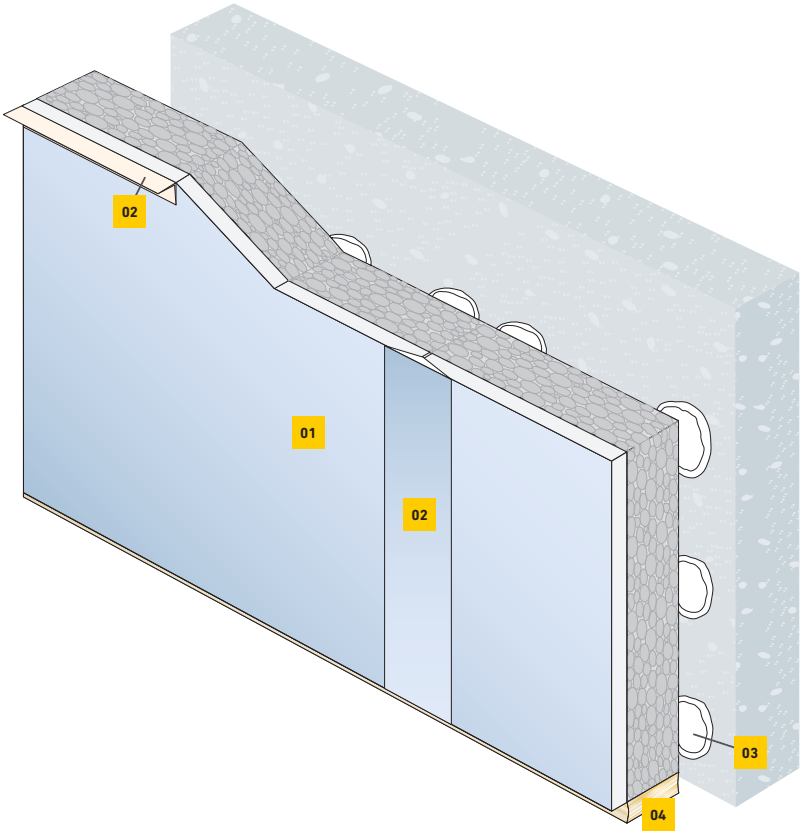
QUANTITATIFS > p. 185

Doublages thermo-acoustiques

PRÉGYMAX™

DESCRIPTION

Doublage thermique et acoustique, réalisé par collage exclusivement sur une paroi de panneaux composites, constitué par encollage d'une plaque de plâtre **PRÉGY BA13** (avec ou sans pare-vapeur) sur un panneau de polystyrène acoustique PSE Graphite™ λ **32** ou λ **30** (certifié ACERMI). Dans sa version standard, le **PRÉGYMAX** est facilement identifiable grâce à sa plaque bleue.



01 Panneau **PRÉGYMAX**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Plot de mortier adhésif **PRÉGYCOLLE 120**

04 Calfeutrement

DOMAINES D'EMPLOI

- Isolation thermique de parois verticales (neuves ou anciennes) pour toute famille d'habitation et tout type d'ERP, sauf établissements de type P (dancing, boîte de nuit, salle de jeux...)
- Réduction des transmissions latérales par la façade en logements collectifs et maisons en bandes
- Amélioration de l'isolation acoustique de cloisons ou murs séparatifs, gaines d'ascenseurs, gaines techniques
- Avec parement **PRÉGYDRO** sur toutes les parois en pièces humides :
  - Privatives EB+p (SdB, douche, cellier non chauffé...)
  - Collectives EB+c (douche individuelle à usage collectif, sanitaire collectif d'ERP, cuisine et laverie collectives...) avec sous-couche **PRÉGYTANCHE**
- Avec parement haute dureté **PRÉGYDUR BA13** en isolation thermique de locaux scolaires

LES DOUBLAGES PRÉGYMAX

Gamme complète p.306



PRÉGYMAX Déco et Hydro Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYMAX Std et PV
Thermo-acoustique

PRÉGYMAX Hydro et PV Hydro
Locaux humides EB et EB+p

PRÉGYMAX Dur
Haute dureté

PERFORMANCES THERMIQUES

Recommandations SINIAT*	Niveau	Doublage et résistance thermique (m².K/W)	Épaisseur d'isolant (mm)	λ (W/m.K)	Certification
Niveau Rénovation (RT dans l'existant)	**PRÉGYMAX R2**	**PRÉGYMAX R2,55**	**80**	**0,032**	ACERMI 11/009/717
		PRÉGYMAX R2,75	**81**	**0,030**	ACERMI 09/009/543
Niveau RT 2012	**PRÉGYMAX R3**	**PRÉGYMAX R3,15**	**100**	**0,032**	ACERMI 11/009/717
		PRÉGYMAX R3,40	**101**	**0,030**	ACERMI 09/009/543
		PRÉGYMAX R3,80	**120**	**0,032**	ACERMI 11/009/717
	PRÉGYMAX R4	**PRÉGYMAX R4,10**	**122**	**0,030**	ACERMI 09/009/543
		PRÉGYMAX R4,40	**140**	**0,032**	ACERMI 11/009/717
		PRÉGYMAX R4,80	**143**	**0,030**	ACERMI 09/009/543
Niveau RT 2012 optimisée	**PRÉGYMAX R5**	**PRÉGYMAX R5,05**	**160**	**0,032**	ACERMI 11/009/717
		PRÉGYMAX R5,45	**163**	**0,030**	ACERMI 09/009/543

* Recommandations SINIAT sur la base de simulations réalisées pour des bâtiments types avec le moteur de calcul RT 2012 V1.15.
Seuls les calculs réalisés par un bureau d'études thermiques pourront garantir les performances des équipements au regard des exigences réglementaires.

Le tableau ci-dessus indique les performances thermiques de produits. La mise en œuvre par collage ne modifie pas ces résultats (Voir le Guide RAGE "Isolation thermique par l'intérieur" - Juin 2015 et Guide du CSTB "Concilier efficacité énergétique et acoustique dans le bâtiment").

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Les doublages de la gamme **PRÉGYMAX** contribuent à atteindre les objectifs de la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA). Ils sont conformes aux exigences des labels Qualitel et des Exemples de Solutions Acoustiques du CSTB (doublage type ESA 5).

Type de support en façade	Mur séparatif	Doublage en façade	Exigences des Référentiels Qualitel et ESA	
Béton de 16 cm	Cloison séparative PRÉGYMÉTAL S Rw+C ≥ 64 dB	**Doublage PRÉGYMAX 13+80 minimum**	ΔRw+C ≥ 7dB mur typifié	**Conforme**
Parpaing de 20 cm			ΔRw+C > 9dB	**Conforme**
Brique creuse de 20 cm			ΔRw+C > 12dB	**Conforme**

Rapports d'essais disponibles sur demande, contactez Conseils Pro.

CONTRAINTES INCENDIE EN ERP

> Seuls les doublages avec plaque **BA13** sont autorisés
> La hauteur maximale de doublage est limitée à 4 m entre planchers (avec tasseau bois au droit de la superposition) ou 3 m maximum sans tasseau bois

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25-42
Complexes de doublage en plaque de plâtre et isolant

Quantitatif : p.185
Conditions d'emploi : p.178
Mise en œuvre : p.180

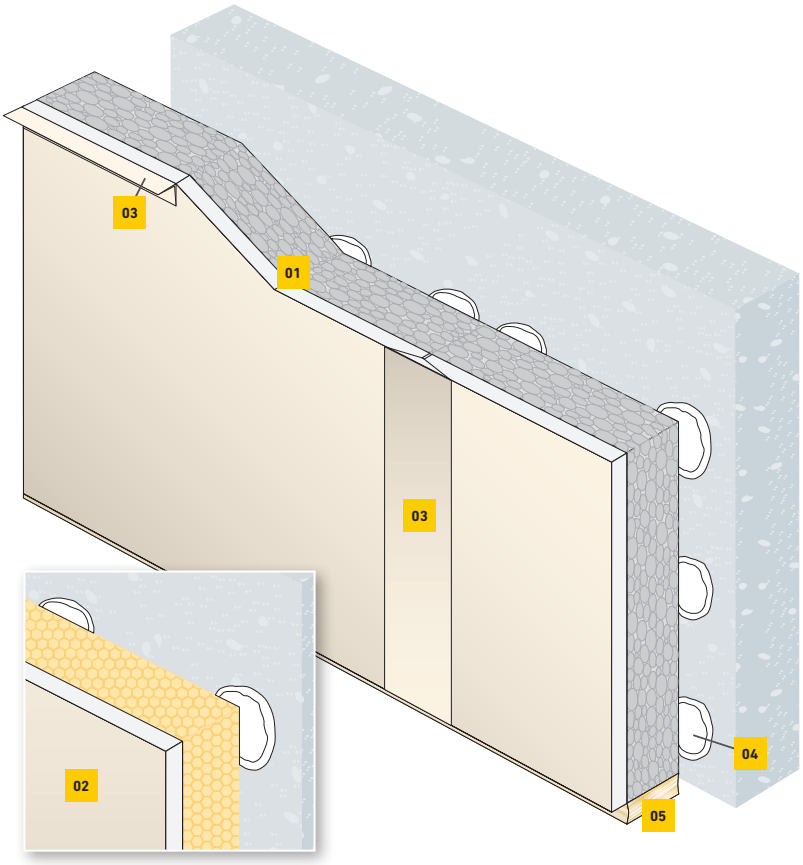
Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Doublages thermiques

PRÉGYTHERM

DESCRIPTION

Doublage thermique intérieur, réalisé par collage ou vissage sur une paroi de panneaux composites, constitué par encollage d'une plaque de plâtre **PRÉGY** (avec ou sans pare-vapeur) sur un panneau isolant en PSE Graphite™ λ **35**, λ **32** ou λ **30**, ou sur un panneau isolant en polyuréthane λ **22** (certifiés ACERMI).



01 Panneau **PRÉGYTHERM** avec isolant PSE Graphite™

02 Panneau **PRÉGYTHERM** avec isolant polyuréthane

03 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

04 Plot de mortier adhésif **PRÉGYCOLLE 120** ou tasseau

05 Calfeutrement

DOMAINES D'EMPLOI

- Isolation thermique de parois verticales (neuves ou anciennes) pour toute famille d'habitation et tout type d'ERP, sauf établissements de type P (dancing, boîte de nuit, salle de jeux...)
- Habillage de pieds droits (hauteur ≤ 1,20 m)
- Habillage de rampants en combles
- Avec parement **PRÉGYDRO** sur toutes les parois en pièces humides :
  - Privatives EB+p (SdB, douche, cellier non chauffé...)
  - Collectives EB+c (douche individuelle à usage collectif, sanitaire collectif d'ERP, cuisine et laverie collectives...) avec sous-couche **PRÉGYTANCHE**
- Avec parement haute dureté **PRÉGYDUR BA13** en isolation thermique de locaux scolaires

LES DOUBLAGES PRÉGYTHERM

Gamme complète p.307-309

Avec Isolant PSE Graphite™ :



PRÉGYTHERM Déco et Hydro Déco
Parement pré-imprimé



PRÉGYTHERM Std et PV
Thermique



PRÉGYTHERM Hydro et PV Hydro
Locaux humides EB et EB+p



PRÉGYTHERM Dur
Haute dureté

Avec isolant polyuréthane :



PRÉGYTHERM Std
Thermique



PRÉGYTHERM Hydro
Locaux humides EB et EB+p

PERFORMANCES THERMIQUES

Recommandations SINIAT*	Niveau	Doublage et résistance thermique (m².K/W)	Épaisseur d'isolant (mm)	λ (W/m.K)	Certification
Niveau Rénovation (RT dans l'existant)	PRÉGYTHERM R2	PRÉGYTHERM R2,30	80	0,035	ACERMI 12/009/791
		PRÉGYTHERM R2,55	80	0,032	ACERMI 09/009/539
		PRÉGYTHERM R2,80	60	0,022	ACERMI 14/006/925
		PRÉGYTHERM R2,75	81	0,030	ACERMI 13/009/829
		PRÉGYTHERM R2,90	100	0,035	ACERMI 12/009/791
Niveau RT 2012	PRÉGYTHERM R3	PRÉGYTHERM R3,15	100	0,032	ACERMI 09/009/539
		PRÉGYTHERM R3,40	101	0,030	ACERMI 13/009/829
		PRÉGYTHERM R3,75	80	0,022	ACERMI 14/006/925
		PRÉGYTHERM R3,80	120	0,032	ACERMI 09/009/539
	PRÉGYTHERM R4	PRÉGYTHERM R4,10	122	0,030	ACERMI 13/009/829
		PRÉGYTHERM R4,40	140	0,032	ACERMI 09/009/539
		PRÉGYTHERM R4,70	100	0,022	ACERMI 14/006/925
		PRÉGYTHERM R4,75	141	0,030	ACERMI 13/009/829
Niveau RT 2012 optimisée	PRÉGYTHERM R5	PRÉGYTHERM R5,05	160	0,032	ACERMI 09/009/539
		PRÉGYTHERM R5,60	120	0,022	ACERMI 14/006/925
		PRÉGYTHERM R5,35	160	0,030	ACERMI 13/009/829
	PRÉGYTHERM R6	PRÉGYTHERM R6,55	140	0,022	ACERMI 14/006/925

* Recommandations SINIAT sur la base de simulations réalisées pour des bâtiments types avec le moteur de calcul RT 2012 V1.15.
Seuls les calculs réalisés par un bureau d'études thermiques pourront garantir les performances des équipements au regard des exigences réglementaires.

Le tableau ci-dessus indique les performances thermiques de produits. La mise en œuvre par collage ne modifie pas ces résultats (Voir le Guide RAGE "Isolation thermique par l'intérieur "- Juin 2015 et Guide du CSTB "Concilier efficacité énergétique et acoustique dans le bâtiment")

EXIGENCE ACOUSTIQUE

En fonction de la nature et de l'épaisseur des parois du gros-œuvre, il pourra être nécessaire de remplacer localement un doublage thermique **PRÉGYTHERM** par un doublage thermo-acoustique **PRÉGYMAX** en raison des performances acoustiques de ce dernier.

CONTRAINTES INCENDIE EN ERP

- Seuls les doublages avec plaque **BA13** sont autorisés
- La hauteur maximale de doublage est limitée à 4 m entre planchers (avec tasseau bois au droit de la superposition) ou 3 m maximum sans tasseau bois

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25-42
Complexes de doublage en plaque de plâtre et isolant

Quantitatif : p.185

Conditions d'emploi : p.178

Mise en œuvre : p.180

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

CONDITIONS D'EMPLOI

Doublage	Pare-vapeur	Catégorie Selon DTU 25.42	Mode de pose	Supports neufs possibles > types de murs obtenus			Pose en zone très froide*	Application sur murs anciens
				Maçonnerie	Béton e ≥ 15cm	Béton préfabriqué		
				DTU 20.1	DTU 23.1	DTU 22.1		
PRÉGYMAX	Sans	P2	Collé sans cale	oui > IIa	oui > II	oui	non	non
			Collé avec cales**	oui > IIb	oui > II	oui	non	oui sur tasseaux uniquement
	Avec	P3	Collé sans cale	oui > IIa	oui > II	oui	oui	oui
			Collé avec cales**	oui > IIb	oui > II	oui	oui	oui
PRÉGYTHERM PSE Graphite	Sans	P2	Collé sans cale	oui > IIa	oui > II	oui	non	non
			Sur tasseaux ou collé avec cales**	oui > IIb	oui > II	oui	non	oui sur tasseaux uniquement
	Avec	P3	Collé sans cale	oui > IIa	oui > II	oui	oui	oui
			Sur tasseaux ou collé avec cales**	oui > IIb	oui > II	oui	oui	oui
PRÉGYTHERM Polyuréthane	Sans	P3	Collé sans cale	oui > IIa	oui > II	oui	oui	oui
			Sur tasseaux ou collé avec cales**	oui > IIb	oui > II	oui	oui	oui

* Température de base du lieu inférieure à -15°C ou altitude supérieure à 600 m en zone H1.
** Pour les isolants d'épaisseur 80 mm maxi.

Les doublages **PRÉGYMAX** et **PRÉGYTHERM** peuvent être collés sur des murs maçonnés recouverts de la membrane projetée d'étanchéité.

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25-42
Complexes de doublage en plaque de plâtre et isolant

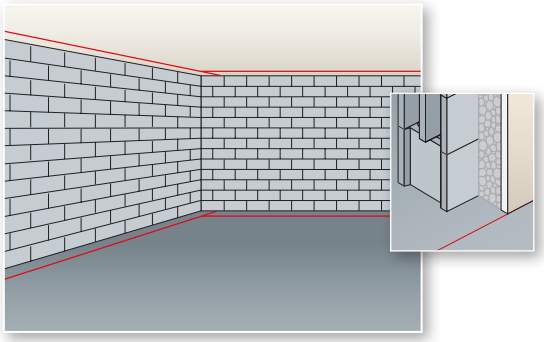
Quantitatif : p.185

Mise en œuvre : p.180

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

MISE EN ŒUVRE

1 - Traçage



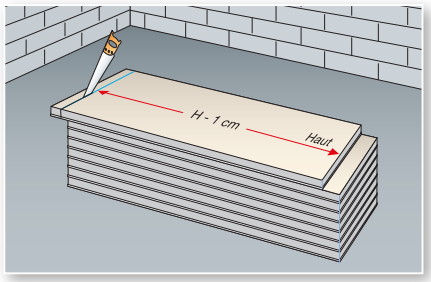
- Tracez au sol l'emplacement final du doublage en tenant compte de l'épaisseur des plots de **PRÉGYCOLLE 120** (1 cm environ)

2 - Préparation de la PRÉGYCOLLE 120



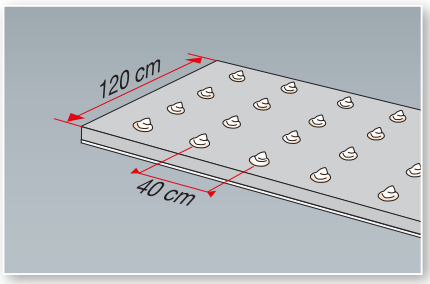
- Saupoudrez le mortier-colle dans l'eau (quantités selon notice au dos du sac)
- Malaxez jusqu'à ce que la pâte soit consistante et homogène
- Utilisation 1 heure environ, ne plus utiliser dès le début du durcissement

3 - Découpe des panneaux



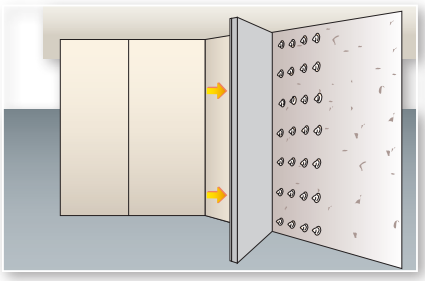
- Découpez les plaques à la hauteur sol / plafond, diminuée de 10 mm, avec une scie égoïne ou électrique

4 - Encollage des panneaux



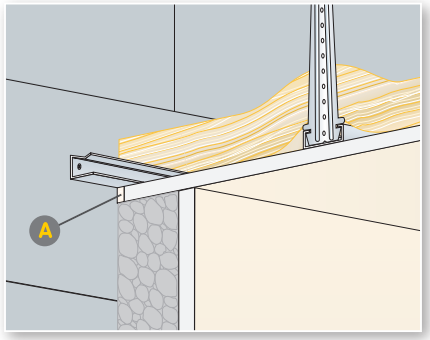
- Encollez les panneaux par plots côté isolant (10 plots de Ø 10 cm / m²)

5 - Encollage murs anciens



- Encollez le support après avoir nettoyé l'emplacement des plots et vous être assuré au préalable de l'adhérence du PRÉGYCOLLE 120 sur le support

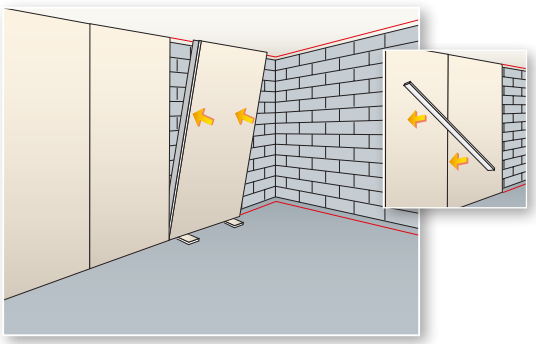
6 - Jonction avec le plafond PRÉGYMÉTAL - Étanchéité à l'air



Avant pose du doublage, traitez la jonction du plafond sur la paroi verticale par une des 2 solutions A :

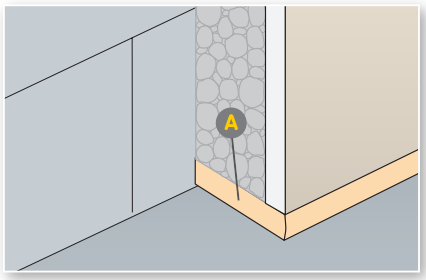
- Bourrage au PRÉGYCOLLE 120
- Joint mastic

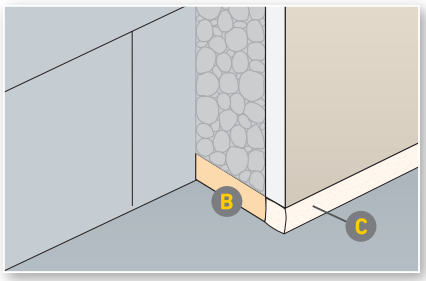
7 - Mise en place des panneaux



- Placez 2 cales en plaque de 1 cm et positionnez le panneau verticalement buté au plafond
- Appliquez le panneau fortement sur le mur jusqu'à ce que celui-ci affleure les tracés (sol et plafond)

8 - Jonction avec le sol

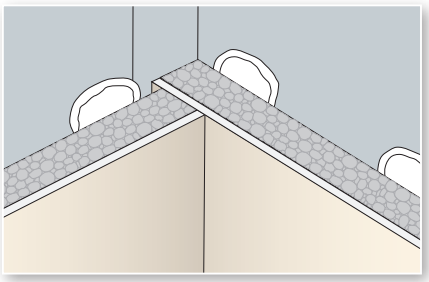




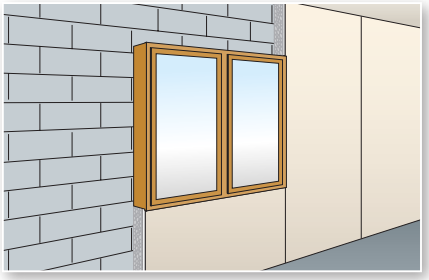
Réalisez le calfeutrement en pied par une des 2 solutions :

- **Mousse polyuréthane A**
- **Laine minérale B complétée par un joint mastic C**

9 - Jonction d'angle



10 - Jonction avec les menuiseries



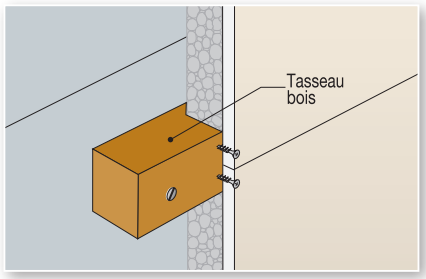


- **Vérifiez l'étanchéité à l'air du raccordement de la menuiserie avec le gros-oeuvre**
- **Prévoyez un plot de PRÉGYCOLLE 120 aux 4 coins de la menuiserie**
- **Assurez l'étanchéité à l'air du raccordement de la menuiserie avec le doublage (joint mastic)**

NOTA : TRAITEMENT DES JOINTS EN IMPOSTE ET ALLÈGE

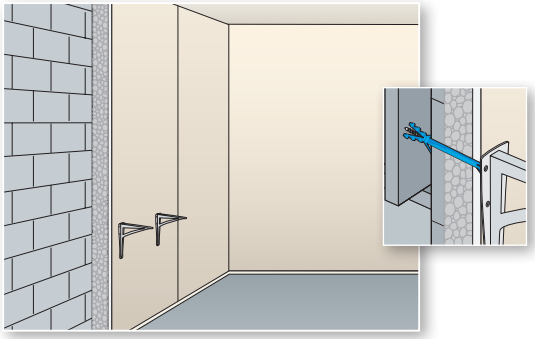
- Tout jeu accidentel entre les plaques doit être bourré au PRÉGYCOLLE 120 avant traitement du joint
- Le recouvrement de la bande doit s'effectuer sur une épaisseur équivalente au traitement des bords amincis et sur une largeur de 30 cm minimum

11 - Superposition des complexes



- **Introduisez un renfort bois à la jonction des deux panneaux dans le cas où la hauteur sol / plafond est supérieure à :**
  - 3,00 m en ERP (la hauteur totale du doublage étant limitée à 4 m)
  - 3,60 m en bâtiments d'habitations

12 - Accrochage et fixation



NOTA :
Utilisez exclusivement des chevilles pour plaques de plâtre.
Ne pas dépasser la charge donnée par le fabricant.

≤ 10 KG

- **Fixez les tableaux, petites glaces, petites étagères et appliques directement dans le panneau à l'aide d'accroches X ou de chevilles pour plaques de plâtre**

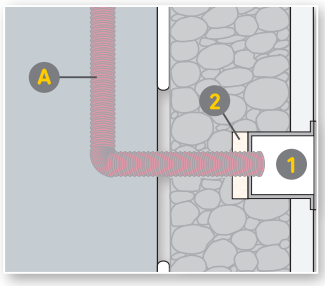
≤ 30 KG

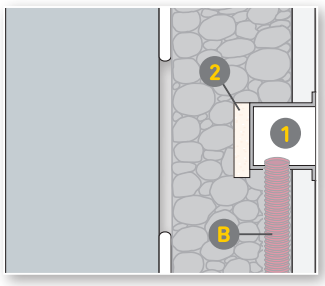
- **Fixez les armoires de toilette, vitrines, étagères, tringles à rideaux, convecteurs électriques à l'aide de chevilles métalliques à expansion pour plaques de plâtre**
- **Respectez un intervalle de 40 cm minimum entre deux points de fixation**

> 30 KG

- **Fixez les charges lourdes directement sur le support du doublage**

13 - Boitiers et gaines électriques

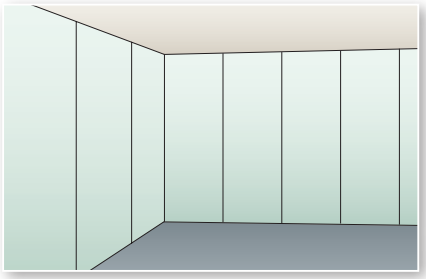




- **Encastrez les gaines dans la maçonnerie (A) ou introduisez-les entre la plaque et le PSE (B)** (saignée à la bille chaude)

(1) Boitier posé à la scie cloche
(2) Mousse polyuréthane faiblement expansive

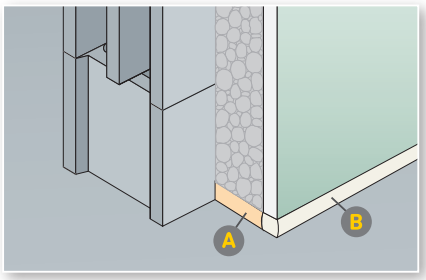
14 - Locaux humides EB+p et EB+c



1 - POSE DES PLAQUES

- Réalisez les parois avec un parement **PRÉGYDRO*** (vert) ou **PRÉGYDRO** Déco (blanc)
- Traitez les joints avec l'enduit **PRÉGYDRO**
- Effectuez les rebouchages avec l'enduit **PRÉGYDRO**

* Obligatoire en EB+p suivant le DTU 25.41, et conseillé par **SINIAT** en EB



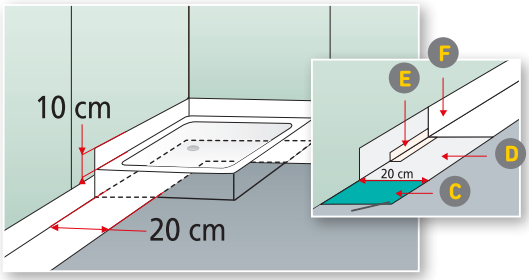
2 - PROTECTION DU PIED DE CLOISON EB+P

(Salle de bains, douche...)

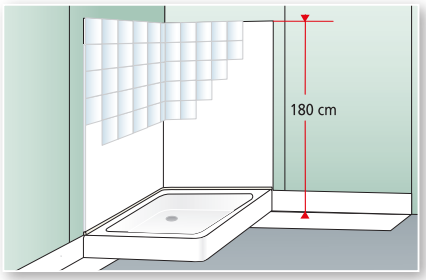
- Calfeutrez le pied du doublage avec de la laine minérale ou de la mousse polyuréthane **A**
- Déposez un joint souple (mastic acrylique) sous la plaque **PRÉGYDRO** de parement du doublage **B**

3 - PROTECTION EN LOCAUX EB+C

Sur toute la périphérie du local, ainsi qu'au droit des bacs à douche et des baignoires jusqu'à 10 cm au-dessus de ceux-ci.



- Sur sol ciment sain (dépoussiéré, exempt de corps gras, de laitance), appliquez au rouleau le primaire d'accrochage **124 PROLIPRIM** de Parex Lanko **C** (100 à 200 g/m²). Laissez sécher 1/2 h à 2 h.
- Sur le sol et en pied de cloison, appliquez grassement au rouleau la 1ère couche de **PRÉGYTANCHE** **D** (400 g/m²) sur le sol.
- Marouflez une bande **PRÉGYTANCHE** **E** à la jonction sol / cloison
- Dès que la 1ère couche a séché (hors poisse 3/4 h à 4 h), appliquez une 2ème couche de **PRÉGYTANCHE** **F** (400 g/m²) et largeur de 20 cm sur le sol.
- En complément, appliquez une sous-couche d'étanchéité **PRÉGYTANCHE** sur toutes les zones destinées à recevoir du carrelage. Une bande d'étanchéité **PRÉGYTANCHE** sera noyée entre les deux couches de **PRÉGYTANCHE** dans les angles saillants ou rentrants.



4 - FINITIONS

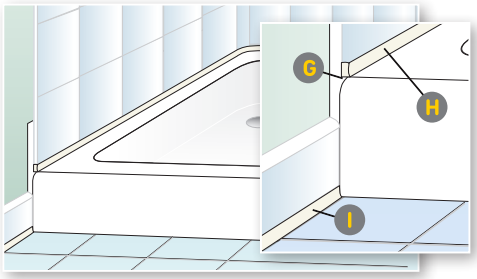
(Lots plomberie et carrelage)

- **Réalisez un joint élastomère :**

G - entre appareil sanitaire et **PRÉGYDRO**

H - entre appareil sanitaire et revêtement mural

I - entre plinthe et sol carrelé



5 - PIÈCES HUMIDES EB

(Cuisine, wc, cabinet de toilette...)

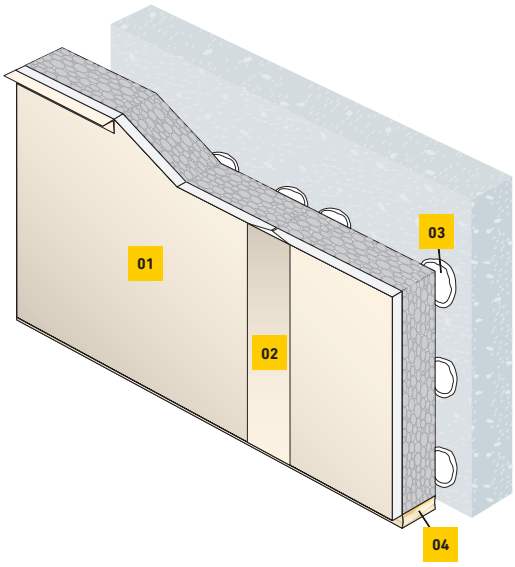
Mêmes dispositions que pour les locaux EB+p, le parement non hydrofugé étant admis.

15 - Finitions

Voir p.406

Doublages isolants

PRÉGY™



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE DOUBLAGE

Établi sur la base d'une hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits.
Coefficient de perte 5%

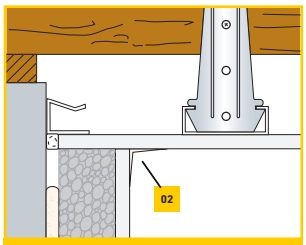
PRODUITS	QUANTITÉS		
	COLLAGES DIRECTS	VISSAGES SUR TASSEAUX	
		Pose parallèle ⟙ 40 cm	Pose perpendiculaire ⟙ 50 cm
01 Panneau isolant **PRÉGYTHERM**	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²
PRÉGYMAX	1,05 m²	-	-
Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg
02 Bande pour joint **PRÉGY**	1,50 m	1,50 m	1,50 m
03 **PRÉGYCOLLE 120**	1,80 kg 10 plots / m²	0,10 kg	0,10 kg
Vis **TF 212***	-	13 u	10 u
Tasseaux (largeur 50 mm) ou fourrure **PRÉGY**	-	2,50 m	2,40 m
04 Calfeutrement			
05 Tasseau bois pour hauteur > 3,60 m			

(*) Longueur des vis = épaisseur du complexe + 20 mm (métal) ou + 30 mm (bois).

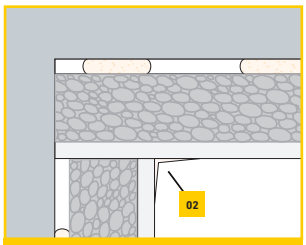
NE PAS OUBLIER :

- En local humide, plaques **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants
- Renforts pour charges lourdes
- Fixation des tasseaux

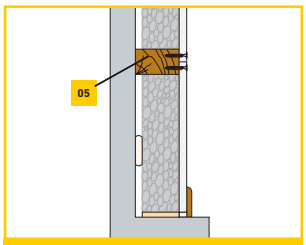
EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Jonction sous plafond



Jonction d'angle



Pour hauteur sol / plafond > 3,60 m

4 > PRÉGYFAYLITE
> CARREAUX PF3





PRÉGYFAYLITE

DESCRIPTIF

PRÉGYFAYLITE D50 > p. 188

MISE EN ŒUVRE

> p. 190

QUANTITATIF

PRÉGYFAYLITE D50 > p. 197

CARREAUX PF3

DESCRIPTIF

CARREAUX PF3 > p. 198

MISE EN ŒUVRE

> p. 200

QUANTITATIF

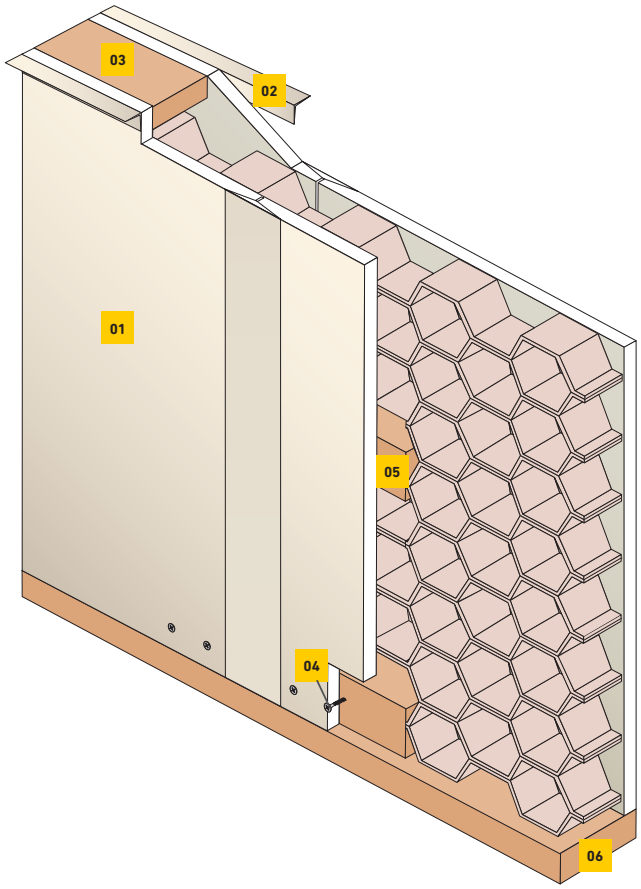
CARREAUX PF3 > p. 207

Cloisons de distribution

PRÉGYFAYLITE™ D50

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 50 mm en panneaux préfabriqués de hauteur d'étage, constitués de deux plaques **PRÉGY** solidarisées par encollage sur un réseau à maille hexagonale.



01 Panneau **PRÉGYFAYLITE**

02 Traitement de joint bande et enduit **PRÉGY**

03 Rail ou tasseau **PRÉGYFAYLITE**

04 Vis **PRÉGY**

05 Clavette **PRÉGYFAYLITE**

06 Semelle **PRÉGYFAYLITE**

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Logements
- Locaux divers
- **PRÉGYFAYLITE** Hydro sur toutes les parois en pièces humides privatives :
  - SdB, douche, cellier non chauffé, (EB+p),
  - Salles de bain privative avec jet hydromassant (EB+c) avec sous-couche **PRÉGYTANCHE**

LA GAMME PRÉGYFAYLITE



PRÉGYFAYLITE Std

PRÉGYFAYLITE Hydro
Locaux humides

PRÉGYFAYLITE Déco et PRÉGYFAYLITE Hydro Déco
Parement pré-imprimé

PERFORMANCES

Type et épaisseur (mm)	Type de plaques par parement	Hauteur maxi entre sol fini et plafond (m)	Poids (kg/m²)	Résistance au feu (min)	Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C (dB)
D50	BA10	2,60	17	EI 15 (1)	29 (2)

Sur sol brut la hauteur de la cloison peut être supérieure à 2,60 m.

Références incendies
(1) DTA 9/14-1001

Références acoustiques
(2) CTBA 00.PC.PHY.1036C639/2

POUR EN SAVOIR PLUS

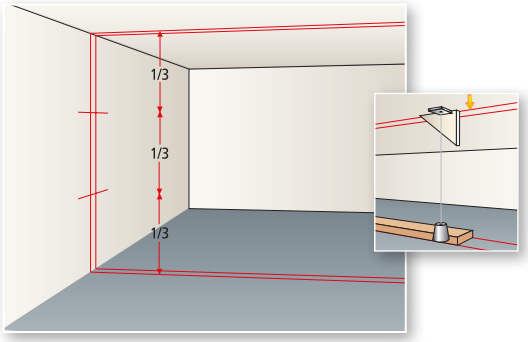
Documents de référence
> DTA 9/14-1001
PRÉGYFAYLITE

Quantitatif : p.197
Mise en œuvre : p.190

Télécharger sur
siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

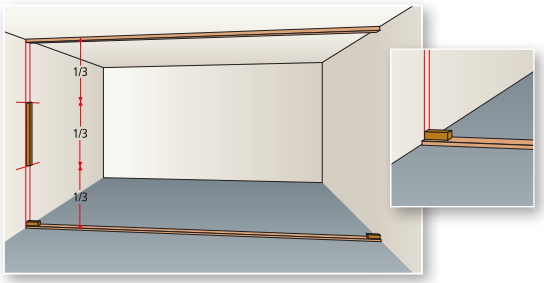
MISE EN ŒUVRE

1 - Traçage et pose de la semelle bois



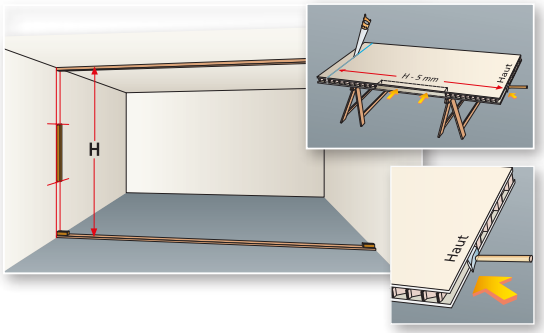
- **Tracez au sol l'épaisseur totale de la cloison en tenant compte de l'implantation des huisseries et des repères pour l'accrochage des charges lourdes éventuelles**
- **Fixez la semelle de bois au sol :**
  - mécaniquement tous les 50 cm (vis + cheville ou pistocellement) ;
  - ou par collage (support lisse et propre) ;
  - départ sur sol brut : reportez-vous au point n° 10
- **Reportez le tracé de la semelle au plafond et sur la paroi de départ en tenant compte de l'épaisseur de la plaque de plâtre**

2 - Pose sur rails de bois



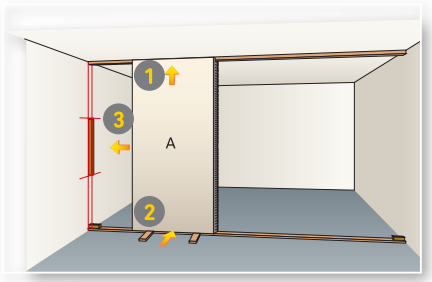
- **Fixez le rail bois en plafond et sur la paroi de départ :**
  - mécaniquement tous les 50 cm (vis + cheville ou pistoscellement) ;
  - ou par collage (support lisse et propre)
- **Fixez une clavette de guidage sur la semelle à la jonction avec la paroi de départ**

3 - Préparation des panneaux



- **Relevez la hauteur semelle / plafond (H) et reportez cette cote sur le panneau en y retirant 5 mm (jeu nécessaire au montage)**
- **Tracez la ligne de découpe et tronçonnez le panneau à la scie égoïne ou à la scie circulaire**
- **Dégarnissez :**
  - l'épaisseur d'une alvéole en partie haute (emplacement du rail) ;
  - la réservation du rail vertical

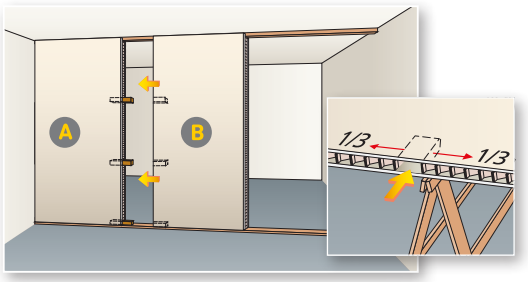
4 - Pose du premier panneau



- **Encastrez le panneau dans le rail de plafond** 1
- **Amenez le panneau sur la semelle (panneau vertical)** 2 **à l'aide de deux morceaux de semelle placés au sol**
- **Poussez le panneau contre la paroi de départ et encastrez-le dans le rail vertical** 3

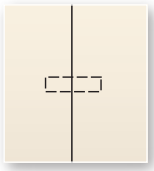
NOTA :
compte tenu du poids unitaire des panneaux **PRÉGYFAYLITE**, il est recommandé pour la manipulation et la pose de recourir à des équipes composées de deux poseurs.

5 - Pose des panneaux suivants



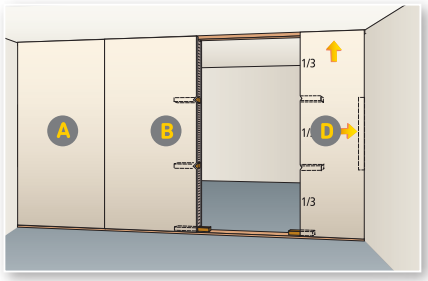
Attention ! S'il ne vous reste que 2 panneaux à poser, reportez-vous directement au point 6.

- **Positionnez et vissez les clavettes.**
- **Préparez le 2ème panneau comme décrit au point 3 et dégarnir :**
  - l'épaisseur d'une alvéole en partie haute (emplacement du rail) ;
  - la réservation des clavettes.
- **Positionnez le 2ème panneau comme décrit au point 4**



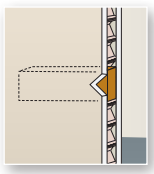
IMPORTANT :
effectuez la fixation des panneaux sur les clavettes
- par quatre vis **PRÉGY TF 212** ;
- sur la même face de la cloison

6 - Pose des deux derniers panneaux

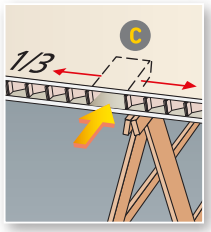


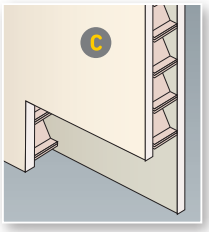
Le panneau C doit être :
- un panneau entier de largeur 1,20 m,
- posé en dernier.

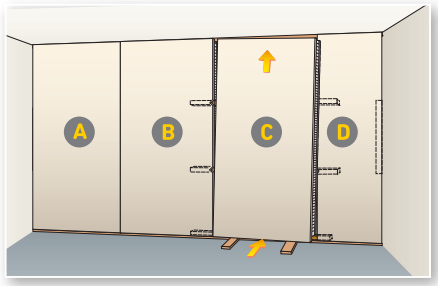
- **Préparez le panneau D comme décrit au point 3**
- **Découpez le panneau D à la largeur désirée**
- **Positionnez le panneau D comme décrit au point 4, le bord coupé contre la paroi**
- **Découpez un petit triangle sur les panneaux B et D au droit des clavettes de jonction et enfoncez les clavettes de façon à ce qu'elles soient à fleur. Ne pas les visser.**



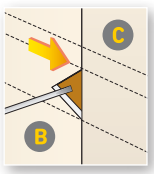
- **Fixez les clavettes de guidage sur la semelle, dans leur position définitive, pour les panneaux B et D**
- **Dans le panneau C :**
  - dégarnissez l'emplacement des clavettes de jonction ;
  - découpez l'emplacement des clavettes de guidage



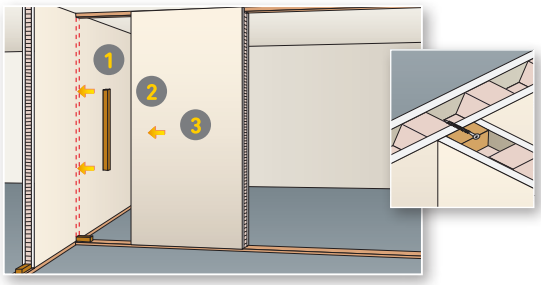




- **Positionnez le panneau C en l'encastrant dans le rail du plafond puis en le reposant sur la semelle**
- **Faites coulisser les clavettes de moitié et vissez-les d'un seul côté**
- **Rebouchez les triangles et pieds de cloison avec PRÉGYCOLLE 120.**

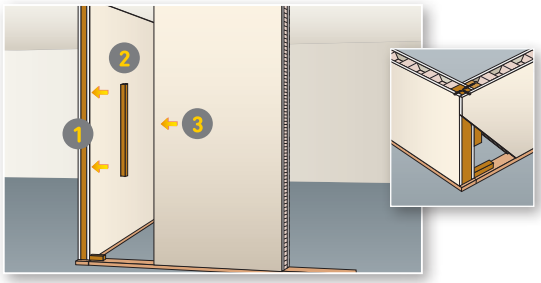


7 - Jonction entre deux cloisons



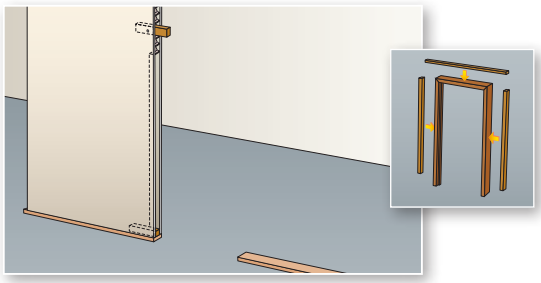
- Collez et vissez le rail sur le panneau posé 1
- Dégarnissez l'emplacement du rail 2
- Posez le panneau de la cloison perpendiculaire 3

8 - Jonction d'angles



- Encastrez et vissez un tasseau 1
- Vissez le rail 2 (1/3 de la hauteur)
- Posez le panneau 3 (parement intérieur découpé)

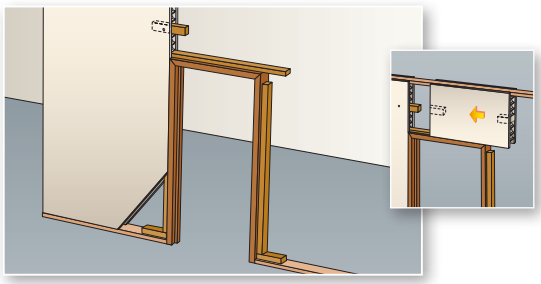
9 - Jonction avec les huisseries



HUISSERIES BOIS

- Les huisseries sont posées à l'avancement
- Vissez préalablement un potelet à la périphérie de l'huisserie
- Positionnez l'huisserie (tasseau encastré dans le panneau posé)
- Raccordez l'huisserie au panneau par des vis PRÉGY TF 212

NOTA :
la liaison des pieds de l'huisserie avec le sol est assurée par clavette ou équerre.

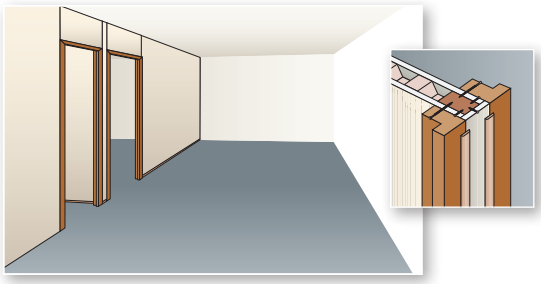


- Fixez la clavette d'imposte.
  Découpez et positionnez l'imposte à l'avancement
- Fixez la 2ème clavette d'imposte, avant de continuer la pose du panneau suivant

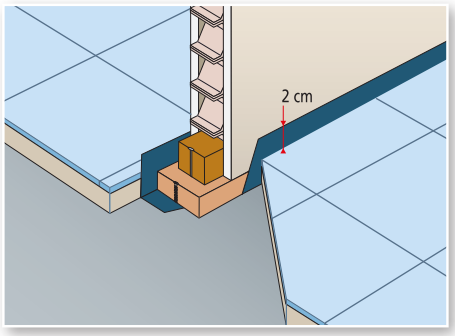
HUISSERIES MÉTAL

- Prévoyez deux clavettes sur l'huisserie

HUISSERIES EN BOUT DE CLOISON

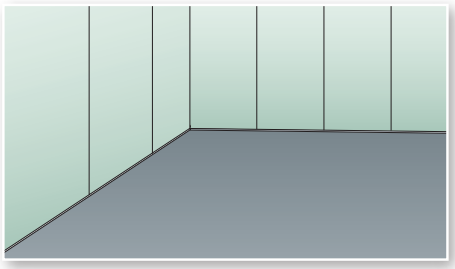


10 - Départ sur sol brut



- **Prévoyez une protection du pied de la cloison (film polyéthylène)**
- **Prenez le soin de remonter la protection 2 cm au-dessus du sol fini**

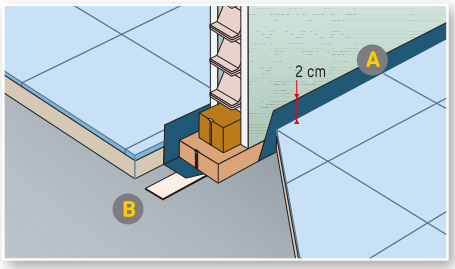
11 - Pièces humides EB+p



(Salle de bains, douches, ...)

1 - POSE DES PANNEAUX

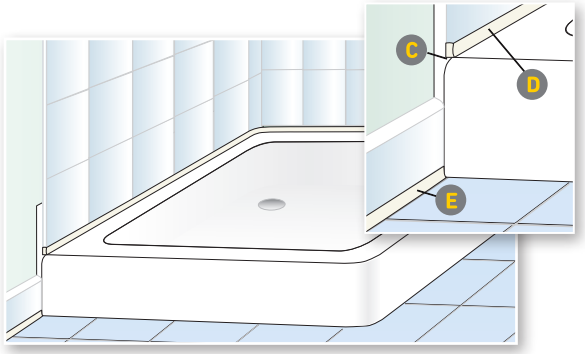
- **Réalisez les parois avec un parement PRÉGYDRO (vert) ou PRÉGYDRO DÉCO (blanc)**



2 - PROTECTION DU PIED DE CLOISON

- **Incorporez sous la semelle un film polyéthylène A dépassant de 2 cm minimum le niveau du sol fini**
- **Posez un joint d'étanchéité à l'eau B entre le sol et le film polyéthylène**

NOTA :
en cas de pose sur sol fini (dalle surfacée, chape incorporée, pose sur carrelage) le film polyéthylène sera remplacé par un rail plastique afin de protéger la semelle bois.



3 - FINITIONS

(Lots plomberie et carrelage)

- **Réalisez un joint élastomère :**
  - entre appareil sanitaire et **PRÉGYDRO** C ;
  - entre appareil sanitaire et revêtement mural D ;
  - entre plinthe et sol carrelé E

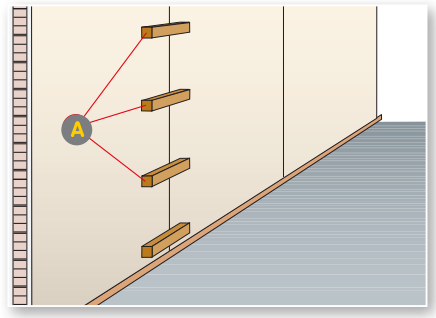
12 - Pièces humides EB

(Cuisine, wc, ...)

Mêmes dispositions que pour les locaux EB+p sauf que le parement non hydrofugé est admis.

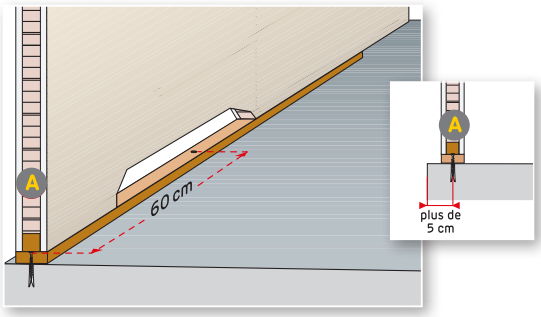
13 - Cloison sur mezzanine et cage d'escalier

(Choc de sécurité : 400 joules)



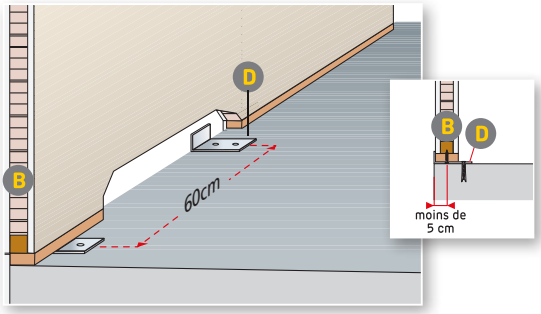
1 - LA RÉSISTANCE DE LA PAROI

› **Renforcement par trois clavettes intermédiaires sur la hauteur au lieu de deux A**

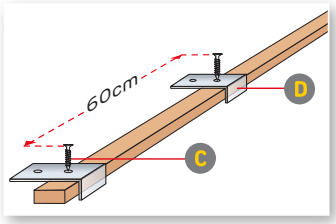


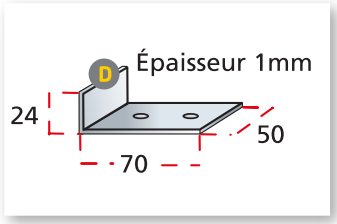
2 - LA LIAISON AVEC LE SOL

› **Axe cloison à plus de 5 cm A du bord de dalle :**
- fixez directement les semelles dans l'axe par vis et chevilles avec un entraxe maximum de 60 cm

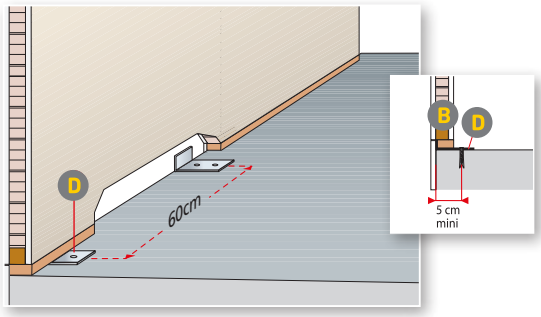


› **Axe cloison à moins de 5 cm B du bord de dalle :**
- vissez C tous les 60 cm sous la semelle une équerre en acier galvanisé D ;





- retournez l'ensemble et fixez les équerres au sol à l'aide de chevilles et de vis en respectant la distance minimale de 5 cm par rapport au bord de dalle

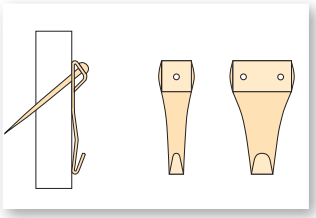


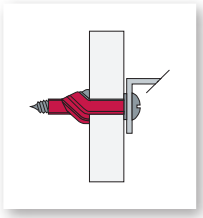
Lorsque la cloison est implantée de façon à ce que le parement extérieur passe devant le nez de dalle :
- délardez la semelle de 11 mm avant de fixer les équerres D sous la semelle

3 - LA LIAISON EN PARTIE HAUTE

Les rails sont fixés par collage sur toute leur longueur ou par vis et chevilles avec un entraxe maximum de 60 cm.

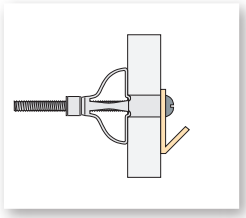
14 - Accrochage et fixation





≤ 10 KG

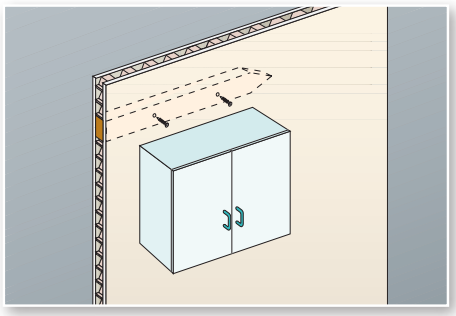
- **Fixez les tableaux, petites glaces, petites étagères et appliques directement dans le panneau à l'aide d'accroches X ou de chevilles pour plaques de plâtre**



≤ 30 KG

- **Fixez les armoires de toilette, vitrines, étagères, tringles à rideaux, convecteur électrique à l'aide de chevilles métalliques pour plaques de plâtre**
- **Respectez un intervalle de 40 cm minimum entre deux points de fixation**

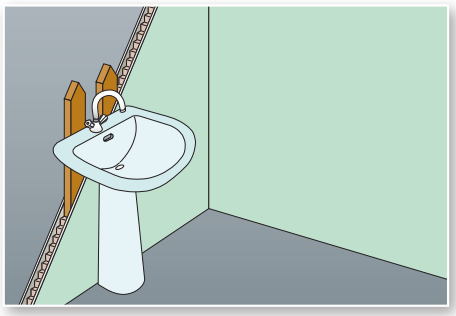
NOTA :
Utilisez exclusivement des chevilles pour plaques de plâtre.
Ne pas dépasser la charge préconisée par le fabricant.

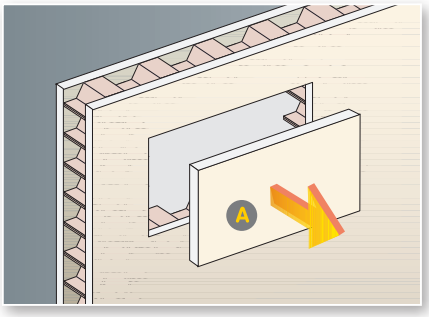


> 30 KG

(Lors du montage)

- **Prévoyez lors du montage, l'emplacement des tasseaux renfort au droit des fixations des éléments (section 28 x 80 mm)**

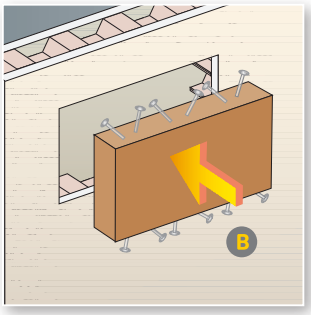


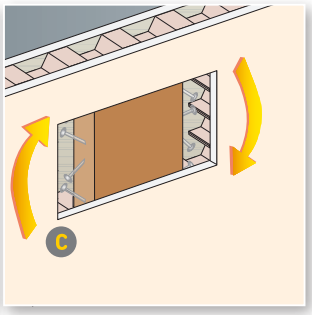


ACCROCHAGE ET FIXATION ≥ 30 KG

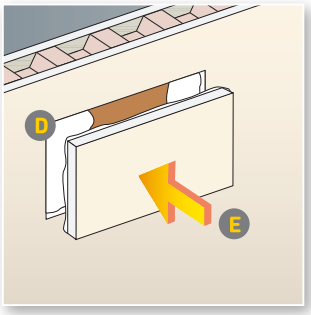
(Cloison déjà en place)

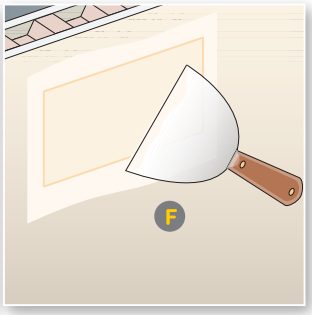
- Découpez et conservez le parement opposé à la future fixation en prenant soin de ne pas abîmer la seconde plaque A



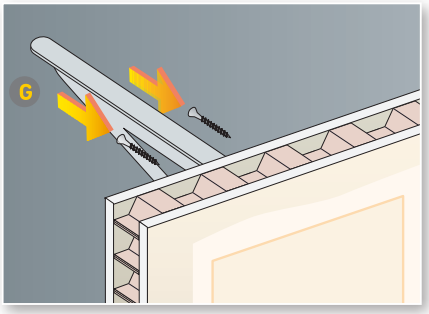


- Placez un tasseau de bois, lardé de clous sur les faces latérales B et le faire pivoter de 90° C





- Rebouchez avec du PRÉGYCOLLE 120 D et replacez le morceau de plaque découpé E
- Réalisez la finition à l'enduit Prégylys F



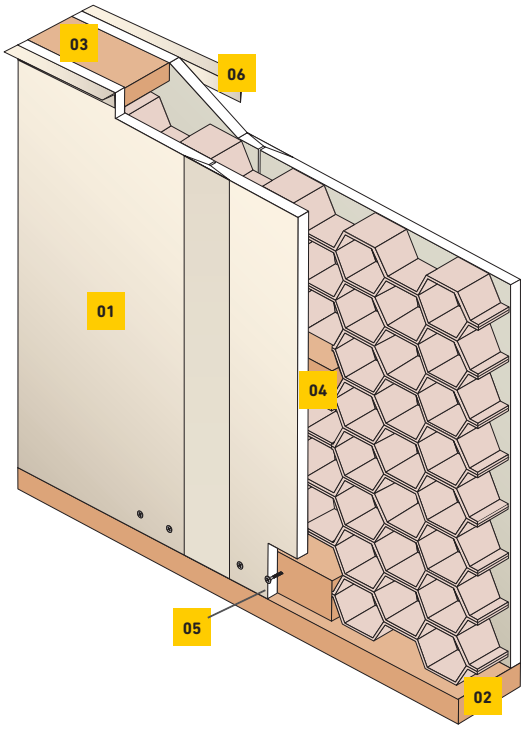
- Accrochez la charge sur la face opposée à la finition G

15 - Finitions

Voir p.406

Cloisons de distribution

PRÉGYFAYLITE™ D50



NE PAS OUBLIER :

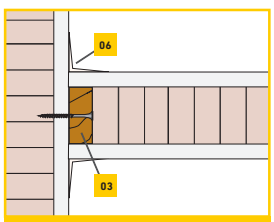
- En local humide, parement **PRÉGYDRO** et traitement en pied
- Vis pour fixation huisseries
- Renforts lavabo
- Fixation (pistoscellement, chevillage, collage)
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants

QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

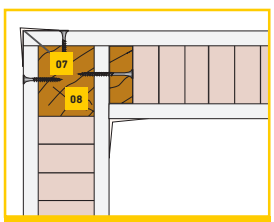
Établi sur la base d'un pavillon de 100 m² environ de surface, hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits. Coefficient de perte 5 %

	PRODUITS	QUANTITÉS
Pour le montage de la cloison	01 Panneau **PRÉGYFAYLITE** BA50	1,05 m²
	02 Semelle **PRÉGYFAYLITE** (24 x 48 mm)	0,45 m
	03 Rail **PRÉGYFAYLITE** (18 x 28 mm)	0,70 m
	04 Clavette **PRÉGYFAYLITE** (29 x 50 x 200 mm)	1 u
	05 Vis **PRÉGY** TF 212 x 35	8 u
	06 Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	 0,35 kg 0,50 kg
	Bande pour joint	3,00 m
	PRÉGYCOLLE 120	0,10 kg
	07 Renfort d'angle	
Pour chaque huisserie	08 Potelet **PRÉGYFAYLITE** (29 x 40 mm)	4,50 m
	Clavette **PRÉGYFAYLITE** (29 x 50 x 200 mm)	8 u

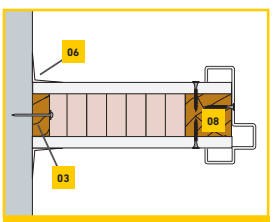
EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



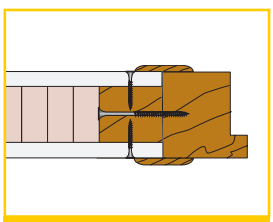
Jonction en T



Jonction d'angle



Jonction huisserie

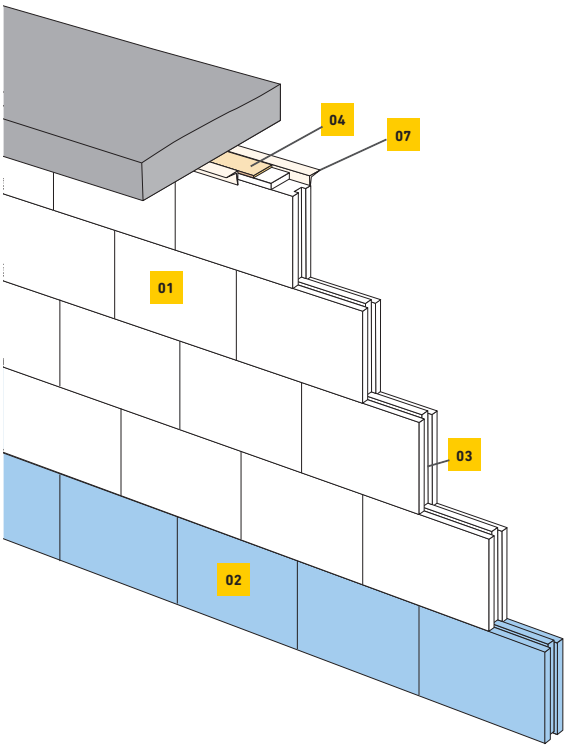

Jonction huisserie

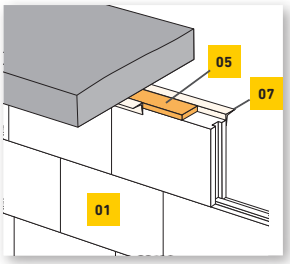
Cloisons de distribution

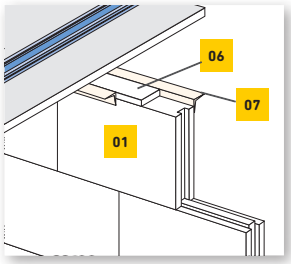
CARREAUX PF3™

DESCRIPTION

Cloison de distribution de 50, 70, 100 mm d'épaisseur, constituée par assemblage de carreaux de plâtre solidarisés par encollage des tenons et mortaises.







01 Carreau de plâtre **PF3**

02 Carreau de plâtre **PF3 HYDRO** cloisons sur sol brut, locaux moyennement humides EB et locaux secs avec revêtement de sol lavable

03 Colle **PF3**

04 Blocage standard : bande liège + blocage **PF3**

05 Blocage acoustique en mousse **PU**

06 Blocage **PF3** sous plafond **PRÉGYMÉTAL**

07 Bande à joint

DOMAINES D'EMPLOI

- Travaux neufs et réhabilitation
- Logements et établissements recevant du public (ERP)
- Parois de gaines techniques
- Locaux techniques
- Carreau **PF3 HYDRO** sur toutes les parois en pièces humides privatives EB+p (SdB, douche, cellier non chauffé, ...)

LA GAMME CARREAUX DE PLÂTRE PF3



CARREAUX PF3
Std



CARREAUX PF3
Hydro
Locaux humides



Pour le montage des carreaux de plâtre **PF3**, utilisez la colle **PF3**, une colle à base de plâtre. Elle permet également de lisser les joints et reprendre les épaufrures. Elle peut être utilisée pour effectuer des travaux de rebouchage et d'enduisage.

- Faible retrait,
- Grande finesse
- Bonne glisse.

PERFORMANCES

Type* et épaisseur (mm)	Hauteur maxi** (m)	Distance maxi entre raidisseurs (m)	Surface maxi entre raidisseurs (m^2)	Poids (kg/m^2)	Résistance au feu (min)			Indice d'affaiblissement acoustique R_W+C (dB)
					Avec bande résiliente	Avec blocage en mousse PU	Avec blocage en mousse PU + cordon	
D50 plein	3,40	5,75	13	51	-	-	-	32 (3)
D70 plein	3,90	6,90	18	72	EI 120 (1)	EI 90 (1)	EI 120 (1)	34 (2)
D70 alvéolé	3,90	6,90	18	54	-	-	-	32 (3)
D100 plein	5,20	9,20	32	104	EI 180 (1)	EI 120 (1)	EI 180 (1)	37 (3)
D100 alvéolé	5,20	9,20	32	78	-	-	-	34 (3)

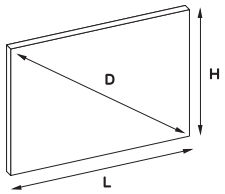
Type* et épaisseur (mm)	Hauteur maxi (m)	Surface maxi entre raidisseurs (m^2)
D70 plein ou alvéolé	9,00	14
D100 plein ou alvéolé	12,00	25

Références incendies
(1) CSTB RS 05-112/B

Références acoustiques
(2) CEBTP B212.050/2
(3) Simulation Acous STIFF

* Tous les carreaux **PF3** sont disponibles en Standard et en Hydro
** Pour des ouvrages de faible largeur (trumeaux, gaines techniques, ...) : possibilité de hauteur maximum supérieure pour tous les types des carreaux suivant le tableau ci-dessus

CONDITIONS D'EMPLOI EN ZONE SISMIQUE



Dans les maisons individuelles et bâtiments assimilés (réf : NF P 06-014-Règles PS-MI89 révisées 92) :

- La surface des panneaux délimitée par les éléments verticaux d'appui (cloisons ou murs perpendiculaires à la cloison considérée, éléments d'ossature ou potelets) ne doit pas dépasser, ouvertures comprises, 14 m^2, sans que la plus grande dimension puisse excéder 5 m, ni la diagonale cent fois l'épaisseur brute.
- Pour les autres applications, des dispositions complémentaires peuvent être nécessaires ; consultez notre service technique.

En résumé, votre cloison doit vérifier les 4 contraintes :

- H ≤ 5 m
- H x L≤ 14 m^2
- L ≤ 5 m
- D ≤ 100 x épaisseur cloison

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence
> DTU 25-31
Ouvrages en carreaux de plâtre

Quantitatif : p.207
Mise en œuvre : p.200

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

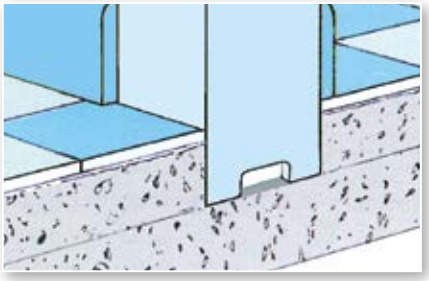
MISE EN ŒUVRE

1 - Traçage et préparation



- Tracez au sol et sur les murs l'implantation des cloisons
- Fixez les règles d'un seul côté de la cloison tous les 2,50 m maxi
- Positionnez les huisseries (croisillons bois + morceaux de chambre à air) avant le montage de la cloison

2 - Pose sur sol brut - Pièces humides EB



Montage avant réalisation des chapes

- Réalisez le 1er rang en Carreaux PF3 HYDRO (bleu)

Cuisine, WC...

- Réalisez le 1er rang en Carreaux PF3 HYDRO (bleu)

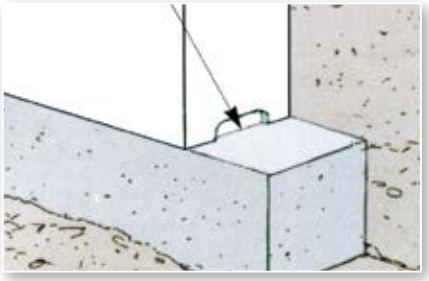
3 - Pièces humides EB + p



Salle de bains, douches, buanderies, ...

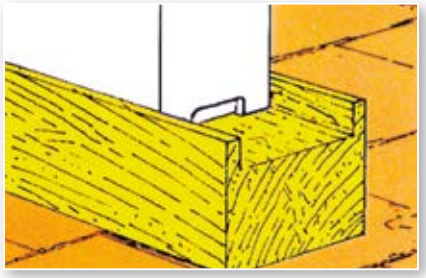
- Posez les Carreaux PF3 HYDRO sur toute la hauteur des parois de ces locaux

4 - Pose sur sol ancien, irrégulier



Pour rattraper le niveau du sol, placez un socle en béton de l'épaisseur de la cloison.

5 - Pose sur plancher ancien



Afin de bien répartir les charges, placez sous la cloison une lisse en bois de largeur adaptée à l'épaisseur des carreaux.

6 - Pose du premier rang



1 - POSE DU 1ER CARREAU PF3

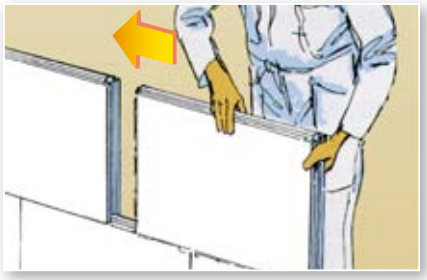
- **Après dépoussiérage, encollez largement la rainure venant sur le sol et le mur de départ**
- **Serrez le carreau sur le sol et le mur de départ après piquetage si nécessaire**



2 - POSE DES CARREAUX PF3 SUIVANTS

- **Encollez modérément et régulièrement les rainures verticales, joints de 2 à 3 mm d'épaisseur**
- **Coupez et dépoussiérez le dernier carreau, et remplissez de colle l'espace entre ce dernier carreau et le mur**

7 - Pose des rangs suivants





POSE DU 2ÈME RANG

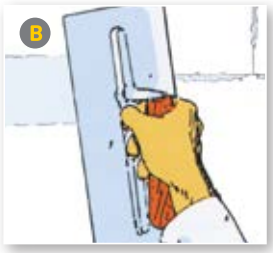
- **Effectuez cette opération avant que la colle du 1er rang commence à faire prise. Cette pose immédiate est déterminante pour le bon alignement de la cloison**
- **Encollez modérément et régulièrement les carreaux et posez-les de façon à ce que les joints soient « à joints croisés » (décalage des joints d'au moins 3 fois l'épaisseur de la cloison)**
- **Une fois le 2ème rang posé, vérifiez l'alignement à l'aide d'une règle de 1,50 m**
- **Laissez sécher puis poser les rangs suivants avec le même principe**
- **Sous maconnerie avec la finition blocage PF3, posez une bande liège**

IMPORTANT :

les carreaux de plâtre **PF3** doivent toujours être posés « grand côté à l'horizontale ». Seul le dernier rang pourra, si les dimensions l'exigent, être posé dans l'autre sens.

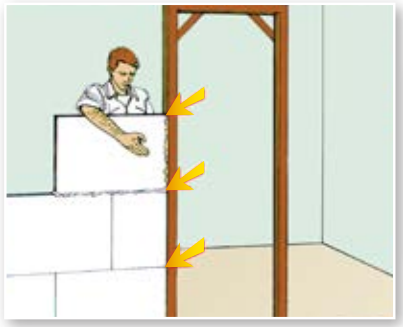
8 - Traitement des joints



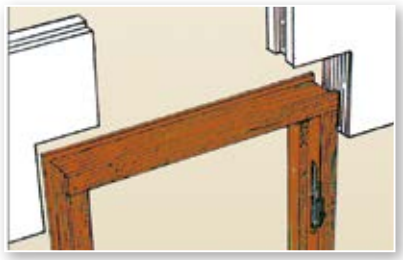


- **Attendez que le joint déborde sous l'effet du poids des rangs suivants. Ce n'est qu'après le début du durcissement de la colle que vous pourrez couper l'excédent A**
- **La finition des joints s'effectue avec un léger surfaçage à la colle fraîchement gâchée B**

9 - Jonction avec les huisseries









HUISSERIES EN MÉTAL

- **Utilisez des pattes à placer en butée aux joints des carreaux**
- **Bourrez soigneusement de colle le vide entre le carreau et l'huisserie**

HUISSERIES EN BOIS

- **Encollez le carreau et l'huisserie**
- **Rajoutez une patte de scellement pour assurer la fixation au niveau des joints. Fixez 3 pattes par montant de 2 mètres**
- **Bourrez soigneusement de colle le vide entre le carreau et l'huisserie**

IMPORTANT :
pour éviter les risques de fissures autour des huisseries, ne réalisez pas de joint vertical dans le prolongement des montants d'huisserie (découpe « en pistolet »).

10 - Jonction avec les menuiseries en contre-cloison



- **Vérifiez l'étanchéité à l'air du raccordement de la menuiserie avec le gros-œuvre**
- **Assurez l'étanchéité à l'air du raccordement de la menuiserie avec la contre-cloison (bande résiliente ou bande de mousse précomprimée)**

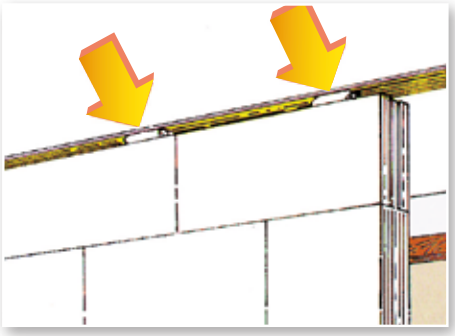
11 - Liaison cloison PF3 / plafond PRÉGYMÉTAL



- **Bourrez l'espace entre le carreau PF3 et la plaque PRÉGY avec le blocage PF3**
  N'utilisez pas le blocage en mousse PU
- **Posez une bande à joint à l'enduit PRÉGYLYS (bande résiliente non obligatoire)**

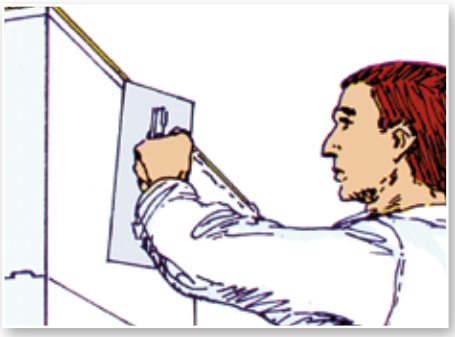
IMPORTANT :
pour éviter les risques de fissures autour des huisseries, ne réalisez pas de joint vertical dans le prolongement des montants d'huisserie (découpe « en pistolet »).

12 - Liaison cloison PF3 / plafond maçonné



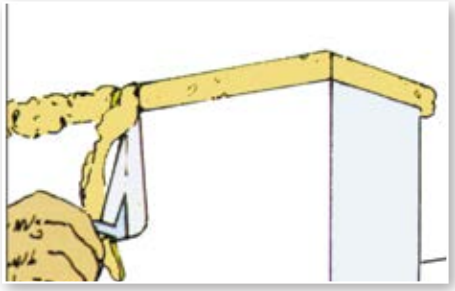
1 - BLOCAGE PROVISOIRE

- **Effectuez un blocage provisoire par points avec le blocage PF3**
- **Avant de bloquer définitivement, attendez quelques jours pour que le plancher et la cloison se stabilisent parfaitement**
- **Profitez de cette période de stabilisation pour effectuer tous les percements et encastrements électriques (voir point 19)**



2 - BLOCAGE PF3

- **Bourrez l'espace entre le carreau PF3 et la bande liège avec le blocage PF3**
- **Posez une bande à joint à l'enduit PRÉGYLYS**



3 - BLOCAGE EN MOUSSE PU

- **Dépoussiérez soigneusement les coupes du dernier rang**
- **Injectez le cordon de mousse PU au centre de l'espace entre le carreau PF3 et la maçonnerie (2 petits cordons pour les carreaux de 7 ou 10 cm)**
- **Laissez durcir 2h environ et tranchez la mousse qui dépasse**
- **Posez une bande à joint à l'enduit PRÉGYLYS**

13 - Liaison contre-cloison PF3 / plafond



- Coupez en biseau le sommet des carreaux du dernier rang pour faciliter le bourrage à la liaison plafond / doublage

14 - Liaison cloison PF3 / ouvrages verticaux



1 - SUR DOUBLAGE PRÉGY

- Collez le carreau contre la plaque PRÉGY sur toute la hauteur avec la colle PF3
- Posez une bande à joint à l'aide d'enduit PRÉGYLYS ou de colle PF3



2 - SUR DOUBLAGE OU CLOISON PF3

- Collez le carreau contre le carreau sur toute la hauteur avec la colle PF3



3 - SUR PAROIS MAÇONNÉES

- Piquetez le mur si nécessaire
- Collez le carreau contre la maconnerie sur toute la hauteur avec la colle PF3
- Ne mettez pas de pattes de scellement

15 - Jonction d'angle

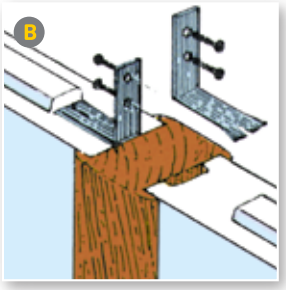




- Montez les carreaux entrecroisés
- Découpez à la scie les carreaux dépassants A
- Protégez la jonction par une « cornière renfort d'angle » posée à la colle PF3, après rabotage de l'angle avec le rabot surform
- En contre-cloison B le principe est identique mais sans dépassement

16 - Cloisons de grande longueur



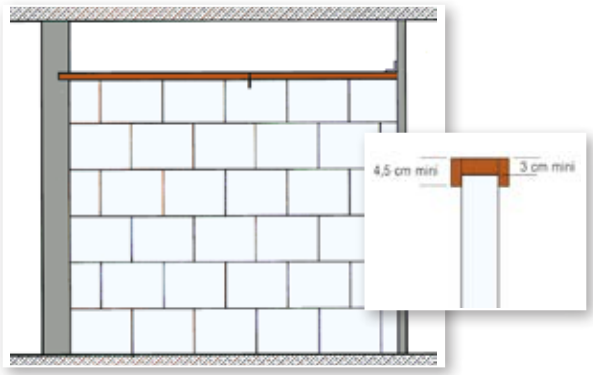




- **Prévoyez un raidisseur en fonction des données du tableau p.199**
- **3 types de raidisseurs :**
  - cloison perpendiculaire ou retour de cloison A
  - poteaux bois B
  - poteaux métal C

IMPORTANT :
les poteaux doivent être scellés au sol et au plafond.

17 - Cloisons libre en tête



- **Au delà d'une longueur de 2 mètres, réaliser un couronnement par une lisse bois fixée aux carreaux tous les 2 m et liaisonnée à chaque extrémité avec le gros œuvre ou avec un raidisseur vertical**

18 - Liaison avec structures déformables

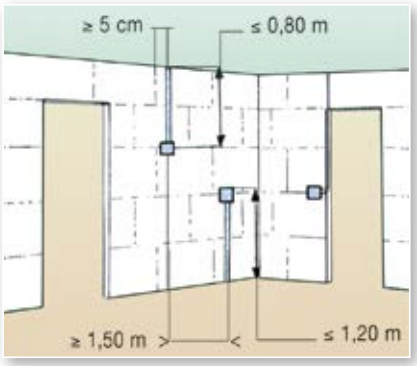


Pour les cloisons sous toitures-terrasses, sous poutre béton ou entre poteaux béton :

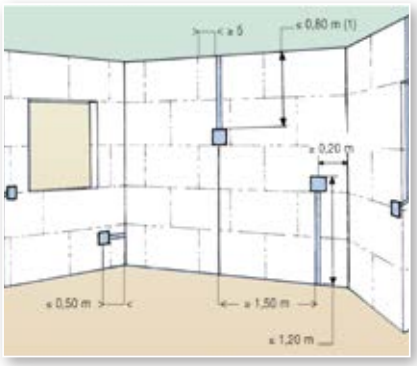
- **Placez une bande résiliente aux jonctions mur/cloison et plafond/cloison**
- **La bande résiliente peut être remplacée par de la mousse PU**

19 - Électricité

1 - DIMENSIONS ET POSITIONNEMENT DES SAIGNÉES

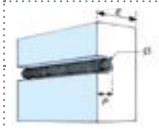


Carreau PF3 5 cm



Carreau PF3 7 et 10 cm

- **Réalisez les saignées et autres découpes :**
  - après durcissement des joints
  - avant le blocage cloison/plafond (recommandation)
- **Respectez impérativement les valeurs :**



	PF3	
	5 et 7 cm	10 cm
Profondeur des saignées	20 mm	25 mm
Diamètre extérieur des gaines	16 mm	20 mm

ATTENTION !

IL EST INTERDIT DE RÉALISER :

1. les saignées au burin ou au marteau
2. des saignées obliques
3. des saignées horizontales au-dessus ou au-dessous des ouvertures
4. Le rebouchage des saignées avec du plâtre pur

2 - MISE EN ŒUVRE DES SAIGNÉES ÉLECTRIQUES







- **Tracez et rainurez à l'aide d'une rainureuse**
- **Dépoussiérez l'intérieur des saignées**
- **Garnissez de blocage PF3 le fond de la saignée**
- **Introduisez la gaine**
- **Rebouchez avec du blocage PF3**
- **Les réserves de boîtiers électriques sont réalisées à la scie cloche**

20 - Finitions

1 - REVÊTEMENT CÉRAMIQUE





- **Griffez la partie à carreler avec une spatule et dépoussiérez**
- **La colle pour revêtement céramique (colle ayant fait l'objet d'un avis technique) doit être spécialement adaptée au support plâtre (adhésif D1 dans les locaux EA et EB ; adhésif D2 dans les locaux EB+p avec le Carreau PF3 Hydro)**

2 - FINITION PEINTURE ET REVÊTEMENT COLLÉ

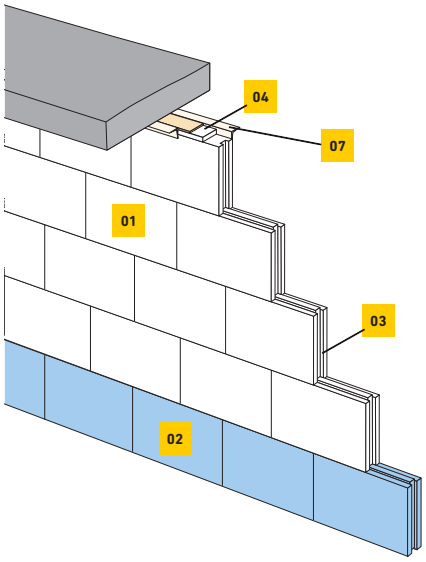
Voir les travaux nécessaires p.415

Cloisons

CARREAUX PF3™

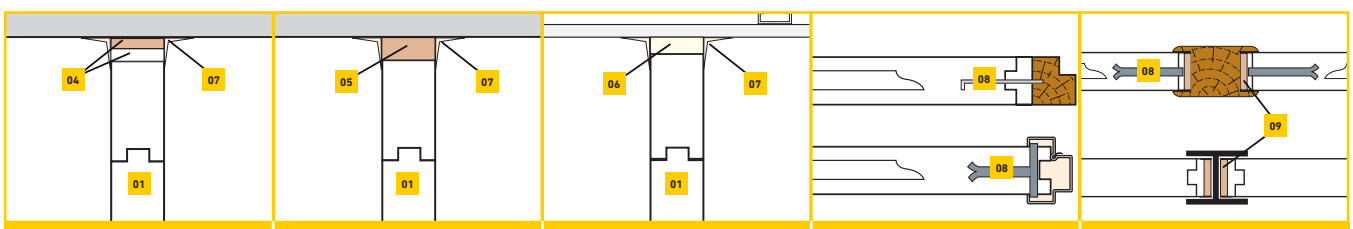
QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CLOISON

Établi sur la base d'un pavillon de 100 m² environ de surface, hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits. Coefficient de perte 5%



PRODUITS			QUANTITÉS Carreaux PF3 5 cm	7 cm	10 cm
Cloison standard	01 Carreaux PF3 Std	(m²/m²)	0,82	0,82	0,82
	02 Carreaux PF3 Hydro en premier rang	(m²/m²)	0,22	0,22	0,22
	03 Colle PF3	(kg/m²)	0,90	1,40	1,80
Cloison en pièce humide privative	02 Carreaux PF3 Hydro toute hauteur	(m²/m²)	1,04	1,04	1,04
	03 Colle PF3	(kg/m²)	0,90	1,40	1,80
Blocage sous Plafond PRÉGYMÉTAL	06 Blocage PF3	(kg/m²)	0,90	1,40	1,80
	07 Bande à joint	(m/m²)	0,90	0,90	0,90
Blocage standard sous maçonnerie	04 Blocage PF3	(kg/m²)	0,90	1,40	1,80
	04 Bande liège	(m/m²)	0,50	0,50	0,50
	07 Bande à joint	(m/m²)	0,90	0,90	0,90
Blocage acoustique sous maçonnerie	05 Mousse PU		1 bombe de 750 ml pour 50 m²		
	07 Bande à joint	(m/m²)	0,90	0,90	0,90
Protection des angles saillants	Cornière renfort d'angle		Nombre d'angles		
Jonction huisseries et raidisseurs	08 Patte de liaison				
	09 Bande liège				

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Blocage standard | Blocage mousse PU | Plafond PRÉGYMÉTAL | Jonction huisseries | Raidisseurs

5 > PLAFONDS PRÉGYMÉTAL
> SOLS PRÉGYCHAPE



MÉDIATHÈQUE LA ROSE DES VENTS - BONNINGUES-LÈS-CALAIS (62)
Architecte : Isabelle Colas - Polynôme



PLAFONDS PRÉGYMÉTAL

DESCRIPTIFS

PRÉGYWAB EXTÉRIEUR ABRITÉ > p. 210
PRÉGYWAB INTÉRIEUR TRÈS HUMIDE > p. 212
PRÉGYMÉTAL STANDARD > p. 214
PRÉGY XL ENTRAXE 800 > p. 216
PRÉGYMÉTAL 2PLUS OSSATURE PRIMAIRE > p. 218
PRÉGYMÉTAL INDUSTRIE OSSATURES M100 ET M125 > p. 220
PRÉGYMÉTAL 3PLUS OSSATURE PRIMAIRE > p. 222
PRÉGYMÉTAL TÉCLIP > p. 224
PRÉGYMÉTAL PROTECTION INCENDIE > p. 226
PERFORMANCES ACOUSTIQUES > p. 240
PRÉGYBEL CORRECTION ACOUSTIQUE > p. 242
GAMME DE SUSPENTES > p. 246
CHOIX DES SUSPENTES > p. 248

MISE EN ŒUVRE

> p. 250

MONTAGES SPÉCIFIQUES

> p. 256

QUANTITATIFS

PRÉGYMÉTAL WAB > p. 259
PRÉGYMÉTAL STANDARD > p. 260
PRÉGYMÉTAL XL > p. 261
PRÉGYMÉTAL 2PLUS > p. 262
PRÉGYMÉTAL INDUSTRIE > p. 263
PRÉGYMÉTAL 3PLUS > p. 264
PRÉGYMÉTAL TÉCLIP > p. 265

SOLS PRÉGYCHAPE

DESCRIPTIF

PRÉGYCHAPE > p. 266

MISE EN ŒUVRE

> p. 268

QUANTITATIF

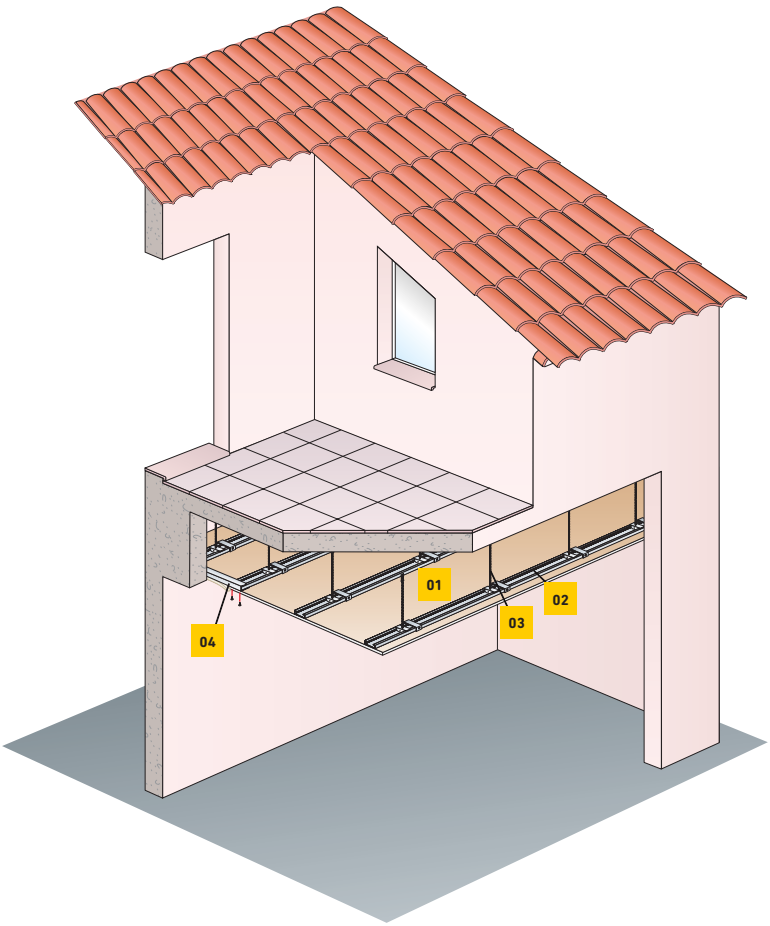
PRÉGYCHAPE > p. 271

Plafond extérieur abrité

PRÉGYWAB®

DESCRIPTION

Plafond extérieur abrité **PRÉGYMÉTAL** à joints non apparents constitué par vissage de plaques **PRÉGYWAB BA13** sur une ossature **PRÉGYWAB** ou **UltraWAB*** suspendue à la structure support par des suspentes **PRÉGYMÉTAL** ou **UltraWAB***. Ce système combine une très haute résistance à l'eau et à l'humidité et une mise en œuvre aisée et traditionnelle, proche des dispositions du DTU 25.41.



01 Plaque **PRÉGYWAB BA13**

02 Fourrure ou montant **PRÉGYMÉTAL WAB Z 275** ou **ULTRAWAB***

03 Suspente **PRÉGYMÉTAL** ou **ULTRAWAB***

04 Cornière **PRÉGYMÉTAL** ou rail **ULTRAWAB***

DOMAINES D'EMPLOI

Plafonds extérieurs abrités en France métropolitaine, Corse et Territoires d'Outre-Mer :

- Porches
- Loggias
- Balcons
- Coursives de bâtiment
- Préaux

LES ACCESSOIRES

* Dans le cas d'atmosphère marine (au sens de l'annexe 3 du cahier CPT 3194), c'est-à-dire à moins de 20 km du littoral, ou d'atmosphère sévère urbaine ou industrielle (concentration moyenne sur un an en SO_2 > 30 µg/ m^3 d'air), il convient d'utiliser les ossatures, suspentes et tiges filetées **ULTRAWAB** (accessoires protégés par un revêtement spécifique, résistants à 500h au brouillard salin). Voir gamme page 318.
Dans les autres cas, mettre en œuvre les produits de la gamme **PRÉGYMÉTAL WAB**.

SÉLECTION DES OSSATURES

- En fonction des **règles Neige et Vent NV65**, déterminez la **zone de vent** et choisissez **l'exposition du site**.
- **Distances entre suspentes** calculées pour un plafond à moins de 10 m d'un sol de pente ≤30 %, sans effet Venturi.
- Pour les performances complètes des ossatures, consultez le **DTA Plafond WAB extérieur 9/15-1002**.

	Dispositifs anti soulèvement (buton*)	Plénum maxi	Suspente	Ossature ⊤ 50 cm		Distance maxi entre suspentes (m) Zone de vent (selon règles Neige et Vent NV65) 1	2	3	4	5
Site normal Plaine ou plateau de grande étendue, dénivellations peu importantes, de pente < 10%	sans buton	30 cm	Pivot	S47 WAB	Simple	0,75	0,75	0,70	0,65	0,45
	avec butons une suspente sur 2	1 m	Pivot	S47 WAB	Simple	0,75	0,75	0,70	0,65	0,55
			SC35	M48-35 WAB	Simple	1,75	1,70	1,30	1,05	0,75
					Doubles	2,20	2,10	2,00	1,90	1,35
	avec butons à toutes les suspentes	1 m	SC35	M48-35 WAB	Simple	1,75	1,70	1,60	1,40	1,10
		1,50 m	SC35	M48-35 WAB	Doubles	2,20	2,10	2,00	1,90	1,70
				M70-35 WAB	Doubles	2,95	2,85	2,70	2,60	2,00
Site exposé À 6km du littoral, sommet des falaises, îles ou presqu'île étroites, vallées étroites, montagnes isolées ou élevées et cols	sans buton	30 cm	Pivot	S47 WAB	Simple	0,70	0,70	0,60	0,50	0,35
	avec butons une suspente sur 2	1 m	Pivot	S47 WAB	Simple	0,70	0,70	0,65	0,60	0,55
			SC35	M48-35 WAB	Simple	1,50	1,25	1,00	0,85	0,65
					Doubles	2,05	2,00	1,80	1,55	1,10
	avec butons à toutes les suspentes	1 m	SC35	M48-35 WAB	Simple	1,65	1,60	1,35	1,20	0,90
		1,50 m	SC35	M48-35 WAB	Doubles	2,05	2,00	1,85	1,75	1,60
				M70-35 WAB	Doubles	2,75	2,65	2,50	2,20	1,70

* le buton est un dispositif renforçant la tige filetée et empêchant le soulèvement du plafond en cas de surpression importante. Voir montage p.257

PROTECTION CONTRE L'HUMIDITÉ ET LA PLUIE

Les dispositions suivantes doivent être respectées :

- Étanchéité des balcons ou loggias situés au dessus du plafond pour empêcher le passage de l'eau au travers de la dalle support.
- Ventilation du plénum par des ouvertures de 1/500ème de la surface de plafond et réparties en périphérie du plafond en cas de risques de condensation.
- En présence d'une isolation thermique au dessus du plafond, une lame d'air ventilée doit être ménagée entre l'isolant et le plafond. L'isolant ne doit pas être posé sur le plafond.
- Le gros œuvre environnant doit comporter des dispositions adaptées (retombée, larmier...) en vue de protéger le plafond des intempéries (aspersion, rejaillissement ou ruissellement d'eau).

PERFORMANCES FEU

Pour toute exigence de protection incendie, consultez **Conseil Pro**

FINITIONS ET PEINTURES

- Le traitement des joints en partie courante est effectué avec l'enduit **PRÉGYWAB PE** et la bande papier **SINIAT**.
- En périphérie, un jeu minimum de 5 mm est aménagé entre les plaques et le gros œuvre pour la mise en place d'un joint souple élastomère de type F25E. L'ossature et la plaque peuvent être désolidarisées des murs périphériques par installation de la première rangée de suspentes à moins de 15 cm des murs.
- Après réalisation des travaux préparatoires équivalents à ceux demandés pour des supports en plaques de plâtre et définis dans la norme NF DTU 59.1, on peut appliquer les peintures ci-dessous dont la compatibilité avec les plaques **PRÉGYWAB** a été testée :

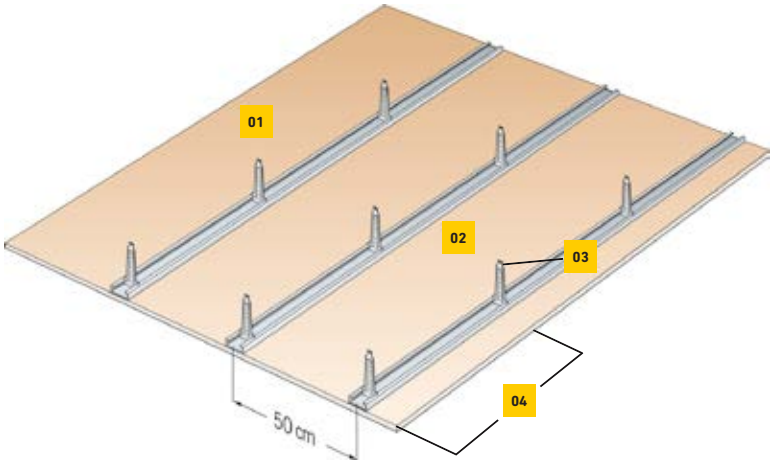
Fabricant	Primaire	Finition(s)
Zolpan	Maoline	Ultrasolmur A, Ondilak Classic Mat, Ondilak Prémium Satin
PPG	Muroprim	Revetal 60
SIKA	Emulpox Primaire	Emulpox Finition

Plafonds intérieurs des locaux très humides

PRÉGYWAB®

DESCRIPTION

Plafond **PRÉGYMÉTAL** à joints non apparents constitué par vissage de plaques **PRÉGYWAB BA13** sur une ossature **PRÉGYWAB** ou **ULTRAWAB** suspendue à la structure support par des suspentes **PRÉGYMÉTAL** ou **ULTRAWAB**. Système combinant une très haute résistance à l'eau et à l'humidité et une mise en œuvre aisée et traditionnelle, proche des dispositions du DTU 25.41.



01 Plaque **PRÉGYWAB BA13**

02 Fourrure ou montant **PRÉGYMÉTAL WAB** ou **ULTRAWAB**

03 Suspente **PRÉGYMÉTAL** ou **ULTRAWAB**

04 Entraxe des suspentes selon type d'ossature et composition du parement

+ Ossature périphérique : Cornière **PRÉGYMÉTAL** ou rail **ULTRAWAB**

DOMAINES D'EMPLOI

Plafonds intérieurs en locaux très humides :
- Piscines
- Centres aquatiques (hors hammam)
- Douches collectives
- Cuisines collectives

SÉLECTION DES OSSATURES ET DOMAINES D'EMPLOI

› Pour les performances complètes des ossatures, consultez le DTA Plafond WAB intérieur 9/15-1009.

Type d'ossature selon le local (protection contre la corrosion)		1 PRÉGYWAB BA13		
Locaux EB+c, cuisines collectives douches collectives	Piscines, centres aquatiques	Entraxe des ossatures		Distance maxi entre suspentes (m)
S47 WAB	S47 UltraWAB	Simple	50 cm	1,20
M48-35 WAB	M48-35 UltraWAB	Simple		1,95
		Doubles		2,35
M70-35 WAB	-	Simple		2,45
		Doubles		3,05
M90-35 WAB	-	Simple		3,00
		Doubles		3,70

SPÉCIFICITÉS SELON DOMAINE D'EMPLOI

> Locaux EB+c, cuisines collectives et douches collectives

Dans ces locaux, les plafonds **WAB** sont constitués d'un parement simple en plaque **PRÉGYWAB** ou d'un parement double avec une plaque **PRÉGY** côté plénum et une plaque **PRÉGYWAB** côté local humide et d'une ossature en fourrure **WAB Z275 S47** ou en montant **WAB Z275 48-35** ou **70-35** disposée à entraxe maxi de 50 cm.
Ces ossatures bénéficient d'une protection anti-corrosion 200h.
Les plaques sont vissées tous les 30 cm maximum avec des vis **PRÉGY TF 212 ULTRA** pour les locaux EB+c et des vis **PRÉGYWAB 500H** pour les autres locaux.

> Centres aquatiques, piscines (hors hammam)

Dans ces locaux, les plafonds **WAB** sont constitués d'un parement en plaque **PRÉGYWAB** et d'une ossature en fourrure **ULTRA WAB S47** ou en montant **ULTRA WAB 48-35** ou **70-35** disposée à entraxe maxi de 50 cm.
Ces ossatures bénéficient d'une protection anti-corrosion 500h.
Les plaques sont vissées tous les 30 cm maximum avec des vis **PRÉGYWAB 500H**.
Afin de supprimer tout risque de condensation, les plafonds **WAB** devront être ventilés avec un taux d'ouverture du plénum de 10 % minimum. Dans les autres cas, prévoir la réalisation d'une étude hygrothermique afin de définir les dispositions à mettre en œuvre pour éviter les risques de condensation (ventilation du plénum, pose d'une membrane pare vapeur...)
Les joints des plafonds intérieurs **WAB** sont traités en partie courante à l'aide de l'enduit **PRÉGYWAB** et de la bande papier SINIAT.

FINITIONS ET PEINTURES

Les joints entre plaques sont traités à l'aide de l'enduit **PRÉGYWAB PE** et de la bande papier SINIAT. En rives, la plaque est vissée sur une cornière avec un jeu de 5 mm environ et la cueillie est réalisée avec un joint élastomère.
Les peintures du tableau ci-contre, dont la compatibilité avec la plaque **PRÉGYWAB** a été testée, peuvent être appliquées sur le plafond :

Fabricant	Primaire	Finition(s)
Zolpan	Maoline	Ultrasolmur A Ondilak Classic Mat Ondilak Prémium Satin
PPG	Muroprim	Revetal 60
SIKA	Emulpox Primaire	Emulpox Finition

PERFORMANCES FEU

Pour toute exigence de protection incendie, se reporter aux p.228-239

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

> DTA 9/15-1009
Plafond WAB intérieur

> DTA 9/15-1002
Plafond WAB extérieur

Quantitatif : p.259
Mise en œuvre : p.250
Choix des suspentes : p.246-249
Montages spécifiques : p.256
Calcul de charge par suspente p.387

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Plafonds standards

PRÉGYMÉTAL™

DESCRIPTION

Plafond à joints non apparents (horizontal ou en rampant) constitué par vissage de plaques de plâtre **PRÉGY** sur une ossature métallique suspendue par pattes à la structure support.

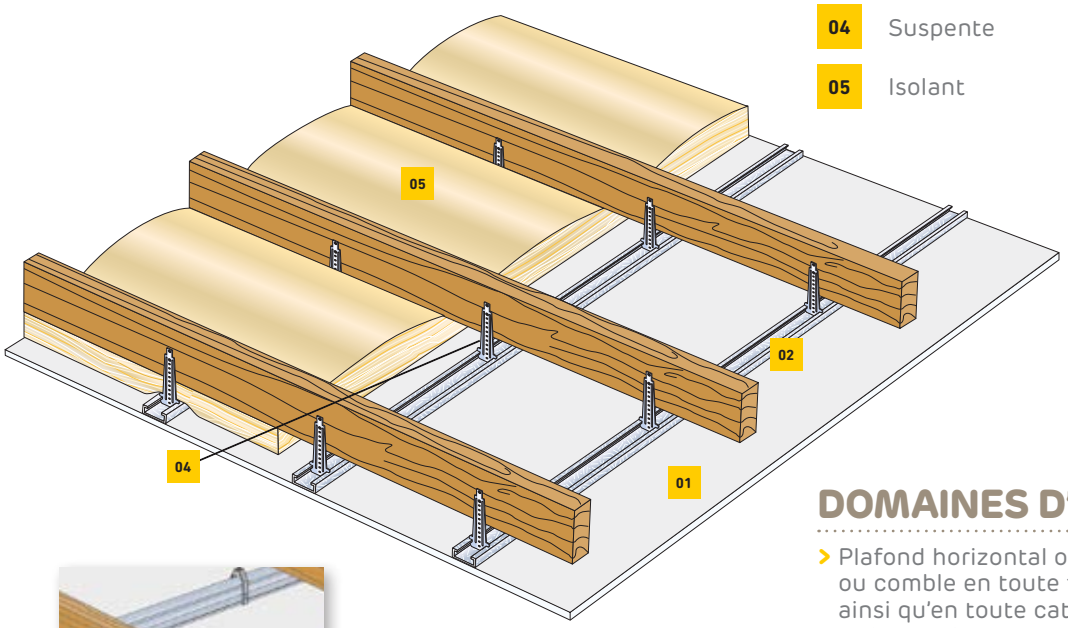
01 Plaque **PRÉGY** ou **SYNIA DÉCO**

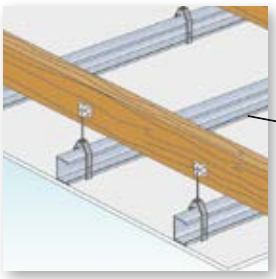
02 Fourrure **PRÉGYMÉTAL S47**

03 Montant **PRÉGYMÉTAL**

04 Suspente

05 Isolant





DOMAINES D'EMPLOI

- Plafond horizontal ou rampant sous plancher ou comble en toute famille d'habitation, ainsi qu'en toute catégorie d'ERP
- Isolation thermique de parois horizontales ou inclinées
- Isolation acoustique des planchers ou combles et limitation des transmissions latérales en logements, foyers, hôtellerie, salles polyvalentes, salles de spectacle, écoles de musique...
- Protection incendie des charpentes et planchers
- Réduction des volumes de grande hauteur notamment en réhabilitation, centres commerciaux, bâtiments industriels
- Franchissement de grandes portées libres entre pannes ou fermes
- Réalisation de plafonds caissons adaptés aux exigences techniques ou esthétiques

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

SYNIA Déco
4 bords amincis et couche d'impression

PRÉGYPLAC Déco
Avec couche d'impression

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFLAM A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

SÉLECTION DES OSSATURES ET DES SUSPENTES

		Portée maxi des ossatures * (m) Distance entre suspentes ou de mur à mur pour plafonds avec montants sans suspente									Suspentes compatibles		
Parement		1 PRÉGY BA13			2 PRÉGY BA13			1 PRÉGY BA18			Sous structure bois	Sous poutrelles métalliques ou dalle béton	Sous plancher béton à entrevous
Poids d'isolant ** (kg/m²)		≤3		≤10	≤3		≤10	≤3		≤10			
Entraxe ossatures (cm)		60	50	50	60	50	50	60	50	50			
S47		1,20	1,25	1,20	1,10	1,15	1,10	1,15	1,20	1,15	P11 - P21 P31 - P41 P61 P Ressort	Pivot P Ressort	COBRA Griffe Hourdis Suspente Hourdis Pivot
M48-35	SIMPLES	1,90	2,00	1,90	1,80	1,85	1,75	1,80	1,90	1,80	Suspente SC35 + tige filetée		
	BOXÉS	2,25	2,35	2,25	2,10	2,20	2,10	2,10	2,20	2,10			
M48-50	SIMPLES	2,05	2,15	2,00	1,90	2,00	1,90	1,95	2,00	1,90	Suspente SC50 + tige filetée		
	BOXÉS	2,45	2,55	2,40	2,25	2,35	2,25	2,25	2,35	2,25			
M70-35	SIMPLES	2,40	2,55	2,35	2,25	2,35	2,20	2,25	2,35	2,25	Suspente SC35 + tige filetée		
	BOXÉS	2,95	3,15	2,90	2,70	2,85	2,65	2,70	2,90	2,70			
M70-50	SIMPLES	2,60	2,75	2,55	2,35	2,50	2,35	2,40	2,50	2,40	Suspente SC50 + tige filetée		
	BOXÉS	3,20	3,40	3,15	2,90	3,10	2,90	2,95	3,15	2,95			
M90-35	SIMPLES	2,90	3,05	2,80	2,60	2,75	2,60	2,65	2,80	2,65	Suspente SC35 + tige filetée		
	BOXÉS	3,60	3,80	3,50	3,25	3,45	3,25	3,30	3,50	3,30			
M90-50	SIMPLES	3,15	3,30	3,05	2,85	3,00	2,80	2,85	3,05	2,85	Suspente SC50 + tige filetée		
	BOXÉS	3,90	4,10	3,80	3,50	3,70	3,50	3,55	3,75	3,55			
Poids propre du plafond avec isolant (kg/m²)		14		21	23		30	21		28			

* Valeurs données pour des plaques posées perpendiculairement aux ossatures
** Le DTU 25.41 de décembre 2012 impose la prise en compte du poids de l'isolant (en plus des 10 daN/m² de pression de vent forfaitaires) dans le calcul des portées entre suspentes.

> En cas de forte humidité lors de la phase chantier (hygrométrie > 80 %), prévoir un entraxe de 50 cm.
> En cas de conditions particulières (surpression supérieure au poids du plafond, exposition au vent), voir p.252

PERFORMANCES FEU

Pour toute exigence de protection incendie, se reporter aux p.228-239

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

Quantitatif : p.260

Mise en œuvre : p.250

Choix des suspentes : p.246-249

Montages spécifiques : p.256

Calcul de charge par suspente p.387

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Plafonds à entraXe éLargi

PRÉGY XL™
Fourrures entraxe 800

DESCRIPTION

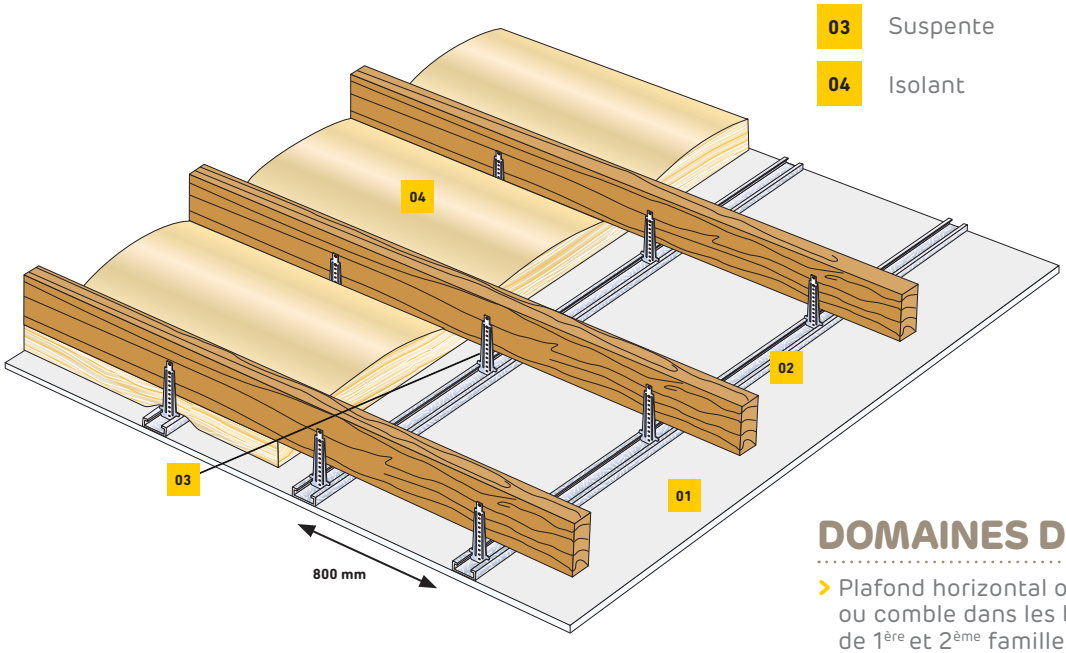
Plafond à joints non apparents (horizontal ou en rampant) constitué par vissage de plaques de plâtre **PRÉGY XL** sur une ossature métallique suspendue par pattes à la structure support.

01 Plaque **PRÉGY XL BA13**

02 Fourrure **PRÉGYMÉTAL S47**

03 Suspente

04 Isolant



DOMAINES D'EMPLOI

- Plafond horizontal ou rampant sous plancher ou comble dans les bâtiments d'habitation de 1ère et 2ème famille.
- Isolation thermique de parois horizontales ou inclinées.
- Isolation acoustique des planchers ou combles et limitation des transmissions latérales en logements.
- Protection incendie dans les bâtiments d'habitation de 1ère et 2ème famille..

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.288



PRÉGY XL BA13
Spéciale plafond

PERFORMANCES

	Portée maxi des ossatures et charge à la suspente					
Parement	1 PRÉGY XL BA13			2 PRÉGY XL BA13		
Poids d'isolant (≤ 6 kg/m²)	0	3	6	0	3	6
Entraxe maxi des fourrures PRÉGYMÉTAL S47 (mm)	800					
Distance maxi entre suspentes (m)	1,20			1,15	1,10	1,10
Charge à la suspente (daN)	22	25	27	30	31	34
Poids propre du plafond avec isolant (kg/m²)	23	26	29	32	35	38

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

1. Pose des suspentes

- **Positionnez les suspentes tous les 800 mm.**
- **Fixez les suspentes à l'aide de 2 vis ou 2 pointes.**

2. Mise en place de l'ossature métallique

- **Prenez soin de décaler d'au moins 1,20 m les raccords d'une ossature à l'autre.**
- **Clipsez les ossatures S47 sur les suspentes.**
- **Effectuez la jonction entre 2 ossatures à l'aide d'une Éclistar S47.**

3. Isolation

- **Si un isolant* est prévu, disposez-le sur les ossatures avant la fixation des plaques**
  *Laine minérale ou isolant qualifié et certifié pour cet usage, jusqu'à 6kg/m². Au-delà, consulter Conseil Pro
- **La pose de l'isolant est facilitée par l'entraxe de 800 mm**

4. Pose des plaques PRÉGY XL

- **La mise en œuvre et la découpe des plaques sont standard.**
- **Pose perpendiculaire à l'ossature.**

PERFORMANCES FEU

Performance REI 30 assurée avec 2 plaques **PRÉGY XL BA13** (PV N° EFR 15-H-002947), se reporter pages 228-239

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

- DTU 25.41
  Ouvrages en plaques de plâtre
- DTA 9/16-1035
  PRÉGY XL

Quantitatif : p.261
Mise en œuvre : p.250
Choix des suspentes : p.246-249
Montages spécifiques : p.256
Calcul de charge par suspente p.387

Télécharger sur
siniat.fr
- Descriptifs types
- Fiches produits
- Documentations spécifiques

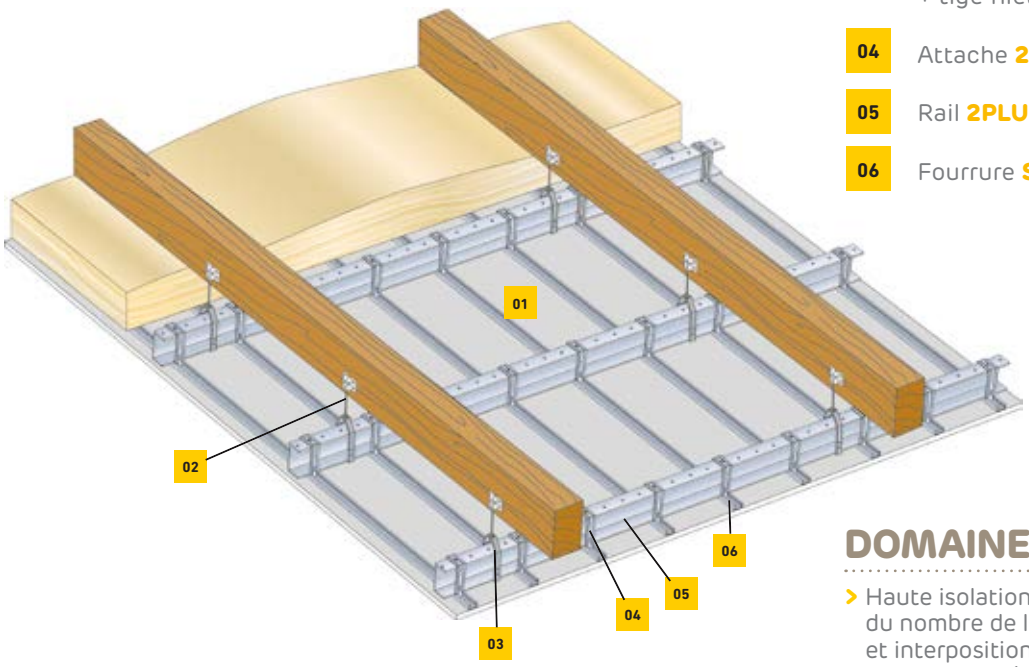
Plafonds grande portée

PRÉGYMÉTAL™ 2PLUS

Ossature primaire

DESCRIPTION

Plafond à joints non apparents (horizontal ou rampant) constitué par vissage de plaques de plâtre **PRÉGY** sur une ossature secondaire S47 clipsée sur une ossature primaire (Rail **2PLUS** + Attache **2PLUS**) de grande portée suspendue par pattes (**SC50** ou **SC2PLUS** + tige filetée) à la structure support.



01 Plaque **PRÉGY**

02 Tige filetée

03 Suspente sur chant **SC50** ou **SC2PLUS** + tige filetée Ø 6 mm

04 Attache **2PLUS**

05 Rail **2PLUS**

06 Fourrure **S47**

DOMAINES D'EMPLOI

- Haute isolation acoustique par réduction du nombre de liaisons à la structure support et interposition de suspentes acoustiques **PHONISTAR** (voir p.241)
- Limitation des transmissions acoustiques latérales en logements, foyers, hôtels, salles polyvalentes, salles de spectacle, écoles de musique...
- Isolation thermique des combles et planchers
- Protection incendie des charpentes et planchers
- Réduction des volumes dans les locaux de grande hauteur (industriel et réhabilitation)
- Franchissement de grandes portées libres entre pannes ou fermes
- Réalisation de plafonds caissonnés répondant à des exigences techniques ou réglementaires

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

SYNIA Déco
4 bords amincis et couche d'impression

PRÉGYPLAC Déco
Avec couche d'impression

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFLAM A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

SÉLECTION DES OSSATURES ET DES SUSPENTES

	Portée maxi des ossatures* et charge à la suspente								
Parement	1 PRÉGY BA13			2 PRÉGY BA13			1 PRÉGY BA18		
Poids d'isolant ** (kg/m²)	≤3		≤10	≤3		≤10	≤3		≤10
Entraxe fourrures (cm)	60	50	50	60	50	50	60	50	50
Distance maxi entre rails 2PLUS (m)	1,20	1,25	1,20	1,10	1,15	1,10	1,15	1,20	1,15
Distance maxi entre suspentes (m)	3,15	3,10	2,90	2,95	2,90	2,75	2,95	2,90	2,75
Charge à la suspente (daN)	98	101	112	114	118	128	114	117	129
Distance maxi entre rails 2PLUS (cm)	80	90	80	80	90	80	80	90	80
Distance maxi entre suspentes (m)	3,55	3,45	3,30	3,25	3,10	3,05	3,30	3,15	3,10
Charge à la suspente (daN)	77	83	90	94	100	105	91	97	103
Poids propre du plafond (kg/m²)	16		23	25		32	23		31

* Valeurs données pour des plaques posées perpendiculairement aux ossatures
** Le DTU 25.41 de décembre 2012 impose la prise en compte du poids de l'isolant (en plus des 10daN/m² de pression de vent forfaitaires) dans le calcul des portées entre suspentes.

> En conditions très humides (hygrométrie > 80 %) prévoir un entraxe de la fourrure de 50 cm.
> En cas de surpression supérieure au poids du plafond, un butonnage de l'ossature primaire **2PLUS** peut être nécessaire afin d'éviter le soulèvement du plafond.
> Les rails **2PLUS** peuvent être liaisonnés à la paroi verticale par un rail R90.
> Pour les charges supérieures à 90 daN la suspente mise en œuvre sera une **SC2PLUS** (+ tige Ø 6 mm). Pour les charges inférieures la suspente **SC50** (+ tige Ø 6 mm) convient.

PERFORMANCES FEU

Pour toute exigence de protection incendie, se reporter aux p.228-239

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

Quantitatif : p.262
Mise en œuvre : p.253
Choix des suspentes : p.246-249
Montages spécifiques : p.256
Calcul de charge par suspente p.387

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

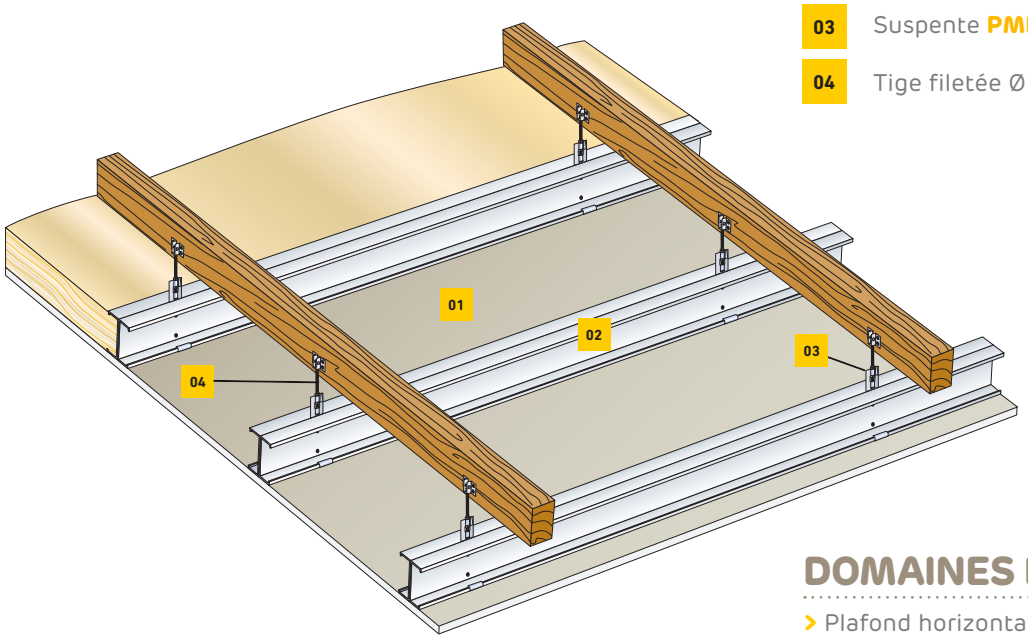
Plafonds très grande portée

PRÉGYMÉTAL™ INDUSTRIE

Ossatures M100 et M125

DESCRIPTION

Plafond à joints non apparents (horizontal ou en rampant) constitué par vissage de plaques de plâtre **PRÉGY** sur une ossature métallique suspendue par pattes (suspentes **PMI**) à la structure support.



01 Plaque **PRÉGY** ou **SYNIA DÉCO**

02 Montant **PRÉGYMÉTAL M100** ou **M125**

03 Suspente **PMI PRÉGYMÉTAL Industrie**

04 Tige filetée Ø 6 mm

DOMAINES D'EMPLOI

- Plafond horizontal ou rampant sous plancher ou comble en toute famille d'habitation, ainsi qu'en toute catégorie d'ERP
- Isolation thermique de parois horizontales ou inclinées
- Isolation acoustique des planchers ou combles et limitation des transmissions latérales en logements, foyers, hôtellerie, salles polyvalentes, salles de spectacle, écoles de musique...
- Protection incendie des charpentes et planchers.
- Réduction des volumes de grande hauteur notamment en réhabilitation, centres commerciaux, bâtiments industriels
- Franchissement de grandes portées libres entre pannes ou fermes

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



SYNIA Déco
4 bords amincis et couche d'impression

PRÉGYPLAC Déco
Avec couche d'impression

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFLAM A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

SÉLECTION DES OSSATURES ET DES SUSPENTES

			Portée maxi des ossatures* et charge à la suspente								
Parement			1 PRÉGY BA13			2 PRÉGY BA13			1 PRÉGY BA18		
Poids d'isolant** (kg/m²)			≤3		≤10	≤3		≤10	≤3		≤10
Entraxe ossatures (cm)			60	50	50	60	50	50	60	50	50
M100-50	MONTANT SIMPLES	**Portée** (m)	**3,40**	**3,60**	**3,30**	**3,05**	**3,25**	**3,05**	**3,10**	**3,30**	**3,05**
		Charge (daN)	51	45	53	62	55,	63	60	54	60
	MONTANT ACCOLÉS	**Portée** (m)	**4,20**	**4,40**	**4,10**	**3,80**	**4,00**	**3,75**	**3,85**	**4,05**	**3,80**
		Charge (daN)	67	60	70	81	72	81	78	70	79
M125-50	MONTANT SIMPLES	**Portée** (m)	**3,70**	**4**	**3,55**	**3,15**	**3,45**	**3,15**	**3,25**	**3,55**	**3,2**
		Charge (daN)	56	51	58	65	60	65	64	59	64
	MONTANT ACCOLÉS	**Portée** (m)	**4,95**	**5,20**	**4,80**	**4,35**	**4,75**	**4,35**	**4,45**	**4,8**	**4,4**
		Charge (daN)	81	72	84	95	87	96	93	85	94
Poids propre du plafond avec isolant (kg/m²)			**15**		**22**	**24**		**31**	**22**		**29**

* Distance entre suspentes ou de mur à mur pour plafonds sans suspente. Valeurs données pour des plaques posées perpendiculairement aux ossatures.
** Le DTU 25.41 de décembre 2012 impose la prise en compte du poids de l'isolant (en plus des 10daN/m² de pression de vent forfaitaires) dans le calcul des portées entre suspentes.

> En cas de forte humidité lors de la phase chantier (hygrométrie > 80 %), prévoir un entraxe de 50 cm.
> En cas de conditions particulières (surpression supérieure au poids du plafond, exposition au vent), voir p.256-257

ATTACHE À LA STRUCTURE

Les ossatures **PRÉGYMÉTAL M100** et **M125** peuvent être fixées de mur à mur ou suspendues à la structure par la suspente **PRÉGYMÉTAL Industrie** avec une tige filetée de diamètre 6. Se reporter à la mise en œuvre p.254-255

PERFORMANCES FEU

Pour toute exigence de protection incendie, se reporter aux p.228-239

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

Quantitatif : p.263

Mise en œuvre : p.254

Choix des suspentes : p.246-249

Montages spécifiques : p.256

Calcul de charge par suspente p.387

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

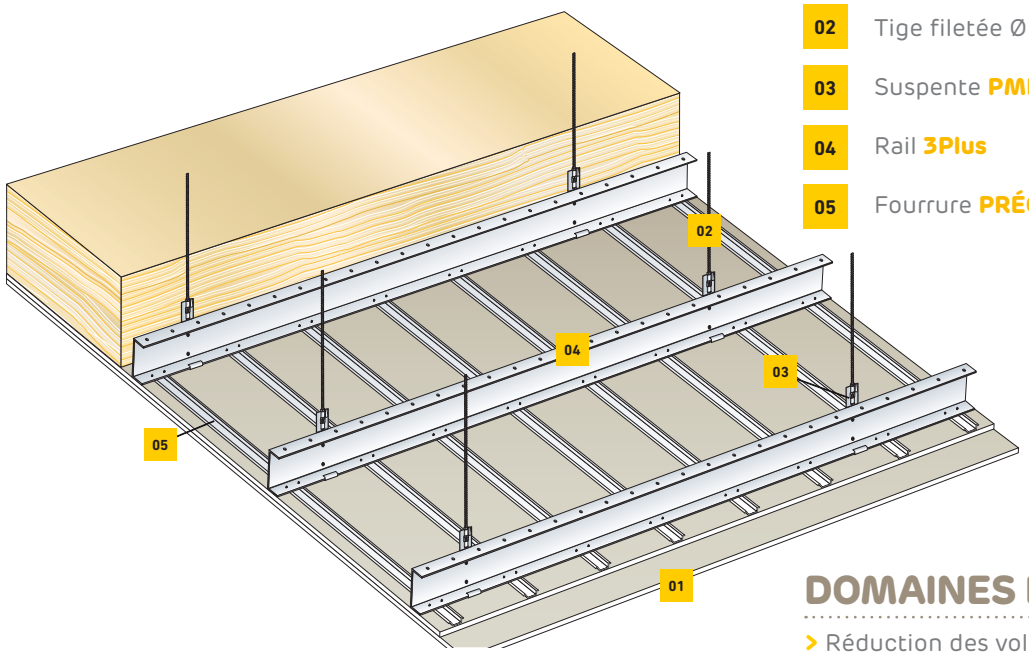
Plafonds très grande portée

PRÉGYMÉTAL™ 3PLUS

Ossature primaire

DESCRIPTION

Plafond à joints non apparents (horizontal ou en rampant) constitué par vissage de plaques de plâtre **PRÉGY** sur une ossature secondaire en fourrures **PRÉGY MOB** vissées sous une ossature primaire de grande portée Rail **3PLUS** suspendue par pattes (suspentes **PMI**) à la structure support.



01 Plaque **PRÉGY** ou **SYNIA DÉCO**

02 Tige filetée Ø 6 mm

03 Suspente **PMI PRÉGYMÉTAL Industrie**

04 Rail **3Plus**

05 Fourrure **PRÉGY MOB**

DOMAINES D'EMPLOI

- Réduction des volumes dans les locaux de grande hauteur (centres commerciaux, bâtiments industriels).
- Franchissement de grandes portées libres entre pannes ou fermes.
- Haute isolation acoustique par réduction du nombre de liaisons à la structure support.
- Isolation thermique des combles et planchers
- Protection incendie des charpentes et planchers.

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



SYNIA Déco
4 bords amincis et couche d'impression

PRÉGYPLAC Déco
Avec couche d'impression

PRÉGYPLAC dB
Acoustique

PRÉGYPLAC AIR
Anti COV

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYPLAC A1 et PRÉGYFLAM A1 et PRÉGYFEU A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PORTÉES MAXI RAIL 3PLUS ET CHARGES À LA SUSPENTE PMI

NOMBRE ET TYPES DE PLAQUES PRÉGY	Entraxe de la fourrure MOB (cm)	Distance entre Rails 3Plus (cm)	Rails 3Plus simples			Rails 3Plus accolés		
			Portée maxi* (cm)	Charge à la suspente PMI (daN)	Poids propre du plafond (kg/m²)	Portée maxi* (cm)	Charge à la suspente PMI (daN)	Poids propre du plafond (kg/m²)
			Avec poids d'isolant ** ≤ 3 kg/m²					
1 PRÉGYPLAC BA13	⅄60 ou 50	60	5,85	87	16	7,00	144	17
		90	5,00	125		6,35	180	
		120	4,40	142		5,15	180	
2 PRÉGYPLAC BA13	⅄50	60	5,20	120	25	6,50	269	26
		90	4,35	143		5,00	180	
		120	3,80	165		3,90	180	
1 PRÉGYPLAC BA18	⅄50	60	5,30	118	23	6,55	165	24
		90	4,40	140		5,15	180	
		120	3,85	160		4,05	180	
			Avec poids d'isolant ** ≤ 10 kg/m²					
1 PRÉGYPLAC BA13	⅄60 ou 50	60	5,35	117	23	6,60	164	24
		90	4,45	139		5,25	180	
		120	3,90	159		4,10	180	
2 PRÉGYPLAC BA13	⅄50	60	4,75	130	32	5,95	180	33
		90	3,95	156		4,25	180	
		120	3,30	170		3,30	180	
1 PRÉGYPLAC BA18	⅄50	60	4,85	128	30	6,15	180	31
		90	4,05	155		4,35	180	
		120	3,40	170		3,40	180	

* Distance entre suspentes PMI ou de mur à mur pour plafonds sans suspente.
** Le DTU 25.41 de décembre 2012 impose la prise en compte du poids de l'isolant (en plus des 10daN/m² de pression de vent forfaitaires) dans le calcul des portées entre suspentes.

> En conditions très humides (hygrométrie > 80%) prévoir un entraxe de la fourrure de 50 cm.
> En cas de surpression supérieure au poids du plafond, un butonnage de l'ossature primaire **3PLUS** peut être nécessaire afin d'éviter le soulèvement du plafond.
> Les rails **3PLUS** peuvent être liaisonnés à la paroi verticale par un rail **R150** (voir p.254-255).
> En cas de conditions particulières (surpression supérieure au poids du plafond, exposition au vent), voir p.256-257

ATTACHE À LA STRUCTURE

Les rails **3PLUS** peuvent être fixés de mur à mur ou suspendus à la structure par la suspente PMI **PRÉGYMÉTAL INDUSTRIE** avec une tige filetée de diamètre 6. Se reporter à la mise en œuvre p.254

PERFORMANCES FEU

Pour toute exigence de protection incendie, se reporter aux pages 228-239.

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

Quantitatif : p.264

Mise en œuvre : p.254

Montages spécifiques : p.256

Calcul de charge par suspente p.387

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

Plafonds à entretoises

PRÉGYMÉTAL™ TÉCLIP

Ossature croisée

DESCRIPTION

Plafond à joints non apparents constitué par vissage de plaques de plâtre **PRÉGYFLAM** sur une ossature croisée composée de fourrures et entretoises **PRÉGYMÉTAL S47**, reliées perpendiculairement par un raccord **TÉCLIP**.

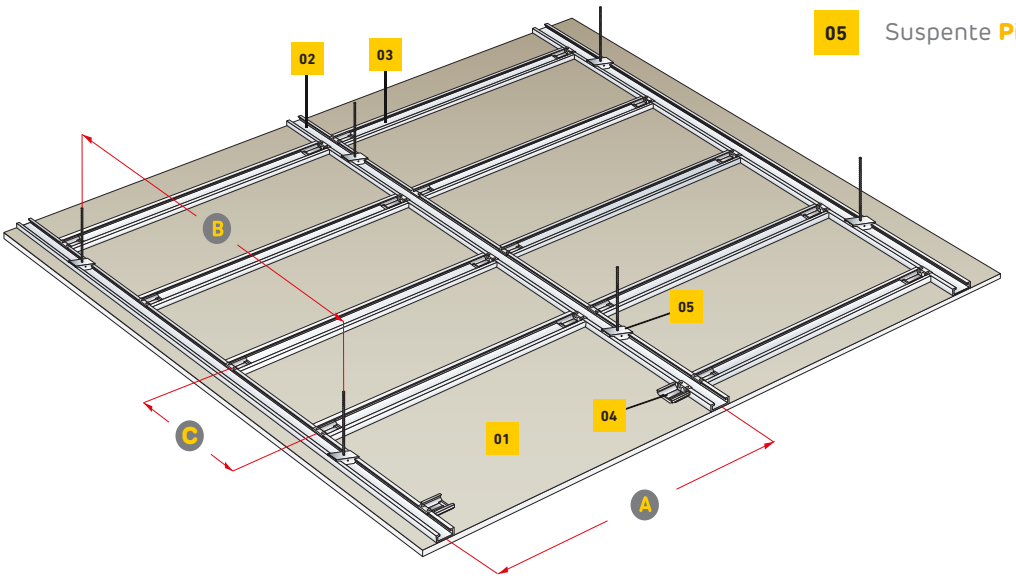
01 Parement **PRÉGYFLAM**

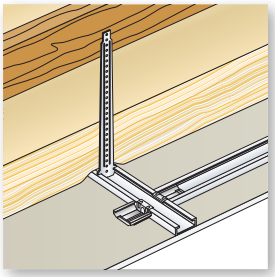
02 Fourrure **S47**

03 Entretoise **S47**

04 **TÉCLIP**

05 Suspente **Pivot** ou **P41**





DOMAINES D'EMPLOI

Protection incendie des charpentes et planchers en toute catégorie d'ERP et en toute famille d'habitation.
Diminution de nombre de suspentes, rapidité de pose sans talons ni couvre joints.

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284



PRÉGYFLAM
Protection incendie



PRÉGYFLAM A1
Incombustible

PROTECTION INCENDIE

Support	Performance incendie	Parements	Ossatures			Plénum mini et isolant	Charge à la suspente
			Entraxe des fourrures S47 (A)	Portée entre suspentes* (B)	Entraxe des entretoises S47 (C)		
Plafonds sous planchers béton, hourdis béton, bois							
Dalle béton ≥14 cm	REI 90 (1)	1 PRÉGYFLAM BA13 Vissage ⅄ 20 cm	1,20 m	1,20 m (Pivot)	60 cm	10 cm Sans isolant	32 daN
	REI 120 (2)	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage ⅄ 20 cm	1,20 m	1,20 m (Pivot)	50 cm	10 cm Sans isolant	36 daN
Hourdis béton	REI 90 (3)	1 PRÉGYFLAM BA13 Vissage ⅄ 20 cm	1,20 m	1,20 m (Pivot)	50 cm	10 cm Sans isolant	33 daN
	REI 120 (3)	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage ⅄ 20 cm	1,20 m	1,20 m (Pivot)	50 cm	10 cm Sans isolant	36 daN
Plancher bois Platelage ≥ 22 mm Solives ≥ 220 x 75 mm	REI 60 (4)	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage ⅄ 20 cm	1,20 m	1,20 m (Pivot ou P41)	40 cm	26 cm Sans isolant	36 daN
	REI 120 (5)	3 PRÉGYFLAM BA15 Vissage : 1°peau ⅄ 30 cm 2°peau ⅄ 30 cm 3°peau ⅄ 15 cm	1,20 m	0,60 m (Pivot ou P41)	30 cm	27 cm LV 45 mm	38 daN
Plafonds sous combles perdus							
Structure bois Solives ≥ 220 x 75 mm	R 60 (6)	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage ⅄ 20 cm	1,20 m	1,20 m (Pivot ou P41)	40 cm	26 cm Sans isolant	36 daN
	R 120 (7)	3 PRÉGYFLAM BA15 Vissage : 1°peau ⅄ 30 cm 2°peau ⅄ 30 cm 3°peau ⅄ 15 cm	1,20 m	0,60 m (Pivot ou P41)	30 cm	27 cm LV 45 mm	38 daN
Structure acier ou béton	R 45 (6)	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage ⅄ 20 cm	1,20 m	1,20 m (Pivot)	40 cm	26 cm Sans isolant	36 daN
	R 90 (7)	3 PRÉGYFLAM BA15 Vissage : 1°peau ⅄ 30 cm 2°peau ⅄ 30 cm 3°peau ⅄ 15 cm	1,20 m	0,60 m (Pivot)	30 cm	27 cm LV 45 mm	38 daN

* Suspente Pivot et P41 : charge admissible 38 daN

Références incendies

1. Efectis 10-U-616
2. Efectis 13-A-504
3. Efectis EFR-14-000137
4. Efectis 07-H-406 + ext 09/1
5. Efectis 12-H-199
6. Estimation base Efectis 07-H-406 + ext 09/1
7. Estimation base Efectis 12-H-199

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence

> DTU 25.41
Ouvrages en plaques de plâtre

Quantitatif : p.265

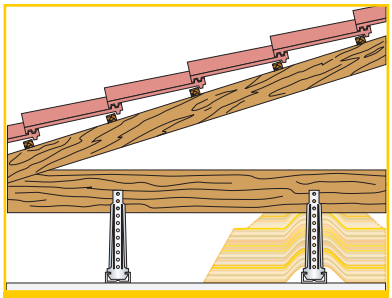
Calcul de charge par suspente p.387

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

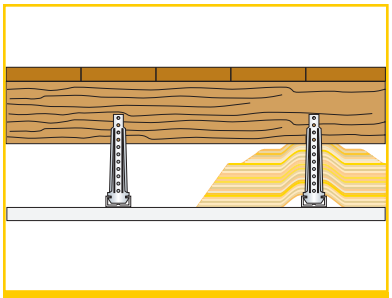
Plafonds PRÉGYMÉTAL

PROTECTION INCENDIE

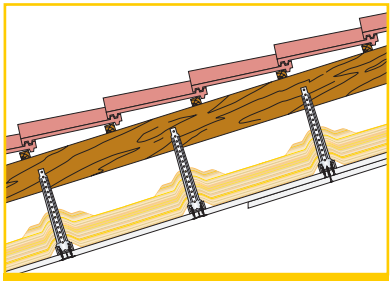
Plafond à joints non apparents constitué par vissage de plaques de plâtre **PRÉGY** sur une ossature métallique suspendue par pattes à la structure support, et destinée à assurer une fonction de protection incendie.



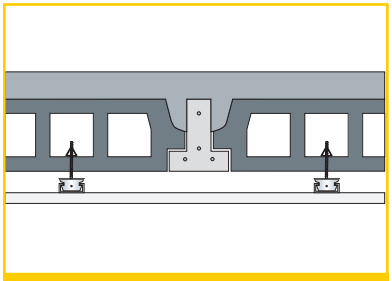
Plafond **PRÉGYMÉTAL** sous structure bois - acier - béton p.228



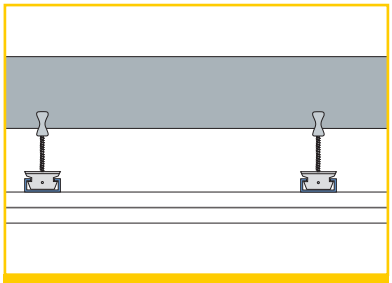
Plafond **PRÉGYMÉTAL** sous plancher bois p.232



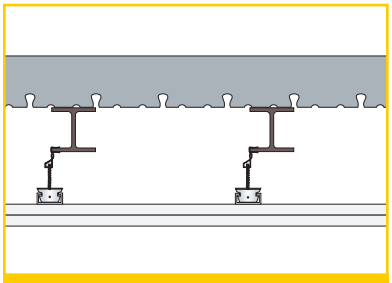
Plafond **PRÉGYMÉTAL** sous rampant p.239



Plafond **PRÉGYMÉTAL** sous plancher béton à entrevous p.236



Plafond **PRÉGYMÉTAL** sous plancher béton p.236



Plafond **PRÉGYMÉTAL** sous plancher mixte acier-béton ou béton p.236

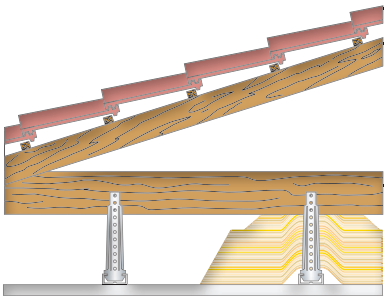
EXPLOITATION DES PROCÈS-VERBAUX

Quelles modifications peut-on apporter au montage de l'essai ?

Modifier le plénum	Oui	Si hauteur supérieure à celle du procès-verbal
Ajouter ou supprimer ou modifier un isolant	Non	
Augmenter la portée de l'ossature	Non	
Changer le type d'ossature	Non	Nous consulter le cas échéant
Changer le type de suspente	Oui	Si elles ont fait l'objet d'un essai pour une durée au moins équivalente
Accrocher un plafond acoustique ou décoratif au plafond	Oui	Selon prescription p.258
Accrocher un équipement au plafond	Non	(Oui si prévu au PV)
Accrocher un équipement à la structure du bâtiment au travers du plafond	Oui	Vérifier la stabilité au feu de la structure au travers du plafond du bâtiment

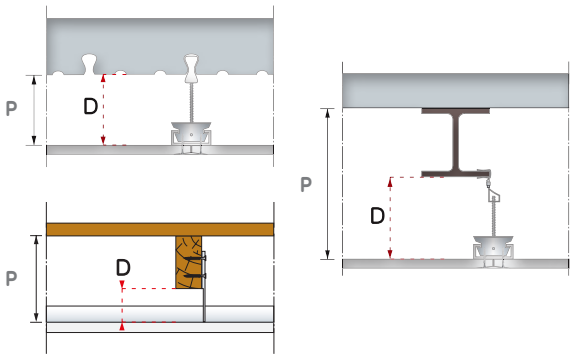
PLAFOND COUPE-FEU SOUS COMBLE PERDU

Lorsqu'il existe, compte tenu des équipements et connexions installés dans un comble perdu, des risques d'incendie dans le plenum, et en l'absence de justification de la tenue au feu des ossatures et suspentes du plafond directement exposées, il est nécessaire de substituer au plafond seul, un faux plancher coupe-feu.



HAUTEUR DE PLÉNUM « P »

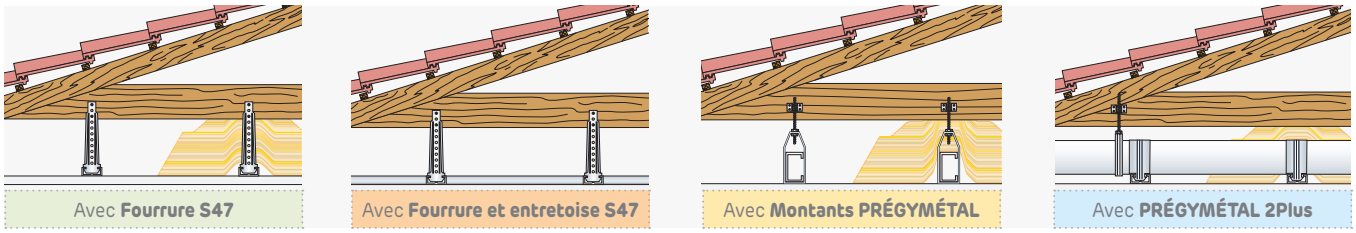
Les hauteurs minimum de plénum indiquées dans les tableaux sont celles retenues pour les essais de résistance au feu.
Les plafonds **PRÉGYMÉTAL** testés sous planchers peuvent être installés sans limitation supérieure de plénum.



DESCENTE « D »

La descente d'un plafond est la distance entre la face de la plaque et le point bas du support. Cette mesure détermine le type de suspente possible (voir p.248).

Plafonds sous structures bois - acier - béton



Avec **Fourrure S47** | Avec **Fourrure et entretoise S47** | Avec **Montants PRÉGYMÉTAL** | Avec **PRÉGYMÉTAL 2Plus**

PROTECTION INCENDIE R15 - R30 - R45

Résistance au feu	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
	Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
R15 Solives toutes épaisseurs	1 PRÉGYPLAC BA13	Avec ou sans laine de verre	S47	60 cm	1,20 m	30 cm	Eurocode Bois Classement conventionnel
R15	1 PRÉGY XL BA13	Laine de verre	S47	80 cm	1,20 m	22 cm	Efectis 15-H-002947 + ext 16/2
R30	1 PRÉGYPLAC BA18	Laine de verre ≥ 60 mm	S47	50 cm	1,20 m	-	Eurocode Bois (Acier et béton : estimation base Eurocode Bois)
R30*	1 PRÉGYPLAC BA18	Laine de verre 240 mm (VA3)	S47	50 cm	1,20 m	40 cm	CSTB RS 07-131 + ext 08/1, ext 09/2 (R 45 sous structure béton)
R30	2 PRÉGYPLAC BA13	Avec ou sans laine de verre	S47	60 cm	1,15 m		Eurocode bois
R30*	2 PRÉGYPLAC BA13 ou 2 PRÉGYWAB BA13	Laine de roche soufflée 225 mm à 360 mm	S47	40 cm	1,20 m	64 cm isolant compris	Efectis EFR 16-002661A
				50 cm	1,15 m		
			Rail 2Plus	1,15 m	3,00 m (suspente SC 2Plus)		
			S47	50 cm			
			M48-50	50 cm	1,95 m		
			M70-50	50 cm	2,40 m		
			M90-50	50 cm	2,80 m		
			M100-50	50 cm	3,10 m	64 cm isolant compris	Estimation base Efectis EFR 16-002661A
			M125-50	50 cm	3,25 m		
			Rail 3Plus	1,00 m	3,90 m (suspente PMI)		
			PRÉGY MOB	50 cm			
R30	2 PRÉGY XL BA13	Laine de verre 0 à 400 mm (6 kg/m² maxi)	S47	80 cm	1,15 m LV 0 à 200	22 cm	Efectis EFR 15-H-002947 + ext 16/1
				80 cm	1,10 m LV 200 à 400		
R30 solives ≥ 220x75	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage ⅄ 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise	50 cm	1,20 m (suspente Pivot ou P41)	26 cm	Estimation base Efectis 09-A-011 + ext 09/1
			S47	1,20 m			
R30	2 PRÉGYPLAC BA13 ou 2 PRÉGYWAB BA13	Laine de verre 60 à 260 mm	S47	50 cm	1,20 m	22 cm isolant compris	Efectis EFR 16-002661B
R45 Acier R45 Béton	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage ⅄ 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise	40 cm	1,20 m (suspente Pivot ou P41)	26 cm	Estimation base Efectis 07-H-406 + ext 09/1
			S47	1,20 m			

* Permet de justifier la stabilité au feu des fermettes industrielles.

PROTECTION INCENDIE R60

Résistance au feu	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
	Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
R60 Bois Solives ≥ 220x75	1 PRÉGYFLAM BA 15 Vissage tous les 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	40 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot ou P41)	26 cm	Estimation base Efectis 07-H-406 + ext 09/1
R60*	2 PRÉGYFLAM BA15 avec ou sans isolant Ou 2 PRÉGYPLAC BA18 sans isolant Ou 2 PRÉGYWAB BA18 S BA18 S sans isolant Vissage 1ère peau ✂ 30 cm Vissage 2ième peau ✂ 15 cm	Laine de verre 0 à 260 mm	S47	50 cm	1,10 m	19 cm	Efectis EFR 16-002902
			M48-35	50 cm	1,75 m		
			2 M48-35	50 cm	2,05 m		
			M48-50	50 cm	1,85 m		
			2 M48-50	50 cm	2,20 m		
			M70-35	50 cm	2,20 m		
			2 M70-35	50 cm	2,65 m		
			M70-50	50 cm	2,35 m		
			2 M70-50	50 cm	2,85 m		
			M90-35	50 cm	2,55 m		
			2 M90-35	50 cm	3,20 m		
			M90-50	50 cm	2,75 m		
			2 M90-50	50 cm	3,45 m		
			Rail 2Plus S47	1,10 m 50 cm	2,70 m (suspente SC 2Plus)		
			M100-50	50 cm	2,95 m (suspente PMI)	19 cm	Estimation base Efectis EFR 16-002902
			2 M100-50	50 cm	3,65 m (suspente PMI)		
			M125-50	50 cm	3,00 m (suspente PMI)		
			2 M125-50	50 cm	4,15 m (suspente PMI)		
			Rail 3Plus PRÉGY MOB	1,00 m 50 cm	3,60 m (suspente PMI)		
	2 PRÉGYFLAM BA15 avec isolant Ou 2 PRÉGYPLAC BA18 sans isolant Ou 2 PRÉGYWAB BA18 S sans isolant Vissage 1ère peau ✂ 30 cm Vissage 2ième peau ✂ 15 cm	Laine de verre 261 à 400 mm	S47	50 cm	1,10 m	16 cm	Efectis EFR 16-002902
			M48-35	50 cm	1,70 m		
			2 M48-35	50 cm	2,05 m		
			M48-50	50 cm	1.85 m		
			2 M48-50	50 cm	2,15 m		
			M70-35	50 cm	2,15 m		
			2 M70-35	50 cm	2,55 m		
			M70-50	50 cm	2,30 m		
			2 M70-50	50 cm	2,80 m		
			M90-35	50 cm	2,50 m		
			2 M90-35	50 cm	3,10 m		
			M90-50	50 cm	2,70 m		
			2 M90-50	50 cm	3,35 m		
			Rail 2Plus S47	1,10 m 50 cm	2,65 m (suspente SC 2Plus)		
			M100-50	50 cm	2,90 m (suspente PMI)	16 cm	Estimation base Efectis EFR 16-002902
			2 M100-50	50 cm	3,60 m (suspente PMI)		
			M125-50	50 cm	2,95 m (suspente PMI)		
			2 M125-50	50 cm	4,10 m (suspente PMI)		
			Rail 3Plus PRÉGY MOB	1,00 m 50 cm	3,45 (suspente PMI)		

* Permet de justifier la stabilité au feu des fermettes industrielles.

Plafonds sous structures bois - acier - béton

PROTECTION INCENDIE R90

Résistance au feu	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
	Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
R90*	2 PRÉGYFEU A1 BA15 Vissage 1ère peau 30cm Vissage 2ième 15cm	Laine de verre 260 mm	S47	50 cm	1,20 m	42 cm	EFECTIS 08-H-216 révision 1 Ext 09/1
			M48-35	50 cm	1,80 m		
			2M48-35	50 cm	2,10 m		
			M48-50	50 cm	1,90 m		
			2M48-50	50 cm	2,25 m		
			M70-35	50 cm	2,25 m		
			2M70-35	50 cm	2,70 m		
			M70-50	50 cm	2,35 m		
			2M70-50	50 cm	2,90 m		
			M90-35	50 cm	2,60 m		
			2M90-35	50 cm	3,25 m		
			M90-50	50 cm	2,85 m		
			2 M90-50	50 cm	3,50 m		
			M100-50	50 cm	3,00 m (suspente PMI)	42 cm	Estimation base Efectis 08-H-216 révision 1 Ext 09/1
			2 M100-50	50 cm	3,75 m (suspente PMI)		
			M125-50	50 cm	3,10 m (suspente PMI)		
			2 M125-50	50 cm	4,30 m (suspente PMI)		
R90 sous structures acier, sous structures béton	3 PRÉGYFLAM BA15 Vissage 1ère peau 30 cm Vissage 2ième peau 30 cm Vissage 3ième peau 15 cm	Laine de verre 45 mm	Entretoise S47	30 cm 1,20 m	0,60 m (suspente Pivot ou P41)	27 cm	Estimation base Efectis 12-H-199

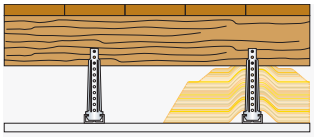
* Permet de justifier la stabilité au feu des fermettes industrielles.

PROTECTION INCENDIE R120

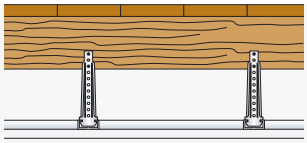
Résistance au feu	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
	Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
R120*	3 PRÉGYFEU A1 BA15 Vissage 1ère peau 30cm Vissage 2ième 30cm Vissage 3ème peau 20cm	Laine de verre 45 mm	S47	40 cm	1,10 m	42 cm	Efectis 07-U-396 + ext 09/1 Sous bois (Estimation base Efectis 07-U-396 + ext 09/1 Sous acier et béton)
			M48-50	40 cm	1,85 m		
			2M48-50	40 cm	2,20 m		
			M70-50	40 cm	2,30 m		
			2M70-50	40 cm	2,80 m		
			M90-50	40 cm	2,75 m		
			2M90-50	40 cm	3,40 m		
			Rail 2Plus S47	1,00 m 40 cm	2,45 m (suspente SC 2Plus)		
			M100-50	40 cm	2,90 m (suspente PMI)	42 cm	Estimation base Efectis 07-U-396 + ext 09/1
			2 M100-50	40 cm	3,65 m (suspente PMI)		
			M125-50	40 cm	2,95 m (suspente PMI)		
			2 M125-50	40 cm	4,10 m (suspente PMI)		
			Rail 3 plus PRÉGY MOB	1,00 m 50 cm	2,85 m (suspente PMI)		
R120 sous structures bois	3 PRÉGYFLAM BA15 Vissage 1ère peau 30 cm Vissage 2ième peau 30 cm Vissage 3ième peau 15 cm	Laine de verre 45 mm	Entretoise S47	30 cm 1,20 m	0,60 m (suspente Pivot ou P41)	27 cm	Efectis 12-H-199
R120*	2 PRÉGYPLAC BA25 S Vissage 1ère peau 30 cm Vissage 2ième peau 15 cm	Laine de verre 200 mm ou Fibre de bois 200 mm	S47	60 cm	0,95 m	160 mm + épaisseur laine	Efectis EFR 15-U-002669
			M48-35	60 cm	1,55 m		
			2 M48-35	60 cm	1,85 m		
			M70-35	60 cm	1,85 m		
			2 M70-35	60 cm	2,30 m		
			M90-35	60 cm	1,85 m		
			2 M90-35	60 cm	2,75 m		
			M100-50	60 cm	2,44 m		
			2 M100-50	60 cm	3,20 m		
			Rail 2Plus S47	1,00 m 50 cm	2,20 m (suspente SC 2Plus)	160 mm + épaisseur laine	Estimation base Efectis EFR 15-U-002669
			Rail 3Plus PRÉGY MOB	1,00 m 60 cm	2,65 m (suspente PMI)		

* Permet de justifier la stabilité au feu des fermettes industrielles.

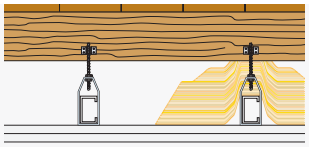
Plafonds sous plancher bois



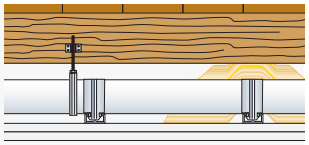
Avec **Fourrure S47**



Avec **Fourrure et entretoise S47**



Avec **Montants PRÉGYMÉTAL**



Avec **PRÉGYMÉTAL 2Plus**

PROTECTION INCENDIE REI 15 - REI 30

Résistance au feu	Plancher	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
		Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
REI 15	Platelage ≥ 19 mm	1 PRÉGYPLAC BA13	Avec ou sans laine de verre	S47	60 cm	1,20 m	-	Eurocode Bois Classement conventionnel
REI 15	Platelage ≥ 22 mm Solives toutes épaisseurs	1 PRÉGY XL BA13	Laine de verre 200 à 400 mm (6 kg/m² maxi)	S47	80 cm	1,20 m	22 cm	Efectis EFR 15-H-002947 + ext 16/2
REI 30	Platelage ≥ 19 mm	1 PRÉGYPLAC BA18	Laine de verre ≥ 60 mm (RA1 ou VA2)	S47	50 cm	1,20 m	-	Eurocode Bois
REI 30	Platelage ≥ 19 mm	1 PRÉGYPLAC BA18	Laine de verre 240 mm (15kg/m³ VA3)	S47	50 cm	1,20 m	40 cm	CSTB RS 07-131 + ext 08/1, ext 09/2
REI 30	Platelage ≥ 22 mm Solives 220x75	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage Y 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	50 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot ou P41)	26 cm	Efectis 09-A-011 + ext 09/1
REI 30	Platelage ≥ 19 mm	2 PRÉGYPLAC BA13	Avec ou sans laine minérale	S47	60 cm	1,15 m	-	Eurocode Bois
REI 30	Platelage ≥ 22 mm Solives toutes épaisseurs	2 PRÉGY XL BA13 Vissage Y 30 cm	Laine de verre 0 à 400 mm (6 kg/m² maxi)	S47	80 cm 80 cm	1,15 m LV 0 à 200 1,10 m LV 200 à 400	22 cm	Efectis EFR 15-H-002947 + ext 16/1
REI 30	Platelage ≥ 22 mm Solives 220x75	2 PRÉGYPLAC BA13 ou 2 PRÉGYWAB BA13	Laine de verre 60 à 260 mm	S47	50 cm	1,20 m	22 cm Isolant compris	Efectis EFR 16-002661B

Plafonds sous plancher bois

PROTECTION INCENDIE REI 60

Résistance au feu	Plancher	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
		Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
REI 60	Platelage ≥ 22 mm Solives 220x75	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage tous les 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	40 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot ou P41)	26 cm	Efectis 07-H-406 + ext 09/1
REI 60	Platelage ≥ 22 mm Solives toutes épaisseurs	2 PRÉGYFLAM BA15 avec ou sans isolant Ou 2 PRÉGYPLAC BA18 sans isolant Ou 2 PRÉGYWAB BA18 S sans isolant Vissage 1ere peau 30 cm Vissage 2ième 15 cm	Laine de verre 0 à 260 mm	S47	50 cm	1,10 m	19 cm	Efectis EFR 16-002902
				M48-35	50 cm	1,75 m		
				2 M48-35	50 cm	2,05 m		
				M48-50	50 cm	1,85 m		
				2 M48-50	50 cm	2,20 m		
				M70-35	50 cm	2,20 m		
				2 M70-35	50 cm	2,65 m		
				M70-50	50 cm	2,35 m		
				2 M70-50	50 cm	2,85 m		
				M90-35	50 cm	2,55 m		
				2 M90-35	50 cm	3,20 m		
				M90-50	50 cm	2,75 m		
				2 M90-50	50 cm	3,45 m		
				Rail 2Plus S47	1,10 m 50 cm	2,70 m (suspente SC 2Plus)		
				M100-50	50 cm	2,95 m (suspente PMI)	19 cm	Estimation base Efectis EFR 16-002902
				2 M100-50	50 cm	3,65 m (suspente PMI)		
				M125-50	50 cm	3,00 m (suspente PMI)		
				2 M125-50	50 cm	4,15 m (suspente PMI)		
				Rail 3Plus PRÉGY MOB	1,00 m 50 cm	3,60 m (suspente PMI)		
	Platelage ≥ 22 mm Solives toutes épaisseurs	2 PRÉGYFLAM BA15 avec isolant Ou 2 PRÉGYPLAC BA18 sans isolant Ou 2 PRÉGYWAB BA18 S sans isolant Vissage 1ere peau 30 cm Vissage 2ième 15 cm	Laine de verre 261 à 400 mm	S47	50 cm	1,10 m	16 cm	Efectis EFR 16-002902
				M48-35	50 cm	1,70 m		
				2 M48-35	50 cm	2,05 m		
				M48-50	50 cm	1,85 m		
				2 M48-50	50 cm	2,15 m		
				M70-35	50 cm	2,15 m		
				2 M70-35	50 cm	2,55 m		
				M70-50	50 cm	2,30 m		
				2 M70-50	50 cm	2,80 m		
				M90-35	50 cm	2,50 m		
				2 M90-35	50 cm	3,10 m		
				M90-50	50 cm	2,70 m		
				2 M90-50	50 cm	3,35 m		
				Rail 2Plus S47	1,10 m 50 cm	2,65 m (suspente SC 2Plus)		
				M100-50	50 cm	2,90 m (suspente PMI)	16 cm	Estimation base Efectis EFR 16-002902
				2 M100-50	50 cm	3,60 m (suspente PMI)		
				M125-50	50 cm	2,95 m (suspente PMI)		
				2 M125-50	50 cm	4,10 m (suspente PMI)		
				Rail 3Plus PRÉGY MOB	1,00 m 50 cm	3,45 m (suspente PMI)		

Plafonds sous plancher bois

PROTECTION INCENDIE REI 90

Résistance au feu	Plancher	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
		Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
REI 90	Platelage ≥ 22 mm Solives toutes épaisseurs	2 PRÉGYFEU A1 BA15 Vissage 1ere 30cm Vissage 2ième 15cm	Laine de verre 260 mm	S47	40cm	1,20 m	42 cm	EFECTIS 08-H-216 révision 1 Ext 09/1
				M48-35	50 cm	1,80 m		
				2M48-35	50 cm	2,10 m		
				M48-50	50 cm	1,90 m		
				2M48-50	50 cm	2,25 m		
				M70-35	50 cm	2,25 m		
				2M70-35	50 cm	2,70 m		
				M70-50	50 cm	2,35 m		
				2M70-50	50 cm	2,90 m		
				M90-35	50 cm	2,60 m		
				2M90-35	50 cm	3,25 m		
				M90-50	50 cm	2,85 m		
				2M90-50	50 cm	3,50 m		
				M100-50	50 cm	3,00 (suspente PMI)	42 cm	Estimation base Efectis 08-H-216 révision 1 Ext 09/1
				2 M100-50	50 cm	3,75 (suspente PMI)		
				M125-50	50 cm	3,10 (suspente PMI)		
				2 M125-50	50 cm	4,30 (suspente PMI)		

Plafonds sous plancher bois

PROTECTION INCENDIE REI 120

Résistance au feu	Plancher	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
		Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
REI 120	Platelage ≥ 22 mm Solives toutes épaisseurs	3 PRÉGYFEU A1 BA15 Vissage 1ère peau ✂ 30 cm Vissage 2ième ✂ 30 cm Vissage 3ième peau ✂ 20 cm	Laine de verre 45 mm	S47	40 cm	1,10 m	42 cm	Efectis 07-U-396 + ext 09/1 Sous bois Estimation base Efectis 07-U-396 + ext 09/1 Sous acier et béton
				M48-50	40 cm	1,85 m		
				2M48-50	40 cm	2,20 m		
				M70-50	40 cm	2,30 m		
				2M70-50	40 cm	2,80 m		
				M90-50	40 cm	2,75 m		
				2M90-50	40 cm	3,40 m		
				Rail 2Plus	1,00 m	2,45 m (suspente SC 2Plus)		
				S47	40 cm			
				M100-50	40 cm	2,90 m (suspente PMI)	42 cm	Estimation base Efectis 07-U-396 + ext 09/1
				2 M100-50	40 cm	3,65 m (suspente PMI)		
				M125-50	40 cm	2,95 m (suspente PMI)		
				2 M125-50	40 cm	4,10 m (suspente PMI)		
				Rail 3Plus	1,00 m	2,85 m (suspente PMI)		
				PRÉGY MOB	40 cm			
REI 120	Platelage ≥ 22 mm Solives ≥ 220x75	3 PRÉGYFLAM BA15 Vissage 1ère peau ✂ 30 cm Vissage 2ième peau ✂ 30 cm Vissage 3ième peau ✂ 15 cm	Laine de verre 45 mm	Entretoise	30 cm	0,60 m (suspente Pivot ou P41)	27 cm	Efectis 12-H-199
				S47	1,20 m			
REI 120	Platelage ≥ 21 mm Solives ≥ 220x75	2 PRÉGYPLAC BA25 S Vissage 1ère peau ✂ 30 cm Vissage 2ième peau ✂ 15 cm	Laine de verre 200 mm ou Fibre de bois 200 mm	S47	60 cm	0,95 m	160 mm + épaisseur laine	Efectis EFR 15-U-002669
				M48-35	60 cm	1,55 m		
				2 M48-35	60 cm	1,85 m		
				M70-35	60 cm	1,85 m		
				2 M70-35	60 cm	2,30 m		
				M90-35	60 cm	1,85 m		
				2 M90-35	60 cm	2,75 m		
				M100-50	60 cm	2,44 m		
				2 M100-50	60 cm	3,20 m		
				Rail 2Plus	1,00 m	2,20 m (suspente SC 2Plus)	160 mm + épaisseur laine	Estimation base Efectis EFR 15-U-002669
				S47	50 cm			
				Rail 3Plus	1,00 m	2,65 m (suspente PMI)		
				PRÉGY MOB	60 cm			

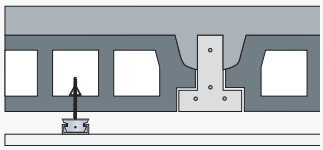
Plafond en plâtre projeté sous plancher bois

PROTECTION INCENDIE REI 90

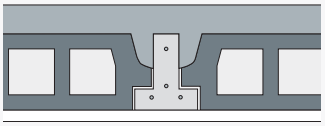
Résistance au feu	Plancher	Plafond	Plénum mini	Justificatifs
REI 90	Platelage ≥ 22 mm Solives ≥ 225x75 mm	Plâtre incendie PF200 : 33 mm sous Nergalto NG1D	22,5 cm	Efectis EFR 14-000112

Plafonds sous plancher béton à entrevous

PROTECTION INCENDIE REI 30 - REI 60 - REI 90 - REI 120



Avec **Fourrure S47**

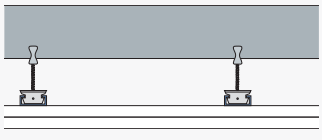


Avec **plâtre projeté**

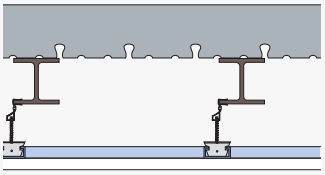
Résistance au feu	Plancher	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
		Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
REI 30	Poutrelles et entrevous béton	1 PRÉGYPLAC BA18	Laine de verre 240 mm (15kg/m3 VA3)	S47	50 cm	1,20 m	40 cm	CSTB RS 07-131 + EXT 08/1, EXT 09/2
REI 90		1 PRÉGYFLAM BA 13 Vissage ⚹ 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	50 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot ou P41)	10 cm	Efectis EFR 14-000137
REI 120		1 PRÉGYFLAM BA 15 Vissage ⚹ 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	50 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot ou P41)	10 cm	Efectis EFR 14-000137
REI 60	Poutrelles et entrevous béton + Projection de plâtre	Plafer PPM 10 mm	-	-			-	DTU Feu Béton
REI 90		Plafer PPM ou PF 200 13 mm						
REI 120		Plafer PPM ou PF 200 16 mm						

Plafonds sous planchers béton ou mixte acier/béton

PROTECTION INCENDIE REI 15



Planchers **béton**



Planchers **mixte acier/béton**

Résistance au feu	Plancher	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
		Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
REI 15	Béton collaborant ≥ 10cm Solives Massiveté ≤ 400m-1	1 PRÉGYPLAC BA13	Avec ou sans laine minérale	S47	60 cm	1,20 m	-	Extrapolation Eurocode Bois

PROTECTION INCENDIE REI 30 - REI 60

Résistance au feu	Plancher	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
		Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
REI 30	Mixte acier/ béton Béton collaborant	1 PRÉGYPLAC BA18	Laine de verre 240 mm (15kg/m3VA3)	S47	50 cm	1,20 m	40 cm	CSTB RS 07-131 + ext 08/1, ext 09/2
REI 30	Béton cellulaire Béton précontraint Mixte acier/ béton Béton collaborant	2 PRÉGY XL BA13 Vissage ⅄ 30 cm	Laine de verre 0 à 400 mm (6 kg/m² maxi)	S47	80 cm	1,15 m LV 0 à 200	22 cm	Efectis 15-H002947 Ext 16/1
					80 cm	1,10 m LV 200 à 400		
REI 30	Plancher béton ≥ 14 cm sans solives acier	2 PRÉGYPLAC BA13 Vissage ⅄ 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	50 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot)	10 cm	Efectis 13-A-504 + ext 15/1
REI 60	Plancher béton ≥ 14 cm sans solives acier	1 PRÉGYPLAC BA18 Vissage ⅄ 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	50 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot)	10 cm	Efectis 13-A-504 + ext 15/1
REI 60	Plancher béton ≥ 14 cm sans solives acier	1 PRÉGYWAB BA18 S Vissage ⅄ 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	50 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot)	10 cm	Efectis 13-A-504 + ext 15/1
REI 60	Béton cellulaire Béton précontraint Mixte acier/ béton Béton collaborant	2 PRÉGYFLAM BA15 avec ou sans isolant Ou 2 PRÉGYPLAC BA18 sans isolant Ou 2 PRÉGYWAB BA18 S sans isolant Vissage 1ère peau ⅄ 30 cm Vissage 2ième ⅄ 15 cm	Laine de verre 0 à 260 mm	S47	50 cm	1,10 m	19 cm	Efectis EFR 16-002902
				M48-35	50 cm	1,75 m		
				2 M48-35	50 cm	2,05 m		
				M48-50	50 cm	1,85 m		
				2 M48-50	50 cm	2,20 m		
				M70-35	50 cm	2,20 m		
				2 M70-35	50 cm	2,65 m		
				M70-50	50 cm	2,35 m		
				2 M70-50	50 cm	2,85 m		
				M90-35	50 cm	2,55 m		
				2 M90-35	50 cm	3,20 m		
				M90-50	50 cm	2,75 m		
				2 M90-50	50 cm	3,45 m		
				Rail 2Plus S47	1,10 m 50 cm	2,70 m (suspente SC 2Plus)		
				M100-50	50 cm	2,95 m (suspente PMI)	19 cm	Estimation base Efectis EFR 16-002902
				2 M100-50	50 cm	3,65 m (suspente PMI)		
				M125-50	50 cm	3,00 m (suspente PMI)		
				2 M125-50	50 cm	4,15 m (suspente PMI)		
				Rail 3Plus PRÉGY MOB	1,00 m 50 cm	3,60 m (suspente PMI)		

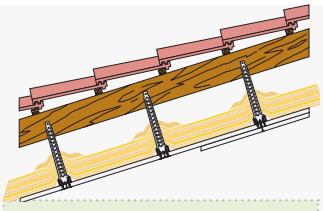
Plafonds sous planchers béton ou mixte acier/béton

PROTECTION INCENDIE REI 60 - REI 90 - REI 120

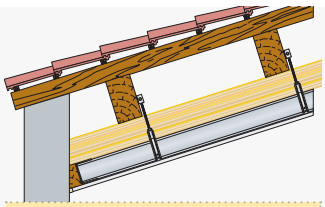
Résistance au feu	Plancher	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
		Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
REI 60	Béton précontraint Mixte acier/ béton Béton collaborant	2 PRÉGYFLAM BA15 avec isolant Ou 2 PRÉGYPLAC BA18 sans isolant Ou 2 PRÉGYWAB BA18 S sans isolant Vissage 1ère peau ⅄ 30 cm Vissage 2ième ⅄ 15 cm	Laine de verre 261 à 260 mm	S47	50 cm	1,10 m	16 cm	Efectis EFR 16-002902
				M48-35	50 cm	1,70 m		
				M48-35	50 cm	2,05 m		
				M48-50	50 cm	1,85 m		
				2 M48-50	50 cm	2,15 m		
				M70-35	50 cm	2,15 m		
				2 M70-35	50 cm	2,55 m		
				M70-50	50 cm	2,30 m		
				2 M70-50	50 cm	2,80 m		
				M90-35	50 cm	2,50 m		
				2 M90-35	50 cm	3,10 m		
				M90-50	50 cm	2,70 m		
				2 M90-50	50 cm	3,35 m		
				Rail 2Plus S47	1,10 m 50 cm	2,65 m (suspente SC 2Plus)		
				M100-50	50 cm	2,90 m (suspente PMI)	16 cm	Estimation base Efectis EFR 16-002902
				2 M100-50	50 cm	3,60 m (suspente PMI)		
				M125-50	50 cm	2,95 m (suspente PMI)		
				2 M125-50	50 cm	4,10 m (suspente PMI)		
				Rail 3Plus PRÉGY MOB	1,00 m 50 cm	3,45 m (suspente PMI)		
REI 90	Plancher béton ≥ 14 cm sans solives acier	1 PRÉGYFLAM BA13 Vissage ⅄ 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	60 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot)	10 cm	Efectis 10-U-616
REI 120	Plancher béton ≥ 14 cm sans solives acier	1 PRÉGYFLAM BA15 Vissage ⅄ 20 cm	Sans laine minérale	Entretoise S47	50 cm 1,20 m	1,20 m (suspente Pivot)	10 cm	Efectis 13-A-504
REI 120	Plancher béton ≥ 6 cm Plancher béton collaborant avec poutre acier massive-té inférieur à 268,7 m-1	2 PRÉGYPLAC BA25 S Vissage 1ère peau ⅄ 30 cm Vissage 2ième peau ⅄ 15 cm	Laine de verre 200 mm ou Fibre de bois 200 mm	S47	60 cm	0,95 m	160 mm + épaisseur laine	Efectis EFR 15-U-002669
				M48-35	60 cm	1,55 m		
				2 M48-35	60 cm	1,85 m		
				M70-35	60 cm	1,85 m		
				2 M70-35	60 cm	2,30 m		
				M90-35	60 cm	1,85 m		
				2 M90-35	60 cm	2,75 m		
				M100-50	60 cm	2,44 m		
				2 M100-50	60 cm	3,20 m		
				Rail 2Plus S47	1,00 m 50 cm	2,20 m (suspente SC 2Plus)		Estimation base Efectis EFR 15-U-002669
				Rail 3Plus PRÉGY MOB	1,00 m 60 cm	2,65 m (suspente PMI)		

Plafonds sous rampant

PROTECTION INCENDIE REI 30 - REI 60



Avec **Fourrure S47**



Avec **Montants PRÉGYMÉTAL**

Résistance au feu	Plafond					Plénum moyen mini	Justificatifs
	Parements	Isolant	Ossature	Entraxe ossature	Distance entre suspentes		
REI 30	2 PRÉGYPLAC BA13	Avec ou sans laine minérale	S47	50 cm	1,20 m		Eurodode Bois
REI 60	2 PRÉGYFLAM BA15 Vissage ⅄ 30 cm Inclinaison de 0° à 60° sous différentes toitures	Laine de verre 200 à 260 mm	S47	50 cm	1,20 m	43 cm	Efectis 07-U-240 + ext 09/1
			M48-35	40 cm	1,85 m		
			2 M48-35	40 cm	2,20 m		
			M48-50	40 cm	2.00 m		
			2 M48-50	40 cm	2,35 m		
			M70-35	40 cm	2,35 m		
			2 M70-35	40 cm	2,85 m		
			M70-50	40 cm	2,50 m		
			2 M70-50	40 cm	3,10 m		
			M90-35	40 cm	2,80 m		
			2 M90-35	40 cm	3,45 m		
			M90-50	40 cm	3,05 m		
			2 M90-50	40 cm	3,75 m		
			Rail 2Plus S47	0,90 m 40 cm	2,95 m (suspente SC 2Plus)		
			M100-50	40 cm	3,25 m (suspente PMI)		Estimation base Efectis 07-U-240 + ext 09/1
			2 M100-50	40 cm	4,00 m (suspente PMI)		
			M150-50	40 cm	3,45 m (suspente PMI)		
			2 M150-50	40 cm	4,75 m (suspente PMI)		

Plafonds autoportants

PROTECTION INCENDIE REI 30 - REI 60 - REI 120

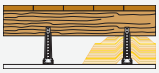
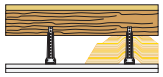
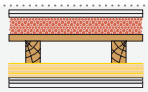
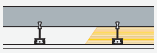
Les performances des plafonds suivants sont validées avec une mise en œuvre sans suspentes (plafonds autoportants). Pour plus d'informations consulter Conseil Pro.

Résistance au feu	Plafond				Justificatifs
	Support	Parements	Ossature	Entraxe ossature	
REI 30	Structures bois, béton, acier Ou Planchers bois, béton, hourdis béton	2 PRÉGYPLAC BA13	M48 à M125 doublés	60 cm	Estimation base Efectis 16-002661B
REI 60		2 PRÉGYFLAM BA15		50 cm	Efectis EFR 16-J-003850
REI 120		2 PRÉGYPLAC BA25 S		60 cm	Efectis EFR 16-J-003851

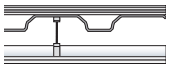
Plafonds PRÉGYMÉTAL

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Plafonds sous plancher

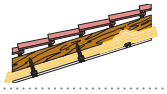
Croquis	Support	Chape	Revêtement de sol	Plafond PRÉGYMÉTAL	Laine minérale mm	Épaisseur totale cm	R_w+C dB	Ln, w, dB		Références
								Sans revêtement de sol	Avec revêtement de sol	
	Sapin 22 mm sur solives 7,5 x 22 cm	-	Aiguilleté sur mousse ΔL = 17 dB (A)	-	-	-	**25**	**92**	**80**	CSTB 32.794/1-2-3
	Sapin 22 mm sur solives 7,5 x 22 cm	-	Aiguilleté sur mousse ΔL = 17 dB (A)	**1 BA13 sur S47**	60	32,5	**48**	**67**	**64**	CSTB 32.794/4
	CTBH 22 mm sur solives 7,5 x 22,5 cm	-	-	**2 BA13 sur S47**	200	30	**53**	**61**	-	CSTB 94.962-1/2-3/6
	Sapin 22 mm sur olives 7,5 x 22 cm	Prégychape sur granulats 40 mm	Aiguilleté sur mousse ΔL = 17 dB (A)	**1 BA13 sur S47**	60	39	**53**	**56**	**55**	CSTB 32.794/13. 14.15
	Béton 14 cm sur bac Cofrasta 40	-	-	-	-	14	**48**	**79**	-	CSTB 23.268/1.2
	Béton 14 cm sur bac Cofrasta 40	-	-	**1 BA13 sur S47**	60	22	**61**	**66**	-	CSTB 23.268/3.4
					0	22	**51**	**71**		
	Béton 16 cm	-	-	-	-	16	**56**	**76**	-	CSTB Ac00-0096/2
	Béton 16 cm	-	-	**1 BA13 sur S47 suspente Std**	45	22	**59**	**59**	-	CSTB Ac00-0096/2
				1 BA13 sur S47 suspente acoustique	45	22	**60**	**53**		

Plafond sous plancher sec PCIS

Croquis	Support	Chape	Revêtement de sol	Plafond PRÉGYMÉTAL	Laine minérale mm	Épaisseur totale cm	DnTA dB	L'nT, w* dB	Références
	Bac acier + VELIMAT 3 mm + TRIPLY 12 mm	1 PRÉGYCHAPE BD13 + PRÉGYPLAC BA13	Plastique sur mousse ΔL = 17 dB (A)	**2 BA13**	60	32,5	**65**	**55**	Mesure in situ CSTB 08/06/96**

* L'nT, w sans revêtement de sol = 57 dB - Mesure Labo CSTB 37 508/7
** Opération Acier à St Martin d'Hères

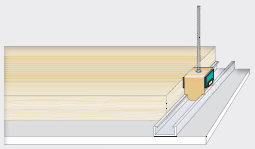
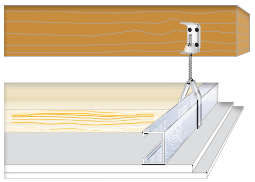
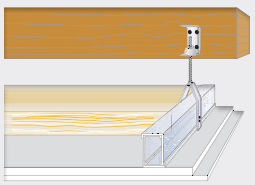
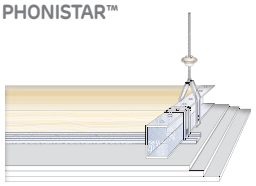
Plafond sous toiture en rampant

Croquis	Support	Plafond PRÉGYMÉTAL	Laine minérale mm	R_w+C dB	R_w+Ctr dB	Références
	Toiture Tuile	**1 BA13 sur S47**	200	**51**	**44**	CSTB AC98-184

Très hautes performances acoustiques

Plafond **PRÉGYMÉTAL** amélioré par utilisation d'une suspente antivibratile.

CARACTÉRISTIQUES DES SUSPENTES

Suspente	Exemple de plafond associé	Charge acoustique par suspente (1)	Charge mécanique par suspente (2)	Fréquence propre dynamique	Fréquence de coupure (3)	Écrasement sous charge
		daN	daN	Hz	Hz	mm
PIVOT ACOUSTIQUE 	Charge mini	10	-	13,1	18,5	6
	1 BA18 + LM 60 mm S47 ϒ : 50 cm Suspentes ϒ : 120 cm	11	17,8	12,1	17,1	6,8
	2 BA13 dB + LM 60 mm S47 ϒ : 60 cm Suspentes ϒ : 110 cm	16,9	24,4	9,8	13,8	7,6
	Charge maxi	20	37	8,7	12,3	8
PHONILIGHT™ 	Charge mini	15	-	12,5	17,7	2,4
	1 BA18 + 1 BA13 + LM 60 mm M48-35 ϒ : 60 cm Suspentes ϒ : 120 cm	20	28	10,3	14,6	3,2
	2 BA13 dB + LM 60 mm M48-35 ϒ : 50 cm Suspentes ϒ : 180 cm	24	34	9,4	13,3	3,8
	Charge maxi	25	89	8,7	12,3	4
PHONISSIMO™ 	Charge mini	25	-	15,4	21,8	3
	1 BA18 + 1 BA13 + LM 100 mm M48-35 doubles ϒ : 60 cm Suspentes ϒ : 2 m	36	49	13,7	19,4	4,2
	2 BA13 dB + LM 100 mm M70-35 doubles ϒ : 60 cm Suspentes ϒ : 2,50 m	42	59	12,7	17,9	4,9
	Charge maxi	50	89	12,3	17,4	5,8
PHONISTAR™ 	Charge mini	40	-	13,1	18,5	1,9
	2 BA13 dB + LM 300 mm M150-50 doubles ϒ : 60 cm Suspentes PMI : 4,00 m	78	102	9,2	13,0	3,9
	3 BA13 dB + LM 300 mm R2Plus ϒ : 1 m et S47 ϒ : 60 cm Suspentes SC50/150 : 2,60 m	109	139	7,8	11,0	5,5
	Charge maxi	140	300	6,7	9,5	7

(1) Charge acoustique = charge permanente (poids des plaques + ossature + isolant)
(2) Calcul selon DTU 25.41 voir p.386
(3) Fréquence de coupure = √2 x fréquence propre dynamique

Référence
LRCCP 371195 A et Z
Caractérisation statique et dynamique de suspentes

COMPARATIF DE PERFORMANCES

Valeurs données pour un plafond **PRÉGYMÉTAL** (2 BA13 + laine minérale 20 cm) sous un plancher bois.

	Ossature	Entraxe suspentes	R_w+C (dB)	$L_{n,w}$ (dB)
Avec suspente P21	S47	1,20 m	53	61
Sans suspente	M90	-	59	52
Avec suspente PHONILIGHT	M48	2,00 m	61	53

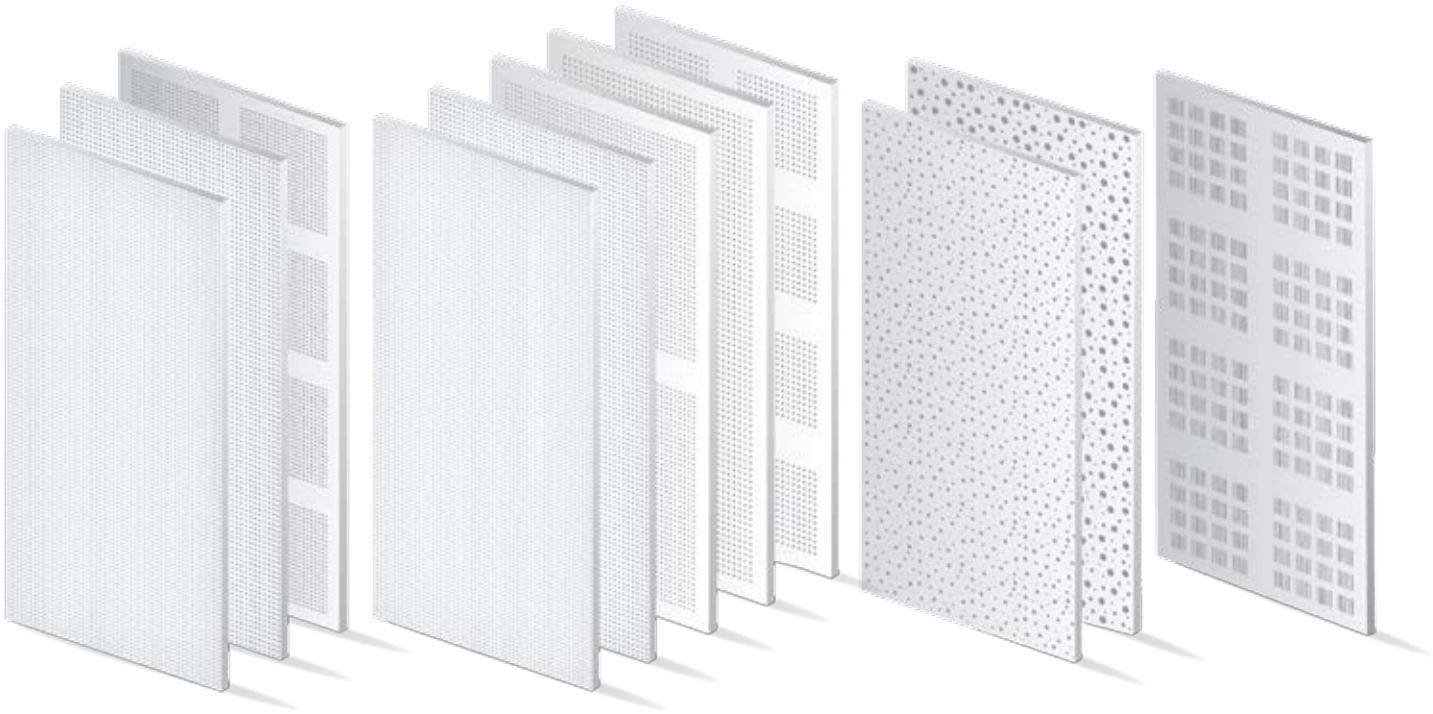
Référence
CEBTP 94.962

Correction acoustique et esthétique

PRÉGYBEL™

DESCRIPTION

Plafond ou contre-cloison pour correction acoustique, à joints non apparents, non exposé aux chocs, constitué par assemblage de plaques de plâtre perforées **PRÉGYBEL** sur une ossature **PRÉGYMÉTAL**.



LES APPELLATIONS

La gamme **PRÉGYBEL** se compose de 11 références de plaques de plâtre à bords droits ou amincis

TYPE DE PERFORATIONS
R = Ronde
C = Carrée
L = Linéaire
A = Aléatoire

DIMENSIONS DES PERFORATIONS
R12 = Ø 12 mm
C10 = 10 x 10 mm
L5x80 = 5 x 80 mm

NOMBRE DE ZONES DE PERFORATIONS
n°1 = 1 zone
n°2 = 2 zones
n°8 = 8 zones

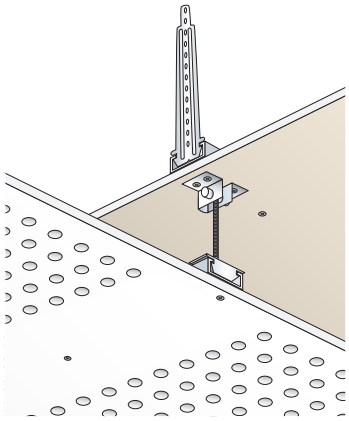
DOMAINES D'EMPLOI

Travaux neufs, réhabilitation, aménagements et décoration pour :

- Halls, entrées et circulations communes des bâtiments.
- Salles de spectacle, cinémas, théâtres, auditoriums.
- Restaurants, cantines.
- Locaux commerciaux.
- Hôtellerie et bureaux

PERFORMANCES INCENDIE

Exemples de plafonds PRÉGYMÉTAL coupe-feu avec plafond acoustique rapporté PRÉGYBEL.



Procès-verbaux incendie

1. CSTB RS 07-131 + CTICM STI 59/96
2. Efectis 16-002661B + CTICM STI 59/96
3. Efectis EFR 16-002902 + CTICM STI 59/96
4. Efectis EFR 15-U-002669

Plafond PRÉGYMÉTAL coupe-feu			Plafond PRÉGYBEL rapporté	Résistance au feu (min)
Parement	**Ossature**	**Plénum moyen mini et isolant**	**Parement et Ossature**	**Sous comble perdu ou plancher bois**
1 PRÉGYPLAC BA18	S47 entraxe 50 cm portée 1,10 m	40 cm dont LV 240 mm	1 PRÉGYBEL BA13 S47 entraxe 30 cm portée 1 m ou 1 PRÉGYBEL BD13 S55 entraxe 30 cm portée 1 m	REI 30 (1)
2 PRÉGYPLAC BA13	S47 entraxe 50 cm portée 1 m	22 cm dont LV 60 à 240 mm		REI 30 (2)
2 PRÉGYFLAM BA15	S47 entraxe 50 cm portée 0,90 m	19 cm dont LV 0 à 400 mm		REI 60 (3)
2 PRÉGYPLAC BA25 S	S47 entraxe 60 cm portée 0,90 m	16 cm + LV 200 à 400 mm	1 PRÉGYBEL BA13 S47 entraxe 60 cm portée 1,20 m ou 1 PRÉGYBEL BD13 S55 entraxe 40 cm portée 1,20 m	REI 120 (4)
2 PRÉGYPLAC BA25 S	M48-35 doublés entraxe 60 cm portée 1,75 m	16 cm + LV 200 à 400 mm		REI 120 (4)
2 PRÉGYPLAC BA25 S	M90-35 doublés entraxe 60 cm portée 2,55 m	16 cm + LV 200 à 400 mm		REI 120 (4)

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

En utilisation verticale, les plaques **PRÉGYBEL** ne doivent pas être placées dans des zones exposées aux chocs.
Lors du traitement à l'enduit des joints et des têtes de vis, veillez à ne pas remplir les trous. La peinture des plaques **PRÉGYBEL** doit impérativement être réalisée au rouleau de façon à ne pas diminuer les performances acoustiques.
Pour garantir l'absorption acoustique donnée dans les tableaux, la laine de verre sans pare-vapeur, doit être placée au contact des plaques **PRÉGYBEL**.

Mise en œuvre PRÉGYBEL™ BA13

Nous conseillons un calepinage des plaques avant toute réalisation.
La mise en œuvre des plaques **PRÉGYBEL BA13** se fait par vissage sur fourrures **PRÉGYMÉTAL S47** à **entraxe 60 cm** conformément au DTU 25.41.
Pour répondre aux exigences acoustiques et/ou esthétiques, il est possible de combiner des plaques **PRÉGYBEL BA13** avec des plaques non perforées.
Le traitement des joints se fait avec les mêmes produits que les plaques PRÉGY à bords amincis.

Mise en œuvre PRÉGYBEL™ BD13

Nous conseillons un calepinage des plaques avant toute réalisation..

> **Fixation de l'ossature et vissage des plaques**

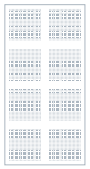
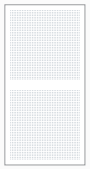
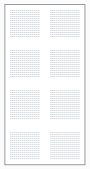
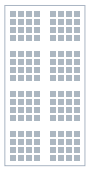
La mise en œuvre des plaques **PRÉGYBEL BD13** se fait par vissage sur fourrures **PRÉGYMÉTAL S55** à **entraxe 40 cm**.
Les fourrures sont suspendues tous les 1,40 m maximum par des suspentes pivot ou des attaches 2Plus.
Pour assurer le raccordement en bout de fourrure, utiliser l'Éclisse S55.
Poser les plaques perpendiculairement aux fourrures. Positionner les plaques dans le même sens de pose et utiliser la cale SB pour créer un espace de 3 à 5 mm nécessaire à l'application de l'enduit.
Visser les plaques aux fourrures tous les 20 cm.
Pour les plafonds **PRÉGYBEL BD13** hors motifs aléatoires (**C 8 n°1, C 12 n°1, R 8 n°1, R 12 n°1**), un gabarit de mise en œuvre est disponible pour permettre un alignement parfait des plaques.

> **Traitement des joints**

Remplir directement (sans primaire d'accrochage, sauf sur bords coupés) les jonctions avec l'enduit **PRÉGYDÉCO BD** à l'aide de l'applicateur manuel (Siniat vous recommande la référence 65990 de la marque RUBI).
Recouvrir également les têtes de vis. Lorsque l'enduit commence à prendre, retirer l'excèdent avec une spatule.
Appliquer une deuxième passe d'enduit avec la spatule sur les têtes de vis et les jonctions et procéder à un léger ponçage.

PERFORMANCES D'ABSORPTION ACOUSTIQUE*

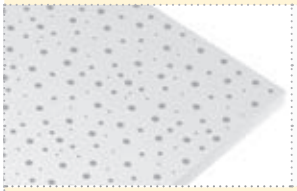
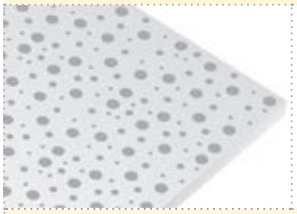
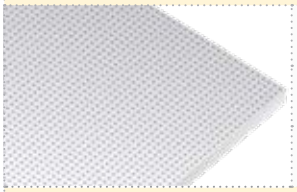
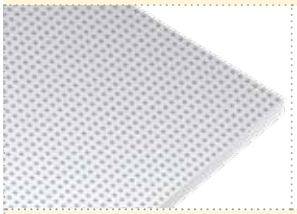
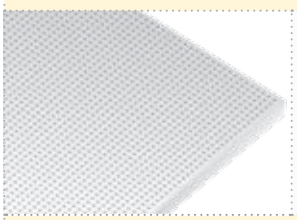
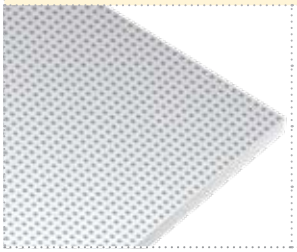
Plaques PRÉGYBEL à Bords Amincis

Perforation			Classe d'absorption acoustique	Montage		α_w Absorption globale	α_p par bande d'octave (Hz)						
Type	Zones	Taux		Laine	Plénum		125	250	500	1000	2000	4000	
PRÉGYBEL C 10 n°8													
		16 %	C	50 mm	60 cm	**0,75**	0,80	0,70	0,75	0,75	0,70	0,75	1
				80 mm	10 cm	**0,70 LM**	0,54	0,93	0,99	0,78	0,63	0,61	2
				80 mm	30 cm	**0,70 L**	0,67	0,78	0,78	0,71	0,62	0,60	3
				Sans	30 cm	**0,60 L**	0,85	0,85	0,70	0,60	0,55	0,55	4
PRÉGYBEL R 12 n°2													
		13,9 %	C	50 mm	30 cm	**0,70 L**	0,85	0,80	0,65	0,70	0,70	0,65	5
				Sans	30 cm	**0,65 L**	0,80	0,80	0,65	0,60	0,60	0,55	6
				80 mm	10 cm	**0,60 LM**	0,69	1,04	0,87	0,62	0,51	0,48	7
PRÉGYBEL R 15 n°1													
		16,1 %	C et D	50 mm	30 cm	**0,70 L**	0,80	0,85	0,75	0,80	0,60	0,65	8
				80 mm	10 cm	**0,60 LM**	0,63	1,09	0,94	0,65	0,63	0,47	9
				Sans	30 cm	**0,55**	0,83	0,41	0,68	0,53	0,35	0,33	10
PRÉGYBEL R 15 n°8													
		11 %	C et D	50 mm	30 cm	**0,60 L**	0,70	0,75	0,65	0,65	0,50	0,50	10
				80 mm	10 cm	**0,50 LM**	0,71	1,03	0,83	0,54	0,43	0,39	11
				Sans	30 cm	**0,5 L**	0,65	0,75	0,65	0,55	0,40	0,45	12
PRÉGYBEL L 5x80 n°8													
		10,7 %	D	80 mm	10 cm	**0,55 LM**	0,56	0,95	0,94	0,65	0,48	0,41	13
				80 mm	30 cm	**0,55 L**	0,68	0,75	0,73	0,60	0,49	0,44	14

Références acoustiques

1 AIRO L3027/1
2 CTBA 03/PC/PHY/2142/1-1
3 CTBA 03/PC/PHY/2142/1-2
4 AIRO L3027/3
5 AIRO L3027/4
6 L3027/5
7 CSTB 713.960.0084/6
8 AIRO L3027/8
9 CSTB 713.960.0084/3
10 AIRO L3027/6
11 CSTB 713.960.0084/5
12 AIRO L3027/7
13 CTBA 03/PC/PHY/2143/2-1
14 CTBA 03/PC/PHY/2143/2-2
15 CEE / 022 / 12-12
16 CSTB AC16-26060736-1
17 CSTB AC16-26060736-2
18 CEE / 022 / 12-13
19 CEE/022/12-19
20 CSTB AC16-26060736-3
21 CSTB AC16-26060736-4
22 CTA 140004
23 CEE/022/12-18
24 CEE/022/12-20
25 TDC 20150324-0454-WTR-2806

Plaques PRÉGYBEL à Bords Droits et à perforation continue

Perforation		Classe d'absorption acoustique	Montage		α_w	α_p par bande d'octave (Hz)						
Dessin	Taux		Laine	Plénum	Absorption globale	125	250	500	1000	2000	4000	
PRÉGYBEL A 8-15-20 n°1												
	10,9 %	D	80 mm	60 cm	**0,55 L**	0,60	0,60	0,70	0,65	0,45	0,45	15
			45 mm	20 cm	**0,60**	0,45	0,60	0,65	0,65	0,50	0,50	16
			45 mm	5 cm	**0,60 L**	0,40	0,70	0,65	0,65	0,50	0,50	17
PRÉGYBEL A 12-20-35 n°1												
	9,8 %	D	80 mm	60 cm	**0,50 L**	0,55	0,65	0,65	0,55	0,40	0,40	18
PRÉGYBEL R 8 n°1												
	14,3 %	C	80 mm	60 cm	**0,70**	0,65	0,70	0,80	0,70	0,60	0,65	19
			45 mm	20 cm	**0,70 L**	0,55	0,95	0,85	0,85	0,65	0,60	20
			45 mm	5 cm	**0,70 LM**	0,35	0,85	1,00	0,90	0,65	0,60	21
PRÉGYBEL R 12 n°1												
	18,2 %	C	80 mm	60 cm	**0,75**	0,50	0,60	0,75	0,75	0,70	0,65	22
PRÉGYBEL C 8 n°1												
	18,3 %	C	80 mm	60 cm	**0,75**	0,70	0,75	0,85	0,80	0,70	0,60	23
PRÉGYBEL C 12 n°1												
	23,1 %	B	80 mm	60 cm	**0,85**	0,75	0,80	0,90	0,85	0,80	0,75	24
			45 mm	5 cm	**0,85**	0,25	0,70	0,85	0,85	0,75	0,75	25
			80 mm	20 cm	**0,80 L**	0,60	1,00	0,85	0,80	0,75	0,75	25
			Sans	20 cm	**0,70**	0,25	0,70	0,85	0,70	0,60	0,65	25

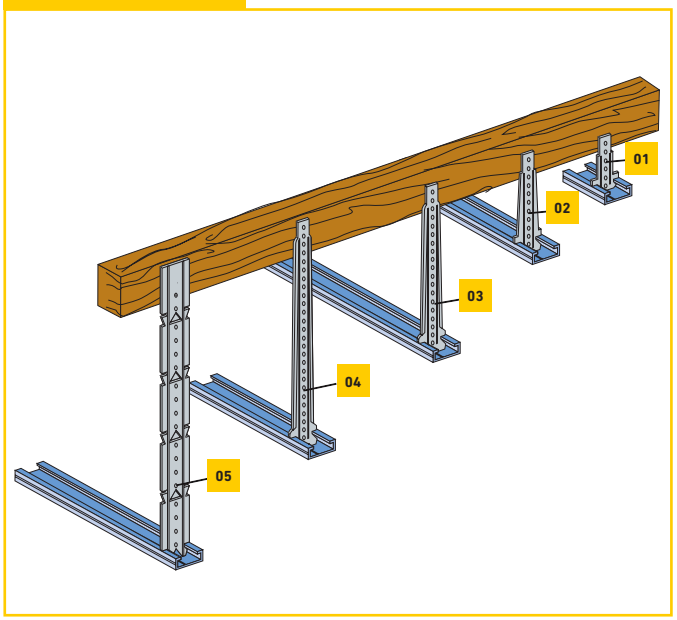
***Absorption acoustiques**

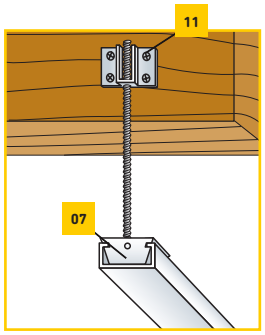
- La peinture des plaques **PRÉGYBEL** doit être réalisée au rouleau et non au pistolet pour conserver les performances d'absorption acoustique,
- Tous les montages avec laine minérale ont été réalisés avec des panneaux isolants sans pare-vapeur,
- Absorption acoustique d'une **PRÉGYPLAC** BA13 non perforée : α_w = 0,10 L (plénum 10 cm, laine minérale 80 mm)
- L'indice unique α_w est issu de la norme ISO 11654 qui utilise un gabarit privilégiant les fréquences aigües. C'est pourquoi les valeurs sont complétées par les lettres L et M qui rappellent que les plaques **PRÉGYBEL** présentent des absorptions plus élevées aux basses fréquences (L : Low) et aux fréquences moyennes (M : Medium)

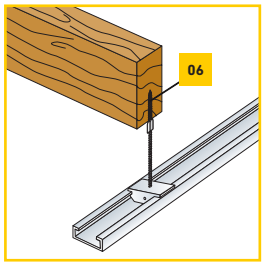
Plafonds PRÉGYMÉTAL

GAMME DE SUSPENTES

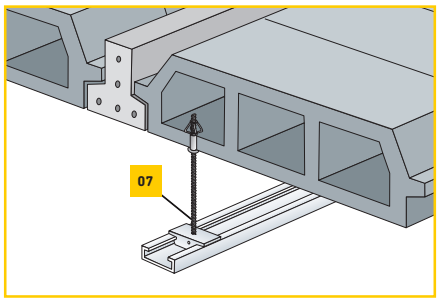
Fourrures

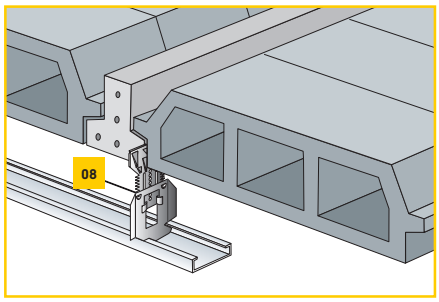


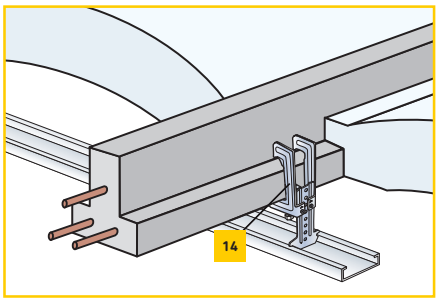


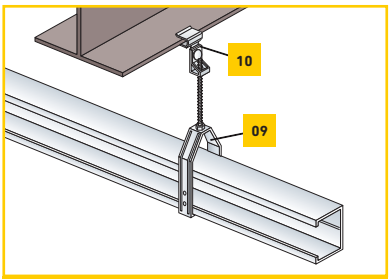


- **01** P11
- **02** P21
- **03** P31
- **04** P41
- **05** P61
- **06** Piton de réhabilitation
- **07** Pivot
- **08** Suspente hourdis
- **09** Suspente **SC35** ou **SC50**
- **10** Attache **M6**
- **11** Équerre de fixation
- **12** Suspente **PMI**
- **13** Attache **2PLUS**
- **14** **COBRA**

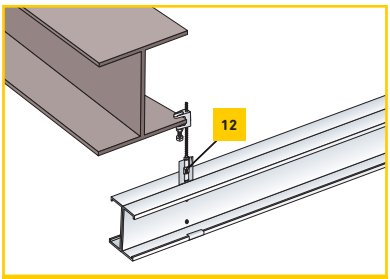




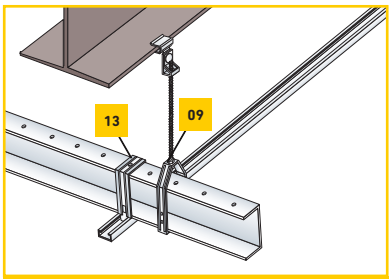




Montants **M48 - M90**



Montants **M100 - M125**



Rail **2PLUS**



LES SUSPENTES ET LES OSSATURES DES PLAFONDS PLAQUES DE PLÂTRE NE SONT PAS CALCULÉES POUR SUPPORTER LA CHARGE D'UNE PERSONNE. IL EST DONC INTERDIT DE CIRCULER SUR UN PLAFOND.

Charges admissibles

Charge admissible par couple suspente/ossature en daN selon le DTU 25.41										
Suspente	Ossature									
	S47	S55	Montants M48 à M90			Rail 2Plus	Montants M100 et M125		Rail 3Plus	
			Simple	Boxés	Accolés		Simples	Accolés	Simples	Accolés
P11	30									
P21-P31	29									
P41	38									
P61	28									
Pivot	38	28								
P ressort	40									
Griffe + suspente hourdis	25									
Griffe + P11 à P31	25									
Cobra + patte vissée	30									
Cobra + pivot (tige filetée Ø 6)	38									
Cobra + SC35 ou SC50 (tige filetée Ø 6)			65	74						
SC35 (tige filetée Ø 6)			65	120						
SC50 (tige filetée Ø 6)			65	120		90				
SC2Plus (tige filetée Ø 6)				129		140				
Suspente articulée + rondelle ø 8/20 mm			65	100		100				
Attache 2Plus	41	29								
PMI (tige filetée Ø 6 mm)					120		140	180		

ATTENTION !

Les performances de charges admissibles ne sont garanties par SINIAT que pour l'emploi d'une suspente **PRÉGY** avec un profilé **PRÉGY**.

Pour les suspentes acoustiques voir p.241

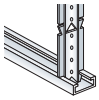
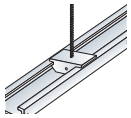
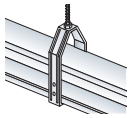
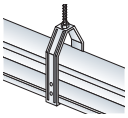
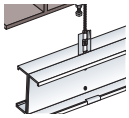
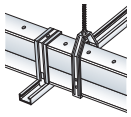
Fixations au support

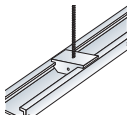
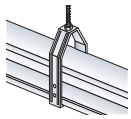
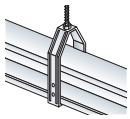
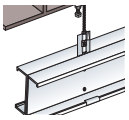
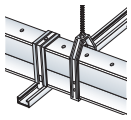
Charges admissibles

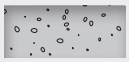
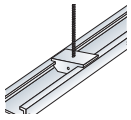
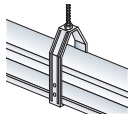
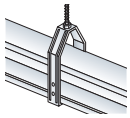
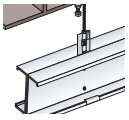
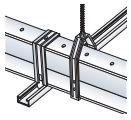
Support		Fixation	Charge admissible (daN)
Bois	Jouée de poutre	Équerre de fixation + 2 vis TF 212 x 35	85
		Équerre de fixation + 4 clous 35 x 2,8	115
	Sous-face de poutre	Piton réhabilitation	140
		Équerre + axe + 2 vis TF 212 x 35	85
		Équerre + axe + 4 vis TF 212 x 35	140
Profil acier	Aile de 3 à 7 mm	Attache M6-3/7-90	90
	Aile de 8 à 13 mm	Attache M6-8/13-90	90
	Aile de 3 à 18 mm	Attache M6-0/18-120	120
Hourdis	Béton	Pivot-hourdis	25

Plafonds PRÉGYMÉTAL

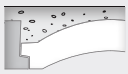
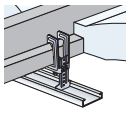
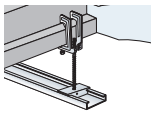
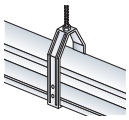
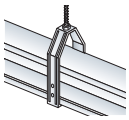
CHOIX DES SUSPENTES

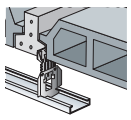
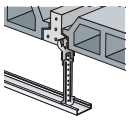
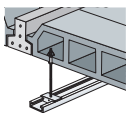
		Plafonds PRÉGYMÉTAL sur fourrure		Plafonds PRÉGYMÉTAL sur montants		Plafonds PRÉGYMÉTAL Industrie	Plafonds PRÉGYMÉTAL 2Plus
Sous bois 	Fixation	Vissage direct	Équerre de fixation ou piton de réhabilitation + tige filetée Ø6				
	Suspente	 P11 - P21 - P31 P41 - P61	 Pivot	 SC 35	 SC50	 PMI	 SC50 ou SC2PLUS
	Ossature	S47	S47	M48-35 M70-35 M90-35	M48-50 M70-50 M90-50	M100-50 M125-50	Rail 2PLUS + S47
	Descente mini	2 cm	3 cm	13 cm	13 cm	23 cm	15 cm
	Descente maxi	4 cm (P11) 14 cm (P21) 25 cm (P31) 40 cm (P41) 58 cm (P61)	selon tige filetée				

Sous charpente métallique 	Fixation	Attache M6 + tige filetée Ø6					
	Suspente		 Pivot	 SC 35	 SC50	 PMI	 SC50 ou SC2PLUS
	Ossature		S47	M48-35 M70-35 M90-35	M48-50 M70-50 M90-50	M100-50 M125-50	Rail 2PLUS + S47
	Descente mini		7 cm	17 cm	17 cm	25 cm	19 cm
	Descente maxi		selon tige filetée				

Sous béton 	Fixation	Cheville béton type SPIT GRIP ou HILTI HK * + tige filetée Ø6					
	Suspente		 Pivot	 SC 35	 SC50	 PMI	 SC50 ou SC2PLUS
	Ossature		S47	M48-35 M70-35 M90-35	M48-50 M70-50 M90-50	M100-50 M125-50	Rail 2PLUS + S47
	Descente mini		3 cm	13 cm	13 cm	23 cm	15 cm
	Descente maxi		selon tige filetée				

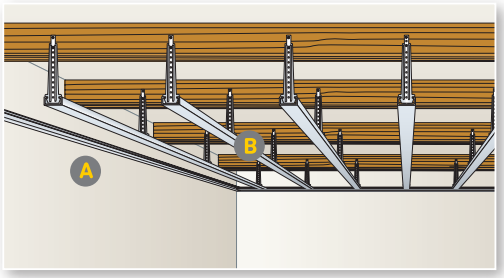
* Vérifier auprès du fournisseur que la cheville choisie bénéficie d'un agrément technique européen qualifiant son emploi pour les charges données.

		Plafonds PRÉGYMÉTAL sur fourrure		Plafonds PRÉGYMÉTAL sur montants	
Sous hourdis PSE 	Fixation aux poutrelles	**Suspente Cobra**	Suspente Cobra + tige filetée Ø6		
	Suspente	 Cobra (et patte fournie)	 Pivot	 SC35	 SC50
	Ossature	S47		M48-35 M70-35 M90-35	M48-50 M70-50 M90-50
	Descente mini	**3 cm**	10 cm	**16 cm**	**16 cm**
	Descente maxi	**10 cm**	selon tige filetée		

		Fixation entre poutrelle et hourdis		Fixation dans l'hourdis
Sous hourdis béton 	Fixation			
	Suspente	 Suspente hourdis	 Griffe hourdis + P11 - P21 - P31	 Ensemble Pivot-hourdis (cheville + tige + pivot)
	Ossature	S47		
	Descente mini	3 cm	5 cm	3 cm
	Descente maxi	7 cm	10 cm (P11)	selon tige filetée
			20 cm (P21)	
			30 cm (P31)	

MISE EN ŒUVRE

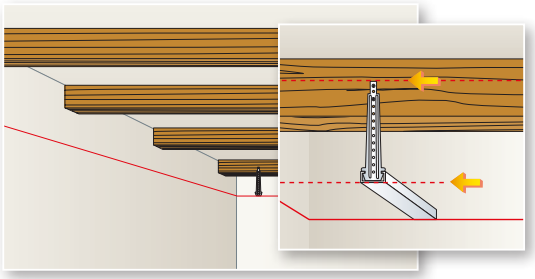
1 - Principe de pose - Plafond PRÉGYMÉTAL S47



1 - L'OSSATURE

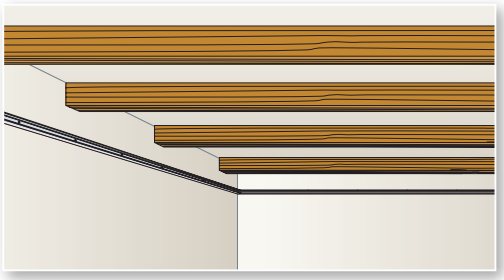
Elle est composée :

- **du rail contre-cloison (ou cornière) périphérique A**
- **des fourrures PRÉGYMÉTAL S47 B**



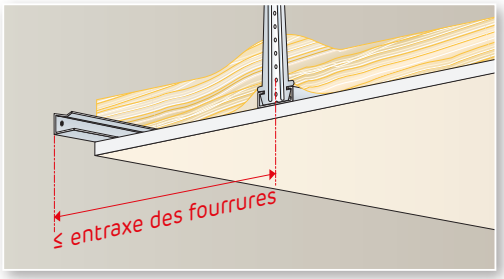
2 - TRAÇAGE

- **Tracez un premier repère à 1 mètre du sol. Compte tenu que le sol n'est pas toujours plan, ce premier repère servira de base pour tracer le niveau final à la hauteur sous plafond souhaitée**
- **Tracez ensuite le niveau de l'ossature et repérez le niveau des suspentes**



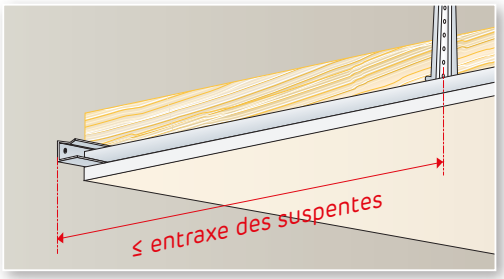
3 - POSE DE L'OSSATURE PÉRIPHÉRIQUE

- **Fixez le rail contre-cloison (ou cornière) périphérique au niveau des fourrures du plafond**



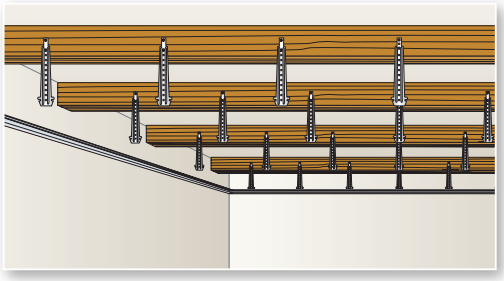
4 - POSITION DES FOURRURES PRÉGYMÉTAL S47

- **La distance entre la fourrure S47 et le rail contre-cloison (ou cornière) doit être inférieure à l'entraxe des fourrures**



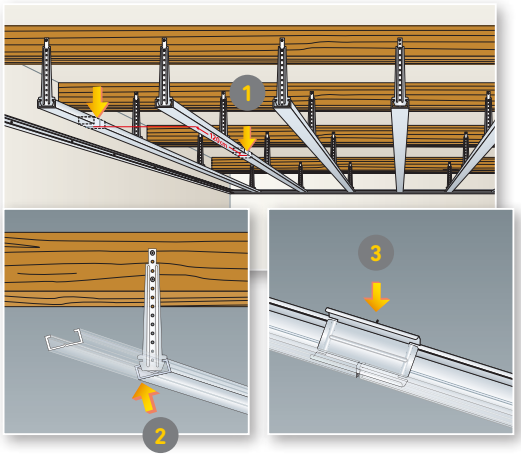
5 - POSITION DES SUSPENTES

- **La distance entre la suspente et le rail contre-cloison (ou cornière) doit être inférieure à l'entraxe des suspentes**



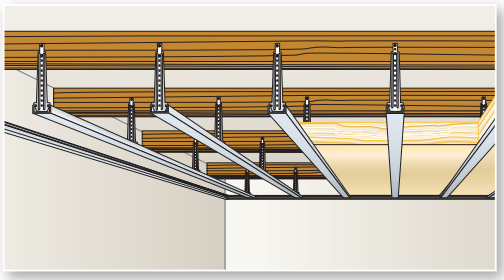
6 - POSE DES SUSPENTES

- Positionnez les suspentes en respectant les contraintes précédentes
- Fixez les suspentes à l'aide de 2 vis ou 2 pointes



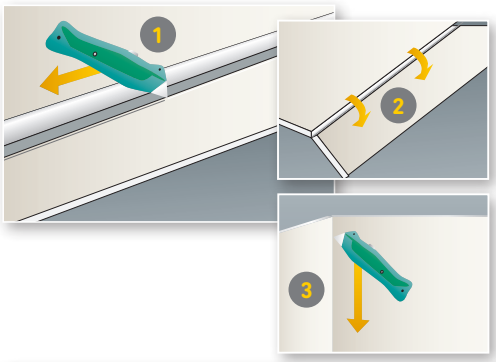
7 - MISE EN PLACE DE L'OSSATURE MÉTALLIQUE

- Prenez soin de décaler d'au moins 1,20 m les raccords d'une ossature à l'autre 1
- Clipsez les ossatures S47 sur les suspentes 2
- Effectuez la jonction entre 2 ossatures à l'aide d'une Eclistar 3



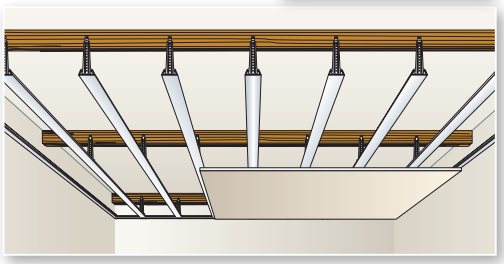
8 - ISOLATION

- Si un isolant est prévu, disposez-le sur les ossatures avant la fixation des plaques de plâtre
- Le pare-vapeur de l'isolant doit être positionné côté chaud, dans ce cas côté plaque



9 - DÉCOUPE DES PLAQUES DE PLÂTRE PRÉGY

- Entaillez le carton crème à l'aide d'un couteau rétractable guidé par une règle métallique, 1
- Brisez la plaque d'un coup sec 2
- Tranchez le carton de l'autre face 3

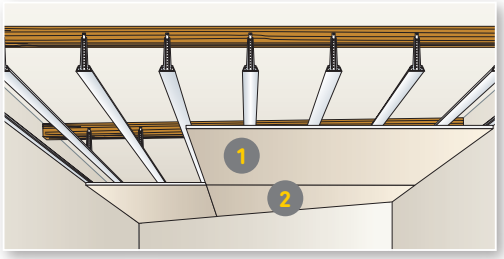


10 - POSE DES PLAQUES DE PLÂTRE PRÉGY

- Pour une meilleure planéité du plafond mettez en œuvre des plaques SYNIA à 4 bords amincis

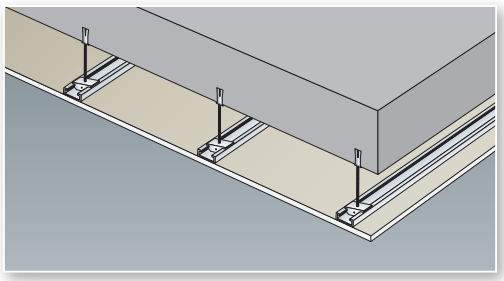
Si les parois verticales sont perpendiculaires
- Posez la première plaque dans un angle
- Vissez les plaques à entraxe 30 cm avec des vis TF 212
- Posez les autres plaques à joints alignés ou décalés

Si les parois verticales ne sont pas perpendiculaires
- Fixez l'ossature parallèlement à l'une des parois verticales et commencez par la plaque 1, la plaque 2 étant posée après découpe du biais



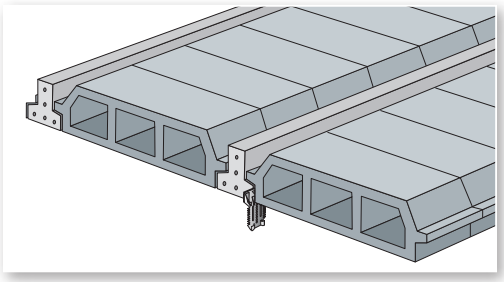
NOTA :
Le décalage des joints améliore la planéité du plafond (cf DTU 25.41).

2 - Plafond sous dalle béton

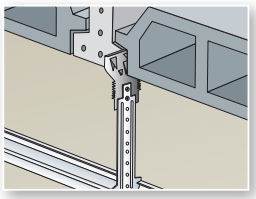


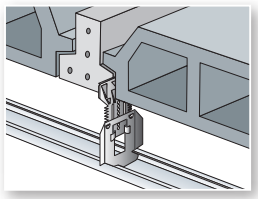
- **Utilisez exclusivement des chevilles qualifiées à cet usage et bénéficiant d'un agrément technique européen**

3 - Plafond sous plancher hourdis béton

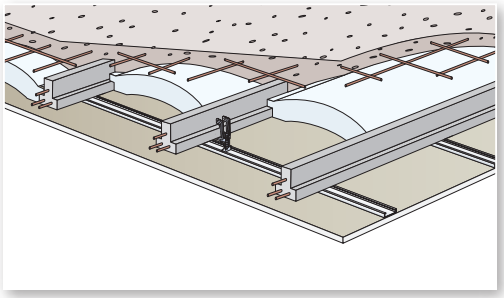


- **Enfoncez au marteau une griffe hourdis entre l'entrevous et la poutrelle (griffes côté entrevous)**

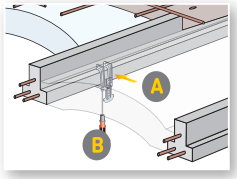


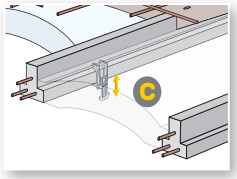


4 - Plafond sous plancher béton entrevous PSE

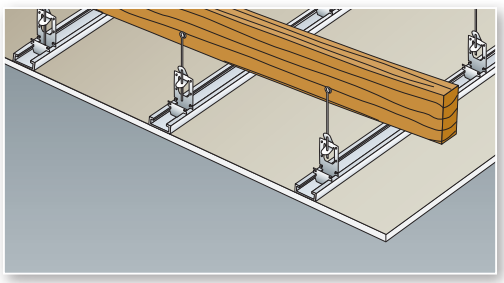


- **Positionnez la suspente COBRA sur la poutrelle après avoir entaillé le PSE (A)**
- **Serrez la suspente sur le talon de la poutrelle (B)**
- **Fixez la patte en fonction du niveau du plafond (C)**
- **Clipsez les fourrures S47 et posez les plaques PRÉGY**



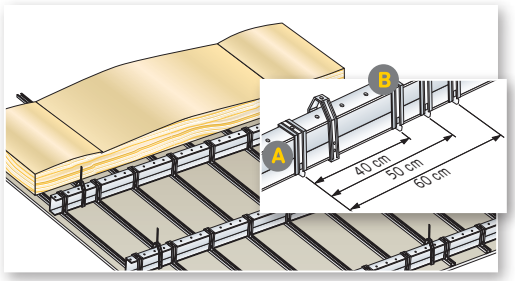


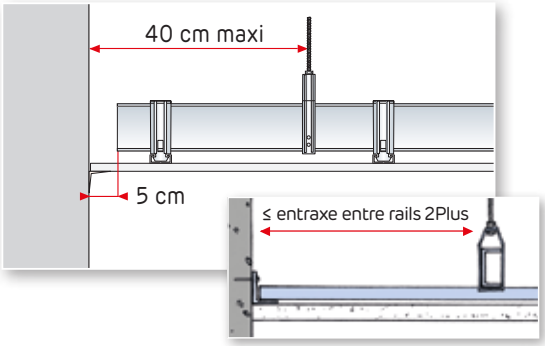
5 - Plafond à descente variable

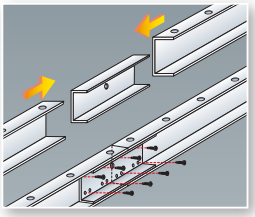


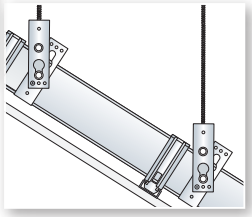
- **Sur toute structure, vous pouvez utiliser les suspentes P Ressort :**
  - fixez sur votre structure une tige lisse à oeillet,
  - pincez la suspente P Ressort sur la tige lisse à la hauteur désirée
- **Sur structure bois, utilisez également les suspentes P61 fractionnées à la descente désirée**

6 - Plafond grande portée avec ossature primaire : PRÉGYMÉTAL 2PLUS









1 - PRINCIPE DE POSE

- Montez les attaches A sur le rail 2Plus B à l'entraxe de 40, 50 ou 60 cm
- Positionnez les rails 2Plus de façon identique aux montants sur chant
- Clipsez les fourrures sur les attaches 2Plus

2 - LA JONCTION AVEC LES MURS

- Si la première suspente est située à moins de 40 cm du mur de départ, laissez un jeu de 5 cm entre le rail 2Plus et la paroi
- Si la première suspente est située à plus de 40 cm du mur utilisez un rail R90 pour supporter l'extrémité du rail 2Plus
- Fixez un rail contre-cloison ou une cornière pour supporter les extrémités des fourrures S47

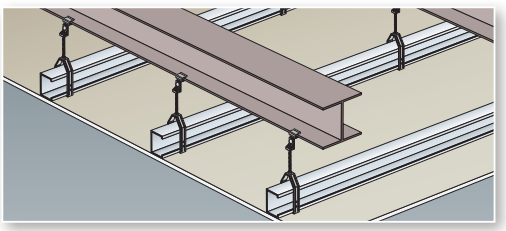
3 - PLAFOND DE DIMENSIONS SUPÉRIEURES À LA LONGUEUR DES PROFILÉS

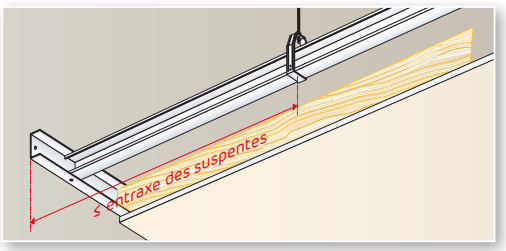
- Aboutez les rails PRÉGYMÉTAL 2Plus avec les éclisses PRÉGYMÉTAL 2Plus
- Solidarisez la liaison avec 8 vis PRÉGY RT421

4 - PLAFOND INCLINÉ SOUS STRUCTURE HORIZONTALE

- Mettez en œuvre une suspente PRÉGYMÉTAL 2Plus articulée

7 - Plafond grande portée avec montants M48 à M90





Montants sur chant M48 à M90

- Fixez une tige filetée Ø 6 mm au support avec une attache et préréglez 2 écrous.
- Accrochez les suspentes SC sur les montants, puis positionnez l'ensemble.
- Bloquez les 2 écrous de part et d'autres de la suspente
- Liaisonnez les suspentes sur les montants par vis RT421

L'ossature périphérique

- Elle est constituée par un rail pour les portées supérieures à 1,80 m

8 - SUSPENTE PRÉGYMÉTAL Industrie pour montants M100, M125 ET RAIL 3PLUS



La suspente PRÉGYMÉTAL Industrie

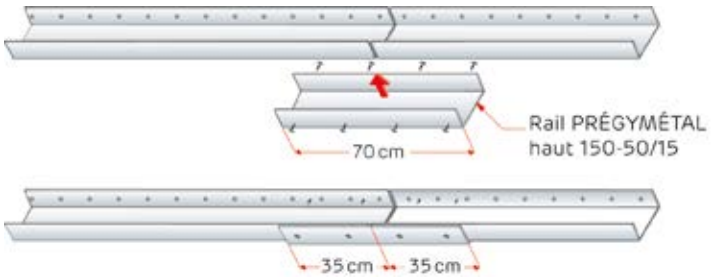
1. **Positionner les tiges filetées de Ø 6 mm et régler les écrous en fonction du niveau du plafond**
2. **Plier et positionner la suspente qui enserre la tige filetée**
3. **Rabattre la languette supérieure**
4. **Bloquer l'écrou haut**
5. **Positionner les montants et visser les sur la suspente par 2 vis PRÉGY RT421 X 13**

9 - Plafond très grande portée avec ossature primaire : PRÉGYMÉTAL 3PLUS

1 - ABOUTAGE DES RAILS ET DES FOURRURES



- **Aboutage des rails 3Plus accolés**
  - décaler de 1 m les aboutages
  - assurer la jonction par 8 vis PRÉGY RT 421 x 13

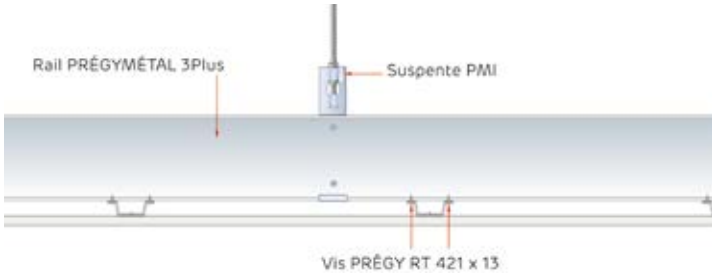


- **Aboutage des rails 3Plus simples**
  - découper un morceau de rail PRÉGYMÉTAL haut 150-50/15 de 70 cm.s
  - coiffer la jonction des rails PRÉGYMÉTAL 3Plus
  - assurer la jonction par 8 vis PRÉGY RT 421 x 13
  - décaler les aboutages d'une rangée de montant à l'autre



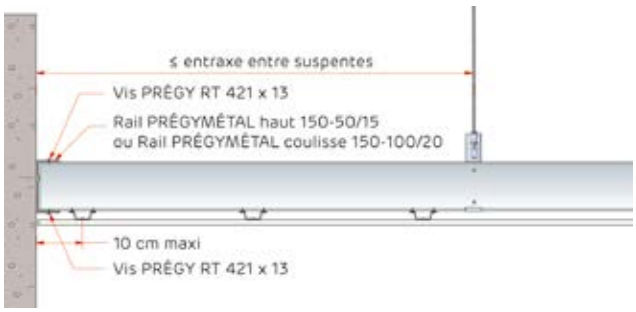
- **Aboutage des fourrures PRÉGY MOB**
  - prévoir un recouvrement des fourrures de 15 cm
  - assurer la jonction fourrure/fourrure par 4 vis PRÉGY RT 421 x 13 soit 2 vis par aile
  - décaler les aboutages d'une rangée de fourrure à l'autre

2 - LIAISONS RAILS ET FOURRURES

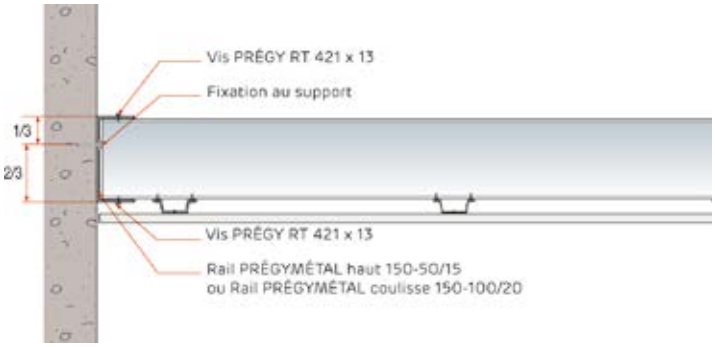


› **Assurer la jonction fourrure PRÉGY MOB sur chaque rail 3Plus par 2 vis PRÉGY RT 421 x 13**

3 - RACCORD AVEC LES MURS

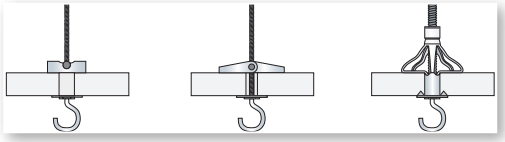


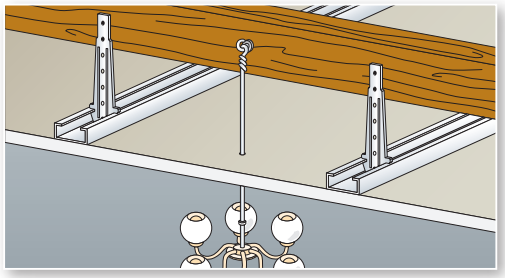
› **Plafond suspendu**
- choix du rail périphérique :
  Rail PRÉGYMÉTAL haut 150-50/15 :
  portée 4 m maxi
  Rail **PRÉGYMÉTAL** coulisse 150-100/20 :
  portée > 4 m
- la 1ère suspente doit être à une distance maxi égale à l'entraxe des suspentes
- la 1ère fourrure **PRÉGY MOB** doit être à 10 cm maxi du mur



› **Plafond autoportant (sans suspente)**
- fixer le rail périphérique tous les 60 cm au 1/3 du haut du rail. Ces fixations devront reprendre les efforts de cisaillements (50% de charge des suspentes)
- liaisonner le rail **3Plus** et le rail périphérique par 2 vis **PRÉGY RT 421 x13**, soit une vis par aile de rail **3Plus** (4 vis pour les rails **3Plus** accolés)

MONTAGES SPÉCIFIQUES





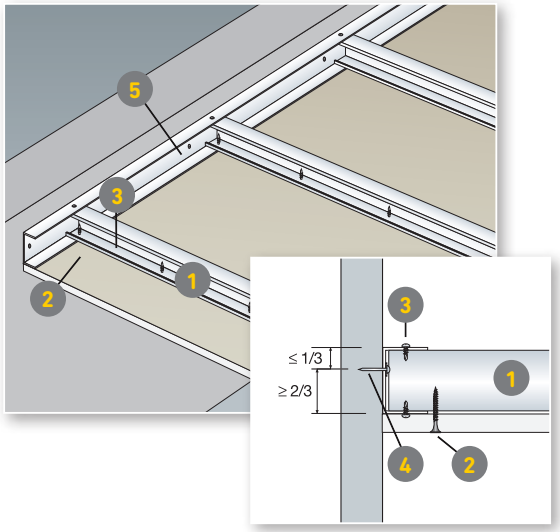
1 - ACCROCHAGE ET FIXATION ≤ 2 KG*

- **Fixation directement dans la plaque à l'aide de chevilles pour plaques de plâtre.**

*1 charge de 2 kg par surface de 1,20 m par 1,20 m

ACCROCHAGE ET FIXATION > 2 KG

- **Fixation à la structure support de l'ossature du plafond**



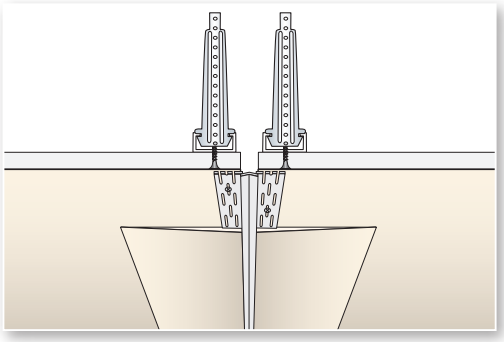
2 - PLAFOND PRÉGYMÉTAL SANS SUSPENTE

- Disposition utilisée pour des plafonds sous plénum technique dans les circulations des ERP, en absence de possibilités de fixation ou en cas d'accès difficile
- Fixez des rails latéraux comme indiqué sur le croquis
- Utilisez des montants positionnés sur chant et solidarisés (haut et bas) sur les ailes des rails latéraux

1. Montant **PRÉGYMÉTAL**
2. Vis **PRÉGY** TF 212
3. Vis **PRÉGY** RT 421
4. Fixation adaptée au support
5. Rail **PRÉGYMÉTAL**

3 - EXPOSITION AU VENT ET COMBLES AMÉNAGÉS

- Dans les régions particulièrement exposées (sites exposés, bord de mer, zone de vent 4), les fortes pressions dues au vent peuvent entraîner des mouvements entre plafond et charpente, et générer des grincements entre fourrures et suspentes en raison du jeu normal. Les règles de mise en œuvre pratiquées dans ces régions consistent à bloquer le jeu entre fourrures et suspentes à l'aide de mousse de polyuréthane ou de plots de **PRÉGYCOLLE 120**



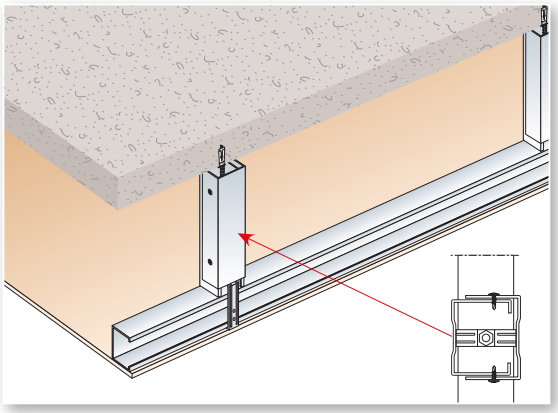
4 - FRACTIONNEMENT DES PLAFONDS

- Les joints divers, les poteaux et les formes découpées peuvent générer des amorces de fissuration par effet d'entaille. Il est donc conseillé de découper les plafonds en formes géométriques simples avec des joints souples à la jonction avec les éléments de construction isolés traversant le plafond

- Les plafonds de grande surface doivent être fractionnés tous les 25 m et une surface maxi de 300 m²

5 - DISPOSITIF ANTI-SOULÈVEMENT DES PLAFONDS (BUTON)

Exemple de dispositif anti-soulèvement



- **Locaux de perméabilité faible ou moyenne**
  Pour ces locaux, les supentes **PRÉGYMÉTAL** répondent à la demande du DTU 25.41

- **Locaux extérieur ou de perméabilité forte**
  (porche, hangar, locaux dont la façade exposée au vent est largement percée, ...). Dans ces locaux, les pressions excèdent la valeur de 10daN/m² du DTU 25.41.
  Un dispositif anti-soulèvement peut donc s'avérer nécessaire en fonction de la surpression, du poids propre du plafond, de la hauteur du plénum, et du type de suspente utilisé.
  - Découpez une section de rail et de montant à une longueur légèrement inférieure à celle de la suspente à butonner.
  - Boxez le montant dans le rail en intégrant la suspente entre les 2. Par glissement, le montant est remonté afin d'être calé en partie haute contre le support de la suspente. Le rail étant calé en partie basse contre l'élément d'ossature.
    - L'assemblage est liaisonné par 4 vis PRÉGY RT 421x13 dans les ailes (2 en partie basse, 2 en partie haute).

6 - FORTE HYGROMÉTRIE (> 80 %)

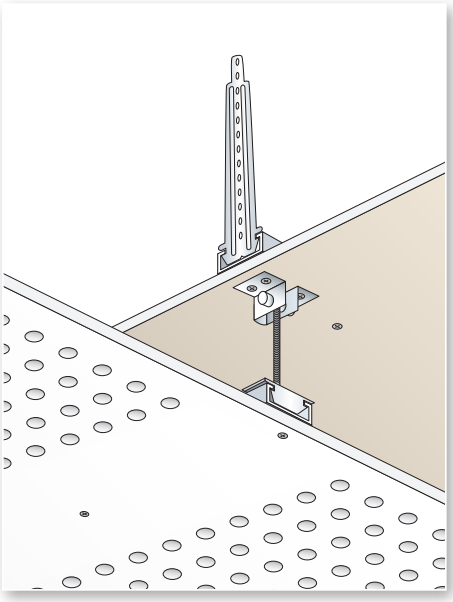
- Un défaut de ventilation des locaux, tant en cours de chantier qu'après finition, pourra générer des déformations irréversibles des plaques de plafond.
  Il est donc recommandé :
  - de poser les ossatures à une distance de 50 cm maxi,
  - de ventiler les locaux dans les zones ou périodes humides,
  - de réaliser les enduits plâtre et les chapes hydrauliques avant les plafonds,
  - de traiter les joints sitôt les plaques posées

7 - JONCTION CLOISONS / PLAFONDS

(Cas des combles communiquants)

Dans les bâtiments d'habitation (arrêté du 31/1/86 art.6) et dans les établissements de soins dénommés ERP de type U (arrêté du 23/5/89 art.U24) lorsque les parois verticales du dernier niveau ne montent pas jusqu'à la couverture, le plafond du comble doit :

- **s'opposer à la propagation du feu par le comble,**
- **assurer la stabilité au feu de la charpente sous laquelle il est suspendu (voir p.122)**

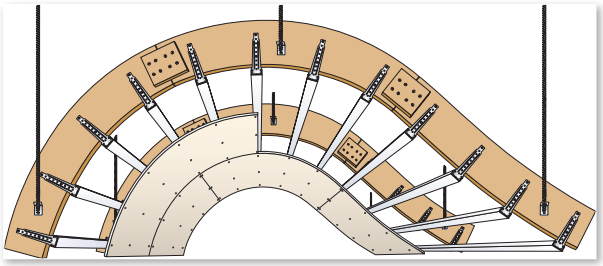


8 - PLAFOND RAPPORTÉ ACOUSTIQUE OU DÉCORATIF SOUS PLAFOND PRÉGYMÉTAL ASSURANT UNE PERFORMANCE FEU

(Courrier CTICM STI 59/96)

Cette configuration peut-être autorisée sous réserve de :

- Reporter la charge du plafond acoustique ou décoratif directement au travers du plafond **PRÉGYMÉTAL** dans l'ossature de celui-ci
- Limiter la charge du plafond acoustique ou décoratif à 10,5 kg/m^2
- Réduire l'entraxe des suspentes de plafond **PRÉGYMÉTAL** de façon à ce que le moment fléchissant maximal d'une fourrure entre 2 suspentes soit limité à 20,5 N.m au maximum
  Exemple : pour un plafond **PRÉGYMÉTAL** composé d'une **PRÉGYFLAM BA15** l'entraxe des suspentes passe de 1,15 m à 1 m.



9 - PLAFOND COURBE PRÉGYMÉTAL CONTOUR

Les dispositions constructives dépendent essentiellement du rayon de courbure minimum de l'ouvrage et concernent :

- l'entraxe des fourrures ;
- l'entraxe des gabarits ;
- le mode de préparation des plaques.

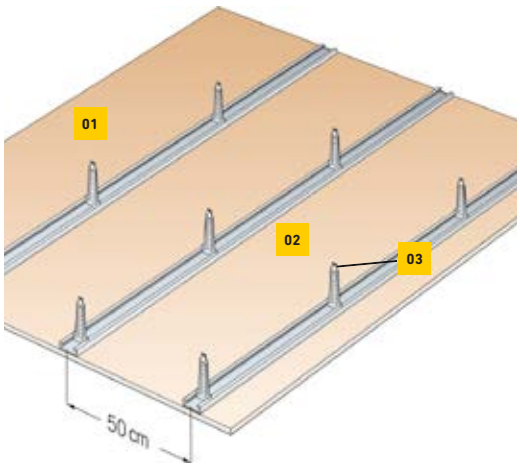
Rayon mini de courbure	40 cm à 1 m	1 m à 1,50 m	1,50 m à 2 m	> 2m
Entraxe maxi des fourrures	20 cm	30 cm	40 cm	60 cm
Entraxe maxi des gabarits bois	60 cm	90 cm	90 cm	120 cm

Le type de plaque et le mode de préparation est identique au tableau page 111.

Les modalités de pose sont données pour des rayons qui peuvent sensiblement varier.
Pour les autres types de plaques il est recommandé de procéder au préalable à des tests de cintrage.

Plafond intérieur des locaux très humides

PRÉGYWAB®



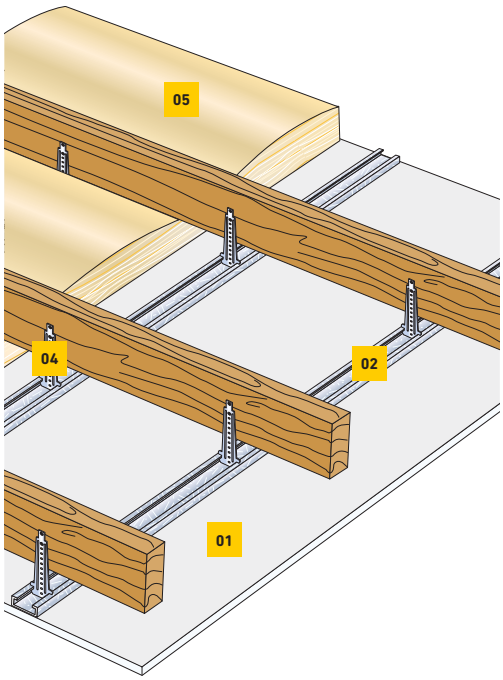
QUANTITATIF MOYEN AU m² DE PLAFOND

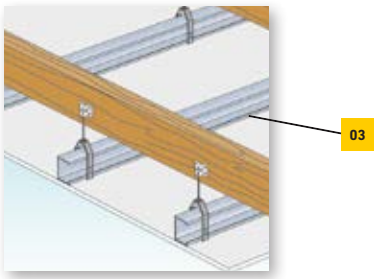
Établi sur la base d'un plafond simple parement. Coefficient de perte 5%.

PRODUITS			QUANTITÉS		
			FOURRURES	MONTANTS SIMPLES	MONTANTS DOUBLES
			ϒ 50 cm	ϒ 50 cm	ϒ 50 cm
01 Plaque PRÉGYWAB BA13			1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²
02 Fourrure PRÉGYMÉTAL S47 WAB ou ULTRA WAB			2,20 m	-	-
Eclistar PRÉGYMÉTAL ou ULTRA WAB			0,35 u	-	-
02 Ou Montant PRÉGYMÉTAL WAB ou ULTRA WAB			-	2,20 m	4,40 m
03 Suspente Entraxe des suspentes selon type d'ossature et composition du parement	Distance entre 2 suspentes	1,20 m	2,10 u	-	-
		1,50 m	-	1,80 u	1,80 u
		1,75 m	-	1,50 u	1,50 u
		2,10 m	-	1,30 u	1,30 u
		2,80 m	-	1 u	1 u
		3,25 m	-	0,90 u	0,90 u
Vis PRÉGYWAB 500h x 25			14 u	14 u	14 u
Vis PRÉGY RT 421			-	7 u	8 u
Enduit pour joint prêt à l'emploi PRÉGYWAB			0,50 kg	0,50 kg	0,50 kg
Bande papier pour joints SINIAT			1,60 m	1,60 m	1,60 m

Plafond

PRÉGYMÉTAL™ STANDARD





QUANTITATIF MOYEN AU m² DE PLAFOND

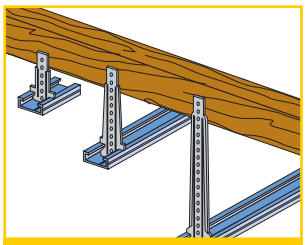
Établi sur la base d'un plafond avec un seul parement. Coefficient de perte 5%

PRODUITS			QUANTITÉS			
			TYPE DE PLAFOND			
			FOURRURES		MONTANTS SIMPLES	
			ϒ 50 cm	ϒ 60 cm	ϒ 50 cm	ϒ 60 cm
01 Plaque PRÉGY ou SYNIA Déco			1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²
02 Fourrure PRÉGYMÉTAL S47			2,20 m	2,00 m	-	-
Éclisse PRÉGYMÉTAL S47			0,35 u	0,30 u	-	-
03 Montant PRÉGYMÉTAL			-	-	2,20 m	2,00 m
04 Suspente Type à définir selon : - support - ossature - hauteur du plénum	Distance entre 2 suspentes	1,20 m	2,10 u	1,80 u	-	-
		1,50 m	-	-	1,80 u	1,50 u
		1,75 m	-	-	1,50 u	1,30 u
		2,10 m	-	-	1,30 u	1,10 u
		2,80 m	-	-	1 u	0,85 u
		3,25 m	-	-	0,90 u	0,75 u
Vis PRÉGY TF 212 x 25 (BA13) Vis PRÉGY TF 212 x 35 (BA15-BA18)			14 u	12 u	14 u	12 u
Vis PRÉGY RT 421			-	-	7 u	6 u
Enduit pour joint PRÉGY - en poudre - ou prêt à l'emploi			0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg
Bande pour joint PRÉGY			1,60 m	1,60 m	1,60 m	1,60 m
05 Isolant			1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²

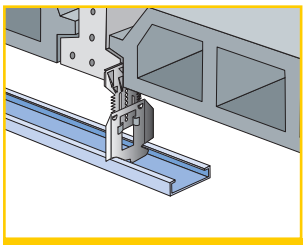
NE PAS OUBLIER :

- Fixations des suspentes (2 vis ou 2 pointes pour P11, P21, P31, P41, P61)
- Sous béton, hourdis : cheville + tige filetée
- Sous charpente métallique : attache + tige filetée

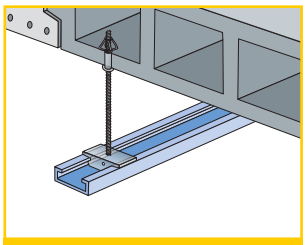
EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



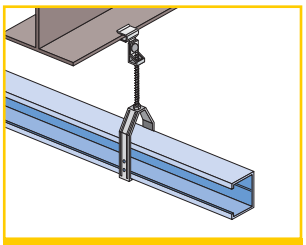
Suspentes p.246



Suspente hourdis

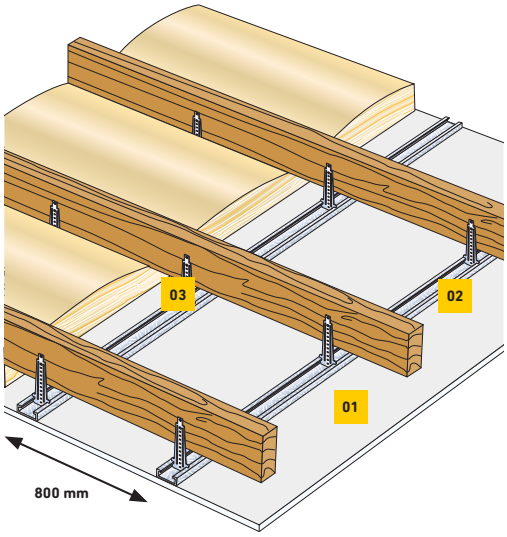


Suspente pivot



Suspente sur chant

PRÉGYMÉTAL XL
Fourrures entraxe 800



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE PLAFOND

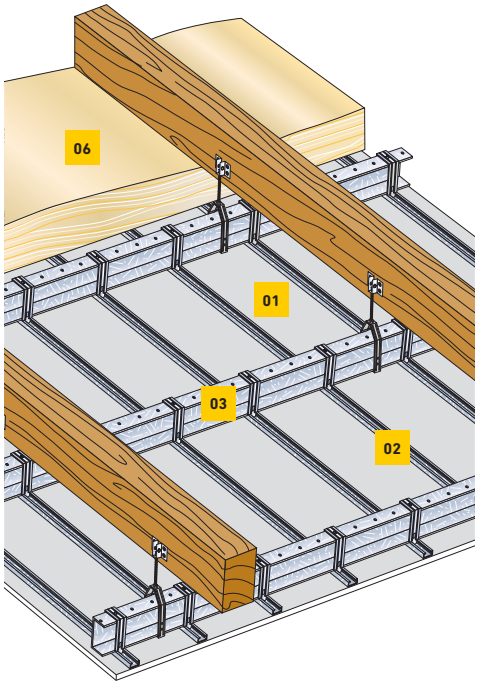
Établi sur la base d'un plafond simple parement. Coefficient de perte 5%.

PRODUITS	QUANTITÉS FOURRURES ϒ 800 mm
01 Plaque **PRÉGY XL BA13**	1,05 m²
02 Fourrure **PRÉGYMÉTAL S47**	1,50 m
Eclistar **PRÉGYMÉTAL S47**	0,23 u
03 Suspente **P31**(Entraxe 1,20 m)	1,35 u
Vis **PRÉGY** TF 212 x 25	9,6 u
Enduit pour joint **PRÉGY** - en poudre - ou prêt à l'emploi	 0,35 kg 0,60 kg
Bande papier pour joints **SINIAT**	1,60 m

Plafond grande portée

PRÉGYMÉTAL™ 2PLUS

Ossature primaire



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE PLAFOND

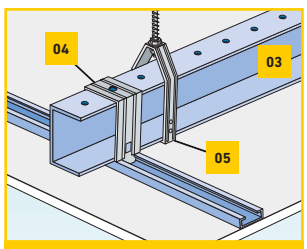
Établi sur la base d'un plafond avec un seul parement. Coefficient de perte 5%

PRODUITS			QUANTITÉS FOURRURES ⋎ 50 cm	QUANTITÉS FOURRURES ⋎ 60 cm
01 Plaque PRÉGY ou SYNIA Déco			1,05 m²	1,05 m²
02 Fourrure PRÉGYMÉTAL S47			2,20 m	2,00 m
Éclisse PRÉGYMÉTAL S47			0,35 u	0,30 u
03 Rail PRÉGYMÉTAL 2PLUS (⋎ 120 cm)			1,00 m	1,00 m
Éclisse 2PLUS			0,10 u	0,10 u
04 Attache 2PLUS			2,10 u	1,80 u
05 Suspente SC50 ou SC2PLUS	Distance entre 2 suspentes	1,50 m	0,70 u	0,70 u
		1,75 m	0,60 u	0,60 u
		2,10 m	0,50 u	0,50 u
		2,80 m	0,40 u	0,40 u
		3,30 m	0,35 u	0,35 u
Vis PRÉGY TF 212 x 25 (BA13) Vis PRÉGY TF 212 x 35 (BA15-BA18)			14 u	12 u
Vis PRÉGY RT 421			4 u	3 u
Enduit pour joint PRÉGY - en poudre - ou prêt à l'emploi			0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg
Bande pour joint PRÉGY			1,60 m	1,60 m
06 Isolant			1,05 m²	1,05 m²

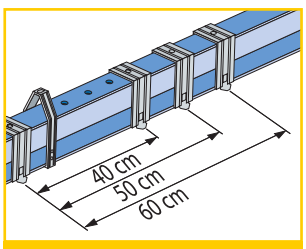
NE PAS OUBLIER :

- Sous charpente bois :
  équerre de fixation + tige filetée
- Sous béton, hourdis :
  cheville type Split Grip 6 x 100
  ou Hilti HKD M6 + tige filetée
- Sous charpente métallique :
  attache + tige filetée

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



Principe de suspension

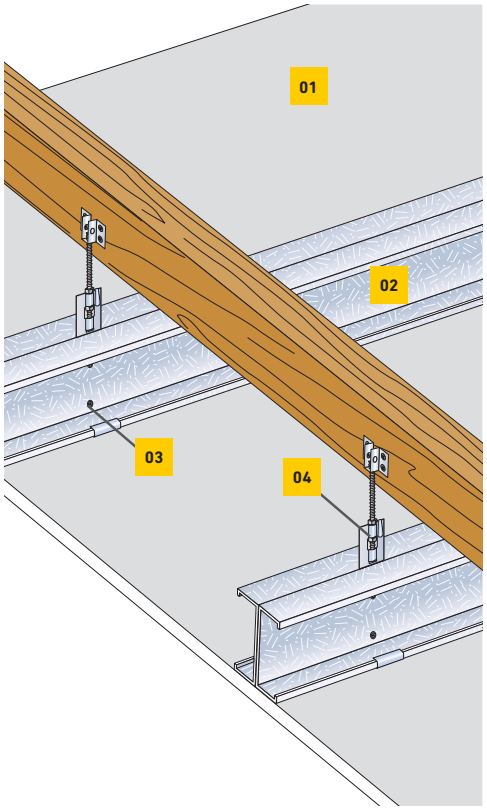


Entraxes fourrures

Plafond très grande portée

PRÉGYMÉTAL™ Industrie

Ossatures M100 et M125



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE PLAFOND

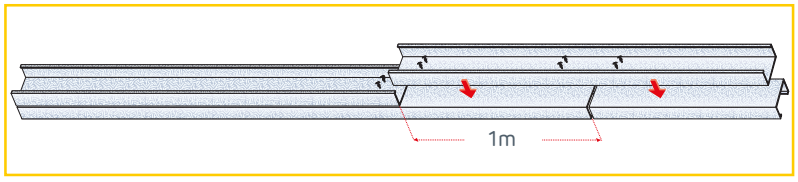
Établi sur la base d'un plafond simple parement. Coefficient de perte 5%

PRODUITS		QUANTITÉS					
		MONTANTS SIMPLES			MONTANTS ACCOLÉS		
		ϒ40 cm	ϒ50 cm	ϒ60 cm	ϒ40 cm	ϒ50 cm	ϒ60 cm
01 Plaque PRÉGY		1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²
02 Montant PRÉGYMÉTAL M100 ou M125		2,70 m	2,20 m	2,00 m	5,40 m	4,40 m	4,00 m
Rail PRÉGYMÉTAL (pour les aboutages)		0,25 m	0,20 m	0,15 m	-	-	-
Vis PRÉGY TF212		16 u	14 u	12 u	32 u	28 u	24 u
03 Vis PRÉGY RT421 x 13		4 u	3 u	2 u	10 u	8 u	6 u
04 Suspentes PRÉGYMÉTAL Industrie	Entraxe 3,50 m	1 u	0,8 u	0,65 u	-	-	-
	Entraxe 4,50 m	-	-	-	0,86 u	0,68 u	0,56 u
	Entraxe 6,00 m	-	-	-	0,56 u	0,44 u	0,38 u
Enduit pour joint PRÉGY - en poudre - ou prêt à l'emploi		0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg
Bande pour joint PRÉGY		1,60 m	1,60 m	1,60 m	1,60 m	1,60 m	1,60 m
Isolant (option)		1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²	1,05 m²

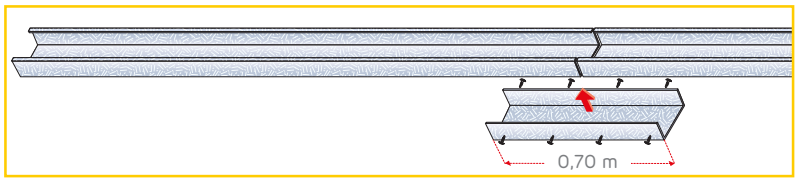
NE PAS OUBLIER :

› Pour l'attache à la structure, voir fournisseur de fixations

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE



› **Montants accolés**
- Liaisonner les montants tous les mètres par 2 vis PRÉGY RT421 x 13
- Décaler les aboutages de 1 m (jonction par 8 vis PRÉGY RT421 x 13)
- Décaler les aboutages d'une rangée de montants à l'autre

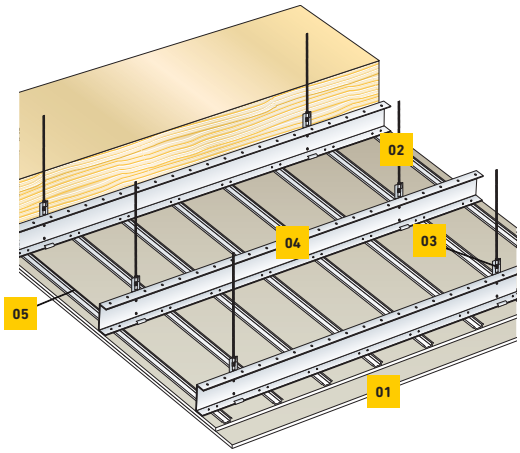


› **Aboutages des montants simples**
(non compatible avec les plafonds autoportants)
- Coiffer la jonction des montants par un morceau de rail de 70 cm
- Assurer la jonction par 8 vis PRÉGY RT421 x 13
- Décaler les aboutages d'une rangée de montants à l'autre

Plafond très grande portée

PRÉGYMÉTAL RAIL 3PLUS

Ossature primaire



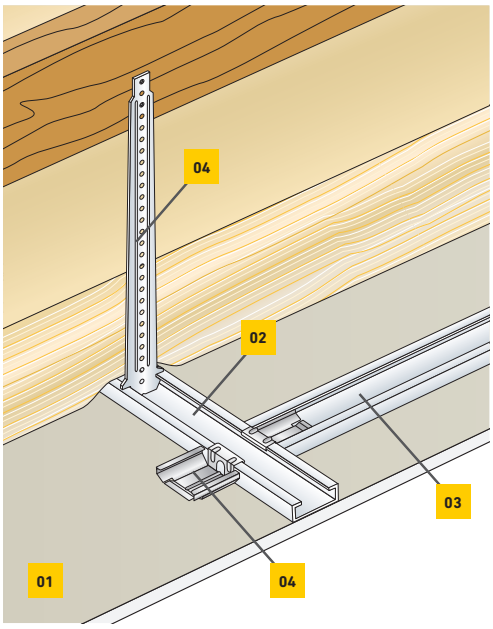
QUANTITATIF MOYEN AU m² DE PLAFOND

Établi sur la base d'un plafond simple parement. Coefficient de perte 5%

PRODUITS		QUANTITÉS	
		Rail PRÉGYMÉTAL 3Plus Simples ⅄ 60 cm Fourrure PRÉGY MOB ⅄ 50 cm	Rail PRÉGYMÉTAL 3Plus Simples ⅄ 1,20 m Fourrure PRÉGY MOB ⅄ 50 cm
01 Plaque **PRÉGY BA13**		1,05 m²	1,05 m²
02 Fourrure **PRÉGY MOB**		2,20 m	2,20 m
03 Rail **PRÉGYMÉTAL** 3PLUS		1,80 m	0,95 m
Rail **PRÉGYMÉTAL** haut 150-50/15 (pour les aboutages)		0,20 m	0,10 m
Vis **PRÉGY** TF 212 x 25		14 u	14 u
Vis **PRÉGY** RT 421 x 13		9 u	7 u
04 Suspentes **PRÉGYMÉTAL Industrie**	Entraxe 4,50 m	0,60 u	0,30 u
	Entraxe 5,50 m	0,50 u	0,25 u
Enduit pour joint en poudre **PRÉGY**		0,35 kg	0,35 kg
Bande pour joint **PRÉGY**		1,60 m	1,60 m
Isolant (option)		1,05 m²	1,05 m²

PRÉGYMÉTAL™ TÉCLIP

Ossature croisée



QUANTITATIF MOYEN AU m² DE PLAFOND

Établi sur la base d'un plafond de 120 m², coefficient de pertes 5 %

PRODUITS		QUANTITÉS				
		1 PRÉGYFLAM BA13		1 PRÉGYFLAM BA15		
		⟡60 cm	⟡50 cm	⟡50 cm	⟡40 cm	⟡30 cm
01 Plaque PRÉGYFLAM BA13		1,05 m²	1,05 m²	-	-	
Plaque PRÉGYFLAM BA15		-	-	1,05 m²	1,05 m²	3,15 m²
02 Fourrure S47 (⟡1,20 m)		1 m	1 m	1 m	1 m	1 m
03 Entretoise S47		1,60 u	1,90 u	1,90 u	2,30 u	3 u
04 TÉCLIP		3,20 u	3,80 u	3,80 u	4,60 u	6 u
Éclistar		0,20 u	0,20 u	0,20 u	0,20 u	0,20 u
05 Suspentes pivot ou P41	Entraxe 1,20 m	0,90 u	0,90 u	0,90 u	0,90 u	-
	Entraxe 0,60 m	-	-	-	-	1,70 u
Vis PRÉGY TF212 x 25		23 u	24 u	-	-	-
Vis PRÉGY TF212 x 35		-	-	24 u	26 u	22 u
Vis PRÉGY TF212 x 45		-	-	-	-	22 u
Vis PRÉGY TF212 x 70		-	-	-	-	44 u
Enduit PRÉGY - en poudre - ou prêt à l'emploi		0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg	0,35 kg 0,50 kg
Bande pour joint		1,60 m	1,60 m	1,60 m	1,60 m	1,60 m
Laine de verre		-	-	-	-	1,05 m²

NE PAS OUBLIER :

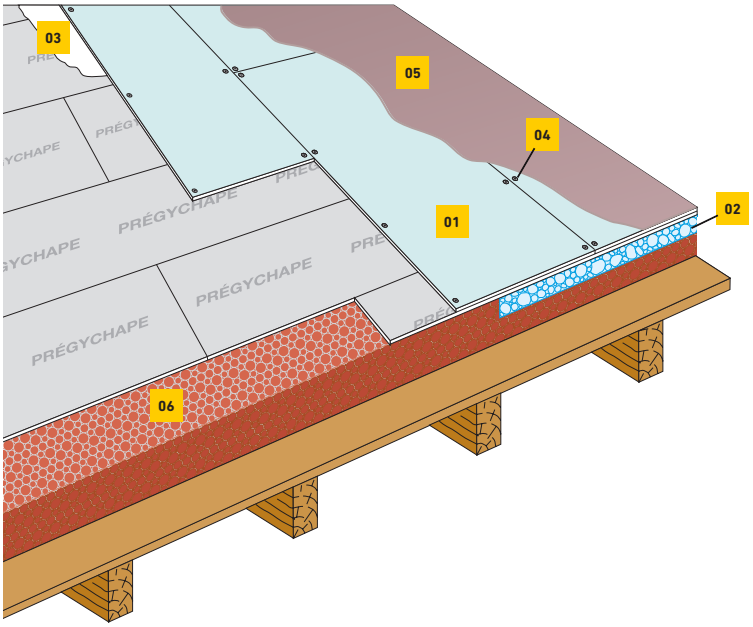
- Fixation des suspentes (2 vis ou 2 pointes pour P41)
- Cheville + tige filetée + Pivot si béton, hourdis
- Attache + tige filetée + Pivot si charpente métallique

Chape sèche légère

PRÉGYCHAPE™

DESCRIPTION

Chape sèche légère composée de deux plaques **PRÉGYCHAPE BD13**, Haute Dureté et hydrofugées.
Adaptée à tout plancher porteur et continu, en neuf ou en réhabilitation.



01 Plaque **PRÉGYCHAPE BD13**
02 PSE **UNIMAT SOL**
03 Colle **PRÉGYCHAPE**
04 Vis **PRÉGYCHAPE**
05 Finition enduit autolissant
06 Granulats légers

DOMAINES D'EMPLOI

- **Réhabilitation (plancher déformé) :**
  - Remise à niveau et renforcement acoustique : pose sur granulats seuls.
  - Remise à niveau et renforcement acoustique + thermique : pose sur granulats et polystyrène expansé.
- **Neuf (support plan et horizontal) :**
  - Isolation thermique : pose sur polystyrène expansé seul.

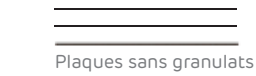
ÉPAISSEUR DE GRANULATS

- **Épaisseur usuelle : 5 cm**
- **Épaisseur minimum ponctuelle : 2 cm**
- **Épaisseur maximum ponctuelle : 20 cm (comprenant le PSE éventuel)**

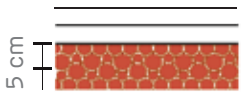
SUPPORT

PRÉGYCHAPE peut être posé sur un support en béton ou en bois.
Le support doit être continu et sec au moment de la mise en œuvre. L'état du support et sa capacité portante doivent être vérifiés.
Pour un plancher bois, la ventilation de la sous-face doit être assurée.

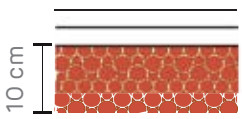
POIDS DE LA CHAPE


Plaques sans granulats

= 25 kg/m²



= 50 kg/m²



= 75 kg/m²

PERFORMANCES

Exemple de locaux [1]	Classement UPEC [2]	Revêtement de sol	Couches composant la chape sèche
Locaux secs : > en bâtiment d'habitation (séjour, chambre, dégagement, ...) > en locaux d'activités publics ou privés (bureaux, couloirs, dégagements, salles de réunion, ...)	P3 E1	Moquette collée	2 PRÉGYCHAPE BD13 + 1 couche d'enduit autolissant de 3 mm
		Dalles plombantes	
		Dalles thermoplastiques semi-flexibles	
		Plastiques flexibles et assimilés (linoléum, caoutchouc) en lés ou dalles	
		Parquet mosaïque collé	
		Parquet et revêtement stratifié flottant	2 PRÉGYCHAPE BD13 + couche de désolidarisation
		Carrelage collé 100 ≤ S ≤ 1100 cm²	2 PRÉGYCHAPE BD13
Locaux humides [3] : > en bâtiment d'habitation (salle d'eau, cuisine, WC) > en bâtiment d'activité (sanitaire de bureau, ...)	P3 E2	Carrelage collé 100 ≤ S ≤ 1100 cm²	2 PRÉGYCHAPE BD13 + 2 couches de PRÉGYTANCHE
		Plastique et assimilés (linoléum, caoutchouc) en lés à joints soudés	2 PRÉGYCHAPE BD13 + 1 couche d'enduit autolissant de 3 mm

(1) Pour tout local spécifique consulter le cahier du CSTB n°3509 de novembre 2004.
(2) Plus le chiffre indiquant le niveau est élevé, meilleure est la performance.
(3) A l'exclusion des locaux très humides classés « E3 » tels que : douches, sanitaires et cuisines collectives.

CLASSEMENT

Classement UPEC des principaux locaux
Cahiers du CSTB n°3509 de novembre 2004
P2 Bâtiment d'habitation
P3 Locaux d'activités publics ou privés (bureaux, couloirs, dégagements, salles de réunion)
E1 Locaux secs
E2 Locaux humides EB+p (salles d'eau, sanitaires privatifs...)

NOTA :
Les systèmes P3 répondent à une demande P2.
Les systèmes E2 répondent à une demande E1.

RÉSISTANCE THERMIQUE

Plaques + granulats + isolants (m^2.K/W)

Granulats PRÉGYCHAPE λ = 0,14 W/m.K		Sans PSE	Avec UNIMAT Sol		Avec UNIMAT Sol Ultratech	
			2 cm	6 cm	2 cm	6,10 cm
Épaisseur de granulats (cm)	0 cm	0,10	0,60	1,65	0,75	2,10
	5 cm	0,45	0,95	2,00	1,10	2,45
	10 cm	0,81	1,31	2,36	1,46	2,81

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents de référence
> Avis technique 13/12-1174 PRÉGYCHAPE

Quantitatif : p.271
Mise en œuvre : p.269
Performances acoustiques : p.240

Télécharger sur siniat.fr
> Descriptifs types
> Fiches produits
> Documentations spécifiques

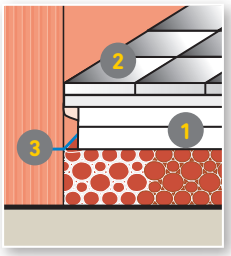
MISE EN ŒUVRE

1 - Traçage et préparation des outils



- **Après avoir repéré le point le plus haut, tracez le niveau fini des granulats 3 en tenant compte de la chape (25 mm), du PSE éventuel et du revêtement de sol**
- **Positionnez « les outils de réglage » sur les S47 (entraxe ≤ 1,50 m) et les S47 au sol (entraxe ≤ 2,40 m) en fonction du traçage réalisé sur les murs**

1. Deux plaques **PRÉGYCHAPE**
2. Revêtement de sol
3. Traçage



2 - Étalement et réglage des granulats



- **En partant du côté opposé à l'accès, versez les granulats en excès, et tirez-les avec une règle**
- **À l'avancement retirez les outils de réglage et les fourrures après avoir vérifié qu'il n'existe pas de défauts locaux de remplissage du granulat**

3 - Isolation thermique



- **Posez les panneaux de PSE UNIMAT SOL sur toute la surface, en veillant à ne pas déplacer la couche de granulats**
- **Réalisez des joints croisés dans le cas où la pose des isolants s'effectue sur plusieurs couches (deux couches maximum)**

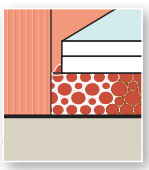
4 - Mise en place des plaques



Laissez un jeu de 5 mm en périphérie du local pour éviter la transmission des bruits d'impact

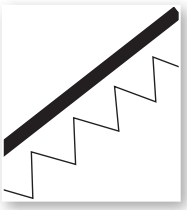
1 - POSE DU 1ER LIT DE PLAQUES

En partant de l'accès de la pièce, posez les plaques jointives, à joints décalés de 60 cm





2 - POSE DU 2ÈME LIT DE PLAQUES



La pose des plaques se fait à joints croisés et décalés de 30 cm par rapport aux joints du 1er lit. Commencez donc par une coupe en longueur et en largeur

- **Appliquez la colle PRÉGYCHAPE à l'avancement sur le 1er lit avec une spatule à denture triangulaire 2,6 mm**
  Posez les plaques jointives
- **Vissez chaque plaque en périphérie tous les 60 cm (10 vis / plaque)**
- **Réalisez les joints périphériques en appliquant un cordon de mastic à la pompe**

5 - Finitions







Ces travaux doivent être effectués 12h minimum après la pose des deux lits de plaques.
Les documents du marché doivent préciser qui est chargé de la réalisation de ces travaux complémentaires.

LOCAL SEC CLASSÉ E1

- **Carrelage :** collage direct sur les plaques avec du mortier colle C2
- **Autres revêtements :** appliquez l'enduit autolissant en épaisseur de 3 mm minimum (A)

LOCAL HUMIDE PRIVATIF CLASSÉ E2

- **Carrelage de surface entre 100 et 900 cm²**
  En périphérie, à la jonction mur / sol : (B)
  - appliquez une couche de **PRÉGYTANCHE**
  - marouflez une bande **PRÉGYTANCHE**
  - recouvrez d'une 2ème couche de **PRÉGYTANCHE**

  Sur toute la surface : (C)
  - appliquez 2 couches de **PRÉGYTANCHE** croisées
  - laissez sécher 24h après chaque application
- **Revêtement PVC à joints soudés**
  Appliquez un enduit de ragréage de sol classé P3 ou plus (exemple : **184 SOLFLEX** de Parex Lanko).
  Afin d'assurer l'étanchéité avec les parois verticales, le revêtement soudé doit être relevé en plinthe

Enduit autolissant 184 SOLFLEX de Parex Lanko

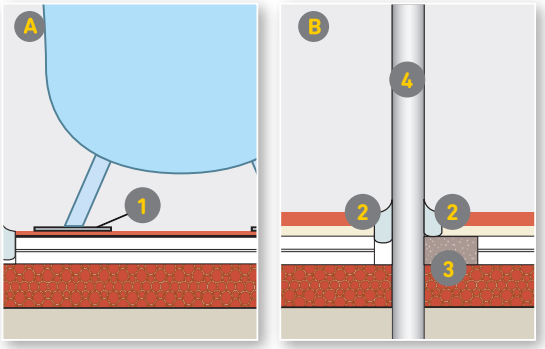
Caractéristiques d'utilisation

- **Délai de mise en circulation légère :** 3 h ±1 h
- **Délais avant recouvrement :**
  - carrelage, moquette : 8 h
  - dalle plastique rigide : 24 h

Références techniques concernant la mise en œuvre des revêtements de sol

- **Revêtements textiles :**
  DTU 53.1 ou Cahier des Prescriptions Techniques de mise en œuvre des revêtements en dalles plombantes, amovibles (cahier CSTB 2193, octobre 1987).
- **Revêtements plastiques :** DTU 53.2
- **Carreaux céramiques ou assimilés :**
  DTU 52.1 ou Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de sol en carreaux céramiques (et analogues) collés au moyen d'un mortier-colle (Cahier CSTB 3267).

6 - Pièces humides



A POSE D'UNE BAIGNOIRE

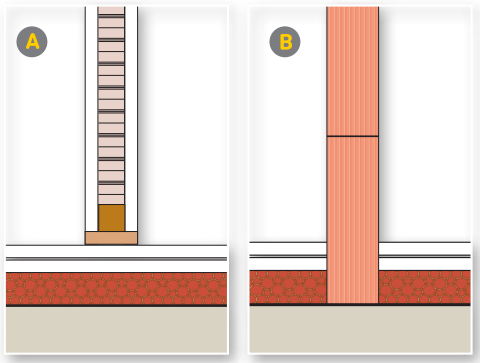
› **Intercalez, sous chaque pied, une plaque de répartition de 10 x 10 cm (contre-plaqué marine de 10 mm ou tôle de 3 mm)**

B TUYAUTERIE ET HUISSERIE

› **Prévoyez un calfeutrement au mastic aux jonctions avec le carrelage.**

1. Plaque de répartition
2. Mastic polyuréthane
3. Calfeutrement
4. Tube ou huisserie

7 - Pose d'une cloison



A CLOISON LÉGÈRE - POIDS ≤ 150 KG/M

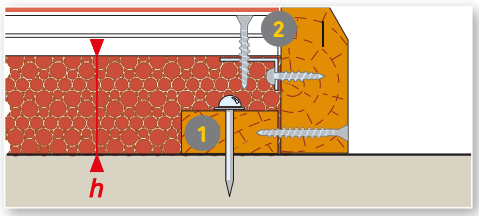
› **PRÉGYFAYLITE, PRÉGYMÉTAL simple et double parements de hauteur courante (2,60 m maximum)**

› **Pose directe sur PRÉGYCHAPE (collage et chevillage des rails ou semelles)**

B CLOISON LOURDE - POIDS > 150 KG/M OU CLOISONS ACOUSTIQUES OU RÉSISTANTES AU FEU

› **Posez les cloisons lourdes avant la pose de PRÉGYCHAPE**

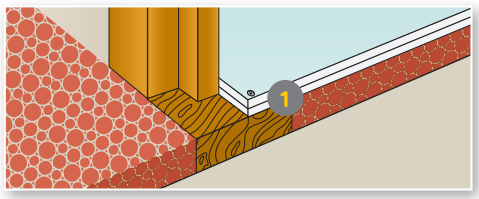
8 - Nez de marche



› **Posez une contremarche en bois après traçage du niveau**

1. Tasseau ou cornière
2. Cornière si h > 5 cm

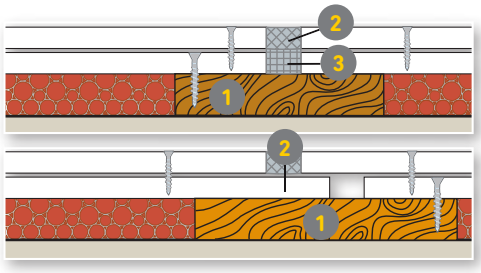
9 - Passage d'une porte



› **Prévoyez un tasseau bois de largeur 12 cm au niveau du joint**

1. Tasseau bois de largeur 12 cm

10 - Joint de dilatation ou de fractionnement



› **Prévoyez un tasseau bois de largeur 12 cm au niveau du joint**

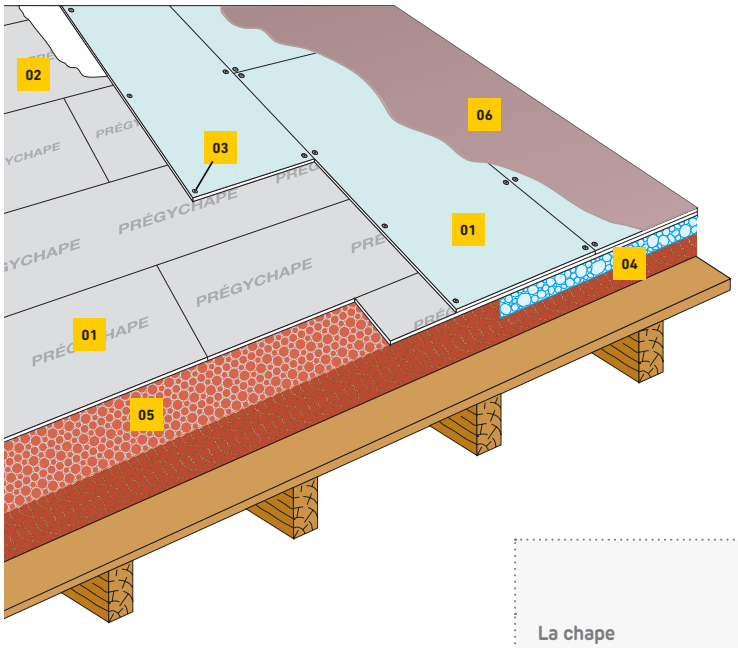
1. Tasseau bois de largeur 12 cm
2. Joint mastic polyuréthane
3. Fond de joint

Chape sèche légère

PRÉGYCHAPE™

QUANTITATIF MOYEN AU m² DE CHAPE SÈCHE

Établi sur la base d'un sol avec un coefficient de perte 5 %



NE PAS OUBLIER :

- **Mastic acrylique pour jointoiements périphériques.**
- **Mastic polyuréthane pour les points singuliers en pièces humides.**

	PRODUITS	QUANTITÉS
La chape (éléments de base)	01 PRÉGYCHAPE BD13	2,10 m²
	02 Colle PRÉGYCHAPE	0,45 kg
	03 Vis PRÉGYCHAPE	7 u
Forme et isolation	05 Granulats légers	10 l/cm d'épaisseur
	04 PSE UNIMAT SOL	1,05 m²/couche
Finition avant revêtement (sauf carrelage)	06 Enduit de sol classé P3 avec primaire associé	5 kg/m² (épaisseur minimale 3 mm)
Finition pièces humides	PRÉGYTANCHE	1,2 kg
	Bande PRÉGYTANCHE	Périmètre pièces humides

IMPORTANT :

- Lors de la mise en œuvre, la colle **PRÉGYCHAPE** doit couvrir la totalité des plaques du premier lit et être appliquée avec un peigne à denture triangulaire de 2,6 mm.

6 GAINES TECHNIQUES
CONDUITS VERTICAUX
PROTECTION AU FEU DES STRUCTURES



GARE DU TÉLÉPHÉRIQUE URBAIN DE BREST (29)
Architecte : Michel Villette - Halet Villette Architectes



GAINES TECHNIQUES

DESCRIPTIFS

GAINES TECHNIQUES VERTICALES
ET SOFFITES PRÉGY > p. 274

CONDUITS VERTICAUX

DESCRIPTIFS

CONDUITS VERTICAUX
EN CARREAUX PF3 ET PLAQUE PRÉGYFEU > p. 280

PROTECTION AU FEU DES STRUCTURES

DESCRIPTIFS

PRÉGYMÉTAL

PROTECTION AU FEU DES STRUCTURES
MÉTALLIQUES PORTEUSES > p. 282

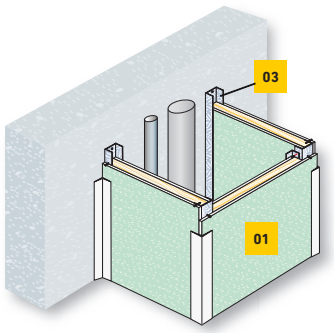
Gaines techniques verticales et soffites

PRÉGY

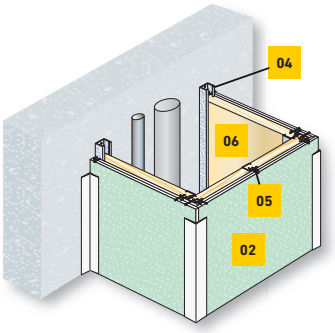
DESCRIPTION

Gaines techniques verticales ou soffites réalisées à l'aide des systèmes PRÉGYROCHE DUO, cloison, contre-cloison ou plafond **PRÉGYMÉTAL**. Ces systèmes permettent de répondre à l'ensemble des exigences réglementaires.

Gaine PRÉGYROCHE Duo



Gaine PRÉGYMÉTAL



01 **PRÉGYROCHE DUO**
02 Plaque **PRÉGY**
03 Rail **PRÉGYMÉTAL R62**
04 Montant **PRÉGYMÉTAL**
05 Vis **PRÉGY TF 212**
06 Laine minérale

DOMAINES D'EMPLOI

› Gaines pour la protection des conduits pour tout type de bâtiment d'habitation, d'ERP (hôpital, ...), de locaux industriels et commerciaux.

TYPES DE PERFORMANCES

Une gaine technique verticale est un encoffrement dans lequel sont regroupés et masqués les organes de distribution et d'évacuation des fluides (eaux usées, eaux vannes, eaux de pluie, eau chaude, eau froide etc.).
La présence de ce réseau pouvant générer du bruit (descente d'eau) ou faciliter le passage du feu d'un étage à un autre, la paroi de la gaine doit avoir des performances d'isolement acoustiques et de résistance au feu selon la situation.

LES PAREMENTS PRÉGY

Pour bien choisir la plaque, se reporter p.284

PRÉGYPLAC Déco et PRÉGYDRO Déco
Parement pré-imprimé

PRÉGYPLAC Std
Haute dureté

PRÉGYPLAC A1
Incombustible

PRÉGYDRO
Locaux humides

PRÉGYFLAM
Protection incendie

PRÉGYTWIN
Acoustique

PRÉGYTWIN Hydro
Acoustique

PRÉGYWAB
Locaux très humides

PRÉGYROC AIR
Très haute dureté et anti COV

1 - EXIGENCES INCENDIE

Type de bâtiment / local	Texte de référence	Exigences réglementaires	Performance de résistance au feu selon normes NF EN 1366-5 et NF EN 13501-2
Habitation	arrêté du 31 janvier 1986 Article 48	Les parois de la gaine sont coupe-feu de degré **30** minutes	Feu extérieur gaine : **EI o -> i 30,** "paroi" Feu intérieur gaine : **EI o <- i 30,** "paroi"
ERP (local à risque courant ou moyen)	arrêté du 25 juin 1980 Article CO31, §4	Le coupe-feu de traversée est égal au degré coupe-feu **X** de la paroi franchie (mur, plancher).	**EI o -> i X**
ERP (local à risque important)	arrêté du 25 juin 1980 Article CO32	Si la gaine traverse le local, le coupe-feu de traversée est égal au degré coupe-feu **X** de la paroi franchie (mur, plancher).	**EI o -> i X**
		Si la gaine dessert le local	**X ≤ 60 minutes**
ERP (cages d'escalier)	arrêté du 25 juin 1980 Article CO53	Le degré coupe-feu de la paroi de la gaine est égal au degré coupe-feu de la paroi de la cage d'escalier	**EI o <-> i X,** "paroi"

2 - EXIGENCES ACOUSTIQUES

Exigences réglementaires de niveau de bruit (arrêté du 25 avril 2003)			
Local de réception considéré			LnAT
Chambres d'hôtels	Locaux d'hébergement des établissements de santé	Habitation	
Equipement implanté dans la chambre	Equipements hydrauliques et sanitaires des locaux d'hébergement voisins	Cuisine Fermée	≤ 35 dB(A)
Equipements collectifs ou individuels du bâtiment	Équipements du bâtiment extérieurs au local d'hébergement	Pièce principale	≤ 30 dB(A)

Exigences de la certification Qualitel / NF Habitat		
Affaiblissement acoustique entre les locaux considérés (interphonie)	**Local d'émission**	**Rw+C**
	Habitation	≥ 29 dB
	Garage	≥ 37 dB
	Local d'activité	≥ 40 dB
Performance acoustique de la gaine (pertes par insertion)	**Local**	**ΔLan**
	Cuisine Fermée	≥ 24 dB
	Pièce principale	≥ 29 dB

> Le référentiel Qualitel / NF Habitat - NF Habitat HQE™

Ce référentiel donne des solutions-type permettant d'atteindre la certification NF Habitat ou NF Habitat HQE™.
Pour les gaines techniques, 2 cas sont distingués en plus du cas courant :
- Quand la gaine est ouverte sur un local d'activité ou un garage a l'étage inferieur. La paroi de la gaine a donc un rôle d'isolation acoustique avec ce local (= interphonie entre les 2 locaux)
- Quand la gaine est un soffite horizontal du a un dévoiement a 90° de la chute.

Afin de garantir une bonne qualité acoustique, cette certification interdit les conduits standards en PVC sans alourdissement viscoélastique, et exige de choisir une paroi de gaine en considérant la présence d'un dévoiement de la chute verticale, même si celle-ci n'est pas prévue aux plans.
De plus, une paroi de gaine de ΔLan ≥ 34 dB permet d'obtenir 3 points dans le cadre de la certification NF Habitat HQE™.

> Les Exemples de Solutions Acoustiques ESA

Ce document, publié par le Ministère et élaboré avec le CSTB, classifie (ESA 3, 4, 5..) à la fois les conduits selon leur bruit généré et les gaines techniques selon leur performance acoustique (ΔLan). Il donne ensuite des combinaisons conduit / gaine (par classes) en fonction de la présence d'un dévoiement permettant de respecter la réglementation.
Le document est téléchargeable sur le site du CSTB.

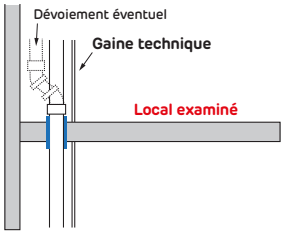
> Nouvelle expression des performances : le ΔLan

Le ΔLan est le nouvel indice acoustique caractérisant la performance de la gaine (pertes par insertion) utilisé dans le référentiel Qualitel et dans les Exemples de Solutions Acoustiques. La méthode de mesure est la suivante :
- Une première mesure est effectuée avec le conduit seul générant un niveau sonore Lan1 en dB.
- Une deuxième mesure du niveau sonore (Lan2 en dB) est effectuée en présence de la gaine technique.

La performance de la gaine est le ΔLan qui est la différence du niveau sonore avec et sans gaine :
plus l'indice ΔLan est élevé, plus la gaine est performante.

3 - SOLUTIONS SINIAT

> CAS 1 : GAINES TECHNIQUES VERTICALES



Systèmes SINIAT	Atténuation des bruits d'équipements ΔLan dB(A)		Résistance au feu de gaine verticale – Habitation – Coupe-feu de paroi* EI o <-> i	Résistance au feu de gaine verticale – ERP – Coupe-feu de traversée EI o -> i	Référence	Conformité aux exigences acoustiques réglementaires – Chute PVC standard *** – ESA 3 – Droit	Chute PVC standard *** – ESA 3 – Dévoiement	Chute acoustique **** – ESA 4 – Droit	Chute acoustique **** – ESA 4 – Dévoiement	Chute fonte – ESA 5 – Droit	Chute fonte – ESA 5 – Dévoiement
PRÉGYROCHE DUO + LV45	37 [9]	ESA 5	EI 30	EI 60	2						
Contre cloison 1 PRÉGYTWIN BA25 S avec LV45	36 [8]	ESA 5	EI 30	EI 60	8						
PRÉGYFAYLITE + contre-cloison PRÉGYFLAM BA13 (ou PRÉGYPLAC BA18) avec LV45	36 [6]	ESA 5	EI 30	EI 60	1						
Contre-cloison 2 PRÉGYPLAC BA18 S avec LV60	35 [10]	ESA 5	EI 30	EI 60 EI 120 **	5						
PRÉGYROCHE DUO + 2 PRÉGYPLAC dB BA13 vissées	35 [7]	ESA 5	EI 30	EI 60	6						
Cloison PRÉGYMÉTAL D85/48 (3 BA13) avec LV45	34 [7]	ESA 5	EI 30	EI 60	3						
PRÉGYFAYLITE + LV30 + PRÉGYFAYLITE	34 [7]	ESA 5	EI 30	EI 60	1						
Contre-cloison 1 PRÉGYPLAC BA18 avec LV100	34 [11]	ESA 5		EI 60**	5						
Cloison PRÉGYMÉTAL D72/48 avec LV45	31 [7]	ESA 4	EI 30	EI 60	3						
Contre-cloison 2 PRÉGYPLAC BA13 avec LV45	31 [7]	ESA 4	EI 30	EI 60	3						
PRÉGYROCHE DUO	29 [6]	ESA 4	EI 30	EI 60	2						
PRÉGYFAYLITE + PRÉGYFLAM BA13 ou PRÉGYPLAC BA18 collée + LV45	29 [7]	ESA 4	EI 30	EI 60	1						
Contre-cloison 1 PRÉGYTWIN BA25 S	24 [9]	ESA 3	EI 30	EI 60	8						
Contre-cloison 2 PRÉGYPLAC BA18	24 [6]	ESA 3	EI 30	EI 60 EI 120 **	5						

Légende et références

- LnAT ≤ 30 dB(A) - En habitation, convient en pièces principales, cuisines
- LnAT ≤ 35 dB(A) - En habitation, convient en cuisines
- LnAT ≥ 35 dB(A) - En habitation, ne convient ni en pièces principales, ni en cuisines

* Convient aux fluides combustibles
** Pour les sections inférieures à 500 x 1000, nécessite des dispositions particulières de montage en pied et en tête, voir ci-après
*** Une chute en PVC classique devient une chute acoustique lorsqu'elle est alourdie au niveau des éventuels dévoiements par l'adjonction d'un matériau viscoélastique par collage et ligature avec ms ≥ 5 kg/m², sur 1 m de part et d'autre des coudes
**** Une chute « acoustique » est une chute (ensemble de conduits et raccord) sous avis technique dont les niveaux de bruit Lan sont inférieurs ou égaux à 59 dB pour les dévoiements horizontaux, et inférieurs ou égaux à 60 dB pour les dévoiements obliques, mesurés selon la norme NF EN 14366.

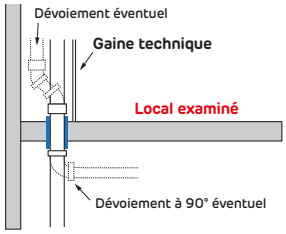
Références acoustiques

1. simulation AcousSTIFF
2. FCBA 00-PC-PHY-1036C-639
3. CSTB AC98.013/4-C-8
4. CSTB 36.625-3
5. CSTB AC99.016/1-C-1
6. CSTB ED-DSC-DIVE 71-712-AVB
7. CSTB DSC/2014-149
8. CSTB 26055616-1
9. CSTB 26055616-2
10. CSTB 26055616-3
11. CSTB 26058779-4

Procès-verbaux incendie

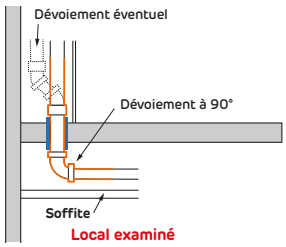
1. Efectis EFR 15 000545
2. Efectis EFR 15 000548
3. Efectis EFR 15 000546 + ext 15/1
4. Estimation base Efectis EFR-14-003424
5. Efectis EFR 15 000553 + ext 15/1 + ext 15/2
6. Estimation base Efectis EFR-15-000548
7. Estimation base Efectis EFR-15-000553
8. Efectis EFR 15-H-002434

> CAS 2 : GAINES TECHNIQUES VERTICALES AU DESSUS D'UN GARAGE OU D'UN LOCAL D'ACTIVITÉ



Systèmes SINIAT	Atténuation des bruits d'équipements ΔLan dB(A)		Interphonie avec la pièce en dessous Rw+C (dB)	Garage Rw+C ≥ 37 dB	Local d'activité Rw+C ≥ 40 dB	Résistance au feu de gaine verticale Habitation Coupe-feu de paroi* EI o <-> i	ERP Coupe-feu de traversée EI o -> i	Référence	Conformité aux exigences acoustiques réglementaires Chute PVC standard *** ESA 3 Droit	Chute PVC standard *** ESA 3 Dévoiement	Chute acoustique **** ESA 4 Droit	Chute acoustique **** ESA 4 Dévoiement	Chute fonte ESA 5 Droit	Chute fonte ESA 5 Dévoiement
Contre cloison 1 PRÉGYTWIN BA25 S avec LV45	36 (8)	ESA 5	37 (1)	OUI	NON	EI 30	EI 60	8						
PRÉGYFAYLITE + contre-cloison PRÉGYFLAM BA13 (ou PRÉGYPLAC BA18) avec LV45	36 (7)		46 (3)	OUI	OUI	EI 30	EI 60	1						
Contre-cloison 2 PRÉGYPLAC BA18 S avec LV60	35 (10)		37 (1)	OUI	NON	EI 30	EI 60 EI 120 **	5						
PRÉGYROCHE DUO + 2 PREGYPLAC dB BA13 vissées	35 (6)		37 (1)	OUI	NON	EI 30	EI 60	2						
Cloison PRÉGYMÉTAL D85/48 (3 BA13) avec V45	34 (7)		42 (1)	OUI	OUI	EI 30	EI 60	3						
Cloison PRÉGYMÉTAL D84/48 S (2 BA18 S) avec LV45	34 (7)		46 (1)	OUI	OUI	EI 30	EI 60 EI 120 **	7						
PRÉGYFAYLITE + LV30 + PRÉGYFAYLITE PRÉGYFAYLITE + LR30 + PRÉGYFAYLITE	34 (7)		42 (1) 44 (1)	OUI	OUI	EI 30	EI 60	1						
Carreaux PF3 10 cm + PRÉGYMAX 13+40 collé	33 (7)	ESA 4	45 (1)	OUI	OUI	EI 60	EI 120	4						
Cloison PRÉGYMÉTAL D72/48 avec LV45	31 (7)		39 (5)	OUI	NON	EI 30	EI 60	3						
Contre-cloison PRÉGYMÉTAL 2 BA13 dB avec LV45	31 (7)		37 (1)	OUI	NON	EI 30	EI 60	3						
PRÉGYFAYLITE avec LV45 + PRÉGYFLAM BA13 collée	29 (7)		39 (4)	OUI	NON	EI 30	EI 60	1						

> CAS 3 : GAINES TECHNIQUES HORIZONTALES OU SOFFITES



Systèmes SINIAT	Atténuation des bruits d'équipements ΔLan dB(A)		Conformité aux exigences acoustiques réglementaires Chute PVC standard *** ESA 3	Chute acoustique **** ESA 4	Chute fonte ESA 5
2 BA18 sur ossature PRÉGYMÉTAL avec LV60	35 (10)	ESA 5			
Cloison horizontale PRÉGYMÉTAL D85/48 (3 BA13) avec LV45	34 (7)				
1 BA18 sur ossature PRÉGYMÉTAL avec LV100	34 (11)				
Cloison horizontale PRÉGYMÉTAL D72/48 avec LV45	31 (7)	ESA 4			
2 BA13 sur ossature PRÉGYMÉTAL avec LV45	31 (7)				
2 BA18 sur ossature PRÉGYMÉTAL	24 (6)	ESA 3			

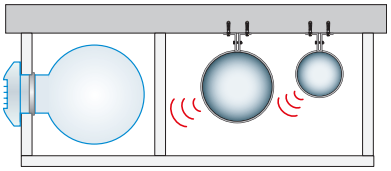
Pour des soffites avec performance feu, consultez notre service Conseil PRO.

PRINCIPE DE MISE EN ŒUVRE

1 - Dispositions acoustiques

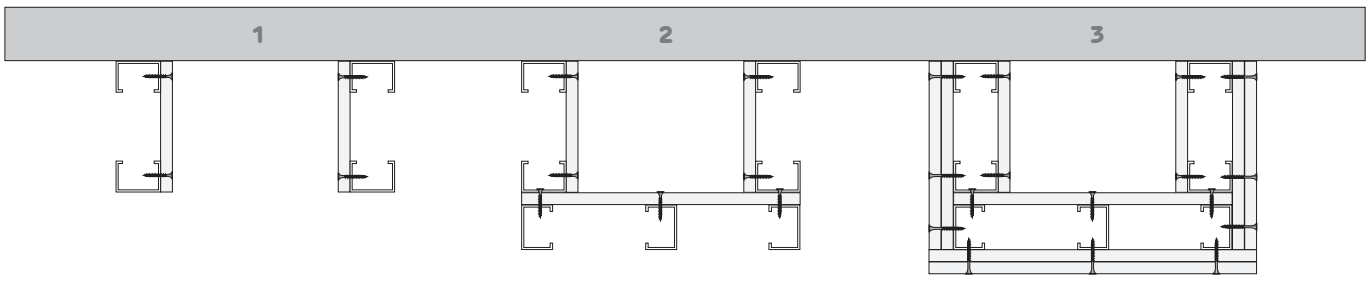
› **Fixations** *(selon FIC 2014 A102 du Référentiel Qualitel)*
Les canalisations seront fixées uniquement sur des murs de masse surfacique ms ≥ 200 kg/m², au moyen de colliers antivibratiles.
Dans le cas de gaines possédant 4 faces visibles dans la pièce de ms < 200 kg/m², les canalisations devront être totalement indépendantes des parois de la gaine et fixées aux planchers par le biais d'un support antivibratile.
En présence d'une gaine technique accolée à un doublage intérieur de façade, la gaine traversera le doublage jusqu'au mur lourd de façade, les canalisations seront fixées au travers du doublage jusqu'à la façade.

› **VMC**
La paroi de la gaine ne doit pas subir de percements diminuant ses performances acoustiques. Afin d'éviter qu'une bouche de VMC conduise des bruits de chute d'eau, il est recommandé d'encoffrer le réseau de ventilation séparément de ces chutes.



› **Désolidarisation à la traversée de parois** *(selon FIC 2014 A102 du Référentiel Qualitel)*
Une désolidarisation des chutes d'eaux est requise au niveau de la traversée de plancher et de paroi verticale par un matériau résilient d'une épaisseur suffisante (5 mm mini), qui doit dépasser largement (100 mm mini) de part et d'autre du plancher.
Une désolidarisation du conduit de raccordement du WC à la chute d'eau verticale est requise au niveau de la traversée des parois verticales de gaines techniques, par un matériau résilient d'une épaisseur suffisante (5 mm mini), qui doit dépasser de 10 mm mini de part et d'autre de la paroi concernée.

2 - Montage des cloisons en gaine technique



Si la largeur de la gaine est supérieure à l'entraxe entre montants, la demi-cloison est préfabriquée au sol puis relevée et fixée.

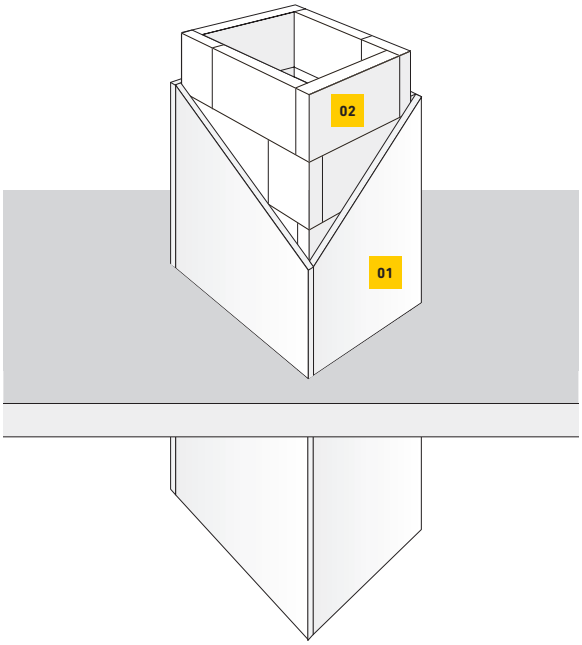
Conduits verticaux

CARREAUX PF3 / PLAQUE PRÉGY™

Désenfumage et ventilation

DESCRIPTION

Conduits destinés au désenfumage et à la ventilation des locaux. Ils sont réalisés en carreaux de plâtre **PF3** de 70 mm avec collage ou vissage d'une plaque **PRÉGYFEU A1**.



01 Plaque **PRÉGYFEU A1 BA13**

02 **Carreau PF3** de 70 mm

DOMAINES D'EMPLOI

- Tout type d'établissement recevant du public.
- Bâtiments d'habitation.
- Bureaux.
- Bâtiments industriels.
- Parc de stationnement.

QUANTITATIF MOYEN AU ML DE CONDUIT

Établi sur la base d'un conduit 4 faces

PRODUITS	QUANTITÉS
01 Plaque **PRÉGYFEU A1 BA13**	1,40 x P m²
02 **Carreau PF3** Std 70	1,15 x P m²
Colle PF3* ou vis **PRÉGY**	4 x P kg 18 x P u
Enduit pour joint **PRÉGY**	2,5 x P kg
Bande à joint	3 x P m

Avec **P** = périmètre intérieur du conduit en mètres

* Pour la pose des carreaux et le collage des plaques avec un peigne sur toute la surface.

PERFORMANCES

Type	Pression (Pa)	Résistance au feu (min)	Montage	Epaisseur paroi (cm)	Section interne maxi (cm)
Conduit de désenfumage	+500 -1500	EI 120 (1)	CARREAU PF3 STD 70 + 1 PRÉGYFEU A1 BA13 collée ou vissée	9	1250 x 1000
Conduit de ventilation	±500	EI 120 (2)	CARREAU PF3 STD 70 + 1 PRÉGYFEU A1 BA13 collée ou vissée	9	1250 x 1000

Références incendies

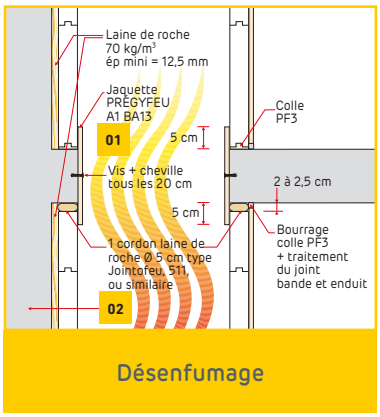
1. Efectis EFR-14-001737
2. Efectis EFR-14-001738

MISE EN ŒUVRE

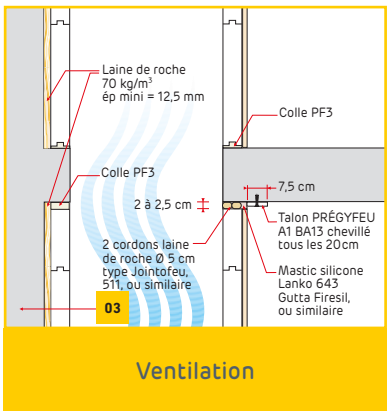
Dimensionnement des trémies dans les planchers

- Les conduits verticaux en carreaux de plâtre PF3 sont montés comme les cloisons entre planchers successifs. Les dimensions des trémies doivent donc correspondre à la section intérieure de ces conduits.
- Lorsque les conduits sont adossés à des parois verticales, les trémies doivent être implantées à une distance minimale de 10 cm par rapport à ces parois afin de permettre l'appui des carreaux de plâtre et la protection au feu de ces parois.

Jonctions avec les planchers



Désenfumage



Ventilation

01 Pour un coupe-feu EI 30 à EI 90, ne pas prévoir de jaquette.

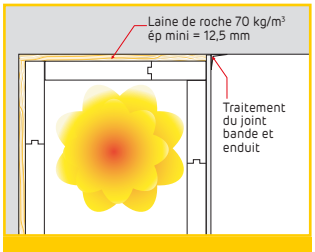
02 La paroi verticale peut être une maçonnerie ou une cloison en carreaux de plâtre ou une cloison **PRÉGYMÉTAL**.

03 Dans le cas où le conduit est adossé à une cloison en carreaux de plâtre ou à une cloison **PRÉGYMÉTAL** EI 60, il est nécessaire de prévoir une liaison haute par deux cordons de laine de roche.

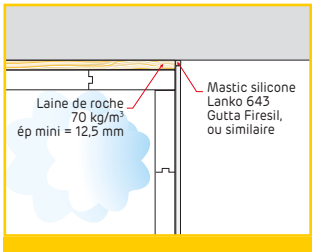
NOTA :
Pour les autres jonctions et en particulier pour une pose des conduits sur cornière, consultez notre service Conseil PRO.

Jonctions avec les parois verticales

- La paroi verticale peut être une maçonnerie ou une cloison en carreaux de plâtre ou une cloison **PRÉGYMÉTAL**.
- Dans le cas où le conduit est adossé à une cloison en carreaux de plâtre ou à une cloison **PRÉGYMÉTAL** EI 60, il est nécessaire de prévoir une liaison haute par deux cordons de laine de roche.



Désenfumage



Ventilation

Encoffrement

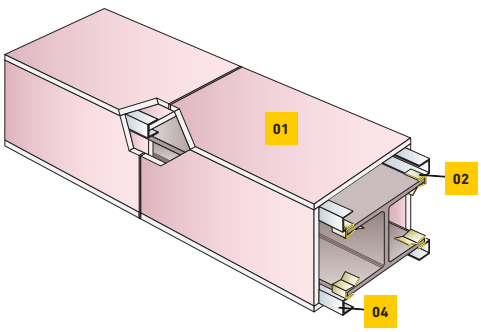
PRÉGYMÉTAL™

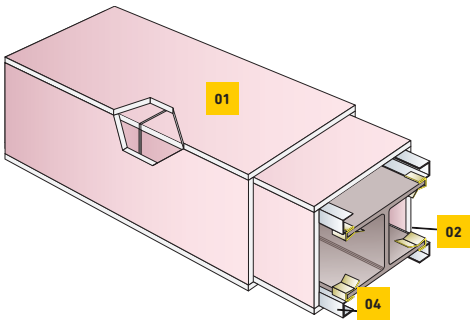
Protection au feu des structures métalliques porteuses

DESCRIPTION

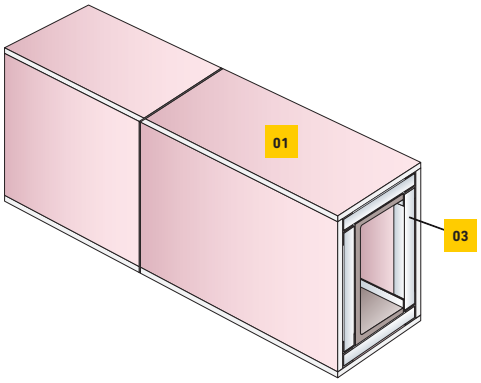
Habillage de structure métallique (poteaux et poutres) par vissage d'une ou plusieurs plaques de plâtre **PRÉGYFLAM** sur une ossature secondaire en acier galvanisé.

A. Protection de poutre ou poteau H ou I





B. Protection de poutre ou poteau U



01 Plaque **PRÉGYFLAM**

02 Clip **PRÉGYMÉTAL**

03 Montant **PRÉGYMÉTAL**

04 Rail **PRÉGYMÉTAL**

DOMAINES D'EMPLOI

› Tous types de bâtiment pour lesquels sont requis :
- une stabilité au feu R30 à R120
- une réaction au feu A2-s1,d0 ou A1

MISE EN ŒUVRE

› Installer les clips à entraxe 60 cm (soit 7 clips par mètre) et y assembler les rails **PRÉGYMÉTAL**
› Vissage des plaques à entraxe 30 cm
› Jonction des plaques :
- en parement simple prévoir un couvre joint de largeur 14 cm entre les ailes du profilés et entre les rails + vis **TF233** à entraxe 12,5 cm
- en parement double ou triple prévoir un décalage des joints de 40 cm + vis **TF233** à entraxe 12,5 cm

› Traitement des angles par bande et enduit **PRÉGY**
› Pour des poutres acier sous dalle béton, le rail haut est remplacé par une cornière 24 x 32 fixée tous les 50 cm sous la dalle béton, ou un rail contre-cloison dans le cas de protection 1 **PRÉGYFLAM BA13** ou 1 **PRÉGYFLAM BA15**

Poutres et poteaux :

› Assembler les plaques avec rails et montants **PRÉGYMÉTAL** autour de la structure à protéger, visser à entraxe ⩽ 30 cm
› Autres détails : idem ci-dessus.

Utilisation des tableaux

- Recherchez dans les tableaux ci-dessous le facteur de massiveté de la poutre ou du poteau à protéger en fonction du type de profile et de la configuration de l'habillage (pour les profiles reconstitues, calculez le facteur de massiveté en divisant la surface exposée à l'incendie par le volume d'acier de l'element).
- Sélectionnez ensuite la solution **PRÉGYFLAM BA13 OU BA15** en fonction de la stabilité au feu requise et de la massiveté déterminée.

1 - MASSIVETÉ

Selon type de profilé et configuration de l'habillage

A. Poutres et poteaux H et I

Dimension	Massiveté (m⁻¹)			
	HEA	HEB	HEA	HEB
100	185	154	138	116
140	174	131	130	98
160	161	118	120	89
200	145	103	108	77
240	123	91	92	68
300	105	81	79	61
400	87	71	68	56
600	79	67	66	55

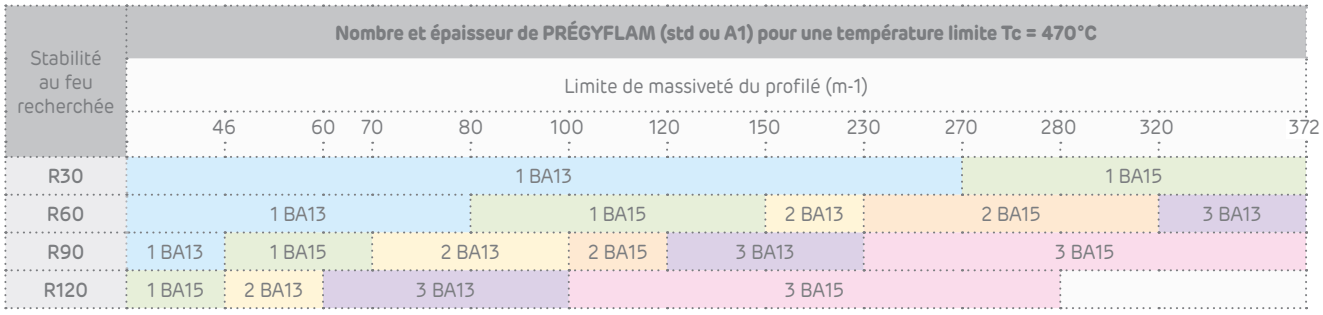
Dimension	Massiveté (m⁻¹)			
	IPE	IPN	IPE	IPN
80	330	322	270	267
100	302	284	248	236
120	279	251	231	210
140	260	226	216	190
160	241	205	201	173
200	211	173	176	146
240	185	150	154	127
300	168	123	140	105
400	138	94	117	81
500	121	76	104	66
600	106	64	92	56

B. Poutres et poteaux U

Dimension	Massiveté (m⁻¹)			
	UPN	UAP	UPN	UAP
80	228	234	187	192
120	206	-	174	-
130	-	212	-	181
160	188	-	161	-
175	-	182	-	156
200	171	172	148	149
240	154	-	134	-
250	-	154	-	134
300	137	137	120	120

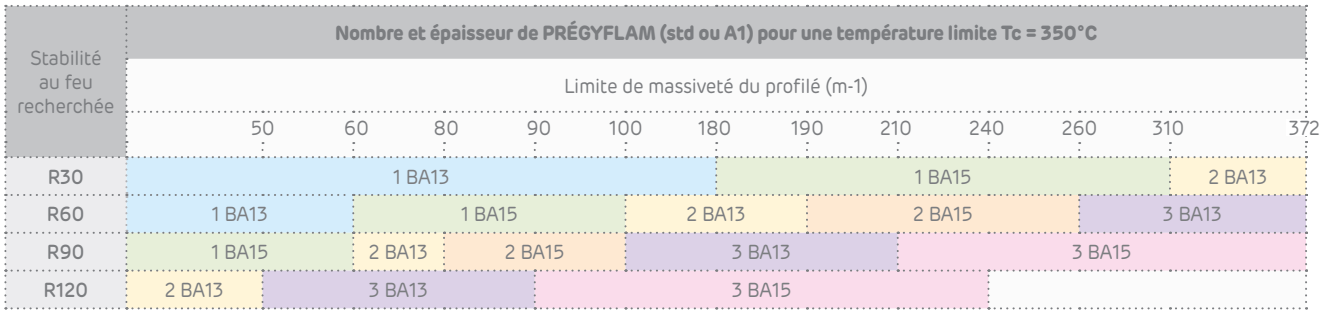
2 - SOLUTIONS PRÉGYFLAM BA13 OU BA15

A. Poutres et poteaux H et I



Procès-verbaux incendie
Efectis EFR 15-U-001085 (parement simple) - Efectis EFR 16-U-000563 (parement double ou triple)

B. Poutres et poteaux U



Procès-verbaux incendie
Estimation base Efectis EFR 15-U-001085 (parement simple) - Estimation base Efectis EFR 16-U-000563 (parement double ou triple)

7 PRODUITS ET ACCESSOIRES



CITÉ DES CONGRÉS - VALENCIENNES (59)
Architectes : Chabanne et Partenaires



1. CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS > p. 286

2. PLAQUES PRÉGY > p. 288

3. SOL PRÉGYCHAPE > p. 302

4. PRÉGYROCHE DUO > p. 303

5. CLOISONS PRÉGYFAYLITE > p. 304

6. DOUBLAGES PRÉGY > p. 305

7. PROFILÉS PRÉGYMÉTAL > p. 310

8. VIS PRÉGY > p. 312

9. ACCESSOIRES PRÉGYMÉTAL > p. 314

10. ACCESSOIRES POUR LOCAUX HUMIDES > p. 318

11. ACCESSOIRES DE FINITION ET DÉCORATION > p. 319

12. ENDUITS À JOINTS > p. 322

13. PLÂTRES > p. 324

1 - CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS

L'essentiel de la réglementation produit

Les exigences réglementaires en Europe sur les produits de construction

RPC : le Règlement des Produits de Construction n°305/2011
Au 1er juillet 2013, le RPC a remplacé la Directive de Produits de la Construction n°89/106.
Le RPC est la réglementation européenne qui s'applique dans tous les états de l'Union européenne. Le RPC définit le principe des exigences fondamentales applicables aux ouvrages et des caractéristiques essentielles des produits, qui sont ensuite définies et décrites dans les normes européennes produits.
Il s'impose à tous les fabricants qui mettent sur le marché des produits de construction qui relèvent d'une norme européenne harmonisée.

Le RPC rend obligatoire dans tous les états membres de l'UE :
- l'apposition du marquage CE sur les produits ;
- la distribution de la déclaration de performances du produit (DOP) dans la langue du pays de commercialisation ;
- la communication de la DOP et des informations de sécurité le cas échéant ;
- la conservation pendant 10 ans de toutes les informations techniques liées au produit.

Les normes produits européennes
Elles sont rédigées par les professionnels de la construction puis votées au sein de la Commission Européenne.

Elles décrivent ou précisent :
- les produits couverts ;
- leurs usages ;
- leurs caractéristiques ;
- le niveau de contrôle requis par le fabricant et éventuellement par un organisme tiers ;
- le marquage CE des produits.

Les exigences de mise en œuvre en France

Pour les travaux de construction relevant du domaine traditionnel (techniques courantes).

Le DTU : Document Technique Unifié
Il constitue un cahier des clauses techniques type applicables contractuellement à des marchés de travaux de bâtiments. Il est l'aboutissement d'un travail d'écriture collégiale des bonnes pratiques dans des règles de l'art validées par tous.
Il établit à ce titre les caractéristiques spécifiées des produits qui permettent d'atteindre les performances des ouvrages décrits dans ce document.
Ces caractéristiques peuvent ainsi être différentes de celles imposées par la norme européenne produit ou plus exigeantes.

Dans les domaines non traditionnels (produits ou process innovants).

Les évaluations techniques : DTA, ATec et ATEx
Il existe plusieurs méthodes d'évaluation de produits et procédés innovants. Ces démarches sont volontaires et permettent au fabricant de disposer d'un dossier technique des capacités du produit, analysé exhaustivement et validé par un comité d'experts et d'acteurs de la construction.

DTA : Document Technique d'Application (pour un produit relevant d'un marquage CE).

ATec : Avis technique (pour un produit ne relevant pas d'un marquage CE).

ATEx : Appréciation Technique d'Expérimentation (lorsque le retour d'expérience n'est pas suffisant pour délivrer un DTA).

Les marquages volontaires : certification de qualité

Afin de respecter les exigences complémentaires des DTU ou de simplement proposer des produits plus performants que ceux décrit dans les normes européennes, les fabricants peuvent choisir de certifier leur produits.
Plusieurs certifications existent et permettent de garantir au client final la constance de fabrication et la pérennité.

Exemples de certification de qualité sur les gammes SINIAT :

Plaques de plâtres et profilés métalliques

ACERMI : Isolants en PSE

CSTBat devient QB Matériaux de jointoiement

QB (Qualité pour le Bâtiment) est la marque de certification du CSTB qui remplace progressivement les marques CSTBat, CSTBat Service, Certifié CSTB Certified, CSTB Compétence et UPEC CSTB.

Étiquetage sanitaire : les polluants sous surveillance



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Cet étiquetage obligatoire classe les produits de construction et de décoration selon leurs émissions de composés organiques volatils (COV, substances chimiques choisies pour les risques de toxicité par inhalation qu'elles présentent).
La classe du produit (A+, A, B ou C) est déduite d'essais réalisés par l'industriel.
Pour plus de précisions, voir p.338

Couleurs des plaques, doublages et cloisons SINIAT

PLAQUES

PRÉGYPLAC Std BA6, BA10, BA13 et BA15 PRÉGY XL SYNIA Std	carton Std crème
PRÉGYPLAC Déco SYNIA Déco PRÉGYDRO Déco PRÉGYTWIN Déco PRÉGYTWIN Hydro Déco	carton blanc Déco
PRÉGYDRO PRÉGYTWIN Hydro PRÉGYCHAPE	carton vert
PRÉGYDUR PRÉGYPLAC Std BA18, BA18 S et BA25 S PRÉGYTWIN	carton jaune
PRÉGYFEU A1	voile de verre blanc
PRÉGYFLAM Std	carton rose
PRÉGYFLAM A1 PRÉGYPLAC A1	carton incombustible blanc
PRÉGYPLAC AIR PRÉGYROC AIR	carton vert anis
PRÉGYPLAC dB PRÉGYDRO dB	carton bleu
PRÉGYBEL	carton Std perforé blanc
PRÉGYWAB	parement non cartonné orange

CLOISONS

PRÉGYFAYLITE	Std	carton Std crème
PRÉGYFAYLITE	Déco Hydro Déco	carton blanc Déco
PRÉGYFAYLITE	Hydro	carton vert

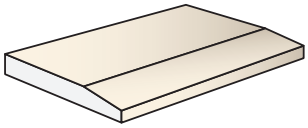
DOUBLAGES

PRÉGYTHERM	Std PV	carton Std crème
PRÉGYTHERM PRÉGYMAX	Déco Hydro Déco Déco Hydro Déco	carton blanc Déco
PRÉGYTHERM PRÉGYMAX	Hydro PV Hydro Hydro PV Hydro	carton vert
PRÉGYTHERM PRÉGYMAX	Dur Dur	carton jaune
PRÉGYMAX	Std PV	carton bleu

2 - PLAQUES PRÉGY

PRÉGY XL

Plafond Entraxe 800 mm



Plaques de plâtre PRÉGY XL à bords amincis d'épaisseur 12,5 mm, cœur spécialement formulé, parement standard, longueurs 240 et 320 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Plafonds ou rampants

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

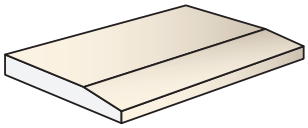


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13
Épaisseur mm	12,5
Largeur cm	120
Longueur cm	240 - 320
Poids indicatif kg/m²	9,5
Type de bord	Bords amincis
Parement	Carton standard crème
Type de plaque selon NF EN 520	A
Réaction au feu	A2-s1;d0
Résistance thermique m².K/W	0,05
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	50

SYNIA Std

2x2 bords amincis



Plaque de plâtre SYNIA Std de 2 bords amincis longitudinaux côté face et 2 bords amincis transversaux côté dos de la plaque,d'épaisseur 12,5 mm, coeur et parement standard, longueur 250 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Tout ouvrage vertical ou horizontal, plan ou rampant, sans exigence particulière.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

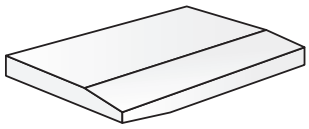


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	2 X 2 BA13
Épaisseur mm	12,5
Largeur cm	120
Longueur cm	250
Poids indicatif kg/m²	9
Type de bord	2 bords amincis longitudinaux côté face et 2 bords amincis transversaux côté dos de la plaque
Parement	Carton standard crème
Type de plaque selon NF EN 520	A
Réaction au feu	A2-s1;d0
Résistance thermique m².K/W	0,05
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	50

SYNIA Déco

4BA



Plaque de plâtre SYNIA Déco à 4 bords amincis d'épaisseur 12,5 mm, cœur standard et parement carton avec couche d'impression, longueurs 240 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Tout ouvrage vertical ou horizontal, plan ou rampant.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

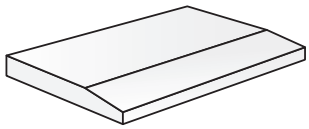


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	4 BA13
Épaisseur mm	12,5
Largeur cm	120
Longueur cm	240 - 320
Poids indicatif kg/m²	9
Type de bord	Bords amincis sur les 4 côtés
Parement	Carton avec couche d'impression, blanc
Type de plaque selon NF EN 520	A
Réaction au feu	A2-s1,d0
Résistance thermique m².K/W	0,05
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	50

PRÉGYPLAC Déco

Couche d'impression



Plaques de plâtre PRÉGYPLAC Déco à bords amincis d'épaisseur 12,5 et 18 mm, cœur standard et parement carton avec couche d'impression, longueurs 250 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Tout ouvrage vertical ou horizontal, plan, courbe ou rampant, sans exigence particulière.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

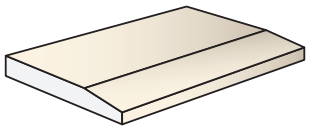


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13	BA18
Épaisseur mm	12,5	18
Largeur cm	120	120
Longueur cm	250 - 260 - 270 280 - 300	250 - 260 280 - 300
Poids indicatif kg/m²	9	16,5
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Carton avec couche d'impression, blanc	
Type de plaque selon NF EN 520	A	I (billage ≤ 15 mm)
Réaction au feu	A2-s1,d0	
Résistance thermique m².K/W	0,05	0,07
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	50	32

PRÉGYPLAC Std
BA6, BA10, BA13 et BA15

Plaque standard



Plaques de plâtre PRÉGYPLAC Std à bords amincis d'épaisseurs 6 à 15 mm, cœur et parements standards, longueurs 200 à 360 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre pour les BA10, 13 et 15

APPLICATIONS

Tout ouvrage vertical ou horizontal, plan, courbe ou rampant, sans exigence particulière.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

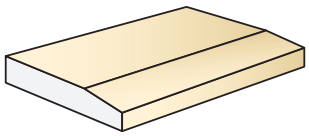


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA6	BA10	BA13			BA15
Épaisseur mm	6	9,5	12,5			15
Largeur cm	120	120	60	120		120
Longueur cm	300	250 260	250	200 - 240 250 - 260 270 - 280 - 300	320 360	250 - 260 300
Poids indicatif kg/m²	6	7	9			11
Type de bord	Bords amincis (BA)					
Parement	Carton standard crème					
Type de plaque selon NF EN 520	A					
Réaction au feu	A2-s1,d0					
Résistance thermique m².K/W	0,02	0,04	0,05			0,06
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10					
Étiquetage sanitaire	A+					
Conditionnement plaques / lot	60	66	96	50	46	40

PRÉGYPLAC Std
BA18, BA18 S et BA25 S

Haute Dureté



Plaques de plâtre PRÉGYPLAC Std BA18, BA18 S et BA25 S à bords amincis d'épaisseurs 18 et 25 mm, cœur et parements standards, longueurs 250 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre pour les BA18 et BA18 S

APPLICATIONS

Tout ouvrage vertical ou horizontal, plan, courbe ou rampant, sans exigence particulière.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

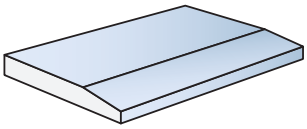


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA18	BA18 S	BA25 S
Épaisseur mm	18		25
Largeur cm	120	90	90
Longueur cm	250 - 260 280 - 300	250 - 260 - 270 280 - 300	250 - 260 - 300
Poids indicatif kg/m²	16,5		21
Type de bord	Bords amincis		
Parement	Carton standard jaune		
Type de plaque selon NF EN 520	I (billage ≤ 15 mm)		
Réaction au feu	A2-s1,d0		
Résistance thermique m².K/W	0,07		0,10
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10		
Étiquetage sanitaire	A+		
Conditionnement plaques / lot	32		24

PRÉGYPLAC dB

Acoustique



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaque de plâtre PRÉGYPLAC dB BA13 à bords amincis d'épaisseur 12,5 mm, cœur très haute densité et parements standards, longueurs 250 et 270 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Cloisons PRÉGYMÉTAL D72/48 à performances acoustiques améliorées en logements.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

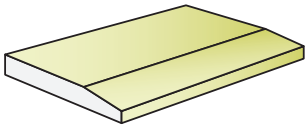


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13
Épaisseur mm	12,5
Largeur cm	120
Longueur cm	250 - 260 - 270
Poids indicatif kg/m²	12
Type de bord	Bords amincis
Parement	Carton standard bleu
Type de plaque selon NF EN 520	A
Réaction au feu	A2-s1,d0
Résistance thermique m².K/W	0,05
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	32

PRÉGYPLAC AIR

Anti COV



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaque de plâtre PRÉGYPLAC AIR anti COV à bords amincis d'épaisseur 12,5 mm, cœur spécialement formulé et parement standard, longueurs 250 et 260 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520

APPLICATIONS

Tout ouvrage vertical, horizontal, rampant, plan ou courbe, pour un air intérieur plus sain.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

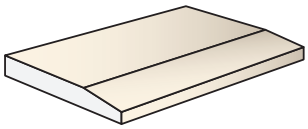


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13
Épaisseur mm	12,5
Largeur cm	120
Longueur cm	250 - 260
Poids indicatif kg/m²	9
Type de bord	Bords amincis
Parement	Carton standard vert anis
Type de plaque selon NF EN 520	A
Réaction au feu	A2-s1,d0
Résistance thermique m².K/W	0,05
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	32

PRÉGYPLAC Std PV

Avec pare-vapeur



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaque de plâtre PRÉGYPLAC Std PV à bords amincis d'épaisseur 12,5 mm, cœur standard et parement carton revêtu au dos d'un pare-vapeur, longueurs 250 et 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520

APPLICATIONS

Parement intérieur des murs de façade et plafond sous toiture, avec un risque de condensation dans l'épaisseur des parois (zone très froide) et sur murs anciens.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

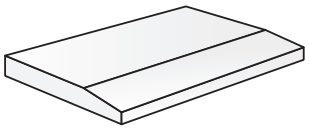


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13
Épaisseur mm	12,5
Largeur cm	120
Longueur cm	250 - 300
Poids indicatif kg/m²	9
Type de bord	Bords amincis
Parement	Carton standard crème
Type de plaque selon NF EN 520	A
Réaction au feu	B-s1,d0
Résistance thermique m².K/W	0,05
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=100
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	50

PRÉGYPLAC A1

Incombustible



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaques de plâtre PRÉGYPLAC A1 à bords amincis d'épaisseur 12,5 et 18 mm, cœur haute dureté et parement incombustible A1, longueurs 250 et 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Tout ouvrage ayant une exigence de réaction au feu A1.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

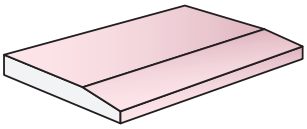


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13	BA18 S
Épaisseur mm	12,5	18
Largeur cm	120	90
Longueur cm	250 - 300	250
Poids indicatif kg/m²	10,8	16,5
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Carton A1 blanc	
Type de plaque selon NF EN 520	I (billage ≤ 15 mm)	
Réaction au feu	A1	
Résistance thermique m².K/W	0,05	0,07
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	50	20

PRÉGYFLAM Std

Haute Protection Incendie



Plaques de plâtre PRÉGYFLAM Std à bords amincis d'épaisseur 12,5 et 15 mm, cœur haute résistance au feu et parement carton standard, longueurs 250 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Protection incendie des structures bois, métal ou béton ou réalisation de cloisons, doublages et plafonds à performances au feu élevées.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

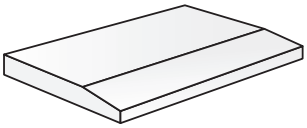


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13	BA15
Épaisseur mm	12,5	15
Largeur cm	120	120
Longueur cm	250 - 260 - 280 - 300	
Poids indicatif kg/m²	11	13,5
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Carton standard rose	
Type de plaque selon NF EN 520	F	
Réaction au feu	A2-s1,d0	
Résistance thermique m².K/W	0,05	0,06
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	50	40

PRÉGYFLAM A1

Haute Protection Incendie



Plaques de plâtre PRÉGYFLAM A1 à bords amincis d'épaisseur 12,5 et 15 mm, cœur haute résistance au feu et haute dureté, parement A1, longueur 250 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Protection incendie des structures bois, métal ou béton ou réalisation de cloisons, doublages et plafonds à performances au feu élevées avec une exigence de réaction au feu A1.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

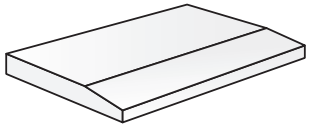


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13	BA15
Épaisseur mm	12,5	15
Largeur cm	120	120
Longueur cm	250	
Poids indicatif kg/m²	11	13,5
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Carton A1 blanc	
Type de plaque selon NF EN 520	F et I (billage ≤ 15 mm)	
Réaction au feu	A1	
Résistance thermique m².K/W	0,05	0,06
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	50	40

PRÉGYFEU A1

Très haute protection incendie



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaques de plâtre PRÉGYFEU A1 à bords amincis d'épaisseur 12,5 et 15 mm, cœur très haute résistance au feu et haute dureté, parement épiderme non cartonné lisse A1, longueurs 250 et 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 15283-1

APPLICATIONS

Haute protection au feu des structures, réalisation de cloisons, doublages, plafonds, gaines et conduits lorsqu'une réaction au feu A1 est exigée.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



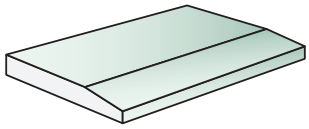
* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13	BA15
Épaisseur mm	12,5	15
Largeur cm	120	120
Longueur cm	250 - 300	250 - 300
Poids indicatif kg/m²	11,5	13,5
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Voile A1 blanc	
Type de plaque selon NF EN 15283-1	GM- F et GM-I (billage ≤ 15 mm)	
Réaction au feu	A1	
Résistance thermique m².K/W	0,05	0,06
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	32	26

PRÉGYDRO

BA13 et BA15

Locaux humides



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaques de plâtre PRÉGYDRO à bords amincis d'épaisseurs 12,5 et 15 mm, cœur et parements hydrofugés, longueurs 250 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Pièces humides privatives et collectives (EB, EB+p, EB+c).

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

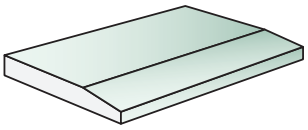


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13		BA15
Épaisseur mm	12,5		15
Largeur cm	60	120	120
Longueur cm	250	250 - 260 270 - 280 - 300	250 - 260
Poids indicatif kg/m²	9,5	9,3	11
Type de bord	Bords amincis		
Parement	Carton hydrofugé vert		
Type de plaque selon NF EN 520	H1 (reprise d'eau inférieure à 5%)		
Réaction au feu	A2-s1,d0		
Résistance thermique m².K/W	0,05		0,06
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10		
Étiquetage sanitaire	A+		
Conditionnement plaques / lot	96	50	26

PRÉGYDRO
BA18, BA18S et BA25S

Locaux humides



Plaques de plâtre PRÉGYDRO à bords amincis d'épaisseurs 18 et 25 mm, cœur et parements hydrofugés, longueurs 250 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre pour les BA18 et BA18 S

APPLICATIONS

Pièces humides privatives et collectives (EB, EB+p, EB+c).

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

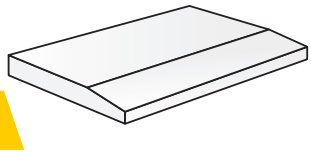


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA18	BA18 S	BA25 S
Épaisseur mm	18		25
Largeur cm	120	90	90
Longueur cm	250 - 260 280 - 300	250 - 260 - 270 280 - 300	250 - 260 300
Poids indicatif kg/m²	16,5		21
Type de bord	Bords amincis		
Parement	Carton hydrofugé vert		
Type de plaque selon NF EN 520	H1 (reprise d'eau inférieure à 5%) et I (billage ≤ 15 mm)		
Réaction au feu	A2-s1,d0		
Résistance thermique m².K/W	0,07		0,10
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10		
Étiquetage sanitaire	A+		
Conditionnement plaques / lot	20	32	24

PRÉGYDRO Déco

Couche d'impression en locaux humides



Plaques de plâtre PRÉGYDRO Déco à bords amincis d'épaisseurs 12,5, et 18 mm, cœur hydrofugé et parements hydrofugés avec couche d'impression, blancs, longueurs 250 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Pièces humides privatives et collectives (EB, EB+p, EB+c).

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

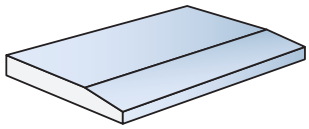


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13	BA18
Épaisseur mm	12,5	18
Largeur cm	120	120
Longueur cm	250 - 260 - 300	260 - 300
Poids indicatif kg/m²	9,3	16,5
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Carton hydrofugé face blanche, dos vert	
Type de plaque selon NF EN 520	H1 (reprise d'eau inférieure à 5%)	H1 (reprise d'eau inférieure à 5%) et I (billage ≤ 15 mm)
Réaction au feu	A2-s1,d0	
Résistance thermique m².K/W	0,05	0,07
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	50	20

PRÉGYDRO dB

Acoustique en locaux humides



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaque de plâtre PRÉGYDRO dB BA13 à bords amincis d'épaisseur 12,5 mm, cœur hydrofugé et très haute densité, parements hydrofugés, longueur 270 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520

APPLICATIONS

Cloisons PRÉGYMÉTAL D72/48 à performances acoustiques améliorées en pièces humides des logements.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

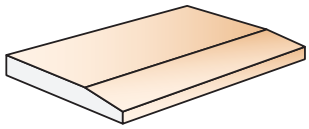


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13
Épaisseur mm	12,5
Largeur cm	120
Longueur cm	270
Poids indicatif kg/m²	12
Type de bord	Bords amincis
Parement	Carton hydrofugé face bleue, dos vert
Type de plaque selon NF EN 520	H1 (reprise d'eau inférieure à 5%)
Réaction au feu	A2-s1,d0
Résistance thermique m².K/W	0,05
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	32

PRÉGYWAB

Locaux très humides



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaques de plâtre PRÉGYWAB à bords amincis d'épaisseurs 12,5 et 18 mm, cœur en plâtre spécialement formulé, parement non tissé hydrofugé orange, longueurs 240 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 15283-1

APPLICATIONS

Plafonds, cloisons et contre-cloisons des locaux humides collectifs EB+c et EC (hors hammam).
Plafonds extérieurs abrités.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

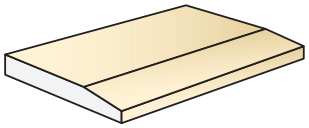


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13	BA18 S
Épaisseur mm	12,5	18
Largeur cm	120	90
Longueur cm	240 - 260 - 300	260 - 300
Poids indicatif kg/m²	11	17
Type de bord	Bords amincis (BA)	
Parement	Voile non tissé hydrofugé orange	
Type de plaque selon NF EN 15283-1	GM-H1 (reprise d'eau < 3%) et GM-I (billage ≤ 15mm)	
Réaction au feu	A2-s1,d0	
Résistance thermique m².K/W	0,05	0,07
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Adhérence du parement selon méthode CSTB	>1800 g à sec et après immersion 16h et séchage 2h	
Conditionnement plaques / lot	40	32

PRÉGYDUR

Haute Dureté



Plaque de plâtre PRÉGYDUR Std à bords amincis d'épaisseur 12,5 mm, cœur haute dureté et parements standards, longueurs 250 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Conformité à la norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre

APPLICATIONS

Tout parement vertical exposé aux chocs (circulations communes, ERP...).

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

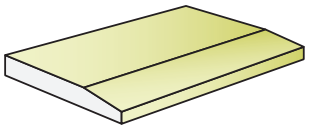


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13
Épaisseur mm	12,5
Largeur cm	120
Longueur cm	250 - 260 - 280 - 300
Poids indicatif kg/m²	11
Type de bord	Bords amincis
Parement	Carton standard jaune
Type de plaque selon NF EN 520	I (billage ≤ 15 mm)
Réaction au feu	A2-s1,d0
Résistance thermique m².K/W	0,05
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	32

PRÉGYROC AIR

Anti COV et Très Haute Dureté



Plaques de plâtre PRÉGYROC AIR anti COV à bords amincis d'épaisseurs 12,5 et 18 mm, cœur spécialement formulé très haute densité et parement standard, longueurs 250 à 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520
Certificat de marque NF plaque de plâtre pour les BA13

APPLICATIONS

Tout ouvrage vertical dans les bâtiments à fortes sollicitations, tout en améliorant le bien être des occupants.

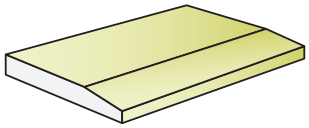
ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13	BA18 S
Épaisseur mm	12,5	18
Largeur cm	120	90
Longueur cm	250 - 260 - 300	300
Poids indicatif kg/m²	12,5	17
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Carton standard vert anis	
Type de plaque selon NF EN 520	I (billage ≤ 13 mm)	
Réaction au feu	A2-s1,d0	
Résistance thermique m².K/W	0,05	0,07
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	32	

PRÉGYROC AIR Hydro



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Anti COV, Très Haute Dureté et locaux humides

Plaques de plâtre PRÉGYROC AIR anti COV à bords amincis d'épaisseur 12,5 et 18 mm, cœur spécialement formulé et hydrofugé très haute densité et parement hydrofugé longueur 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520

APPLICATIONS

Ouvrages de cloisons et contre-cloisons dans les pièces humides privatives et collectives EB+p et EB+c des locaux à fortes sollicitations, tout en améliorant le bien être des occupants.

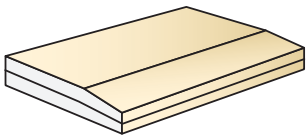
ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA13	BA18 S
Épaisseur mm	12,5	18
Largeur cm	120	90
Longueur cm	300	300
Poids indicatif kg/m²	12,5	17
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Carton hydrofugé face vert anis / dos vert	
Type de plaque selon NF EN 520	H1 (reprise d'eau inférieure à 5 %) et I (billage ≤ 13 mm)	
Réaction au feu	A2-s1,d0	
Résistance thermique m².K/W	0,05	0,07
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	32	

PRÉGYTWIN



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Acoustique

Plaques de plâtre PRÉGYTWIN Std à bords amincis d'épaisseur 18 et 25 mm, constituées de deux plaques PRÉGY collées entre elles, cœur spécialement formulé, parement standard, longueurs 260 et 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14190

APPLICATIONS

Ouvrages de cloisons et contre-cloisons dans les locaux à fortes contraintes acoustiques.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

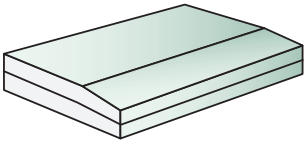


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA18 S	BA25 S
Épaisseur mm	18	25
Largeur cm	90	
Longueur cm	260 - 300	
Poids indicatif kg/m²	16,5	23,5
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Carton standard jaune	
Type de plaque selon NF EN 520	I (billage ≤ 15 mm)	
Réaction au feu	A2-s1,d0	
Résistance thermique m².K/W	0,07	0,10
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	32	24

PRÉGYTWIN Hydro

Locaux Humides



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaques de plâtre PRÉGYTWIN Hydro à bords amincis d'épaisseur 18 et 25 mm, constituées de deux plaques PRÉGY collées entre elles, cœur spécialement formulé et hydrofugé, parement face hydrofugé, longueurs 260 ou 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14190

APPLICATIONS

Ouvrages de cloisons et contre-cloisons dans les pièces humides privatives et collectives EB+p et EB+c des locaux à fortes contraintes acoustiques.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

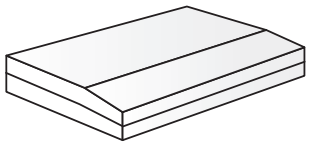
ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR A+ A+ A B C

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA18 S	BA25 S
Épaisseur mm	18	25
Largeur cm	90	
Longueur cm	300	260
Poids indicatif kg/m²	16,5	21,5
Type de bord	Bords amincis	
Parement	Carton hydrofugé vert	
Type de plaque selon NF EN 520	H1 (reprise d'eau inférieure à 5 %) et I (billage ≤ 15 mm)	
Réaction au feu	A2-s1,d0	
Résistance thermique m².K/W	0,07	0,10
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10	
Étiquetage sanitaire	A+	
Conditionnement plaques / lot	32	24

PRÉGYTWIN Déco

Couche d'impression



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaque de plâtre PRÉGYTWIN Déco à bords amincis d'épaisseur 25 mm, constituées de deux plaques PRÉGY collées entre elles, cœur spécialement formulé, parement carton avec couche d'impression, longueurs 260 et 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14190

APPLICATIONS

Ouvrages de cloisons et contre-cloisons dans les locaux à fortes contraintes acoustiques.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

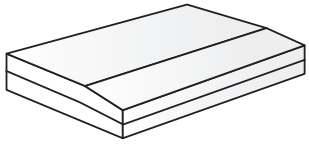
ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR A+ A+ A B C

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA25 S
Épaisseur mm	25
Largeur cm	90
Longueur cm	260-300
Poids indicatif kg/m²	23,5
Type de bord	Bords amincis
Parement	Carton avec couche d'impression, blanc
Type de plaque selon NF EN 520	I (billage ≤ 15 mm)
Réaction au feu	A2-s1,d0
Résistance thermique m².K/W	0,10
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	24

PRÉGYTWIN Hydro Déco

Couche d'impression en locaux humides



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaque de plâtre PRÉGYTWIN Hydro Déco à bords amincis d'épaisseur 25 mm, constituées de deux plaques PRÉGY collées entre elles, coeur spécialement formulé et hydrofugé, parement face hydrofugé avec couche d'impression, blanc, longueurs 260 et 300 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF 14190

APPLICATIONS

Ouvrages de cloisons et contre-cloisons dans les pièces humides privatives et collectives EB+p et EB+c des locaux à fortes contraintes acoustiques.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA25 S
Épaisseur mm	25
Largeur cm	90
Longueur cm	260 - 300
Poids indicatif kg/m²	23,5
Type de bord	Bords amincis
Parement	Carton avec couche d'impression, blanc
Type de plaque selon NF EN 520	I (billage ≤ 15 mm)
Réaction au feu	A2-s1;d0
Résistance thermique m².K/W	0,10
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	μ=10
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement plaques / lot	24

PRÉGYBEL Bords Amincis

Absorption acoustique

Plaque de plâtre PRÉGYBEL à bords amincis d'épaisseur 12,5 mm, cœur standard et parement carton standard perforé blanc, revêtu au dos d'un voile de verre, longueur 240 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14190

APPLICATIONS

Tout ouvrage de correction acoustique ou de décoration, horizontal, vertical ou rampant.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	C10 n°8	L5 x 80 n°8	R 15 n°1	R 12 n°2	R 15 n°8
Dimensions des perforations mm	10	5 x 80	15	12	15
Épaisseur mm	12,5				
Largeur cm	120				
Longueur cm	240				
Poids indicatif kg/m²	9				
Type de bord	Bords amincis (BA)				
Parement	Carton standard blanc perforé				
Étiquetage sanitaire	A+				
Conditionnement plaques / lot	30				

PRÉGYBEL Bords Droits

Absorption acoustique

Plaque de plâtre PRÉGYBEL à bords droits d'épaisseur 12,5 mm, cœur standard et parement carton standard perforé blanc, revêtu au dos d'un voile de verre, longueur 240 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14190

APPLICATIONS

Tout ouvrage de correction acoustique ou de décoration, horizontal, vertical ou rampant.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

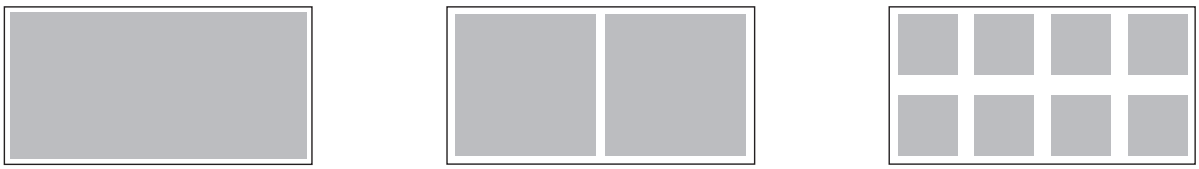


* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	A 8-15-20 n°1	A 12-20-35 n°1	R8 N°1	R12 N°1	C8 N°1	C12 N°1
Dimensions des perforations mm	8-15-20	12-20-35	8	12	8	12
Épaisseur mm	12,5					
Largeur cm	120					
Longueur cm	240					
Poids indicatif kg/m²	9					
Type de bord	Bords droits (BD)					
Parement	Carton standard blanc perforé					
Étiquetage sanitaire	A+					
Conditionnement plaques / lot	30					

Détails des perforations

Les plaques PRÉGYBEL sont caractérisées par la forme des perforations (Rond, Carré, Linéaire ou Aléatoire), leurs dimensions et le nombre de zones perforées sur une plaque (1, 2 ou 8).



N°1 N°2 N°8

Pour plus de détails sur la gamme PRÉGYBEL et les performances acoustiques, se reporter p.242-245.

Enduit PRÉGYDÉCO BD

Les plaques PRÉGYBEL A à bords droits sont jointoyées avec l'enduit PRÉGYDÉCO BD.





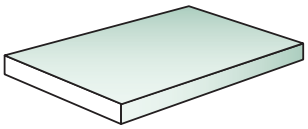
* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	PRÉGYDÉCO BD
E/P	40 %
Réaction feu	A2-s1;d0
Type (selon EN13963)	3B
Gâchage	Manuel et mécanique
Application	Pistolet manuel*
Temps d'emploi**	45min
Temps de redoublement	1h à 1h30
Étiquetage sanitaire	A+
Conditionnement	Sac de 25 kg
Conservation (à partir de la date de fabrication, dans son emballage d'origine)	9 mois à l'abri du soleil, de l'humidité et du gel

*Nous recommandons l'Applicateur Manuel Ruby référence 65990
** En conditions climatiques normalisées

3 - SOL PRÉGYCHAPE

Plaque PRÉGYCHAPE



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Plaque de plâtre PRÉGYCHAPE à bords droits d'épaisseur 12,5 mm, cœur haute densité et parement hydrofugé, longueur 240 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 520

APPLICATIONS

Réalisation d'une chape sèche dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation, destinée à recevoir divers types de revêtement de sols collés ou flottants.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

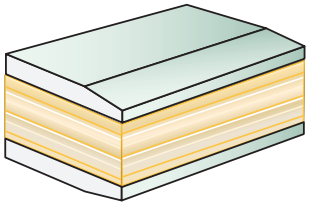
	PROPRIÉTÉS
Épaisseur mm	**12,5**
Largeur cm	**60**
Longueur cm	**240**
Poids indicatif kg/m²	**11,5**
Type de bord	**Bords droits**
Parement	**Carton hydrofugé vert**
Type de plaque selon NF EN 520	**I (billage ≤ 15 mm)**
Réaction au feu	**A2-s1,d0**
Résistance thermique m².K/W	**0,05**
Perméabilité à la vapeur d'eau selon règles ThU du CSTB	**1,88 x 10^{-11} kg/m.s.Pa ou 0,068 mg/m.h.Pa**
Étiquetage sanitaire	**A+**
Conditionnement plaques / lot	**96**

Accessoires PRÉGYCHAPE

	FONCTION	CONDITIONNEMENT
Colle PRÉGYCHAPE	**Assure la liaison entre les deux couches de plaques**	**Seau de 20 kg**
Vis PRÉGYCHAPE x 25 mm	**Maintiennent le serrage des deux plaques pendant le séchage de la colle**	**Boîte de 1000 + embout**
Vis PRÉGYCHAPE x 30 mm		
Granulats légers	**Rattrapage des écarts de niveau avant la pose des plaques**	**Sac de 50 litres**
UNIMAT SOL SUPRA	**Isolation thermique et rattrapage de niveau**	
UNIMAT SOL SUPRATECH		
UNIMAT SOL ULTRATECH		

4 - PRÉGYROCHE DUO

Panneau sandwich
PRÉGYROCHE DUO



FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Panneau constitué de deux plaques de plâtre PRÉGYDRO BA10 à bords amincis, solidarisées par encollage sur un panneau de laine de roche de 50 mm, longueurs 250 et 260 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 13950

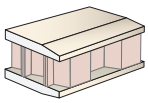
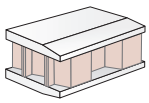
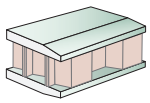
APPLICATIONS

Cloisonnement des gaines techniques verticales des logements.

	PROPRIÉTÉS
Épaisseur mm	**70**
Largeur cm	**120**
Longueur cm	**250 - 260**
Poids indicatif kg/m²	**21,5**
Type de bord	**Bords amincis**
Parement	**Carton hydrofugé vert**
Type de plaque selon NF EN 13950	**Type H1**
Réaction au feu	**B-s1,d0**
Résistance thermique m².K/W	**1,50**
Conditionnement panneaux / lot	**17**

5 - CLOISONS PRÉGYFAYLITE

Panneau
PRÉGYFAYLITE D50

Type de panneau	BA50	BA50 Déco	BA50 Hydro Déco	BA50 Hydro
				

FABRIQUÉ EN **FRANCE**

Panneau constitué de deux plaques de plâtre PRÉGYPLAC Std, PRÉGYDRO, PRÉGYPLAC Déco ou PRÉGYDRO Déco à bords droits d'épaisseur 10 mm, solidarisées par encollage sur un réseau carton à mailles hexagonales, longueurs 240 à 270 cm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 13915

APPLICATIONS

Cloisonnement courant de tous locaux et en distribution intérieure de logements.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

	BA50	BA50 Déco	BA50 Hydro Déco	BA50 Hydro
Épaisseur mm	50			
Largeur cm	120			
Longueur cm	240 - 250 260 - 270	250 - 260		240 - 250 260 - 270
Poids indicatif kg/m²	17			
Type de bord	Bords amincis			
Parement	Carton standard	Carton avec couche d'impression blanc	Carton hydrofugé blanc	Carton hydrofugé vert
Type de plaque selon NF EN 520	A		H1	
Réaction au feu	B-s1,d0			
Conditionnement plaques / lot	24			

Accessoires pour cloisons PRÉGYFAYLITE D50

	LONGUEUR (m)	SECTION (mm)	CONDITIONNEMENT
Rail PRÉGYFAYLITE (agglo)	2,03	18 x 28	40 u
Tasseau PRÉGYFAYLITE (agglo)	2,03	24 x 28	25 u
Semelle PRÉGYFAYLITE (agglo)	2,03	24 x 48	20 u
Clavette PRÉGYFAYLITE (bois)	0,20	29 x 50	25 u
Potelet PRÉGYFAYLITE (bois)	2,6	29 x 40	20 u
Rail Plastique souple	20	25 x 50 x 25	1 rouleau

6 - DOUBLAGES PRÉGY

La performance à tous les niveaux

2 FONCTIONS

- Thermique : doublages PRÉGYTHERM
- Thermo-acoustique : doublages PRÉGYMAX

7 NIVEAUX DE RÉSISTANCE THERMIQUE R

Une réponse claire et accessible à tous vos besoins :

R0, R1, R2, R3, R4, R5, R6

Niveau	Cadre du chantier ou du projet
R0 - R1	Réfection de murs existants
R2	Travaux de rénovation thermique dans le cadre des RT dans l'existant
R3 - R4	Crédits d'impôts et travaux neufs conformes à la RT 2012 : niveau à cibler selon les contraintes de zones géographiques et de besoins bioclimatiques
R5 - R6	Solutions pour les labels de très haute performance énergétique

Pour chaque niveau, un ou plusieurs produits peuvent être choisis selon vos contraintes de :

- performance thermique,
- épaisseur en fonction de l'encombrement disponible,
- meilleur compromis entre performance thermique et épaisseur du produit.

LES TYPES D'ISOLANT

- Doublages PRÉGYTHERM
  - Le Polystyrène (PSE) Graphite™ gris : le plus performant des PSE
  - Le Polyuréthane (PU) : la mousse isolante la plus efficace
- Doublages PRÉGYMAX
  - Le PSE Graphite™ gris élastifié : pour combiner les performances thermiques et acoustiques

THERMO-ACOUSTIQUES PRÉGYMAX

FABRIQUÉ EN FRANCE

Panneau composite d'isolation thermique destiné à l'isolation par l'intérieur des locaux par collage sur les murs. Il est constitué par encollage d'un Polystyrène thermo-acoustique de λ 30 ou 32 sur une plaque de plâtre PRÉGY BA13
PRÉGYMAX avec PRÉGYPLAC Std carton bleu
PRÉGYMAX Hydro avec PRÉGYDRO
PRÉGYMAX Déco avec PRÉGYPLAC Déco
PRÉGYMAX Hydro Déco avec PRÉGYDRO Déco
PRÉGYMAX PV avec PRÉGYPLAC Std Pare-Vapeur
PRÉGYMAX PV Hydro avec PRÉGYDRO Pare-Vapeur
PRÉGYMAX Dur avec PRÉGYDUR BA13

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 13950
Certification Acermi pour le PSE-Graphite acoustique

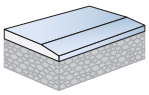
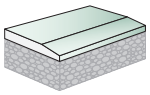
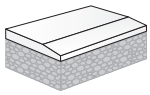
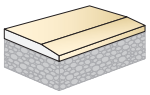
APPLICATIONS

Isolation thermique par l'intérieur des locaux par collage sur les murs.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Type de doublage	PRÉGYMAX Std	PRÉGYMAX PV	PRÉGYMAX Hydro	PRÉGYMAX PV Hydro	PRÉGYMAX Déco	PRÉGYMAX Hydro Déco	PRÉGYMAX Dur
							

PRÉGYMAX BA13

		PRÉGYMAX R1		PRÉGYMAX R2		PRÉGYMAX R3			PRÉGYMAX R4			PRÉGYMAX R5	
Résistance thermique m².K/W		1,30	1,90	2,55	2,75	3,15	3,40	3,80	4,10	4,40	4,80	5,05	5,45
Type		13+40	13+60	13+80	13+80	13+100	13+100	13+120	13+120	13+140	13+140	13+160	13+160
Épaisseur isolant mm		40	60	80	81	100	101	120	122	140	143	160	163
Épaisseur totale mm		53	73	93	94	113	114	133	135	153	156	173	176
Type d'isolant		PSE graphite élastifié											
Conductivité thermique (mW/m.K)		32		30	32	30	32		30	32	30	32	30
Largeur cm		120											
Longueur cm		250 - 260		250 - 260 - 270 - 280 - 300				250 - 260 - 270 - 280		250 - 260			
Poids indicatif kg/m²		9,30	9,70	10,10	10,35	10,40	10,70	10,70	11,05	11,20	11,40	11,40	11,70
Type de plaque PRÉGY	**Std**	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Hydro	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Déco				✓		✓		✓				
	Hydro Déco				✓		✓		✓				
	PV	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓				
	Dur			✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Réaction au feu		B-s1,d0											
Perméance sans pare-vapeur		P1	P1	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2
Perméance avec pare-vapeur		P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3
Étiquetage sanitaire		A+											
Conditionnement panneaux / lot		22	16	12	12	10	10	8	8	8	7	7	7

THERMIQUES PRÉGYTHERM

Panneau composite d'isolation thermique, constitué par encollage :
- d'un PSE graphité de λ 35, 32 ou 30
- de Polyuréthane λ 22

sur une plaque de plâtre PRÉGY BA10 ou BA13.

PRÉGYTHERM avec PRÉGYPLAC Std
PRÉGYTHERM Hydro avec PRÉGYDRO
PRÉGYTHERM Déco avec PRÉGYPLAC Déco
PRÉGYTHERM Hydro Déco avec PRÉGYDRO Déco
PRÉGYTHERM PV avec PRÉGYPLAC Std Pare-Vapeur
PRÉGYTHERM PV Hydro avec PRÉGYDRO Pare-Vapeur
PRÉGYTHERM Dur avec PRÉGYDUR BA13

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 13950
Certification Acermi

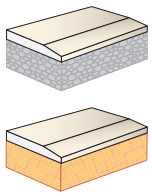
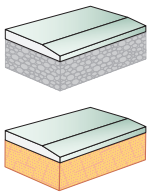
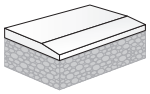
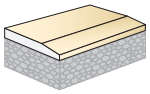
APPLICATIONS

Isolation thermique par l'intérieur des locaux par collage sur les murs.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Type de doublage	PRÉGYTHERM Std	PRÉGYTHERM PV	PRÉGYTHERM Hydro	PRÉGYTHERM PV Hydro	PRÉGYTHERM Déco	PRÉGYTHERM Hydro Déco	PRÉGYTHERM Dur
							

PRÉGYTHERM BA13

		PRÉGYTHERM R1			PRÉGYTHERM R2					PRÉGYTHERM R3			
Résistance thermique m².K/W		1,15	1,75	1,90	2,30	2,55	2,75	2,80	2,90	3,15	3,40	3,75	3,80
Type		13+40	13+60	13+40	13+80	13+80	13+80	13+60	13+100	13+100	13+100	13+80	13+120
Épaisseur isolant mm		40	60	40	80	80	81	60	100	100	101	80	120
Épaisseur totale mm		53	73	53	93	93	94	73	113	113	114	93	133
Type d'isolant		PSE graphite		PU	PSE graphite			PU	PSE graphite			PU	PSE graphite
Conductivité thermique (mW/m.K)		35		22	35	32	30	22	35	32	30	22	32
Largeur cm		120											
Longueur cm		250 260	260		250 260 280	250 - 260 270 - 280 300	250 260 280	250 260	250 260 300	250 - 260 - 270 280 - 300		250 260	250 - 260 270 - 280 300
Poids indicatif kg/m²		9,40	9,60	10,20	9,80	10,00	10,00	8,80	10,00	10,25	10,35	11,40	10,50
Type de plaque PRÉGY	**Std**	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Hydro	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
	Déco					✓				✓			✓
	PV	✓			✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓
	PV Hydro					✓				✓			✓
	Dur				✓	✓			✓	✓	✓		✓
Réaction au feu		B-s1,d0											
Perméance sans pare-vapeur		P1	P1	P3	P1	P2	P2	P3	P1	P2	P2	P3	P2
Perméance avec pare-vapeur		P3	P3		P3	P3	P3		P3	P3	P3		P3
Étiquetage sanitaire		A+											
Conditionnement panneaux / lot		22	16	22	12	12	12	16	10	10	10	12	8

PRÉGYTHERM BA13

		PRÉGYTHERM R4				PRÉGYTHERM R5			PRÉGYTHERM R6
Résistance thermique m².K/W		4,10	4,40	4,70	4,75	5,05	5,35	5,60	6,55
Type		13+120	13+140	13+100	13+140	13+160	13+160	13+120	13+140
Épaisseur isolant mm		122	140	100	141	160	160	120	140
Épaisseur totale mm		135	153	113	154	173	173	133	153
Type d'isolant		PSE graphite		PU	PSE graphite			PU	
Conductivité thermique (mW/m.K)		30	32	22	30	32	30	22	22
Largeur cm		120							
Longueur cm		250 - 260 270 - 280 300	250 260 280	250 - 260					260
Poids indicatif kg/m²		10,60	10,75	12,00	10,85	11,00	13,20	12,6	11,4
Type de plaque PRÉGY	**Std**	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Hydro	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Déco								
	PV	✓							
	PV Hydro								
	Dur								
Réaction au feu		B-s1,d0							
Perméance sans pare-vapeur		P2	P2	P3	P2	P2	P2	P3	P3
Perméance avec pare-vapeur		P3	P3		P3	P3	P3		
Étiquetage sanitaire		A+							
Conditionnement panneaux / lot		8	7	10	7	7	7	8	7

PRÉGYTHERM BA10

		PRÉGYTHERM R0	PRÉGYTHERM R1			PRÉGYTHERM R2			
Résistance thermique m².K/W		0,60	1,15	1,75	1,90	2,30	2,55	2,80	2,90
Type		10+20	10+40	10+60	10+40	10+80	10+80	10+60	10+100
Épaisseur isolant mm		20	40	60	40	80	80	60	100
Épaisseur totale mm		30	50	70	50	90	90	70	110
Type d'isolant		PSE graphite			PU	PSE graphite		PU	PSE graphite
Conductivité thermique (mW/m.K)		35		35	22	35	32	22	35
Largeur cm		120							
Longueur cm		250 260	250 260	250 260	250 260	250 - 260 - 270 280 - 300		250 260	250 - 260 280 - 300
Poids indicatif kg/m²		7,40	7,60	7,70	8,20	7,90	8,00	8,80	8,15
Type de plaque PRÉGY	**Std**	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Hydro	✓	✓	✓		✓	✓		✓
Réaction au feu		B-s1,d0							
Perméance sans pare-vapeur		P1	P1	P1	P3	P1	P2	P3	P1
Étiquetage sanitaire		A+							
Conditionnement panneaux / lot		40	24	17	24	13	13	17	10

PRÉGYTHERM BA10

	PRÉGYTHERM R3			PRÉGYTHERM R4		PRÉGYTHERM R5
Résistance thermique m².K/W	3,15	3,75	3,80	4,40	4,70	5,60
Type	10+100	10+80	10+120	10+140	10+100	10+120
Épaisseur isolant mm	100	80	120	140	100	120
Épaisseur totale mm	110	90	130	150	110	130
Type d'isolant	PSE graphite	PU	PSE graphite		PU	PU
Conductivité thermique (mW/m.K)	32	22	32	32	22	22
Largeur cm	120					
Longueur cm	250 - 260 270 - 280 300	250 260	250 - 260 270 - 280	250 260	250 260	250 260
Poids indicatif kg/m²	8,25	9,40	8,50	8,75	10,00	11,5
Type de plaque PRÉGY — **Std**	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Type de plaque PRÉGY — **Hydro**	✓		✓	✓		
Réaction au feu	B-s1,d0					
Perméance sans pare-vapeur	P2	P3	P2	P2	P3	P3
Étiquetage sanitaire	A+					
Conditionnement panneaux / lot	10	13	8	7	10	8

PRODUIT DE COLLAGE PRÉGYCOLLE 120

Mortier adhésif à base de plâtre. Collage de complexe plaque + polystyrène, polyuréthane, laine de verre, laine de roche, et plaques de plâtre sur maçonnerie et béton.

NORME ET CERTIFICATION

Norme EN 14496

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+(très faibles émissions) à C (fortes émissions).

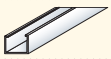
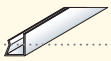
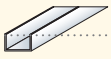


FABRIQUÉ EN **FRANCE**

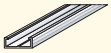
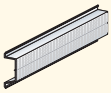
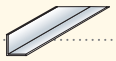
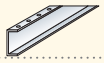
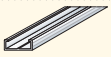
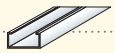
	PC120
E/P	54%
RÉACTION FEU	A1
GÂCHAGE	Manuel et mécanique
APPLICATION	Manuelle
TEMPS D'EMPLOI*	1h30
ÉTIQUETAGE SANITAIRE	A+
CONDITIONNEMENT	Sacs de 10 kg et 25 kg
CONSERVATION (à partir de la date de fabrication, dans son emballage d'origine)	9 mois à l'abri du soleil, de l'humidité et du gel

* En conditions climatiques normalisées

7 - PROFILÉS PRÉGYMÉTAL

		Dimensions			Épaisseur	Poids	Protection	Longueurs standard*	Conditionnement	Inertie	
		mm			mm	kg/m		cm	Barres / bottes	Sur chant cm⁴	À plat cm⁴
Montants											
M36-40/6 	NF	**39,00**	**34,80**	**41,00**	0,60	0,59	Z 140	260	10	**1,56**	**1,39**
M36-40/7		**39,00**	**34,80**	**41,00**	0,70	0,69	Z 140	300	10	**1,83**	**1,63**
M48-35/6	NF	**34,00**	**46,00**	**36,00**	0,60	0,59	Z 140	250-260 270-280-300 320-340 360-400	10	**2,56**	**1,02**
M48-50/6	NF	**49,00**	**46,00**	**51,00**	0,60	0,73	Z 140	300-360	10	**3,40**	**2,52**
M62-35/6	NF	**34,00**	**62,00**	**36,00**	0,60	0,68	Z 140	260-280-300 320-360-400	10	**5,04**	**1,17**
M62-35/5 Xtra 		**34,00**	**62,00**	**36,00**	0,50	0,60	Z 140	260-280 300-320 330-360-400	10	**4,39**	-
M70-35/6		**34,00**	**68,80**	**36,00**	0,60	0,71	Z 140	250-260-280 300-360 400	10	**6,37**	**1,20**
M70-50/6	NF	**49,00**	**68,80**	**51,00**	0,60	0,84	Z 140	400	10	**8,17**	**2,81**
M84-35/6	NF	**34,00**	**82,80**	**36,00**	0,60	0,77	Z 140	360	10	**9,71**	**1,26**
M84-35/6 dB	NF	**34,00**	**82,80**	**36,00**	0,60	0,78	Z 140	360	10	**9,71**	-
M90-35/6		**34,00**	**88,80**	**36,00**	0,60	0,80	Z 140	260-300 400	10	**11,40**	**1,28**
M90-50/6	NF	**49,00**	**88,80**	**51,00**	0,60	0,93	Z 140	600	10	**14,39**	**2,99**
M100-50/6	NF	**49,00**	**98,80**	**51,00**	0,60	0,98	Z 140	260-600	10	**18,28**	**3,06**
Rails											
Rail contre-cloison (aile de 28)	NF	**28,00**	**21,00**	-	0,54	0,25	Z 275	300	10	-	-
R36-30/5.4 	NF	**28,00**	**36,00**	**28,00**	0,54	0,39	Z 275	300	10	**0,98**	**0,30**
R48-30/5.4 	NF	**28,00**	**48,00**	**28,00**	0,54	0,44	Z 275	300	10	**1,86**	**0,32**
R62-30/5.4	NF	**28,00**	**63,20**	**28,00**	0,54	0,50	Z 275	300	10	**3,46**	**0,33**
R70-30/5.4	NF	**28,00**	**70,00**	**28,00**	0,54	0,53	Z 275	300	10	**4,38**	**0,34**
R84-30/5.4	NF	**28,00**	**84,00**	**28,00**	0,54	0,59	Z 275	300	10	**6,69**	**0,34**
R90-30/5.4	NF	**28,00**	**90,00**	**28,00**	0,54	0,61	Z 275	300	10	**7,87**	**0,35**
R100-30/5.4	NF	**28,00**	**100,00**	**28,00**	0,54	0,66	Z 275	300	10	**10,11**	**0,35**

* D'autres longueurs possibles sur consultation

		Dimensions			Épaisseur	Poids	Protection	Longueurs standard*	Conditionnement	Inertie	
		mm			mm	kg/m		cm	Barres / bottes	Sur chant cm⁴	À plat cm⁴
Fourrures											
Fourrure S47 	NF	**17,20**	**47,00**	**17,20**	0,60	0,46	Z 140	270-300-525	10	**1,68**	**0,22**
Fourrure S55		**17,20**	**55,00**	**17,20**	0,60	0,47	Z 140	300-525	10	**1,68**	**0,22**
Fourrure MOB 		**25,00**	**50,00**	**25,00**	0,55	0.48	Z 140	300	10	**3,69**	**0,60**
Cornières											
Cornière 24-32 	NF	**24,00**	**32,00**	-	0,54	0,24	Z 275	300	10	-	-
Cornière 50-50		**50,00**	**50,00**	-	0,54	0,42	Z 275	250	10	-	-
Profilés Prégymétal Industrie											
Montant M125-50/6		**49,00**	**123,80**	**51,00**	0,60	1,10	Z 140	600	4	**30,51**	**3,21**
Montant M150-50/6		**49,00**	**148,80**	**51,00**	0,60	1,21	Z 140	600	4	**46,65**	**3,32**
Rail R125-40/5,4		**40,00**	**125**	**40,00**	0,54	0,86	Z 275	400	4	**21,59**	**1,36**
Rail R150-40/5,4		**40,00**	**150,00**	**40,00**	0,54	0,97	Z 275	400	4	**33,27**	**1,43**
Rail haut R150-50/15		**50,00**	**153,00**	**50,00**	1,50	2,97	Z 275	250	2	**120,80**	**5,69**
Rail coulisse RC150-100/20		**100,00**	**154,00**	**100,00**	2,00	5,54	Z 275	250	2	**274,83**	**58,02**
Rails ossature primaire de plafond											
Rail 2Plus 		**45,00**	**88,80**	**45,00**	1,50	2,10	Z 140	600	4	**31,48**	**3,81**
Rail 3Plus		**50,00**	**148,80**	**50,00**	1,50	2,92	Z 140	600	2	**110,80**	**5,56**
Profilés WAB et UltraWAB											
Fourrure S47 WAB 		**17,20**	**47,00**	**17,20**	0,62	0,46	Z 275	300-525	10	**1,68**	**0,22**
Montant M48-35 WAB 		**34,00**	**46,00**	**36,00**	0,62	0,59	Z 275	300-400	10	**2,56**	**1,02**
Montant M62-35 Xtra WAB		**34,00**	**62,00**	**36,00**	0,62	0,73	Z 275	400	10	**5,04**	-
Montant M70-35 WAB		**34,00**	**68,80**	**36,00**	0,62	0,71	Z 275	400	10	**6,37**	**1,20**
M90-35 WAB		**34,00**	**88,80**	**36,00**	0,62	0,80	Z 275	400	10	**11,40**	**1,28**
M150-50 WAB		**49,00**	**148,80**	**51,00**	0,62	1,21	Z 275	600	4	**46,65**	**3,32**
Fourrure S47 UltraWAB		**17,20**	**47,00**	**17,20**	0,62	0,46	500 h	300	10	**1,68**	**0,22**
Montant M48-35 UltraWAB		**34,00**	**46,00**	**36,00**	0,62	0,59	500 h	300	10	**2,56**	**1,02**
Rail R48-30 UltraWAB		**28,00**	**48,00**	**28,00**	0,54	0,44	500 h	300	10	**1,86**	**0,32**

* D'autres longueurs possibles sur consultation

8 - VIS PRÉGY TF212 ULTRA

Vis PRÉGY TF212 ULTRA

Vis autoperçeuses, tête trompette et pointe filetée pour fixation des plaques, cloisons ou doublages sur ossature bois ou métal d'épaisseur ≤ 0,75 mm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14566





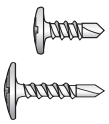
Type et longueur	Conditionnement (boîte de) / (seau de)	Domaine d'emploi	
		Type des plaques	Support
TF212 x 25 mm ultra	1 000 u. / 10 000 u.	13	Métal
TF212 x 35 mm ultra	1 000 u. / 7 000 u.	15-18 13-15	Métal Bois
TF212 x 45 mm ultra	1 000 u.	13+13 - 15+13 18	Métal Bois
TF212 x 55 mm ultra	500 u.	13 13+13 - 15+15	Métal Bois
TF212 x 70 mm ultra	500 u.	Doublages plaque + isolant Menuiseries bois	Bois et métal
TF212 x 90 mm ultra	500 u.	Doublages plaque + isolant Menuiseries bois	Bois et métal
TF212 x 110 mm ultra			
TF212 x 130 mm ultra	250 u.		

Vis PRÉGY RT421

Vis autoperçeuses, tête ronde et pointe teck pour fixation métal sur métal d'épaisseur totale ≤ 2,25 mm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14566



Type et longueur	Conditionnement (boîte de)	Domaine d'emploi
RT421 x 9,5 mm	500 u.	Assemblage de pièces métalliques entre elles
RT421 x 13 mm	1 000 u.	

Vis PRÉGY TT221

Vis autoperçeuses, tête trompette à pointe teck pour fixation des plaques sur métal d'épaisseur 0,75 à 2,25 mm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14566



Type et longueur	Conditionnement (boîte de)	Domaine d'emploi	
		Type des plaques	Support
TT221 x 35 mm	1 000 u.	13 - 15 - 18	Métal

Vis PRÉGY TF233

Vis pour fixation plaque sur plaque.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14566



Type et longueur	Conditionnement (boîte de)	Domaine d'emploi	
		Type des plaques	Support
TF233 x 45 mm	500 u.	13-15-18-25	Plaque de 18 ou 25 mm

Vis PRÉGYROC

Vis autoperceuses, tête conique filetée et pointe filetée pour fixation des plaques Très Haute Dureté PRÉGYROC AIR sur ossature métal d'épaisseur ≤ 0,75 mm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14566



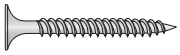
Type et longueur	Conditionnement (boîte de)	Domaine d'emploi	
		Type des plaques	Support
ROC x 35 mm	1 000 u.	13 et 18	Métal
ROC x 45 mm	500 u.	13+13	

Vis PRÉGYWAB 500h

Vis autoperceuses, tête trompette et pointe filetée pour fixation des plaques PRÉGYWAB sur ossature PRÉGYWAB d'épaisseur ≤ 0,75 mm.

NORME ET CERTIFICATION

Norme NF EN 14566



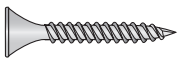
Type et longueur	Conditionnement (boîte de)	Domaine d'emploi	
		Type des plaques	Support
PRÉGYWAB x 25 mm	1 000 u.	13	Métal
PRÉGYWAB x 41 mm		13+13 et 18	
PRÉGYWAB x 55 mm	500 u.	18+18	

Vis PRÉGYCHAPE

Vis autoperceuses, tête conique et pointe filetée pour fixation des plaques PRÉGYCHAPE entre elles.

NORME ET CERTIFICATION

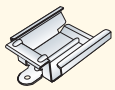
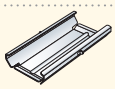
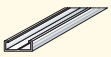
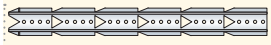
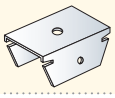
Norme NF EN 14566

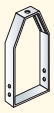
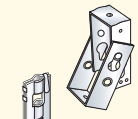
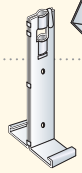
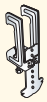
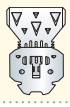
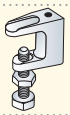


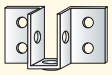
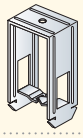
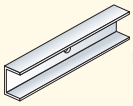
Type et longueur	Conditionnement (boîte de)	Domaine d'emploi	
		Type des plaques	Support
PRÉGYCHAPE x 25 mm	1 000 u.	PRÉGYCHAPE BD13	Sans granulats
PRÉGYCHAPE x 30 mm			Avec granulats

9 - ACCESSOIRES PRÉGYMÉTAL

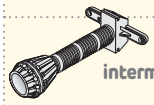
Accessoires pour plafonds PRÉGYMÉTAL

	Caractéristiques			Conditionnement (boîte de)	Supports compatibles	Profilés compatibles
ACCESSOIRES DE RACCORDEMENT POUR FOURRURE PRÉGYMÉTAL S47						
 Raccord TÉCLIP	Pour la liaison perpendiculaire de 2 fourrures S47			50 u.		S47
 Eclistar	Permet le raccordement en bout de fourrures S47			50 u.		S47 S47 WAB
 Entretoise S47	Réalisation d'ossature croisée S47			10 u.		S47
SUSPENTES STANDARDS						
Suspente P11 	Suspentes standard	Longueur : 9,5 cm	Épaisseur : 8/10ème	100 u.	Bois	S47 S47 WAB
Suspente P21 		Longueur : 19 cm	Épaisseur : 8/10ème	100 u.	Bois	S47 S47 WAB
Suspente P31 		Longueur : 30 cm	Épaisseur : 10/10ème	100 u.	Bois	S47 S47 WAB
Suspente P41 		Longueur : 45 cm	Épaisseur : 10/10ème	100 u.	Bois	S47 S47 WAB
Suspente P61 		Longueur : 63 cm	Épaisseur : 10/10ème	50 u.	Bois	S47 S47 WAB
		Fractionnable en 9 modules de 7 cm				
Suspente Pivot 	Raccordement sur tige filetée ø 6 mm		Épaisseur : 8/10ème	100 u.	Tous supports	S47 S47 WAB
SUSPENTES TAPÉFIX (avec ergots de préfixation)						
Suspente Tapéfix P11 	Les ergots permettent la préfixation sur la charpente bois	Longueur : 95 mm	Épaisseur : 8/10ème	100 u.	Bois	S47
Suspente Tapéfix P21 		Longueur : 190 mm	Épaisseur : 8/10ème	100 u.	Bois	S47
Suspente Tapéfix P31 		Longueur : 300 mm	Épaisseur : 10/10ème	100 u.	Bois	S47

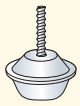
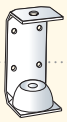
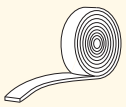
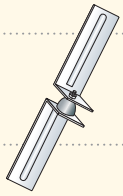
	Caractéristiques		Conditionnement (boîte de)	Supports compatibles	Profilés compatibles
SUSPENTES SUR CHANT					
Suspente sur chant SC35	Liaison suspente au support par tige filetée et écrous ø 6 mm fournis	Charge maxi 65 daN (montants simples) 120 daN (montants boxés)	100 u.	Tous supports	M48-35 et M48-35 WAB M70-35 et M70-35 WAB
 Suspente sur chant SC50		Charge maxi 65 daN (montants simples) 120 daN (montants boxés) 90 daN (rail 2PLUS)	100 u.		M48-50 M70-50 M90-50 Rail 2PLUS
Suspente sur chant SC2PLUS	Liaison suspente au support par tige filetée et écrous ø 6 mm	Charge maxi 129 daN (montants boxés) 140 daN (rail 2PLUS)	100 u.		M70-50 M90-50 Rail 2PLUS
 Suspente articulée	Permet la pose des ossatures inclinées	Charge maxi 65 daN (montants simples) 100 daN (montants boxés) 100 daN (rail 2PLUS)	50 u.		M48-50 M70-50 M90-50 Rail 2PLUS sur chant
 Suspente PMI	Pour plafond PRÉGYMÉTAL Industrie	Charge maxi 140 daN (montants simples) 180 daN (montants accolés) 180 daN (rail 3PLUS)	25 u.		Rail 3PLUS M100 M125
SYSTÈME DE SUSPENTE RESSORT					
 Suspente P ressort	Suspente réglable à ressort utilisable avec une tige à oeillet	Charge maxi 40 daN	100 u.	Tous supports	S47
SUSPENSION SOUS HOURDIS					
 Ensemble Pivot Hourdis	Pivot + tige filetée 10 cm + cheville à expansion		100 u.	Plancher hourdis	S47
 Suspente Cobra	Suspente pour plénum de 3 à 10 cm Possibilité de plénum supérieur avec tige filetée + pivot		50 u.	Plancher hourdis Coffraplume	S47
 Griffe hourdis	Suspente pour plénum > 7 cm, à associer avec une suspente P11 à P41		100 u.	Plancher hourdis	S47
 Suspente hourdis	Suspente pour plénum de 3 à 7 cm		100 u.	Plancher hourdis	S47
SUSPENSION SOUS STRUCTURE MÉTALLIQUE					
 Attache M6-3/7-90	Attache haute pour Pivot, SC35, SC50 Liaison suspente-attache par tige filetée et écrous ø 6 mm	Charge maxi 90 daN	100 u.	Profilés métalliques de 3 à 7 mm	PRÉGYMÉTAL et PRÉGYMÉTAL WAB
Attache M6-8/13-90		Charge maxi 90 daN	100 u.	Profilés métalliques de 8 à 13 mm	PRÉGYMÉTAL et PRÉGYMÉTAL WAB
 Attache M6-0/18-120		Charge maxi 120 daN	50 u.	Profilés métalliques de 3 à 18 mm	PRÉGYMÉTAL

	Caractéristiques	Conditionnement (boîte de)	Supports compatibles	Profilés compatibles
PITON DE RÉHABILITATION				
Piton Réhabilitation mâle 	Fixation haute sous plancher bois	100 u.	Bois	
Piton Réhabilitation femelle 		100 u.	Bois	
ÉQUERRE DE FIXATION				
 Équerre de fixation	Attache haute pour Pivot, SC35, SC50	100 u.	Bois	
 Axe pour équerre de fixation	Associé à l'équerre de fixation, permet la réalisation de plafond horizontal sous structure bois inclinée	100 u.	Équerre de fixation	
 Entretoise de Raccordement	Pour tige filetée de Ø 6 mm	100 u.		
Accessoires PRÉGYMÉTAL 2Plus « Grande Portée »				
 Attache 2Plus	Liaison Rail 2Plus et ossature S47	50 u.	Rail 2Plus	S47
 Éclisse 2Plus	Raccordement en bout des Rails 2Plus	24 u.		Rail 2Plus

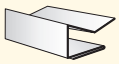
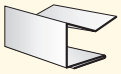
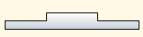
Accessoires pour contre-cloison PRÉGYMÉTAL

	Caractéristiques		Conditionnement (boîte de)
Appui intermédiaire 100	Liaison à la paroi des contre-cloisons PRÉGYMÉTAL à ossature verticale S47	Réglable pour une épaisseur d'isolant de 65 à 130 mm	50 u.
 Appui intermédiaire 150		Réglable pour une épaisseur d'isolant de 65 à 150 mm	50 u.
Appui intermédiaire 200		Réglable pour une épaisseur d'isolant de 65 à 210 mm	40 u.

Accessoires pour ouvrages acoustiques PRÉGYMÉTAL

	Caractéristiques		Conditionnement (boîte de)	Supports compatibles	Profilés compatibles
 Phonistar	Suspentes antivibratiles pour plafond PRÉGYMÉTAL	Charge/suspente : 40 à 140 daN	10 u.	Tige filetée Ø 6 mm	Rail 2Plus
 Phonissimo		Charge/suspente : 25 à 50 daN	50 u.	Tige filetée Ø 6 mm ou bois	M70 M90
Phonilight		Charge/suspente : 15 à 25 daN	50 u.	Tige filetée Ø 6 mm ou bois	S47 M48
 Pivot acoustique		Charge/suspente : 10 à 20 daN	50 u.	Tige filetée Ø 6 mm	S47
 Joint d'étanchéité 2 en 1	Bande adhésive en mousse noire, à cellules fermées, destinée à l'étanchéité (à l'air et à l'eau) en pied des cloisons	Largeur : 2,5 cm Épaisseur : 0,5 cm	Carton de 12 rouleaux de 20 m		
Liaison Sinemax 260	Liaison antivibratile pour cloisons et contre-cloisons Sinemax	Longueur : 26 cm	50 u.		M48 à M150
 Liaison Sinemax 330		Longueur : 33 cm	50 u.		
Liaison Sinemax 530		Longueur : 53 cm	40 u.		

Autres accessoires PRÉGYMÉTAL

	Caractéristiques		Conditionnement (boîte de)
 Clip 17	Habillage PRÉGYMÉTAL des profilés métalliques IPE IPN HEA à ailes de 7 à 17 mm		100 u.
 Clip 27	Habillage PRÉGYMÉTAL des profilés métalliques à ailes de 17 à 27 mm		100 u.
 Grille DÉFI 900	Grille anti-effraction galvanisée pour cloisons PRÉGYMÉTAL DÉFI	Largeur : 89 cm Longueur : 260 et 300 cm Épaisseur : 3 mm	Lot de 4 panneaux
 Clip DÉFI	Maintien grille DÉFI 2/m²	Largeur : 2 cm Longueur : 20 cm	100 u.
Feuillard métallique	Renfort de cloison et de fixations	Épaisseur : 6/10 Largeur : 10 cm	Rouleau de 20 m

10 - ACCESSOIRES POUR LOCAUX HUMIDES

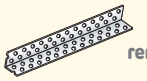
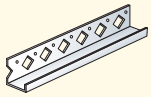
Travaux d'étanchéité complémentaires

	Caractéristiques		Conditionnement
Film Polyéthylène	Protection du pied de cloison sur sol brut	Largeur : 32 cm Épaisseur : 150 µm	Rouleau de 100 m
 Joint d'étanchéité 2 en 1	Bande adhésive en mousse noire, à cellules fermées, destinée à l'étanchéité (à l'air et à l'eau) en pied des cloisons	Largeur : 2,5 cm Épaisseur : 0,5 cm	Carton de 12 rouleaux de 20 m
Sous-couche PRÉGYTANCHE	Sous-couche de protection à l'eau des ouvrages PRÉGYDRO et PRÉGYWAB Étanchéité périphérique des sols PRÉGYCHAPE		Seaux de 5 et 20 kg
Bande PRÉGYTANCHE	À associer à l'enduit PRÉGYTANCHE pour les jonctions d'angle (cloison/sol...)		Rouleau de 50 m

Accessoires WAB et UltraWAB

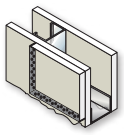
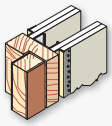
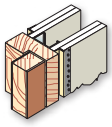
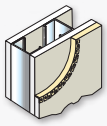
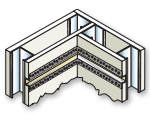
		Matière ou revêtement	Conditionnement
Bande PRÉGYWAB	Bande pour joint, destinée à reconstituer, après collage avec l'enduit WAB, la continuité du parement au droit de joints. Application manuelle	Grille de verre jaune Largeur 50 mm	Carton de 10 rouleaux de 90 m
Vis PRÉGYWAB 500 h x 25 mm	Pour 1 PRÉGYWAB BA13	Protection à la corrosion 500 h	1000 u.
Vis PRÉGYWAB 500 h x 41 mm	Pour 1 PRÉGYWAB BA18 S ou 2 PRÉGYWAB BA13	Protection à la corrosion 500 h	1000 u.
Vis PRÉGYWAB 500 h x 55 mm	Pour 2 PRÉGYWAB BA18 S	Protection à la corrosion 500 h	500 u.
Suspente pivot UltraWAB	Pour fourrures S47 UltraWAB	Protection à la corrosion 500 h	100 u.
Suspente SC35 UltraWAB	Pour montants M48-35 UltraWAB	Protection à la corrosion 500 h	100 u.
Eclistar UltraWAB	Raccordement de fourrures S47 UltraWAB	Protection à la corrosion 500 h	50 u.
Équerre de fixation UltraWAB	Attache haute pour tige filetée M6	Protection à la corrosion 500 h	100 u.
Tige filetée M6 UltraWAB classe 8.8	Ø 6 mm Pour suspension des plafonds à ossatures UltraWAB	Protection à la corrosion 500 h	10 u. de 1 ml

11 - ACCESSOIRES DE FINITION ET DÉCORATION

	Caractéristiques		Conditionnement
 Bande pour joint	Bande en papier fort microperforé, destinée à reconstituer, après collage, la continuité du parement au droit des joints.	Largeur 52,5 mm Application manuelle ou mécanique	Carton de 20 rouleaux de 23 m Carton de 10 rouleaux de 150 m
 Bande renfort d'angle	Protection des angles saillants	Largeur 52 mm	Rouleau de 30 m
 Cornière renfort d'angle	Éléments métalliques pour protection des angles saillants		Botte de 25 éléments de 2,50 m
 Baguette d'arrêt	Éléments en PVC pour protection du chant des plaques BA13		Botte de 10 barres de 2,50 m
Profil de fractionnement	Élément en PVC destiné à masquer les joints de fractionnement	Largeur 63,5 mm	Carton de 1 rouleau de 75 m

Gamme PROFILS

La gamme Profils permet de réaliser de nombreux effets décoratifs grâce à des accessoires métalliques de très haute qualité. Prêts à peindre, ils sont revêtus d'un apprêt de surface qui leur permet de recevoir différents type de finition : plâtre, enduits et peinture, de façon à offrir un fini impeccable.

	Caractéristiques	Conditionnement
 EQUERRE ST 125	Equerre de profondeur 12,5 mm pour assurer une finition nette et précise des bords de plaques de plâtre rectiligne coupés en horizontal ou vertical. Longueur : 3 m	Botte de 10 barres
 FILET ENCADREMENT STR 125	Filet d'encadrement destiné à créer un joint creux de 12,5 mm en jonction/périphérie des ouvrages en plaque de plâtre. Longueur : 3 m	Botte de 10 barres
 FILET ENCADREMENT STR 25	Filet d'encadrement destiné à créer un joint creux de 25 mm en jonction/périphérie des ouvrages en plaque de plâtre. Longueur : 3 m	Botte de 10 barres
 EQUERRE FLEX STF 125	Equerre flexible de profondeur 12,5 mm pour assurer une finition nette et précise des bords de plaques de plâtre de forme variable (rayon de courbure > 75 mm). Longueur : 3 m	Botte de 10 barres
 CIMAISE RENTRANTE SWR 125	Cimaise en creux pour créer des joints creux de largeur 12,5 mm sur des surfaces planes. Longueur : 3 m	Botte de 10 barres

Gamme PRÉGYFORM

PRÉGYFORM est une gamme de plaques de plâtre à Bords Amincis 13 mm, préformées industriellement, destinées au traitement des points singuliers de jonction cloison et plafond.

Ces 3 produits sont conçus pour :

- Optimiser les temps de pose sur chantier,
- Garantir un rendu esthétique de haute précision,
- Réduire les déchets.

Ils sont livrés montés et prêts à poser.

	Caractéristiques	Conditionnement
 PRÉGYFORM L	Modèle « équerre » pour créer des angles droits, réalisé en plaque standard pour compléter les ouvrages classiques. Dimensions : BA13 Std – 300 x 300 x 2500 mm	Lot de 20 pièces sur palette bois
 PRÉGYFORM T	Modèle « corniche » de gorge lumineuse, qui allie esthétisme unique et simplicité d'installation, réalisé en PRÉGYDÉCO pour faciliter la mise en peinture. Dimensions : BA13 Déco – 100 x 100 x 150 x 100 x 100 x 2500 mm	Lot de 16 pièces sur palette bois
 PRÉGYFORM Z	Modèle « joint creux » pour des plafonds en angles de qualité et la création de volumes originaux. Dimensions : BA13 Std – 50 x 50 x 172,5 x 2500 mm	Lot de 20 pièces sur palette bois

PRÉGYFORM L



PRÉGYFORM T



PRÉGYFORM Z



12 - ENDUITS À JOINTS

ENDUITS PRÉGY

Enduits à joint en poudre ou prêts à l'emploi de couleur blanche.

FABRIQUÉ EN **FRANCE**

NORME ET CERTIFICATION

Conformité à la norme NF EN 13963

APPLICATIONS

Associés à la bande à joint SINIAT, traitement des joints des plaques de plâtre PRÉGY, des doublages PRÉGY et des cloisons PRÉGYFAYLITE.

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Enduits à prise

	P15 PTR	P35 PR	LYS 4	P45 PN
				
Temps de prise	Très rapide	Rapide	Rapide	Normal
E/P	48%	46%	47%	48%
Réaction au feu	A1			
Type (selon norme NF EN 13963)	3B			
Gâchage	Manuel ou mécanique			
Application	Manuelle			
Temps d'emploi*	45 min à 1h en cas de malaxage mécanique	2 à 3h	4h	8 à 10h
Temps de redoublement*	45 min à 1h30	2 à 4h	4 à 8h	12 à 24h
Étiquetage sanitaire	A+			
Conditionnement	25 kg	10 et 25 kg	25 kg	
Conservation (à partir de la date de fabrication, dans son emballage d'origine)	9 mois à l'abri du soleil, de l'humidité et du gel			

* En conditions climatiques normalisées

Enduits à séchage

	P55 S	P75 S	S PE	P852 PE	XS PE
					
E/P	48%	48%	Prêt à l'emploi	Prêt à l'emploi	Prêt à l'emploi
Réaction au feu	A2-s1,d0				
Type (selon norme NF EN 13963)	3A				
Gâchage	Manuel ou mécanique		Léger malaxage avant emploi		
Application	Manuelle ou mécanique				
Temps d'emploi*	4 jours				
Temps de redoublement*	24 à 48h			18 à 36h	12 à 24h
Étiquetage sanitaire	A+				
Conditionnement	Sac de 25 kg	Sacs de 5 et 25 kg	Seaux de 5 et 25 kg	Seaux de 3 et 15 l	Seaux de 15 l
Conservation (à partir de la date de fabrication, dans son emballage d'origine)	9 mois à l'abri du soleil, de l'humidité et du gel				

* En conditions climatiques normalisées

ENDUITS LOCAUX HUMIDES

Enduits hydrofugés en poudre ou prêts à l'emploi.

FABRIQUÉ EN **FRANCE**

NORME ET CERTIFICATION

Conformité à la norme NF EN 13963

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

APPLICATIONS

Associés aux bandes à joint PRÉGY ou PRÉGYWAB, utilisés pour le traitement des jointset le rebouchage des plaques de plâtre PRÉGYDRO ou PRÉGYWAB.

	PRÉGYDRO (couleur verte)	PRÉGYDRO PE (couleur verte)	PRÉGYWAB
			
E/P	48 %	Prêt à l'emploi	Prêt à l'emploi
Réaction au feu	A1	A2-s1,d0	
Type (selon norme NF EN 13963)	3B	3B	3A
Gâchage	Manuel ou mécanique	Léger malaxage avant emploi	
Application	Manuelle		
Temps d'emploi*	Jusqu'à 2h30		
Temps de redoublement*	4 h	24 à 48 h	
Étiquetage sanitaire	A+		
Conditionnement	Sacs de 25 kg	Seaux de 10 kg	Seaux de 5 kg et 25 kg
Conservation (à partir de la date de fabrication, dans son emballage d'origine)	9 mois à l'abri du soleil, de l'humidité et du gel		

* En conditions climatiques normalisées

ENDUITS PRÉGYDÉCO

Enduits à joint d'une extrême blancheur

ÉTIQUETAGE SANITAIRE

FABRIQUÉ EN **FRANCE**

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

NORME ET CERTIFICATION

Conformité à la norme NF EN 13963

APPLICATIONS

Associés à la bande à joint PRÉGY, utilisés pour le traitement des joints des plaques de plâtre PRÉGYDÉCO (pré-imprimées).

	PRÉGYDÉCO 2H30	PRÉGYDÉCO 4H	PRÉGYDÉCO PE
			
E/P	40 %		Prêt à l'emploi
Réaction au feu	A2-s1,d0		
Type (selon norme NF EN 13963)	3B	3B	3A
Gâchage	Manuel ou mécanique		Léger malaxage avant emploi
Application	Manuelle		
Temps d'emploi*	2 h 30	4 h	
Temps de redoublement*	4 h	12 h	24 à 48 h
Étiquetage sanitaire	A+		
Conditionnement	Sacs de 25 kg		Seaux de 5 et 25 kg
Conservation (à partir de la date de fabrication, dans son emballage d'origine)	9 mois à l'abri du soleil, de l'humidité et du gel		

* En conditions climatiques normalisées

13 - PLÂTRES

PLÂTRES

FABRIQUÉ EN **FRANCE**

NORME ET CERTIFICATION

Conformité à la norme NF EN 13279-1
Réaction au feu : A1
Étiquetage sanitaire : A+

ÉTIQUETAGE SANITAIRE



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Plâtres manuels traditionnels

	PLAFER GROS	PLAFER TRADI	PLAFER MAX 737	PLAFER MAX 857
				
Domaine d'emploi	Intérieur : Dégrossissage Extérieur : Façade à la parisienne (avec sable et chaux selon DTU 26.1)	Rebouchage Scellement Petits travaux d'enduisage	Rebouchage Scellement Enduisage	
Prise	Rapide	Rapide	Contrôlée	
Temps d'emploi	10 à 20 min	15 à 25 min	30 à 40 min	25 à 35 min
E/P	< 80 %	60 % (rebouchage scellement) 100 % (enduisage)	60 à 80 % (rebouchage scellement) 100 % (enduisage)	
Gâchage	Manuel			
Dureté enduit sec (Shore C)	-	50	50	50
Plus produit	Sans ajout	Sans ajout Adapté aux petites gâchées	Pas de retrait Facilité d'utilisation	
Poids sacs	25 et 40 kg	25 kg	40 kg	40 kg

	PLAFER PRO 900	PLAFER PRO TARGA	PLAFER PLUS 903	PLAFER EXTRA 901	PLAFER BRIQUETEUR
					
Domaine d'emploi	Enduisage grandes surfaces Scellement Rebouchage		Enduisage grandes surfaces	Enduisage Briquetage	Montage de cloisons en briques ou parpaings
Prise	Allongée		Lente	Lente	Contrôlée
Temps d'emploi	35 à 45 min	35 à 50 min	40 à 45 min	50 à 60 min	45 min
E/P	75 % (rebouchage scellement) 100 % (enduisage)		100 %	100 %	À saturation
Gâchage	Manuel				
Dureté enduit sec (Shore C)	50	50	50	50	-
Plus produit	Facilité d'utilisation		Souplesse d'utilisation Bonne dureté	Souplesse d'utilisation (enduisage) Rigidité (briquetage)	Rigidité Utilisation immédiate sans brassage
Poids sacs	40 kg	25 et 40 kg	40 kg	25 et 40 kg	40 kg

	Plâtres manuels allégés		Finition	Enduit de surfaçage	Étanchéité à l'air
	PLAFER DELTA COURT	PLAFER DELTA LONG	PLAFER PPM TAMISÉ	PHR	R'FILTER
					
Domaine d'emploi	Enduisage grandes surfaces		Finition pour plâtres à projeter	Ragréage, surfaçage tous supports	Optimisation de l'étanchéité à l'air de la maçonnerie
Prise	Contrôlée	Lente	-	Lente	-
Temps d'emploi	1h10	2h	1h	2h	1h30
E/P	72 %		À saturation	60 à 65 %	75% manuellement
Gâchage	Malaxeur		Manuel	Malaxeur ou manuel	Machine ou malaxeur
Dureté enduit sec (Shore C)	65	65	-	>80	>60
Plus produit	Gâchage au malaxeur Utilisation immédiate		Grande finesse Qualité de finition	Fort pouvoir garnissant Haute adhérence Dureté élevée	Pas de traitement particulier des jonctions menuiseries-maçonnerie Rendement élevé
Poids sacs	33 kg	33 kg	25 kg	25 kg	25 kg

Plâtres projetés

	PLAFER PPM GOLD	PLAFER PPM 1	PLAFER PPM 4	PLAFER PF 200	PLAFER PPM 3 THD
					
Domaine d'emploi	Enduisage grandes surfaces			Protection feu	Enduisage haute dureté
Prise	Lente	Contrôlée	Progressive	Lente	Contrôlée
Temps d'emploi	2h45	1h50	2h15	2h45	1h50
E/P	À consistance				
Gâchage	Machine				
Dureté enduit sec (Shore C)	70	70	75	>60	85
Plus produit	Allégé Blancheur extrême Haut rendement	Allégé Souplesse d'utilisation	Allégé	Dureté Sans fibre toxique Finition lissée	Très haute dureté Résistance aux chocs
Poids sacs	33 kg	33 kg	33 kg	30 kg	40 kg

03 | RÉGLEMENTATION TECHNIQUE





1 Environnement > p. 328

2 Qualité de l'air intérieur > p. 336

3 Acoustique > p. 340

4 Incendie > p. 354

5 Thermique > p. 370

6 Mécanique > p. 380

7 Sismique > p. 388

8 Humidité > p. 394

9 Mise en œuvre, finitions et coordination > p. 398

1 ENVIRONNEMENT





LES CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES > p. 330

LES RÉPONSES SINIAT AUX CIBLES DES DIFFÉRENTS RÉFÉRENTIELS

HQE > p. 331
BREEAM > p. 332
LEED > p. 333

LES FICHES FDES > p. 334

LA DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE RÉGLEMENTAIRE > p. 335

LES CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les certifications environnementales des bâtiments sont des démarches volontaires qui permettent d'évaluer, selon différents référentiels, l'impact environnemental d'un projet de construction ou de réhabilitation.

> Ces organismes sont indépendants et ont chacun leur propre référentiel, ainsi que leurs propres critères d'évaluations.

La certification environnementale la plus répandue en France est la démarche **HQE**. Mais il existe d'autres certifications comme **BREEAM** international (d'origine anglaise) et **LEED** international (d'origine américaine), et des certifications régionales comme la certification **BDM** pour la région du sud-est.

> Chaque référentiel propose différents niveaux de certification qui dépendent du nombre de points acquis.

HQE		BREEAM		LEED	
Exceptionnel	> 12 points	Exceptionnel	> 85%	Platine	> 80%
Excellent	> 8 points	Excellent	> 70%	Or	> 60%
Très bon	> 4 points	Très bon	> 55%	Argent	> 50%
Bon	0 à 4 points	Bon	> 45%	Certifié	> 40%
		Certifié	> 30%		

LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES D'UN PROJET

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La réduction de consommation de CO_2 est au cœur de la démarche environnementale et différents critères allant au-delà de la règlementation RT 2012 sont proposés. La consommation électrique, l'utilisation d'énergies renouvelables, sont des thèmes intégrés dans les référentiels.

ENVIRONNEMENT ET TRANSPORT

La localisation du bâtiment et sa proximité des transports publics sont des facteurs valorisants pour un projet environnemental, ainsi que l'impact écologique du projet et la préservation des espèces existantes sur le site.

LA CONSTRUCTION

La construction du bâtiment est une phase essentielle du projet environnemental. La réduction de nuisance, la gestion des déchets et de l'eau sur chantier sont valorisées ainsi que le type de matériaux et le lieu d'approvisionnement.

LA VIE DU BÂTIMENT

Un projet environnemental a pour objectif le confort des usagers. Plusieurs critères sont axés autour de la santé et du bien-être : confort visuel, acoustique et hygrothermique ; qualité de l'air ; qualité et gestion de l'eau ; gestion des espaces verts.

LE MANAGEMENT ET LA MAINTENANCE

Des critères concernent le système de management du chantier ainsi que la maintenance du bâtiment lors de son exploitation.

INNOVATION

Les référentiels LEED et BREEAM valorisent l'innovation des produits et des systèmes par un critère spécifique dédié.

LES RÉPONSES SINIAT AUX CIBLES DES RÉFÉRENTIELS

Alliance HQE GBC FRANCE

La certification **HQE™**, d'origine française, s'adresse à la construction, la rénovation ou l'exploitation de tous les bâtiments. Elle traduit un équilibre entre respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité...), qualité de vie et performance économique par une approche globale.

POINTS POTENTIELS	CIBLES HQE	SOLUTIONS SINIAT
	CIBLE 2 Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction	
2 POINTS	2.1.4 Démontabilité / séparabilité des produits et procédés de construction en vue de la gestion environnementale optimale de leur fin de vie.	Les systèmes Siniat en plaques de plâtre sont réputés facilement démontables.
	2.1.1 Choix constructifs pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage.	La plupart des systèmes Siniat répondent au DTU ou sont sous avis technique.
1 À 4 POINTS	2.3 Choix des produits de construction afin de limiter les impacts environnementaux de l'ouvrage.	Les FDES de nos produits sont accessibles sur la base INIES. L'utilisation de cloisons monoparement en PRÉGY BA18 S permet de réduire l'impact environnemental du chantier par rapport aux cloisons à double parement type BA 13. Avec 4 usines de plaques en France, l'utilisation des produits Siniat permet d'optimiser la distance de transport au chantier.
6 POINTS	2.4 Choix des produits de construction afin de limiter les impacts sanitaires.	Les plaques de plâtres Siniat sont A+ et par conséquent la teneur en formaldéhydes est inférieur à 10 µg/m³.
	CIBLE 3 Chantier à faible impact environnemental	
3 À 11 POINTS TP	3.1.3 Valoriser au mieux les déchets de chantier en adéquation avec les filières locales existantes et s'assurer de la destination des déchets. 3.1.4 Optimiser la collecte, le tri et le regroupement des déchets de chantier.	Siniat propose une offre nationale de recyclage des déchets avec 150 points de collecte. (eco plâtre)
	CIBLE 9 Confort acoustique	
		Les systèmes de cloison PRÉGYTWIN permettent d'atteindre des performances au-delà de la règlementation et permettent de répondre aux critères de la cible 9.
	CIBLE 13 Qualité sanitaire de l'air	
1 POINT TP 6 POINTS TP	13.2.2 Connaître l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur. 13.2.3 Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage.	Les plaques de plâtre Siniat sont A+.

BREEAM®

La certification **BREAAM** est une certification environnementale d'origine anglaise développée par le BRE (British Regulation Establishment). Après son développement au Royaume-Uni, BREEAM a développé un référentiel international utilisé pour des projets en France.

POINTS POTENTIELS	CIBLES BREEAM	SOLUTIONS SINIAT
	Santé et Bien-être	
1 CRÉDIT	Hea 02 Qualité de l'air intérieur Émission de COV	Les plaques de plâtre Siniat sont A+ et par conséquent la teneur en formaldéhydes est inférieure à 10 µg/m³.
2 À 4 CRÉDITS	Hea 05 Performance acoustique selon type de bâtiment	Les performances d'isolement et d'absorption acoustique de nos systèmes permettent d'atteindre des hautes performances acoustiques.
	Matériaux	
1 À 6 CRÉDITS	Mat 01 Impact de cycle de vie Mat 02 Impact environnemental des matériaux	Les fiches FDES de nos produits sont disponibles sur la base INIES. L'utilisation de cloisons monoparement en PRÉGY BA18 S permet de réduire l'impact environnemental du chantier par rapport aux cloisons à double parement type BA 13.
1 À 3 CRÉDITS	Mat 03 Approvisionnement responsable des matériaux	Nos usines sont certifiées ISO 14001.
	Gestion des déchets	
5 CRÉDITS	Wst 01 Gestion des déchets de construction	Siniat propose une offre nationale de recyclage des déchets avec 150 points de collecte.

La certification **LEED** (Leadership in Energy and Environnemental Design) est une certification environnementale américaine développée en 2000 par l'US Green Building Council. Depuis, LEED s'est exporté dans plus de 120 pays dont la France.

POINTS POTENTIELS	CIBLES LEED	SOLUTIONS SINIAT
	Matériaux et ressources	
4 CRÉDITS	Réduction de l'impact du cycle de vie du bâtiment	Les fiches FDES de nos produits sont disponibles sur la base INIES. L'utilisation de cloisons monoparement en PRÉGY BA18 S permet de réduire l'impact environnemental du chantier par rapport aux cloisons à double parement type BA 13.
2 CRÉDITS	Déclaration environnementales des produits	Les fiches FDES de nos produits sont disponibles sur la base INIES.
2 CRÉDITS	Approvisionnement des matières premières	Notre Rapport sociétal d'entreprise permet de justifier ces critères, et nous connaissons le contenu recyclé de nos plaques.
1-2 CRÉDITS	Gestion des déchets	Siniat propose une offre nationale de recyclage des déchets avec 150 points de collecte. (eco plâtre)
	Qualité des aménagements intérieurs	
3 CRÉDITS	Matériaux à faible émission	Étiquetage classe A+
1 CRÉDIT	Performance acoustique	Performances d'isolement et d'absorption acoustiques

LES FICHES FDES

Une FDES est une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire. Cette déclaration est établie sous la responsabilité des fabricants (ou syndicat professionnel) du produit. La norme P01-010 (remplacée par la norme NF EN 15804 et son complément national depuis le 1er juillet 2014) fournit la méthode d'obtention et le format de déclaration des informations environnementales et sanitaires. Les FDES sont disponibles sur la base INIES (www.inies.fr), seule base de données publiques et officielles.

À partir du 1er juillet 2017 toutes les FDES vont devoir être vérifiées par une tierce partie.
SINIAT met également à disposition ses FDES sur le site www.siniat.fr

LES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Les caractéristiques environnementales découlent des Analyses de Cycle de Vie (ACV) effectuées sur les produits. Celles-ci consistent à calculer l'ensemble des impacts environnementaux (consommation énergétique, émission de gaz à effet de serre, déchets, etc....) générés tout au long du cycle de vie : de la matière première à la démolition du bâtiment en passant par la production et le transport.
Ces informations sont rapportées à une Unité Fonctionnelle (UF) et une Durée de Vie Typique (DVT) du produit. L'UF est l'unité quantitative de produit pour laquelle, les impacts environnementaux et sanitaires sont évalués. La DVT est une durée de vie théorique du produit annoncée par l'industriel selon l'usage du produit et pour un entretien normal.

Exemple

- Pour la plaque de plâtre PRÉGYPLAC, l'UF correspond à 1 m² de plaque de plâtre vissée et jointoyée pour une Durée de Vie Typique de 50 ans.
- Pour le complexe de doublage PRÉGYMAX, l'UF correspond à 1 m² de doublage collé jointoyé pour une Durée de Vie Typique de 50 ans.

LES CARACTÉRISTIQUES SANITAIRES

Les caractéristiques sanitaires exploitent différentes sources d'informations, notamment des essais. Elles concernent les risques sanitaires pouvant survenir lors de la mise en œuvre et de la vie du bâtiment. Elles touchent donc aussi bien les occupants du bâtiment que les professionnels impliqués dans la construction.
Ces informations sont exprimées sous forme de grandeur physique appropriée au produit et à la performance de l'ouvrage :

- **les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) ;**
- **les émissions radioactives ;**
- **les émissions de fibres et particules ;**
- **le comportement face à la croissance fongique et bactérienne.**

Les FDES communiquent donc des informations multi critères, transparentes et fiables sur la qualité environnementale et sanitaire des produits de construction.

IMPORTANT

Les critères environnementaux ou sanitaires sont des critères complémentaires aux critères techniques - telle la dureté pour une plaque de plâtre ou la résistance thermique pour un isolant. Par conséquent, une comparaison directe des produits selon ces critères environnementaux ou sanitaires n'est pertinente que pour une performance attendue, une durée de vie et des caractéristiques techniques de produits identiques.

LA DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE RÉGLEMENTAIRE

Depuis le 1er janvier 2014, les industriels qui mettent sur le marché des produits de construction ou de décoration comportant des allégations environnementales ont l'obligation d'établir une déclaration environnementale basée sur la FDES. Cette obligation prévue par la loi Grenelle 2 est mise en œuvre par le décret n° 2013-1264 du 23 décembre 2013 et l'arrêté du 23 décembre 2013.

Cette obligation de déclaration environnementale s'appliquera également aux équipements électriques, électroniques et de génie climatique à compter du 1er juillet 2017.

La déclaration environnementale doit être transmise aux autorités publiques par le biais du site internet du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.
SINIAT a établi les déclarations environnementales de tous les produits bénéficiant de FDES. Ces déclarations sont consultables sur le site officiel www.declaration-environnementale.gouv.fr du Ministère de l'Écologie.

2 QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR



ÉTIQUETAGE SANITAIRE DES PRODUITS DE CONSTRUCTION ET DE DÉCORATION > p. 338

VALEURS GUIDES DE L'AIR INTÉRIEUR > p. 338

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ERP > p. 339

LES BONNES PRATIQUES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BÂTIMENTS > p. 339

ZONE VERTE EXCELL® > p. 339

LA RÉGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE SANITAIRE DES PRODUITS DE CONSTRUCTION ET DE DÉCORATION

- Depuis le 1er septembre 2013, tous les produits de construction en contact avec l'air intérieur doivent être étiquetés pour les émissions de polluants selon l'arrêté du 19 avril 2011. L'étiquette répartit les produits entre les 4 classes A+ (très faibles émissions), A, B, et C (très fortes émissions).
- Les polluants retenus pour caractériser les émissions COV sont au nombre de 10. Ils ont été choisis sur la base de leurs risques de toxicité par inhalation et de leur fréquence d'occurrence dans les bâtiments. Pour chaque substance chimique ainsi que pour la quantité totale de COV (TCOV), une classe est affectée en fonction de la concentration. La classe affichée sur l'étiquette est la classe la moins favorable.
- La classe A+ correspond aux émissions de formaldéhyde inférieures à 10 mg/m³.



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

Les produits SINIAT (plaques de plâtre, isolants en polystyrène expansé UNIMAT, complexes de doublage PRÉGYTHERM, PRÉGYMAX, ...) sont étiquetés A+. Consultez les pages Produits du Mémento.

VALEURS GUIDES DE L'AIR INTÉRIEUR

Une valeur guide de qualité de l'air est une valeur de concentration dans l'air (associée à une durée) en dessous de laquelle, en l'état actuel des connaissances, aucun effet sur la santé n'est attendu pour la population générale (définition de l'OMS).

Des valeurs-guides pour le formaldéhyde et le benzène ont été établies pour les ERP :

SUBSTANCE	VALEUR-GUIDE POUR L'AIR INTÉRIEUR	
FORMALDÉHYDE	30 µg/m³ pour une exposition de longue durée à compter du 1er janvier 2015	10 µg/m³ pour une exposition de longue durée à compter du 1er janvier 2023
BENZÈNE	5 µg/m³ pour une exposition de longue durée à compter du 1er janvier 2013	2 µg/m³ pour une exposition de longue durée à compter du 1er janvier 2016

Les valeurs réglementaires, quant à elles, sont établies par le gouvernement et sont associées à des mesures de gestion opposables. Il existe aujourd'hui des valeurs réglementaires pour trois substances (hors réglementation du travail) :

- le radon (dans certains lieux ouverts au public) ;
- le monoxyde de carbone (dans les bâtiments équipés d'une chaudière dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kW) ;
- l'amiante (dans les bâtiments construits avant 1997).

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ERP

> Le décret n°2015-1000 du 17/08/15 impose la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les Établissements Recevant du Public, de façon progressive, par type de bâtiments :

1er janvier 2018 : accueil collectif d'enfants de moins de six ans et écoles maternelles et élémentaires.

1er janvier 2020 : accueil de loisirs et second degré.

1er janvier 2023 : autres ERP.

Dans l'hypothèse ou les mesures révéleraient des concentrations supérieures aux valeurs guides, **le propriétaire ou l'exploitant devra engager à ses frais une expertise** pour déterminer les causes du problème et prendre les mesures correctives adéquates.

LES BONNES PRATIQUES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BÂTIMENTS

Les autorités sanitaires françaises recommandent les principes simples suivants :

1. LIMITATION À LA SOURCE

> Sélectionner les produits d'entretien qui contiennent le moins de solvants (par la lecture attentive des étiquettes, des symboles de danger, des fiches de données sécurité) ;

> Entretenir régulièrement les appareils de combustion ;

> Choisir les matériaux de construction et de décoration étiquetés A ou A+ en tenant compte des informations figurant dans les FDES et sur l'étiquetage sanitaire.

2. VENTILATION ET AÉRATION DES LOCAUX

> L'air des locaux doit être renouvelé en permanence pour éliminer les polluants, les odeurs et l'excès d'humidité, qui sont plus présents car les bâtiments sont de plus en plus isolés et étanches (obligation de la réglementation thermique RT 2012).

3. ÉPURER L'AIR INTÉRIEUR

> Utiliser les technologies existantes sur le marché qui ont la faculté d'absorber certains polluants.

On distingue les polluants chimiques, physiques et biologiques. Les polluants dits **"COV"** (Composés Organiques Volatils) sont les plus importants car ils peuvent présenter des concentrations importantes dans l'air intérieur. Certains d'entre eux, comme le benzène et le **formaldéhyde**, sont en outre classés "cancérogènes certains" chez l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

La gamme de plaques de plâtre PRÉGY AIR de SINIAT capture et transforme les COV, en particulier les formaldéhydes, en composés inertes et améliore la qualité de l'air intérieur. Voir détail p.22.

ZONE VERTE EXCELL®

> EXCELL est un laboratoire accrédité COFRAC selon le référentiel ISO17025 et reconnu internationalement dans le domaine des micro et des nano-contaminants. EXCELL recherche et identifie une liste de composés cibles par différentes techniques analytiques (CPG/SM, HPLC/UV) afin d'évaluer **l'inertie chimique et organoleptique du produit**.

> ZONE VERTE EXCELL permet d'évaluer **l'impact des produits sur les ambiances** : contamination d'atmosphères / de denrées alimentaires / d'emballages / processus sensibles aux pollutions croisées et localisation des sources. Aspects toxicologique et organoleptique.

Contrôle substances indésirables Ambiance Intérieure - Au-delà de la réglementation - EXCELL ZONE VERTE GOLD SILVER BRONZE ZONEVERTEEXCELL.COM

PRODUITS SINIAT BÉNÉFICIANT DE L'ATTESTATION ZONE VERTE EXCELL GOLD

PRÉGYPLAC AIR BA13
PRÉGYROC AIR BA13
PRÉGYROC AIR BA18 S
PRÉGYWAB BA13
PRÉGYWAB BA18 S
PRÉGYPLAC Std BA13
PRÉGYDRO BA13
PPM4

3 ACOUSTIQUE





NOTIONS D'ACOUSTIQUE DANS LE BÂTIMENT

- Le bruit > p. 342
- L'isolation acoustique aux bruits aériens > p. 342
- La correction acoustique > p. 343
- L'isolement aux bruits de choc > p. 343
- Les principes d'isolation acoustique > p. 344
- Les principes de correction acoustique > p. 344

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

- Lexique des indices > p. 345
- Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique > p. 345

BÂTIMENTS D'HABITATION > p. 346

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT > p. 348

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ > p. 350

ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS > p. 351

BÂTIMENTS DE BUREAUX > p. 352

AUTRES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- Conservatoires et écoles de musique > p. 353
- Cinémas et salles de spectacle > p. 353

NOTIONS D'ACOUSTIQUE DANS LE BÂTIMENT

LE BRUIT

Bruit : phénomène sonore indésirable. On distingue 3 types de bruit dans le bâtiment :

- **bruits aériens qui sont émis et se propagent dans l'air (bruits intérieurs/extérieurs),**
- **bruits d'impact dus au choc d'un objet sur une paroi,**
- **bruits d'équipement provoqués par les appareils et équipements.**

Le bruit est composé de sons de différentes fréquences, qui se transmettent dans tous les milieux, notamment dans l'air sous forme d'ondes de pression et de dépression.
Ces variations de pression en un point expriment la fréquence du bruit en Hertz (nombre de variations par seconde). On distingue les sons graves (basses fréquences) et les sons aigus (hautes fréquences). L'oreille humaine perçoit, en moyenne, les sons dont la fréquence est comprise entre 20 Hz (graves) et 16 000 Hz (aigus). La perception des hautes fréquences diminue avec l'âge.
Le niveau sonore (intensité du bruit) est défini par rapport à une pression de référence correspondant au seuil minimum audible par l'être humain. Il se mesure en décibel (dB). Les niveaux sonores courants sont compris entre 0 et 120 dB.

Exemples d'échelle de niveaux de bruit

- **120 dB** : seuil de la douleur ; atelier de chaudronnerie ; jet au décollage.
- **100 dB** : intérieur d'autobus ; klaxon de voiture.
- **80 dB** : rue à grande circulation.
- **60 dB** : conversation courante ; rue à faible circulation.
- **40 dB** : poste radio à faible volume.
- **20 dB** : studio d'enregistrement ; campagne tranquille.
- **0 dB** : seuil d'audibilité (sujet jeune).

L'ISOLATION ACOUSTIQUE AUX BRUITS AÉRIENS

Elle traite de la transmission des bruits d'un local à un autre. L'isolation acoustique apportée par une paroi (mur, cloison, plancher) exprime la faculté de celle-ci à s'opposer à la transmission des bruits aériens d'un côté à l'autre de la paroi.

INDICE D'AFFAIBLISSEMENT ACOUSTIQUE

La performance de la paroi est donnée par son indice d'affaiblissement acoustique R_W+C ou Ra exprimé en dB et mesuré en laboratoire : plus cet indice est élevé, plus la paroi est performante, meilleur est l'affaiblissement.

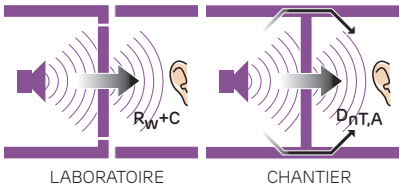
Sur chantier, il faut tenir compte de la baisse de performance liée à l'environnement :

- transmissions latérales qui dépendent de la nature des parois latérales et du mode de liaison avec ces parois,
- transmissions parasites liées aux défauts de la paroi ou à sa mise en œuvre,
- volume et disposition relative des locaux.

L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE IN SITU

L'isolement mesuré sur site est l'isolement acoustique standardisé pondéré DnT,A (ou DnT,W+C) exprimé en dB. Les différentes réglementations acoustiques se réfèrent à cet indice.

DnT,A = R_W+C - (Transmissions latérales + transmissions parasites)
- K (fonction de la disposition et de l'équipement du local de réception).

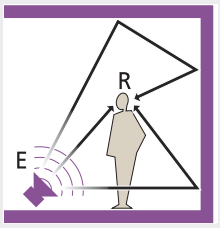


LA CORRECTION ACOUSTIQUE

La correction acoustique consiste à traiter la diffusion du son à l'intérieur d'un même local en agissant sur les performances d'absorption ou de réflexion des parois.

Coefficient d'absorption α sabine :

Il mesure conventionnellement le rapport entre la quantité d'énergie acoustique absorbée et l'énergie acoustique reçue par une paroi.



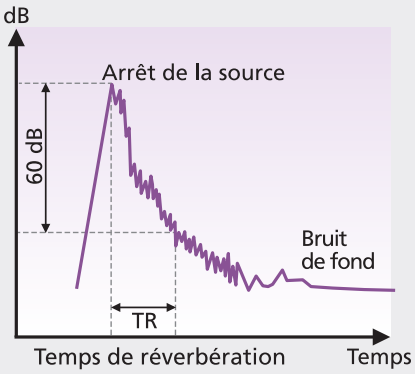
αs = Énergie absorbée / Énergie incidente.

Indice unique d'absorption pondéré αw :

C'est un indice global indépendant des fréquences qui exprime l'absorption moyenne du matériau.
Il est calculé à partir de la courbe α_S du matériau mesuré par fréquence.

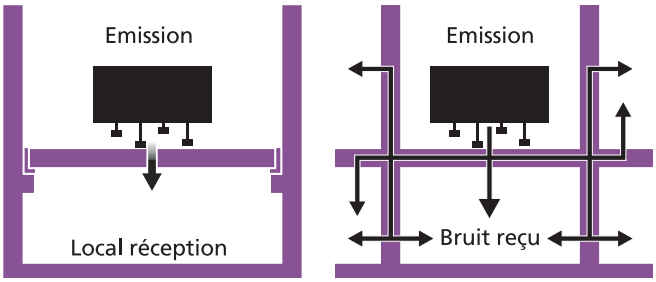
Temps de réverbération Tr :

Caractéristique d'un local, c'est le temps, en secondes, nécessaire pour que le niveau sonore dans le local diminue de 60 dB après arrêt de la source sonore.
Il dépend du volume du local et des performances d'absorption des parois.



L'ISOLEMENT AUX BRUITS DE CHOC

La performance d'isolation d'un plancher aux bruits de choc s'exprime en dB par l'indice $L'_{nT,w}$ (anciennement L_{nAT}) du niveau de bruit dans le local de réception lorsqu'une machine à chocs normalisée est en action dans le local d'émission :

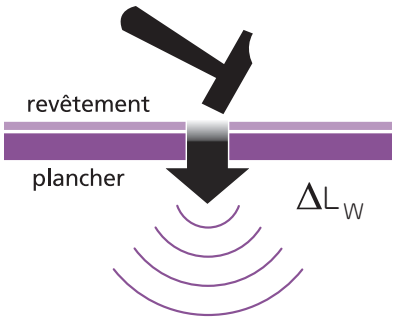


Plus L'nT,w est petit, meilleure est la performance du plancher.

Pour tester un revêtement de sol ou un plancher flottant, on mesure en laboratoire les niveaux de bruit générés dans le local de réception par la machine à choc avec et sans revêtement de sol interposé sur le plancher.

La différence ΔL_W représente l'indice d'efficacité du revêtement.

Plus ΔL_W est grand, meilleure est la performance



LES PRINCIPES D'ISOLATION ACOUSTIQUE

Pour réaliser l'isolation acoustique, en particulier aux bruits aériens, entre 2 locaux mitoyens ou superposés, 2 techniques sont possibles :

LES PAROIS SIMPLES (LOI DE MASSE)

L'isolation acoustique dépend essentiellement de la masse de la paroi.
EXEMPLE : PAROI BÉTON 260 mm, 600 kg/m², R_W+C = 64 dB

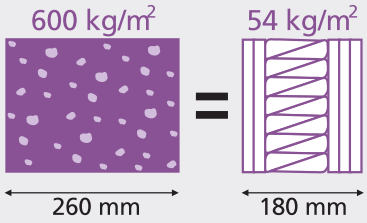
LES PAROIS DOUBLES (SYSTÈME MASSE - RESSORT - MASSE)

L'isolation acoustique dépend des facteurs suivants :

- masse et nature des parois ;
- épaisseur et nature de l'amortisseur (lame d'air + laine minérale) ;
- liaisons éventuelles entre les parois.

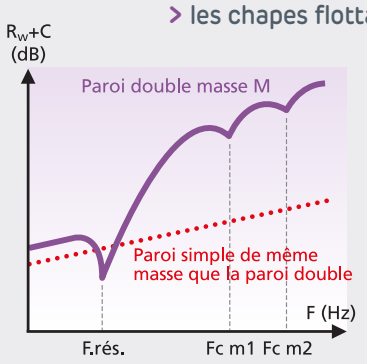
À performances acoustiques égales, les parois PRÉGYMÉTAL (cloison ou plafond) sont 10 fois plus légères qu'une paroi simple.

EXEMPLE
CLOISON PRÉGYMÉTAL S180 NRA,
54 kg / m², R_W+C = 64 dB



Systèmes concernés :

- les cloisons PRÉGYMÉTAL ;
- les plafonds PRÉGYMÉTAL ;
- les doublages collés PRÉGYMAX ;
- les doublages PRÉGYMÉTAL sur ossature ;
- les chapes flottantes PRÉGYCHAPE.



EFFICACITÉ DU SYSTÈME MASSE - RESSORT - MASSE

L'association des parois, de l'épaisseur de la lame d'air entre les parements, de la nature et de l'épaisseur de laine minérale donne naissance à une fréquence de résonance ; plus cette fréquence de résonance sera reportée vers les graves (en dessous de 125 Hz), meilleure sera l'efficacité de la paroi. Sur site, il est nécessaire de tenir compte des transmissions latérales qui pourront être, dans certains cas, plus importantes en présence d'une paroi double légère que dans le cas d'une paroi lourde.

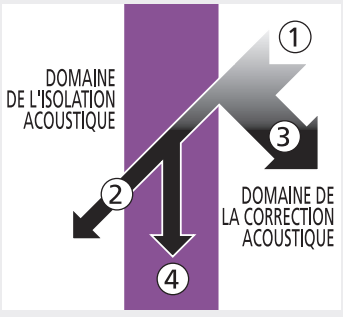
LES PRINCIPES DE CORRECTION ACOUSTIQUE

L'énergie sonore incidente sur les parois d'un local se répartit en énergie transmise et en énergie réfléchie ; selon la nature des surfaces du local, il est possible de modifier la quantité d'énergie réfléchie et donc l'ambiance sonore à l'intérieur du local. La correction acoustique permet donc, dans un volume clos :

- de diminuer le niveau sonore des locaux bruyants en augmentant l'absorption (coefficient α sabine) ;
- d'améliorer les qualités d'écoute des locaux d'audition en favorisant les réflexions entre la source et l'auditoire et en réduisant les réflexions tardives du son par absorption derrière l'auditoire (temps de réverbération).

Systèmes concernés :

Plafonds acoustiques et décoratifs **PRÉGYBEL,** qui sont conçus pour l'absorption sur toute la gamme des fréquences, en privilégiant les basses et moyennes fréquences.



1 *énergie incidente*
2 *énergie transmise*
3 *énergie réfléchie*
4 *énergie absorbée*

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

La première réglementation acoustique des bâtiments d'habitation neufs (arrêté du 14 octobre 1969) fixait des exigences d'isolation acoustique entre logements, de bruits d'impacts, et de bruit d'équipements du bâtiment. Ces exigences ont été révisées en 1994 et en 1999.

À partir du 1er janvier 2000, la transposition en France des normes acoustiques européennes a rendu nécessaire la modification de l'expression des indices et des unités de performances des produits et systèmes pour la réglementation acoustique nationale, ainsi que pour les labels Qualitel.

LEXIQUE DES INDICES

	EXIGENCE IN SITU	CARACTÉRISTIQUE OUVRAGE
Bruits aériens extérieurs (bruits routiers)	$D_{nT,A,tr}$	$R_w + Ctr$ (ou $R_{A,tr}$)
Bruits aériens intérieurs	$D_{nT,A}$ (ou $D_{nTw}+C$)	$R_w + C$ (ou R_A) et ΔR
Bruits de chocs	L'_{nTw}	$L_{n,w}$ et ΔL_w
Gaines techniques : équipements extérieurs au logement	L_{nAT}	ΔL_{an}
Correction acoustique	Aire d'absorption équivalente A (m^2) ($A = \alpha_w \times S$ avec S = surface traitée) et temps de réverbération Tr	α_w

Les caractéristiques de l'ouvrage sont des performances déterminées en laboratoire par le fabricant.
La performance in situ intègre les transmissions latérales et parasites. Seule une étude acoustique menée par un bureau d'études spécialisé peut déterminer avec précision la performance nécessaire pour garantir le respect de l'exigence in situ.

ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DE LA RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

Conformément à l'arrêté du 27 novembre 2012, une attestation de prise en compte de la réglementation acoustique devra être fournie à l'achèvement des travaux des bâtiments d'habitation neufs dont le permis de construire a été déposé après le 1er janvier 2013.

Cette attestation doit s'appuyer sur des constats en cours de chantier et sur des mesures acoustiques in situ (isolement, choc, équipements) vérifiant la conformité à la réglementation. Le nombre de mesures à effectuer est donné dans le tableau ci-dessous :

		NOMBRE MINIMUM DE MESURES suivant la nature de l'opération			
		Individuel		Collectif	
	TAILLE DE L'OPÉRATION (nb de logements)	10 à 30	> 30	10 à 30	> 30
TYPE DE MESURE	Isolement acoustique contre les bruits de l'espace extérieur (si exigence DnT, Atr ≤ 35 dB)	0	1	0	1
	Isolement acoustique contre les bruits de l'espace extérieur (si exigence DnT, Atr > 35 dB)	1	2	1	2
	Isolement acoustique entre locaux	2	4	4	6
	Niveau du bruit de choc	2	3	3	5
	Niveau de bruit des équipements individuels entre logements	1	2	1	2
	Niveau de bruit des équipements collectifs du bâtiment (ascenseur, porte automatique de garage ou chaufferie)			3	3
CALCUL	Aire d'absorption équivalente dans les circulations communes			1	2

BÂTIMENTS D'HABITATION

Les 2 arrêtés du 30/06/99 introduisent les nouvelles unités acoustiques européennes.

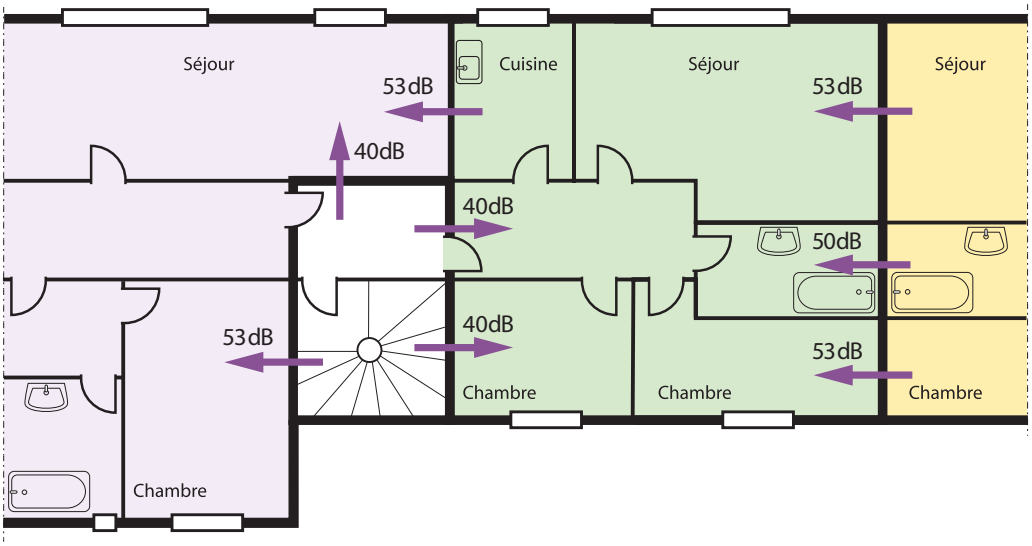
Les exigences de la NRA concernent les bâtiments dont les permis sont déposés depuis le 01/01/96.

- **Arrêté du 30 juin 1999 :** Caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation.
- **Arrêté du 30 juin 1999 :** Modalités d'application de la réglementation acoustique.
- **Arrêté du 23 juillet 2013 :** Modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.
- **Arrêté du 10 février 1972 modifié le 23 mai 1978 :** Attribution aux bâtiments d'habitation d'un label confort acoustique et circulaires d'application du 29 février 1972 et 23 avril 1979.

BRUITS AÉRIENS INTÉRIEURS

Isolement normalisé ($D_{nT,A}$) minimal dans les pièces d'un logement voisin

LOCAL D'ÉMISSION \ LOCAL DE RÉCEPTION (autre logement)		Pièce principale	Pièce de service (cuisine, salle d'eau, cellier, buanderie, ...)
Pièces d'un logement		53 dB	50 dB
Circulation commune intérieure au bâtiment	Le local d'émission et le local de réception ne sont séparés que par une porte palière ou par une porte palière et une porte de distribution	40 dB	37 dB
	Dans les autres cas	53 dB	50 dB
Garage individuel ou collectif		55 dB	52 dB
Local d'activité		58 dB	55 dB



BRUITS AÉRIENS EXTÉRIEURS

Isolement normalisé (D_{nTAtr}) minimal

ÉMISSION \ LOCAL DE RÉCEPTION	Pièce principale ou pièce de service
Espace extérieur	30 dB*

** L'isolement requis peut être supérieur (35, 40 ou 45 dB) en fonction de l'exposition des façades au bruit arrêté du 23 juillet 2013*

BRUITS DE CHOC

Niveau de pression acoustique résiduel ($L'_{nT,W}$) dans la pièce principale d'un logement voisin

LOCAL D'ÉMISSION \ LOCAL DE RÉCEPTION (autre logement)	Pièce principale	Référentiel Qualitel
Local extérieur au logement testé, à l'exception des balcons et loggias non situés au-dessus d'une pièce principale ; des escaliers dans le cas où un ascenseur dessert l'immeuble ; des locaux techniques.	≤ 58 dB	≤ 55 dB

BRUITS D'ÉQUIPEMENTS

Niveau de pression acoustique résiduelle (L_{nAT}) maximum

ÉQUIPEMENT \ LOCAL DE RÉCEPTION	Pièce principale	Cuisine
Appareil individuel de chauffage Appareil individuel de climatisation	35 dB (A)	50 dB (A)
Équipement individuel situé dans un autre logement Équipement collectif : ascenseur, chaufferie, vide-ordures, VMC, évacuation des eaux usées...	30 dB (A)	35 dB (A)

CORRECTION ACOUSTIQUE

Aire d'absorption équivalente des circulations communes (A)

RÈGLEMENTATION ACOUSTIQUE	A = 1/4 de la surface au sol	Surface à traiter S en m² = $\frac{\text{Surface au sol}}{4*\alpha_w}$
EXIGENCE QUALITEL	A = 1/2 de la surface au sol	Surface à traiter S en m² = $\frac{\text{Surface au sol}}{2*\alpha_w}$

α_w *: indice unique d'évaluation de l'absorption*

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Les exigences données ci-dessous sont extraites de l'arrêté du 25/04/03 publié au J.O. du 28/05/03. Il s'applique aux bâtiments neufs et aux parties nouvelles de bâtiments existants, publics ou privés, dont la demande de permis de construire est postérieure au 28/11/03. Une circulaire d'application insiste sur la priorité de la sécurité sur les performances acoustiques. Elle précise que le cahier des charges du programme doit obligatoirement mentionner cet arrêté, et que les contrôles doivent être prévus au budget. Les écoles de musique et les conservatoires ne sont pas concernés par ce texte ; ils doivent faire l'objet d'une étude particulière. Les internats feront l'objet d'un texte spécifique. Les limites d'isolement s'entendent toujours pour une durée de réverbération de référence de 0,5 seconde à toutes les fréquences. La circulaire d'application admet une tolérance de 3 dB pour l'interprétation des résultats.

LYCÉES ET COLLÈGES - BRUITS AÉRIENS INTÉRIEURS

Isolement normalisé ($D_{nT,A}$) minimum

LOCAL D'ÉMISSION \ LOCAL DE RÉCEPTION	Local d'enseignement Local d'activité pratique Administration Bibliothèque, CDI, Salle de musique Salle de réunion Salle des professeurs Atelier peu bruyant	Local médical Infirmerie	Salle polyvalente	Salle de restauration
Local d'enseignement Local d'activité pratique Administration	43 (*)		40	
Local médical, infirmerie Atelier peu bruyant Cuisine Local de rassemblement fermé Salle de réunion Sanitaire	50			
Cage d'escalier	43			
Circulation horizontale, vestiaire fermé	30	40	30	
Salle de musique Salle polyvalente Salle de sport	53		50	
Salle de restauration	53		50	-
Atelier bruyant	55		50	55

(*) Isolement entre classes ramené à 40 dB si portes entre ces classes.

ÉCOLES MATERNELLES - BRUITS AÉRIENS INTÉRIEURS

Isolement normalisé ($D_{nT,A}$) minimum

LOCAL D'ÉMISSION \ LOCAL DE RÉCEPTION		Salle de repos	Local d'enseignement Salle d'exercices	Administration Salle des Professeurs	Local médical Infirmerie
Salle de repos		43	50	43	50
Salle d'exercices - local d'enseignement		50	43 (*)		
Administration			43		43
Local médical - infirmerie			50		
Espace d'activités, d'évolution Salle de jeux Local de rassemblement fermé Salle d'accueil	Salle de réunions Sanitaire Salle de restauration, Cuisine, office	55	53		
Circulation horizontale Vestiaire		35	30		40

(*) Isolement entre classes ramené à 40 dB si portes et à 25 dB si dispositif anti pince doigts.

BRUITS AÉRIENS EXTÉRIEURS

En fonction de leur exposition, l'isolement des façades est de 45, 40, 35, avec un minimum de 30 dB pour les transports terrestres et de 47, 40, 35 dB dans les zones A, B, C soumises au bruit des aéroports.

BRUITS D'ÉQUIPEMENTS

Niveau de pression acoustique résiduelle (L_{nAT}) maximum

ÉQUIPEMENT / LOCAL DE RÉCEPTION	Bibliothèque, CDI, Salle de musique,	Local médical, Salle de repos, Infirmerie	Autre local de réception
FONCTIONNEMENT PERMANENT	≤ 33 dB (A)		≤ 38 dB (A)
FONCTIONNEMENT INTERMITTENT	≤ 38 dB (A)		≤ 43 dB (A)

BRUITS DE CHOC

Niveau de pression acoustique résiduelle ($L'_{nT,w}$) maximum

LOCAL D'ÉMISSION / LOCAL DE RÉCEPTION	Salle de repos d'une école maternelle	Autre local de réception
Salle d'exercice d'une école maternelle	≤ 55 dB	-
Atelier bruyant Salle de sport	-	≤ 45 dB
Autre local d'émission	-	≤ 60 dB

CORRECTION ACOUSTIQUE

LOCAL (meublé non occupé)		Durée de réverbération Moyenne arithmétique sur 500, 100 et 2 000 Hz	Aire d'absorption équivalente en m²
Local d'enseignement, de musique, d'études, d'activités pratiques, (sauf atelier bruyant)	V ≤ 250 m³	0,4 s ≤ Tr ≤ 0,8 s	-
	V > 250 m³	0,6 s ≤ Tr ≤ 1,2 s	
Salle de repos, d'exercices et de jeux (écoles maternelles)		0,4 s ≤ Tr ≤ 0,8 s	-
Local médical ou social, infirmerie, sanitaires, administration, foyer, salle de réunion, bibliothèque, centre de documentation			-
Salle de restauration*	V ≤ 250 m³	0,4 s ≤ Tr ≤ 0,8 s	-
	V > 250 m³	Tr ≤ 1,2 s	-
Salle polyvalente	V ≤ 250 m³	0,4 s ≤ Tr ≤ 0,8 s	-
	V > 250 m³	0,6 ≤ Tr ≤ 1,2 s**	-
Salle de sport		Cf. arrêté des établissements de loisirs	-
Locaux et circulation accessibles aux élèves	V > 250 m³ et V ≤ 512 m³	Tr ≤ 1,2 s	-
	V > 512 m³	Tr ≤0,15 x $V^{1/3}$ s	-
Circulations horizontales, halls et préaux	V < 250 m³	-	0,5 x surface au sol

** En cas d'usage de la salle de restauration comme salle polyvalente, il est demandé d'utiliser les valeurs données pour la salle de restauration.*

*** Prévoir une étude particulière destinée à définir le traitement acoustique de la salle permettant d'avoir une bonne intelligibilité en tout point de celle-ci.*

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Les exigences données ci-dessous sont extraites de l'arrêté du 25/04/03 publié au J.O. du 28/05/03. Il s'applique aux bâtiments neufs et aux parties nouvelles de bâtiments existants, publics ou privés, dont la demande de permis de construire est postérieure au 28/11/03. Une circulaire d'application insiste sur la nécessité d'une bonne conception permettant d'éloigner les locaux d'hébergement et de soins des zones bruyantes ; elle précise que le cahier des charges du programme doit obligatoirement mentionner cet arrêté et que les contrôles doivent être prévus au budget. Les limites d'isolement s'entendent toujours pour une durée de réverbération de référence de 0,5 seconde à toutes les fréquences. La circulaire d'application admet une tolérance de 3 dB pour l'interprétation des résultats.

BRUITS AÉRIENS INTÉRIEURS

Isolement normalisé ($D_{nT,A}$) entre locaux adjacents minimum

LOCAL D'ÉMISSION \ LOCAL DE RÉCEPTION	Salles d'opération, obstétriques ou de travail	Chambres de réanimation, de soins intensifs et de réveil, salles d'attente, locaux d'examen, de consultations, autres locaux avec présence de malades. Locaux d'hébergement, locaux de soins
Locaux d'hébergement et soins hors chambres de réanimation, de soins intensifs et de réveil. Salles d'examen et consultations, bureaux médicaux et soignants, salles d'attente	47	42
Salles d'opération obstétrique et salles de travail		47
Circulations internes	32	27
Autres locaux	47	42

BRUITS AÉRIENS EXTÉRIEURS

En fonction de leur exposition, l'isolement des façades est de 45, 40, 35, avec un minimum de 30 dB pour les transports terrestres et de 47, 40, 35 dB dans les zones A, B, C soumises au bruit des aéroports.

BRUITS D'ÉQUIPEMENTS

Niveau de pression acoustique résiduelle L_{nAT} maximum

LOCAL D'ÉMISSION \ LOCAL DE RÉCEPTION	Locaux d'hébergement	Salles d'opération, d'obstétrique et de travail, locaux soins	Bureaux, salles d'examens, de consult. et d'attente
Équipements collectifs	30	40	35
Équipements hydrauliques et sanitaires des locaux d'hébergement voisins	35	-	-
Équipements du bâtiment extérieur au local d'hébergement	30	-	-

BRUITS DE CHOC

Niveau de pression acoustique résiduelle maximum

Le niveau de pression acoustique L'nT,W perçu dans un local autre qu'une circulation ou un local technique tel que cuisine, buanderie ou chaufferie ne doit pas dépasser 60 dB.

CORRECTION ACOUSTIQUE

LOCAL (Meublé non occupé)		Durée de réverbération (Moyenne arithmétique sur 500, 1000 et 2000 Hz)	Aire d'absorption équivalente en m²
Salle de restauration	$V \leq 250\ m^3$	$Tr \leq 0,8$ s	
Salle de repos du personnel	$V \leq 250\ m^3$	$Tr \leq 0,5$ s	
Local public d'accueil	$V \leq 250\ m^3$	$Tr \leq 1,2$ s	
Local d'hebergement ou de soins, salle d'examen et de consultation, bureaux	$V \leq 250\ m^3$	$Tr \leq 0,8$ s	
Local et circulation accessibles au public À l'exception des circulations communes intérieures aux secteurs d'hébergement et de soins.	$V > 250\ m^3$ $V \leq 512\ m^3$	$Tr \leq 1,2$ s	
	$V > 512\ m^3$	$Tr \leq 0,15 \times V^{1/3}$ s	
Circulations communes intérieures des secteurs d'hébergement et de soin			0,3 x surface au sol

ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

Les exigences données ci-dessous sont extraites de l'arrêté 25/04/03 publié au J.O. du 28/05/03. Il s'applique aux hôtels neufs et aux parties nouvelles de bâtiments existants, classés ou non en catégorie tourisme, dont la demande de permis de construire est postérieure au 28/11/03. Les résidences de « tourisme » ne sont pas concernées par ce texte ; elles sont soumises à la réglementation sur les logements. Une circulaire d'application précise que le cahier des charges du programme doit obligatoirement mentionner cet arrêté et que les contrôles doivent être prévus au budget. Les limites d'isolement s'entendent toujours pour une durée de réverbération de référence de 0,5 seconde à toutes les fréquences. La circulaire d'application admet une tolérance de 3 dB pour l'interprétation des résultats.

BRUITS AÉRIENS INTÉRIEURS

Isolement normalisé minimum ($D_{nT,A}$) en dB entre locaux adjacents minimum

LOCAL DE RÉCEPTION / LOCAL D'ÉMISSION	Chambre	Salle de bains
Chambre voisine Salle de bains d'une autre chambre	50	45
Circulation intérieure (couloir)	38	
Bureau, local de repos du personnel, vestiaire fermé, hall de réception, salle de lecture	50	-
Salle de réunion, bar, restaurant, atelier, commerce, cuisine, garage, parking, zone de livraison fermée, gymnase, piscine intérieure, sanitaire collectif, salle de TV, laverie, local poubelle	55	-
Salon de réception sans sonorisation, salle de jeux, casino, club de santé	60	-
Discothèque, salle de danse	idem établ. diffusant de la musique amplifiée	-

En fonction de leur exposition, l'isolement des façades est de 45, 40, 35, avec un minimum de 30 dB pour les transports terrestres et de 47, 40, 35 dB dans les zones A, B, C soumises au bruit des aéroports.

BRUITS D'ÉQUIPEMENTS

Niveau de pression acoustique résiduelle maximum (L_{nAT}) en dB (A) maximum

LOCAL DE RÉCEPTION / LOCAL D'ÉMISSION	Chambre
Équipements collectifs ou individuels du bâtiment	30
Équipements implantés dans la chambre	35

BRUITS DE CHOC

Niveau de pression acoustique maximum ($L'_{nT,w}$) en dB maximum

LOCAL DE RÉCEPTION / LOCAL D'ÉMISSION	Chambre
Dans tout local extérieur à la chambre ou à ses locaux privatifs	60

CORRECTION ACOUSTIQUE

Aire d'absorption équivalente des circulations communes (A)

A = 1/4 de la surface au sol	Surface à traiter S = A / α_w

α_w : *indice unique d'évaluation de l'absorption*

BÂTIMENTS DE BUREAUX

En l'absence de réglementation acoustique spécifique aux bâtiments de bureaux, SINIAT recommande de se référer au référentiel HQE Bâtiments tertiaires (voir page 61) ou à la norme NF S31-080.

LA NORME NF S31-080 (JANVIER 2006)

Elle donne les critères minimum à respecter pour atteindre un des 3 niveaux de qualité acoustique, selon le choix de la Maîtrise d'Ouvrage : Courant, Performant ou Très Performant.

- **Niveau Courant :** correspond au niveau fonctionnel minimum ; les conversations tenues dans le local peuvent constituer une gêne pour les autres postes de travail.
- **Niveau Performant :** assure un confort acoustique propice au travail, allant au-delà du niveau « courant ».
- **Niveau Très Performant :** correspond à un niveau de confort acoustique maximal rendu possible par l'action sur l'ensemble des différents éléments de la construction de l'ouvrage. Ce niveau vise l'amélioration des communications utiles et la suppression des bruits superflus. Il n'est pas nécessaire d'élever la voix pour un bref échange de paroles entre postes de travail adjacents. De ce fait, la discrétion entre postes plus éloignés est relativement bonne.

BRUITS AÉRIENS INTÉRIEURS

Isolement normalisé minimum ($D_{nT,A}$) en dB entre locaux adjacents minimum

LOCAUX ADJACENTS	BUREAU INDIVIDUEL OU COLLECTIF	CIRCULATION
BUREAU OUVERT	30 – 35 - 40	25 – 30 – 35 *
BUREAU INDIVIDUEL OU COLLECTIF	35 – 40 - 45	30 – 35 – 40 *
RESTAURANT	35 – 40 - 45	35 – 40 – 45
RÉUNION	40 – 45 - 50	35 – 40 – 45 *

** : porté à 48 dB en cas de forte confidentialité.*

CORRECTION ACOUSTIQUE

Temps de réverbération maximal (Tr)

LOCAL	COURANT	PERFORMANT	TRÈS PERFORMANT
OPEN SPACE	Tr ≤ 0,8	0,6 < Tr < 0,8	Tr ≤ 0,6
BUREAU INDIVIDUEL	-	Tr ≤ 0,7	Tr ≤ 0,6
BUREAU COLLECTIF	Tr ≤ 0,6	Tr ≤ 0,6	Tr ≤ 0,5
RESTAURANT	Tr ≤ 0,6	Tr ≤ 0,6	Tr ≤ 0,5
RÉUNION	0,6 < Tr ≤ 0,8	0,6 ≤ Tr < 0,8	0,4 < Tr < 0,6

AUTRES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

En l'absence de réglementation acoustique spécifique, SINIAT recommande les prescriptions suivantes.

CONSERVATOIRES ET ÉCOLES DE MUSIQUE

BRUITS AÉRIENS INTÉRIEURS

Isolement normalisé minimum ($D_{nT,A}$) en dB entre locaux adjacents minimum

LOCAL D'ÉMISSION / LOCAL DE RÉCEPTION	Salle de cours
SALLE DE COURS	70
CIRCULATION	60

CINÉMAS ET SALLES DE SPECTACLE

BRUITS AÉRIENS INTÉRIEURS

Isolement normalisé minimum ($D_{nT,A}$) en dB entre locaux adjacents minimum

LOCAL D'ÉMISSION / LOCAL DE RÉCEPTION	Salle de spectacle
SALLE DE SPECTACLE	70
LOCAL D'ACTIVITÉ	65
CABINE OU RÉGIE	55
CIRCULATION	50

4 INCENDIE





LE CONTRÔLE DE LA RÉGLEMENTATION > p. 356

LES PRODUITS PLÂTRE ET LE FEU > p. 357

RÉSISTANCE AU FEU DES OUVRAGES > p. 358

RÉACTION AU FEU DES PRODUITS
- Classement des produits > p. 359

BÂTIMENTS D'HABITATION (BH)
- Classification > p. 360
- Exigences réglementaires de résistance au feu > p. 360
- Exigences réglementaires de réaction au feu > p. 361

BÂTIMENTS ASSUJETTIS AU CODE DU TRAVAIL (CT)
- Classification > p. 362
- Exigences réglementaires de résistance au feu > p. 362
- Exigences réglementaires de réaction au feu > p. 362

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
- Classification > p. 363
- Principaux types d'ERP et effectifs seuils de 1er groupe > p. 363
- Exigences réglementaires de résistance au feu > p. 364
- Exigences réglementaires de réaction au feu > p. 366

IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR (IGH)
- Types d'IGH > p. 368
- Exigences réglementaires de réaction au feu > p. 368
- Exigences réglementaires spécifiques en tour de contrôle > p. 368
- Exigences réglementaires de résistance au feu > p. 369

LE CONTRÔLE DE LA RÉGLEMENTATION

Les grands principes de la réglementation visent à limiter la progression du sinistre, en isolant notamment les locaux à risques (caves, celliers, parcs de stationnement, ...), ralentir la progression de l'incendie, faciliter l'intervention des services de secours, et permettre l'évacuation des personnes.

MESURES DE CONTRÔLE DE LA RÉGLEMENTATION

(Source Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)

1 / ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Ces mesures sont assurées par le maire, le représentant de l'État dans le département et la commission de sécurité.

Le contrôle est organisé de 2 façons :

- **par les constructeurs, installateurs et exploitants, qui font vérifier périodiquement l'établissement par des organismes ou des personnes agréés ;**
- **par l'administration ou par les commissions de sécurité. Cela ne dégage pas les constructeurs, installateurs et exploitants de la responsabilité qui leur incombe.**

Ainsi, les établissements font l'objet de visites périodiques de contrôle, avant l'ouverture et pendant l'exploitation, par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.
Par ailleurs, les services de police et de gendarmerie peuvent également vérifier la régularité de la situation administrative de l'établissement et relever des infractions aux règles de sécurité.

La commission de sécurité est une instance qui possède des compétences particulières en matière de sécurité et dont le rôle est de fournir une aide technique à l'administration.

Cette commission est organisée de la façon suivante :

- **au niveau central : elle est composée de représentants de différents ministères et de personnes compétentes dans divers domaines. Elle donne son avis sur toutes les questions relatives à la protection contre l'incendie et les risques de panique dans les ERP et elle est consultée sur les projets de modification du règlement de sécurité ;**
- **au niveau départemental : elle examine les plans et effectue des visites à l'ouverture des établissements, puis de manière régulière et éventuellement inopinée, ainsi qu'après des travaux importants, afin de rendre un avis favorable ou défavorable à l'ouverture du site. L'autorisation d'ouvrir un site est donnée par le maire par arrêté municipal.**

2 / BÂTIMENTS D'HABITATION

À la différence des ERP, il n'y a pas de visite périodique pour contrôler la conformité du bâtiment à la réglementation. En revanche, dans le cadre du Contrôle du respect des Règles de Construction (CRC), un contrôle peut être réalisé concernant la sécurité incendie, dans un délai de trois ans après la déclaration d'achèvement des travaux de construction.

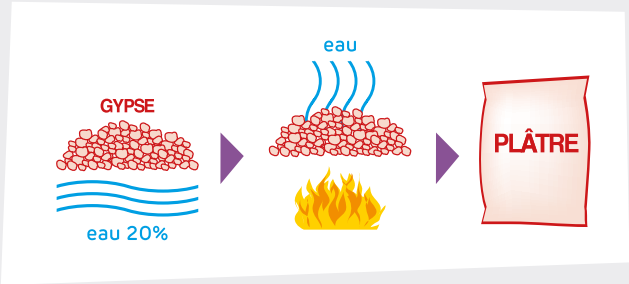
Les chapitres suivants présentent les exigences réglementaires par type de bâtiment et type d'ouvrage, tant en matière de résistance au feu que de réaction au feu.

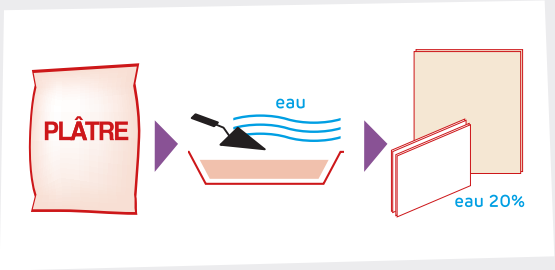
Les tableaux résument les principales exigences réglementaires applicables à nos produits et systèmes. Les valeurs indiquées dans les tableaux sont conformes aux textes en vigueur au 01/01/2017, auxquels on pourra se reporter pour plus de précisions.

LES PRODUITS PLÂTRE ET LE FEU

En France, un feu se déclare toutes les 2 minutes et les incendies domestiques causent à eux seuls plusieurs centaines de morts par an et près de 10 000 blessés ou intoxiqués. Dans 75 % des cas, les décès sont dus aux fumées et non pas aux flammes.
Les produits et systèmes SINIAT à base de plâtre participent pleinement à la sécurité et à la protection contre les incendie. La majorité des produits ont un classement de réaction au feu A2 s1 d0 ou A1 et les caractéristiques de résistance au feu des systèmes permettent de répondre aux exigences réglementaires.

› Le plâtre est obtenu par déshydratation du gypse (pierre à plâtre) qui contient 20 % d'eau. Il ne s'agit pas d'humidité. Cette eau fait partie de la constitution chimique du gypse (CaSO4, 2H2O). Pour fabriquer du plâtre (CaSO4, 1/2H2O), il faut extraire la plus grande partie de cette eau par cuisson du gypse dans un four.

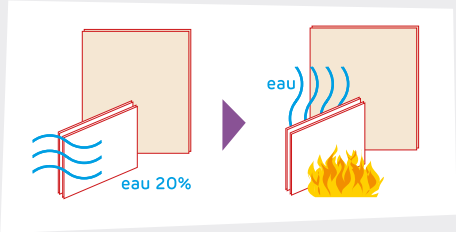




› Lorsque le plâtre est gâché, dans l'auge, dans la machine à projeter, ou bien en usine pour la fabrication des carreaux et des plaques de plâtre, on ajoute au plâtre une quantité d'eau couvrant les besoins d'hydratation plus la quantité excédentaire nécessaire aux opérations de coulage, de moulage ou d'enduit. Une fois cette eau excédentaire évacuée par séchage, le gypse est reconstitué avec sa teneur initiale en eau de 20 %.

› **Lors d'un incendie, le feu attaquera les ouvrages en plâtre en les déshydratant progressivement comme le fait le four à plâtre pour le gypse. Tant que toute l'eau n'aura pas été complètement extraite :**

- les parements en plâtre vont protéger les isolants combustibles, les structures du bâtiment et les autres locaux en maintenant au dos une température de 110 °C correspondant à la vaporisation de l'eau;
- l'énergie nécessaire à cette transformation sera prise sur l'incendie, retardant ainsi son extension.



› **En outre, le plâtre (enduit, carreau ou plaque) permet :**

- à l'architecte, toute liberté de forme et de volume ainsi que tout effet décoratif;
- à l'applicateur de mettre en œuvre selon des techniques connues et parfaitement maîtrisées;
- à l'occupant de ne pas subir de gêne malgré la performance incendie exigée;
- au gestionnaire d'être assuré de la pérennité et de la facilité d'entretien de la protection.

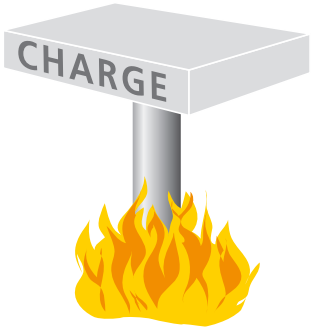
RÉSISTANCE AU FEU DES OUVRAGES

La résistance au feu caractérise la capacité d'un ouvrage à conserver pour une durée déterminée sa fonction en présence d'un feu. Deux systèmes de classements coexistent :

- **les Euroclasses de résistance au feu : capacité portante (R), étanchéité (E) et isolation (I) ;**
- **les classements stable au feu (SF), pare-flamme (PF) et coupe-feu (CF).**

STABLE AU FEU

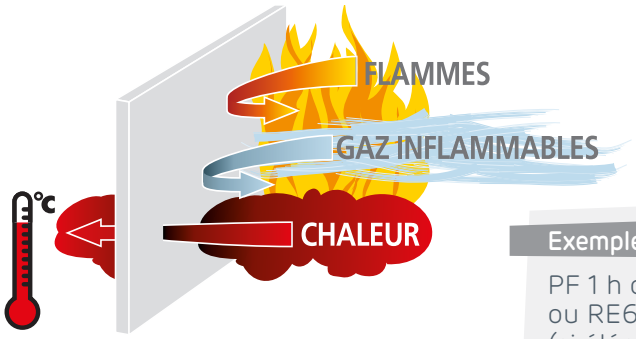
Capacité d'un élément de structure à conserver sa capacité portante lors de l'incendie : l'élément est stable au feu et maintient sa capacité portante.



Exemple
SF 1/2 h ou R30

ÉTANCHÉITÉ AU FEU

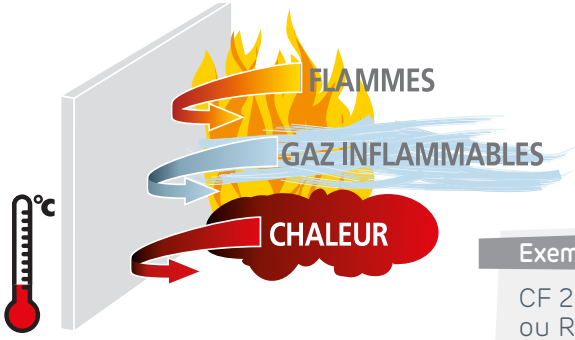
Capacité d'une paroi à retarder la propagation de l'incendie : pare-flamme ou étanche.



Exemple
PF 1 h ou E60
ou RE60
(si élément porteur)

ISOLATION

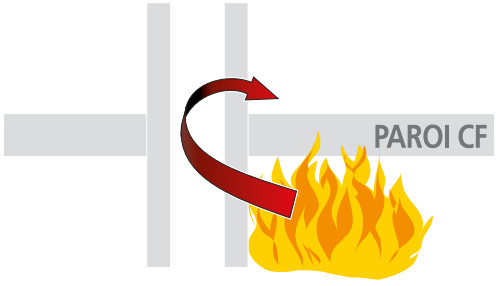
Capacité d'une paroi à retarder la propagation de l'incendie et à limiter l'élévation de température côté protégé : coupe-feu ou isolation.



Exemple
CF 2 h ou EI120
ou REI120
(si élément porteur)

COUPE-FEU DE TRAVERSÉE

Aptitude d'un conduit ou gaine à maintenir le coupe-feu de la paroi traversée.



CFt = somme
des CF ou EI des parois :
de l'extérieur vers
l'intérieur
puis de l'intérieur
vers l'extérieur.

RÉACTION AU FEU DES PRODUITS

CLASSEMENT DES PRODUITS

La réaction au feu qualifie le comportement d'un produit en présence d'un feu en termes d'inflammabilité, de combustibilité, de production des fumées, de gouttelettes et de particules enflammées. Deux systèmes de classements coexistent :

- **les Euroclasses de Réaction au feu pour les produits soumis au marquage CE (carreaux, plaques de plâtre, Complexes de doublage, ...),**
- **les classements M pour les matériaux d'aménagement (peintures, éléments de décoration, ...) non encore soumis au marquage CE.**

Les Euroclasses sont, du moins combustible au plus combustible : A1, A2, B, C, D, E, F.
Elles sont complétées par les indices suivants :

- **s1 à s3 (production de fumées) ;**
- **d0 à d2 (production de gouttelettes ou de particules enflammées).**

1 / L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE ET LES EUROCLASSES

EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE POUR LE PRODUIT PRÉGY	EUROCLASSES ACCEPTÉES	LES PRODUITS
Incombustible	A1	PRÉGYPLAC A1, PRÉGYFEU A1, PRÉGYFLAM A1 Carreaux de plâtre PF3 et plâtre
M0	A2 s1 d0	PRÉGYPLAC, PRÉGYDRO, PRÉGYDUR, PRÉGY AIR, PRÉGYTWIN, PRÉGYWAB, PRÉGYFLAM, PRÉGY XL, SYNIA DÉCO
M1	B s1 d0	Doublage PRÉGY, PRÉGYBEL, PRÉGYPLAC PV, PRÉGYFAYLITE
M2	C	
M3	D	

NB : Les euroclasses et les classements M se déclinent du moins combustible au plus combustible

2 / PLAQUE DE PLÂTRE ET RÉACTION AU FEU DU REVÊTEMENT

EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE DEMANDÉE POUR LE REVÊTEMENT	RÉACTION AU FEU DES PLAQUES DE PLÂTRE COMPATIBLES	CARACTÉRISTIQUES DU REVÊTEMENT	
		Type	Quantité (1)
M0	A1	Peinture brillante	< à 0,10 kg/m²
		Peinture mate ou satinée	< à 0,40 kg/m²
M1	A2 s1 d0	Peinture brillante	< à 0.35 kg/m² (2)
		Peinture mate ou satinée	< à 0,75 kg/m² (2)
		Papier peints 100% cellulosiques	< à 0.2 kg/m²
		Papier peint vinyle plat (support papier recouvert par un film PVC)	< à 0.2 kg/m²
M2	A2 s1 d0	Peinture épaisse	Comprise entre 0,5 et 1,5 kg/m²
		Enduit pelliculaire de finition	Comprise entre 0,5 et 1,5 kg/m²
		Revêtement plastique épais (norme NF P 74-202-1/2, référence DTU 59.2) utilisé en extérieur de bâtiment	Comprise entre 1,5 et 3,5 kg/m²

(1) peinture humide ou papier peint collé
(2) sans prendre en compte les apprêts, impressions ou bouche-pores;

BÂTIMENTS D'HABITATION (BH)

CLASSIFICATION

Ils sont classés par familles, en fonction principalement du nombre d'étages et de la hauteur du bâtiment[1].

1ÈRE FAMILLE	RdC et R+1	Isolés ou jumelés	INDIVIDUEL (4)
	RdC	En bande	
	R+1	En bandes à structures indépendantes	
2ÈME FAMILLE	R+2 et plus	Isolés ou jumelés	
	R+1	En bandes à structures non indépendantes	
	R+2 et plus	En bandes à structures indépendantes	
	R+3 (2)	Si H > 8 m : escalier encloisonné	COLLECTIF (4)
3ÈME FAMILLE A	H ≤ 28 m	≤ R + 7 (3)	
		D ≤ 7 m	
		Accès escalier au RdC atteint par voie échelle	
3ÈME FAMILLE B	H ≤ 28 m	Une seule des conditions de type A non satisfaite	
4ÈME FAMILLE	28 m < H ≤ 50 m		
IGH	H > 50 m		

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 31 janvier 1986
- Guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie (cahier du CSTB n°3231 de juin 2000)

- *H : distance du sol au plancher bas du logement le plus haut*
- *D : distance de l'escalier à la porte palière la plus éloignée*
- *RdC : Rez de Chaussée*
- *R+1 : 1 étage sur RdC*
- *R+3 : 3 étages sur RdC*

(1) Il s'agit de la hauteur du plancher bas du niveau le plus haut.

(2) 4e étage duplex admis si une pièce principale et accès au 3e étage.

(3) 8e étage duplex admis si une pièce principale et accès au 7e étage.

(4) Sont considérés comme maisons individuelles les bâtiments d'habitation ne comportant pas de logements superposés.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE RÉSISTANCE AU FEU

		TYPE	INDIVIDUEL		COLLECTIF			
		Famille	1	2	2	3A	3B	4
Éléments porteurs verticaux			SF 1/4h	SF 1/2h	SF 1/2h	SF 1h	SF 1h	SF 1h30
Planchers (plafonds compris) sous combles communiquants			CF 1/4h	CF 1/2h	CF 1/2h	CF 1h	CF 1h	CF 1h30
Recoupements verticaux - Bâtiments grandes longueurs (tous les 45 m)			CF 1/2h	CF 1h	CF 1h	CF 1h30	CF 1h30	CF 1h30
Parois séparatives des habitations - Enveloppe de logements			CF 1/4h	CF 1/4h	CF 1/2h	CF 1/2h	CF 1/2h	CF 1h
Cloisons de distribution			-	-	-	-	-	-
Enveloppe de groupement de caves			-	-	CF 1/2h	CF 1h	CF 1h	CF 1h
Parois de cages d'escaliers	Non situées en façade		-	-	CF 1/2h	CF 1h	CF 1h	CF 1h
	Situées en façade		-	-	PF 1/2h	PF 1/2h	PF 1/2h	PF 1/2h
Local réceptacle des ordures	Situé dans parc de stationnement		-	-	-	CF 2h	CF 2h	CF 2h
	Situé hors parc de stationnement		-	-	-	CF 1h	CF 1h	CF 1h

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE RÉACTION AU FEU

			TYPE	INDIVIDUEL		COLLECTIF			
			Famille	1	2	2	3A	3B	4
Revêtement de la cage d'escalier	REVÊTEMENTS	Plafonds, rampants, murs (1)		-	-	M2	M0	M0	M0
		Marches et sols		-	-	-	M3	M3	M3
Circulations horizontales à l'air libre		Plafonds, parois verticales		-	-	-	-	M2	M2
		Sols		-	-	-	-	-	-
Circulations horizontales à l'abri des fumées (désenfumage)		Plafonds		-	-	-	-	M1	M1
		Parois verticales		-	-	-	-	M2	M2
		Sols		-	-	-	-	M3	M3
Toutes parois intérieures au logement				-	-	-	-	-	-
Conduits de ventilation				-	-	I	I	I	I
Parois et plafonds des chaufferies P ≥ 70 kW				-	-	M0	M0	M0	M0

(1) L'exigence de revêtement M0 peut conduire à exiger en support des plaques A1.

I = Incombustible

BÂTIMENTS ASSUJETTIS AU CODE DU TRAVAIL (CT)

CLASSIFICATION (à l'exclusion des bâtiments d'habitation, ERP et IGH)

C.T.	Bureaux ne recevant pas de public
	Usines [2]

(1) art R232-12 à R 232-12-29 ; R 232-14 et R 232-14-1 ; R 235-4 à R 235-4-18
(2) Les installations classées ne sont pas traitées dans ce document.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

> Code du Travail [1] et circulaire DRT 95-07 du 14/04/1995

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE RÉSISTANCE AU FEU

H ≤ 8 M	Aucune contrainte		
H > 8 M	Structure		SF 1h
	Planchers		CF 1h
	Parois entre locaux et dégagements		CF 1h
	Parois entre locaux sans risque particulier		PF 1/2 h
	Parois des compartiments		CF 1h
	Parois des locaux à risque particulier		CF 1h
	Parois de cage d'escalier		CF 1h
	Chaufferie	Paroi et plancher pour chaufferie de puissance P > 70 kW	CF 2h

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE RÉACTION AU FEU

H ≤ 8 M	Aucune contrainte		
H > 8 M	Revêtements des locaux et dégagements	Murs	M2
		Plafonds	M1 (tolérance 25% M2 ou M3)
		Sols	M4
		Isolant non protégé	M1
	Revêtements des escaliers encloisonnés	Parois verticales, plafond, rampant	M1
		Marches et paliers	M3
	Chaufferie	Paroi et plancher pour chaufferie de puissance P > 70 kW	M0

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

CLASSIFICATION

Les Établissements Recevant du Public sont classés en catégories (1 à 5) suivant l'effectif du public, et en types (J, U, GA ...) suivant la nature de leur exploitation. Le seuil entre les catégories 4 et 5 dépend du type d'ERP et est donné dans le tableau ci-après.

Cette classification est donnée pour les ERP de hauteur limitée à 28 m. Pour les bâtiments de hauteur supérieure à 28 m voir § IGH

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 23 mars 1965 modifié
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié
- Arrêté du 16 juillet 2007 modifié

EFFECTIF (1)	0	Seuil (2)	300	300	700	701	1500	1501
CATÉGORIE	5e cat.		4ème cat.	3ème cat.		2ème cat.		1ère cat.
GROUPE	Second groupe (petits établissements)		Premier groupe (grands établissements)					

(1) Pour les ERP du premier groupe, le nombre de personnes pris en compte dans l'effectif intègre à la fois le public et le personnel n'occupant pas des locaux indépendants qui posséderaient leurs propres dégagements. Pour les ERP du second groupe, il ne comprend que le public (et pas le personnel). (2) Le seuil dépend du type d'ERP, voir ci-dessous.

PRINCIPAUX TYPES D'ERP ET EFFECTIFS SEUILS DE 1ER GROUPE

TYPES	NATURE DE L'EXPLOITATION		SEUILS DU 1ER GROUPE		
			Sous-sol	Étages	Ensemble des niveaux
Établissements installés dans un bâtiment					
J	I. Structures d'accueil pour personnes âgées :	effectif des résidents	-	-	25
		effectif total	-	-	100
	II. Structures d'accueil pour personnes handicapées :	effectif des résidents	-	-	20
		effectif total	-	-	100
L	Salles d'auditions, de conférences, de réunions multimédia		100	-	200
	Salles de spectacles, de projections ou à usages multiples		20	-	50
M	Magasins de vente		100	100	200
N	Restaurants ou débits de boissons		100	200	200
O	Hôtels ou pensions de famille		-	-	100
P	Salles de danse ou salles de jeux		20	100	120
R	Écoles maternelles, crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants		(*)	1 (**)	100
	Autres établissements		100	100	200
	Établissements avec locaux réservés au sommeil		-	-	30
S	Bibliothèques ou centres de documentation		100	100	200
T	Salles d'expositions		100	100	100
U	Établissements de soins	sans hébergement	-	-	100
		avec hébergement	-	-	20
V	Établissements de culte		100	200	300
W	Administrations, banques, bureaux		100	100	200
X	Établissements sportifs couverts		100	100	200
Y	Musées		100	100	200
Établissements spéciaux					
OA	Hôtels-restaurants d'altitude		-	-	20
GA	Gares aériennes (***)		-	-	200
PA	Établissements de plein air		-	-	300
PS	Parcs de stationnement couverts		-	-	-
REF	Refuges de montagne		-	-	-

(*) Ces activités sont interdites en sous-sol. (**) Si l'établissement ne comporte qu'un seul niveau situé en étage : 20. (***) Les gares souterraines et mixtes sont classées dans le 1er groupe quel que soit l'effectif.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE RÉSISTANCE AU FEU [1]

1 / ERP DES 4 PREMIÈRES CATÉGORIES [2]

		HAUTEUR	RDC	MOINS DE 8 M				DE 8 À 28 M	
		CATÉGORIE	1 - 2 3 - 4	2 - 3 4			1	2 - 3 4	1
		ERP CONCERNÉS	Tous	Cas général	ERP type U ≤ R+1	ERP type U > R+1	Tous	Tous	
	Structure [5]		SF 1/2 h	SF 1/2 h	SF 1/2 h	R 60	SF 1 h	SF 1 h	SF 1h30
	Planchers (plafonds compris)		CF 1/2 h	CF 1/2 h	CF 1/2 h	REI 60	CF 1 h	CF 1 h	CF 1h30
	Planchers du dernier niveau des ERP type U		CF 1/2 h [9] [10] ou EI 30 (b < - > a) [10]						
	Planchers du dernier niveau des ERP type J		CF 1/2 h [9] [11]						
Cloisons avec distribution traditionnelle [4]	Entre locaux et dégagements accessibles au public		CF 1/2 h [6]	CF 1/2 h [6]	CF 1/2 h [6]	CF 1 h	CF 1 h	CF 1 h	CF 1 h
	Entre locaux accessibles au public non réservés au sommeil		PF 1/2 h [6]	PF 1/2 h [6]	PF 1/2 h [6]	PF 1/2 h	PF 1/2 h	PF 1/2 h	PF 1/2 h
	Entre locaux accessibles au public non réservés au sommeil et locaux non accessibles au public classés à risques courants								
	Entre locaux accessibles au public réservés au sommeil		CF 1/2 h [7]	CF 1/2 h [7]	CF 1/2 h [7]	CF 1 h	CF 1 h	CF 1 h	CF 1 h
	Entre locaux accessibles au public réservés au sommeil et locaux non accessibles au public classés à risques courants								
Autres cloisons	Secteur [4]		-	-	-	-	-	CF 1 h	CF 1 h
	Compartiments [4]		CF 1/2 h	CF 1/2 h	CF 1/2 h	CF 1 h	CF 1 h	CF 1 h	CF 1h30
	Zones protégées et zones de mise à l'abri des ERP type U		CF 1 h [12]						
	Zones des ERP type J		CF 1 h						
	Parois d'encloisonnement des cages d'escaliers et d'ascenseurs		CF 1/2 h	CF 1/2 h	CF 1/2 h	CF 1 h	CF 1 h	CF 1 h	CF 1h30
	Parois des locaux à risques particuliers d'incendie [8]	Moyens	CF 1 h						
		Importants	CF 2 h						
	Chaufferie	Paroi et plancher pour chaufferie de puissance 30 < P ≤ 70 kW	CF 1h						
		Paroi et plancher pour chaufferie de puissance P > 70 kW	CF 2h						

2 / ERP DE 5e CATÉGORIE

STRUCTURE	H ≤ 8 m	• Hôtels • Établissements comportant des locaux de sommeil • Établissements de soins	SF 1/2 h
		Autres ERP	-
	H > 8 m		SF 1 h
PLANCHER	H ≤ 8 m	Pour hôtels et établissements comportant des locaux de sommeil ou de soins	CF 1/2 h
		Autres ERP	-
	H > 8 m		CF 1 h
PAROIS DES CAGES D'ESCALIERS	H ≤ 8 m		-
	H > 8 m		CF 1 h
GAINES ENTRE PLUSIEURS NIVEAUX	H ≤ 8 m		CF 1/4 h
	H > 8 m		CF 1/2 h
LOCAUX À RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE	Murs et planchers		CF 1 h
LOCAUX DE SOMMEIL	Parois		CF 1/2 h
AUTRES LOCAUX	Pour les hôtels une porte PF ½ h est exigée pour tous les locaux accessibles au public. Il est donc logique de construire ces parois CF ½ h.		
CHAUFFERIE	Paroi et plancher pour chaufferie de puissance 30 < P ≤ 70 kW		CF 1 h
	Paroi et plancher pour chaufferie de puissance P > 70 kW		CF 2 h

(1) Pour les parois d'isolement entre différents bâtiments, se reporter aux textes réglementaires.

(2) Il s'agit de dispositions générales. Des arrêtés concernant les établissements de chaque type fixent des dispositions en allègement ou en aggravation à celles de ce tableau.

(3) Il s'agit de la hauteur du plancher bas du niveau le plus haut. Dans le cas où l'établissement occupe partiellement le bâtiment, on prendra la différence d'altitude entre les niveaux extrêmes de l'établissement.

(4) Le règlement de sécurité peut dans certains cas :
- Imposer la création de secteur (ex : lorsque les voies échelles sont remplacées par des espaces libres)
- Autoriser la création de compartiments (la résistance au feu est alors traitée par compartiment).

(5) Hors cas particulier (dérogation pour certains bâtiments à trois niveaux au plus et pour certains bâtiments en rez-de-chaussée ; planchers sur vide sanitaire et structure de toiture) et éléments traversant des locaux ou exploitations à risques particuliers d'incendie (SF = CF du plancher supporté).

(6) Exigence ramenée à PF ¼ h lorsqu' aucune résistance au feu n'est exigée pour la structure.

(7) Exigence ramenée à CF ¼ h lorsqu' aucune résistance au feu n'est exigée pour la structure.

(8) La liste des locaux à risques particuliers d'incendie moyens ou importants figure dans les arrêtés concernant chaque type d'ERP et est rappelée dans les procès-verbaux des commissions de sécurité compétentes.

(9) Voir les dispositions de jonction cloisons-plafonds.

(10) Sauf si le comble est recoupé par prolongement jusqu'en toiture des cloisons verticales du dernier niveau ou si le plancher-haut du dernier niveau est CF ½ h ou EI 30.

(11) Sauf si le comble est recoupé par prolongement jusqu'en toiture des cloisons verticales résistantes au feu du dernier niveau ou si le plancher-haut du dernier niveau est CF ½ h.

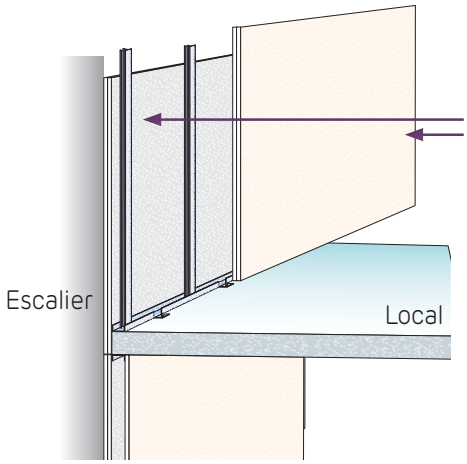
(12) Ou EI ou REI 60. Possibilité d'appliquer CO31 et CO32 de façon identique aux 4 premières catégories.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE RÉACTION AU FEU

1 / ERP DES 4 PREMIÈRES CATÉGORIES - LOCAUX ACCESSIBLES AU PUBLIC

DÉGAGEMENTS PROTÉGÉS	Escaliers protégés	Revêtements des parois verticales, plafonds et rampants (produit avec finition voir tableau p.359)	B-s1,d0 ou M1	
		Éléments constitutifs des dégagements parois d'encloisonnement	A1	(5) Voir croquis A ci dessous
	Circulations horizontales protégées	Plafonds	B-s2,d0 ou M1	
		Parois verticales	C-s3,d0 ou M2	
LOCAUX ET DÉGAGEMENTS NON PROTÉGÉS		Parois verticales	C-s3,d0 ou M2	(1)
		Plafonds	B-s3,d0 ou M1	(2) (3)
		Suspentes des plafonds	Conçues pour éviter les risques de chute	(4)
PARTICULARITÉS DE CERTAINS ERP	Parois entre les boutiques d'un mail de centre commercial		A1	(5)
	Parois entre réserves et surface de vente d'un centre commercial		A1	(5)
	Parois non CF entre un local de vie et une circulation dans les ERP du type J		M0	(5)
	Circulations des niveaux comportant des locaux à sommeil dans les ERP du type U	Revêtements des parois verticales	B-s1,d0 ou M1	Voir croquis B ci-dessous
		Revêtements des plafonds	A2-s1,d0 ou M0	(8)
		Protections mécaniques des cloisons = 20 % de la surface	C-s2,d0 ou M2	
		Mains courantes	D-s1,d0 ou M3	
	Cloisons situées dans les compartiments des ERP du type U		M2 ou bois M3	(5)
ISOLANTS	En contact direct avec l'air		A2-s2,d0	
	Protégés par un écran	En parois verticales	Protection 1/4 h	(6)
		En plafonds ou toitures	Protection 1/2 h	(7)

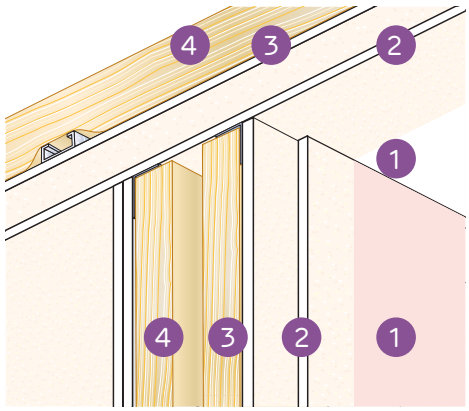
A Parois d'encloisonnement des escaliers protégés



Toutes les plaques doivent être A1

- *Ne pas oublier la résistance aux chocs des cloisons sur vide*
- *Coté escalier prévoir une plaque de protection contre les dégradations*

B Parois des circulations des niveaux comportant des locaux à sommeil dans les ERP du type U



1. *Revêtement directement concerné par l'article AM2*
2. *Plaque concernée en tant que support du revêtement (voir p.359)*
3. *Plaque non concernée*
4. *Isolant relevant uniquement de l'article AM8*

2 / ERP DES 4 PREMIÈRES CATÉGORIES - LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC

GAINE TECHNIQUE	Parois	Cas général (10)	A2 s1,d0 (10)	
		Gaines contenant uniquement des conduits de ventilation ou de VMC ou des conduits d'une installation de désenfumage	A2 s1,d0	
CONDUIT DE VENTILATION OU DE VMC	Cas général		M0	
	Au-dessus d'un plafond assurant la stabilité au feu de la structure de toiture		En acier	
INSTALLATION DE DÉSENFUMAGE	Conduit d'extraction des fumées Conduit d'amenées d'air frais		M0 ou A2-s2,d0	(9)
CENTRES COMMERCIAUX ERP TYPE M	• Paroi entre exploitations • Paroi entre un atelier et sa réserve • Paroi d'isolement des réserves		Incombustible	
	Paroi des ateliers de préparation des aliments		M1	
CHAUFFERIE	Paroi et plancher pour chaufferie de P > 70 kW		M0	

3 / ERP DE 5e CATÉGORIE

REVÊTEMENTS DES LOCAUX ET DÉGAGEMENTS		idem 4 premières catégories voir ci-contre
HÔTELS, SAUF INTÉRIEUR DES CHAMBRES		idem 4 premières catégories voir ci-contre
PAROIS DE GAINES TECHNIQUES (10)		A2 s1,d0 (10)
CHAUFFERIE	Paroi et plancher pour chaufferie de puissance P > 70 kW	M0

(1) Sauf lambris : Soit sur l'ensemble des parois verticales si le plafond est B-s3,d0 ou M1, soit sur 50% de la surface des parois verticales avec des éléments porteurs en bois de largeur = 45 mm espacés d'au moins 30 cm mesurés bord à bord.

(2) Dérogation 25% en matériaux C-s3,d0 ou M2 dans les dégagements et D-s3,d0 ou M3 dans les locaux.

(3) C-s3,d0 pour les plafonds ajourés ou à résille si la surface développée de leurs pleins < 50% de la surface au sol.

(4) Condition réputée satisfaite pour les suspentes A1 et pour les suspentes PHONILIGHT, PHONISSIMO et PHONISTAR - nous consulter.

(5) Concerne tous les éléments même ceux non visibles.

(6) 1 BA13 - se référer à AM8 et au Guide d'emploi des isolants combustibles dans les ERP.

(7) 1 BA18 - se référer à AM8 et au Guide d'emploi des isolants combustibles dans les ERP.

(8) Cette exigence portant sur le revêtement appelle généralement un support A1 donc une plaque PRÉGY A1.

(9) IT 246.

(10) Référence CO31 : dans les locaux réservés au sommeil, si la gaine technique contient des conduits PVC (classé B s3,d0) de Ø > 125 mm, ou d'autres conduits de > 75 mm, les parois doivent être classées A1. Consulter Conseils PRO.

IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR (IGH)

TYPES D'IGH

IGH IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR	GHA : Habitation	Bâtiment d'Habitation de plus de 50 m de hauteur
	GHO : Hôtel	Établissements Recevant du Public de plus de 28 m de hauteur
	GHR : Enseignement	
	GHS : Dépôt d'archives	
	GHTC : Tour de contrôle	
	GHU : Usage sanitaire	
	GHW : Bureaux	
	GHZ : Usage mixte	
ITGH IMMEUBLE DE TRÈS GRANDE HAUTEUR		Bâtiment élevés de plus de 200 m

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 30 décembre 2011
- Code de la construction

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE RÉACTION AU FEU

PAROIS DE CAGES D'ESCALIERS		Matériaux constitutifs	A2, S1 d0
PAROIS DE CAGES D'ASCENSEURS, DE MONTE CHARGES, MONTE PLATS		Matériaux constitutifs	A1
PLAFONDS	Dégagements commun et cuisines collectives	Matériaux constitutifs et revêtements *	M0 ou A2, s1 d0
RECOUPEMENT DE PLÉNUM		Matériaux constitutifs	M0 ou A2, s1 d0
PAROIS VERICALES	Parois latérales	Revêtements	M1
	Dégagements communs, halls et cuisines collectives	Revêtements	M0 ou A2, s2d0
	Papiers peints peintures	Revêtements	annexe III arrête du 21/11/2002
CIRCULATIONS HORIZONTALES		Matériaux constitutifs	M0 ou A2, s1 d0
CAVES ET CELLIERS		Matériaux constitutifs	A1

** PRÉGYPLAC Std admise sauf si A1 exigé par le classement du revêtement.*

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES EN TOUR DE CONTRÔLE

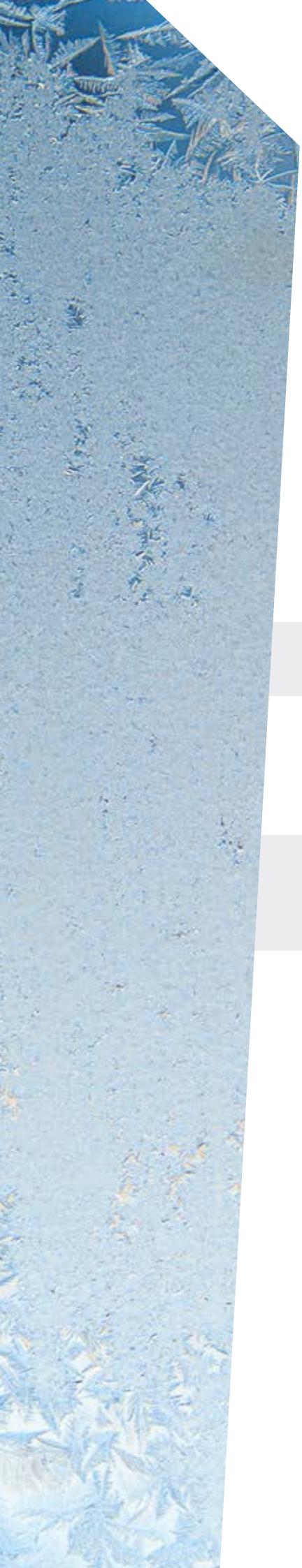
FAÇADES	GHTC	EI 120 ou REI 120
STRUCTURE	GHTC	REI 120
PLANCHER DE RECOUPEMENT	GHTC	R 120
LOCAUX DE VIE	GHTC	EI 60
CAGES D'ESCALIERS	GHTC	EI 120
LOCAL POUR TRANSFORMATEUR	GHTC	EI ou REI 120

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE RÉSISTANCE AU FEU

IGH TOUS TYPES	Structures IGH		GH 9	SF2h ou R120
	Structures ITGH		ITGH 2	SF3h ou R180
	Parois des compartiments		R122-10	CF2h ou REI 120
	Parois en contigüité avec d'autres constructions		GH 10	CF 4h ou EI 240
	Parois d'isolement (mur ou façade)		GH 7	CF 2h ou REI 120
	Parois verticales et planchers des parcs de stationnement intégrés et locaux dangereux		GH 11	CF2h ou REI 120
	Parois de cages (escaliers, monte-charges,...)		R 122-2	CF4h ou REI 240
	Parois de cages d'ascenseur		GH 30	Température limitée à 70°C à 2 h
	Parois verticales et horizontales des circulations communes horizontales		GH 23	CF 1h REI 60
	Parois des gaines d'ascenseur, de monte-charges et de monte-plats		GH 17	CF 2h REI 120
	Parois de cage d'escalier		GH 17	CF 2h EI 120
	Parois de gaine technique verticale recoupée à chaque plancher		GH 19	CF 2h EI 120
	Plafonds	Plafonds et plafonds suspendus	GH 21	non pris en compte pour le calcul de résistance au feu des planchers
		Recoupement de plénum tous les 25 m	GH 21	PF ½ h ou E30
		Dans les dégagements communs et les hall	GH 21	SF ¼ h
	Circulations horizontales communes (parois verticales et horizontales)		GH 23	CF 1h ou REI 60
	Poste de sécurité incendie		GH 56	CF 1h ou REI 60
GHA HABITATION	Enveloppe des appartements		GHA	CF 1h ou REI 60
	Cellule de caves et celliers de 500 m² maxi		GHA 3	CF 2h ou REI 120
GHR ENSEIGNEMENT	Cellule d'une superficie de 500 m² maxi		GHR 5	CF 1h ou REI 60
	Plafonds		GHR 4	SF ¼ h
GHO HÔTEL	Chambres et locaux de service		GH0 1	CF 1h ou REI 60
GHW BUREAUX	Recoupement des volumes comportant des locaux privatifs		GHW 2	CF 1h ou REI 60
GHU SANTÉ	Parois des chambres	Cas courant	GHU 7	CF 1h ou REI 60
		Dans unités de soins spéciaux impliquant une surveillance visuelle	GHU 8	CF 2h ou REI 120
	Sous compartiments		GHU 6	CF 2h OU REI 120
	Locaux à risques particuliers d'incendie si sprinkler		GHU 10	CF 2h OU REI 120
	Parois entre IGH et local à risques (exclu de l'IGH) et contigu si sprinklers		GHU 5	CF 2h OU REI 120
	Blocs opératoires		GHU 8	CF 2h OU REI 120

5 THERMIQUE





DE LA RT 2012 À LA LOI DE TRANSITION ÉNERGETIQUE > p. 372

EXEMPLES DE SOLUTIONS SINIAT > p. 373

LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE DANS L'EXISTANT > p. 377

LES AIDES FINANCIÈRES ET FISCALES > p. 378

DE LA RT 2012 À LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La RT 2012, applicable à tous les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2013, vise à limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de **50 kWhEP/(m2 .an)**.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe de nouveaux objectifs ambitieux et met particulièrement l'accent sur la rénovation thermique des bâtiments (objectif de 500 000 rénovations lourdes par an) et la construction de bâtiments à haute performance énergétique pour disposer d'un parc immobilier au standard "bâtiment basse consommation" ou assimilés, à l'horizon 2050. Les textes d'application de la loi et les plans d'accompagnement sont progressivement mis en place.

- Les bâtiments privés résidentiels dont la consommation moyenne en énergie primaire (CEP) est supérieure à **330 kilowattheures par mètre carré et par an devront faire l'objet, avant 2025, d'une rénovation énergétique.**
- **Décret 2016-856** : fixe les conditions à remplir pour bénéficier du **dépassement des règles de constructibilité,** suivant 3 critères au choix : exemplarité énergétique, environnementale ou bâtiments à énergie positive.
- **Le label "Energie-carbone"** : il porte sur l'évaluation des bâtiments à énergie positive (BEPOS) et bas carbone. Il permettra de pouvoir répondre au décret 2016-856 et de préparer la future réglementation thermique et environnementale.
- **Décret 2016-802** : possibilité de **déroger aux règles des Plans Locaux d'Urbanisme PLU** (emprise au sol, hauteur, implantation et aspect extérieur) pour **les travaux d'isolation par l'extérieur, la surélévation des toitures,** la protection contre le rayonnement solaire.
  Les dépassements autorisés, au-delà des limites du PLU, pourront atteindre 30 centimètres au maximum.
- **Décret 2016-711** : il rend obligatoire dans certaines configurations, la réalisation conjointe de travaux de rénovation lourde (ravalements de façade, réfections de toiture, aménagements pour augmenter la surface habitable) avec des **travaux d'amélioration des performances thermiques** du bâtiment.

Les grandeurs de l'isolation thermique

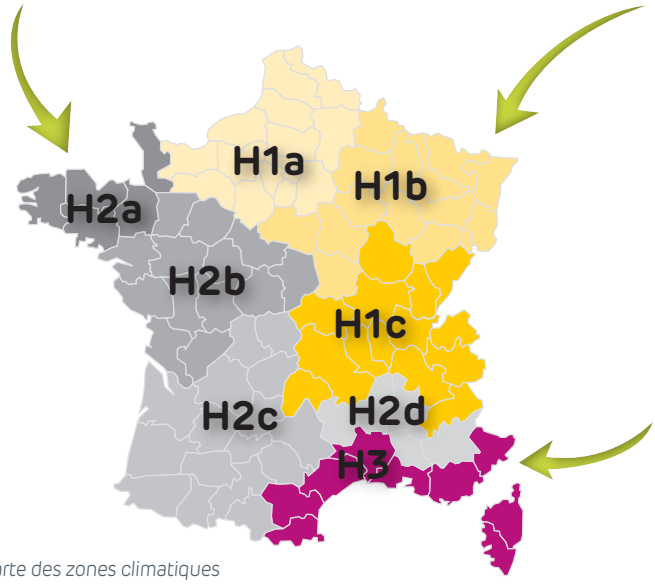
- **λ en W/(m.K)** Coefficient de conductivité thermique.
  C'est le flux de chaleur traversant 1 m de matériau pour une différence de température de 1°C entre ses 2 faces. Plus il est faible, plus le matériau est isolant.
- **R en m².K/W** Résistance thermique.
  C'est l'aptitude d'un matériau à freiner le passage des flux thermiques.
  Pour un matériau d'épaisseur e : **R = e / λ**. La résistance thermique d'une paroi est la somme des R des matériaux qui la constituent. Plus **R** est élevé, plus la paroi est isolante.
- **U en W/(m².K)** Coefficient de transmission thermique surfacique d'une paroi.
  C'est l'inverse de la somme des **R** des matériaux constituant la paroi et des résistances superficielles (0,17 pour une paroi verticale). Plus **U** est faible, plus la paroi est isolante.
- **Ψ en W/(m.K)** Coefficient de transmission linéique.
  Il traduit les déperditions de chaleur à travers la liaison de 2 parois (mur/plancher etc.). Plus Ψ est faible, plus la déperdition est faible.
- **χ en W/K** Coefficient qui exprime les déperditions dues à un pont thermique ponctuel.
- **Q4 en m³/(h.m²)** Indice d'étanchéité à l'air.
  C'est le débit de fuite d'air rapporté à la surface de parois froides, hors plancher bas, sous une pression différentielle intérieur/extérieur de 4 Pa

EXEMPLES DE SOLUTIONS SINIAT CONFORMES À LA RT 2012

Ces simulations sont effectuées à titre pédagogique pour 3 zones climatiques et 3 types de bâtiments. Elles sont réalisées avec le moteur de calcul RT 2012 V7.1. Seuls les calculs réalisés par un bureau d'études thermiques pourront garantir les performances des équipements au regard des exigences réglementaires.

Zone H2a	
Maison combles aménagés S_{RT} de 135 m² Orientation non optimisée	**Chaudière gaz condensation + solaire thermique**
Murs	**Bloc béton + PRÉGYTHEM R3,80 10+120**
Plancher Bas	**SUPRADAL MI 200 mm (R = 5,55) sous dallage**
Plancher intermédiaire	**$\Upsilon \leq 0,40$**
Toit	**R = 8,85**
Perméabilité à l'air	**Q4 = 0,6**
Menuiserie	**Uw = 1,4**
Ventilation	**Simple Flux Hydro B**

Zone H1b	
Collectif R+7 S_{RT} de 1928 m²	**Chaudière gaz condensation + solaire thermique**
Murs ITI	**Béton banché + PRÉGYMAX R3,80 13+120**
ou Murs ITE	**Béton banché + UNIMAT Façade BD 140 mm (R = 3,70)**
Plancher Bas	**SUPRA 90 mm (R = 2,65) sous dallage**
Plancher intermédiaire	**$\Upsilon < 0,60$**
Toit	**R = 8,85**
Perméabilité à l'air	**Q4 = 1**
Menuiserie	**Uw = 1,4**
Ventilation	**Simple Flux Hydro B**



Carte des zones climatiques

Zone H3	
Maison de plain pied S_{RT} de 115 m² Orientation non optimisée	**Chauffage Effet Joule et Chauffe eau thermodynamique**
Murs	**Bloc béton + PRÉGYTHEM R4,75 13+140**
Plancher Bas	**SUPRADAL MI 240 mm (R = 6,65) sous dallage + ULTRATECH 120 mm (R = 3,90) sous chape**
Toit	**R = 10**
Perméabilité à l'air	**Q4 = 0,6**
Menuiserie	**Uw = 1,2**
Ventilation	**Double Flux Hydro B**

MEMENTO ISOLATION SINIAT

Téléchargeable sur www.siniat.fr

Retrouvez l'ensemble des solutions d'isolation SINIAT pour répondre aux exigences réglementaires et aux performances spécifiques de chaque marché.

- Sols
- Murs
- ITE façades et soubassements
- Toitures terrasses



LA RT 2012 : INDICATEURS ET EXIGENCES

La RT 2012 comporte des exigences de résultats et de moyens pour atteindre ses objectifs.
La conformité du bâtiment à la RT 2012 est calculée à l'aide de logiciels évalués par le ministère.

1 / EXIGENCES DE RÉSULTATS

> Bbio, exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti

Cet indicateur définit, en fonction de plusieurs critères (isolation, compacité, orientation du bâti, surface des vitrages, protection solaire...) une limitation du besoin en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage. Il met en avant le niveau d'isolation et la conception bioclimatique du bâtiment.

$$Bbio \leq Bbio_{max}$$

Pour être conforme le Bbio doit être inférieur ou égal au Bbiomax, valeur maximale qui est pondérée selon la zone climatique, l'altitude et la surface du bâtiment.

> Cep, consommation d'énergie primaire limitée à 50 kWhep/m²/an

Il s'agit de la consommation conventionnelle d'énergie primaire d'un bâtiment pour les 5 usages : chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires.

$$Cep \leq Cep_{max}$$

Pour être conforme le Cep doit être inférieur ou égal au Cepmax, valeur maximale pondérée selon la zone climatique, l'altitude, la surface moyenne, les émissions de gaz à effet de serre (par exemple la valorisation des énergies bois et réseaux de chaleur), et pour le tertiaire, l'utilisation ou non d'un système de refroidissement.

L'énergie finale (kWhef) est la quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final.
L'énergie primaire (kWhep) est la consommation nécessaire à la production de cette énergie finale prenant en compte les pertes liées à la production, la transformation, et le transport de l'énergie.

- **Pour l'électricité** : 1 kWhef = 2,58 kWhep
- **Pour les autres énergies** : 1 kWhef = 1 kWhep

> Tic, température intérieure conventionnelle

En été, la Tic d'un bâtiment doit être inférieure à celle du même bâtiment ayant des caractéristiques thermiques de référence.

$$Tic \leq Tic_{réf}$$

2/ EXIGENCES DE MOYENS ET GARDE-FOUS

Plusieurs exigences de moyens et garde-fous sont imposés :

> Étanchéité à l'air

Elle est mesurée par le test dit « de la porte soufflante » qui consiste à mettre en pression / dépression le bâtiment et mesurer les fuites d'air parasites. Il est obligatoire en résidentiel mais non imposé en tertiaire. L'indice de performance retenu est le Q4, mesuré en $m^3/(h.m^2)$.

	RT 2012
Maison Individuelle	Q4 < 0,6
Collectif	Q4 < 1
Tertiaire	PAS D'EXIGENCE

> Énergies renouvelables

Toute maison individuelle ou accolée doit recourir à une source d'énergie renouvelable : capteur solaire pour eau chaude sanitaire, raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50 % par une énergie renouvelable, chauffe-eau thermodynamique, chaudière à micro-cogénération.

> Protections solaires

La RT 2012 impose ces équipements pour tous les locaux destinés au sommeil et les locaux n'ayant pas de système de refroidissement (locaux classés CE1).

> Évaluation des consommations

Les bâtiments à usage d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie de chaque logement.

> Ponts thermiques

Deux garde-fous sont imposés :
- Un ratio de transmission thermique linéique moyen global, ne doit pas excéder 0,28W/(m^2S_{RT}.K)
- Les ponts thermiques linéiques entre plancher intermédiaire et murs donnant sur l'extérieur ne doivent pas excéder 0,6W/(m.K)

> Surface de baie vitrée

En résidentiel, la surface des baies vitrées doit être au minimum de 1/6ème de la surface habitable.

MODIFICATIONS ET SIMPLIFICATIONS AU 1ER JANVIER 2015

- Les logements collectifs ont droit à une consommation majorée, soit 57,5 kWhep/m².an en moyenne (au lieu de 50 kwhep/m².an) jusqu'au 1er janvier 2018 au lieu du 1er janvier 2015.
- Suppression de la RT2012 pour les constructions, extensions et surélévations de moins de 50 m². Maisons individuelles : c'est la RT dans l'existant éléments par éléments qui s'applique, et entre 50 et 100 m², l'extension doit respecter uniquement l'exigence du Bbio et le taux minimal de surface vitrée. Autres bâtiments : en dessous de 50 m² ou en dessous de 150 m² et 30 % de la surface de référence, c'est la RT dans l'existant éléments par éléments qui s'applique.
- Adaptation de la règle des 1/6 de surface vitrée selon la surface et le type du bâtiment.
- L'appellation SHONRT (Surface Hors Œuvre Nette au sens de la RT) est remplacée par la S_{RT} (Surface thermique au sens de la RT). Seul le nom change, les modalités de calcul restent identiques.

LES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

1 / LE RÉCAPITULATIF STANDARDISÉ D'ÉTUDE THERMIQUE

Ce document reprend les grandes lignes de l'etude thermique et comprend les informations suivantes :

- **Localisation géographique**
- **Recours aux énergies renouvelables**
- **Surfaces de baies**
- **Surface utile pour la RT**
- **Bbio, Bbiomax, Cep, Cepmax, Tic, Ticréf**

2 / LE DPE (DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE)

Ce document d'affichage présentant la quantité d'énergie effectivement consommée ou estimée (en kWh/m².an et en euros) ainsi que la quantité d'émissions de gaz à effet de serre, pour une utilisation standardisée du bâtiment (étiquette énergie).
Il comprend également une échelle de référence (7 classes de A à G) permettant au consommateur d'évaluer la performance énergétique du bâtiment. Il est accompagné de recommandations destinées à améliorer la performance énergétique du bâtiment.

LE LABEL « ÉNERGIE CARBONE » POUR LES BÂTIMENTS NEUFS

Le bâtiment de demain sera à énergie positive et faiblement émetteur de gaz à effet de serre sur l'ensemble de son cycle de vie.

- Le label Énergie Carbone **« E+C- »** permet de faire une expérimentation en vue de préparer **la prochaine réglementation RBR 2020** (Réglementation Bâtiment Responsable 2020). Il permet de pouvoir prétendre au bonus de constructibilité ou d'obtenir la « mention » bâtiment exemplaire. Il est volontaire et peut être accompagné par une aide de l'ADEME.
- Il s'articule autour de deux volets, un **volet Énergie** (avec quatre niveaux) et un **volet Carbone** (avec deux niveaux).

1 / VOLET ÉNERGIE

- **Les niveaux 1 et 2** correspondent à un renforcement de la RT 2012.
- **Le niveau 3** demande un effort tout particulier concernant la performance du bâti et des systèmes, ainsi qu'une forte utilisation des énergies renouvelables.
- **Le niveau 4** correspond à un bâtiment passif ou négatif.

Dans le principe, le **bilan Énergie** du projet revient à calculer :

- **Le bilan Énergie (ou BEPOS) max** calculé pour le bâtiment de référence va dépendre :

du niveau Énergie visé, du type et de la destination d'usage du bâtiment, de la localisation du bâtiment, de son altitude et de sa surface (suivant RT 2012), des consommations RT 2012 et des autres usages en énergie primaire et de la production d'énergie renouvelable de référence.

∑ Consommations [RT 2012 + ascenseurs + parkings (ventilation et éclairage) + parties communes (éclairages) + consommations domestiques] – [énergie consommée par cogénération + autoconsommation + énergie renouvelable exportée]

- Ainsi, pour atteindre le niveau revendiqué :
  Le bilan Énergie [projet] ≤ Bilan Énergie max [bâtiment de référence] (avec un Bilan max = 0 pour le niveau 4)

2 / VOLET CARBONE

- **Il possède deux niveaux (1 et 2), deux indicateurs ($EGES_{PCE}$ et EGES) et quatre contributeurs.** Dans le principe, le bilan des indicateurs Carbone du projet revient à calculer les émissions de gaz à effet de serre de 4 contributeurs aux impacts environnementaux sur une durée de vie conventionnelle de 50 ans.
- **Les 4 contributeurs** sont : les produits de construction et équipements, les consommations d'énergie, les consommations et rejets d'eau et les impacts en phase chantier.
- **L'indicateur EGES** est calculé sur ces 4 contributeurs. **L'indicateur $EGES_{PCE}$** impacte uniquement les produits de construction et équipements.
- **Le bilan max** calculé pour chaque indicateur du bâtiment de référence va dépendre :
  du niveau Carbone visé, du type et de la destination d'usage du bâtiment, de la localisation du bâtiment, de son altitude et de sa surface (suivant RT 2012), de la surface de plancher du bâtiment, des places de parking.
- Ainsi, pour atteindre le niveau revendiqué :
  Le bilan EGES [projet] ≤ Bilan EGES Max [bât réf] ET Le bilan $EGES_{PCE}$ [projet] ≤ Bilan $EGES_{PCE}$ Max [bât réf]

Depuis plusieurs années Siniat s'investit dans les projets de réduction des impacts environnementaux, notamment impact CO_2 de ses produits et systèmes. Les axes principaux de ces projets sont l'efficacité énergétique des outils de production et l'introduction de l'énergie renouvelable. En 2016 Siniat a inauguré sa 1ère installation biomasse sur l'usine de Rantigny.
Les fiches FDES Siniat sont disponibles sur **www.siniat.fr ou www.inies.fr.**

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Référentiels « Energie-Carbone » pour les bâtiments neufs ; Niveaux de performance « Énergie - Carbone » pour les bâtiments neufs. Octobre 2016.

NOUVEAU LABEL EFFINERGIE + (janvier 2017)

Le prérequis est le respect de la RT 2012 et à minima avoir un classement E+C- : Energie 2 - Carbone 1.
Les exigences supplémentaires concernent le BBIO max, (jusqu'à -20%), le CEP max (de -20 à -40% suivant les bâtiments), ainsi qu'une perméabilité à l'air renforcée (Q4Pa_surf).

LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE DANS L'EXISTANT

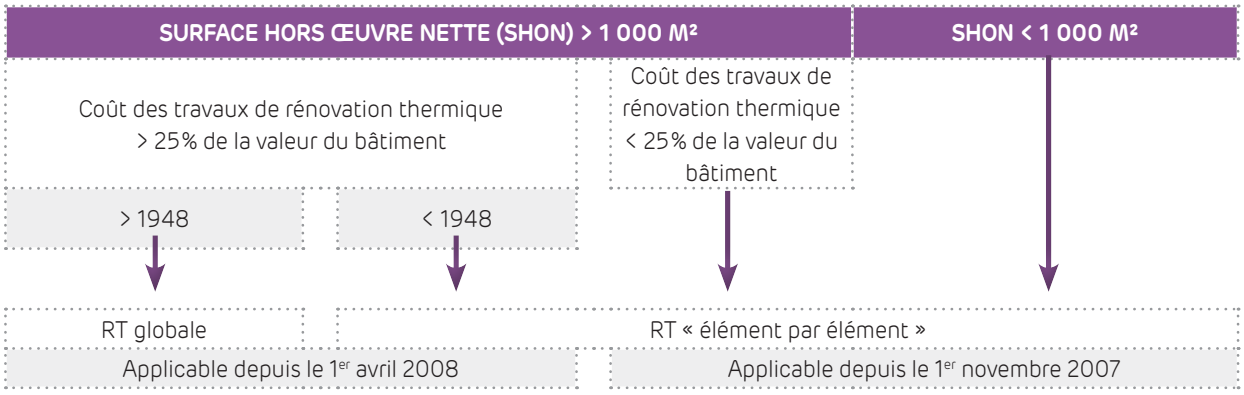
La réglementation thermique des bâtiments existants s'applique aux bâtiments résidentiels et tertiaires existants, à l'occasion de travaux de rénovation prévus par le maître d'ouvrage.

Deux types de réglementations coexistent :

- **La RT globale, définie par l'arrêté du 13 juin 2008, concerne les rénovations lourdes de bâtiments. Elle définit un objectif de performance énergétique globale pour les bâtiments rénovés, à l'exception de ceux construits avant 1948. Les principes sont proches de ceux de la RT 2005.**
- **La RT éléments par éléments, définie par l'arrêté du 3 mai 2007, concerne les bâtiments de moins de 1 000 m² ou les bâtiments de plus de 1 000 m² objets d'une rénovation légère. Elle s'applique également à tous les bâtiments construits avant 1948. Elle définit une performance minimale pour les éléments remplacés ou installés : elle porte notamment sur les matériaux d'isolation (R mini du mur = 2.30) et les équipements de chauffage, de production d'eau chaude, de refroidissement, de ventilation.**

L'évolution de la RT éléments par éléments se fera par un renforcement des exigences thermiques en 2018 puis en 2023.

Le schéma ci-dessous donne les conditions d'application de ces deux RT :



À noter que les valeurs R de résistance thermique indiquées dans la RT au chapitre éléments par éléments incluent la valeur de R de la paroi, donc le R de l'isolant sera plus faible.

PAROIS	RÉSISTANCE THERMIQUE R MINIMALE jusqu'au 31/12/2017
Murs en contact avec l'extérieur et rampants de toitures de pente supérieure à 60°	2,3
Murs en contact avec un volume non chauffé	2
Toitures terrasses	2,5
Planchers de combles perdus	4,5
Rampants de toiture de pente inférieure à 60°	4
Planchers bas donnant sur l'extérieur ou sur un parking collectif	2,3
Planchers bas donnant sur un vide sanitaire ou sur un volume non chauffé	2

LES AIDES FINANCIÈRES ET FISCALES

LES AIDES POUR LE NEUF

LE PRÊT À TAUX ZÉRO

Il est destiné à l'achat de sa résidence principale et dépend du revenu, du nombre d'occupants et de la zone géographique. Son montant peut aller jusqu'à 40 % du cout maximal de l'opération toutes taxes comprises (hors frais d'acte notarié et droits d'enregistrement) dans la limite d'un plafond.
Le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

LA DÉFISCALISATION EN LOI PINEL

Le dispositif Pinel offre une réduction d'impôt lors de la construction ou l'achat d'un bien immobilier neuf, ou en état futur d'achèvement, ou d'un bien ancien faisant l'objet de travaux de réhabilitation, à condition qu'il soit mis en location pendant 6 ans au minimum et 12 ans maximum. La réduction d'impôt varie de 12 % à 21 % du montant de l'investissement selon la durée de l'engagement de la location. Le bien immobilier doit être construit aux normes RT 2012 et être dans une ville située dans une zone en loi Pinel. Le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

LES AIDES POUR LA RÉNOVATION

LE CITE

Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique permet de déduire de l'impôt sur le revenu 30 % du montant des travaux de rénovation énergétique (matériel sans main d'œuvre, sauf exception) dans la limite de 8 000 € de dépenses pour un célibataire et de 16 000 € pour un couple.
Il concerne les propriétaires occupants ou locataires, pour une habitation principale, sans condition de ressources et sans condition de bouquet de travaux).
Les travaux doivent être effectués par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE)* qui fournit les matériaux (liste sur www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel)
Le dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour l'isolation thermique des parois opaques, le taux de 30 % s'applique aux dépenses de matériaux et de main d'œuvre inhérentes à la pose de ces matériaux qui sont plafonnés :

- **À 150 € TTC / m² dans le cas de l'isolation par l'extérieur**
- **À 100 € TTC / m² dans le cas de l'isolation par l'intérieur**

La TVA à 5,5 %

Les travaux d'amélioration de la qualité énergétique (pose, installation et entretien des matériaux et équipements éligibles au CITE) des logements de plus de deux ans bénéficient du taux de TVA de 5,5 %. Les autres travaux de rénovation bénéficient d'un taux de 10 %.

*SINIAT est un organisme de formation certifié Certibat et habilité FEEbat pour la délivrance des formations « Devenir responsable technique en rénovation des logements », et à l'issue de laquelle une attestation RGE est délivrée aux professionnels.

LE PRÊT À TAUX ZÉRO DANS L'ANCIEN AVEC TRAVAUX

Ce prêt permet d'acheter un logement ancien avec obligation d'un programme de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25 % du coût total de l'opération, incluant le coût des travaux.

L'ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO

L'éco-PTZ permet de financer des travaux améliorant la consommation énergétique d'un logement construit avant 1990.
Il convient de suivre l'actualité fiscale pour la prolongation de ce dispositif.
Le montant maximum du prêt est de 30 000 € par logement.
Les travaux doivent impérativement être réalisés par une entreprise bénéficiant d'un signe de qualité Reconnu garant de l'environnement (RGE). Le demandeur a 2 ans pour adresser à sa banque tous les éléments justificatifs.
L'éco-PTZ peut être accordé pour financer notamment :

› Des travaux comprenant au moins 2 types de travaux figurant dans la liste suivante :

- isolation thermique des toitures
- isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur
- remplacement des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

Des seuils de performances sont exigés dans les 6 catégories. Pour les catégories 1 et 2 ces niveaux sont identiques à ceux demandés dans le CITE (cf tableau ci-dessous)

› Des travaux, pour les logements achevés après le 1er janvier 1948, permettant d'atteindre un seuil minimal de performance énergétique globale :

- 150 kWh/m²/an si la consommation d'énergie du logement avant les travaux est supérieure ou égale à 180 kWh/m²/an
- 80 kWh/m²/an si la consommation est inférieure à 180 kWh/m²/an.

LES CEE

Les Certificats d'Économies d'Énergie sont reversés sous forme de primes par différents obligés (fournisseurs d'énergie et de carburant) lorsque des travaux d'amélioration énergétique du logement sont effectués.
Ces primes, comme le CITE et l'Eco PTZ, sont soumises à éco-conditionnalité.
Des performances minimales sont exigées pour les produits et matériels installés. De plus, les travaux doivent être réalisés par un professionnel.

RÉSISTANCES THERMIQUES MINIMALES DES ISOLANTS (CITE, ECO -PTZ, CEE)	
Planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	R ≥ 3 m² K/W
Murs en façade ou en pignon	R ≥ 3,7 m² K/W
Toitures terrasses	R ≥ 4,5 m² K/W
Planchers de combles perdus	R ≥ 7 m² K/W
Rampants de toiture et plafonds de combles	R ≥ 6 m² K/W

Plus d'infos

www.ademe.fr/
www.anah.fr/
www.anil.org/accueil/
www.renovation-info-service.gouv.fr

6 MÉCANIQUE





EXIGENCES DE SERVICE ET EXIGENCES DE SÉCURITÉ

> p. 382

ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES SINIAT : CONDITIONS NORMALES D'USAGE

Conditions hygrothermiques et mécaniques d'usage > p. 382

Déformées en service, des structures d'accueil > p. 382

RÈGLES APPLICABLES AUX CLOISONS ET CONTRE-CLOISONS DE HAUTEUR COURANTE

Les sollicitations et exigences de sécurité > p. 383

Les sollicitations et exigences de service > p. 383

RÈGLES APPLICABLES AUX CLOISONS ET CONTRE-CLOISONS DE GRANDE HAUTEUR

Les sollicitations et exigences de sécurité > p. 384

Les sollicitations et exigences de service pour les cloisons de grande hauteur > p. 384

Les sollicitations et exigences de service pour les contre-cloisons de grande hauteur > p. 386

RÈGLES APPLICABLES AUX PLAFONDS

Exigences de sécurité > p. 387

Exigences de service > p. 387

EXIGENCES DE SERVICE ET EXIGENCES DE SÉCURITÉ

1 / **Les exigences de service définissent le comportement attendu d'un ouvrage en situation normale ou habituelle, dite de service :**

- les sollicitations considérées correspondent à une utilisation normale des ouvrages (exemple : chargement d'un plancher) ;
- les ouvrages et leurs finitions ne doivent pas présenter de déformations excessives ni de désordres qui affecteraient l'usage du bâtiment (exemple : déformation limitée d'un plancher lors de son chargement).

En conséquence, les cloisons, doublages et plafonds doivent, en service :

- présenter des déformations limitées ;
- ne présenter aucun désordre apparent ;
- dans certains cas, contribuer au confort (voir nos chapitres thermique et acoustique).

2 / **Les exigences de sécurité visent à préserver la sécurité des occupants lorsque la cloison subit des sollicitations exceptionnelles voire accidentelles :**

- les sollicitations considérées peuvent être très fortes voire exceptionnelles (exemples : séisme, tempête exceptionnelle) ;
- les ouvrages et leurs finitions peuvent subir des désordres mais ne doivent pas occasionner de risque supplémentaire pour les utilisateurs du bâtiment (exemple : lors d'un séisme, les cloisons et les plafonds ne doivent pas s'effondrer) ;
- dans certains cas, les ouvrages peuvent contribuer à préserver l'utilisateur du bâtiment, d'un risque existant par ailleurs (exemple : cloison en bord de trémie, protégeant contre les risques de chute ; cloison résistante au feu, retardant la propagation d'un incendie).

En conséquence, les cloisons, doublages et plafonds doivent, en situation extrême :

- rester stables ;
- rester intègres, sans chute d'éléments susceptibles de présenter un danger pour l'utilisateur du bâtiment ;
- dans certains cas, protéger contre les risques de chute de personnes ;
- dans certains cas, contribuer à la protection incendie (voir notre chapitre incendie).

ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES SINIAT : CONDITIONS NORMALES D'USAGE

CONDITIONS HYGROTHERMIQUES ET MÉCANIQUES D'USAGE

Les ouvrages de plâtrerie doivent être exécutés dans des locaux clos et couverts. Ils sont conçus pour être utilisés dans des locaux normalement chauffés et ventilés.

La proportion d'ouvertures en façades (portes, fenêtres, etc...) est normalement celle des bâtiments d'usage courant. Les charges de vent définies pour les cloisons et contre-cloisons de hauteur courante ainsi que pour les plafonds, tiennent compte de ces ouvertures.
Différentes proportions d'ouvertures, et différents niveaux de pression de vent associés à ces ouvertures, sont décrits dans le Référentiel Cloisons de Grande Hauteur **(détail p.350)**.

DÉFORMÉES EN SERVICE, DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le DTU 25.41 rappelle que l'expérience acquise conduit à limiter les déformations de la structure à $f < L/500$, avec L portée des planchers. Quand les déformations de la structure support de l'ouvrage sont trop importantes, il convient de désolidariser les cloisons et contre-cloisons par un dispositif de coulisse conformément au paragraphe 6.3.8 du DTU 25.41.

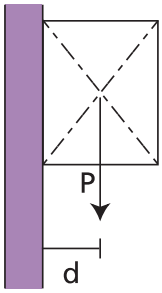
RÈGLES APPLICABLES AUX CLOISONS ET CONTRE-CLOISONS DE HAUTEUR COURANTE

LES SOLLICITATIONS ET EXIGENCES DE SÉCURITÉ

Applicables aux cloisons et contre-cloisons de hauteur courante visées par le DTU 25.41, les ATec et DTA.

ACTION CONSIDÉRÉE	SITUATION	VALEUR	CRITÈRE
CHOCS DE CORPS MOUS SUR CLOISON, JUSQU'À 1,5 M DU SOL	Cas général (1)	240 J	Pas de traversée du sac Pas d'effondrement Pas de chute de débris
	En bord de trémie (2)	400 J	
	Contre-cloison devant façade légère (2) (3)	900 J	
CHOCS DE CORPS DÛRS SUR CLOISON	Cas général	10 J	Pas de pénétration complète du corps dur Pas d'autre danger
CHARGES PONCTUELLES ACCROCHÉES	Cas général	30 daN (4) moment ≤ 30 daNm (4)	
CHARGES LINÉIQUES ACCROCHÉES	Cas général	Moment ≤ 15 daNm/m (4)	

(1) Hors cloisons en bord de trémie et doublages de façades légères si risque de chute de personnes.
(2) En règle générale, si dénivelé > 1 m.
(3) Généralement dans les étages mais aussi en rez-de-chaussée surélevé ou surplombant l'accès d'un sous-sol, etc...
(4) Sous réserve du comportement des fixations : consulter leur fabricant.



Moment de renversement

M = Pxd

P = Poids de la charge à accrocher (kg ou daN)
d = distance du centre de gravité de la charge à la cloison (m)
Si M > 30 kg.m pour une charge ponctuelle ou 15 kg.m/m pour une charge répartie linéairement, consulter nos services techniques pour réaliser une étude particulière.

LES SOLLICITATIONS ET EXIGENCES DE SERVICE

ACTION CONSIDÉRÉE	SITUATION	VALEUR	CRITÈRE
PRESSION DE VENT	Cloisons	20 daN/m²	Déformée ≤ L/500, avec L hauteur de l'ouvrage (1)
CHOCS DE CORPS MOUS SUR CLOISON, JUSQU'À 1,5 M / SOL	Parties privatives d'habitations et bureaux (cas A du DTU 25.41)	60 joules	Pas de fissuration Pas de dégradation
	Autre que cas A ci dessus (cas B du DTU 25.41)	120 joules	
DURETÉ DES PLAQUES ESSAI DE BILLAGE (3)	Plaques Std NF	2.5 joules	Diamètre empreinte ≤ 20 mm
	Plaques haute dureté		Diamètre empreinte ≤ 15 mm
	Plaques très haute dureté (2)		Diamètre empreinte ≤ 13 mm
BATTEMENT DE PORTE	Huisserie dans les cloisons	150 joules	Fissuration aisément réparable
DÉFORMATIONS DE LA STRUCTURE PORTEUSE	Joints de dilatation de la structure porteuse	Fractionnement obligatoire (4)	
	Tous les 25 m		

(1) DTU 25.41 annexe C
(2) Exigence particulière SINIAT
(3) NF EN 520
(4) DTU 25.41 art 6.3.7

RÈGLES APPLICABLES AUX CLOISONS ET CONTRE-CLOISONS DE GRANDE HAUTEUR

LES SOLLICITATIONS ET EXIGENCES DE SÉCURITÉ

ACTION CONSIDÉRÉE	SITUATION	VALEUR	CRITÈRE
CHOCS	Dito cloisons de hauteur courante		
VENT EXTRÊME SUR CLOISONS	Fonction de l'exposition des cloisons	1,75 ß Qd H² / 8 ≤ Mru / 1,15	Non effondrement
CHARGES ACCROCHÉES	Dito cloisons de hauteur courante		
SOLLICITATION DYNAMIQUE	Lorsque le public a accès à la cloison	$T = 0{,}636\sqrt{\frac{M}{EI}} \leq 0{,}33s$	

- *Qd : pression du vent normal à laquelle la cloison est soumise en fonction de la perméabilité des locaux (valeur de 10, 15, 20, 40, 60 daN/m²) pour les exigences de service*
- *ß = 0,8 (région de vent I) ou 1 (région de vent II) ou 1,2 (région de vent III)*
- *H : hauteur cloison en mètre*
- *Mru est le moment résistant ultime de la cloison (Extrait de l'annexe à l'Avis Technique n° 9/11-923 : référentiel « cloisons de grande hauteur »)*
- *EI : raideur de l'ouvrage*

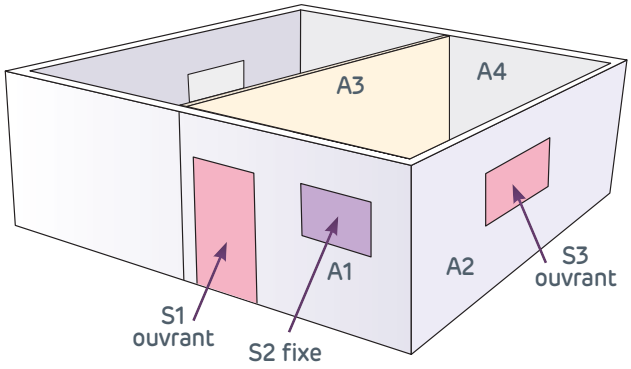
LES SOLLICITATIONS ET EXIGENCES DE SERVICE POUR LES CLOISONS DE GRANDE HAUTEUR

ACTION CONSIDÉRÉE	SITUATION		VALEUR	CRITÈRE
CHOCS	Dito cloisons de hauteur courante			
VENT SUR CLOISONS	Entre local 1	Et local 2	Pression Qd	Flèche de la cloison f ≤ H / 240
	P0	P0	10 daN/m²	
	P1	P0	15 daN/m²	
	P1	P1	20 daN/m²	
	P2	P0 à P2	40 daN/m²	
	P3	P0 à P3	60 daN/m²	
POUSSÉE DU PUBLIC	Lorsque la déformation est perceptible		50 daN/m à 1,5 m du sol intérieur fini	f ≤ 1 cm
SOLLICITATIONS OCCASIONNÉES PAR LES PORTES LOURDES	Dito cloisons de hauteur courante			

DÉTERMINATION DE LA PERMÉABILITÉ D'UN LOCAL

1

La perméabilité « μ » d'un local intérieur permet de caractériser l'importance des pressions de vent usuelles dans ce local.
μ = surface des ouvrants divisée par la surface de toutes les parois verticales du local
μ = (S1+S3)/(A1+A2+A3+A4)



2

Déterminer le classement du local étudié

μ = 0 Perméabilité nulle	**P0**
μ ≤ 5% Perméabilité faible	**P1**
5% < **μ** ≤ 15% Perméabilité moyenne	**P2**
μ > 15% Perméabilité forte	**P3**

3

Déterminer la pression de vent avec le tableau cloisons ou contre-cloisons.

Extrait de l'annexe à l'Avis Technique n° 9/11-923 : référentiel « cloisons de grande hauteur »

> Locaux étanches classés P0 :

La perméabilité à l'air est considérée comme nulle : μ = 0.

Exemple

Locaux dont toutes les ouvertures, généralement fermées, ne sont en communication avec l'extérieur que par l'intermédiaire d'un sas dont la présence est liée à des fonctions soit acoustiques, soit d'empoussièrement contrôlé, soit autre, mais dont le but est de maîtriser l'ambiance intérieure (exemple : les salles de cinéma avec sas, cloison entre deux salles de cinéma).

> Locaux classés P1 à faible perméabilité

La perméabilité à l'air μ est inférieure ou égale à 5%.

Exemple

Cloison entre un local étanche et une circulation commune intérieure, elle-même isolée de l'extérieur par une porte généralement fermée.

> Locaux classés P2 à moyenne perméabilité

La perméabilité à l'air μ est supérieure à 5% et inférieure ou égale à 15%.

Exemple

Cloisons dans les bâtiments d'usage courant tels que : hôpitaux, habitations, bureaux, bâtiments scolaires, hôtels, ...

> Locaux classés P3 à forte perméabilité

La perméabilité à l'air μ est supérieure à 15%.

Exemple

Locaux industriels, entrepôts de stockage, ...

LES SOLLICITATIONS ET EXIGENCES DE SERVICE POUR LES CONTRE-CLOISONS DE GRANDE HAUTEUR

ACTION CONSIDÉRÉE	SITUATION		VALEUR	CRITÈRE
CHOCS	Dito contre-cloisons de hauteur courante			
VENT SUR CLOISONS	Façade doublée	Local	Pression	f ≤ H / 240
	Étanche	P0	10 daN/m²	
		P1	15 daN/m²	
		P2	20 daN/m²	
	Légère non ventilée	P0 ou P1	15 daN/m²	
		P2	20 daN/m²	
	Légère faiblement ventilée	P0, P1 ou P2	20 daN/m²	
POUSSÉE DU PUBLIC	Lorsque la déformation est perceptible		50 daN/m à 1,5 m du sol intérieur fini	f ≤ 1 cm

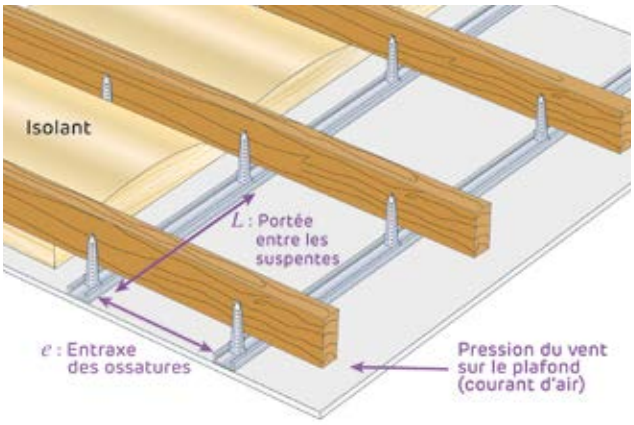
RÈGLES APPLICABLES AUX PLAFONDS

EXIGENCES DE SÉCURITÉ

> Pour assurer une bonne fixation mécanique du plafond, il convient de vérifier la tenue de l'ensemble (suspente - tige filetée - fixation au support) à la charge supportée.

1 / CALCUL DE LA CHARGE À LA SUSPENTE SELON DTU 25.41

$$F = L \cdot \left[\left(P_{plaques} + P_{isolant} + P_{vent} + P_{accrochages} \right) \cdot e + P_{ossatures} \right]$$



Avec :

- e : entraxe des ossatures en m
- L : portée entre suspentes en m
- $P_{plaques}$: masse des plaques en kg/m²
- $P_{isolant}$: masse de l'isolant en kg/m²
- P_{vent} : pression du vent = 10daN/m²
- $P_{accrochages}$: masse de petites charges accrochées éventuelles = 2 kg forfaitaires par carré de 1,20 m de côté selon DTU 25.41
- $P_{ossatures}$: masse des ossatures en kg/m

Exemple

Plafond 1 PRÉGYPLAC BA13, S47 entraxe 60 cm, suspentes P11 espacées de 1,20 m, isolé par 80 mm de laine de verre de masse volumique 15 kg/m³, charge de 2 kg accrochée par carré d'1,20 m de côté.

$$F = 1.2 \times \left[\left(9 + 0.08 \times 15 + 10 + \frac{2}{1.2 \times 1.2} \right) \times 0.6 + 0.46 \right] = 16.1 daN$$

> Dans le cas de locaux non fermés ou exposés à de forts courants d'air et ne relevant de ce fait pas du DTU 25.41, il convient d'adapter la valeur de la pression du vent pris en compte dans le calcul avec les règles vent en vigueur (consulter nos services techniques).

2 / CHARGE ADMISSIBLE DES COUPLES PROFILÉS / SUSPENTE PRÉGY

> La charge de rupture de chaque couple profilé / suspente de la gamme PRÉGY a été mesurée en laboratoire.
> La charge admissible par ce couple est le tiers de sa charge à rupture (conformément au DTU 25.41).

ATTENTION

Les performances de charges admissibles ne sont garanties par SINIAT que pour l'emploi d'une suspente PRÉGY avec un profilé PRÉGY.

3 / CHARGE ADMISSIBLE PAR LA FIXATION À LA STRUCTURE

> La fixation à la structure (attache, cheville etc) doit être choisie afin de supporter en service la charge à la suspente calculée ci-dessus. Consulter le fabricant.

EXIGENCES DE SERVICE

> Pour assurer une bonne utilisation du plafond, il convient de vérifier que ses déformations sous son poids propre et sous l'effet de la pression du vent restent faibles. Cette déformation maximale peut être 5 mm (selon DTU 25.41) ou L/400 pour les plafonds de grande portée (selon référentiel Plafond du CSTB validé par le Groupe Spécialisé n°9).
> Pour tous les plafonds PRÉGY, ce critère a été vérifié soit par le calcul soit par l'essai.

7 SISMIQUE





CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Zones d'aléa sismique > p. 390

Catégories de bâtiments > p. 391

OUVRAGES NE NÉCESSITANT PAS DE VÉRIFICATION > p. 392

ACTION SISMIQUE À PRENDRE EN COMPTE > p. 392

LES PRÉCONISATIONS SINIAT

Cloisons > p. 393

Plafonds > p. 393

Si le risque sismique est connu dans les Antilles, la France métropolitaine n'est pas à l'abri de tremblements de terre meurtriers comme celui de Lambesc en 1909 (46 victimes). Sans être aussi destructeurs, les séismes peuvent avoir de lourdes conséquences sur les bâtiments comme cela a été le cas à Epagny en juillet 1996. Plus récemment, un séisme de magnitude 5.2 à La Rochelle en avril 2016 ne provoqua presque aucun dégât.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

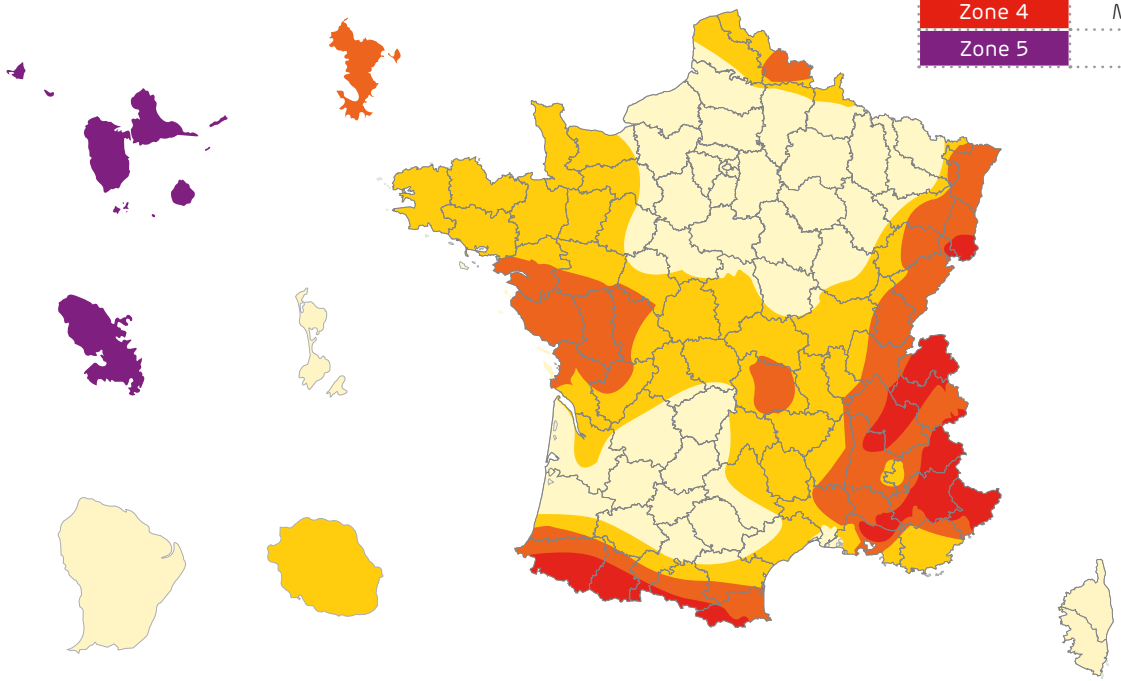
L'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » exige la vérification par le calcul du bon comportement des bâtiments face à un aléa sismique dépendant de la zone dans laquelle ils se situent.
L'arrêté renvoie à la norme NF EN 1998 Eurocode 8 (règles de construction parasismique harmonisées à l'échelle européenne) et autorise l'utilisation des règles PS-MI (NF P06-014) pour les bâtiments de catégorie II en zones d'aléa 3 et 4, ainsi que pour les bâtiments scolaires de catégorie III en zone d'aléa 2.
L'Eurocode 8 précise au paragraphe 4.3.5 le cas des éléments non structuraux (parmi lesquels se trouvent les cloisons, doublages et plafonds en plaque de plâtre).

Les éléments non structuraux (éléments accessoires) des bâtiments (par exemple, garde-corps, antennes, éléments mécaniques secondaires et équipements, murs rideaux, cloisons, clôtures) qui peuvent, en cas de rupture, exposer les personnes à des risques ou affecter la structure principale du bâtiment ou l'exploitation des installations présentant des risques particuliers, **doivent être vérifiés** - ainsi que leurs supports - en vue de résister à l'action sismique de calcul.

Source : NF EN 1998 Eurocode 8 - 4.3.5

ZONES D'ALÉA SISMIQUE

Zone de sismicité	Niveau d'aléa
Zone 1	Très faible
Zone 2	Faible
Zone 3	Modéré
Zone 4	Moyen
Zone 5	Fort



Source : article R. 563-4 du code de l'environnement

CATÉGORIES DES BÂTIMENTS

Les articles R 563-1 et 6 du Code de l'Environnement définissent deux classes de bâtiments :

- **La classe dite « à risque spécial »** comprend les bâtiments, les équipements et les installations pour lesquels les effets (sur les personnes, les biens et l'environnement) d'un séisme peuvent ne pas être circonscrits à leur voisinage immédiat. On y trouve entre autres les barrages, les installations nucléaires, certaines installations Seveso. Ces bâtiments sont régis par des réglementations spécifiques et nécessitent une étude particulière.
- **La classe dite « à risque normal »** comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat.

Dans cette classe, l'arrêté du 22 octobre 2010 définit 4 catégories d'importance :

CATÉGORIE I



- *Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.*

CATÉGORIE II



- *Habitations individuelles.*
- *Établissements recevant du public (ERP) de catégories IV et V.*
- *Habitations collectives de hauteur inférieure à 28 m.*
- *Bureaux ou établissements commerciaux non ERP, h ≤ 28 m, max. 300 pers.*
- *Bâtiments industriels pouvant accueillir au plus 300 personnes.*
- *Parcs de stationnement ouverts au public.*

CATÉGORIE III



- *ERP de catégories I, II et III.*
- *Habitations collectives et bureaux, h > 28 m.*
- *Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes.*
- *Établissements sanitaires et sociaux.*
- *Centres de production collective d'énergie.*
- *Établissements scolaires.*

CATÉGORIE IV



- *Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public.*
- *Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie.*
- *Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne.*
- *Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise.*
- *Centres météorologiques.*

OUVRAGES NE NÉCESSITANT PAS DE VÉRIFICATION

En juillet 2013, le Ministère de l'égalité des territoires et du logement et le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie ont publié un guide « Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux » (dit guide ENS) précisant le cadre réglementaire appliqué aux éléments non structuraux.

L'application de ce guide vaut conformité réglementaire selon modification du 23/09/2014 de l'arrêté du 22/10/2010.

Ce guide indique que les cloisons, doublages et plafonds suspendus ayant à la fois :

- Une hauteur potentielle de chute **≤ 3,50 m**
- Et une masse surfacique **≤ 25 kg/m²**

engendrent un risque estimé faible et ne nécessitent en conséquence aucune justification parasismique.

ACTION SISMIQUE À PRENDRE EN COMPTE

BÂTIMENT NEUF

L'Eurocode 8 donne au paragraphe 4.3.5 « Eléments non structuraux », les équations 4.24 et 4.25 qui permettent de calculer la force horizontale exercée sur un ouvrage :

$$F = \gamma_I \cdot \frac{a_{gr}}{g} \cdot S \cdot \left[\frac{3\left(1+{}^{z}\!/\!_{H}\right)}{1+\left(1-{}^{T_a}\!/\!_{T_1}\right)^2} - 0.5 \right] \cdot m \cdot \frac{\gamma_a}{q_a}$$

Avec :

- m : poids de l'élément
- γ_I : coefficient d'importance du bâtiment
- γ_a : coefficient d'importance de l'élément
- q_a : coefficient de comportement de l'élément
- z : hauteur de l'élément non structural au-dessus du niveau d'application de l'action sismique (au-dessus du niveau des fondations ou du sommet d'un soubassement rigide)
- S : paramètre du sol
- T_a : période fondamentale de vibration de l'élément non structural
- T_1 : période fondamentale de vibration du bâtiment dans la direction appropriée
- H : hauteur du bâtiment depuis les fondations ou le sommet d'un soubassement rigide
- a_{gr} : accélération nominale

Les cas d'obligation de justification et les valeurs de γ_I et a_{gr} sont donnés dans le tableau.

<table>
<tr><th rowspan="2">ZONE</th><th rowspan="2">a_{gr}</th><th colspan="4">CATÉGORIE DE BÂTIMENT
γ_I</th></tr>
<tr><th>I

0,8</th><th>II

1</th><th>III

1.2</th><th>IV

1.4</th></tr>
<tr><td>ZONE 1</td><td>0</td><td colspan="2" rowspan="2">Aucune Exigence</td><td colspan="2">Aucune Exigence</td></tr>
<tr><td>ZONE 2</td><td>0.7</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>ZONE 3</td><td>1.1</td><td rowspan="3">Aucune Exigence</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>ZONE 4</td><td>1.6</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>ZONE 5</td><td>3</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

BÂTIMENT EXISTANT

Selon la modification du 23/09/14 de l'arrêté du 22/10/10, la tenue des éléments non structuraux faisant l'objet d'ajout / remplacement dans un bâtiment existant ne doit être vérifiée que dans les cas suivants.

ZONE 2 - CATÉGORIE IV
ZONE 3 - CATÉGORIE II À IV
ZONE 4 - CATÉGORIE II
→ Travaux ayant pour objet d'**augmenter la SHON initiale de plus de 30%** ou **supprimant plus de 30% d'un plancher à un niveau donné.**

ZONE 5 - CATÉGORIE II
→ Travaux ayant pour objet d'**augmenter la SHON initiale de plus de 20%**, ou de **supprimer plus de 30% de planchers à un niveau donné**, ou de **supprimer plus de 20% du contreventement vertical**.

ZONE 4 - CATÉGORIE III ET IV
ZONE 5 - CATÉGORIE III ET IV
→ Travaux ayant pour objet d'**augmenter la SHON initiale de plus de 20%**, ou de **supprimer plus de 30% de planchers à un niveau donné**, ou de **supprimer plus de 20% du contreventement vertical**.

Dans ces cas, la tenue des éléments non structuraux devra être vérifiée sous une action sismique de calcul égale à 60% de l'action sismique considérée dans le cas d'une construction neuve.

LES PRÉCONISATIONS SINIAT

Pour les systèmes SINIAT suivants, la stabilité sous contraintes sismiques a été étudiée et validée dans le cadre d'un Avis Technique (ou DTA).

DTA 9/11-931	Cloisons distributives PRÉGYMETAL
DTA 9+13/14-1004	Cloisons de distribution et de doublage PRÉGYMETAL WAB
DTA 9/12-962	Cloisons distributives PRÉGYMETAL BA18 S et BA25 S
DTA 9/11-922	Cloisons séparatives PRÉGYMETAL S
DTA 9/16-1038	Doublage PRÉGYMETAL Plaques Epaisses BA18, BA18 S et BA25 S
DTA 9/15-1002	Plafond WAB extérieur
DTA 9/15-1009	Plafond WAB intérieur

Il convient donc de vérifier dans le DTA les éventuelles dispositions particulières en fonction de la sollicitation sismique. **Pour les autres ouvrages (DTU, etc.), les préconisations ci-dessous sont basées sur des essais réalisés au CSTB et dans des laboratoires internationaux ainsi que sur des calculs conformes à l'Eurocode 8. Ces préconisations visent à limiter les risques d'accidents corporels et d'obstruction des dégagements.**

CLOISONS

Les dispositions générales constructives du NF DTU 25.41 sont suffisantes pour la mise en œuvre des cloisons dans la limite d'emploi suivante :

- cloison située en France hors Antilles ;
- cloison de masse maximale 45 kg/m², parements compris ;
- cloison de hauteur maximale 7 m ;
- cloison dont les montants ne sont pas solidarisés aux rails.

Si les déformations structurelles du bâtiment lors d'un séisme excèdent les valeurs suivantes :

- déformation verticale des planchers de 27 mm ;
- déformation horizontale inter-étage de 25 mm. La cloison devra alors être désolidarisée de la structure suivant les dispositions constructives décrites au paragraphe 6.3.8 du NF DTU 25.41.

Pour les autres cloisons, une étude particulière doit être effectuée.

PLAFONDS

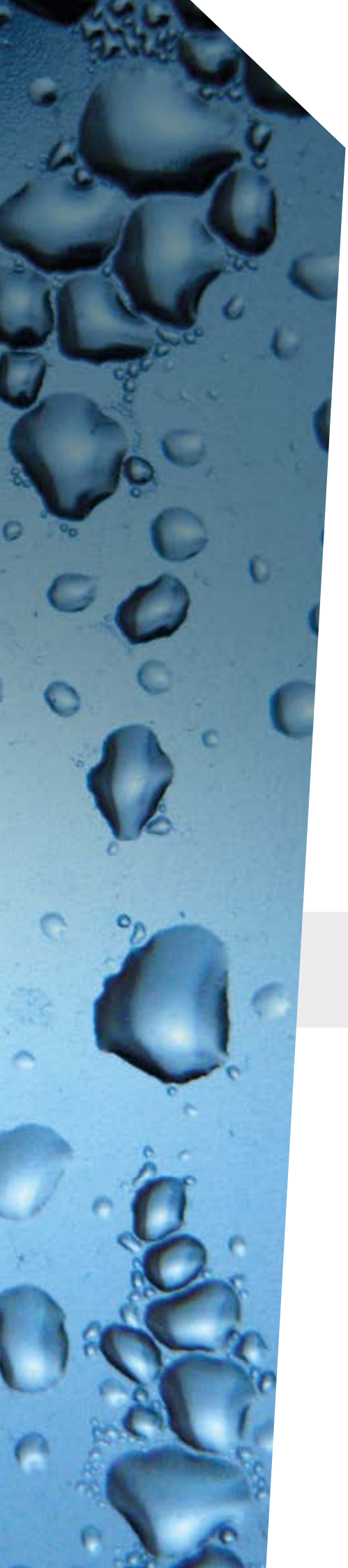
Les dispositions générales constructives du NF DTU 25.41 sont suffisantes pour la mise en oeuvre des plafonds dans la limite d'emploi suivante :

- plafond situé en France hors Antilles ;
- mise en œuvre d'une cornière périphérique liaisonnant le parement du plafond avec les ouvrages connexes ;
- absence de joint de fractionnement ;
- absence de jouée verticale.

Pour les autres plafonds, une étude particulière doit être effectuée.

8 HUMIDITÉ





DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE > p. 396

CLASSEMENT DES LOCAUX HUMIDES : LES SOLUTIONS SINIAT > p. 397

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

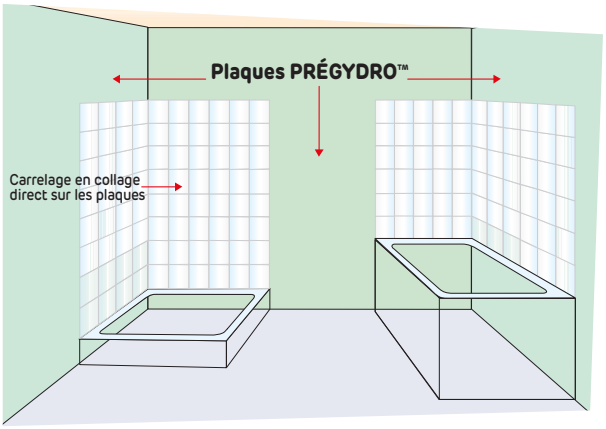
> Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois Cahier du CSTB 3567 mai 2006

> Norme NF DTU 25.41 ouvrages plaques de plâtre

> Norme NF DTU 25.42 complexes de doublage en plaque de plâtre et isolant

PRÉGYDRO

- Obligatoire en locaux EB+p (locaux humides privatifs : salles de bains, cellier non chauffé, garage...)
- Conseillée en locaux EB (locaux moyennement humides : cuisines privatives, WC, cellier chauffé ...)
- Détails de mise en œuvre **p.134**



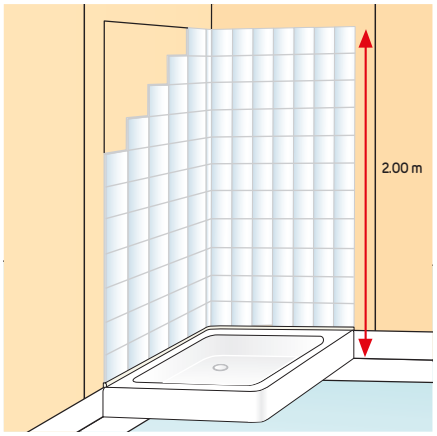
> Nouveauté DTU 25.41 et 25.42 :
sur prescription particulière des DPM, le traitement de joints des plaques PRÉGYDRO peut être réalisé avec l'enduit PRÉGYDRO ; cette solution dispense de l'application de la Sous Couche de Protection à l'Eau sous Carrelage en locaux EB+p.

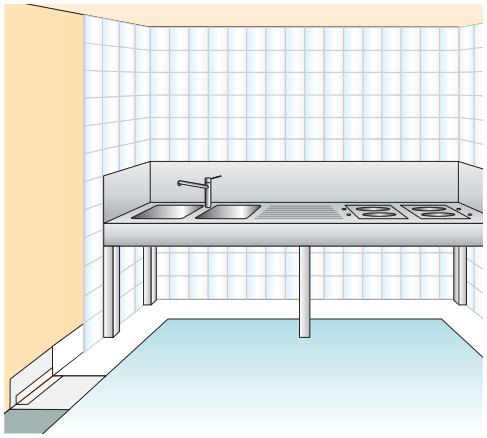
PRÉGYWAB

> DTA Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL WAB n° 9+13/14-1004*V1

> DTA Plafond WAB intérieur n° 9/15-1009

- Les solutions cloisons et plafonds pour les locaux EB+c (locaux humides collectifs) et EC (locaux très humides : cuisines et douches collectives, sanitaires accessibles au public, piscines)
- Détails de mise en œuvre **p.135**





CLASSEMENT DES LOCAUX HUMIDES : LES SOLUTIONS SINIAT

Dans les logements ou les ERP, on distingue 5 catégories de locaux humides répertoriées selon l'hygrométrie, l'exposition à l'eau et le type d'entretien.

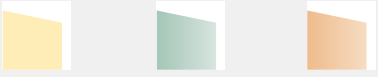
Le tableau ci-dessous récapitule les types de plaques à mettre en œuvre dans chacune des 5 catégories.

HYGROMÉTRIE ET CRITÈRE D'EXPOSITION À L'EAU	FAIBLE	MOYENNE	FORTE	FORTE	TRÈS FORTE
Type	EA	EB	EB + p	EB + c	EC
Bâtiment d'habitation					
Séjour, chambre, bureau					
Couloir de circulation					
Cuisine, WC, cellier chauffé					
Salle de bain avec douche ou baignoire					
Cellier non chauffé, garage					
Salle de bain avec jet hydromassant					
Piscine privée couverte					
Établissement Recevant du Public (ERP), locaux tertiaires et industriels					
Chambre, bureau					
Couloir de circulation					
Salle de classe					
Salle de bain avec douche ou baignoire à caractère privatif (résidence de personnes âgées, hôtel, hôpital)					
Salle de bain avec douche ou baignoire et jet hydromassant, à caractère privatif (résidence de personnes âgées, hôtel, hôpital)					
Douche individuelle à usage collectif (internat)					
Douche collective (stade, gymnase)					
Vestiaire collectif sans communication directe avec local EC					
Local privatif avec un point d'eau					
Sanitaire de bureau à usage privatif					
Sanitaires accessibles au public (école, hôtel, aéroport, centres commerciaux)					
Cuisine privative (résidence personnes âgées agréée, chambre d'hôtel)					
Cuisine collective					
Cuisine collective (si utilisation conforme aux locaux EB+c prévue par les documents du Marché)					
Laverie collective (école, hôtel, centre de vacances)					
Centre aquatique, balnéothérapie, piscine (hormis les parois du bassin) y compris les locaux en communication directe avec le bassin					

LES TYPES DE LOCAUX

- **EA** : Locaux secs ou faiblement humides
- **EB** : Locaux moyennement humides
- **EB+p** : Locaux humides à usage privatif
- **EB+c** : Locaux humides à usage collectif
- **EC** : Locaux très humides à ambiance non agressive

LES TYPES DE PLAQUE



STANDARD PRÉGYDRO PRÉGYWAB

9 MISE EN ŒUVRE, FINITIONS, COORDINATION





RÈGLES DE L'ART > p. 400

DTU 25.41 ET 25.42
DE DÉCEMBRE 2012 > p. 401

PRINCIPES D'UNE BONNE
MISE EN ŒUVRE

- Métré et calepinage > p. 402
- Travaux préparatoires > p. 402
- Traçage > p. 403
- Manutention > p. 404
- Stockage > p. 404
- Façonnage de la plaque > p. 404
- Travail du métal > p. 404
- Vissage > p. 405
- Outils pour les finitions > p. 405

PRÉCAUTIONS DE MISE EN ŒUVRE > p. 405

TRAITEMENT DES JOINTS
ET FINITIONS > p. 406

ÉLÉMENTS DE COORDINATION ENTRE
LES DIFFÉRENTS CORPS D'ÉTAT

- Conditions préalables à l'intervention du plaquiste > p. 411
- Charpente Bois-Métal > p. 411
- Menuiserie intérieures - extérieures > p. 411
- Gros œuvre - Maçonnerie > p. 412
- Plomberie chauffage sanitaire > p. 412
- Électricité > p. 413
- Revêtement de sol et carrelage > p. 414
- Peinture et papiers peints > p. 414

RÈGLES DE L'ART : DTU 25.41 ET 25.42

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

> **DTU 25.41**
Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées (norme NF P 72-203).

> **DTU 25.42**
Ouvrages de doublage, habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre et isolant (norme NF P 72-204).

Les DTU sont des documents payants vendus sur les sites internet du CSTB et de l'AFNOR.

QUELQUES RAPPELS

1 / LES DTU 25.41 ET 25.42 COMPORTENT 3 PARTIES

> **Cahier des Clauses Techniques :** règles générales à respecter pour assurer l'exécution d'ouvrages d'aspect convenable du point de vue planéité, de résistance mécanique et de déformabilité satisfaisantes ;

> **Critères Généraux de choix des Matériaux :** règles utilisées pour la réalisation des ouvrages en plaques de plâtre ou des doublages isolants, par référence aux normes de produits et à des prescriptions techniques complémentaires décrites dans le document ;

> **Cahier des Clauses Administratives Spéciales :** la consistance des travaux du marché et les interfaces entre corps d'état.

2 / LES DTU 25.41 ET 25.42 RENVOIENT AUX MARQUES DE QUALITÉ NF, ACERMI ET CSTBAT

> Le DTU 25.41, dans la version précédente, a introduit des spécifications complémentaires, principalement pour les plaques de plâtre et les profilés métalliques (cf. NF DTU 25.41 P 1-2 CGM). Il rappelle ainsi que les marques NF Plaques de plâtre et NF Éléments d'ossatures métalliques pour plaques de plâtre certifient la conformité de ces produits avec les spécifications du DTU 25.41.

> **Le DTU 25.42 renvoie de même à la certification NF pour les plaques de plâtre et à la certification ACERMI pour les isolants ainsi qu'à la certification CSTBat pour les complexes, rappelant la conformité de ces produits avec les spécifications du DTU 25.42.**

> Les marquages complémentaires **NF CSTB, apposés au dos des plaques de plâtre et sur les profilés métalliques, ACERMI pour les isolants et CSTBat pour les complexes** garantissent au prescripteur, au négociant et à l'entrepreneur que ces produits sont bien conformes au DTU 25.41 et 25.42.

DTU 25.41 ET 25.42 DE DÉCEMBRE 2012

Des nouvelles versions de ces deux DTU sont en application depuis le 21 décembre 2012 et comportent certaines nouveautés.

1 / DTU 25.41

DÉFINITION DE LA CONSTITUTION DES CLOISONS ET CONTRE-CLOISONS SELON LE TYPE DE LOCAL (§ 5.2)

Ce paragraphe (tableau 1) précise la constitution des cloisons et contre-cloison en fonction du type de local.

En résumé :

> Logements individuels (Cas A) : parement BA13 ou BA15
> Autres locaux (type ERP ...) : parement BA18 ou 2 BA13 ou 2 BA15

LA PRISE EN COMPTE DU POIDS D'ISOLANT DANS LE CALCUL DES PORTÉES DES PLAFONDS (§ 6.2.2.2.1)

Le poids d'isolant était inclus dans les 10 kg/m² forfaitaires de pression de vent. Suite à l'augmentation des épaisseurs d'isolant avec la nouvelle réglementation thermique, le poids de l'isolant doit être pris en compte en plus des 10 kg/m² de vent.

L'INTERDICTION DES PLAFONDS AUTOPORTANTS SUR FOURRURE (§ 6.2.2.2.2)

Le dimensionnement des plafonds avec fourrures suppose la présence de profilés périphériques et d'au moins une suspente intermédiaire. Pour effectuer des plafonds sans suspente de mur à mur (autoportants) il convient d'utiliser des montants.

L'OBLIGATION DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CORNIÈRE EN RIVE DE PLAFOND (§ 6.2.2.7)

Afin de réduire le risque de fissuration du joint en cueillie et donc de préserver l'étanchéité à l'air en bord du plafond, une cornière ou un rail est fixé en périphérie de plafonds. Quand la distance entre le mur et la première suspente est supérieure à 1.80 m seul un rail est autorisé et les montants doivent être vissés dans ce rail.

UNE NOUVELLE MÉTHODE DE CALCUL DES HAUTEURS DE CLOISONS (§ 5.3 ET ANNEXE C)

Pour calculer les hauteurs des cloisons distributives, le nouveau DTU 25.41 utilise la méthode de calcul dite de la « largeur collaborante ». Cette méthode est utilisée dans les DTA SINIAT depuis 2007.

2 / DTU 25.42

L'INTÉGRATION DES ISOLANTS PSE ÉLASTIFIÉS ET DES ÉPAISSEURS D'ISOLANTS JUSQU'À 140 MM (P1-2 CGM § 3.3)

En réponse aux exigences des réglementations acoustiques et thermiques.

L'INTERDICTION DU GRUGEAGE (§4.7)

Lors de la mise en œuvre des canalisations, il convient d'éviter de détériorer l'isolation thermique et acoustique et d'éviter l'augmentation de la perméabilité à l'air.

Seules les solutions suivantes sont admises pour les doublages en PSE :

> Le passage en encastré dans la paroi sans endommager la structure ;
> Le passage en apparent ;
> Le passage des gaines verticales dans l'isolant côté chaud au moyen d'un thermo-furet entre plaque et isolant (côté plaque) ou autre moyen adapté.

LA RÉALISATION DU TRAITEMENT DES JOINTS SUR TOUTE LA HAUTEUR DU DOUBLAGE (§5.4.3)

Exigée même dans le plénum, afin de garantir l'étanchéité à l'air.

EN ERP :

> **Parement BA13 obligatoire (§4.8)**
Pour répondre aux exigences de la réglementation incendie (protection ¼ h de l'isolant en PSE).
> **Hauteur maxi limitée à 4 m (§6.3.3)**
Fixation mécanique de sécurité et interruption de la lame d'air par un tasseau fixé au support et disposé au droit de la jonction entre panneaux isolants (max 3 m en ERP, 3,60 m sinon).

PRINCIPES D'UNE BONNE MISE EN ŒUVRE

MÉTRÉ ET CALEPINAGE

> Surface des panneaux ou des plaques :

En règle générale, calculez la surface des cloisons - vides non déduits - augmentée du coefficient de pertes (5 % en moyenne). Si vous désirez un nombre exact de panneaux ou de plaques, effectuez un calepinage sur plan, en évitant les jonctions entre bords coupés et bords amincis.

> Nombre de montants (systèmes PRÉGYMÉTAL)

Utilisez les ratios des systèmes PRÉGY. Pour plus de précision, positionnez-les sur plan.

> Linéaire rails ou semelles

Calculez leur linéaire à partir du linéaire des cloisons.

> Vis, bande pour joints, enduit PRÉGYLYS, PRÉGYCOLLE

Utilisez les ratios donnés pour les systèmes PRÉGY.

> Pour les plafonds

Choisissez la longueur des plaques en fonction des critères suivants :

- une seule longueur de plaque ;
- un minimum de joints ;
- un positionnement des joints si possible au niveau des cloisons.

Exemple

Dans le cas d'un plafond rectangulaire de 8,80 m x 10,10 m, en adoptant ces critères, il faudra choisir des plaques de 3 m de longueur, c'est-à-dire 3 plaques pour couvrir les 8,80 m ; soit au total, 26 plaques de 3 x 1,20 m.

> Pour les doublages

Implantez les joints du doublage au départ d'une cloison de distribution, cela en limitera le nombre. Démarrez les doublages de part et d'autre des cloisons séparatives.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

> Précautions à prendre avant un début de chantier

- Vérifiez auprès de Maître d'œuvre que le support pourra reprendre les charges apportées par les ouvrages PRÉGY et ce dans les limites des déformations admissibles pour nos systèmes (voir le chapitre mécanique).
- Vérifiez les possibilités d'alimentation en eau et électricité.
- Repérez les aires de stockage extérieures et le mode de levage.
- Informez-vous des possibilités d'accès du camion.
- Repérez sur les plans les systèmes PRÉGY avec des couleurs différentes.
- Assurez-vous de la disponibilité des huisseries.
- Définissez l'échelonnement des livraisons en fonction du planning chantier.
- Définissez sur plan les zones de stockage des produits en fonction de l'ordre de réalisation des ouvrages et de l'implantation.
- Coordonnez les travaux avec l'électricien.
- Coordonnez les travaux pour le positionnement des charges lourdes.
- Informez-vous des dates des réunions de chantier.
- Assurez-vous que le planning des travaux est compatible avec la mise hors d'eau / hors d'air du bâtiment ou, dans le cas de bâtiments collectifs, de l'existence d'un décalage minimum de 3 niveaux par rapport aux travaux du gros-œuvre.

> Nettoyage

- Procédez au nettoyage complet de l'aire de travail qui doit être débarrassée de tous gravas.
- Assurez-vous de la mise à disposition d'une benne pour l'évacuation des déchets.

> Sécurité mécanique des montages

- **Fixations au support**
  S'assurer auprès des fabricants que les fixations choisies pour la liaison des ouvrages au gros oeuvre sont :
  - conformes aux règles de l'art pour l'utilisation prévue;
  - adaptées au type de support et aux charges à transmettre.
- **Suivre leurs recommandations pour :**
  - les tests préalables de résistance;
  - leur mise en oeuvre.
- **Interventions des corps d'état**
  - informer les intervenants de l'entreprise de pose et des autres corps d'état concernés par les travaux à réaliser dans les plenum de plafonds, de l'interdiction formelle de prendre appui ou de se déplacer sur les parements et les ossatures mêmes primaires des plafonds PRÉGYMÉTAL.

TRAÇAGE

> Repérage des obstacles et points particuliers

Effectuez un traçage complet au cordeau, et faites-le réceptionner par le conducteur de travaux. Cette opération permet en effet de déceler les anomalies de plan qu'il y a lieu de discuter en réunion de chantier avec l'architecte. Elle permet aussi de repérer les montages particuliers, les points sur lesquels un renforcement s'impose. Le conducteur de travaux pourra donner préalablement les instructions nécessaires à l'équipe de mise en œuvre, il établira commodément le sens de déroulement de la pose correspondant à l'efficacité maximum.





> Traçage du plafond

Le plancher pouvant ne pas être de niveau dans toute la pièce, il est nécessaire de tirer des repères à 1 mètre dans chaque angle et saillie de la pièce (niveau à eau). À partir de ces repères, tracez la position de l'ossature sur les murs périphériques en tenant compte du plan de l'architecte. Dans le cas de grandes pièces, la lunette ou encore le laser simplifient le traçage.

> Traçage des cloisons

PRÉGYFAYLITE

- Effectuez le tracé au sol et reportez-le au plafond avec un fil à plomb.
- Tracez l'épaisseur totale de la cloison au sol et reportez le tracé au plafond.
- Tenez compte de l'épaisseur de la plaque pour le tracé du rail haut.

PRÉGYMÉTAL

- Effectuez le tracé au sol et reportez-le au plafond avec un fil à plomb.
- Tracez l'emplacement du rail ou des cornières 24 x 32.
- Reportez le tracé au plafond.







MANUTENTION

Il est recommandé de manutentionner les plaques PRÉGY, les panneaux et les complexes isolants sur chant, en évitant d'en abîmer les bords amincis, ou à l'aide d'un transporteur à griffe.



Attention ! La manipulation des plaques PRÉGYDÉCO requiert un soin tout particulier : il s'agit là d'un produit de parement semi-fini !

- Lors de la mise en œuvre des cloisons et contre-cloisons PRÉGYMÉTAL, n'hésitez pas à utiliser le cale-plaque : fonctionnant au pied, il facilite grandement la mise en place de chaque plaque et réduit considérablement les efforts.
- Lors de la mise en œuvre des plafonds PRÉGYMÉTAL, employez le lève-plaque mécanique : il permet à un seul homme de transporter et mettre en place les plaques au plafond.
- Les panneaux PRÉGYFAYLITE doivent être manipulés à 2.

STOCKAGE

Les plaques et les cloisons doivent être stockées sur un support plan avec des cales distantes de 50 cm maximum, à des emplacements susceptibles de ne pas gêner une intervention ultérieure (facilement repérable lorsque le tracé est visible). Parfois pratiqué à tort, le stockage sur chant est proscrit : il ne génère aucun gain de place, détériore toujours les bords et peut déformer les panneaux en conditions humides.

FAÇONNAGE DE LA PLAQUE



Effectuez le tracé de la découpe de préférence au crayon.

- **Plaques PRÉGY de 10 à 18 mm :**
  - Entaillez le carton crème à l'aide du couteau rétractable guidé par une règle métallique.
  - Brisez la plaque d'un coup sec.
  - Tranchez le carton de l'autre face.
  - Éliminez les défauts de coupe par rabotages à l'aide du rabot Surform.
- **Plaques PRÉGY de 25 mm :**
  - Coupez-les à la scie égoïne du côté parement.
  - Régularisez la coupe en rabotant les chants à l'aide du rabot Surform.
- **Panneaux PRÉGYFAYLITE :**
  - Coupez-les à la scie égoïne ou avec une scie électrique (scie circulaire ou scie sauteuse).
  - Dégarnissez le réseau avant la pose, pour l'encastrement des ossatures bois et des clavettes de liaison.
- **Découpes spécifiques :**
  - Employez la scie mèche pour les découpes complexes ou le trusquin pour les petites coupes.
  - Recourez à la scie cloche pour réaliser le logement des boîtiers électriques et des passages de gaines.

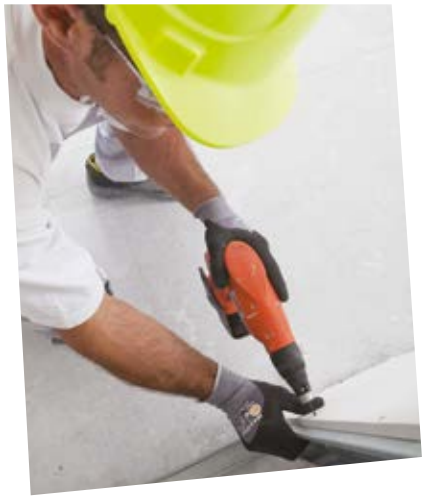
TRAVAIL DU MÉTAL



- **Grignoteuse,** outil à main adapté à la découpe des profilés métalliques.
- **Cisaille,** outil à main adapté à la découpe des profilés (montant, rail, fourrure).
- **Cisaille électrique.**
- **Pince à sertir,** permet l'agrafage des montants sur les rails.

VISSAGE

La liaison des plaques de plâtre avec le support (bois, métal), s'effectue à l'aide de vis. Pour assurer aux ouvrages une bonne tenue dans le temps, pour gagner du temps et éviter toute fatigue inutile, employez les outils spéciaux de vissage. La visseuse est un matériel adapté pour les vis auto-perceuses (220 Volts ou sur batterie, sens de rotation commutable, butée débrayable, vitesse de 3000 tours/minute environ).



Conseils SINIAT :

- Ne pas visser à moins d'1 cm du bord de la plaque.
- Ne jamais visser métal sur plaque, mais visser plaque sur métal.
- Fixation plaque sur profilé PRÉGYMÉTAL (e < 0,75 mm) ou tasseau bois : utiliser des vis PRÉGY TF 212, pointe clou, tête trompette de longueurs adaptées à l'épaisseur des plaques : la vis doit dépasser l'ossature acier de 10 mm minimum (acier), 20 mm (bois).
- Fixation plaque sur profilé métallique renforcé (e > 0,75 mm) : utiliser des vis PRÉGY TT 221 pointe perceuse TEKS, tête trompette.
- Fixation métal sur métal, utiliser des vis PRÉGY RT 421, pointe perceuse, tête ronde en vissant la plus petite épaisseur sur la plus grande.
- Fixation plaque sur plaque, utiliser des vis PRÉGY TF 233 (fixation sur plaque d'épaisseur mini 18 mm).

À NOTER

Certaines plaques PRÉGY nécessitent des vis spéciales (PRÉGYROC AIR, PRÉGYCHAPE, PRÉGYWAB).

OUTILS POUR LES FINITIONS



- Spatule 8 cm, couteau à lame acier flexible : pour le serrage des bandes.
- Spatule 12 cm, couteau à lame acier flexible : pour la réalisation de la deuxième passe d'enduit.
- Plâtoir plat, outil inox, manche plastique : pour effectuer la finition des joints.
- Plâtoir courbé, outil inox, manche plastique : pour réussir les finitions des joints grâce à sa forme incurvée.
- Boîte à découpe pour corniche : pour réaliser parfaitement des angles à 90°.
- Scie à dos, à lame rigide : spécifiquement conçue pour la boîte à découpe.

PRÉCAUTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Toute action mécanique lors de la mise en œuvre des produits plâtre (découpe à la scie circulaire, ponçage des enduits, vissage, percement, mélange de plâtre ou d'enduit, ...) libère de la poussière. Pour vous protéger de la poussière en général et de la poussière de silice cristalline en particulier, appliquez les mesures de protection individuelle et collective suivantes :
1. Éviter l'émission de poussières en utilisant des outils avec système d'aspiration de poussières.
2. Garantir une ventilation adéquate sur le lieu de travail.
3. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation de poussière en portant les équipements de protection individuelle appropriés (lunettes de sécurité, gants, vêtements de protection et masque anti-poussière, de type P2 minimum).
Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site **www.siniat.fr/csinfo**

La découpe au cutter des plaques et le travail du métal, notamment la découpe des profilés nécessitent également le port de gants de protection.

TRAITEMENT DES JOINTS ET FINITIONS

Vérification du chantier



- **Assurez-vous que les plaques sont jointives ou en contact avec la structure périphérique (mur, sol, plafond)**
- **Si le jeu est supérieur à 4 mm, comblez cet intervalle avec PRÉGYCOLLE 120**



Préparation des enduits



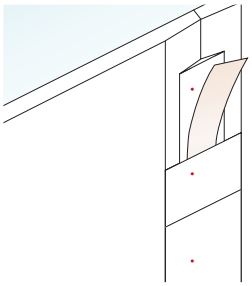
ENDUITS EN POUDRE PRÉGYLYS OU PRÉGYDÉCO

- **Le gâchage doit se faire dans un récipient parfaitement propre, en plastique ou en caoutchouc et l'eau de gâchage doit être propre et provenir par exemple du réseau en eau potable**
- **Les températures de l'eau et du local doivent être comprises entre 5°C et 30°C**
- **La préparation des enduits PRÉGYLYS doit suivre les instructions portées au dos des sacs**
- **Dans tous les cas, la pâte obtenue doit être souple sans être fluide et doit pouvoir adhérer sur un platoir tenu à l'envers**



ENDUITS PRÊTS À L'EMPLOI PRÉGYLYS OU PRÉGYDÉCO

- **Pour obtenir une meilleure homogénéité de l'enduit et faciliter son emploi, nous vous conseillons d'effectuer un malaxage avant application**
- **Pour obtenir une pâte plus fluide il est possible d'ajouter une quantité d'eau limitée :**
  - > 25 cl d'eau pour 25 kg
  - > 12 cl d'eau pour 12 kg
  - > 5 cl d'eau pour 5 kg
- **Dans tous les cas la pâte obtenue doit être souple sans être fluide et doit pouvoir adhérer sur un platoir tenu à l'envers**



GAMME PRÉGYDÉCO / GAMME SYNIA DÉCO

Pour obtenir une finition Déco, employez exclusivement un enduit Déco pour :

- **Le collage de la bande**
- **Le remplissage**
- **La finition**

Traitement des joints BA - BA











GARNISSAGE DES JOINTS

- **Réalisez le garnissage des joints avec une spatule de 12 cm et l'enduit PRÉGYLYS (ou PRÉGYDÉCO si vous utilisez des plaques de plâtres PRÉGYDÉCO pré-imprimées)**
- **Appliquez largement une couche d'enduit à la jonction des plaques**
- **Fendez l'enduit avec un coin de la spatule, sur toute la hauteur, pour matérialiser l'axe du joint**

POSE DE LA BANDE À JOINT

La bande à joint est :

- micro-perforée pour permettre un bon séchage de l'enduit,
- meulée sur une face pour favoriser l'adhérence,
- munie d'un axe visible pour parfaitement centrer la bande sur le joint et faciliter le pliage pour réaliser les angles

- **Placez la bande sur l'axe du joint, la partie meulée vers l'intérieur, côté plaque**

SERRAGE DE LA BANDE

- **Imprégnez la bande avec l'enduit**
- **Serrez à la spatule pour éliminer l'excédent d'enduit**
- **Laissez sécher, selon les instructions portées au dos des sacs**

REMPLISSAGE ET FINITION

- **Remplissez au platoir large**
- **Laissez sécher**
- **Appliquez une dernière couche au platoir après séchage, pour une finition soignée**

Bouchage des têtes de vis

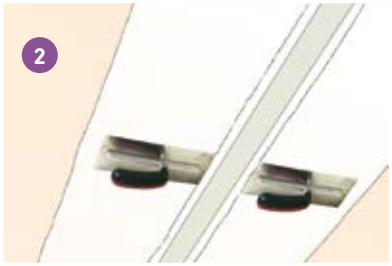


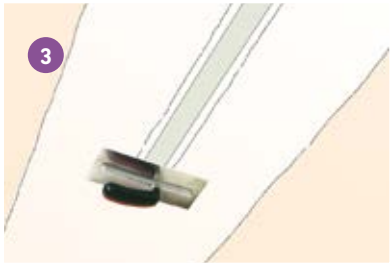
- **Vérifiez et corrigez si nécessaire l'affleurement des têtes de vis**
- **Recouvrez les têtes de vis d'enduit PRÉGYLYS ou PRÉGYDÉCO, en une ou deux couches. Laissez sécher entre chaque couche**

Traitement des joints à bords coupés

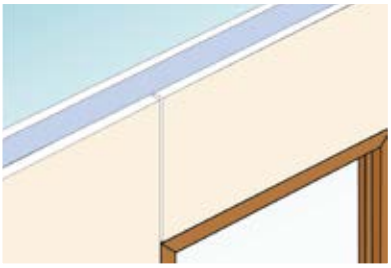


1. Procédez de la même façon que pour le traitement des joints à bords amincis jusqu'au serrage de la bande.
2. Appliquez au platoir, de part et d'autre de la bande, sans la recouvrir, une couche d'enduit de 1 mm d'épaisseur côté bande, diminuée jusqu'à 0 sur une largeur de 30 cm.
3. Remplissez au platoir et laissez sécher.

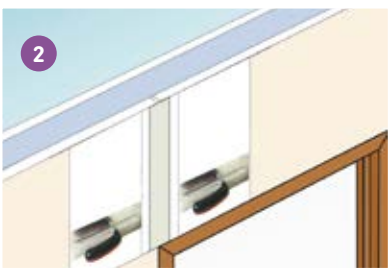




Finitions autour des huisseries







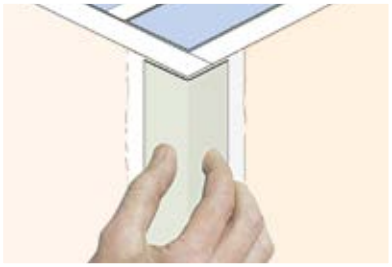


1. Procédez de la même façon que pour le traitement des joints à bords amincis jusqu'au serrage de la bande.
2. Appliquez au platoir, de part et d'autre de la bande, sans la recouvrir, une couche d'enduit de 1 mm d'épaisseur côté bande, diminuée jusqu'à 0 sur une largeur de 30 cm.
3. Remplissez au platoir et laissez sécher.

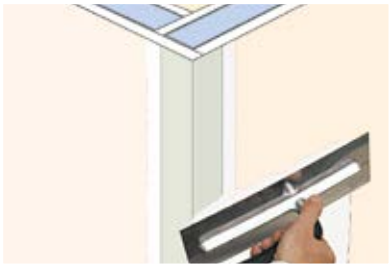
IMPORTANT

Tout jeu accidentel entre les plaques doit être bourré au **PRÉGYCOLLE 120** avant traitement des joints.

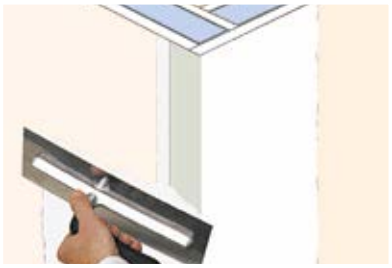
POSE D'UNE BANDE ARMÉE



- Appliquez une couche d'enduit **PRÉGYLYS** sur chaque côté de l'angle formé par les plaques
- Pliez la bande à joints suivant l'axe prémarqué et placez-la sur l'angle, les 2 lames d'acier venant en contact avec les plaques de plâtre
- Serrez la bande armée avec la spatule

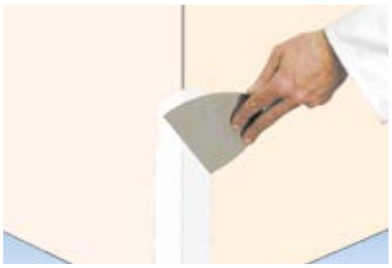


- Recouvrez d'enduit un des côtés de la bande
  Laissez sécher

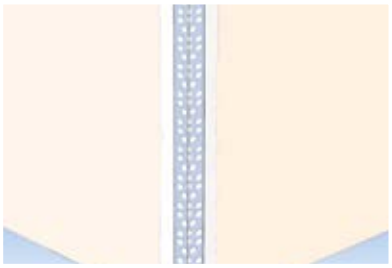


- Recouvrez ensuite le deuxième côté de l'angle
  Laissez sécher
- Appliquez une couche de finition

POSE D'UNE CORNIÈRE MÉTALLIQUE



- Utilisez de préférence un enduit à prise : **PRÉGYDÉCO 2h30**, **PRÉGYLYS 35** ou **45**
- Appliquez une couche d'enduit **PRÉGYLYS** sur chaque côté de l'angle formé par les plaques

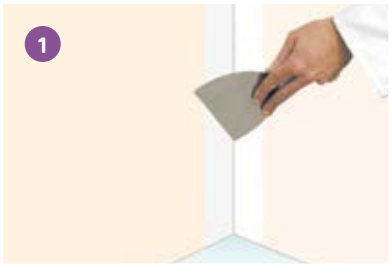


- Positionnez la cornière
- Appliquez une règle contre l'angle sur toute la hauteur pour obtenir un angle parfaitement vertical



- Recouvrez les deux côtés de la bande d'enduit et laissez sécher
- Enlevez les bavures si nécessaire
- Appliquer une couche de remplissage et de finition avec l'enduit **PRÉGYLYS**

Traitement des angles rentrants



1 Appliquez une couche d'enduit **PRÉGYLYS** sur chaque côté de l'angle formé par les plaques.



2 Pliez la bande à joints le long de l'axe prémarqué et placez-la dans l'angle. Serrez la bande avec la spatule en l'humidifiant à l'aide de l'excédent d'enduit (obtenu lors du serrage) pour éviter le peluchage du papier.



3 Remplissez au platoir un seul côté et laissez sécher.



4 Remplissez le second côté de l'angle.

Accessoires métalliques de la gamme Profils (Voir détails p. 319)

La gamme Profils permet de réaliser de nombreux effets décoratifs grâce à des accessoires métalliques de très haute qualité. Prêts à peindre, ils sont revêtus d'un apprêt de surface qui leur permet de recevoir différents type de finition : plâtre, enduits et peinture, de façon à offrir un fini impeccable.

MONTAGE

Incorporation du Profil par vissage dans l'ouvrage en veillant toujours à assurer la liaison mécanique via l'ossature métallique.

FINITION

Traitement des ailes par bandes à joint et enduit pour plaque de plâtre (**PRÉGYLYS**). Etendre légèrement la couche de finition pour gommer toute surépaisseur.

OUTILLAGE

Boîte à découpe, scie électrique, lime fine.

IMPORTANT

De façon à ne pas altérer les performances des ouvrages PRÉGYMÉTAL, l'emploi des Profils peut nécessiter l'utilisation d'une ou plusieurs plaques supplémentaires.

ÉLÉMENTS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS D'ÉTAT

Le déroulement d'un chantier varie selon son importance, le délai d'exécution et le type de construction. Il est donc difficile d'établir une méthode générale, mais utile de préciser que si certains problèmes sont examinés soigneusement en réunion de chantier, le travail s'effectuera avec un minimum d'erreurs et de difficultés. La priorité doit être donnée à :

- **La préparation (étude des plans, métrés, calepinage, planning d'approvisionnement...).**
- **L'anticipation des difficultés liées à la coordination avec les autres corps d'états.**

L'intervention du poseur de plaques PRÉGY implique l'établissement d'interfaces avec les entrepreneurs des autres corps d'état pour une coordination correcte du chantier.
Certains DTU rappellent les règles de coordination entre les corps d'état.

CONDITIONS PRÉALABLES À L'INTERVENTION DU PLAQUISTE

Des structures d'accueil doivent permettre la fixation des cloisons et contre-cloisons en pied et en tête. Ces structures doivent également présenter de faibles déformations sous les chargements pour lesquels elles sont prévues (charges utiles, vent, neige...). (DTU 25.41 paragraphes 5.4 et 5.7).

Dans le cas où la structure présente de trop grandes déformations, il conviendra de mettre en œuvre un dispositif de coulisse au niveau du rail haut de l'ouvrage (DTU 25.41 paragraphe 6.3.8) .

Avant l'intervention du plaquiste, le bâtiment doit être hors d'air et hors d'eau, c'est-à-dire toiture posée (ou 5 étages supérieurs construits pour bâtiments collectifs), menuiseries extérieures posées, enduits de facades réalisés (DTU 25.41 paragraphe 6.1.1).

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre

CHARPENTE BOIS-MÉTAL

- Vérifiez que l'entraxe des supports (entrait de ferme) correspond au matériau ou au mode de pose prévu en plafond.
- Vérifiez que la planéité générale des charpentes est compatible avec les hauteurs sous plafond.

La pose directe des plaques de plâtre sous fermette industrialisée est INTERDITE.

MENUISERIES INTÉRIEURES-EXTÉRIEURES

- Assurez-vous de la nature des huisseries intérieures (bois, métal, PVC, isophonique ou non).
- Vérifiez que les huisseries sont bien adaptées aux cloisons sèches.
- Vérifiez la correspondance d'épaisseur des cloisons, huisseries et précadres, assurez-vous de leur approvisionnement dans les délais.
- Faites-vous communiquer le plan de repérage des huisseries avec l'indication du sens d'ouverture pour éviter les erreurs de pose.
- Vérifiez les renforts prévus pour les châssis vitrés inclus dans les cloisons.
- Vérifiez que les menuiseries extérieures sont en place et que leur position correspond à l'épaisseur du doublage utilisé.
- Vérifiez que l'étanchéité à l'air et à l'eau des menuiseries extérieures a bien été réalisée avant pose des doublages.

GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE

Faites préciser :

- **Les dates d'intervention et le délai accordé.**
- **Les accès de chantier et moyens de manutention des matériaux.**
- **Les emplacements de stockage et les mesures de protection contre les intempéries et l'humidité.**
- **La nature des planchers et des murs pour déterminer les modes de fixation et les méthodes de mise en œuvre.**
- **Les hauteurs sous plafond.**
- **Les modalités de nettoyage et déblaiement du chantier (ISO 14000).**

Vérifiez la concordance des cloisons et des réservations en dalle et plancher.
Réceptionnez les supports des ouvrages de plâtrerie. La surface des murs recevant des doublages isolants doit permettre la fixation du mortier-colle. Nous vous conseillons de faire un test d'adhérence avant de réceptionner le support.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

DTU 23.1 Murs en béton banché

3.2 Coffrages et étaiements
(...) Sauf cas particuliers prévus dans les DPM ou arrêtés en accord avec le maître d'ouvrage ou son représentant (agents retardateurs de surface par exemple), les produits de démoulage utilisés ne doivent pas laisser, in fine, de trace notable sur les parements de béton. Si les DPM ont indiqué les finitions qui seront appliquées sur le béton banché (enduit, peinture...), l'entrepreneur doit choisir les produits de démoulage compatible avec ces finitions.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

DTU 20.1 P1-1 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments

7.1.1.2.1 Fixation directe sur le mur (mur de type IIa)
Fixation par collage

La norme NF DTU 25.42 en spécifie les règles de mise en œuvre des doublages en complexe ou sandwich plaque de plâtre-isolant (...). La surface du mur doit être saine, dénuée de poussière et ne doit pas ressuer d'humidité.

PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE

- Précisez les types d'appareils sanitaires (suspendus ou posés au sol).
- Prévoir les renforts pour les appareils sanitaires suspendus.
- Repérez les emplacements d'appareils à accrocher, nécessitant un dispositif de renforcement (radiateur, poignées à proximité de certains équipements sanitaires).
- Faites vous préciser les emplacements des incorporations et des traversées des conduits et canalisations dans les cloisons, afin de prévoir un positionnement judicieux des ossatures ainsi que les chevêtres éventuellement nécessaires.
- Prévoyez le traçage des cloisons avant pose des canalisations.
- Vérifiez que le corps d'état responsable de ces équipements a bien en charge le calfeutrement et l'étanchéité au droit des traversées (étanchéité à l'air, à l'eau et au feu), et entre appareils sanitaires et parois verticales.
- En cas de résistance au feu, vérifiez également qu'il dispose des justificatifs nécessaires pour la mise en oeuvre des calfeutrements de traversées.

Attention ! Tout contact entre les canalisations cuivre et l'ossature en acier galvanisé est INTERDIT.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

DTU 60.1 - Plomberie sanitaire pour bâtiments à usage d'habitation

1.4 Percements et scellements
En tous cas, les percements, bouchements et scellements dans les cloisons (parois non porteuses d'épaisseur inférieure à 15 cm) ainsi que les bouchements sont à la charge de l'entrepreneur de plomberie.

ÉLECTRICITÉ

- Vérifiez éventuellement la disponibilité d'une alimentation électrique.
- Vérifiez que les boîtiers électriques pour prises de courant et interrupteurs s'adaptent aux cloisons PRÉGY.
- En cas de cloison CF 1/2 h ou plus, si l'électricien a la charge de la pose des appareils, vérifiez qu'il maintient la performance au feu de la cloison en procédant à la protection nécessaire des boîtiers électriques avec des dispositifs bénéficiant des justificatifs nécessaires.
- Prévoyez l'incorporation des boitiers électriques et le cheminement des gaines électriques dans l'âme des cloisons, de manière à préserver les qualités mécaniques et acoustiques des ouvrages.
- Pour la réalisation des cloisons devant contenir des gaines incorporées, nous vous suggérons de réaliser la cloison en laissant d'un côté la hauteur sous plafond sans parement. L'entreprise d'électricité installera ensuite les gaines puis vous pourrez refermer la cloison avec le dernier parement.
- Repérez l'emplacement des sorties pour effectuer à la scie cloche un percement correspondant au diamètre des boîtiers utilisés. Vérifiez la mise à la terre des huisseries métalliques. Repérez l'emplacement des appareils électriques nécessitant des dispositions particulières d'accrochage (tableaux d'alimentation, ...).

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

DTU 70.1
Installations électriques des bâtiments à usage d'habitation P2 Cahier des clauses spéciales

3. Consistance des travaux

Les travaux d'installations électriques comprennent la fourniture et la mise en œuvre des équipements suivants ;

3.3 Pour l'ensemble des installations d'un même bâtiment

Font en outre partie des travaux :

Les percements, saignées, branchements, tamponnages et scellements autres que ceux découlant de l'application de l'article 5 ci-après, ainsi que, sauf accord particulier entre les entreprises concernées, les raccords et rebouchages correspondants (sur maçonnerie et enduits en mortier ou en plâtre, sur carrelages, parquets, peintures et revêtements de murs ou de sols), la reconstitution de l'isolation thermique et acoustique (selon l'article A.12 du Guide UTE C 15-520) ; (...)

5. Coordination avec les autres intervenants

5.2 Exécution

L'entrepreneur doit intervenir sur le chantier en liaison avec les entrepreneurs des autres corps d'État intéressés, pour effectuer ses travaux sans porter atteinte au programme d'avancement des autres corps d'Etat. Il doit en particulier s'entendre avec :

(...)

l'entrepreneur de plâtrerie pour les travaux d'encastrement dans les ouvrages en plâtre.

REVÊTEMENT DE SOL ET CARRELAGE

Dans les locaux humides EB+c avec PRÉGYDRO et dans les locaux EC avec PRÉGYWAB : faites préciser quel corps d'état a en charge la protection complémentaire sous carrelage et si les protections prévues sont conformes aux dispositions des DTU 25.41 et 25.42 ainsi qu'aux DTA PRÉGYDRO ou PRÉGYWAB. Dans les locaux EB+c, le DTA PRÉGYWAB dispense de la protection complémentaire sous carrelage.

Assurez-vous que les protections contre l'humidité en pied de cloison seront convenablement réalisées. Vérifiez que les revêtements muraux en céramique seront collés avec des produits adaptés aux plaques PRÉGYDRO ou PRÉGYWAB et à la destination des locaux (DTA PRÉGYDRO, DTA PRÉGYWAB).

PEINTURE ET PAPIERS PEINTS

Précisez le niveau de finition en peinture : travail élémentaire, courant ou soigné.

- **Faire réceptionner le support par le peintre.**
- **Rappeler les travaux préparatoires dus par le peintre avant finition (supports hydrofugés notamment).**
- **Préciser les travaux complémentaires nécessaires selon le niveau de finition demandé.**

Faites appliquer une couche d'impression avant collage du papier peint sur les plaques standard. Sur PRÉGYDÉCO cette opération a été effectuée en usine.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- DTU 59.1 Travaux de peinture
- DTU 59.4 Mise en œuvre des papiers peints et revêtements muraux

Niveaux de finition selon les DTU 59.1 et 59.4

- **Finition C (élémentaire)**
  Le revêtement couvre le subjectile. Il lui apporte une décoration, mais l'état de finition reflète celui du subjectile. Des défauts locaux sont tolérés. Finition d'aspect poché en peinture.
- **Finition B (courante)**
  La planéité initiale est corrigée dans la limite de 1,5 mm en papier peint ou revêtement souple collé. Les altérations accidentelles sont corrigées.
  Des défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.
  Finition d'aspect poché en peinture.
- **Finition A (soignée)**
  La planéité finale est satisfaisante. De faibles défauts d'aspect sont tolérés.
  L'aspect d'ensemble est uniforme. Finition d'aspect poché ou lisse en peinture ;
  le rechampissage ne présente pas d'irrégularité.
- **Finition très soignée**
  Aucun défaut n'est toléré. Exécution sur prescriptions spéciales à inclure dans les documents de marché.

IMPORTANT

Les travaux préparatoires nécessaires seront exécutés en fonction du revêtement et de la qualité de l'ouvrage désiré et ne pourront intervenir qu'après un délai suffisant pour permettre un séchage convenable des ouvrages au droit des joints.
Ce délai, fonction des conditions ambiantes, peut être variable, de l'ordre de 7 jours dans des conditions favorables, plus long lorsque l'hygrométrie est très élevée. Une ventilation des locaux est nécessaire dans ce cas.

Liste des travaux prévus par les DTU 59.1 et 59.4

DÉCORATION	PAPIER PEINT (DTU 59.4)			PEINTURE (DTU 59.1)*			PEINTURE (DTU 59.1)								
TYPE D'OUVRAGE	Tous			Plaques de plâtre			Enduit lissé			Enduit coupé			Carreaux de plâtre		
NIVEAU DE FINITION	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Égrenage	X	X	X							X	X	X			
Ponçage + rebouchage	X	X	X												
Brossage métallique													X	X	
Révision des joints (vérification de la planimétrie des joints avec éventuellement ponçage et rebouchage)				X	X										
Époussetage				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Impression (sauf PRÉGYDÉCO)	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rebouchage				X	X		X	X		X	X		X	X	
Ratissage				X						X	X		X		
Enduit non repassé (une couche d'enduit en une seule passe)		X			X (1)			X (1)			X			X (1)	
Enduit repassé (2 passes successives d'enduit avec ponçage ou égrenage entre les passes)	X			X (1)			X (1)			X			X (1)		
Ponçage et époussetage	X	X		X	X		X	X		X	X		X	X	
Fixateur de fonds, Impression maigre ou primaire d'accrochage	X	X	X												
Couche intermédiaire				X	X		X	X		X	X		X	X	
Révision				X			X (1)			X (1)			X (1)		
Couche de finition				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

**ou enduit décoratif projeté (DTU 25.41 – A.4.2)*
(1) optionnel : le choix par le peintre de ce type d'opération peut être nécessaire en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée.

AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- DTU 22.1 murs en panneaux béton préfabriqués.
- DTU 31.1 charpentes en bois.
- DTU 31.2 maisons et bâtiments à ossature bois.
- DTU 24.1 travaux de fumisterie.
- DTU 24.2 travaux d'âtrerie.
- DTU 36.5 fenêtres et portes extérieures
- DTU 52.1 Revêtements de sol scellés
- DTU 52.2 pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles
- DTU 53.1 revêtements de sol textile collés.
- DTU 53.2 revêtements de sol plastique collés.

NOTES

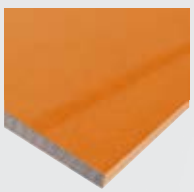
siniat

PRÉGYWAB®

La plaque de plâtre 10 fois plus résistante à l'eau qu'une plaque de plâtre standard*

C'EST SIGNÉ SINIAT !





SINIAT PRÉGYWAB®, plaque haute résistance à l'eau

Parce que vous avez besoin d'une haute performance technique dans des douches à l'italienne, des piscines ou centres aquatiques, nous avons créé SINIAT PRÉGYWAB® : une plaque de plâtre haute dureté, 10 fois plus résistante à l'eau*, avec une mise en œuvre simple et rapide. Une innovation signée Siniat incontournable pour vos chantiers en milieux humides extrêmes.

* Par rapport à une plaque de plâtre BA13 standard. Résultats de test de reprise d'eau par immersion réalisés au Centre de Recherche Siniat.

CC FAT
DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION
PREGYWAB
N°9+13/14-1004+V1

Une question technique ?
CONSEIL PRO : 0 825 000 013 Service 0,09€ / min + prix appel

siniat.fr

© photo : Studio Habousha et Pomme 3D

ASSURANCE DE BON COMPORTEMENT ET RESPECT DES PERFORMANCES

Les composants des systèmes SINIAT, plaques de plâtre PRÉGY, profilés, vis, suspentes, colles, enduits et bandes à joints, ont fait l'objet de nombreux tests de performance, de fiabilité et de compatibilité dont témoignent les certificats de qualité, les Procès-verbaux d'essais et les Avis Techniques et Documents Techniques d'Application.
Seul le recours exclusif à l'ensemble des composants commercialisés ou recommandés par SINIAT est susceptible de donner l'assurance du bon comportement des ouvrages ainsi que du respect des performances annoncées dans cette documentation.

LE SAVEZ-VOUS ?

ASSURABILITÉ DES PRODUITS ET DES SYSTÈMES

Elle est conditionnée par :

1. la conformité des produits et mises en œuvre aux normes et DTU
2. les Avis Techniques et Documents Techniques d'Application lorsque ces produits ou systèmes ne sont pas visés par les normes et DTU
3. l'avis de la Commission de la Prévention Produits (C2P) qui classe les produits et techniques en fonction du risque de sinistralité en 2 catégories :
   - produits et techniques à risque courant (liste verte) : pas de déclaration à l'assureur ni de surprime pour la mise en œuvre,
   - produits et techniques mis en observation (liste orange) : nécessité d'une déclaration préalable à l'assureur qui décide au cas par cas de l'application ou non d'une surprime.

L'ensemble des produits et techniques mis en observation sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction :
www.qualiteconstruction.com.
Ces mises en observation évoluent : il importe donc de consulter régulièrement le site.

LIMITE DE VALIDITÉ DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT

Cette documentation reflète l'état de nos connaissances techniques, scientifiques, normatives et réglementaires ainsi que de leurs modalités d'application au 1er avril 2017. À titre d'exemple, la transposition progressive dans la réglementation française des normes européennes nécessite depuis 1999 des modifications de caractéristiques techniques et de domaines d'emploi des produits. La responsabilité de SINIAT ne pourra être recherchée en cas d'omission ou de non-conformité des informations contenues dans ce document par rapport à toute évolution des réglementations, normes, DTU, ATEC, DTA, produits et techniques, postérieure à l'édition de ce document. Il est donc vivement conseillé au lecteur, avant tout engagement, de s'informer de l'actualité des informations contenues dans ce document, particulièrement pour les aspects de sécurité incendie, d'acoustique, de thermique, de règles de mise en œuvre et de domaines d'emploi des produits et systèmes. Cette documentation est exploitable en France métropolitaine ainsi que dans les pays de climat similaire. Sous d'autres climats (DOM-TOM par exemple), des dispositions spécifiques peuvent être requises. Consulter notre service Conseil PRO.

EXPLOITATION DES PROCÈS VERBAUX DE RÉSISTANCE AU FEU

Compte-tenu de la lecture restrictive faite par les contrôleurs techniques et les commissions de sécurité des arrêtés relatifs à la résistance au feu des constructions et de la révision annoncée de certains d'entre eux, il est vivement recommandé de s'informer auprès de notre service Conseil PRO de l'actualité et de la validité :

- des performances annoncées pour les systèmes (PV SINIAT),
- du descriptif détaillé des montages testés au feu,
- de l'étendue du domaine de validité des PV SINIAT citée dans ce document.

Des non-conformités de projet ou de chantier constatées par rapport aux domaines de validité des PV SINIAT (dépassement des hauteurs limites de cloison coupe-feu, produits ou montages hors descriptif d'essai, dispositions non standard de liaison au gros œuvre, durée de validité dépassée, jonctions entre conduits,...) pourront contraindre leur auteur à déposer une demande d'avis de laboratoire (avis de chantier). Il convient alors d'en prévoir le coût dans l'estimatif des travaux lors de la remise de prix.
L'article 14 de l'arrêté du 22 mars 2004 sur la résistance au feu des ouvrages précise à cet égard que « la demande d'avis de chantier, comportant toutes les informations nécessaires à cette appréciation, doit intervenir le plus tôt avant la phase de construction ».

siniat

C'EST
SIGNÉ
SINIAT!

Conseil **Pro**

0 825 000 013 Service 0,09 € / min + prix appel

conseilpro@siniat.com

SINIAT S.A.
500, RUE MARCEL DEMONQUE
PÔLE AGROPARC
84915 AVIGNON CEDEX 9

siniat.fr

10.015 04/2017 - Document non contractuel - Reproduction interdite sans autorisation
SINIAT S.A. au capital de 159 750 304 € - RCS Avignon 562 620 773
Conception graphique : www.marsatwork.fr - couverture : www.futur-immediat.com
Crédits photos : SINIAT, Thinkstock, iStockphoto, Getty images, 123rf et Vincent Uettwiller

etex building performance